

Archives départementales de Saône-et-Loire

Administrations civiles

[Saône-et-Loire]

875 à 1790

C 1 - 840

Inventaire sommaire

Dir. Léonce Lex, Mâcon, 1924

2^e édition revue et corrigée, Mâcon, 2015

Identification

Référence de l'inventaire	FRAD071_SERIEC
Référence service d'archives	Archives départementales de Saône-et-Loire
Intitulé	Inventaire sommaire de la série C
Cotes extrêmes	C 1-840
Dates extrêmes	875-1790

Niveau de description

Niveau de description	Fonds
-----------------------	-------

Contenu et structure

Présentation du contenu

La série C de nos archives départementales est constituée par les fonds provenant de divers organismes administratifs de l'ancien régime : Intendance de Bourgogne et Bresse ; - Subdélégations ; - États du Charollais ; - États du Mâconnais ; - Élection de Mâcon ; - Domaines, contrôle des actes, etc. ; - Hypothèques.

Nos prédécesseurs archivistes ont classé une suite importante d'édits, déclarations, lettres patentes et proclamations des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI¹, d'arrêts du Conseil d'État et d'ordonnances de l'Intendant.

Viennent ensuite les dossiers des affaires traitées, au XVII^e siècle et surtout au XVIII^e, par les Subdélégations, qui sont devenues nos modernes préfectures et sous-préfectures. Les subdélégués qui, sous la direction de l'intendant de la province, résidant à Dijon, administraient le territoire attribué en 1790 au département de Saône-et-Loire, étaient au nombre de dix ; leur bureaux respectifs se trouvaient à Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Charolles, Cluny, Louhans, Mâcon, Montcenis, Semur-en-Brionnais et Tournus.

Ces dossiers concernent, les uns l'administration générale, les autres les affaires particulières des communautés d'habitants. Aussi l'histoire de presque toutes nos communes² peut-elle y trouver son compte.

Nous disons « presque toutes », parce que quelques communes du département ressortissaient autrefois à des subdélégations dont les fonds d'archives sont allés à Dijon, telles : Chissey-en-Morvan, subdélégation de Saulieu ; Change, Géanges et Sampigny³, subdélégation de Beaune ; Écuellen et

¹Il y a une collection analogue en tête de notre série A (art. 1-14, 21 et 22).

²De dossiers d'affaires particulières des communautés d'habitants de nos dix subdélégations se retrouvent d'ailleurs dans le fonds de l'intendance de Bourgogne conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Subdélégations de : Autun (C. 687-695) ; - Bourbon-Lancy (C. 973 et bis) ; - Chalon-sur-Saône (C. 974-1004) ; - Charolles (C. 1005-1011) ; - Cluny (C. 1155-1157) ; - Louhans (C. 1310-1315) ; - Mâcon (C. 1316-1322) ; - Montcenis (C. 1415-1417) ; - Semur-en-Brionnais (C. 1720-1723) ; - Tournus (C. 1771-1783).

³Un dossier de Sampigny a été classé et inventorié à tort dans notre fonds de la subdélégation d'Autun.

Palleau⁴, subdélégation de Nuits ; Authumes, Dampierre-en-Bresse, Frontenard, La Chapelle-Saint-Sauveur, Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Mont-lès-Seurre, Navilly, Saint-Bonnet-en-Bresse et Sermesse, subdélégation de Seurre⁵.

Signalons encore que deux communes d'outre Loire, Bourg-le-Comte et Céron, étaient bourbonnaises et faisaient partie, administrativement parlant, de l'élection de Moulins, - car la Bourgogne, pays d'États, n'était avoisinée que de pays d'élections.

Des États du Charollais, qui, créés après l'acquisition du comté par le duc Philippe le Hardi en 1390, fonctionnèrent jusqu'en 1751, date de leur réunion à ceux de la province de Bourgogne, il ne nous est parvenu que des débris d'archives, — dix liasses en tout et pour tout⁶.

Un document de ce fonds mérite d'être spécialement mentionné ici. C'est le procès-verbal des visites faites en 1776 dans les villes, villages et hameaux, pour établir l'assiette de leurs impôts, et contenant le nombre des feux, des charrues et des cotisables, le montant des tailles, la quotité des dîmes, la qualité du sol, etc.⁷

Les États du Mâconnais, eux, - le Mâconnais par une anomalie singulière, a été à la fois pays de droit écrit et pays d'États, - résistèrent victorieusement aux efforts continus de suppression et d'absorption faits par Dijon⁸. Aussi le fonds d'archives qu'ils nous ont laissé est-il considérable, - trois cent onze articles. C'est d'abord une suite ininterrompue de registres de délibérations allant de 1557 à 1790. Puis les nombreux dossiers des affaires traitées au cours des assemblées générales des États, et, durant les intersessions, par la Chambre d'administration de ces mêmes États. En effet, les États, composés de députés de chacun des trois ordres, clergé, noblesse et tiers, se réunissaient en assemblée générale tous les trois ans, sous la présidence-née de l'Évêque de Mâcon. Ils délibéraient sur les questions soumises à leur examen et nommaient un « élu » de chaque ordre. Les trois élus formaient une Chambre d'administration permanente, qui expédiait les affaires durant sa triennalité.

« Jet » des impôts sur les communautés d'habitants, - levée des revenus particuliers du Mâconnais, consistant en octrois, péages et crues sur le sel, - travaux de grande et petite voirie, - agriculture, industrie et commerce, - instruction publique, - bienfaisance et hygiène, - troupes provinciales et étapes : voilà quelles étaient les attributions principales des États, ou à quelles questions s'étendait leur compétence.

Ce fonds d'archives est une mine inépuisable de renseignements historiques du plus haut intérêt. Il avait été classé et inventorié dès 1744 par un homme remarquablement érudit et laborieux, Claude Bernard, lieutenant particulier au bailliage⁹, qui s'était fait l'archiviste bénévole non seulement des États

⁴Des dossiers d'Écuellen et Palleau ont de même été classés et inventoriés à tort dans notre fonds de la subdélégation de Chalon.

⁵Des dossiers de Dampierre en-Bresse, Longepierre, Navilly, Saint-Bonnet-en-Bresse et Sermesse, d'une part, d'Authumes, Dampierre-en-Bresse, Frontenard, La Chapelle-Saint-Sauveur et Lays-sur-le-Doubs, d'autre part, ont encore été classés et inventoriés à tort dans nos fonds des subdélégations respectives de Chalon-sur-Saône et Louhans.

⁶Les minutes des délibérations de 1578 à 1751 sont aux Archives départementales de la Côte-d'Or (C. 7519-7524). - D'autre part, les comptes du Charollais du XVe au XVIIIe siècle sont aux Archives départementales du Doubs (B. 3199-3214).

⁷C. 457, 11.

⁸Archives départementales de la Côte-d'Or (C 7535 et 7536) et de Saône et-Loire (C. 506-512). - C'est l'institution des États qui valut à Mâcon de devenir le chef-lieu administratif du département de Saône-et Loire en 1790.

⁹Fils de Jean Bernard, conseiller au bailliage de Mâcon, et de Philiberte Morel, il fut baptisé à Mâcon le 1er mars 1669, y épousa le 22 mars 1694 Claudine Demeaux, et fut inhumé le 22 juillet 1749. (Archives de la ville de Mâcon, GG. 37, 64 et 74).

du Mâconnais, mais encore de la ville de Mâcon. Ses manuscrits sont des œuvres dignes de mémoire.¹⁰

Un document du fonds des États du Mâconnais mérite aussi une mention spéciale. C'est le procès-verbal des visites faites en 1685 dans les villes, villages et hameaux, pour établir l'assiette de leurs impôts d'après le nombre des feux, le montant des tailles, la quotité des dîmes, la qualité du sol, la valeur des domaines, la fortune des habitants, etc.¹¹

L'existence ou mieux la survivance de l'Élection de Mâcon en plein pays d'États constitue une anomalie dans l'histoire administrative de la France. La juridiction des « élus en l'Élection » connaissait « de toutes les matières de tailles, aides, papiers timbrés, marque de fer et d'acier, de tous les octrois de la ville et faubourgs de Mâcon, des tabacs, des marques d'or et d'argent, des huiles, amidons, de la marque des cuirs, encore de tout ce qui dépend des gabelles et traites foraines. Le ressort de l'Élection comprend 202 paroisses, sans compter les 26 du Brionnois qui gabelent dans le Mâconnois »¹².

Signalons, dans ce fonds d'archives, très intéressant et très vivant d'un bout à l'autre, une suite de rôles d'impositions de toutes les communautés en 1785.¹³

Telle est la composition de notre série C. Les articles 1-451 ont été classés et inventoriés avant 1866 par M. C. Ragut, archiviste. Les articles 452-840 sont dus à M. L. Michon, son successeur.

Mention conseillée

Archives départementales de Saône-et-Loire - Edition de 1924, revue et corrigée en 2015

Description de la transformation

Résultat obtenu au moyen d'une feuille de transformation développée par la société [IRIUS](#). © 2004-2015 IRIUS

¹⁰Inventaire des Archives des États du Mâconnois, 1744 (Archives départementales, C. 771. - Bibliothèque municipale, manuscrit 22). Mémoires historiques sur les États du Mâconnois, sans date [1745] (Archives départementales, C. 772. - Bibliothèque municipale, manuscrit 21). - Inventaire des Archives de l'Hôtel de ville de Mâcon, 1743 (Archives municipales, II. 13). - Annales et mémoires tirés des registres secrétaires de l'Hôtel de ville de Mâcon, sans date [1744] (Archives municipales, II. 14 et 15. Archives départementales, Supplément à la série E.) - Tables généalogiques de quelques familles de Mâcon, sans date (Archives de l'Académie). Carta antiqua [Cartulaire ou Livre enchaîné] ecclesiae Matisconensis, sans date. (Archives départementales, G. 198). - Mémoires et pièces tirées de la copie du Livre rouge de l'église Saint Vincent de Mâcon, sans date (Archives de l'Académie).

¹¹C. 562.

¹²Almanach du Mâconnois pour l'année 1786, p. 69.

¹³C. 838 et 839.

Sommaire

Edits, déclarations et lettres patentes royaux, arrêts du Conseil d'État, ordonnances (1671-1789)	C 1-25
Intendance de Bourgogne et Bresse, subdélégations (1487-1789)	C 26-451
Subdélégation d'Autun (1656-1789)	C 26-52
Subdélégation de Bourbon-Lancy (1646-1789)	C 53-71
Subdélégation de Chalon-sur-Saône (1582-1789).....	C 72-195
Subdélégation de Charolles (1634-1789)	C 196-220
Subdélégation de Cluny (1720-1789)	C 221-236
Subdélégation de Louhans (1692-1789).....	C 237-298
Subdélégation de Mâcon (1629-1789).....	C 299-327
Subdélégation de Montcenis (1713-1790)	C 328-352
Subdélégation de Semur-en-Brionnais (1662-1789).....	C 353-387
Subdélégation de Tournus (1487-1789)	C 388-451
Etats du Charollais (1509-1789)	C 452-461
Administration générale (1637-1789).....	C 452-453
Affaires particulières (1509-1786).....	C 454-461
Etats du Mâconnais (875-1790)	C 462-772
Administration générale des états (1367-1790)	C 462-524
Affaires particulières (875-1790).....	C 525-772
Juridiction de l'élection, aides et gabelles du Mâconnais (1539-1789).....	C 773-840
Lettres patentes, audiences, réceptions, lettres de provision, sentences, procès-verbaux de visites (1577-1789)	C 773-804
Procédures, enquêtes, procès-verbaux, visites des paroisses, minutes, édits royaux, personnel, lettres de provision, rôles de taille (1539-1785).....	C 805-837
Déclarations relatives au défrichement des terres incultes, cahiers d'impositions des communautés (1785-1785).....	C 838-839
Divers (1786-1789).....	C 840

Inventaire sommaire

de sortie des marchandises qui passent à l'étranger en exemption des droits ; fixation des droits de sortie pour les laines filées et non filées ; obligation pour les fabricants de marquer, à la tête et à la queue des pièces d'étoffes, le nombre d'aunes qu'elles contiennent. Règlement pour la fabrication des étoffes de laine, pour la teinture des draps, serges, etc. ; pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries ; pour la marque des toiles blanches et imprimées. Fixation du diamètre des plombs qui doivent être apposés sur les étoffes. Règlement pour les compagnons ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume. 1699-1789

Portefeuille - 28 pièces, papier (imprimées).

- C 4 Défenses à tous négociants et autres personnes de vendre et d'acheter des étoffes des Indes, de la Chine, etc., et d'en introduire dans le royaume ; inhibitions de fabriquer ou faire fabriquer aucunes étoffes à l'imitation de celles des Indes, etc. ; défense de porter aucunes robes et vêtements de toiles peintes et étoffes des Indes, et d'en faire aucun commerce ; règlement sur les toiles de coton peintes ou blanches, mousselines et étoffes des Indes ; établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'Occident ; concession à la Compagnie des Indes de la régie et administration de la Banque ; fixation du nombre des actions de la Compagnie des Indes ; concession à ladite compagnie de la jouissance à perpétuité des droits et privilèges concernant son commerce ; décharge et libération, en sa faveur, de toutes les opérations de la Banque ; confirmation des privilèges accordés à ladite compagnie ; prorogation en sa faveur du délai pour l'entrée des toiles peintes d'Alsace et des toiles blanches ; défense d'introduire dans le royaume d'autres mousselines et toiles de coton que celles provenant du commerce de cette compagnie ; concession en sa faveur du privilège exclusif de la vente du café. 1709-1788

Portefeuille - 53 pièces, papier (imprimées).

- C 5-6 Commerce et industrie. 1699-1789

- C 5 Règlement pour les maîtres de forges et ouvriers. Fixation du droit d'entrée de l'acier non ouvré ; indemnité pour l'extraction de la mine de fer ; réduction des droits d'octrois et de péages pour les fers qui sont voiturés sur la Saône ; défense de faire sortir du fer hors du royaume ; règlement pour les droits de la marque des fers ; droit de contrôle et de marque des ouvrages d'étain ; manufacture des cristaux de la reine transférée au Creusot ; règlement pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre ; fixation des droits pour les verreries de la Franche-Comté ; liberté du commerce et le transport, hors du royaume, des verres à vitre ; défense d'exporter les cendres, salins et potasse. 1699-1787

Portefeuille - 13 pièces, papier (imprimées).

- C 6 Fabrique et commerce des eaux-de-vie ; interdiction de l'entrée dans le royaume des denrées, épiceries et autres marchandises provenant des fabriques et commerce des Hollandais, Anglais et autres nations étrangères ; règlement pour le commerce et le transport des marchandises provenant des colonies françaises.

Règlement pour la fabrication des cierges et bougies dans les provinces de Bourgogne et Bresse ; défense de débiter dans le commerce aucune huile de pavot, dite d'œillette, qu'elle ne soit mélangée d'essence de térébenthine. Exemption de tous droits d'entrée sur les matières premières destinées à alimenter nos manufactures. Remboursement des droits d'entrée sur les sucres, en faveur des raffineries établies dans les ports du royaume. Attribution aux juges et consuls du royaume de la connaissance des faillites et banqueroutes ; procès intentés pour raison de faillites, qui doivent être portés devant les juges et consuls de la ville où le failli avait son domicile. 1706-1789

Portefeuille - 26 pièces, papier (imprimées).

- C 7 Arts et métiers.- Création, dans chaque corps et communauté, d'un trésorier-receveur ; création de deux lettres de maîtrise dans chaque art et métier ; fixation des gages assignés aux corps des marchands et des communautés d'arts et métiers ; réunion du droit de paraphe et des lettres de maîtrises ; établissement de maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume ; autorisation, en faveur des communautés d'arts et métiers, d'acquérir les maîtrises qui restent à vendre dans leurs corps ; règlement pour les professions d'arts et métiers qui ne sont pas en jurande ; défenses aux communautés d'arts et métiers d'intenter aucun procès, ni faire aucune députation sans le consentement de la communauté et de l'intendant de la province ; réduction des droits sur les ouvrages d'horlogerie à leur sortie du royaume ; permission de fabriquer des métiers à faire les bas et de les transporter hors du royaume ; règlements concernant les droits sur les cuirs ; création de places héréditaires de barbiers-baigneurs-étuvistes ; règlement concernant la marque des perruques ; création de privilèges de limonadiers. 1700-1788

Portefeuille - 38 pièces, papier (imprimées).

- C 8-9 Finances et fiscalité. 1697-1789

- C 8 Règlement et établissement de bureaux pour les recouvrements extraordinaires ; rachat et amortissement des rentes et redevances dues pour l'aliénation des domaines du Roi ; création de rentes pour les étrangers établis dans le royaume et qui ont obtenu des lettres de naturalité ; suppression des rentes annuelles et héréditaires au denier seize, et création de rentes annuelles au denier vingt ; réduction au denier vingt-cinq des rentes créées au denier douze ; établissement d'une chambre de justice pour réprimer les abus et réparer les désordres commis dans les finances ; obligation pour les comptables de tenir des registres-journaux ; fixation du denier de la constitution à raison du denier vingt du capital ; réduction des rentes viagères créées depuis 1720 ; création de rentes viagères en forme de tontines ; liquidation des capitaux des contrats ou effets à trois pour cent ; conversion des effets au porteur en contrats ; remboursement des dettes de l'État ; suspension du paiement des rescriptions sur les recettes générales des finances ; sanction du décret concernant le prêt à intérêts. 1707-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier (imprimées).

- C 9 Révocation de l'édit qui créait des officiers pour connaître du surtaux et autres impositions ; affranchissement des tailles et de la capitation en faveur des acquéreurs desdits affranchissements ; suspension du privilège d'exemption de tailles en Bourgogne ; règlement pour le recouvrement de la taille ; fixation de l'abonnement pour l'affranchissement de la capitation ; règlement pour l'égalité, dans l'imposition des tailles, et privilèges en faveur de ceux qui rétabliront les domaines abandonnés ; abonnement de la capitation en Bourgogne et Bresse, moyennant la somme de 600,000 livres ; suppression du dixième du revenu des biens ; levée du cinquantième du revenu pendant douze ans ; règlement pour le droit du centième denier des usufruits des biens immeubles ; levée d'un nouveau vingtième et augmentation de la capitation ; sanction du décret du 23 septembre 1789, concernant la perception des impôts, et règlement pour l'exécution dudit décret. 1697-1789
- Portefeuille - 58 pièces, papier (imprimées).
- C 10-14 Offices. 1697-1788
- C 10 Création, en titre d'offices, des jurés-mesureurs de blés et autres grains ; suppression des offices de commissaires aux saisies mobilières et création des offices de contrôleurs d'exploits ; réunion des offices de greffiers des rôles des tailles aux corps et communautés des villes et paroisses ; révocation des privilèges accordés par l'établissement des offices de judicature, de police, etc. ; suppression des offices de conseillers procureurs auprès des intendants ; création de places héréditaires de barbiers-baigneurs, etc. ; suppression des offices de contrôleurs des bans de mariage ; règlement pour les fonctions, rangs et privilèges des maires des villes et bourgs ; création d'offices d'inspecteurs des messageries, coches, etc. ; de contrôleurs essayeurs d'huiles ; d'inspecteurs des matériaux ; d'un office de concierge buvetier en chacune des chancelleries des Cours de Parlement, etc. ; d'un vérificateur général du franc-salé ; suppression des conservateurs généraux et création de quatre conservateurs des offices dans chaque généralité ; création des offices d'inspecteurs des fermes générales des gabelles. 1697-1707
- Portefeuille - 75 pièces, papier (imprimées).
- C 11 Création des offices de jurés-inspecteurs et contrôleurs des porcs ; d'un conseiller avocat, en chacun des Hôtels-de-Ville, etc. ; d'offices d'échevins, consuls, capitouls, etc. ; de lieutenants, procureurs gardes-marteau et greffiers en chaque maîtrise ; création d'augmentations de gages aux commissaires de la Marine ; suspension des privilèges d'exemption de tailles pour les nouveaux offices ; union et incorporation aux corps des présidents trésoriers de France des offices de conseillers du Roi, auditeurs-rapporteurs des comptes des étapes ; création de nouvelles juridictions consulaires et suppression des greffiers de ces juridictions ; aliénation des droits de contrôle des actes des notaires, etc. ; suppression des juges-gardes des étalons des mesures ; continuation aux intendants et à leurs subdélégués de la connaissance des contestations concernant les droits de contrôle des notaires ; création d'un conseiller vérificateur en chaque Élection et amirauté du royaume ; réduction au denier vingt des rentes et augmentations des gages ; création de 500,000 livres d'augmentation de gages. 1708-1710

Portefeuille - 54 pièces, papier (imprimées).

- C 12 Attribution de gages, à raison du denier vingt, aux conseillers vérificateurs des défauts des Élections et amirautés ; réunion aux Chambres des Comptes de Rouen Nantes, Dijon, etc., des deux offices de trésoriers-receveurs généraux, etc. ; prorogation pour le rachat du prêt et droit annuel des officiers qui y sont sujets ; suppression des offices de trésoriers, receveurs et contrôleurs généraux des comptes créés dans chaque Chambre des Comptes, et création d'un conseiller président et de deux conseillers maîtres en chacune desdites chambres ; création de 50 000 livres d'augmentation de gages pour les offices de subdélégués ; création de trésoriers de France, conservateurs des gages intermédiaires ; suppression des offices de contrôleurs des expéditions en Cour de Rome et création des offices de conseillers inspecteurs-vérificateurs desdites expéditions ; prorogation de la suspension des privilèges et exemptions accordés aux nouveaux offices ; réunion des offices de contrôleurs des actes des notaires, des petits sceaux et insinuations, etc. ; suppression des inspecteurs des caisses des commissaires aux saisies réelles, et rétablissement des contrôleurs desdits commissaires ; des offices de maires, lieutenants de maires et autres officiers des Hôtels-de-Ville ; des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires. 1711-1714

Portefeuille - 43 pièces, papier (imprimées).

- C 13 Réunion au domaine des émoluments de tous les greffes des cours et juridictions royales, etc. ; création de la charge de grand maître et surintendant général des postes, etc. ; réduction de toutes les augmentations de gages et autres charges dans les états du Roi ; suppression des offices de contrôleurs des octrois et des péages, des offices de greffiers conservateurs et de contrôleurs des registres de baptêmes, mariages, etc., de toutes les recettes des Fermes ; des receveurs et payeurs des gages des officiers des bureaux de finances, des offices de notaires syndics ; rétablissement de différents droits, du prêt et droit annuel des offices et charges ; établissement d'une caisse commune des receveurs généraux des domaines et bois ; suppression des receveurs et contrôleurs des octrois et revenus patrimoniaux, et nouvelle création de pareils offices ; confirmation et maintenue des États de Bourgogne dans la jouissance et possession des octrois de la Saône ; rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants de Roi, maires et autres officiers des hôtels de ville ; suppression des offices de payeurs des gages des différentes cours, etc. ; règlement pour la liquidation des offices supprimés dans les cours, parlements, etc. 1715-1788

Portefeuille - 58 pièces, papier (imprimées).

- C 14 Droits sur le sel.- Aliénation des 20 sous imposés sur chaque minot de sel vendu dans les greniers et les chambres à sel ; levée ou prorogation de différentes crues sur le sel en faveur des États de Bourgogne ; suppression des regrats ; établissement, dans les gabelles du Lyonnais, de l'usage de la trémie et de la revente du sel à petites mesures sans regrats ; diverses peines contre les faux-sauniers qui prennent de faux noms, ou déclarent de faux domiciles, contre les faux-tabatiers et autres contrebandiers ; vérification des échantillons de faux sel ; répression des abus dans la distribution du sel à diminution de prix ; prorogation de

la modération des droits sur les sels de Saintonge et de Brouage expédiés à l'étranger ; prohibition du sel étranger dans le royaume ; exécution du règlement concernant la ferme du tabac ; défense de vendre et débiter du tabac râpé sans permission ; diverses mesures concernant la vente et le débit du tabac qui ne doit être altéré par aucuns mélanges. 1697-1789

Portefeuille - 49 pièces, papier (imprimées).

- C 15 Police.- Réduction du droit établi sur chaque jeu de cartes et tarots ; règlement pour la perception des droits de boucherie et du droit sur le suif, pour la levée du doublement des droits d'octrois et tarifs des villes ; continuation de la perception des 4 sous pour livre sur tous les droits des fermes ; règlement pour la perception des droits dans les cinq grosses fermes et les provinces réputées étrangères ; dispense, en faveur des employés des fermes, de prêter nouveau serment ; prescription de la manière et de la forme dans lesquelles les commis des fermes peuvent faire les visites dans les abbayes et autres couvents de filles ; autorisation, pour les capitaines généraux des fermes, de faire des visites dans les maisons privilégiées ; injonction aux employés des fermes de porter des bandoulières ; suppression des droits perceptibles à l'enlèvement des eaux-de-vie, et fixation de ceux qui doivent être payés à l'entrée du royaume ; défense de percevoir aucun droit de péage sur le charbon de terre, qui ne se trouve pas nommément exprimé dans les tarifs. 1708-1786

Portefeuille - 52 pièces, papier (imprimées).

- C 16-20 Monnaie. 1700-1789

- C 16 Cours des petites espèces ; nouvelle fabrication des louis d'or ; prorogation du cours des espèces d'or et d'argent ; réduction des louis d'or à douze livres quinze sous, des écus à soixante-sept sous, etc. ; nouveaux louis d'or qui doivent être réduits comme les anciens. Règlement du cours des espèces d'or et d'argent dans le royaume ; nouvelle réduction des louis d'or et des louis blancs ; fixation du prix du marc des pistoles et réaux d'Espagne, etc. ; décri des anciens louis d'or et d'argent ; prorogation du cours des pièces de quatre sous non-réformées ; interdiction du billonage des espèces ; fabrication de nouvelles pièces de dix sous du poids de deux deniers neuf grains ; délivrance des billets de monnaie et paiement de l'intérêt de ces billets ; nouvelle diminution des espèces réformées ayant cours dans le commerce ; difficultés qui s'élèvent au sujet du paiement des billets de change ; réduction à neuf sous six deniers des pièces de dix sous nouvellement fabriquées. 1700-1706

Portefeuille - 46 pièces, papier (imprimées).

- C 17 Sursis à l'introduction des billets de monnaie dans tout le royaume. Règlements que les paiements soient faits, pour les trois quarts, en espèces d'or et d'argent et, pour l'autre quart, en billets de monnaie ; que les espèces anciennes continueront d'avoir cours, mais que les louis d'or seront réduits à douze livres cinq sous et les louis blancs à trois livres six sous, etc. ; qu'il sera fabriqué des pièces de trente deniers pour avoir cours dans tout le royaume, et que les anciens sous auront cours pour

dix-huit deniers et, en Alsace, pour vingt deniers ; que les billets de monnaie demeurent supprimés, avec défense de transporter hors du royaume aucunes espèces ou matières d'or ou d'argent ; qu'une nouvelle prorogation est accordée pour le transport des anciennes espèces et des matières d'or et d'argent dans les hôtels des monnaies. 1707-1715

Portefeuille - 31 pièces, papier (imprimées).

- C 18 Interdiction des espèces de Lorraine, Léopolds d'or et d'argent, testons, etc., sous peine de confiscation ; privilège en faveur du sieur Law pour l'établissement d'une banque générale ; obligation de faire le dépôt, chez un notaire, des lettres ou billets de change, ou autres billets payables au porteur ; injonction de recevoir les anciennes espèces sans déduction d'aucuns droits par les changeurs et par les receveurs des deniers royaux ; réduction des actions de la Compagnie des Indes et des billets de banque ; permission à toutes personnes d'avoir et de garder, en espèces, telles sommes qu'elles jugeront à propos ; ordre de brûler les billets de dix mille et de mille livres qui se trouvent dans les caisses de la banque, et de créer pour cinq cent millions de nouveaux billets ; défense de porter et de faire entrer dans le royaume des diamants, perles et pierres précieuses, et révocation de toutes les permissions qui pourraient avoir été accordées ; défense de fabriquer, exposer ou vendre aucuns ouvrages d'or excédant le poids d'une once ; rétablissement de l'usage des lettres et billets au porteur ; autorisation de fabriquer des bijoux d'or, tabatières, étuis et autres, jusqu'au poids de sept onces au plus. 1716-1722

Portefeuille - 38 pièces, papier (imprimées).

- C 19 Suppression des essayeurs et contrôleurs des ouvrages d'orfèvrerie, et réunion de leurs droits à la ferme de la marque des ouvrages d'or et d'argent ; fabrication de nouvelles espèces, savoir des louis d'or au titre de vingt-deux carats, et des écus de onze deniers ; réduction à vingt-quatre deniers des sous de trente deniers ; règlement pour le prévôt général des monnaies et les officiers et archers de la prévôté ; décri des espèces d'or nommées Frédéricis et de celles dites Augustes ; conversion en espèces de la vaisselle du roi ; prorogation du délai pour porter aux hôtels des monnaies les vaisselles d'or et d'argent ; reconnaissances des papiers du Canada ; paiement des billets ou lettres de change de la Louisiane et Cayenne ; extinction et brûlement des billets de monnaie et cartes du Canada ; fixation des termes de la liquidation des papiers du Canada, de propriété britannique ; changement des poinçons pour la fabrication des espèces ; conservation des poinçons des revers des espèces d'or et d'argent. 1723-1778

Portefeuille - 31 pièces, papier (imprimées).

- C 20 Information contre les billonneurs et contre ceux qui refusent les pièces de deux sous non effacées ; fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent, proportion entre les monnaies de l'un et de l'autre métal, etc. ; prorogation du cours des anciens louis, augmentation du nombre des hôtels des monnaies, suppression des commissions de changeurs, etc. ; autorisation donnée aux directeurs des monnaies de recevoir la vaisselle qui leur sera portée librement ; fixation du prix des bijoux, vaisselles et matières d'or et d'argent qui seront portés aux hôtels des monnaies ;

autorisation donnée aux municipalités de recevoir les bijoux, vaisselles, etc., pour les transmettre aux directeurs des monnaies ; prorogation du délai fixé pour la conversion des billets de la caisse d'escompte en assignats ; règlement qui détermine la forme, la valeur et le nombre des assignats. 1781-1789

Portefeuille - 10 pièces, papier (imprimées).

- C 21 Justice et police.- Attribution aux Tables de marbre du droit de juger, en dernier ressort, les appellations qui y sont portées pour crimes et délits de chasse ; règlement sur les amendes des eaux et forêts ; confirmation des privilèges, prérogatives et droits accordés aux grands-maîtres des eaux et forêts ; injonction aux municipalités de veiller à la conservation des forêts et bois qui les avoisinent ; interprétation du règlement pour la perception des droits de la douane de Lyon sur les vins et autres marchandises non comprises dans le tarif ; prorogation de la jouissance des octrois de la Saône, etc. ; désignation des ports de France ouverts à l'entrée des marchandises d'Angleterre ; prescription de mesures contre les employés des postes qui seraient convaincus de prévarication ou de larcin ; règlement sur la police à observer sur les routes par les postillons, etc. ; règlement concernant les carrosses et messageries ; la police intérieure et le service des postes aux chevaux ; l'uniforme des visiteurs généraux, des maîtres de poste, etc. 1694-1789

Portefeuille - 27 pièces, papier (imprimées).

- C 22 Noblesse et privilèges.- Finance due pour les lettres de maintenue ou de réhabilitation de noblesse ; retrait des titres de noblesse déposés dans les greffes ; restitution des épices indûment prises par les officiers des justices des seigneurs ; aliénation des droits d'échanges dans tous les fiefs et terres du royaume ; recouvrement des droits d'amortissement et de francs-fiefs ; règlement pour le contrôle des actes de foi, hommages, aveux, etc. ; prorogation du délai accordé pour le contrôle desdits actes ; nouveau délai pour contrôler les actes de foi et hommages, et les déclarations ou reconnaissances aux papiers terriers ; exemption de tailles, dont jouissent les chevaliers de Malte et autres privilégiés, réduite à l'étendue d'une ferme du labour de quatre charrues ; rétablissement de commis, pour recevoir les actes d'affirmations de voyages, dans tous les lieux où s'exercent les justices des seigneurs. 1671-1785

Portefeuille - 26 pièces, papier (imprimées).

- C 23 Affaires militaires.- Imposition de cinquante mille sacs de blé pour l'armée d'Italie ; suppression de la Ferme des poudres et salpêtres ; annulation des enrôlements faits pour l'armée d'Italie ; formation des rôles et états pour faire fournir des recrues d'infanterie par les paroisses ; peine du fouet et de la fleur de lys contre les miliciens qui s'absentent de leur paroisse et contre ceux qui achètent des soldats pour servir à leur place ; concession de la noblesse aux commissaires ordinaires des guerres ; renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France ; exemption de la taille, pendant cinq ans, en faveur des soldats de milice ; règlement pour l'apposition et la levée des scellés des officiers militaires ; divers privilèges et exemptions en faveur des officiers et soldats invalides. 1694-1788

Portefeuille - 43 pièces, papier (imprimées).

- C 24 Imprimerie et divers.- Défenses d'imprimer et de vendre aucuns livres, libelles, mémoires ou autres ouvrages sans permission ; dispense de conduire à la Chambre syndicale de Paris les livres venant de l'étranger et passant par la France, pour aller dans un autre pays étranger ; fixation de l'hypothèque du Roi sur les biens des condamnés à l'amende au jour du jugement ; exemption des droits de contrôle des actes des notaires en faveur du receveur chargé du recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs, etc. ; exemption de l'insinuation et du droit de centième denier pour les donations et legs des pères et mères en faveur de leurs enfants ; répression de l'abus des évocations des procès criminels ; prescription de publier et d'enregistrer les substitutions aux greffes des cours royales ; permission de rapporter des procès et d'y opiner en faveur des officiers qui sont exclus de la voix délibérative par leurs dispenses ; défense aux personnes qui n'ont pas titre ni caractère d'officier public de faire aucunes publications ou autres actes attribués aux huissiers. 1696-1785

Portefeuille - 24 pièces, papier (imprimées).

- C 25 Clergé.- Règlement pour les possesseurs des biens d'église et des communautés ecclésiastiques et laïques aliénés ; règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement, de francs-fiefs, etc. ; procès criminels faits aux ecclésiastiques ; défense de faire des poursuites pour le recouvrement du dixième des biens ecclésiastiques ; défense à ceux de la religion prétendue réformée d'avoir des armes, etc. ; constitution du pape Clément XI, portant condamnation du Nouveau-Testament en français, etc. ; obligation pour les monastères de religieuses et les communautés de filles destinées à l'éducation de la jeunesse de représenter les titres de leur fondation, dotation, etc. ; représentation des titres d'union des bénéfices ; droit d'indemnité dû par les gens de mainmorte ; nouvelles défenses aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ; continuation de la perception des dîmes noales abandonnées aux gros décimateurs par les curés qui ont opté la portion congrue ; prescription aux curés, desservants des paroisses, etc., de communiquer les registres de sépultures aux préposés de l'administration des Domaines ; débiteurs des hôtels-dieu, hôpitaux, etc., qui ne peuvent être élus administrateurs desdits hôpitaux ; formalités à observer pour les constructions des bâtiments appartenant aux gens de mainmorte, hôpitaux, maisons de charité, etc. 1702-1785

Portefeuille - 35 pièces, papier (imprimées).

Intendance de Bourgogne et Bresse, subdélégations. (1487-1789)

- C 26-52 **Subdélégation d'Autun. 1656-1789**
- C 26 Correspondance entre l'intendant de Bourgogne et le subdélégué d'Autun.- Fixation des honoraires des subdélégués, pour les délivrances qui se font par-devant eux ; décès du sieur Pillot, subdélégué d'Autun, et son remplacement par le sieur Duchemain père ; nomination du sieur Guyot en qualité de greffier de la subdélégation ; demande de la charge de lieutenant criminel par le sieur Roux ;

diverses nominations de commis pour la perception des droits sur les vins, les farines, etc. ; procès-verbaux de prestation de serment ; divers procès-verbaux et mémoires adressés par le prévôt de la maréchaussée et relatifs à une émeute populaire excitée dans la commune de Cronat par des enrachements (arrhes) de blés ; à une bande de voleurs, qui infestaient les environs du bourg de Saint-Émiland, et à l'arrestation de treize d'entre eux, etc. ; présentation du compte du receveur des émoluments du sceau de la chancellerie d'Autun, du compte du préposé à la marque des étoffes ; présentation des bordereaux et états de situation de la caisse de M. de Fontenay, receveur particulier des finances, au bailliage d'Autun. 1761-1789

Portefeuille - 84 pièces, papier (3 imprimées).

- C 27 Divers.- Ordonnance de l'intendant Joly de Fleury concernant les coches du haut Rhône. Permission donnée à l'ingénieur Dumorey d'atteler à sa chaise des chevaux de louage. Traité entre les syndics du Tiers-État du pays de Bugey et les fermiers généraux des diligences, au sujet de la messagerie de Dijon à Belley. Requête et procès-verbaux constatant des délits en matière de roulage. Verbal de reconnaissance de marchandises saisies par le fermier des coches, au préjudice du nommé François Taurel, voiturier de Bourg-en-Bresse. Arrêt du Conseil d'État portant nouveau règlement sur le roulage. Procès-verbaux de prestation de serment de divers messagers. Ordonnances de l'intendant Amelot de Chaillou concernant les carrosses et messageries. Mémoire, signé Leseure, relatif au service des messageries publiques établi à Autun. Plaintes contre le nommé Seguin, messenger d'Autun à Toulon-sur-Arroux. Correspondance relative aux privilèges et exemptions de la taille etc., réclamés par les fermiers généraux des messageries. 1724-1789

Portefeuille - 89 pièces, papier (5 imprimées).

- C 28 Correspondance et requêtes concernant les travaux des salpêtriers dans les paroisses de la subdélégation d'Autun.- Plaintes diverses soulevées à l'occasion de ces travaux ; ordonnances de l'intendant ; états de dépense présentés par les salpêtriers. 1760-1778

Portefeuille - 147 pièces, papier.

- C 29 Travaux, voie d'eau.- Instruction de l'intendant de Flesselles sur le service des corvées de la Généralité de Lyon. Mémoires et devis des travaux à faire sur la rivière d'Arroux, pour la rendre navigable depuis la ville d'Autun jusqu'à la Loire au-dessous de Digoin ; homologation dudit devis par l'intendant Duplex ; correspondance entre le même intendant, le maire d'Autun et l'ingénieur Antoine, au sujet des honoraires réclamés par cet ingénieur et par l'avocat Leseur pour leurs travaux concernant la navigation de l'Arroux. Délibération et ordonnance des élus généraux des États de Bourgogne pour l'arpentage et l'estimation des terrains employés à la confection des canaux de la province. 1769-1787

Portefeuille - 15 pièces, papier, imprimées.

C 30 Correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Duchemain, le maire et les échevins de la ville d'Autun, au sujet d'un incendie qui a consumé l'auditoire du bailliage et Présidial d'Autun.- Correspondance, mémoires et devis relatifs aux réparations à faire dans les bâtiments du bailliage par suite de cet incendie ; arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'intendant concernant les réparations à faire au grenier à sel d'Autun, qui était situé au rez-de-chaussée des bâtiments dudit bailliage et qui a été également endommagé ; correspondance relative aux réparations du grenier à sel d'Autun, entre le ministre Turgot, le contrôleur général de Clugny, les intendants de finances Trudaine et de Beaumont, l'intendant Duplex, etc. 1729-1788

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

C 31 Justice, prisons.- Rapport du prévôt de la maréchaussée d'Autun concernant le mauvais état des prisons de cette ville et l'évasion de cinq criminels ; états et devis estimatifs des réparations à faire d'urgence auxdites prisons ; arrêts du Conseil d'État portant confirmation des adjudications des travaux de réparation donnés aux entrepreneurs Rémond, Tacon, Lhéritier et Laureau ; mémoires, états, procès-verbaux et requêtes concernant les travaux de réparation aux prisons d'Autun ; correspondance entre le contrôleur général des finances d'Argenson, les intendants des finances Trudaine et de Courteilles, les intendants Joly de Fleury et Duplex, les subdélégués Pillot et Duchemain, le lieutenant général au bailliage d'Autun, etc. 1729-1779

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

C 32-52 Administration communale, communautés et paroisses. 1656-1789

C 32-46 Ville d'Autun. 1656-1789

C 32 Gestion municipale.- Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le maire d'Autun, concernant des gratifications sur les deniers patrimoniaux de cette ville en faveur du maire Roux, du premier échevin, du substitut du procureur du Roi, de l'avocat Changarnier, conseil de la ville, etc. ; requêtes tendant à obtenir la place de conseiller de la ville, devenue vacante par le décès du sieur Changarnier, et celle de receveur des deniers patrimoniaux, également vacante, par suite du décès du sieur Brunet ; ordonnance du commandant en chef de la province, La Tour-du-Pin de Gouvernet, portant dispense de prendre les armes pour les cérémonies publiques en faveur des officiers municipaux et de ceux des habitants qui ont exercé des charges municipales ; correspondance entre le secrétaire d'État Amelot, l'intendant Feydeau et M. de Ganay qui réclamait une indemnité pour son logement en qualité de gouverneur d'Autun. Requêtes et délibérations pour l'habillement des tambours et de la compagnie des grenadiers de la milice bourgeoise ; pour l'augmentation des gages des chirurgiens de l'hôpital, du maître grammairien et des huit sergents de ville. 1761-1789

Portefeuille - 106 pièces, papier (1 imprimée).

C 33-34 Impôts. 1758-1788

C 33 Comptes du sieur Lambert, collecteur des tailles d'Autun. Pièces justificatives et correspondance concernant les comptes de la taille et capitation, entre les intendants Amelot, de Chaillou, Dupleix et Feydeau, le subdélégué Duchemain, les maire, échevins et syndics d'Autun et le collecteur Lambert. 1763-1780

Portefeuille - 44 pièces, papier.

C 34 Comptes du sieur Lambert, collecteur des tailles d'Autun. Pièces à l'appui des comptes et correspondance entre l'intendant Amelot, les subdélégués Duchemain et de La Goutte, le maire et les échevins d'Autun et le collecteur ; demandes en surtaux et requêtes pour réduction ou pour exemption de la taille ; adjudication des droits du don gratuit ; correspondance et observations sur cette délivrance. 1758-1788

Portefeuille - 79 pièces, papier.

C 35-39 Revenus patrimoniaux. 1727-1789

C 35 Adjudications des revenus de l'ancien patrimoine de la ville d'Autun, consistant en droits d'étapes, péages, rentes, cens en argent, graines, huiles, etc. ; requêtes, mémoires concernant ces adjudications et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, le maire, les échevins, etc. ; adjudications des droits d'entrée sur les vins, observations et correspondance au sujet de la perception de ces droits ; adjudications des droits d'inspecteur aux boucheries, requêtes concernant ces délivrances et correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Duchemain, les maire et échevins d'Autun, et les adjudicataires ou fermiers. 1743-1787

Portefeuille - 68 pièces, papier.

C 36 Transaction entre Mgr Blitersvich de Montcley, évêque d'Autun, messire François de Livry, abbé commendataire de l'abbaye royale de Fontenay, et les habitants de la ville d'Autun, concédant à ces derniers des droits de minage, qui appartenaient auxdits seigneurs évêque et abbé ; homologation de cette transaction et correspondance y relative entre l'intendant de La Briffe, le maire et les échevins d'Autun. Adjudication du bail des grandes halles ; requêtes concernant ces adjudications et correspondance, entre l'intendant, le subdélégué, le maire, les officiers municipaux et le receveur municipal ; règlement concernant la halle aux marchands, requêtes et correspondance au sujet de ce règlement ; procès criminel et sentence contre le fermier des halles Jean Bozut, père, et contre son fils, accusés, le premier d'avoir exigé des marchands des droits plus considérables que ceux

fixés par le bail, et le second d'avoir commis divers vols de marchandises dans les halles même. 1727-1786

Portefeuille - 52 pièces, papier (1 imprimée).

C 37 Comptes rendus par le sieur Joseph Fourat, receveur, et par ses héritiers ; par Hippolyte Brunet, receveur, et par sa veuve ; par Lazare Romand. 1757-1779

Cahiers - In-folio, 216 feuillets, papier.

C 38 Comptes rendus par Pierre-Lazare Romand, receveur ; bordereaux et correspondance concernant lesdits comptes entre l'intendant, le subdélégué, le maire et les officiers municipaux d'Autun. 1779-1788

Portefeuille - 10 cahiers in-folio, 152 feuillets ; 27 pièces, papier.

C 39 Pièces justificatives des comptes des deniers patrimoniaux ; cahiers d'inscription des mandements, ou mandats. 1769-1789

Portefeuille - 5 cahiers in-4°, 211 feuillets ; 1 pièce, papier.

C 40-43 Revenus. 1656-1789

C 40 Ferme des octrois, adjudication de l'octroi sur les farines ; sur les boucheries ; sur le sel ; sur les vins ; de la fourniture des étapes aux troupes. Requêtes et correspondance concernant la perception de ces droits entre l'intendant, le subdélégué, les officiers municipaux et les fermiers. Requête des habitants du faubourg Saint-Blaise tendant à être affranchis, comme dépendant de la terre de Montjeu, des droits d'octroi ; correspondance à ce sujet entre madame d'Aligre de Saint-Fargeau, dame de Montjeu, madame de Bonnetot d'Aligre, madame la présidente de Saint-Fargeau, l'intendant Dupleix, le subdélégué et les officiers municipaux d'Autun. 1760-1783

Portefeuille - 116 pièces, papier.

C 41 Lettres patentes du roi Louis XVI, arrêts du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant concernant les octrois. Demande en adjudication des octrois à temps ; autorisation de prolonger, pour neuf années la levée des anciens octrois ; nouvelle adjudication et délivrance des octrois ; fixation et extension des limites de la banlieue ; requêtes, mémoires, correspondance, au sujet desdits octrois, entre le contrôleur général des finances Lambert, l'intendant Amelot, le subdélégué Serpillon, le maire Roux, les fermiers, etc. 1785-1789

Portefeuille - 94 pièces, papier.

- C 42 État au vrai de la recette et dépense du produit des octrois accordés à la ville par arrêt du Conseil (mai 1748), pour seize années de 1747 à 1762 ; comptes présentés par le sieur Joseph Fourat et par ses héritiers ; par le receveur Hippolyte Brunet et par sa veuve ; par le receveur Pierre-Lazare Romand ; bordereaux concernant lesdits comptes d'octrois. 1747-1788

Portefeuille - 28 cahiers in-folio, 181 feuillets ; 28 pièces, papier.

- C 43 Charges, emprunts.- États, mémoires, requêtes, délibérations sur la situation des finances ; correspondance entre l'intendant Duplex, le subdélégué Pillot, le maire Roux, etc. ; poursuites du contrôleur des restes contre la ville, requêtes à cette occasion et correspondance entre le directeur général Necker, l'intendant Duplex, le subdélégué Pillot, les officiers municipaux, etc. ; bordereaux et comptes des fonds vendus au profit de la ville pour subvenir à ses besoins les plus pressants ; requêtes, mémoires, plans des principaux édifices ; suppression des présents et vins d'honneur ; délibérations en faveur de cette mesure, correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux. 1656-1789

Portefeuille - 1 cahier in-4° de 33 feuillets ; 120 pièces, papier (4 imprimées) ; 6 plans.

- C 44 Edifices publics, propriétés communales.- Projet d'acquisition d'une maison pour l'agrandissement de l'hôtel de ville ; vente d'une maison appartenant à la ville pour en employer le prix aux réparations dudit hôtel ; adjudications des travaux d'agrandissement et de réparations, mémoires, devis et correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux. Réparations de l'église et du presbytère de Saint-Pierre-Saint-Andoche, correspondance entre l'intendant et l'évêque ; construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Pancrace, marché, devis et correspondance entre l'intendant, l'évêque et le subdélégué. Etablissement d'un nouveau cimetière pour les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Quentin, devis, plan et correspondance entre le subdélégué et le prévôt de Notre-Dame. Construction des halles et d'une salle de comédie au-dessus, devis, mémoires, requêtes et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, l'ingénieur Antoine, etc. Démolition des tours qui existaient sur les murs de la ville, requêtes et correspondance entre le baron de Breteuil, l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux. 1763-1789

Portefeuille - 100 pièces, papier ; 1 plan.

- C 45 Voiries urbaine et vicinale, alignement, etc.- Requête et opposition du sieur de Fontenay, lieutenant général au bailliage d'Autun, au sujet de la construction des halles sur un emplacement qui est au-devant de sa maison, mémoires et correspondance entre ledit sieur de Fontenay, M. de Boullongne, l'intendant Duplex, le subdélégué de La Goutte, etc. Demandes et requêtes en matière d'alignement. Entretien des pavés, bail et délibérations.

Enlèvement des boues, balayeuses publiques, correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les officiers municipaux. Augmentation du nombre des lanternes. Entrage du terrain occupé par la tour de l'horloge. Délivrance des matériaux provenant de ladite tour pour l'agrandissement de la place. Ouverture du chemin de communication de Toulon-sur-Aroux à Autun, requêtes, délibérations et correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Duchemain, l'ingénieur Antoine, etc. 1763-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier ; 3 plans.

- C 46 Milice bourgeoise, privilèges des officiers et sous-officiers, exemption de logement des gens de guerre, de corvées des chemins, etc. ; requêtes, délibérations et correspondance entre l'intendant Feydeau, le subdélégué Duchemain et les officiers municipaux. Projet de démolition des anciennes portes de la ville et de quelques tours qui les avoisinent, pour en construire de nouvelles, mémoires, devis, adjudications et correspondance entre le prince de Condé, le contrôleur général de Clugny, l'intendant Dupleix, le subdélégué de La Goutte, etc. Police, règlement concernant les bals publics ; mort accidentelle d'un jeune anglais faisant route pour Lyon, lettres à ce sujet de l'ambassadeur d'Angleterre Dorset, de l'intendant Amelot, du subdélégué Serpillon, du maire Roux, etc. Marchés, approvisionnements ; règlements pour la taxe du pain, mesures pour assurer la subsistance des habitants, amodiation d'un cours d'eau pour la mouture des grains des boulangers, établissement d'un deuxième marché et payement du droit de marc d'or. 1763-1789

Portefeuille - 119 pièces, papier.

- C 47 Auxy et Repas son annexe, Barnay, Boyer, Brion et Broye.- Auxy et Repas, demande de madame d'Éguilly, dame de Sully, pour faire contribuer les habitants de Repas aux réparations du pont de Sully ; requêtes en matière d'impositions ; construction d'un abreuvoir audit lieu de Repas ; anticipation de communaux. Barnay, réparations à l'église et au presbytère ; triage des communautés. Boyer, défense aux habitants de couper leurs bois qui sont en futaie. Brion, défrichement d'un communal appartenant aux habitants de la communauté ; refonte d'une cloche, réparations au presbytère et au cimetière. Broye, reconstruction du presbytère, requêtes, mémoires, devis, adjudications et correspondance entre madame d'Aligre de Saint-Fargeau, dame de Montjeu et autres lieux, l'intendant Amelot, le subdélégué Duchemain, etc. 1761-1788

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 48 Cheilly, la Comelle-sous-Beuvray, Cordesse, Couches, Couhard, Curgy et Cussy-en-Morvan.- Cheilly, réparations à l'église, devis et adjudication des travaux ; usurpations de terrains communaux, poursuites contre les usurpateurs. La Comelle, construction de l'église et réparations au presbytère, correspondance entre le subdélégué, le curé et les religieux de Saint-Martin d'Autun, seigneurs du clocher. Cordesse, réparations à l'église, au cimetière et à la fontaine ; instance entre les habitants de la même commune et la dame du lieu pour le droit d'usage et de

pacage dans un canton de bois. Couhard, agrandissement de l'église et réparations au presbytère, requêtes, devis, adjudications. Couches, comptes des années 1753, 1754, 1760, 1761, et pièces justificatives, présentés à la communauté par Jean Delphin, receveur des deniers royaux et de Couches, correspondance à ce sujet entre l'intendant Dufour de Villeneuve, le délégué de La Chaize, le sieur de Fontenay, receveur des impositions du bailliage, et les échevins de Couches. Curgy, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère ; requêtes de divers habitants en matière d'impositions, taille royale, capitation, etc. Cussy-en-Morvan, devis et délibérations concernant des réparations à l'église et au presbytère. 1753-1789

Portefeuille - 100 pièces, papier.

- C 49 Épinac, Igornay, Laizy, Lucenay, Manlay, Mesvres, Millay, Monthelon, Morlet, Paris-l'Hôpital et le Roussillon.- Epinac, requêtes des habitants de Dinay et de Résille concernant des anticipations sur les terrains communaux, le pâturage du bétail, etc. ; mémoire du sieur Jacques Claudon, directeur des mines de charbon de Résille pour M. le comte de Clermont, afin d'obtenir le privilège d'exemption de tailles, milice, corvées, etc. Igornay, réparations à l'église et au presbytère. Laizy, requêtes des habitants en matière d'impositions ; défense au sieur de Langeac et à l'engagiste de Glène de percevoir aucun droit de péage dans leurs seigneuries de Flée, Chazeux et Glène (Laizy). Lucenay, demande des habitants de Souvert, hameau alternatif de Lucenay et de Chissey, de s'imposer pour payer divers frais. Manlay, usurpation d'un communal au hameau de Paiseux (Manlay) ; instance entre les habitants de Montregard (Manlay) et le sieur François Quarré d'Aligny, leur seigneur, qui prétendait avoir droit de triage dans leurs bois et pâquier. Millay, communauté située partie en Bourbonnais et partie en Bourgogne, réparations au presbytère, correspondance entre l'abbé Terray, l'intendant Amelot et l'intendant Terray du Bourbonnais. Monthelon, réparations à l'église et au cimetière, refonte de la cloche. Morlet et Paris-l'Hôpital, requêtes de divers habitants en matière d'impositions. Roussillon, clôture du cimetière, réparations au presbytère de, etc. ; devis, homologation et adjudication des travaux. 1761-1789

Portefeuille - 85 pièces, papier.

- C 50 Saint-Jean-le-Grand, Saint-Jean-de-la-Grotte, Saint-Pantaléon, Saint-Pierre-de-l'Étrier, Saint-Prix-sous-Beuvray, Saint-Sébastien-d'Uchon, Saint-Sernin-du-Plain et Saint-Symphorien-lès-Autun.- Anticipations sur des terrains communaux, autorisation de lever un impôt pour payer les frais d'une instance ; réclamations en matière de taille et capitation ; construction d'une grange sur un terrain communal. Saint-Pierre-l'Étrier, réparations du presbytère, construction d'un pont en bois. Requêtes et saisies pour paiement des impositions. Saint-Sernin-du-Plain, requête concernant la rénovation du terrier ; droit d'indire réclamé par le comte de Jaucourt à l'occasion du mariage de sa fille ; réparations à l'église. Saint-Symphorien-lès-Autun, usurpation de terrains communaux ; requêtes en matière de taille. 1764-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier.

- C 51 Saisy, Sampigny et Sincey (diocèse d'Autun).- Saisy, échange de deux chemins et transaction à ce sujet, entre le comte de Jaucourt, seigneur de Saisy, et les habitants du même lieu ; reconstruction du presbytère, devis et adjudication des travaux ; autorisation de s'imposer pour payer les gages du recteur de l'école, des gardes des bois, etc., et correspondance entre M. de Jaucourt, l'intendant, le subdélégué, etc. Sampigny, reconstruction de l'église et réparations au presbytère ; impositions autorisées pour payer diverses dépenses ; rachat d'une banalité de moulin ; réparations au four banal, frais de procès contre le chapitre de la cathédrale d'Autun, etc. ; comptes des échevins Philibert Barnay pour les années 1776-1787 et Pierre Garru du 1er novembre 1784 au 1er août 1787, de Pierre Boittot, syndic, du 1er août 1787 au 15 février 1789. Sincey, réparations à l'église et au presbytère. 1763-1789
- Portefeuille - 3 cahiers in-folio, 16 feuillets ; 84 pièces, papier.
- C 52 Sommant, Sully, Champignolles (hameau de la Tagnière), Verrière-sous-Glaine, Petite-Verrière-sous-Roussillon.- Sommant, réparations à l'église et au presbytère à la suite d'un incendie ; construction d'un pont en bois sur la rivière. Sully, autorisation donnée à la paroisse de s'imposer pour payer divers frais et notamment le coût de la levée des plans de ses bois ; réparations à l'église, au cimetière et au presbytère. Champignolles (la Tagnière), requête concernant le rétablissement du pont dormant du château. Verrière-sous-Glaine et Verrière-sous-Roussillon, réparations à l'église et au presbytère, devis, adjudications et correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Duchemain, les échevins, etc. 1757-1789
- Portefeuille - 56 pièces, papier.
- C 53-71 Subdélégation de Bourbon-Lancy. 1646-1789**
- C 53 Personnel et administration générale, impositions royales, inventaire des minutes et papiers déposés au greffe de la subdélégation de Bourbon ; plaintes contre le subdélégué Lambert ; requêtes au sujet du péage dû sur la baronnie de Bourbon-Lancy et ses dépendances, par suite de la cession faite (1771) aux sieur et dame de La Tour ; recommandation nouvelle de ne fournir ni voitures, ni chevaux aux soldats sortant des hôpitaux ou revenant des eaux ; ordonnance de l'intendant prescrivant de faire des chasses aux loups dans les bois des paroisses qui dépendent du bailliage de Bourbon-Lancy ; requête du subdélégué de Bourbon pour obtenir la réduction de son impôt à la capitation et les autres exemptions que l'on est dans l'usage d'accorder aux subdélégués en Bourgogne. Ville de Bourbon-Lancy, personnel et administration, mémoire contre la négligence des officiers municipaux de cette ville : correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les échevins ; prestation de serment et installation d'un échevin ; demande du rétablissement de l'usage où étaient les échevins et le syndic de Bourbon de porter des robes dans les cérémonies publiques ; requêtes et suppliques de divers habitants en réduction d'impôts. 1764-1788
- Portefeuille - 1 cahier in-folio, 16 feuillets ; 107 pièces, papier (2 imprimées).
- C 54-71 Administration communale, communautés et paroisses. 1646-1789

C 54-64 Ville de Bourbon-Lancy. 1688-1789

C 54-56 Octrois et revenus patrimoniaux. 1692-1789

C 54 Lettres patentes et édit du roi Louis XIV pour l'établissement des octrois et d'un inspecteur des boucheries ; ordonnance de l'intendant concédant aux religieuses de la Visitation l'exemption du droit d'octroi; dépouillement du compte des deniers patrimoniaux de 1750 à 1762 ; mémoires, requêtes, procès-verbaux au sujet de ces comptes, et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, le maire et les échevins, les fermiers, etc. ; requête du sieur Desvernes, adjudicataire des octrois, aux fins d'obtenir une réduction sur le prix de son adjudication et délibérations sur cette requête et lettres de l'intendant Amelot, du subdélégué Lambert, etc. 1692-1787

Portefeuille - 1 cahier petit in-folio, 23 feuillets ; 111 pièces, papier.

C 55 Bail des octrois patrimoniaux délivrés au sieur Grangier ; autre bail de 1772-1784, des mêmes octrois adjugés au sieur Jean-Claude Douhéret ; nouveau bail de six années et à partir du 1er septembre 1784 en faveur du sieur Simon Marc ; délivrance du don gratuit, audit Simon Marc, pour six années à partir du 21 mars 1774 ; autre délivrance de la même ferme, en 1781, en faveur de Jean-Baptiste Saint-Aubin ; instance entre les fermiers du don gratuit et les cabaretiers du port du Fourneau, qui refusaient de payer les droits d'entrée et de débit sur les vins, comme ne faisant pas corps avec la communauté de Bourbon-Lancy. 1772-1789

Portefeuille - 39 pièces, papier.

C 56 Comptes par état au vrai de la recette et dépense des deniers des octrois patrimoniaux pour les années 1741 et 1747 ; mémoires des maire, échevins et habitants contre le syndic Claude-Lazare Repoux, au sujet des sommes de deniers qu'il a reçues des fermiers des octrois depuis le mois de juin 1749 jusqu'au mois de janvier 1763 ; compte rendu par le sieur Pinot, fermier desdits octrois, pendant les deux années et demie de sa ferme commencée le 1er septembre 1760 ; comptes des revenus patrimoniaux rendus par le receveur Nazaire Perrier de 1763 à 1779 ; comptes pour les années 1780 et 1781, présentés par la veuve du receveur Nazaire Perrier ; comptes rendus, bordereaux et pièces justificatives par le sieur François Saignier Dubouret, receveur, de 1782 à 1789. 1741-1789

Portefeuille - cahier, petit in-folio, 12 feuillets ; 60 pièces, papier.

C 57 Comptabilité, dépenses diverses.- Frais de députation aux États de la province, gages du secrétaire de la mairie, des sergents de police, entretien des lanternes, etc. ; mémoires, requêtes et correspondance au sujet de ces

dépenses entre l'intendant, le subdélégué, le maire et les officiers municipaux ; cahiers de mandements. 1761-1789

Portefeuille - 4 cahiers in-4°, 39 feuillets ; 42 pièces, papier.

C 58-59 Bâtiments communaux. 1765-1785

C 58 Projet d'acquérir, pour en faire l'hôtel de ville, les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jean ; autre projet d'acquisition, dans le même but, de la maison du sieur Castel, située près les Capucines : mémoires, délibérations, etc. ; projet de construction d'un hôtel de ville : devis, mémoires, requêtes ; travaux de réparation et d'entretien à l'auditoire et aux prisons : adjudications, mémoires, etc. ; projet de construire, sur le terrain du bailliage, un bâtiment où se trouveraient réunis l'hôtel de ville, l'auditoire, et les prisons : devis, requêtes, correspondance entre M. de Beaumont, l'intendant Duplex, le subdélégué Lambert, le sous-ingénieur Gauthey, le procureur du Roi du bailliage, les officiers municipaux, etc. 1764-1783

Portefeuille - 95 pièces, papier.

C 59 Projet de construction du bâtiment destiné à recevoir l'auditoire du bailliage, les prisons et hôtel de ville : mémoires, devis, adjudications et correspondance, concernant cette construction, entre M. de Beaumont, l'intendant Duplex, le subdélégué Lambert, le sous-ingénieur Gauthey le procureur du Roi du bailliage, le procureur syndic, les officiers municipaux, etc. 1776-1785

Portefeuille - 80 pièces, papier.

C 60-61 Eglises collégiale et paroissiales. 1743-1789

C 60 Réparations à l'église collégiale Notre-Dame : procès-verbal d'expertise, devis et adjudication des travaux. Paroisse de Saint-Léger-lès-Bourbon, réparations à l'église paroissiale et au beffroi du clocher et reconstruction de la maison presbytérale : devis estimatifs, mémoires, adjudications et correspondance entre madame d'Aligre de La Tour, M. le marquis de Folin, les intendants Amelot et Feydeau, le subdélégué Lambert, Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun, etc. ; translation et clôture du cimetière : procès-verbal de visite et d'expertise, devis et adjudications. 1743-1789

Portefeuille - 89 pièces, papier ; 4 plans.

C 61 Paroisse de Saint-Martin, réparations à la couverture de l'église, clôture du cimetière et reconstruction de la maison presbytérale : procès-verbaux de visite et reconnaissance, devis, mémoires, délibérations et correspondance entre l'intendant, l'évêque d'Autun, le subdélégué

Lambert et l'architecte Fénéon. Paroisse de Saint-Nazaire, réparations à l'église paroissiale et au presbytère : mémoires, requêtes, devis adjudication des travaux et correspondance entre madame d'Aligre, le marquis de Folin, le seigneur prieur de Saint-Nazaire, l'intendant, le subdélégué, etc. 1763-1787

Portefeuille - 97 pièces, papier ; 1 plan.

- C 62 Bâtiments communaux.- Réparations à la toiture des bâtiments de l'hôpital Saint-Jean : devis et adjudication des travaux ; réparations aux fontaines, à l'abreuvoir et aux puits publics, construction d'une citerne : délibérations, devis estimatifs et adjudications. Etablissement d'une salle de comédie dans le corps de garde de l'hôtel de ville ; réparations à la maison d'école, à la tour de l'horloge et au fossé de la ville ; réparations au chemin qui conduit aux Bains : mémoires, devis, adjudications et correspondance. 1688-1789

Portefeuille - 120 pièces, papier.

- C 63 Voirie urbaine.- Travaux d'entretien et de réparation des anciens pavés ; établissement de nouveaux pavés et demande de construction de trottoirs : arpentage, devis, requêtes, adjudications et correspondance ; projet des officiers municipaux de réduire la dépense de l'éclairage des lanternes et du prédicateur de la station de carême ; demandes de divers habitants pour obtenir l'augmentation du nombre des lanternes : requêtes, mémoires, délibérations, correspondance. 1755-1785

Portefeuille - 106 pièces, papier.

- C 64 Affaires militaires, police, hôpital.- Etablissement d'un corps de garde pour les troupes de passage ; requêtes tendant à obtenir l'exemption du logement des gens de guerre ; prorogation du bail de l'étapier fournisseur des étapes ; règlement général pour la police, observations sur ce règlement ; taxes du pain et de la viande ; police des bouchers, boulangers et cabaretiers : requêtes, délibérations et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, les échevins, etc. 1730-1788

Portefeuille - 96 pièces, papier.

- C 65 Chalmoux et la Chapelle-au-Mans.- Chalmoux , procès des habitants contre les assesseurs de leur communauté au sujet de la répartition des tailles et capitation ; réclamations diverses et demandes en réduction d'impôts ; instance entre les habitants de Chalmoux, leur curé et les autres seigneurs décimateurs de la même paroisse, à l'occasion des réparations du clocher et de la reconstruction du presbytère : mémoires, requêtes, devis estimatifs, adjudications et correspondance entre M. le baron de Jarsillon, M. de Fontête, messire Antoine de La Goutte, abbé de Belleville et seigneur de La Prée, M. de La Tour, l'intendant Amelot, le subdélégué Lambert, le curé et les officiers municipaux. La Chapelle-au-Mans, réparations à l'église et à la maison curiale. 1690-1789

Portefeuille - 101 pièces, papier.

- C 66 Cressy-sur-Somme, Cronat-sur-Loire, Curdin et Cuzy.- Cressy, réparations à la toiture de l'église et au presbytère ainsi qu'au pont que cette commune a établi sur la Somme : procès-verbaux, devis, adjudications et correspondance entre madame de Faubert, comtesse dudit Cressy, l'intendant Duplex, le subdélégué, etc. Cronat, translation du cimetière, réparations à l'église, au clocher et au presbytère : mémoires, délibérations et adjudications des travaux. Curdin, réparations à l'église, au cimetière et à la cure : requêtes, devis, adjudications, correspondance. Cuzy, ordonnance de l'intendant Amelot autorisant la commune à s'imposer pour payer les réparations de son église et de la maison presbytérale. 1761-1789

Portefeuille - 99 pièces, papier.

- C 67 Fontête, et Hautpont (aujourd'hui hameaux de la commune de Gilly-sur-Loire), Gilly et Grury.- Gilly-sur-Loire, requêtes de divers habitants en matière d'impôts ; réparations à l'église, au cimetière et à la maison curiale de Gilly et réparations aux presbytères de Fontête et d'Hautpont. Grury, réparations à l'église, au cimetière et à la cure : devis estimatifs, délibérations, adjudications des travaux et correspondance. 1765-1789

Portefeuille - 90 pièces, papier.

- C 68 Gueugnon et Issy-l'Evêque.- Gueugnon, requêtes de divers habitants contre leurs rôles de taille et de capitation ; réparations à l'église et au clocher, et agrandissement du cimetière ; réparations au pont de l'étang de la Valette ; anticipations sur un communal qui s'étend jusqu'à la rivière d'Arroux. Issy-l'Evêque, différend entre les sieurs Claude de Gayot, écuyer, seigneur de La Motte, et François de Siry, touchant la préséance par eux prétendue dans l'église paroissiale ; réparations à l'église, au clocher, à la cure et au cimetière : mémoires, procès-verbaux d'expertise, requêtes, devis, adjudications et correspondance entre l'intendant Feydeau, le subdélégué, le curé, etc. 1646-1788

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 69 Lesme.- Réparations à l'église de Saint-Pierre et à la maison presbytérale : requêtes des habitants, plans, devis estimatifs et adjudications des travaux. Opposition de M. le baron Bruneau de Vitry, seigneur de Lesme, au rôle de la taille négocielle fait pour le paiement de la reconstruction du presbytère : mémoires sur cette opposition et correspondance entre le baron de Breteuil, l'intendant Amelot, le sieur de Faubert, grand bailli d'épée de Bourbon, l'abbé de La Tour, vicaire général, le curé, etc. 1775-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier ; 6 plans.

- C 70 Maltat, Marly-sous-Issy, Mont, Morillon (annexe de La Motte-Saint-Jean), la Motte-Saint-Jean, Neuvy, la Nocle (aujourd'hui du canton de Fours, Nièvre), Perrigny-sur-Loire et Rigny-sur-Arroux.- Maltat, construction et réparations à l'église et au

presbytère ; établissement de deux planches sur les rivières de Somme et de Saint-Fiacre. Marly-sous-Issy, construction d'un four et réparations au presbytère ; Mont, réparations à l'église et à la maison presbytérale. Morillin, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère. La Motte-Saint-Jean, réparations à l'église, au cimetière et à la cure. Neuvy, réparations à la toiture de l'église, refonte de la cloche et clôture du cimetière. La Nocle, construction et réparations à l'église et au presbytère. Perrigny-sur-Loire, réparations à l'église, au cimetière et à la cure. Rigny-sur Arroux, construction et réparations à l'église et au cimetière : devis estimatifs, plans, adjudications des travaux et correspondance concernant lesdites constructions et réparations. 1751-1789

Portefeuille - 48 pièces, papier ; 5 plans.

- C 71 Saint-Agnan-sur-Loire et Saint-Seine (aujourd'hui du canton de Fours, Nièvre).- Saint-Agnan, réparations à la charpente de l'église et au cimetière ; reconstruction du presbytère : devis estimatifs et plans, requêtes, adjudications des travaux et correspondance entre les intendants de Moulins et de Bourbon-Lancy, les officiers municipaux, le curé, etc. Saint-Seine, réparations à l'église paroissiale: devis, mémoires et adjudication desdites réparations. 1769-1789

Portefeuille - 69 pièces, papier ; 3 plans.

C 72-195 Subdélégation de Chalon-sur-Saône. 1582-1789

- C 72 Personnel et administration générale.- Correspondance entre le subdélégué, de Chalon-sur-Saône et l'intendant de Bourgogne concernant : la commission du contrôleur des actes des notaires au bureau dudit Chalon ; la demande par le sieur Poncet de l'office de receveur particulier de la maîtrise des eaux et forêts de la même ville ; la prestation de serment du sieur Vasselon, lieutenant de l'ouveterie au bailliage de Chalon ; l'établissement audit Chalon d'un bureau de visite et de marque des étoffes, toiles, etc. ; l'instruction sur le service des préposés à la marque des étoffes ; les registres destinés à l'enregistrement des étoffes ; les comptes des recettes et dépenses du sieur Dupont, préposé au bureau de Chalon ; service de ce bureau, état des plombs, etc. 1709-1789

Portefeuille - 52 pièces papier (9 imprimées).

- C 73 Finances.- Vérification des états de recettes et dépenses du greffe de la chancellerie de Chalon ; des espèces trouvées dans les caisses du sieur Reboullet, receveur au grenier à sel et aux traites foraines ; du sieur Hélyot, distributeur du papier et parchemin timbrés ; du sieur de Saintonge, receveur ambulant du contrôle des actes des notaires ; du sieur Burgat, receveur du dixième ; du sieur Duplessy, directeur de la marque d'or et d'argent ; du sieur Rigobert-Rosey, changeur en titre d'office ; du sieur Denon, directeur des postes ; du sieur de Changy, trésorier des fortifications à Chalon ; du sieur Greusard, receveur des droits réservés ; du sieur Paccard, receveur du cinquantième ; du sieur Rollin, receveur pour le droit de confirmation à cause du joyeux avènement, etc. 1717-1726

Portefeuille - 132 pièces, papier.

- C 74 Voirie, coches et diligences, messageries.- Informations, enquêtes, procès-verbaux contre divers voituriers pour contraventions en matière de roulage ; procès-verbaux de saisie à la requête des fermiers des coches et messageries royales ; plaintes et répliques contre lesdits fermiers, ordonnances de l'intendant à ce sujet ; correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Chalon, le chevalier de Brézé-Dumanoir, le directeur des diligences, les fermiers, etc. 1723-1789

Portefeuille - 115 pièces, papier (3 imprimées).

- C 75 Canaux, ponts, cours d'eau, prairies.- Canal du Charollais ; toisés des déblais faits dans la tranchée et dans le canal près Chalon-sur-Saône ; devis de la construction de six écluses, de trois maisons d'éclusiers, etc., vis-à-vis de Rully ; vente des fournitures et baraques qui ont servi aux troupes employées audit canal du Charollais. Pont de la levée de Saint-Marcel, près Chalon ; construction d'un pont à sept arches, à l'entrée de ladite levée, pour remplacer le pont des Orlans tombé en partie (mémoires, devis, adjudication). Pont de Navilly sur le Doubs ; déblais, procès-verbaux de visite, devis, délibérations, etc. Pont des Chavannes près Chalon ; mémoires, toisés, devis etc. Pont de Chagny ; requêtes, devis, instructions et correspondance entre l'intendant, les élus généraux des États de Bourgogne, les ministres Turgot et Necker, le conseiller d'État Joly de Fleury, l'ingénieur Aubry, etc. Rivières : arrêt du Conseil d'État concernant le flottage de la Dheune ; rivière de Dommartin-lès-Cuiseaux ; requête pour obtenir le curage de cette rivière ; rivière de la Thalie ; requêtes et correspondance pour le curage de cette rivière ; prairies de Crissey, Sassenay, Verdun, etc., mémoires, requêtes, procès-verbaux de visite concernant le nettoyage des fossés desdites prairies pour l'écoulement des eaux. 1752-1759

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 141 pièces, papier.

- C 76 Bâtiments servant à l'administration de la justice, réparations provisoires et projet de reconstruction des prisons de Chalon, procès-verbaux de visite, plan, devis estimatifs, mémoires et correspondance entre les ministres Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, le contrôleur général de Courteilles, l'intendant, le subdélégué et le procureur du Roi du bailliage de Chalon. Maréchaussée, procès-verbaux et mémoires de frais de courses ; capture d'un assassin, nommé Philibert Vitry, qui répandait la terreur dans les environs de Chalon ; correspondance entre MM. de Calonne, de Beaumont, l'intendant et le lieutenant criminel au bailliage dudit Chalon. 1763-1789

Portefeuille - 1 pièce parchemin ; 113 pièces, papier ; 1 plan.

- C 77 Inventaire des minutes déposées au greffe de la subdélégation de l'Intendance de Bourgogne au département de Chalon-sur-Saône, en exécution d'une ordonnance de l'intendant Amelot de Chaillou, du 27 janvier. Le chapitre 1er, Affaires du roi, contient l'inventaire des édits, déclarations, lettres patentes, et des arrêts du Conseil d'État ; le 2e chapitre est consacré à l'administration générale de la subdélégation ; le chapitre 3e, divisé en trois sections, comprend les papiers relatifs aux communautés. 1787-1787

Registre - In-4°, papier, 734 pages cotées et paraphées.

- C 78 Copie inachevée de l'inventaire des minutes de la subdélégation de Chalon-sur-Saône C. 77 (ce fragment ne comprend que les 1er et 2e chapitres, et les 59 premières sections seulement du chapitre 3e). 1787-1787

Cahiers - In-4°, 172 feuillets, papier.

- C 79-189 Administration communale, communautés et paroisses. 1582-1789

- C 79 Abergement-Sainte-Colombe, Allerey, Allériot et Barizey.- L'Abergement-Sainte-Colombe, travaux de réparations et de construction à l'église, au presbytère et aux ponts ; devis et adjudications de ces travaux. Allerey, comptes de recettes et de dépenses, rendus en 1775 et années suivantes par les échevins, bordereaux desdits comptes ; requêtes de divers habitants en matière de tailles ; amodiation des communaux du Grand et du Petit-Pussey, dépendant de la même communauté d'Allerey. Allériot, bordereaux et comptes des échevins, de 1778 à 1789 ; réparations aux ponts. Barizey, adjudication du luminaire de l'église ; traité entre les habitants et leur curé pour des fondations pieuses ; construction d'un four, etc. 1755-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier.

- C 80 Baudrières et villages de Boulay, Champ-Saint-Pierre, des Chevrières, de Saugy et de Ténarre, dépendant de ladite communauté de Baudrières.- Amodiation du droit de banvin ; réparations à l'église paroissiale et au presbytère de Baudrières ; requêtes en matière d'impôts ; procès entre les habitants de Boulay et ceux de Ténarre pour la fixation des limites entre ces deux villages ; plaintes desdits habitants de Boulay pour anticipations sur leurs communaux ; délits dans les bois communaux de Champ-Saint-Pierre ; arpentage et aménagement des bois de Saugy ; comptes et bordereaux rendus par les échevins dudit Saugy, de 1776 à 1778 ; traité entre les habitants de Saugy et le marquis de Vergennes, seigneur de ce lieu, au sujet d'un échange ; comptes et bordereaux de recettes et dépenses, présentés par les échevins de Ténarre, de 1771 à 1783. 1765-1789

Portefeuille - 88 pièces, papier.

- C 81 Beaumont-sur-Grosne.- Réparations à l'église et au presbytère ; clôture du cimetière (devis, requêtes et adjudications des travaux) ; traité entre le curé et les habitants, au sujet de certains droits curiaux ; adjudication de divers biens appartenant à la même paroisse de Beaumont ; anticipations sur des terrains communaux ; délits dans les bois ; nomination d'un garde forestier ; requêtes en matière d'impositions ; nomination d'un receveur ; anciens comptes de recettes et dépenses présentés par les échevins. 1755-1789

Portefeuille - 115 pièces, papier ; 1 plan.

- C 82 Bey.- Construction de ponts et réparations des chemins finerots devenus impraticables ; reconstruction du pont dormant du château ; réparations à l'église, au clocher et au presbytère ; clôture du cimetière ; amodiation de communaux ; anticipations sur des terrains communaux ; délits dans les bois ; transaction des habitants avec les Chartreux de Dijon, seigneurs de la paroisse du même lieu, au sujet d'un chemin de desserte pour leurs bois ; réclamations en matière d'impôts ; comptes des recettes et dépenses, rendus par les échevins. 1762-1789
- Portefeuille - 134 pièces, papier.
- C 83 Bissey-sous-Cruchaud, Bissy-la-Mâconnaise (hameau de Charcubles), Bissy-sous-Uxelles et les Bordes près Verdun-sur-le-Doubs. - Bissey-sous-Cruchaud, réparations à l'église et au presbytère, translation et clôture du cimetière ; requêtes en matière d'impositions. Bissy-la-Mâconnaise, procès entre les habitants de Charcubles et ceux de Sagy-lès-Crusilles, au sujet de leurs bois. Bissy-sous-Uxelles, reconstruction de l'église et du presbytère ; délimitation et aménagement des bois ; comptes et bordereaux des revenus patrimoniaux. Les Bordes, comptes et bordereaux. 1755-1789
- Portefeuille - 112 pièces, papier.
- C 84 Bosjean, Bouzeron et de Bragny-lès-Verdun. - Bosjean, réparations à la nef, au clocher de l'église paroissiale et au presbytère; vente de matériaux déposés sur le cimetière. Bouzeron, ordonnance de l'intendant au sujet du droit d'indire (à l'occasion du mariage de la fille du seigneur), dû par les habitants de Bouzeron, à M. de Clermont-Montoison, leur seigneur ; réparations à la maison presbytérale. Bragny-lès-Verdun, réparations à l'église et à la maison curiale, clôture du cimetière ; requêtes en matière d'impositions et tendant à ce qu'il soit fait un nouveau rôle des tailles ; transaction entre les habitants et le seigneur, portant règlement pour le pâturage des moutons. 1750-1789
- Portefeuille - 99 pièces, papier.
- C 85 Brancion (village de Martailly), Branges, Bresse-sur-Grosne et Bruailles (hameau de Corcelles).- Brancion, réparations à l'église et au presbytère ; procès entre les habitants dudit Brancion et ceux de la Chapelle-de-Brancion, au sujet d'un canton de broussailles situé au hameau de Martailly (Brancion) ; bordereaux et comptes des recettes et dépenses, présentés par les échevins de Brancion. Branges, réparations à l'église : devis, adjudications, etc. Bresse-sur-Grosne, réparations au clocher, au presbytère et à la fontaine publique ; délits dans les bois et règlement fixant le nombre des porcs à envoyer à la glandée ; requête tendant à obtenir le maintien de l'usage de payer les moissonneurs en fruits et de leur donner pour salaire la gerbe dite du moissonneur ; réclamations en matière d'impôts. Bruailles, requêtes des habitants contre des anticipations faites au hameau de Corcelles. 1753-1789
- Portefeuille - 80 pièces, papier.
- C 86-87 Buxy-lès-Chalon. 1735-1789

- C 86 Administration et comptabilité communales ; réparations et curage du canal de Buxy ; dégradations du chemin de communication depuis Buxy jusqu'au grand chemin de Saint-Désert ; établissement d'un nouveau cimetière en remplacement de l'ancien, devenu insuffisant ; usurpation d'un terrain et d'une tour faisant partie de l'ancienne forteresse dudit Buxy ; suppression d'une ruelle, ou passage, par madame veuve Pernette ; procès à ce sujet dans lequel intervient, contre les habitants, le sieur Henrion de Buxy, seigneur engagiste de ce lieu ; requêtes contre le droit de menu fournage et contre celui de bichenage qui se perçoit, au profit du seigneur, sur les grains amenés au marché chaque semaine ; marché pour faire déchiffrer et copier des titres relatifs au bois de réserve de ladite communauté de Buxy ; demande en autorisation de vendre le quart de réserve ; délits dans les bois, etc. ; adjudications de carrières et de terrains communaux en friche ; convention avec le recteur d'école ; requêtes en matière d'impôts ; anciens comptes des collecteurs de Buxy. 1736-1789
- Portefeuille - 135 pièces, papier.
- C 87 Requêtes des habitants tendant à obtenir une imposition pour subvenir au paiement des dépenses et charges annuelles de leur communauté ; correspondance à ce sujet entre le subdélégué et les échevins ; comptes et bordereaux présentés par le syndic et les collecteurs ; registres des mandats visés. 1735-1789
- Portefeuille - 1 cahier in-4°, 8 feuillets, 55 pièces, papier.
- C 88 Cersot.- Réparations à l'église, au cimetière et à la maison presbytérale, devis, procès-verbal d'expertise, adjudication et correspondance entre l'intendant, l'évêque de Chalon, le subdélégué, etc. ; rétablissement de deux fours banaux ; requêtes concernant des anticipations sur les communaux et des délits dans les bois ; procès entre les habitants de Cersot et le seigneur dudit lieu au sujet de la vaine pâture ; nomination d'un recteur d'école aux gages de 60 livres, et d'un marguillier aux gages de 23 livres 15 sous, outre les rétributions ordinaires pour les enterrements ; autorisations d'instances en surtaux d'impositions ; requêtes tendant à obtenir paiement de frais d'actes, etc. 1748-1788
- Portefeuille - 27 pièces, papier.
- C 89-91 Chagny. 1698-1789
- C 89 Expulsion du sieur Bonin, avocat et ancien échevin dudit Chagny ; à cause des troubles qu'il suscite dans cette communauté ; correspondance à ce sujet entre le comte de Saint-Florentin, le chevalier de Clermont-Montoison, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirot, etc. ; procès entre les habitants de la même communauté et M. de Clermont-Montoison, leur seigneur, pour les droits de banalité et de banvin ; nomination du sieur Roux, chirurgien, comme collecteur des tailles ; adjudication des droits du don gratuit ; comptes des impositions royales (tailles et capitation) ; droits d'octroi sur le sel, requêtes et

correspondance entre MM. de La Houssaye, de Saint-Contest, de Courteilles, Terray, Necker, etc. 1698-1789

Portefeuille - 142 pièces, papier.

C 90 Comptes des revenus patrimoniaux, rendus par les échevins de ladite communauté ; correspondance à ce sujet entre l'intendant Amelot de Chaillou, le subdélégué Noirot, etc. ; cahier pour l'enregistrement des mandats. 1762-1789

Portefeuille - 1 cahier in-4°, 12 feuillets, 56 pièces, papier.

C 91 Echange de terrains entre ladite communauté et le comte de Clermont-Montoison, pour ouvrir une rue ou chemin de desserte ; instances contre le sieur Bruchet et contre le sieur Meuzy, tuilier à Bellecroix (Chagny), pour anticipations sur des terrains où les habitants ont droit d'envoyer champoyer leurs bestiaux ; amodiation du droit de pêche dans le bief du moulin dit de la Ville ; amodiation du pâquier du Rondot et des prés et vignes appartenant à ladite communauté de Chagny ; réparations à l'église, au presbytère, à l'hospice, etc. (devis, adjudications et correspondance). 1751-1789

Portefeuille - 115 pièces, papier.

C 92-114 Chalon-sur-Saône. 1610-1789

C 92 Personnel et administration : confirmation, par le roi Louis XIII, des privilèges octroyés à la ville et cité de Chalon ; requête du sieur Perraut, maire de ladite ville, tendant à obtenir le logement que ses prédécesseurs occupaient gratuitement ; droit du syndic d'assister aux adjudications qui intéressent la communauté ; nomination du sieur Rameaux aux fonctions d'agent voyer, réclamations à ce sujet ; comptes des impositions royales, rendus par le sieur Roze, collecteur. 1610-1789

Portefeuille - 102 pièces, papier.

C 93 Impositions royales, demandes et requêtes en exemption et en modération des cotes de taille, capitation et autres impôts ; correspondance sur le même sujet entre les élus généraux des États de Bourgogne, l'intendant, le subdélégué, le maire et les échevins de Chalon ; imposition du don gratuit, mémoires, demandes en modération et correspondance entre MM. de Courteille, Cochin, de Laverdy, Terray, le maire de Chalon, les officiers municipaux, etc. 1692-1789

Portefeuille - 123 pièces, papier.

C 94 Adjudication des droits affectés au paiement du don gratuit ; mémoires et requêtes tendant à obtenir la modération de cet impôt, demandes en résiliation des baux, correspondance entre M.M. de Boullongne, d'Ormesson,

de Calonne, Joly de Fleury, l'évêque de Chalon, les échevins, etc. ; instruction concernant les nouvelles adjudications des droits du don gratuit, prorogés pour dix ans ; demande des Cordeliers de Chalon en exemption de ces droits ; autorisation accordée à ladite ville de Chalon de mettre en régie, pendant trois années, les droits réservés au paiement du don gratuit ; prorogation de la régie pendant six années ; plaintes du directeur de la régie, etc. 1759-1789

Portefeuille - 76 pièces, papier (dont 2 imprimées).

- C 95 Droit d'étape concédé à cette ville, amodiations, adjudications et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, le maire, les échevins, les fermiers, etc ; droit de huitain confirmé à la même ville, comme patrimonial, baux et requêtes concernant ce droit ; droits de petits péages et octrois non patrimoniaux ; droits des foires et marchés, et de l'entretien des pavés ; droit de mesurage, demande des fermiers en résiliation de leur bail ; droits patrimoniaux et inspection des boucheries, contestation entre les adjudicataires et les officiers municipaux ; comptes du patrimoine, de 1781 à 1786, présentés aux maire et échevins par le receveur Claude Clerc. 1796-1789

Portefeuille - 96 pièces, papier (dont 2 imprimées).

- C 96 Comptes du patrimoine, de 1787 à 1789, rendus par les receveurs Claude Clerc et Bérard ; observations sur ces comptes et correspondance entre les intendants Joly de Fleury et Amelot, le subdélégué et les officiers municipaux de Chalon ; contrôles des mandements visés pendant les années 1787-1789. 1753-1789

Portefeuille - 5 cahiers in 4°, 185 feuillets ; 2 cahiers in-folio, 40 feuillets ; 13 pièces, papier.

- C 97 Demande des échevins aux fins d'obtenir la continuation de leurs octrois et péages, prorogation pour huit années de la perception des droits desdits octrois, adjudications, tarifs, requêtes et correspondance entre MM. de La Houssaye, de Saint-Contest, de La Briffe, etc. ; petits octrois et péages sur la rivière de Saône, mémoires, procès-verbaux, requêtes, adjudications et correspondance entre M. de Boullongne, l'intendant Amelot, le subdélégué Noiro, les échevins et les fermiers. 1726-1779

Portefeuille - 122 pièces, papier (dont 5 imprimées).

- C 98 Octrois, fraudes, plaintes des fermiers, notamment contre les bouchers, depuis la démolition des grandes boucheries ; contraventions diverses, en matière d'octrois et de péages, saisies, procès-verbaux, condamnations ; demande des officiers municipaux, en autorisation de former une banlieue dans laquelle pourront se percevoir les droits d'octrois ; prorogation, pour dix années, de la perception desdits octrois ; amodiation des quatre portes de la ville. 1779-1788

Portefeuille - 119 pièces, papier (dont 3 imprimées).

- C 99 Refus du fermier des octrois de communiquer ses registres aux commis de la régie ; demande du sieur Roze, marchand de bois, tendant à ce que les bois de quartier soient affranchis des droits d'entrée ; contravention du sieur Dury, boucher, aux règlements concernant les octrois ; appel interjeté par le régisseur général contre quatre ordonnances de l'intendant, qui le condamnent à restituer les indemnités accordées par la ville de Chalon aux Capucins, aux Cordeliers, etc. ; indemnité réclamée à la même ville, par le fermier des octrois, à cause de la non-perception des droits sur les fers et fontes conduits sur la Saône ; demande du sieur Charvin de Lyon en exemption des droits de rouage sur les crasses et cendres de sa verrerie, destinées à dégraisser les terres ; réclamations du fermier des octrois à raison des ouvertures faites à l'enceinte de la citadelle de Chalon, et à cause de la cessation du commerce des grains conduits sur la Saône. 1786-1789

Portefeuille - 57 pièces, papier (dont 2 imprimées).

- C 100 Comptes des octrois, rendus par le sieur Claude Clerc, avocat et receveur, de 1777 à 1788 ; requêtes, états, bordereaux annexés auxdits comptes, et correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Noiroit et les officiers municipaux ; contrôles des mandements de 1768 à 1775. 1768-1788

Portefeuille - 1 cahier in-4°, 6 feuillets ; 44 pièces, papier.

- C 101 Octrois et deniers patrimoniaux, requêtes, états, mémoires, pièces justificatives et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, le maire, les échevins, le receveur, etc. 1758-1779

Portefeuille - 145 pièces, papier.

- C 102 Charges affectées sur le patrimoine : redevances aux Bénédictins de Saint-Marcel et aux dames Ursulines ; réparations au collège ; construction de la porte cochère du chantier au bois ; frais de réjouissances à l'occasion de la naissance du duc de Normandie ; à l'occasion du mariage du maire de Chalon ; de la réception de l'évêque, en qualité d'élu général du clergé ; du passage du prince de Coudé ; vins de présents ; frais de députation aux États Généraux ; frais d'éclairage, etc. 1686-1789

Portefeuille - 141 pièces, papier (dont 2 imprimées).

- C 103 Droits seigneuriaux de la terre de Saint-Cosme, appartenant à la ville de Chalon, adjudication des droits de cette seigneurie, demande des adjudicataires tendant à obtenir la rénovation du terrier de ladite seigneurie de Saint Cosme, contestation et correspondance à ce sujet entre le vicomte de Sassenay, l'intendant, son subdélégué, les échevins, les fermiers, etc. ; acensement de l'emplacement de l'ancienne Arquebuse en faveur des sieurs Bernigaud de Grange, lieutenant général du bailliage de Chalon, et Callard,

maître particulier des eaux et forêts, requêtes, mémoires, correspondance entre le marquis de Vergennes, l'intendant Amelot de Chaillou, le subdélégué et les officiers municipaux. 1767-1776

Portefeuille - 102 pièces, papier ; 4 plans.

- C 104 Délivrance des bâtiments et huilerie Pertuisot, situés à Chalon, rue des Lâches, et appartenant à ladite ville ; amodiations : d'une maison située près de l'Hôtel de ville et acquise des demoiselles Grassot ; d'une autre maison appartenant à la ville et située au bout du grand pont de Saône ; de bâtiments acquis du collège et contigus au jardin dudit collège ; d'autres bâtiments appartenant à la ville et situés près la porte de Beaune ; acensement, pour 18 ans, d'un terrain faisant partie de l'ancien cimetière. 1757-1787

Portefeuille - 95 pièces, papier.

- C 105 Délivrance, pour 29 ans, d'un emplacement pour y établir un moulin sur la Saône ; réparations et entretien des levées de Saint-Laurent, situées sur la rive gauche de la Saône ; construction d'une digue près le bastion de Saint-Jean-de-Maizel ; rétablissement d'un toux (digue en maçonnerie) sur le ruisseau qui coule au bas du rempart Sainte-Marie. Quai de Chalon : construction de la partie en aval du pont de Saint-Laurent ; concession de terrain et continuation du même quai ; construction de la partie du quai en amont du pont ; reconstruction d'une partie du mur du quai de Saint-Laurent au-devant de l'hôpital ; exhaussement du parapet de l'abreuvoir du quai. 1737-1788

Portefeuille - 104 pièces, papier.

- C 106 Réparations à l'Hôtel de ville ; acquisition de la maison La Troche pour la réunir aux bâtiments dudit Hôtel de ville ; adjudication de l'entretien des toitures des bâtiments appartenant à la ville ; réparations au presbytère de Saint-Jean-de-Maizel ; acquisition, sur le sieur Louis Gauthey, d'un terrain situé à Saint-Jean-des-Vignes pour y établir le cimetière général de Chalon ; réparations aux prisons du bailliage, faites à la charge de la ville ; construction de deux puits et d'une machine hydraulique ; construction d'une salle de spectacle ; acquisition des grandes et petites boucheries, devis et adjudications. 1641-1788

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier ; 1 plan.

- C 107 Entretien des remparts et des promenades publiques ; enlèvement des boues et immondices, résiliation du bail et autorisation d'en faire un nouveau ; acensement d'une mare, située en Gloriette, et construction d'un canal pour l'écoulement des eaux ; entretien des pavés et de deux chemins de desserte ; établissement des réverbères en remplacement des lanternes et chandelles. 1683-1789

Portefeuille - 134 pièces, papier.

- C 108 Reconstruction du mur de clôture du cimetière du faubourg Saint-Laurent, détruit par l'incendie de 1778 ; demandes diverses d'acensement de terrain pour y élever des constructions ; demande du sieur Butty, apothicaire à Chalon, en autorisation d'établir un jardin botanique sur le terrain dit l'Esplanade de la citadelle ; projet d'ouvrir une rue aboutissant au quai et destinée à desservir le cul-de-sac de La Gravière ; requêtes et ordonnances en matière d'alignement. 1758-1787

Portefeuille - 160 pièces, papier ; 3 plans.

- C 109-112 Affaires militaires. 1746-1789

- C 109 Affaires militaires.- Traité par lequel l'état-major de la citadelle cède aux officiers municipaux le terrain de l'esplanade, dit le pâquier de Gloriette, mémoires, requêtes et correspondance entre le duc de Choiseul, le marquis de Beringhen, gouverneur de ladite citadelle, l'intendant Joly de Fleury, etc. ; reconstruction de l'ancienne poterne et du corps de garde du faubourg Saint-Laurent ; exhaussement de la porte Saint-Jean-de-Maizel ; réparation des murs d'enceinte et d'une brèche aux murs de la citadelle ; acensement de terrains dépendant des fortifications ; établissement d'un guet perpétuel et équipement des sergents ; construction d'un pavillon pour les chevaliers de l'Arquebuse. 1746-1789

Portefeuille – 140 pièces, papier (dont 5 imprimées) ; 1 plan.

- C 110 Projet de suppression et de démolition de la citadelle ; Arrêt du Conseil d'État autorisant les élus généraux à la faire démolir, ainsi que les fortifications qui formaient l'ancienne enceinte ; rapports, procès-verbaux, devis des déblais, soumissions et délivrances des travaux, indemnités et constitutions de rentes, baux à loyer des maisons dépendant de la citadelle et inventaire des titres la concernant. 1781-1789

Portefeuille - 18 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier ; 2 plans.

- C 111 Réparations aux petites casernes ; adjudication de la fourniture de l'étape ; traité avec le sieur Flachon, étapier, et fourniture de voitures pour les troupes ; casernement des troupes dans le couvent des Cordeliers ; achat et fourniture de lits pour les casernes ; rôle des habitants sujets au logement des gens de guerre ; arrivée et logement du régiment de Monsieur, envoyé à Chalon pour les travaux du canal ; requêtes et correspondance à ce sujet entre le maréchal de Ségur, le ministre de Calonne, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirot, les échevins, etc. 1747-1789

Portefeuille - 1 cahier in-folio, 59 feuillets ; 86 pièces, papier (dont 1 imprimée).

- C 112 Logement des gens de guerre ; demandes en exemption présentées par la compagnie franche de la citadelle ; par les officiers du grenier à sel ; par les officiers du présidial ; par le greffier des insinuations ; par l'huissier en la chancellerie ; par les médecins et par les receveurs des hospices ; autres requêtes, sur le même sujet, et correspondance entre M. de Miroménil, garde des sceaux, le duc de Choiseul, le comte de Saint-Florentin, le maréchal de Ségur, le comte de Bissy, le vicomte de Sassenay, l'intendant Feydeau, le subdélégué Noirot, etc. 1766-1787

Portefeuille - 110 pièces, papier.

- C 113 Plaintes des habitants et fabriciens de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Georges, contre les entreprises du doyen et du chapitre de la même église ; requêtes des habitants du faubourg Sainte-Marie-les-Chalon, aux fins d'obtenir la remise des titres de la fabrique de leur église ; amodiation d'une maison située dans la Grande-Rue et provenant du sieur Riboudeau, religieux fugitif ; requête des Sœurs chargées de l'éducation des jeunes filles, tendant à obtenir un local plus vaste et plus convenable ; demande de la maîtresse de l'hôpital de Chalon pour obtenir, en faveur de cet établissement, la continuation du doublement des petits octrois ; reconstruction d'une maison dépendant de l'aumône de madame la baronne de Traves ; réparations au dépôt de mendicité ; inventaire des effets et approvisionnements ; livre d'entrée et de sortie des individus renfermés audit dépôt. 1721-1789

Portefeuille - 1 cahier, 68 feuillets ; 66 pièces, papier.

- C 114 Maladie épidémique à Chalon et à Saint-Marcel ; plaintes sur le taux excessif auquel s'est élevé le prix du pain ; mesures pour assurer l'approvisionnement des blés ; visites chez les boulangers, etc. Manufactures : formation d'un rôle de répartition pour le paiement des appointements de l'inspecteur des manufactures ; demande en autorisation d'établir, à Chalon, une fabrique de bas de soie ; requêtes de diverses communautés d'arts et métiers ; registre destiné à inscrire les délibérations des marchands drapiers et merciers, en ce qui concerne leur commerce. 1741-1781

Portefeuille - 1 cahier de papier timbré de 32 pages et 66 pièces papier.

- C 115-117 Saint-Laurent-lès-Chalon. 1753-1789

- C 115 Nomination d'un receveur et d'un secrétaire ; demandes en modération et en exemption de taille et capitation ; en paiement des frais de députation aux États ; imposition pour achat et approvisionnement de grains ; requêtes du secrétaire et du chantre pour obtenir le paiement de leurs gages ; registre de mandats, de 1785 à 1787 ; indemnité demandée par le fermier des communaux ; bornage des communaux ; bail des terres communales ; amodiation d'une Chambre commune ; acensement de l'emplacement de

l'ancien presbytère ; chute du chœur de l'église paroissiale ; amodiation de l'église des Cordeliers ; réparations au beffroi du clocher. 1762-1789

Portefeuille - 1 cahier in-4°, 15 feuillets ; 117 pièces, papier.

- C 116 Revenus patrimoniaux, charges locales ; comptes du sieur Binet, échevin, de 1770 à 1786 ; comptes des années 1787 et 1788, rendus par le sieur Firmin Chevreux, receveur du patrimoine ; bordereaux et pièces justificatives desdits comptes ; impositions royales, comptes, rendus par les échevins dudit Saint-Laurent, des années 1762 à 1765 ; comptes rendus par les collecteurs des deniers royaux, de 1770 à 1776, et de 1779 à 1787 ; mémoires, requêtes, pièces justificatives. 1753-1789

Portefeuille - 101 pièces, papier.

- C 117 Projet de construction d'une tuerie à l'extrémité septentrionale de Saint-Laurent, sur la rive gauche de la Saône ; longue contestation à ce sujet, sur la question de savoir si Saint-Laurent est un faubourg de Chalon, ou s'il forme une communauté particulière ; instances, requêtes, mémoires et correspondance entre le comte de Vergennes, le président de Vergennes, le comte de Saint-Florentin, le ministre Necker, l'intendant Duplex, le subdélégué Noirot, les échevins de Chalon, etc. 1769-1786

Portefeuille - 101 pièces, papier.

- C 118 Chamilly et Champforgeuil.- Chamilly, amodiations des pâquiers communaux ; réparations à l'église et au presbytère, refonte d'une cloche ; traité avec le sieur Gay, recteur d'école et marguillier ; procès entre le seigneur d'Aubigny et les habitants de Chamilly, sentence concédant à ces derniers le droit de mener leurs porcs à la glandée et de faire paître leurs bestiaux dans les bois dépendant de ladite seigneurie d'Aubigny ; requêtes en matière d'impôts ; comptes des recettes et dépenses des échevins pour les années 1771-1788. Champforgeuil, réparations à l'église et au presbytère, reconstruction des murs du cimetière ; devis et délivrance des travaux pour curer la rivière de Talie ; usurpations et anticipations sur les terrains communaux ; contestation au sujet du pâturage dans les bois de La Menuse entre les habitants de Champforgeuil et ceux de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Jean-des-Vignes ; comptes rendus par les échevins, de 1771 à 1774, de 1776 à 1779 et de 1782 à 1788. 1755-1789

Portefeuille - 125 pièces, papier.

- C 119 Champlieu, Chapaize et la Chapelle-de-Bragny.- Champlieu, réparations à l'église et au presbytère ; travaux pour le redressement du lit de la rivière du Grison et pour l'établissement d'un déchargeoir ; réparations à la fontaine et à l'abreuvoir, reconstruction d'un pont ; amodiations de communaux ; comptes des deniers patrimoniaux de 1786 à 1788 ; nomination d'un receveur. Chapaize, réparations à l'église et au presbytère. La Chapelle-de-Bragny, reconstruction du presbytère. 1769-1789

Portefeuille - 62 pièces, papier ; 1 plan.

- C 120 La Charmée.- Procès entre les habitants et le sieur Claude Thibaudet, marchand au même lieu, au sujet de la seconde herbe d'un pré clos, situé près du moulin du seigneur de La Charmée, et dans lequel les habitants prétendaient avoir le droit de faire paître leur bétail ; requêtes, baux, consultations, procès-verbaux d'experts, libelles, réquisitoires, sentences ; réparations à l'église et au presbytère de ladite communauté de La Charmée, refonte d'une cloche ; imposition pour le paiement des frais d'un procès ; bordereaux des comptes présentés par les échevins dudit lieu, de 1770 à 1775, et comptes des années 1780 à 1788. 1694-1787

Portefeuille - 2 pièces, parchemin timbré ; 114 pièces, papier.

- C 121 Charnay-sur-Saône.- Traité avec le recteur d'école ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux ; autorisation de plaider pour des délits de champoyage ; instance avec les décimateurs de la paroisse ; procès avec le marquis de Bissy, au sujet de la vive pâture dans les bois de ce seigneur ; reconstruction des anciennes levées de ladite commune de Charnay-sur-Saône, et réparations aux toux pour garantir les terres des inondations de la Saône ; réparations à l'église paroissiale et au presbytère ; requêtes en matière d'impôts ; comptes des échevins de ladite communauté de Charnay-sur-Saône, de 1742 à 1762 et de 1764 à 1788 ; bordereaux et pièces à l'appui de ces comptes. 1742-1789

Portefeuille - 128 pièces, papier.

- C 122 Charrecey et Chassey.- Charrecey, réparations à l'église et au presbytère ; nomination du sieur Robert, recteur d'école et marguillier, aux gages de 80 livres ; usurpation d'un pâquier communal ; demande en paiement des frais faits pour le règlement des bois communaux. Chassey, réparations à l'église paroissiale et au chemin qui conduit à la chapelle de Corchanu ; usurpation d'un terrain communal audit lieu de Corchanu ; instance entre les habitants de Chassey et leur curé qui réclame ses droits de quarte et de boisseaux, sur chaque feu, payables, savoir : 4 gros par chaque boisseau de froment, 10 blancs par boisseau de seigle, et 7 blancs par boisseau d'avoine. 1761-1789

Portefeuille - 58 pièces, papier.

- C 123 Châtenoy-en-Bresse, Châtenoy-le-Royal et Chaudenay.- Châtenoy-en-Bresse, amodiation des communaux ; enlèvement de terres et anticipations dans les pâquiers ; autorisation à plaider contre les religieux de Saint-Marcel qui ont entouré de fossés une pièce de terre pour la garantir du champoyage des bestiaux ; requêtes en matière de taille et de capitation ; nomination d'un receveur ; comptes des échevins pour les années 1782 à 1789. Châtenoy-le-Royal, reconstruction du clocher, réparations à l'église et au presbytère ; nomination du recteur d'école aux gages de 126 livres ; échange de terrain, au hameau de Vessey, pour ouvrir un chemin. Chaudenay, refonte d'une cloche pour l'église paroissiale ; construction d'une chapelle au hameau d'Ébaty ; nomination d'un recteur d'école aux gages de 60 livres ; adjudication du droit de pêche dans la Dheune ; instances entre les habitants et M. de Foudras, leur seigneur, au sujet du champoyage dans les bois ;

procès entre les habitants de Chaudenay et ceux de Corpeau, pour le droit de parcours ; comptes des échevins pour les années 1766-1788. 1663-1789

Portefeuille - 140 pièces, papier.

- C 124 Chenôves et Ciel.- Chenôves, réparations à l'église et à la maison presbytérale ; amodiation de communaux, sablières, perrières et carrières ; plaintes contre des délits commis dans les bois communaux ; règlement et aménagement desdits bois ; vente du quart de réserve ; requêtes en matière d'impôts ; requête en paiement des travaux faits pour le curage de la rivière de Cosne. Ciel, réparations à la nef de l'église paroissiale, clôture du cimetière et reconstruction de la maison presbytérale ; nomination du recteur d'école aux gages de 120 livres ; adjudication des prés communaux ; usurpations de terrains communaux ; requêtes et plaintes au sujet de délits de pâturage ; requêtes en matière d'impôts ; comptes des échevins. 1746-1789

Portefeuille - 143 pièces, papier.

- C 125 Clux, Colombier-sous-Uxelles et Champagny, son annexe, Cormatin, Cortamblain et Cortevaix.- Clux, réparations aux fossés et levées du Doubs, par les habitants de Clux ; acensement de terrains communaux usurpés ; comptes des échevins pour les années 1756, 1759, 1768-1776, 1778 et 1781-1787. Colombier-sous-Uxelles, reconstruction du presbytère ; comptes des échevins de Champagny, de 1771 à 1775 et de 1777 à 1787. Cormatin, requêtes de divers habitants en modération d'impôts. Cortamblain, instance, au sujet du pâturage dans les garennes d'Uxelles, entre les habitants de Cortamblain et la veuve du sieur Bézoteux, propriétaire de la seigneurie de Cormatin et du marquisat d'Uxelles. Cortevaix, procès entre les habitants et le sieur Noblet d'Anglure, seigneur de Pommier, qui prétendait avoir droit de champoyage dans les bois communaux desdits habitants de Cortevaix. 1756-1789

Portefeuille - 107 pièces, papier.

- C 126 Crissey et de Cruchaud.- Crissey, adjudication du droit de pêche dans le lac de Crissey ; amodiation du droit de parcours dans la prairie ; réparation au clocher et au presbytère ; nouvelles conventions avec le recteur d'école, fixant ses gages à 100 livres ; demande en concession de 200 arpents de terrain, à prendre dans les bois de Menuse, au profit du sieur Loéré, directeur des fermes du Roi à Chalon ; comptes des échevins pour les années 1770-1787. Cruchaud, réparations à l'église et au cimetière ; adjudication de communaux ; nomination d'un recteur d'école aux gages de 45 livres ; comptes des échevins pour les années 1763, 1758 et 1776 à 1788. 1753-1789

Portefeuille - 123 pièces, papier.

- C 127 Cuisery, Damerey, Dampierre-en-Bresse, Demigny, Dennevy et Dracy-le-Fort.- Cuisery, réparations au clocher, au presbytère et à l'hôtel de ville ; délivrance des pavés et réparations aux puits de la ville ; délivrance des octrois et inspection des boucheries ; instance entre les habitants de Couverte-Fontaine et ceux des autres

communautés de la châtelainie de Cuisery, au sujet des redevances annuelles qu'ils payent au seigneur. Damerey, réparations aux puits et aux ponts; usurpation de terrain au hameau des Planches ; comptes des échevins pour les années 1784-1789. Dampierre-en-Bresse, réparations à la nef de l'église. Demigny, réparations à un canal et à un puits commun ; comptes des échevins pour les années 1784 à 1788. Dennevry, amodiations des saules et noyers ; comptes des échevins pour les années 1783 à 1788. Dracy-le-Fort, réparations à l'église, au presbytère et à la fontaine ; usurpation d'un terrain communal ; comptes des échevins pour les années 1784 à 1788. 1752-1789

Portefeuille - 112 pièces, papier.

- C 128 Écuellen et Épervans.- Ecuellen, requêtes des habitants, tendant à obtenir l'autorisation d'acheter, avec les deniers de la communauté, quelques ornements pour leur église ; reconstruction du presbytère ; construction de ponts et aqueducs, curage des fossés ; instances pour délits dans les bois ; comptes des échevins pour les années 1758, 1764 et 1765 et de 1771 à 1788. Epervans, conventions entre les habitants et le sieur Nolet, nommé recteur d'école aux gages de 120 livres ; comptes des échevins d'Épervans et de La Rongère, son annexe, pour les années 1784-1789. 1758-1789

Portefeuille - 96 pièces, papier.

- C 129 Étrigny et Farges-lès-Chalon.- Etrigny, construction de l'église et réparations au presbytère ; conventions entre les habitants et le garde de leurs bois, auquel ils accordent un traitement annuel de 50 livres, des rétributions pour chaque prise et la jouissance d'un pré communal ; comptes des échevins pour les années 1784 à 1788 ; réparations aux fontaines et aux lavoirs du hameau de Balleure, dépendant de la paroisse d'Étrigny ; instance entre les habitants dudit lieu de Balleure et le comte de Naturel, leur seigneur, qui les a fait assigner pour réparer les portes, les ponts et les fossés de son château ; comptes des échevins de Balleure pour les années 1766-1770 et 1775-1787 ; comptes des échevins de Talant, hameau d'Étrigny, pour les années 1754-1764 et 1774-1783. Farges-lès-Chalon, ordonnance de l'intendant Amelot, qui annule : 1° un bail sous seing privé de plusieurs parcelles de terres et de prés appartenant à la communauté de Farges-les-Chalon, 2° la cession gratuite de terrains défrichés, faite par les habitants au curé ; comptes des échevins pour les années 1767-1778 et 1780-1789. 1766-1789

Portefeuille - 154 pièces, papier.

- C 130 Fontaines, Fragnes, la Genête et Gergy.- Fontaines, répartition et distribution d'une coupe de bois entre les habitants ; requête d'un échevin dudit lieu pour obtenir le paiement des sommes par lui avancées ; comptes des échevins pour les années 1784-1789. Fragnes, acquisition d'un coffre pour déposer les titres de la communauté, lequel coffre sera placé dans l'église et fermera à deux clefs ; marché pour la réparation d'un puits commun ; comptes des échevins pour les années 1779-1788. La Genête, ordonnance de l'intendant autorisant les habitants à s'imposer pour payer des frais de procès. Gergy, instance pour un droit de champoyage entre les habitants de Villeneuve, hameau de Gergy, et M. le marquis de Foudras,

seigneur de Demigny, etc. ; réparations à l'église, au cimetière et à la maison presbytérale ; curage du fossé dit la Roye-de-Bouzerot ; adjudication des communaux ; comptes des échevins pour les années 1784-1788. 1754-1789

Portefeuille - 111 pièces, papier.

- C 131 Gigny et hameaux en dépendant (La Colonne, L'Épervière et Lampagny).- Echanges de quelques cantons de bois entre les habitants de Gigny, ceux de L'Épervière et M. le comte de Clugny, leur Seigneur ; traité entre les mêmes relativement à des droits d'usage ; adjudication des travaux de reconstruction du pont dormant du château de L'Épervière ; imposition pour acquitter le droit d'indire réclamé par le comte de Clugny à l'occasion du mariage de sa fille avec le marquis de Prolent ; agrandissement de l'église paroissiale, réparations au cimetière et reconstruction d'un puits ; curage des noues, ou biefs, de la prairie d'en bas ; anticipations sur des chemins ; délits dans les bois ; comptes des échevins pour les années 1784 à 1789. 1763-1789

Portefeuille - 112 pièces, papier ; 1 plan.

- C 132 Givry et hameaux en dépendant (Cortiambles, Mortières. Poncey et Russilly).- Curage de la petite rivière qui traverse la prairie de Givry ; agrandissement de l'église de Cortiambles et réparations au presbytère du même village ; construction d'un puits et réparations d'une citerne au hameau de Mortière ; construction d'une nouvelle église au village de Russilly, et réparations au presbytère ; demande des habitants du même lieu de lever un impôt pour acquitter diverses redevances et notamment celle due au terrier de la seigneurie de Givry, laquelle redevance est payable en argent. 1742-1789

Portefeuille - 109 pièces, papier.

- C 133 Granges, Guerfand, Jambles et Charnailles, son annexe.- Granges, construction d'une chaussée et d'un pont sur la rivière qui coule de Granges au hameau des Curles ; réparations à l'église et au presbytère ; méus, ou délits de champoyage commis dans des prés communaux mis en réserve ; imposition pour le paiement des frais dus à la Maîtrise de Chalon pour avoir procédé au règlement des bois communaux ; comptes des échevins pour les années 1777 et 1779-1787. Guerfand, construction de deux petits ponts ; reconstruction de la nef de l'église et réparations au presbytère ; instance entre les habitants de cette paroisse et M. de Bretagne, leur seigneur, qui demande une somme de 10,000 livres pour le droit de triage qu'il prétend avoir dans leurs bois ; partage des bois en coupe entre les habitants ; vente de 216 pieds d'arbres ; requêtes en surtaux de taille et capitation. Jambles, requêtes des habitants contre les Bénédictins de Saint-Pierre de Chalon, qui exigent la dime du vin sur un pied plus fort qu'elle n'est due ; transaction, entre les mêmes habitants et M. de Charnailles, au sujet d'un droit d'usage que ce seigneur leur avait accordé dans son bois de Vieux-Court ; délits dans les bois communaux ; refonte de la grosse cloche ; conventions avec le recteur d'école et marguillier ; comptes des échevins de Jambles et Charnailles, pour les années 1784-1786. 1755-1789

Portefeuille - 128 pièces, papier.

- C 134 Jugy, Jully-lès-Buxy et Ponneau, son annexe.- Jugy, réparations à la maison presbytérale. Jully-lès-Buxy, réparations à l'église paroissiale et au presbytère; nomination d'un recteur d'école et marguillier aux gages de 162 livres ; amodiation des communaux ; dégradations dans les bois ; instance pour un droit de triage ; usurpation d'un chemin de desserte dit de Goutelle ; réclamations en matière d'impôts ; comptes des échevins pour les années 1784-1788 ; construction d'un puits public au village de Ponneau ; délits de pêche sur plusieurs étangs du même lieu ; impositions pour payer des frais de procès et ceux de maîtrise faits pour le règlement des bois communaux. 1748-1789

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 99 pièces, papier.

- C 135 Laives et Sermaizey, son annexe.- Réparations à l'église paroissiale de Saint-Martin de Laives ; reconstruction des fours banaux ; amodiation des terrains communaux ; adjudication des carrières ; amodiation d'une mare ; amodiation d'un droit de pêche dans la Dheune ; échange de terrains avec le sieur Berthaud, écuyer ; conventions avec un recteur d'école aux gages de 150 livres ; marché pour l'arrangement et le déchiffrement des anciens titres de la communauté de Laives, déposés dans un coffre ; plaintes du curé contre l'échevin en exercice, accusé d'avoir brûlé les comptes d'un établissement de charité fondé audit lieu ; comptes des échevins de la communauté de Laives, pour les années 1773-1789 ; comptes des échevins du village de Sermaizey, annexe de Laives, pour les années 1764-1771 et 1773-1789. 1763-1789

Portefeuille - 165 pièces, papier.

- C 136 Lalheue.- Réparations à l'horloge ; construction d'un pont en pierres sur la Grosne, vis-à-vis ledit village de Lalheue, et réparations d'un ancien pont ; achat de deux taureaux banaux ; comptes des échevins, pour les années 1783-1788. 1784-1789

Portefeuille - 38 pièces, papier.

- C 137 Lessard-en-Bresse, Lessard-le-Royal et la Loyère.- Lessard-en-Bresse, réparations et constructions nouvelles à la maison presbytérale, devis, états estimatifs et délivrance des travaux. Lessard-le-Royal, requêtes des habitants et de leur seigneur, tendant à ce qu'il soit fait de promptes réparations à leur église ; demande des mêmes habitants pour être autorisés à vendre leurs communaux ; réclamations de l'échevin en exercice, au sujet des deniers royaux divertis par son prédécesseur ; comptes des échevins pour les années 1780-1786. La Loyère, réparations à l'église et au presbytère ; demande des habitants en autorisation de vendre leur quart de réserve pour payer lesdites réparations. 1756-1789

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 138 Longepierre-sur-le-Doubs.- Requête des habitants tendant à ce qu'il soit fait un rôle de répartition pour payer les réparations de la levée ; construction d'un pont à l'entrée du village, requêtes, procès-verbaux d'estimation, devis, adjudication, reconnaissance des travaux ; comptes des échevins pour les années 1748 et 1749, 1754-1755, 1757-1758, 1760-1764 et 1766-1788. 1748-1789

Portefeuille - 86 pièces, papier ; 2 plans.

- C 139 Lux, Mancey, Marigny et Marnay.- Lux, réparations à l'église et au cimetière ; construction d'un petit pont ; réclamations de l'adjudicataire d'un communal servant de dépôt des bois et autres marchandises pour le flottage ; comptes des échevins pour les années 1784-1788. Mancey, réparations à l'église et au presbytère ; requête du fermier de la seigneurie de Charmes pour obtenir des habitants le paiement d'une redevance annuelle de 30 livres 10 sous qu'ils doivent au seigneur dudit lieu de Charmes (hameau de Mancey). Marigny, réparations à l'église et au presbytère. Marnay, comptes des échevins pour les années 1784-1788. 1759-1789

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 140 Mellecey et Ménetreuil.- Mellecey, réparations à l'église et à la maison presbytérale ; legs et don d'une chambre et d'un plâtre (emplacement à bâtir) pour le logement du recteur d'école ; cession de deux quartiers de terrain, sis au hameau de Germolles, où sont établis des fours à chaux ; adjudication des prés communaux ; amodiation des carrières ; arpentage des bois communaux ; délits dans lesdits bois ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux ; comptes des échevins pour les années 1784 à 1788. Ménetreuil, réparations à la nef, à la sacristie et au chapiteau de l'église. 1754-1788

Portefeuille - 71 pièces, papier ; 1 plan.

- C 141 Mercurey, Messey-sur-Grosne et Montagny-lès-Buxy.- Mercurey, autorisation accordée aux habitants de mettre en réserve deux petits terrains communaux et la seconde herbe d'une pièce de pré ; amodiation de la seconde herbe des pâquiers communaux ; instance entre les habitants de Mercurey et ceux du village d'Étroyes, au sujet du droit de pâturage. Messey-sur-Grosne, devis et délivrance des réparations et constructions à faire à la maison curiale ; comptes des échevins pour les années 1780 à 1785. Montagny-lès-Buxy, adjudication des travaux de reconstruction et de réparation au cimetière, à la maison presbytérale et à la fontaine ; amodiation des terrains communaux ; partage et bornage des bois ; dégradations, délits, frais de maîtrise ; procès entre les habitants et leur curé, au sujet du droit de quarte et de boisseau qu'il leur réclamait ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux ; comptes des échevins de la communauté pour les années 1774-1776, 1780-1782 et 1785-1788. 1761-1789

Portefeuille - 93 pièces, papier.

- C 142 Montceau et Ragny, son annexe, de Montcoy et de Moroges.- Montceau et Ragny, requête des habitants aux fins d'imposer une somme fixe sur chaque tête de porc en paisson à la glandée ; réclamations en matière d'impôts. Montcoy, réparations à l'église et au presbytère ; reconstruction du pont dormant du château dudit Montcoy, requêtes, consultations, devis, plan, extrait du terrier de 1534. Moroges, réparations et constructions nouvelles à l'église et au presbytère, devis estimatif, adjudication et correspondance entre M. Edme-Nicolas de Thézut, seigneur de Moroges, M. Raymond de Thézut, chevalier, seigneur de Fissey (Moroges), madame de Mucie Damas, marquise d'Anlezy, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirot, etc. ;

défrichement et usurpation de communaux ; requêtes en matière d'impôts ; comptes des échevins pour les années 1785-1787. 1738-1786

Portefeuille - 51 pièces, papier ; 1 plan.

- C 143 Nanton et Sully et Vincelles, ses annexes.- Nanton, requête des habitants pour faire rétablir deux croix, prêtes à tomber, et réparer la principale rue de leur village, qui est impraticable en tout temps, à cause des sources qui s'y jettent ; réparations à l'église, au cimetière et à la maison presbytérale ; refonte de la cloche ; amodiation des prés et terrains communaux ; usurpations et anticipations sur ces terrains ; délits dans les bois de la même communauté ; traité avec le sieur Étienne Bonnot, chargé de veiller à leur garde, moyennant le gage annuel de 24 livres ; demandes diverses en réduction d'impôts ; requête du sieur Bonne, notaire audit Nanton et procureur fiscal des différentes communautés retrayantes du château de Ruffey, appartenant à M. le maréchal duc de Biron, tendant à ce qu'il lui soit permis de se pourvoir contre ces communautés et de les contraindre à verser entre ses mains la somme de 6,000 livres qu'elles doivent payer à M. de Biron. Sully, amodiation des communaux ; entretien du taureau banal ; comptes des échevins pour les années 1772-1788. Vincelles, comptes des échevins pour les années 1769-1783. 1760-1789

Portefeuille - 129 pièces, papier.

- C 144 Navilly-le-Châtel.- Requête et délibération des habitants tendant à faire limiter et cantonner un bois indivis entre eux et les habitants de Pontoux ; autorisation de mettre en réserve plusieurs petites îles du Doubs, dites îles des Sablons, et d'y établir un garde pour empêcher le bétail d'y aller ; procès au sujet du champoyage des bestiaux dans les îles et îlots du Doubs, appartenant au seigneur de Navilly ; réparations et rétablissement du bac pour le passage du Doubs, à la charge par les habitants de payer les deux tiers des réparations et par le seigneur d'en supporter un tiers ; amodiation du droit de pêche dans la rivière du Doubs et dans celle de la Guyotte ; traité avec le sieur Dariot, maître chirurgien, pour soigner gratuitement, pendant six années, tous les habitants dudit Navilly-le-Châtel, moyennant 250 livres pour la première année, 300 livres pour les années suivantes et l'exemption de la taille et des autres impôts ; adjudication de travaux pour l'agrandissement du chœur de l'église ; marché avec le sieur Durand pour remplir les fonctions de marguillier, moyennant 45 livres par an ; nouvelles conventions avec le recteur de l'école, fixant ses gages à 150 livres ; requêtes diverses en matière d'impôts ; comptes du receveur des deniers patrimoniaux dudit Navilly, pour les années 1784-1788. 1761-1789

Portefeuille - 114 pièces, papier.

- C 145 Navilly-la-Ville, Ormes et Oslon.- Navilly, renouvellement, pour six années, du bail d'un terrain communal de 7 journaux 1/12 ; discussion pour les dîmes du vin et des menues graines entre les habitants de Navilly, les religieux de Saint-Marcel et les autres co-décimateurs de la paroisse dudit Navilly-la-Ville ; autorisation accordée aux habitants de répartir sur un nouveau pied la taille de leur communauté ; traité avec le sieur Strophe, archiviste, et les mêmes habitants pour faire déchiffrer et

mettre en ordre des titres anciens relatifs à leurs bois ; curement du fossé de la prairie dite le Grand-Pré et construction d'un petit pont sur ce fossé ; réparation et rétablissement d'une planche dégradée par les grandes eaux ; compte du procureur spécial de la communauté de Navilly, pour les années 1785-1788. Ormes, réparations à l'église et au presbytère ; amodiation des communaux et du port ; curement et réparation de deux biefs ruinés et comblés, qui laissent passer l'eau dans la prairie et causent un dommage considérable ; permission de prendre, dans les communaux, de la terre pour fabriquer les tuiles, moyennant une redevance annuelle de 12 livres ; nomination d'un recteur d'école aux gages de 150 livres. Oslon, autorisation de plaider accordée aux habitants, à l'occasion d'un droit d'usage dans leurs bois, réclamé par le sieur Lebeault, conseiller au Parlement de Dijon ; construction d'une grande digue en terre, sur les bords de la Saône, et réparation d'une autre digue sur le territoire de la communauté. 1758-1789

Portefeuille - 85 pièces, papier.

C 146-148 Ouroux.

1755-1789

C 146 Marché pour la refonte d'une cloche ; réparations à la charpente du clocher ; reconstruction de deux fours dépendant du presbytère ; construction d'un bassin dans le bief qui joint la rivière de Saône, pour garantir des inondations de cette rivière les prairies de la communauté ; curement des autres biefs de la même communauté ; contraventions aux règlements sur le champoyage dans la prairie ; autorisation de poursuivre les contrevenants ; usurpations de terrains dans le pâquier communal dit le Moley ; amodiation, pour six années, de deux pièces de prés communaux ; autorisation de plaider contre les religieux de Saint-Marcel qui, comme décimateurs d'Ouroux, prétendaient avoir le droit de lever la dîme sur les grains de toutes espèces qui se sèment dans cette paroisse. 1755-1784

Portefeuille - 66 pièces, papier.

C 147 Refus des habitants de payer aux administrateurs du domaine du Roi une redevance annuelle de 24 bichets d'avoine, au moyen de laquelle ils étaient exempts du logement des gens de guerre ; autorisation de construire une levée, ou digue, au port d'Ouroux, pour s'opposer aux inondations de la Saône ; construction et réparation de plusieurs ponts, aqueducs et lavoirs ; - anticipations sur les chemins et sur les pâquiers communaux ; délits dans les bois, enlèvement des baliveaux marqués du marteau du Roi, condamnation des habitants à 1,000 livres d'amende ; acensement d'un terrain communal sur le bord de la Saône ; construction d'un pont en pierres à l'extrémité du grand étang de Saint-Germain-du-Plain ; amodiation des communaux, terres et prés ; défense de faire champoyer les moutons ailleurs que dans les cantons dits les Montets, les Grands-Bois et les Fretis ; nouvelle convention avec le recteur d'école, fixant ses gages à la somme annuelle de 128 livres ; convention verbale avec le marguillier, moyennant la somme annuelle de 90 livres. 1772-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 148 Ouroux, Colombey et le Velars, villages dépendant d'Ouroux.- Amodiation de deux prés communaux, dégradations causées dans lesdits prés, autorisation de plaider contre les fermiers ; indemnité accordée au sieur Clémence, adjudicataire de communaux, pour raison de non-jouissance ; remboursement au collecteur des impositions de diverses cotes non-recouvrables et de non-valeur ; inondation du mois de juin 1789, construction de levées pour empêcher la Saône de se répandre dans la prairie. Colombey, comptes des échevins, de 1776-1788 (celui de l'année 1781 manque). Velars, plaintes des habitants au sujet des usurpations et anticipations qui se commettent sur les terrains de leur communauté, autorisation de plaider ; construction d'un empellement sur le bras de la rivière dit le bras Pageault, et de cinq petits ponts, pour assainir les rues et les rendre praticables ; comptes des échevins pour les années 1775-1783 (celui de 1777 manque).
1766-1789

Portefeuille - 108 pièces, papier.

- C 149 Palleau et port de Palleau.- Réparations au grand pont qui sépare le territoire de Palleau de celui du port de Palleau ; opposition du chapitre de la cathédrale de Dijon, seigneur de Palleau, à ce que les habitants fassent paître aucune espèce de bétail dans son quart de réserve, avant la sixième feuille ; autorisation donnée aux habitants de plaider pour se maintenir dans l'usage de faire champoyer dans les bois de la seigneurie, dès qu'ils ont atteint la quatrième feuille ; réclamation du même chapitre de Dijon contre une cote qui lui a été ouverte au rôle des réparations de l'église, à raison de son quart de réserve ; amodiation des communaux, terres et prés ; marché pour faire la livraison de 15 bichets d'avoine dus à la seigneurie d'Argilly par la communauté de Palleau ; acensement au profit du pâtre, moyennant la rente annuelle de 30 sous, d'une place vague et inutile ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux ; plaintes du recteur de l'école de Palleau contre le sieur François Sordey, qui enseigne des enfants à son détriment ; conventions avec le garde des bois de la communauté, qui fixent ses gages à 36 livres plus 3 livres pour chaque prise ; achat d'un nouveau taureau banal au prix de 78 livres 12 sous ; comptes des échevins, pour les années 1784-1788 ; adjudication des communaux du port de Palleau ; traité avec le recteur d'école, aux gages de 90 livres ; comptes du receveur des revenus patrimoniaux du port de Palleau, pour les années 1785, 1787-1788.
1779-1788

Portefeuille - 91 pièces, papier.

- C 150 Pontoux, Purlans et le Puley.- Pontoux, reconstruction de l'église et clôture du cimetière ; réparations à la maison curiale ; requête du sieur de France pour obtenir le paiement d'une redevance de 8 livres en argent et quelques autres droits qui lui sont dus comme seigneur du marquisat de Seurre ; permission de plaider contre plusieurs habitants de Sermesse, qui se plaignent du préjudice porté à leurs terres par les levées construites par les habitants de Pontoux pour garantir leur territoire des inondations ; établissement d'un nouveau pied de taille ; requêtes en matière d'impôts ; défense de tenir des moutons et de les conduire au pâturage du gros bétail ; conventions nouvelles avec un recteur d'école, aux gages de 200 livres. Purlans, réparations à l'église et au presbytère ; procès entre le collège de Dijon,

seigneur de Purlans, et les habitants, qui sont obligés de laisser audit seigneur une portion du quart de réserve de leurs bois ; réparations des rues et chemins ; des puits publics ; marché pour l'entretien du taureau banal et du verrat de la communauté ; comptes des échevins pour les années 1784-1788. Le Puley, requête du sieur de Chessy, co-seigneur avec mademoiselle de Saulx-Tavanes, abbesse du Puley, et des habitants dudit Puley, pour faire reconstruire leur maison presbytérale ; devis et adjudication de ladite reconstruction. 1752-1789

Portefeuille - 94 pièces, papier.

- C 151 Ratenelle, Remigny, Rosey et Royer.- Ratenelle, délivrance des réparations et constructions à faire à la maison presbytérale de Ratenelle ; amodiation de 38 soitures de pré appartenant à cette communauté. Remigny, réparations à l'église et à la maison curiale ; requête des habitants tendant à obtenir le curement et l'élargissement de la rivière de Dheune ; demandes diverses de modération ou de radiation de cotes ; requête de M. de Clermont-Montoison, seigneur de Remigny, aux fins de percevoir le droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille ; nomination d'un nouveau recteur d'école, aux gages de 80 livres. Rosey, réparations à l'église et au presbytère ; ouverture d'une voie de communication allant du chemin de Buxy à celui de Saint-Désert ; paiement des frais de partage et d'aménagement des bois de Bragny ; nomination d'un garde des bois, aux gages de 18 livres ; autorisation de faire une coupe de haute futaie, de 90 arpents, dans la forêt de Bragny. Royer, réparations à l'église et construction d'un pont sur le ruisseau Chaneau ; vente d'une coupe dans une futaie dite le Grand-Bois, situé au territoire de Royer, pour subvenir au paiement desdites réparations et constructions ; comptes de l'échevin pour les années 1783-1785. 1757-1788

Portefeuille - 94 pièces, papier ; 2 plans.

- C 152 Sagy-lès-Cruzille, Saint-Ambreuil, Saint-Boil, Saint-Bonnet-en-Bresse, Saint-Christophe et Saint-Cosme.- Sagy-lès-Cruzille, procès entre les habitants de Sagy et ceux de Charcubles, au sujet d'un canton de bois dont les premiers sont en possession depuis un temps immémorial ; autorisation de plaider ; sentence qui maintient et garde le comte de Montrevel dans la possession du droit de banalité du moulin Meurier, sis à Sagy, et condamne les habitants à passer nouvelle reconnaissance dudit droit. Saint-Ambreuil, comptes des échevins pour les années 1769-1771 et 1778-1788. Saint-Boil, réparations à la maison presbytérale, adjudication des travaux. Saint-Bonnet-en-Bresse, réparations à la maison curiale ; adjudication des travaux de réparation et de nettoyage de la petite rivière de Florence ; comptes des échevins de Fley en Taperey, annexes de Saint-Bonnet-en-Bresse, pour les années 1749-1751. Saint-Christophe, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère ; autorisation de lever un impôt pour le paiement d'une amende de 2,000 livres, à laquelle les habitants ont été condamnés pour délits dans les bois. Saint-Cosme, comptes des échevins pour les années 1769, 1772-1774 et 1776-1788. 1745-1789

Portefeuille - 91 pièces, papier.

- C 153 Saint-Cyr et Chazault, son annexe, et Saint-Denis-de-Vaux.- Saint-Cyr et Chazault, échange entre le comte Dailly, marquis de Sennecey, seigneur de Chazault, etc., et les habitants dudit Chazault, de divers cantons de bois dans lesquels ceux-ci avaient un droit de vaine et vive pâture ; comptes des échevins pour les années 1775-1781 et 1783-1789. Saint-Denis-de-Vaux, comptes des échevins pour les années 1768, 1774 et 1776-1788. 1768-1789

Portefeuille - 84 pièces, papier.

- C 154 Saint-Désert, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Gengoux-le-Royal et Saint-Germain-du-Bois.- Saint-Désert, comptes des échevins pour les années 1751, 1759, 1864, 1767, 1771 et 1775-1788. Saint-Didier-en-Bresse, requête des habitants aux fins d'être autorisés à amodier un canton de broussailles de 7 journaux ; autorisation de procéder à une nouvelle répartition des tailles et capitation ; comptes de l'échevin pour l'année 1782. Saint-Gengoux-le-Royal, procès-verbal de reconnaissance et d'estimation des travaux de reconstruction de l'église. Saint-Germain-du-Bois, réparations à l'église et au presbytère ; adjudication des travaux pour le curement des rivières ; requête des habitants pour être maintenus dans le droit exclusif de tirer l'oiseau chaque année, au jeu de l'arc ; demandes en réduction d'impôts ; comptes des échevins de la Coudre, annexe de Saint-Germain-du-Bois, pour les années 1780-1786. 1743-1788

Portefeuille - 108 pièces, papier.

- C 155 Saint-Germain-du-Plain.- Devis et adjudication de la reconstruction de l'église ; adjudication des travaux pour la clôture du cimetière ; réparations de la maison curiale ; délivrance des travaux de réparations, de construction et curement des chemins, planches, biefs et chaussées, servant à la desserte de la paroisse ; autorisation de tenir des moutons dans les hameaux de la même paroisse, qui ont des pâturages séparés ; construction du pont dit du Pas ; adjudication des communaux ; anticipations sur les terrains communaux ; conventions avec le recteur d'école, aux gages de 150 livres ; requêtes en matière d'impôts ; nomination d'un receveur des revenus communaux ; comptes des échevins pour les années 1778-1788. 1763-1788

Portefeuille - 131 pièces, papier.

- C 156 Saint-Gervais-en-Vallière, Cersy, Champseuil, Chaublanc, Nouvelle et Sondebois, ses annexes.- Réparations à l'église et reconstructions du presbytère de Saint-Gervais ; autorisation de vendre la coupe du quart de réserve et d'amodier quelques terrains de la communauté, pour employer le prix en provenant au paiement desdites réparations et reconstructions ; plaintes contre les adjudicataires de la construction du presbytère ; requête pour établir des fossés et quelques ponts, et pour réparer les rues et chemins, qui sont impraticables en temps de pluie ; plaintes contre des anticipations et des usurpations sur les chemins et sur les communaux ; réparations à la mare de La Trémouille et suppression de celle de la place publique ; amodiation du droit de pêche dans la Dheune ; acquisition d'une maison pour le logement du pâtre de la communauté ; délits dans les bois, enlèvement de baliveaux, autorisation de plaider contre les délinquants. 1761-1789

Portefeuille - 94 pièces, papier.

- C 157 Saint-Gervais-en-Vallière.- Usurpations sur un pâquier communal dit les Landes ; homologation d'un partage de deux cantons de terres incultes entre M. de Châtillon, seigneur de Cercy, et les habitants de ce village ; traité avec le recteur d'école, moyennant la jouissance de 4 journaux de terrain et 36 livres de gages ; construction d'un pont et d'un aqueduc pour assainir les rues du village de Champseuil ; amodiation des communaux (terres et prés) ; transaction entre les habitants dudit Champseuil et le curé de Chevigny au sujet d'une usurpation de terrain ; comptes de l'échevin de Champseuil, pour les années 1779-1788 ; paiement du contingent des habitants de Chaublanc dans le prix de la reconstruction du presbytère de Saint-Gervais-en-Vallière ; anticipations sur un canton de bois appartenant à la communauté de Chaublanc, autorisation de plaider. Homologation d'un règlement pour le champoyage sur le territoire du village de Neuville ; autorisation d'interjeter appel d'une sentence qui condamne les habitants dudit village à 2,000 livres d'amende, pour délits dans les bois. 1762-1788

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 158 Sainte-Hélène et de Saint-Jean-de-Vaux.- Sainte-Hélène, réparations à l'église et construction d'une sacristie ; contestations entre les habitants de cette communauté et les religieux de La Ferté, au sujet de la répartition faite pour le paiement des dites réparations et constructions ; usurpations de terrains communaux ; anticipations sur des chemins ; traité avec le recteur d'école, moyennant la rétribution annuelle de 120 livres. Saint-Jean-de-Vaux, adjudication des réparations à faire à l'église ; demande des habitants en autorisation de plaider contre leur curé, pour avoir changé l'heure d'une messe qu'il était tenu de dire les dimanches, au soleil levant, suivant une transaction du 31 mars 1548 ; autorisation de plaider contre les habitants de Saint-Denis-de-Vaux, au sujet du pâturage dans les prés mis en réserve ; requête de monseigneur de Marbeuf, évêque d'Autun et seigneur de Saint-Jean-de-Vaux, tendant à obtenir des habitants reconnaissance des droits généraux de sa seigneurie ; demande en restitution d'un terrain communal usurpé sur une rue dite Sous l'Orme ; réparations à la chambre du four banal ; convention qui fixe à 75 livres les gages du recteur de l'école ; comptes des échevins pour les années 1780-1788. 1765-1789

Portefeuille - 89 pièces, papier.

- C 159 Saint-Jean-des-Vignes.- Legs à l'église, par la demoiselle Claire Mathieu, de tous ses bâtiments et héritages situés au territoire de cette communauté, à la charge d'y construire une cure ; requête du curé tendant à obtenir l'établissement d'un presbytère en exécution dudit legs ; autorisation de poursuivre deux fabricants de tuiles et de les contraindre à combler les excavations qu'ils ont faites dans les communaux, pour se procurer les terres nécessaires à l'exploitation de leurs tuileries ; acensement à divers habitants de terrains propres à bâtir ; amodiation des communaux ; réclamations en matière d'impôts ; construction d'une planche pour la desserte des prés et le pâturage du bétail ; autorisation de plaider contre l'arrêt qui fixe la banlieue de la ville de Chalon et y comprend la paroisse de Saint-Jean-des-Vignes ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux ; comptes des échevins

de la communauté de Saint-Jean-des-Vignes, pour les années 1764, 1765 et 1769-1789. 1756-1789

Portefeuille - 123 pièces, papier.

- C 160 Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-de-la-Salle et Saint-Loup-de-Varennes.- Saint-Léger-sur-Dheune, comptes des échevins pour les années 1787-1789. Saint-Loup-de-la-Salle, comptes des échevins pour les années 1749-1751 et 1773-1788. Saint-Loup-de-Varennes, procès-verbaux de délimitation de la justice seigneuriale appartenant à M. de Mandelot ; comptes des échevins de la communauté pour les années 1774-1788. 1582-1789

Portefeuille - 97 pièces, papier.

- C 161 Saint-Mard-de-Vaux et Saint-Marcel-lès-Chalon.- Saint-Mard-de-Vaux, adjudication des travaux pour la reconstruction de l'église et la clôture du cimetière ; autorisation de plaider pour rentrer dans la propriété d'une forêt usurpée sur les habitants de Saint-Mard par quelques propriétaires forains ; autorisation de couper et de vendre, pour payer les frais du procès, un canton de bois dit les Bruyères ; amodiation de deux prés communaux ; conventions avec un recteur d'école, moyennant 50 livres de gages et le logement ; comptes des échevins pour les années 1755, 1770, 1772, 1773 et 1786-1788. Saint-Marcel-lès-Chalon, sentence du bailliage de Chalon qui condamne les religieux de Saint-Marcel à faire refondre la principale cloche de l'église paroissiale ; réparations au cimetière et à la maison presbytérale ; réparations à la levée ; interdiction de tenir des moutons et de les conduire dans les pâturages communs ; bornage et adjudication des communaux ; curement des biefs ; procès contre les habitants d'Épervans et de La Rongère, au sujet de la propriété du pâquier de La Moraillère ; amodiation, par le curé, du droit de gerberie et d'évangile sur chaque habitant (ce droit de gerberie consistait à prendre sur chaque habitant, au moment de la moisson, 6 gerbes de seigle et 3 gerbes seulement sur les habitants non mariés) ; comptes des échevins pour les années 1755 et 1782-1789. 1754-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier.

- C 162 Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-en-Bresse, les Montots et Perrigny, annexes dudit Saint-Martin-en-Bresse.- Saint-Martin-des-Champs, réparations à l'église ; refonte de la cloche et réparations au presbytère, construit en briques et bois ; échange de divers fonds entre le curé et les habitants ; requêtes au sujet d'usurpations sur les terrains communaux ; amodiation de trois parcelles de terre appartenant à la communauté ; partage d'un terrain de 209 journaux dit le Bois de Menuze, entre les habitants dudit Saint-Martin-des-Champs et ceux de Saint-Jean-des-Vignes ; demandes en modération d'impôts ; comptes des échevins de Saint-Martin-des-Champs, pour les années 1781-1784. Saint-Martin-en-Bresse, devis et délivrance des travaux à faire pour réparer la nef de l'église et pour construire le clocher ; construction de cinq ponts et curement des biefs ; anticipations sur les terrains communaux ; délivrance des travaux d'entretien à faire, par les habitants, au pont dormant du château de Bellefont ; procès entre M. Pérard et les habitants des Montots, au sujet d'un droit de triage dans leurs bois ; autorisation donnée aux

habitants de Perrigny de vendre leur quart de réserve pour payer les dettes de leur communauté. 1755-1788

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 163 Saint-Martin-en-Gâtinois et Corcelles et Neuvelle, ses annexes.- Réparations à l'église et au clocher de la paroisse de Saint-Martin-en-Gâtinois, frappés de la foudre, et à la maison presbytérale ; procès au sujet d'un fossé pratiqué dans un chemin pour l'écoulement des eaux ; requête tendant à obtenir le rétablissement d'une planche nécessaire pour conduire le bétail dans les communaux situés au delà de la Dheune ; amodiation des prés communaux ; acensement d'un terrain communal ; entretien du taureau banal ; demande en autorisation de mettre en réserve le pâquier dit du Champ, et d'en faire l'adjudication ; conventions avec le recteur de l'école, moyennant 90 livres de gages ; paiement de la taille et capitation sur les revenus communs ; comptes des échevins pour les années 1773-1789. 1764-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 164 Saint-Martin-sous-Montaigu.- Reconstruction des murs de clôture du cimetière ; refonte de deux cloches ; réparations à la maison presbytérale ; autorisation de mettre en réserve un canton de pré et d'en amodier la seconde herbe ; requête du curé aux fins d'obtenir l'établissement d'une fontaine pour ses paroissiens, qui manquent d'eau potable ; plaintes contre plusieurs habitants de Thurey et de Barizey, trouvés mésusant dans la forêt des Igaux ; procès entre le chapitre de Saint-Martin-de-Tours, d'une part, et, de l'autre, les habitants de Saint-Martin-sous-Montaigu et ceux de Châtel-Moron, qui prétendent avoir le droit d'usage et d'affouage dans ladite forêt des Igaux, moyennant la redevance annuelle de deux mesures d'avoine par chaque habitant ; comptes des échevins pour les années 1750, 1753-1761. 1750-1788

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 165-166 Saint-Maurice-en-Rivière et Chevrey, son annexe. 1761-1789

- C 165 Devis et adjudications des travaux de réparations à faire à la petite rivière de la Cosne, ainsi qu'aux planches, levées et chemins dudit Saint-Maurice ; imposition pour subvenir au paiement des dépenses occasionnées par le curement du canal de la Cosne ; réparations à huit ponceaux en bois servant à la desserte des héritages de la communauté ; instance des décimateurs de Saint-Maurice contre les habitants, pour se faire autoriser dans la perception de la dîme des menus grains ; réparations à l'église, au cimetière et à la maison presbytérale de la paroisse dudit Saint-Maurice ; demande en autorisation de mettre en réserve deux cantons d'un terrain communal ; amodiation, pour six ans, de 16 voitures de prés communaux ; plaintes des habitants au sujet des dégradations qui se commettent journellement dans leurs bois ; acensement de plusieurs parcelles de terrains communaux ; fondation d'un anniversaire par le sieur et la dame Petit, et autorisation

donnée aux fabriciens de se pourvoir en conservation d'hypothèque.

1761-1785

Portefeuille - 78 pièces, papier.

- C 166 Homologation du marché fait par les habitants avec le garde de leurs bois, moyennant 48 livres de gages ; autorisation de plaider au sujet d'un canton de bois dit les Grandes et Petites Rêpes ; paiement des frais du procès ; adjudication du communal dit le Rond, et autorisation de le convertir en nature de pré ; achat de cordes pour les cloches de l'église ; révocation du recteur de l'école et conventions avec un nouveau maître, aux gages de 300 livres ; convocation des habitants en assemblée générale pour nommer un receveur des revenus patrimoniaux ; contestation avec le sieur François Barbier, échevin en 1761, au sujet de sa gestion ; comptes des échevins pour les années 1766 et 1775-1789. 1761-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 167 Saint-Rémy, Taizey son annexe, et Saint-Usuge.- Saint-Rémy, adjudication des réparations à faire à l'église, aux cloches et au presbytère ; requête des marguilliers tendant à faire fixer leurs gages à 72 livres par an ; construction de trois petits ponts au territoire de Cortelain, hameau de Saint-Rémy, et réparations du pont Morin ; anticipation et établissement de chantiers sur un terrain communal ; usurpation d'un pâquier situé près la rivière de Thalie ; sentence portant défense de tenir des moutons ; compte de l'échevin pour l'année 1764. Saint-Usuge, devis et adjudication des réparations à faire à la maison presbytérale. 1764-1788

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 168 Saint-Vallerin et Collonges, son annexe.- Devis et adjudications des travaux de réparation à faire à l'église et au presbytère de Saint-Vallerin ; requête et assignation du fermier de la communauté contre divers habitants qui lui refusent le paiement de la vingtième gerbe, dite la gerbe du moissonneur ; adjudication, pour six années, des fruits à recueillir dans 20 journaux de terre et 10 ouvrées de vignes appartenant à ladite communauté ; anticipation sur un chemin qui conduit à Rymond ; autorisation de plaider au sujet de délits dans les bois ; nomination d'un garde pour veiller à leur conservation ; comptes des échevins de la communauté de Saint-Vallerin pour les années 1751, 1755, 1759 et 1774-1788 ; comptes des échevins de la communauté de Collonges, pour les années 1768-1788. 1751-1788

Portefeuille - 79 pièces, papier.

- C 169 Santilly, Sassangy, Sassenay et Saules.- Santilly, devis et adjudications de travaux de réparations à l'église et au presbytère ; traité entre les habitants et leur curé, pour renouveler la convention par laquelle celui-ci est tenu de dire tous les lundis une messe de Requiem, moyennant la redevance, par ceux qui tiennent charrue, d'un boisseau et de deux gerbes de froment ; autorisation donnée aux mêmes habitants de procéder à la délimitation et au partage de leurs communaux. Sassangy,

réparations à l'église et au presbytère de la paroisse, refonte de la cloche ; requête des habitants pour être autorisés à augmenter d'un sou le droit de 2 sous qu'ils perçoivent sur chaque voiture de laves que les étrangers viennent tirer de leurs carrières ; compte du collecteur des tailles pour l'année 1789. Sassenay, réparations à la toiture de l'église et au presbytère ; curement du bief et construction d'un touc sur ledit bief ; réparations à un autre touc sis dans la prairie et qui la garantit des crues d'eau ; conventions entre les habitants et leur seigneur qui consent à les exempter de l'entretien du pont en bois du château, et s'engage à le reconstruire en pierres, à ses frais, moyennant une somme de 1,400 livres qui lui sera payée en quatre années ; procès entre les habitants de Sassenay et ceux de Virey, au sujet du champoyage ; usurpations et anticipations sur les communaux ; comptes des échevins pour les années 1775-1779 et 1783-1787. Saules, requête des habitants aux fins d'être autorisés à réparer leur maison presbytérale ; autorisation de plaider donnée aux mêmes habitants qui refusent de payer la dîme au curé de Culles.

1765-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier.

- C 170 Saunières, la Barre, son annexe, et Savianges.- Saunières, réparations au clocher et à la nef de l'église, à la clôture du cimetière et à la maison presbytérale ; requête et instance du sieur Joseph Devoyo, seigneur engagiste de la châtellenie dudit Saunières, tendant à faire condamner les habitants à lui payer 29 années d'une redevance de 20 bichets d'avoine pour avoir été affranchis de mainmorte, à lui passer reconnaissance de tous les droits qu'ils doivent au domaine du Roi, et à renouveler le terrier de la châtellenie ; requête du fermier de la seigneurie pour faire nommer des experts afin d'estimer les dommages résultant du mésus commis par les habitants sur huit mares enclavées dans les bois du Roi ; devis des réparations à faire aux digues, considérablement endommagées par les crues du Doubs ; liquidation et paiement des dettes de la communauté pour rentes, redevances, corvées, etc. ; amodiation de 44 soitures de prés communaux et de 48 journaux de terre ; plaintes de divers habitants et procès en surtaux de tailles ; comptes des échevins pour les années 1785 à 1788. Savianges, devis et adjudication des travaux de l'église et du presbytère ; requête du sieur Dulac, fermier du seigneur de Savianges, et instance tendant à faire condamner les habitants à une amende de 3 livres chacun, pour avoir fait pacager leurs bestiaux dans les prés de la seigneurie, après la première herbe levée.

1753-1789

Portefeuille - 92 pièces, papier.

- C 171-173 Sennecey, Saint-Julien, Sens, Ruffey et Viel-Moulin, ses annexes. 1754-1788

- C 171 Condamnation des habitants de la communauté de Sennecey à l'amende, pour avoir coupé et vendu plusieurs arbres de leurs bois ; arrêt du Conseil d'État autorisant les communautés de Sennecey, Ruffey, etc., à vendre une partie des bois indivis entre elles, pour en employer le produit au paiement de leurs dettes ; transaction contenant le partage des bois précédemment indivis entre les habitants des mêmes communautés ; devis et adjudication des réparations à faire au pont dormant du château de Ruffey, appartenant à M. le duc de Biron, pair et maréchal de France, gouverneur du Languedoc,

seigneur baron de Ruffey et autres lieux ; adjudication des constructions et réparations aux ponts du château de Sennecey, à la requête de messire Louis-Joseph comte d'Ailly, marquis de Sennecey, capitaine de cavalerie au régiment de Normandie, etc. ; devis et adjudication de la construction d'une fontaine, d'un lavoir couvert et de deux abreuvoirs ; arpentage et amodiation des teppes communes de Sennecey ; nouvelle adjudication, pour six années, de l'une des carrières communes, moyennant la somme de 40 livres.

1754-1786

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 172 Etablissement d'un hôpital, à l'aide du don fait par M. Claude-François Febvre, chanoine de l'église cathédrale de Mâcon, de ses maisons, cour, jardin, terres, etc., sis à Sennecey, et d'un legs précédemment fait par le sieur Perrotin, ancien curé de Saint-Julien ; requêtes, procès-verbaux, devis et adjudication pour les réparations et nouvelles constructions du presbytère de Saint-Julien ; délibérations, mémoires, requêtes, devis et plans pour l'agrandissement de l'église paroissiale dudit Saint-Julien ; opposition à la délivrance des travaux par M. le duc de Biron, seigneur de Ruffey, et par M. de Périgord, seigneur de Sennecey ; renouvellement, pour neuf années, de l'adjudication des carrières et perrières dudit Sennecey ; acensement d'un canton de broussailles ; requêtes en matière d'impôts, etc. 1762-1788

Portefeuille - 95 pièces, papier ; 9 plans.

- C 173 Comptes des échevins de Sennecey, des échevins des communautés de Saint-Julien et de Ruffey, des échevins des communautés de Sens et la Farge, des échevins de la communauté de Viel-Moulin. 1761-1788

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 174 Sermesse, Serrigny, Sevrey, Sienne, Sigy-le-Châtel, Simandre et Simard.- Sermesse, comptes des échevins. Serrigny-en-Bresse, devis et adjudication des travaux de réparations à faire à la maison presbytérale. Sevrey, requête des habitants, tendant à obtenir l'autorisation de lever un impôt pour subvenir au paiement d'une instance en surtaux de tailles. Sienne, compte du syndic et collecteur de la communauté. Sigy-le-Châtel, réparations au presbytère ; autorisation d'exercer des poursuites contre Jean Thivolet, pour avoir coupé 10 chars de bois dans le communal de La Vassouze. Simandre, devis et adjudication des réparations de l'église ; curement du bief de la grande et petite rivière. Simard, devis estimatif et délivrance des travaux de construction et des réparations de l'église et du presbytère. 1752-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 175 Thurey et Touches, Bourgneuf, Chamirey et Étroyes ses annexes, et Toutenant.- Thurey, adjudication des travaux de réparations du presbytère. Touches et ses annexes, comptes des échevins de la communauté de Touches ; plainte de madame Magdeleine de Jonche-Bouton de Chamilly, comtesse de Graville, contre

les habitants de Bourgneuf et Chamirey, qui lui doivent un droit de franchise et négligent, depuis plusieurs années, de satisfaire à cette obligation ; assemblée pour faire une nouvelle répartition de la taille royale ; acensement d'une chaume dépendant des communaux de Bourgneuf ; comptes des échevins de la communauté de Bourgneuf ; autorisation accordée aux habitants de Chamirey de plaider contre Jean et Louis Barault qui, ayant renoncé à l'incolat dudit lieu de Chamirey, refusent de payer la taille dans deux localités ; comptes des échevins de la communauté d'Étroyes. Toutenant, devis et adjudication des réparations de l'église et du presbytère; comptes des échevins. 1743-1789

Portefeuille - 84 pièces, papier.

C 176-177 Varennes-le-Grand. 1760-1789

C 176 Devis et adjudication de travaux pour agrandir l'église et réparer les chemins de ladite communauté ; autorisation donnée aux habitants de vendre 39 arpents de bois faisant partie de leur réserve, pour subvenir au paiement de ces travaux ; autorisation de placer une horloge au clocher de l'église ; construction de deux ponts sur la Roye, dite des Morots, et curement de ce ruisseau, afin d'assainir la prairie communale ; dégradations dans les bois, poursuites contre les délinquants ; anticipations sur le pâquier dit de Saugy, autorisation de plaider contre les usurpateurs ; plaintes et procès contre un habitant qui a fait clore un pré sujet au droit de parcours et à la vaine pâture ; réclamation de M. le duc de Rohan-Chabot au sujet des bois, prés et pâquiers situés sur le territoire dudit Varenne, et dont il demande le triage, comme seigneur de cette paroisse ; renouvellement des conventions avec le recteur d'école, pour le temps de neuf années et moyennant le gage annuel de 150 livres. 1760-1781

Portefeuille - 67 pièces, papier.

C 177 Réparations à la maison vicariale et construction d'un logement pour le recteur de l'école ; réclamations du sieur Jacquet, procureur à Chalon, aux fins d'obtenir le paiement d'avances et vacations par lui faites dans diverses instances pour cette communauté ; le sieur Raimbaud, notaire et géomètre à Chalon, réclame le prix d'un plan géométral de la même communauté ; instance contre la veuve Petit pour anticipations et constructions sur un chemin de desserte, autorisation de plaider ; rejet de la demande en autorisation d'élire un certain nombre d'habitants pour gérer les affaires de la communauté ; demande, non autorisée, de faire abandon d'un communal de 8 journaux, pour l'établissement d'un bureau de charité ; demandes en réduction de tailles ; délibération portant défense de tenir des moutons ; rejet d'une demande des habitants tendant à traiter avec leur curé pour se rédimer du droit de quarte et de boisseau, en lui abandonnant un pré communal situé au bord de la Saône (droit de percevoir, sur chaque laboureur, 3 boisseaux de seigle et 2 de froment, payables à la Saint-Martin d'hiver) ; nomination d'un garde des bois communaux, aux gages de 90 livres ; nomination d'un receveur ; comptes des échevins de ladite communauté de Varenne-le-Grand. 1778-1789

Portefeuille - 75 pièces, papier.

C 178-186 Verdun-sur-le-Doubs. 1745-1789

- C 178 Marché avec le secrétaire de l'hôtel de ville pour inventorier et mettre en ordre les papiers de la communauté, moyennant la somme de 200 livres ; plaintes contre la mauvaise administration de cette ville ; démissions du premier et du deuxième échevins ; règlement pour l'administration municipale ; formation d'un comité chargé de pourvoir aux affaires ; nomination de six asseyeurs pour procéder à la confection des rôles d'impositions royales ; réunion de la recette des deniers patrimoniaux au secrétariat de l'Hôtel de ville ; requêtes en surtaux de tailles, capitation, etc. ; comptes du sieur Carré, notaire royal et collecteur des tailles ; comptes du sieur Carillon, greffier et collecteur ; du sieur Antoine Legey, collecteur ; du receveur des deniers patrimoniaux ; mémoire du marquis de Pons, seigneur de Verdun, au sujet des difficultés qu'il éprouve par la perception de son droit de boucherie ; rachat par les échevins et par les habitants des droits de setier et de quintaine que ledit sieur de Pons percevait annuellement sur tous les vins qui se vendaient dans la ville de Verdun. 1753-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier (1 imprimée).

- C 179 Frais de députation aux États Généraux ; emprunt des pauvres et de la fabrique ; paiement des frais d'un procès gagné par le curé ; lettres patentes autorisant, pendant neuf années, la perception de plusieurs droits d'octrois ; contraventions aux droits d'octrois, plaintes des fermiers ; ordonnance de l'intendant Amelot qui met fin aux contestations soulevées entre les habitants de Verdun et ceux du village des Bordes, en déchargeant ces derniers de la contribution aux petits octrois ; réclamation des fermiers pour la non perception des octrois, sur les habitants du village des Bordes, pendant l'espace de huit mois ; délivrance au sieur Moussière desdits octrois, pour neuf années, à commencer du 1er octobre 1765, moyennant la somme de 7,700 livres. 1765-1778

Portefeuille - 53 pièces, papier (1 imprimée).

- C 180 Permission donnée à l'adjudicataire des octrois d'avoir une clé des boucheries et de faire des visites pour constater les fraudes ; requête des officiers municipaux pour obtenir le remboursement à la caisse de l'octroi d'une somme de 1,250 livres pour le bois fourni au salpêtrier ; condamnation du sieur Peloux, boucher, à 100 livres d'amende pour contraventions au règlement ; sommation faite par le fermier aux officiers municipaux de faire cesser les fraudes, ou de résilier son bail ; rébellion du cabaretier ; François Dupasquier contre le préposé de l'octroi ; coup de couteau ; exemption des octrois patrimoniaux accordée aux propriétaires de vignes, habitants de la ville de Verdun, pour les vins de leur cru qu'ils y font entrer ; prorogation, pour neuf années, de l'octroi sur les vins vendus en détail, dans la ville et les faubourgs, pour en employer le produit à la continuation du quai. 1772-1789

Portefeuille - 46 pièces, papier.

- C 181 Adjudication du droit de pesée des marchandises, moyennant le prix annuel de 27 livres ; compte du sieur Legey, receveur des revenus de la communauté ; compte du sieur Graillet, receveur des revenus patrimoniaux ; compte du sieur Marcel Coulon, adjudicataire de l'octroi patrimonial ; comptes du sieur Nicolas Graillet, receveur ; compte de l'octroi extraordinaire, rendu par les échevins ; état au vrai d'un octroi extraordinaire accordé pour neuf années, commencées le 1er octobre 1765 ; - compte de l'octroi extraordinaire ; comptes de la recette et dépense des octrois extraordinaires, rendus par le sieur Nicolas Graillet ; contrôles des mandements ou mandats.
1774-1789

Portefeuille - 79 pièces, papier.

- C 182 Echange de deux parcelles de pré avec le sieur Midey ; concession au sieur Martin d'un emplacement pour construire une maison ; renouvellement d'un bail à cens de trois journaux de terrain communal ; adjudication de la promenade dite le Pré de Verdun et vente des arbres de cette promenade ; cession au sieur Carré d'une parcelle de terrain située derrière son jardin ; réparations aux petites levées dégradées par les inondations ; instance des échevins et des habitants contre le sieur Claude Vincent, meunier, qui attache son bateau aux boucles destinées à l'usage du commerce seulement ; réparations aux pavés et aux puits publics ; écroulement des murs du quai ; reconstruction d'un nouveau quai ; procès-verbal de visite, mémoires, devis, plan et correspondance entre les intendants Amelot et Duplex, l'ingénieur en chef Gauthey, le subdélégué Noirot, etc.
1756-1789

Portefeuille - 74 pièces, papier ; 1 plan.

- C 183 Travaux de réparation et de reconstruction d'un pont en charpente établi sur le Doubs et qui réunit le faubourg Saint-Jean à ladite ville ; devis estimatifs, plans, adjudications, et correspondance entre le marquis de Pons d'Hosun, seigneur de Verdun-sur-le-Doubs, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirot, les ingénieurs Aubry, Chevreux et Th. Dumorey, les échevins, les adjudicataires, etc.
1768-1783

Portefeuille - 64 pièces, papier plans.

- C 184 Délibération des échevins et des habitants pour reconstruire en pierres le pont en bois situé sur un bras du Doubs et qui met en communication la ville de Verdun avec le faubourg Saint-Jean ; requêtes, mémoires, devis, plans, correspondance entre l'intendant des finances Trudaine, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirot, les ingénieurs Dumorey et Aubry, les échevins de Verdun, etc.
1768-1788

Portefeuille - 70 pièces, papier ; 2 petits plans.

- C 185 Devis et adjudications des réparations à faire à l'Hôtel de ville, à l'église paroissiale et au clocher ; projet d'établir un nouveau cimetière ; requêtes, mémoires, correspondance entre l'évêque de Chalon-sur-Saône, M. de Bernard de Montessus de Rully, son vicaire-général, M. le marquis de Mortemart, M. le marquis de Pons, l'intendant Amelot de Chailloux, le subdélégué Noirot, les officiers municipaux, etc. ; fourniture et réparation d'ornements pour la chapelle de Notre-Dame, réparations aux vitraux ; homologation du marché pour l'établissement et l'entretien de deux horloges.
1745-1789

Portefeuille - 81 pièces, papier ; 1 plan.

- C 186 Requête des officiers municipaux, tendant à obtenir l'autorisation de construire trois puits ; instance contre l'adjudicataire de la promenade dite du Pré, motivée sur le défaut d'entretien de cette promenade ; requête des officiers municipaux contre les officiers seigneuriaux qui les ont condamnés à l'amende pour n'avoir pas paru aux Grands-Jours ; autorisation de se pourvoir au Conseil d'État aux fins d'empêcher la tenue des assises dans la ville ; correspondance à ce sujet entre M. le baron de Breteuil, l'intendant Amelot, les officiers municipaux, etc. ; ordonnance de l'intendant portant que les honoraires du prédicateur et du médecin, ainsi que les gages du maître d'école, du messenger, etc., seront supportés par les deux communautés de Verdun et des Bordes, au marc la livre de leur taille royale ; conventions avec le sieur Panier, médecin, moyennant la somme de 300 livres, et avec le recteur d'école, moyennant la somme de 320 livres ; homologation de la convention faite entre les habitants de Verdun et Nicolas Brun, boucher à Chalon-sur-Saône, qui s'est chargé de fournir aux premiers de la viande de boucherie, en bonne qualité, moyennant un rabais de 6 deniers par livre au-dessous des prix de Chalon ; assemblée des habitants de Verdun et mesures pour assurer l'approvisionnement des grains sur les marchés de leur ville, qui seront interdits aux étrangers.
1770-1789

Portefeuille - 92 pièces, papier (1 imprimée).

- C 187 Vérissey, Verjux et Mont son annexe.- Vérissey, réparations au presbytère. Verjux, refonte de trois cloches et réparations au beffroi et au presbytère; plainte et enquête contre deux habitants, qui ont répandu sur leurs fonds les terres de l'ancienne levée de la Saône et ont occasionné des dégradations aux nouvelles levées ; demande en autorisation de réparer les levées entraînées en partie par le débordement de la Saône (1764) ; anticipation sur des mares et pâquiers communaux, autorisation de plaider ; requête des habitants de Verjux et de Mont tendant à obtenir de promptes réparations au touc Rameau, afin de garantir des inondations de la Saône les prairies de leur communauté et celles des communautés de Damerey et de Saint-Maurice, qui paient ordinairement la moitié des dépenses ; renouvellement, pour six années, du bail des communaux ; marché pour la garde des bois, avec Antoine Girard, moyennant le gage de 90 livres et 12 sous pour chaque prise de bétail ; adjudication d'une coupe de bois communaux, consistant en bois blancs dits gringéons ; demande de dommages pour mauvaise exploitation ; paiement des

impositions royales sur les revenus communs ; nomination d'un receveur ; conventions nouvelles avec le recteur d'école, aux gages de 130 livres. 1755-1789

Portefeuille - 87 pièces, papier.

- C 188 Verjux et Mont, son annexe.- Comptes des échevins dudit Verjux. 1751-1783
- Portefeuille - 55 pièces, papier.
- C 189 La Villeneuve, Villeneuve-en-Montagne et Virey.- La Villeneuve, comptes des échevins ; avances de l'échevin Augustin Legros. Villeneuve-en-Montagne, comptes de Philibert Bernard, échevin de la communauté de Villeneuve-en-Montagne, annexe de Sainte-Hélène. Virey, comptes des échevins. 1752-1789
- Portefeuille - 56 pièces, papier.
- C 190-195 Recette particulière de Saint-Laurent-lès-Chalon, pour la Bresse Chalonnaise, classement par paroisses. 1759-1789
- C 190 Abergement-de-Cuisery, Abergement-Sainte-Colombe, Allériot, Baudrières et Ténare son annexe, et Bey.- Demandes de divers habitants en radiation, modération ou division d'impôts. 1762-1789
- Portefeuille - 71 pièces, papier.
- C 191 Brionne, Châtenoy-en-Bresse, Cuisery et Couverte-Fontaine son annexe.- Requêtes en réduction ou suppression d'impôts, et notamment par les chanoines réguliers de Saint-Irénée de Lyon, qui déclarent n'être pas assujettis aux vingtièmes et demandent à être déchargés d'une somme de 5 livres 14 sous, pour laquelle ils sont imposés au rôle de Brienne ; demande en division par les sieurs Claude-Charles-Philibert Perrault de La Motte et Philippe Perrault de Montrevolt, écuyers, pour les impôts de la terre de Montrevolt, située à Couverte-Fontaine, qu'ils ont partagée entre eux. 1759-1779
- Portefeuille - 73 pièces, papier.
- C 192 Damerey, Epervans, Faussigny annexe de Saint-Christophe-en-Bresse, Guierfans, Lans et Ruty annexes de Saint-Marcel-lès-Chalon, Lessard-en-Bresse, Ormes et Oslon.- Demandes en modération ou radiation de cotes, notamment par le comte de Montrevel, imposé par erreur au rôle des vingtièmes de Lessard, et M. de Truchis, seigneur d'Ormes, pour une cote qui a été portée au rôle des privilégiés. 1759-1788
- Portefeuille - 79 pièces, papier.
- C 193 Ouroux, Colombey et Servigny ses annexes, la Racineuse, Ratenelle, Saint-Étienne-en-Bresse et Saint-Germain-du-Plain.- Demandes en radiation ou

modération d'impôts, notamment par madame la comtesse de Chamillard pour sa terre de Charangeroux, par messire Henri-François de Châtenay, comte de Saint-Vincent-en-Bresse, au sujet du domaine de Putigny, par lui vendu au sieur Constantin de Monteret, etc. 1760-1787

Portefeuille - 77 pièces, papier.

- C 194 Saint-Laurent (le faubourg et de Saint-Marcel-lès-Chalon).- Requêtes en modération ou suppression de cotes, notamment par le sieur Claude Lambert, fermier de la seigneurie de La Loyère, pour une maison située au faubourg de Saint-Laurent et qui a été incendiée en 1779 ; Jean-Baptiste de Beuverand, conseiller au Parlement de Bourgogne, pour le domaine de La Villeneuve (Saint-Marcel), échu à sa sœur, dame Odette de Beuverand ; MM. de Fussey et de La Valette, co-seigneurs de Serrigny-en-Bresse, pour des rentes ecclésiastiques. 1760-1789

Portefeuille - 83 pièces, papier.

- C 195 Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Maurice-en-Rivière, Serrigny-en Bresse, Simandre, Thurey, Tronchy, Verjux et Villegaudin.- Demandes et requêtes en modération ou radiation de cotes, notamment par les habitants du hameau de La Serrée et ceux de Vergennes, qui demandent qu'il soit fait un rôle particulier pour chacun de ces deux hameaux, qui dépendent de la paroisse de Simandre. 1759-1789

Portefeuille - 86 pièces, papier.

C 196-220 Subdélégation de Charolles. 1634-1789

- C 196 Arrêt du Conseil d'État portant attribution de 8 sous par minot de sel aux officiers des gabelles ; nomination du receveur du grenier à sel de Paray pour en faire la perception ; adjudication de la ferme des droits attribués aux inspecteurs des boucheries ; déclaration du Roi permettant, dans le Charollais, la saisie des bestiaux pour le paiement des impositions ; ordonnance du Bureau des finances pour l'enregistrement des actes de foi et hommage, aveux et dénombrement des fiefs mouvant du domaine du Roi ; ordonnance de l'intendant pour le paiement du droit de confirmation ; pour l'exemption de la milice en faveur de ceux qui ont acquis une maîtrise ; requête du fermier des revenus du domaine du Roi à Charolles contre les contraventions à son droit de banvin (droit exclusif de vendre ou faire vendre le vin au détail, dans la ville et banlieue de Charolles, depuis la veille de Pâques jusqu'à la veille de Pentecôtes) ; procès au Parlement et mémoire au sujet de ce droit ; plaintes du fermier des boucheries banales ; requête du subdélégué, tendant à obtenir la franchise des ports de lettres ou une indemnité ; ordre de l'intendant de dresser un état des arts et métiers, non en jurande, qui s'exercent dans la subdélégation de Charolles ; lettres patentes concernant l'ouverture du canal de jonction des deux mers en traversant le Charollais ; déclaration du Roi portant que les rentes qui proviendront de l'emprunt pour la construction du canal seront exemptes de toutes retenues ; avis de l'envoi du régiment de Beaujolais à Charolles et à Paray pour travailler au canal ; requêtes, mémoires, correspondance entre les élus généraux de Bourgogne, le contrôleur général d'Ormesson, le maréchal de

Séjour, l'intendant Feydeau, les officiers municipaux de Charolles et de Paray, etc.,
relatifs aux logements dans ces deux villes. 1634-1783

Portefeuille - 55 pièces, papier (9 imprimées).

C 197-220 Administration communale, communautés et paroisses. 1726-1789

C 197 Ballore, Baron, Beaubery, Bois-Sainte-Marie, Bragny-en-Charollais, Champlecy et Changy.- Ballore, requête des habitants contre leur seigneur, au sujet du renouvellement du terrier ; autorisation de plaider ; plaintes pour dégradations dans les bois. Baron, réparations dans l'église, au cimetière et au presbytère; marché pour la refonte d'une cloche. Beaubery, réparations et agrandissement de l'église, reconstruction du presbytère ; devis et adjudication des travaux, plaintes et requêtes des habitants. Bois-Sainte-Marie, demande du collecteur en paiement des avances et fournitures faites au salpêtrier. Bragny-en-Charollais, réparations à l'église et construction de la maison presbytérale. Champlecy, réparations à l'église et au presbytère, reconstruction des murs de clôture du cimetière ; devis et adjudication. Changy, réparations à l'église ; instance entre les habitants et le comte de Lévis, seigneur de cette paroisse, au sujet de ses bois, qui sont continuellement dégradés et dont il demande le cantonnement ; requêtes en matière de tailles et capitation. 1760-1788

Portefeuille - 61 pièces, papier.

C 198-206 Charolles. 1691-1789

C 198 Assemblée et délibération sur le projet d'établir une poste et de supprimer la messagerie ; nomination du sieur Degouvenain aux fonctions de maire ; règlement pour l'administration municipale ; plaintes des officiers municipaux au sujet du trouble apporté par le sieur Aubry, lieutenant particulier, dans l'une de leurs assemblées qu'ils tiennent au bailliage qui sert en même temps d'auditoire et d'Hôtel de ville ; correspondance à ce sujet entre le baron de Breteuil, l'intendant, le subdélégué, les officiers municipaux, etc. ; nomination d'un député aux États de Bourgogne pour remplacer le maire, empêché pour cause de maladie ; augmentation des gages du secrétaire de la mairie et des deux sergents de ville ; décès du sieur Degouvenain, maire de Charolles ; avis du passage de l'intendant ; état des affaires sur lesquelles il est important d'appeler son attention. 1763-1788

Portefeuille - 64 pièces, papier ; 1 plan.

C 199 Droits établis sur les bouchers et les cabaretiers pour l'acquittement du don gratuit, fixé à 1,200 livres pour la ville de Charolles ; adjudication pour six années (1774-1780) des droits du don gratuit ; compte du préposé à la perception du don gratuit ; observations, mémoires, pièces à l'appui ; nouvelle adjudication pour dix ans, du 1er janvier 1780 au 31 décembre 1789 ; demandes en modération de tailles, capitation, etc. ; adjudications des droits patrimoniaux de Charolles ; réclamations pour des droits indûment perçus,

autorisation de plaider ; requête non accueillie du chapitre de l'église collégiale de Charolles, qui demande aux officiers municipaux le paiement de diverses rentes et fondations pieuses. 1744-1788

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 200 Demande des officiers municipaux en autorisation de se faire faire des robes d'honneur et de placer deux fleurs de lys sur la porte du maire ; paiement des réparations faites au clocher de l'église ; adjudication de travaux, concernant le pont, le collège, les puits et les fontaines, la promenade et la poterne ; paiement au secrétaire de l'Hôtel de ville de ses avances et vacations ; paiement de l'indemnité de logement au marquis de Gouvernet ; demande de réparations aux pavés, aux bâtiments de la boucherie, etc. ; habillement des deux sergents de ville ; réparations aux hallebardes ; paiement des frais de députation aux États ; remboursement d'avances faites par le syndic ; paiement des gages du conducteur de l'horloge, etc. 1766-1789

Portefeuille - 91 pièces, papier.

- C 201 Mandements ou mandats aux religieuses de la Visitation de Charolles, pour deux années, d'un principal de 1,300 livres ; au chapitre de la collégiale de Saint-Nizier, 48 livres 6 sous, pour la fondation faite par la communauté de Charolles en l'honneur de Saint-Sébastien ; 9 livres pour le vœu fait à Saint-Roch par les habitants de la même communauté de Charolles et la procession annuelle dans l'église de Changy ; au marquis de Gouvernet, commandant en chef, pour son logement des cinq années 1779-1783, à raison de 20 livres par an, etc. 1769-1789

Cahier - Petit in-4°, 56 feuillets, papier.

- C 202 Requête des entrepreneurs des travaux faits aux écluses et moulins banaux de Charolles ; procès-verbal de visite et reconnaissance de ces travaux ; requête du curé tendant à obtenir une assemblée générale des habitants pour délibérer sur les réparations à faire à l'église, au presbytère et au cimetière ; délibérations, mémoires, devis, adjudications et correspondance entre le comte de Saint-Florentin, l'intendant Amelot, le subdélégué Fricaud, les échevins, etc. ; réparations et entretien du pont de l'Arconce et de l'escalier qui descend sur l'écluse du moulin ; adjudication des réparations du collège ; réparations à l'horloge publique ; au bâtiment de la boucherie ; supplique des officiers municipaux, aux fins d'obtenir la mainlevée et l'envoi en possession des bois communaux dits La Franchise, mis en défense par un arrêt du Conseil d'État rendu, en 1740, sur la requête de mademoiselle de Sens, dame et comtesse du Charollais ; mémoire à ce sujet et correspondance entre monseigneur le prince de Coudé (Louis-Joseph de Bourbon), M. Duchemin, secrétaire des commandements du prince, les officiers municipaux, etc. 1762-1788

Portefeuille - 75 pièces, papier.

- C 203 Réparations et reconstruction du puits situé près des halles, de celui de l'hôpital, et du puits dit des Ravaux ; réparations au collège et construction d'un puits ; achat de deux petites pompes pour les incendies ; adjudication du bail pour l'enlèvement des boues, moyennant la somme de 100 livres par an ; plaintes et requêtes sur le mauvais état des pavés, qui sont dégradés dans la plupart des rues ; assemblées, délibérations, visites, toisé, devis estimatif des réparations à y faire ; autorisation de réparer la promenade publique et de faire les plantations d'arbres qui peuvent y manquer ; acensement du pré Saint-Nicolas pour l'agrandissement de ladite promenade. 1772-1789

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 204 Procès-verbal constatant l'écroulement d'une partie considérable des ruines de l'ancien château et les dommages causés aux bâtiments voisins ; requêtes, mémoires et correspondance à ce sujet entre les sieurs François Guyon, conseiller du Roi, prévôt de la maréchaussée de Charolles, Quarré de Verneuil, le contrôleur général des finances de Laverdy, M. de Courteille, etc. ; demande en autorisation de faire démolir et réduire à la hauteur de six pieds une partie des murs de la ville ; correspondance à ce sujet entre le baron de Breteuil, l'intendant Amelot et le subdélégué Fricaud ; passage des dragons du régiment de Thianges ; demandes et requêtes en exemption du logement des gens de guerre. 1762-1786

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 205 Lettre du chevalier de La Goutte à l'intendant, contre le projet de réunir la gruerie au bailliage de Charolles ; contestation entre le receveur du grenier à sel et le sieur Gayert, propriétaire de la maison occupée par ce receveur ; correspondance à ce sujet entre l'intendant général des finances Trudaine, le subdélégué, etc. ; demande du sieur Malard tendant à obtenir des ordres pour faire renfermer sa femme ; correspondance à ce sujet entre le comte de Saint-Florentin, l'intendant Amelot, etc. ; violences commises par le nommé Roy contre un habitant d'Ouroux ; plaintes du sieur Rosselin au sujet des dégradations commises dans une plantation de mûriers qu'il possédait au hameau de La Varenne, près Paray ; placet adressé au contrôleur général par les officiers de robe longue de la maréchaussée de Charolles pour obtenir une gratification ; état des frais de maréchaussée, adressé au directeur général des finances ; courses extraordinaires faites par les brigades de la lieutenance de Charolles ; captures faites par les employés des fermes, etc. 1764-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 206 Plainte au sujet du prix du pain, qui est taxé beaucoup au-dessus de sa valeur ; projet d'utiliser une chapelle fermée, située sous les halles, en y déposant les grains amenés au marché ; requête de plusieurs meuniers, aux fins d'obtenir une indemnité pour le chômage de leurs moulins par suite de la levée de leurs empellements, mesure devenue nécessaire pour faire tourner les moulins de l'Arconce ; projet de transporter le marché de Charolles sur

l'emplacement situé en face du château ; demande d'une indemnité par le sieur Choque, chargé de faire l'approvisionnement des grains de la ville ; achat de balances et poids pour les comestibles qui se vendent au marché ; plaintes des perruquiers contre le maire, qui leur refuse un certificat constatant qu'ils sont en nombre suffisant pour la ville ; requête des régents du collège pour obtenir l'augmentation de leurs traitements ; les religieuses de la Visitation de Charolles sollicitent leur radiation d'un rôle ouvert pour la reconstruction de la cure ; autorisation de payer les honoraires du prédicateur du carême, fixés à 100 livres ; le sieur Jean Thevenet, maître chirurgien, demande le paiement de la pension de 200 livres qui lui a été allouée par les habitants assemblés à la manière accoutumée ; requête recommandée par M. et madame de Cypierre, pour la nomination d'un chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu. 1762-1788

Portefeuille - 74 pièces, papier.

- C 207 Chassy, Ciry, Clessy, Digoin et Dyo.- Chassy, devis et adjudications des réparations à la nef, au clocher et au presbytère, clôture du cimetière; asservissage, au sieur Vaissaud, du moulin du Perrier appartenant, à Alexandrine de Bourbon, comtesse de Charollais (on nommait asservisage le contrat par lequel on donnait à cens ou à servis, un domaine, un fonds). Ciry, reconnaissance des travaux de réparations à l'église, au cimetière et à la cure; amodiation, au profil de la fabrique, d'un petit jardin faisant partie du cimetière ; demandes en radiation ou réduction d'impôts. Clessy, requête des habitants pour la refonte de leur cloche et des réparations à l'église et au cimetière ; demandes en modération d'impôts. Digoin, réparations à l'église et translation du cimetière ; requête contre le rôle ouvert pour ces réparations ; lettre à ce sujet de l'intendant de La Briffe, qui ordonne que toutes les paroisses qui dépendent du bailliage de Semur-en-Brionnais doivent être de la subdélégation de ce nom. Dyo, réparations à l'église et à la cure; rôle pour payer la dépense du salpêtrier. 1726-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier.

- C 208 Fontenay, Gévelard, Genouilly, Gourdon, Grandvaux, la Guiche et ses annexes Chamvenot, Champvent, etc.- Fontenay, réparations à l'église, procès-verbal de visites, devis et adjudication. Gévelard, réparations à l'église, et refonte de l'une des cloches ; usurpations de terrains communaux, autorisation de plaider. Genouilly, réparations à l'église et reconstruction du presbytère ; plaintes du salpêtrier contre les habitants. Gourdon, réparations à la toiture de l'église et au clocher, reconstruction des murs du cimetière ; sommation de messieurs du chapitre de la cathédrale du Puy, comme prieurs de Gourdon, pour faire imposer sur les habitants le montant de ces réparations ; réclamations en matière d'impôts. Grandvaux, réparations aux églises et presbytères de Grandvaux et de Champvent ; délits dans les bois ; requête du garde forestier pour obtenir le paiement de cinq années de ses gages ; demandes en radiation de tailles. 1764-1789

Portefeuille - 67 pièces, papier.

- C 209 Hautefond et Boyer son annexe, Joncy, Mont-Saint-Vincent, Mornay, la Motte-Saint-Jean, Nochize, Ozolles et Palinges.- Boyer, requête des habitants, tendant à défendre leurs droits d'usage dans un canton de bois appartenant aux Bénédictins de Paray ; autorisation de plaider. Joncy, réparations au cimetière, au presbytère et au beffroi; convention des habitants avec madame de Blancey, qui accorde au vicaire de cette paroisse le droit de seconde herbe sur un pré de six soitures qu'il lui sera permis de faire clore ; requête de ladite dame de Blancey, dame de Joncy, pour être payée de son droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille aînée. Mont-Saint-Vincent, construction d'un auditoire et d'une prison pour la châellenie ; mémoires, devis, adjudication et correspondance entre les intendants Dupleix et Amelot, M. de Rymon, subdélégué de Charolles, l'architecte Fénéon, l'adjudicataire, etc. Mornay, réparations au presbytère; requête de dame Étienne Boyveau, veuve de M. Claude de Beaumont, tendant à obtenir sa radiation du rôle des tailles. La Motte-Saint-Jean, plaintes contre le fermier du péage, qui perçoit des droits de passage plus élevés que ceux du tarif ; requête de M. le duc de Cossé-Brissac pour la rénovation de son terrier de la baronnie de La Motte-Saint-Jean. Nochize, transaction entre les habitants et M. le comte de Lévis concernant les droits d'usage dans ses bois de Chéveniset. Ozolles, traité entre M. Bernard de Montessus, seigneur de Moulin-la-Cour, et des habitants d'Ozolles, au sujet des droits de vaine pâture dans son bois dit des Brosses. Palinges, réparations au presbytère : devis et adjudication. 1762-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 210-217 Paray-le-Monial. 1691-1789

- C 210 Le maire et les échevins de Paray demandent d'être autorisés à avoir des robes d'honneur et à placer deux fleurs de lys sur la porte du maire ; paiement des gages du secrétaire de l'Hôtel de ville, fixés à 40 livres ; honoraires du prédicateur du carême, élevés à 150 livres, suivant une convention homologuée par ordre de l'intendant, portant que les assemblées pour traiter de l'administration de la ville se tiendront tous les dimanches, à une heure après midi ; démission de M. Durand, maire ; les habitants le rappellent à ses fonctions ; nomination du sieur Dargaud, secrétaire de l'Hôtel de ville, en remplacement du sieur Chaize ; nomination du receveur des revenus patrimoniaux ; plaintes contre le sieur Jean Brigaud, asséeur ; marché avec un pâtre pour faire paître le bétail, moyennant la somme de 240 livres ; nomination de trois gardes forestiers aux gages de 100 livres chacun ; radiation des cotes de capitation de divers privilégiés, qui avaient été comprises à tort au rôle de la ville de Paray ; le collecteur des tailles sollicite une ordonnance de l'intendant qui enjoigne aux habitants d'imposer sur eux les sommes dites cotes mortes qu'il n'a pu recouvrer et les frais qu'elles ont occasionnés ; plainte du directeur de la régie du don gratuit contre les fermiers des droits d'octroi de la ville de Paray, qui sont en retard de payer plusieurs quartiers ; prorogation des droits du don gratuit de la ville de Paray pour dix années, qui finiront en décembre 1790. 1767-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 211 Délivrance des droits patrimoniaux à raison de 8 livres par queue, pour les vins de provenance étrangère au comté de Charollais, et de 4 livres 10 sous par queue, pour celui provenant du comté, et qui sera vendu en gros et en détail dans la ville et le faubourg de Paray ; adjudication des octrois de ladite ville, faite à Pierre Crétin, perruquier, moyennant le prix de 3300 livres par an ; sursis de six mois accordé audit Crétin pour le paiement du prix de sa délivrance ; renouvellement du bail de l'octroi sur le vin, en faveur de Guillaume Savigny, pour la somme de 3020 livres ; adjudication des droits sur les boucheries, pour la somme annuelle de 560 livres ; nouvelle adjudication des droits d'inspection aux boucheries, pour la somme de 730 livres ; plaintes nombreuses des fermiers des octrois contre les fraudes et contraventions commises par les habitants. 1691-1788

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 212 Compte rendu par Antoine Durand, syndic, d'une somme de 100 livres qu'il a reçue de Jean-Louis Michon, premier receveur des revenus patrimoniaux de Paray en 1753 ; compte rendu par M. Adrien Michon, avocat, comme héritier de Jean-Louis Michon ; compte rendu en 1760, par Jean-Louis Michon, receveur des octrois de boucherie ; comptes de Gaspard Guillemin, receveur des revenus patrimoniaux, de 1754 à 1766 ; compte rendu par le sieur Poulin, en qualité d'héritier de Gaspard Guillemin, pour les années 1766 et 1767 ; compte du sieur Chevalier, receveur, des années 1767 à 1774 ; compte rendu par le sieur Adrien Chevalier, juge grènetier au grenier à sel de Paray, de 1773 à 1781 ; comptes du sieur Dupin, receveur, pour les années 1781 à 1788 ; requête des habitants pour obtenir le remboursement d'une rente de 200 livres due au bureau du collège et hypothéquée sur les terres de La Bazole et de Châteauneuf ; autorisation de plaider. 1753-1788

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 213 Mandats des années 1767 à 1789 ; pièces à l'appui de ces mandats : sentence du sieur Jean-Baptiste Baudinot, bailli de Paray, qui condamne les échevins et les habitants à payer à Mgr le cardinal d'Auvergne, supérieur général de l'ordre de Cluny et doyen de Paray, la somme principale de 433 livres, pour l'indemnité due à son doyenné à cause de l'acquisition d'un nouveau presbytère, etc. 1745-1789

Portefeuille - Cahiers, in-4°, 73 feuillets ; 57 pièces, papier.

- C 214 Projet de rectification de la grande route de Charolles à Digoin, dans la partie qui avoisine la ville de Paray ; opposition à ce projet par les officiers municipaux et par les habitants, assemblées générales, délibérations, mémoires, correspondance entre le directeur général Joly de Fleury, le ministre Necker, les élus généraux de Bourgogne, l'intendant Feydeau, etc. ; projet de défricher des bruyères incultes qui existent dans les environs de la ville ; plaintes contre l'abbé Mallard, pour usurpation et dégradations dans un taillis dit Goulereau ; demande en autorisation de vendre la coupe de l'ordinaire des bois communaux, pour en employer le prix à des constructions

et notamment à celle du pont situé à l'entrée de la ville ; réparations au collège, au presbytère, à l'arquebuse ; demande en autorisation d'acquérir la maison Rosselin pour agrandir l'Hôtel de ville ; adjudication des travaux de reconstruction de l'Hôtel de ville et rétablissement du pavé des rues voisines ; mémoires, requêtes ; bail de la maison de l'arquebuse pour six années et moyennant la somme de 50 livres par an ; le sieur Delucenay, adjudicataire de la pêche, demande la résiliation de son bail. 1762-1789

Portefeuille - 83 pièces, papier ; 1 plan.

- C 215 Réparations à l'église de Notre-Dame et à l'église Saint-Nicolas, située hors la ville ; marché fait avec des italiens pour blanchir l'église paroissiale, moyennant la somme de 186 livres ; délibération portant qu'il sera fait un nouveau devis, à cause des dégradations nouvelles, et qu'il en sera donné communication aux seigneurs décimateurs, aux habitants et aux forains ; construction d'une sacristie derrière le chœur de l'église paroissiale ; contestations survenues au sujet de cette sacristie ; requêtes, mémoires, devis, plans et correspondance entre madame Reclesne de Digoine, comtesse de La Coste, MM. Necker, Joly de Fleury, l'intendant Feydeau, le subdélégué de Gouvenain, l'architecte Madin, etc. ; convocation des habitants à une assemblée générale pour délibérer sur le projet d'échange de l'ancien presbytère contre la maison Dupin ; mémoires, requêtes, correspondance entre le comte de Saint-Priest, le baron de Breteuil, l'intendant Feydeau, le subdélégué, etc. 1768-1789

Portefeuille - 72 pièces, papier ; 3 plans.

- C 216 Réparations au bâtiment destiné à servir de collège ; réparations à l'horloge de la ville et à celle du collège ; plaintes sur le mauvais état des puits publics ; délibération des habitants convoqués en assemblée générale, tendant à obtenir la suppression de la rue Bourdon et de celle dite Corteveniau ; plantation d'arbres sur les fossés de la ville, projetée par les Bénédictins comme seigneurs de Paray ; réparations de la promenade et remplacement des dalles qui manquent sur les murs du cours ; continuation de l'aqueduc des boucheries jusqu'au lit de la rivière ; adjudication du pavage du chemin qui conduit à l'église paroissiale de Notre-Dame ; plaintes contre le sieur Godin, procureur fiscal de la justice seigneuriale, qui exerce la police pour l'enlèvement des boues et les laisse déposer contre les murs de la promenade publique ; requête pour obtenir l'établissement des réverbères dans la ville de Paray. 1767-1787

Portefeuille - 68 pièces, papier.

- C 217 Requête du maire et des habitants demandant l'autorisation de démolir les portes de la ville qui menacent ruine ; autorisation de démolir une partie du mur de la ville, au lieu dit le Trou Colin, pour élargir le chemin qui conduit au cimetière ; le sieur Thouvant de Boyer obtient l'autorisation de faire démolir une partie du mur de ville en face de son jardin ; le sieur Douillet Des Haillers est également autorisé à abattre la partie du mur attenante à sa maison ;

démolition des trois portes de la ville et vente des matériaux ; le sieur Magnien, curé de Saint-Aubin, obtient à titre d'acensement la concession de la partie des murs et fossés attenant à sa maison de Paray ; délibération autorisant l'établissement et l'organisation d'une milice bourgeoise ; désordres commis par une troupe de séditeux qui menaçait d'incendier le château de Lugny, appartenant à M. de Lévis, et celui du Palais, appartenant à M. de Digoine ; nomination des professeurs du collège ; le sieur Chèze demande qu'on lui accorde sou logement au petit collège ; le sieur Poucet, médecin de l'hôpital, se plaint d'avoir été destitué après 31 ans de services gratuits ; approvisionnement de plusieurs voitures de farine tirée de Chalon.

1770-1789

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 218 Poisson et Busseuil son annexe, Pouilloux, Rigny-sur-Arroux, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Eusèbe et le Gratoux son annexe, et Saint-Julien-de-Civry.- Poisson, reconstruction du puits de la cure ; réparations à l'église et au presbytère de Busseuil ; réclamations en matière d'impôts. Pouilloux, instance des habitants pour maintenir leur droit d'usage dans les bois de Chaume, Thomasse, etc. ; autorisation de plaider ; nomination d'un garde forestier ; réparations à l'église et au presbytère ; requête du curé tendant à obtenir le paiement de son droit de quarte. Rigny-sur-Arroux, requête des habitants contre M. de Dormy, baron de Vesvres, pour la conservation de leurs droits sur le canton de bois dit les Grandes-Brières ; réparations à l'église et au cimetière. Saint-Bonnet-de-Joux, projet de reconstruction et d'agrandissement de l'église ; délibérations, mémoires, requêtes et correspondance entre le chevalier de La Guiche, l'intendant Amelot, le subdélégué Fricaud, etc. ; réparations à l'église et au presbytère du Gratoux. Saint-Julien-de-Civry, réparations aux chemins finerots ; réparations à l'église et au presbytère.

1764-1787

Portefeuille - 74 pièces, papier.

- C 219 Saint-Micaud, Saint-Romain-sous-Gourdon, Saint-Romain-sous-Versigny, Saint-Symphorien-lès-Charolles et Monnot son annexe, Saint-Vallier et Saint-Vincent-lès-Bragny.- Saint-Micaud, instance des habitants contre les religieuses de Lancharre qui refusent de contribuer aux réparations du clocher ; devis et adjudications des travaux à faire à l'église et au presbytère. Saint-Romain-sous-Gourdon, réparations à l'église et à la maison presbytérale ; réclamation par le curé du paiement de son droit de quarte. Saint-Romain-sous-Versigny, réparations à l'église et refonte d'une cloche. Saint-Symphorien-lès-Charolles, réparations à l'église, à la cure et au cimetière ; dégradations dans un bois communal appartenant aux habitants de Monnot ; autorisation de plaider. Saint-Vallier, réparations à l'église et reconstruction du presbytère ; réclamations en modération ou radiation d'impôts. Saint-Vincent-lès-Bragny, réparations au presbytère ; devis et adjudication.

1762-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 220 Sanvignes-en-Charollais, Séez (aujourd'hui hameau de Chassenard-sur-Loire, Allier), Suin, Chevalot annexe d'Uxeau, Vaudebarrier, Vendennes-lès-Charolles,

Vérosvres, Viry et Chechy son annexe.- Sanvignes, demande des habitants aux fins d'être autorisés à faire refondre leurs deux cloches ; demande du sieur Louis Mathoud, curé, pour faire reconstruire son presbytère ; devis et adjudication des réparations de l'église; réclamations en matière d'impôts. Séez, réparations à l'église, dont une partie dépendait de la subdélégation de Charolles. Suin, devis et adjudication des réparations de l'église et du presbytère ; requêtes en réduction d'impôts. Uxeau, plainte des habitants de Chevalot pour usurpations sur leurs terrains communaux. Vaudebarrier, procès entre les habitants et les religieuses de Beaulieu qui se plaignent de dégâts causés par le bétail dans un pré qui leur appartient ; les seigneurs de Barrier et de La Couture prétendent à un droit dans les bois communaux de Vaudebarrier et demandent à en faire le triage ; les habitants demandent à interjeter appel d'une sentence rendue par la maîtrise d'Autun. Vendennes-lès-Charolles, réparations à l'église, au cimetière et à la cure ; dégradations dans les bois. Vérosvres, réparations à l'église et au presbytère ; clôture du cimetière, avec le consentement des seigneurs de ce lieu, M. de la Roche-Thulon et madame la marquise des Prés. 1741-1788

Portefeuille - 83 pièces, papier.

C 221-236 Subdélégation de Cluny. 1720-1789

C 221 Administration générale, extraits des minutes du greffe de la subdélégation de Cluny, rédigées en exécution d'une ordonnance de l'intendant Amelot, en date du 27 janvier. Ville de Cluny, réparations au pont de la Levée, en 1756 ; construction de la fontaine Notre-Dame, en 1772 ; réparations aux murs de la ville, en 1786 ; établissement de la fontaine du Carruge, en 1789. 1787-1787

Cahiers - In-4°, 132 pages, papier.

C 222-236 Administration communale, communautés et paroisses. 1720-1789

C 222 Bergesserin et Brandon.- Bergesserin, réparations du presbytère, de l'église, de la sacristie et du cimetière ; requête des habitants au sujet de la défense qui leur est faite d'envoyer leurs bestiaux dans les communaux non défensables et interdits à la pâture ; condamnations à l'amende des mêmes habitants, pour délits dans les bois. Brandon, reconstruction du presbytère de la paroisse : devis, adjudications, procès-verbaux de visite et de reconnaissance des travaux ; rôle particulier pour les réparations du presbytère, rôle du hameau de La Ferdière. 1752-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

C 223 Bray, Buffières, Château et Chazelle (ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Cormatin).- Bray, constructions et réparations au presbytère de Saint-Quentin : requête et instance à ce sujet. Buffières, demande du curé pour obtenir des réparations à la maison presbytérale ; révocation du garde des bois, qui ne veillait pas à leur conservation, et nomination d'un nouveau garde aux gages de 48 livres par an ; poursuites contre le nommé Gauthier, collecteur, qui a dissipé sur les fonds du vingtième une somme de 327 livres ; imposition pour payer des frais de procès et notamment pour des délits dans les bois ; plaintes contre André Bonnin pour avoir

abattu des arbres et creusé des fossés sur une place commune ; vente du quart de réserve pour liquider les dettes de la communauté ; réparations à l'église et au presbytère. Château, réparations à la cure et refonte de la grosse cloche ; requêtes et instances en matière de tailles ; plaintes du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon contre plusieurs habitants de la communauté qui ont coupé du bois dans une forêt appartenant audit chapitre ; opposition de l'abbé de Cluny, seigneur de Chazelle, à la requête des habitants de cette paroisse qui demandent l'autorisation de faire la coupe de deux cantons de bois dits les Varennes et le Châtelet ; réclamations des mêmes habitants en matière de tailles et capitations. 1750-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier.

- C 224 Chevagny-sur-Guye, Saint-Pierre de Chissey et Clermain.- Chevagny-sur-Guye, réparations à l'église, opposition des habitants de La Bussière, comme forains, au rôle desdites réparations ; requête du curé pour la reconstruction du presbytère ; instance en la Maîtrise de Mâcon au sujet de bois communaux dont la propriété est contestée aux habitants de Chevagny-sur-Guye ; requête pour faire réparer les murs du cimetière ; procès-verbal de visite de l'église par l'abbé Sigorgne, archidiacre de Mâcon et l'un des vicaires généraux de l'évêque. Chissey, les habitants demandent l'autorisation de plaider contre les usurpateurs de leur communal dit Lautureau ; délibération des habitants portant que l'on ne pourrait plus envoyer que deux porcs à la glandée dans le bois d'Ozenay et que l'on paierait 3 livres pour chaque porc ; délits dans les bois, nomination d'un garde.- Clermain, réparations à l'église, à la maison presbytérale et au cimetière ; rétablissement d'une planche ou passerelle sur la Grosne ; rôles d'impositions pour le paiement de ces diverses réparations ; opposition du curé à la cote qui lui a été faite pour les réparations de l'église et la refonte de la cloche ; délits dans les bois, sentences et condamnations à l'amende contre les délinquants. 1751-1788

Portefeuille - 75 pièces, papier.

- C 225-229 Cluny. 1720-1789

- C 225 Règlement pour les assemblées générales de la ville ; le maire demande l'autorisation de porter la robe violette ; nomination de deux gardes pour veiller à la conservation de la forêt de Bourcier ; état des charges locales et annuelles sur le revenu patrimonial ; arrêt du Conseil qui permet aux habitants de lever, pendant dix années, des droits d'octrois sur les cochons, le foin, la paille, et par chaque roue des voitures qui entrent, et le doublement du droit de seizième sur tous les vins qui se vendent en détail ; droits d'inspection aux boucheries, règlement pour la perception de ces droits ; adjudications des droits sur les boucheries et du droit de seizième sur les vins ; refus des bouchers de payer les 2 sous par livre établis par l'édit du mois d'août 1781 ; contraventions aux droits du pied fourchu ; insuffisance des revenus ordinaires, projet d'augmenter les octrois ; renouvellement des baux des octrois patrimoniaux, à partir du 1er janvier 1787. 1747-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier, (1 imprimée.)

- C 226 Compte rendu par M. Jean-Baptiste-Antoine Ochier, avocat, syndic et receveur pour les années 1765 à 1768 ; comptes du sieur Ochier pour les années 1769 à 1777 ; compte rendu par les héritiers dudit sieur Ochier, depuis le 27 janvier 1778 jusqu'au 30 mai 1781, jour du décès de ce receveur ; compte rendu par M. Pierre-Louis Jard, receveur des deniers patrimoniaux depuis le 5 mars 1782 jusqu'au 31 décembre 1784 ; compte du patrimoine rendu par ledit sieur Jard pour l'année 1785 ; observations sur le compte des revenus patrimoniaux rendu pour l'année 1786 par ledit sieur Jard ; comptes du même receveur pour les années 1787 et 1788. 1720-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 227 Mandats et pièces justificatives ; on remarque un traité du 22 mai 1777, par lequel les habitants de Cluny s'obligent à payer annuellement et perpétuellement au seigneur abbé une redevance de 150 livres pour l'extinction et la suppression du droit des petites leydes (impôt sur les marchandises) ; adjudication de la fontaine du Merle, en 1772. Cérémonies et réjouissances à l'occasion du sacre du Roi, en 1775 ; à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque de Rouen, abbé et seigneur de Cluny, en 1777 ; à l'occasion des avantages remportés sur les Anglais, en 1779 ; vins d'honneur présentés aux commissaires des États du Mâconnais, au comte d'Ailly, lieutenant général, etc. 1772-1789

Portefeuille - Cahiers in-4°, 83 feuillets et 76 pièces, papier.

- C 228 Assemblée générale des habitants convoqués en l'église de Notre-Dame pour régler, par un traité avec les religieux, les droits de pâturage, d'usage et autres droits des habitants dans la forêt de Bourcier. Cette assemblée fut interrompue par l'invasion d'une troupe d'hommes armés. « A l'instant, dit le procès-verbal, l'alarme ayant été donnée dans la ville et la générale battue, sur les trois heures du soir, l'assemblée s'est rompue, tous les citoyens ont pris les armes pour voler à la défense de ville. ». Acquisition d'une maison pour y établir l'hôtel de ville ; requête tendant à être autorisé à vendre un domaine situé à La Vineuse pour en employer le produit à daller l'église de Notre-Dame ; adjudication des travaux de réparations au presbytère et à l'église de Saint-Marcel ; devis et estimation des ouvrages à faire à l'église de Saint-Mayeul ; requête au sujet du transport et du nouvel emplacement des trois cimetières de la ville ; devis de travaux pour la reconstruction des fontaines et puits publics ; construction d'un pont sur le ruisseau de Merdasson ; entretien des chemins à la charge de la ville. 1762-1789

Portefeuille - 78 pièces, papier.

- C 229 Requêtes au sujet des contestations survenues entre les officiers municipaux et les officiers de justice de l'abbé au sujet de l'alignement des rues de la ville : correspondance entre le cardinal de La Rochefoucault, abbé de Cluny, M. Necker, l'intendant Dupleix, le subdélégué, etc. Réparations aux murs de la ville ; construction d'un pont. Députation du maire auprès des États du Mâconnais pour obtenir des secours ; réparations au pavé de la place Notre-

Dame ; requêtes pour l'établissement des réverbères ; comblement des fossés de la ville ; amodiation du pavillon de l'arquebuse ; achat de 50 fusils et sabres ; établissement de 2 tambours aux gages de 24 livres ; haute paye de 2 sous accordée à 42 canonniers en garnison dans la ville ; approvisionnement de grains ; distribution de pain aux pauvres. 1773-1789

Portefeuille - 82 pièces, papier.

- C 230 Cortambert et Varanges son annexe, Cortevaix avec Mont et Confrançon ses annexes, et Curtil-sur-Buffières.- Cortambert, réparations à l'église et à la maison presbytérale : requêtes, procès-verbaux de visite, devis, plans et adjudication des travaux ; assignation donnée aux habitants de Varanges pour les obliger à relâcher un canton de bois usurpé ; requête des mêmes habitants tendant à obtenir l'autorisation de vendre leur quart de réserve. Cortevaix, les habitants demandent d'être autorisés à plaider contre M. de Noblet d'Anglure et ses fermiers, auxquels ils contestent le droit d'envoyer leurs bestiaux au pâturage dans les bois de Mont et de Cortevaix. Curtil-sous-Buffières, requête du curé au sujet des réparations et constructions à faire à la maison presbytérale ; les habitants de la même communauté demandent à faire l'acensement d'un terrain communal. 1749-1789

Portefeuille - 70 pièces, papier ; 3 plans.

- C 231 Donzy-le-Royal, Flagy, Jalogny et Vaux son annexe.- Donzy-le-Royal, assignation, devant le juge du comté de Sivegnon, donnée à trois habitants pour avoir coupé et enlevé 18 cerisiers sur les terrains communaux dits des Molières ; requêtes, délibérations et devis concernant les réparations à faire au presbytère de la même paroisse. Flagy, condamnations et amendes prononcées par la Maîtrise de Mâcon contre les habitants pour délits commis dans les bois. Jalogny, le curé demande la reconstruction de son presbytère qui tombe en ruine ; instance contre le nommé Bourdon pour avoir fait paître ses bestiaux dans la prairie dite la Queue de l'étang ; autorisation de plaider ; procès-verbaux des gardes forestiers de l'abbaye de Cluny contre les habitants de Jalogny, pour avoir fait paître leurs bêtes à cornes dans le bois de Vaux ; délibérations des mêmes habitants pour faire refondre une de leurs cloches. 1772-1789

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 232 Lornant (aujourd'hui, Lournand) et Collonges son annexe, Pressy-sous-Dondin et Chiddes son annexe, le Rousset et Noireux son annexe.- Lournand , assignation donnée aux habitants de Cotte et Collonges au sujet d'un terrain communal par eux défriché ; autorisation de plaider, procès ; demande du sieur Delavaivre en paiement de ses avances et vacations dans une instance au sujet des tailles ; rôle municipal sur les mêmes habitants pour payer des frais de procès en matière d'impôts. Pressy-sous-Dondin, réparations à l'église et au presbytère : requêtes, devis, adjudication des travaux ; rôle d'imposition pour légalement desdites réparations ; nomination d'un collecteur. Le Rousset, réparations à l'église et au presbytère ; requête des habitants de Noireux pour être autorisés à réparer leur église et la maison presbytérale. 1774-1788

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 233 Saily.- Rôles des tailles municipales, jetées et réparties sur les habitants, en 1733 et 1777 ; requêtes desdits habitants contre M. le comte de Fautrières, qu'ils accusent d'avoir usurpé un chemin en faisant fermer de fossés un pré qui lui appartient : correspondance fort vive à ce sujet, entre le comte de Fautrières et l'intendant Joly de Fleury ; requête du curé : devis et délivrance des réparations à faire à l'église, au clocher et au presbytère ; rôle d'un impôt réparti sur les habitants au sujet des réparations du presbytère ; traité entre les habitants et divers particuliers qui prétendaient avoir le droit de prendre du bois dans un canton situé dans leurs communaux ; les mêmes habitants demandent l'autorisation de plaider contre M. Du Crest, seigneur de Chigy, qui prétend avoir droit de prendre une part dans leurs bois ; requête des habitants pour être autorisés à appeler d'un jugement contenant des droits seigneuriaux qu'ils disent ne pas devoir ; nomination d'un procureur spécial pour suivre cette affaire. 1733-1789

Portefeuille - 78 pièces, papier.

- C 234 Sainte-Cécile, Saint-Gengoux-de-Scissé et Bassy son annexe, Saint-Huruge, Saint-Vincent-des-Prés et Saint-Ythaire.- Sainte-Cécile, réparations au presbytère, réparations et constructions nouvelles à l'église, à la clôture du cimetière et au clocher ; plaintes des habitants de Sainte-Cécile contre Jean Dumoulin qui les trouble dans la possession d'un communal dit de Vaivre ; requête des mêmes habitants au sujet de l'usurpation d'un terrain communal. Saint-Huruge, requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère, opposition des habitants à ces réparations ; madame de Saint-Huruge demande le nettoyage de la rivière de Guye. Saint-Vincent-des-Prés, réparations au presbytère ; réclamations en matière d'impôts ; paiement de frais de procès. Saint-Ythaire, délits commis par des habitants dans les bois de l'abbaye de Cluny. 1749-1788

Portefeuille - 81 pièces, papier.

- C 235 Salornay-sur-Guye et d'Angoin, son annexe.- Demande du curé pour obtenir des réparations à son presbytère et adjudication des travaux à François Faivre, charpentier à Notre-Dame-de-Grâce, paroisse de Savigny-sur-Grosne ; rôle de taille municipale imposée en 1755, sur les habitants possédant biens en la paroisse de Salornay-sur-Guye ; autre rôle de taille municipale répartie en 1766 pour servir à payer les dépenses de l'établissement de six foires autorisées par arrêt du Conseil ; oppositions des habitants à la prétention de leur seigneur qui veut leur faire relâcher deux fonds qu'ils tiennent à titre d'amasage, autorisation de plaider ; requêtes des habitants pour être autorisés à vendre leur quart de réserve ; comptes rendus par les collecteurs de Salornay pour les années 1777, 1779, 1781, 1783, 1785 à 1789 ; renouvellement du bail des terres et prés communaux ; arrêt du Conseil, du 23 janvier 1789, ordonnant l'aliénation à titre d'engagement du domaine de Salornay-sur-Guye et des droits en dépendant ; consistance dudit domaine pour ce qui en appartient au Roi. 1751-1789

Portefeuille - 79 pièces, papier.

- C 236 Satonnay, de Sigy-le-Châtel et la Vineuse.- Satonnay, demande des habitants en autorisation de faire un emprunt, ou de lever un impôt, pour payer des frais de procès qu'ils ont eu à soutenir avec leur curé à l'occasion de la reconstruction du presbytère, et avec leur seigneur pour le partage de bois indivis entre lui et les habitants ; autre procès des mêmes habitants, en la Maîtrise de Mâcon, au sujet du récépage de leurs bois. Sigy-le-Châtel, réparations à l'église paroissiale et au presbytère. La Vineuse, requête des habitants et devis pour le rétablissement de leur fontaine publique. 1755-1788
- Portefeuille - 15 pièces, papier.
- C 237-298 Subdélégation de Louhans. 1692-1789**
- C 237 Registre des causes de la subdélégation de Louhans, contenant des adjudications pour le nettoyage du ruisseau de Florence, au prix de 30 sous la toise, depuis la chaussée de l'étang de Diombe jusqu'à la planche de Reure (Diconne) ; construction d'un pont sur la Sâne-Morte à la Chapelle-Naude ; - curement des noues (parties basses des prés) et des fossés de la prairie dite la Peyla (Flacey-en-Bresse) ; réparations au presbytère de Loisy ; au clocher de Sagy ; à l'église et au presbytère de Montpont ; à l'église et au presbytère de Cuiseaux ; aux presbytères de Bruailles et de Saillenard ; à l'église et au presbytère de Sornay ; délivrance des octrois accordés à la ville de Cuiseaux ; adjudication du droit de dixain patrimonial à Louhans ; comptes rendus par les préposés du bureau de marque des étoffes audit Louhans, pour les années 1781,1786, 1787 et 1788. 1750-1789
- Portefeuille - Cahier, 30 feuillets petit in-folio, et 33 pièces, papier.
- C 238-298 Administration communale, communautés et paroisses. 1692-1789
- C 238 L'Abergement-de-Cuisery.- Adjudication des travaux pour le curement du bief Cornard moyennant 18 sous par toise ; construction d'un bûcher pour le presbytère. Comptes des échevins et collecteurs de la communauté, pour les années 1753 à 1784 ; mémoires, requêtes et pièces à l'appui. 1753-1789
- Portefeuille - 72 pièces, papier.
- C 239 Authumes.- Partage des bois communs de cette paroisse entre les habitants ; procès au sujet de ce partage ; mémoires, requêtes, consultations, sentences, etc. Comptes des échevins pour les années 1776 à 1788 ; bordereaux desdits comptes, requêtes, pièces à l'appui. 1698-1788
- Portefeuille - 47 pièces, papier.
- C 240 Bantanges et Beaurepaire.- Curement des biefs des prairies de Bantanges, de Grannod et de Lusigny : requêtes, devis, adjudications. Bantanges, réparations à l'église et au presbytère ; demande des habitants du hameau de Gizonges en autorisation de lever un impôt pour payer les frais d'une instance contre M. le duc de Biron. Beaurepaire, réparations à l'église et reconstruction du presbytère ;

délibérations des habitants portant qu'aucun étranger ne pourra établir son domicile dans leur communauté, s'il ne paie une somme de 200 livres pour droit d'habitation ; les mêmes habitants, pour éviter un procès, relâchent au comte de Beaurepaire, leur seigneur, le tiers des bois communaux ; établissement de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire ; réclamations des habitants de Beaurepaire, Sagy, etc., pour faire affranchir leurs bois du service des salines de Montmorot ; sommation du comte de Beaurepaire pour obtenir le paiement de son droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille avec le baron de Thoisy. 1755-1789

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 241 Beauvernois et Bigueures son annexe.- Plaintes des habitants contre les entreprises du sieur Antoine Ryard, écuyer, seigneur de Beauvernois, qui veut changer le cours de la rivière et, par l'excavation d'un nouveau lit, leur enlève une partie de leurs communaux ; autorisation de plaider. Autorisation de mettre en réserve un communal de 25 journaux dit la Tope du bois des Fouilles ; traité entre les mêmes habitants et leur seigneur, réglant le triage dans les bois et les autres communaux. Réclamation du sieur Ryard de Beauvernois pour obtenir divers droits seigneuriaux et notamment celui de deux corvées par an sur chaque habitant ayant charrue. Refus desdits habitants de payer aux chanoines nobles du chapitre de Beaune la dîme des grains, à raison de vingt gerbes, une ; autorisation de lever un impôt pour les frais de ce procès. Comptes des procureurs spéciaux et des échevins de Beauvernois pour les années 1737, 1753, 1756, 1757, 1759 et 1766 à 1789.
1737-1789

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 242 Bellevesvre.- Réparations à l'église, au clocher et à la clôture du cimetière ; refonte d'une cloche ; réparations à la maison d'école et aux puits publics ; conventions avec un recteur d'école moyennant 144 livres de gages ; nomination d'un receveur sans rétribution ; requêtes des habitants au sujet des usurpations commises dans un communal de 40 journaux, autorisation de poursuivre les usurpateurs ; demande en autorisation d'amodier le grand étang pour le mettre en nature de terre labourable, ou de pré, et pour assainir la prairie qui est souvent inondée par les eaux de cet étang ; demandes en radiation ou modération d'impôts ; amodiation des étangs de la communauté. Comptes des échevins et des receveurs des revenus patrimoniaux pour les années 1751, 1759 et 1760, 1762, 1764 et 1765, 1769 à 1774 et 1786 à 1788.
1751-1789

Portefeuille - 70 pièces, papier.

- C 243 Bosjean.- Traité entre le curé de la paroisse et les habitants de Gommerand, du Tartre, etc., pour la desserte de l'église du Tartre, moyennant la somme de 150 livres par an ; réparations au presbytère ; refonte de la cloche ; agrandissement de l'église interrompu par le décès de l'adjudicataire : requêtes et correspondance à ce sujet entre madame de Brancion-Clermont, dame de Visargent, l'intendant Dupleix, etc. ; construction d'un presbytère pour le desservant de la chapelle du Tartre ; plaintes contre le recteur d'école, qui néglige l'éducation des enfants ; traité avec un nouveau recteur aux gages de 100 livres par an ; requête et assignation contre les

habitants pour avoir fait pâturer leurs bestiaux dans la forêt de Bosjean, avant la chute de la quatrième feuille ; autorisation de plaider ; demande en autorisation de défricher un communal de 150 journaux dit, la Petite Sauvagère ; anticipations sur des terrains communaux ; paiement des amendes prononcées contre les habitants en la réformation des salines de Montmorot. Compte d'Antoine Chaudat, échevin de Bosjean, pour 1775. 1731-1789

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 244 Bouhans et la Balme son annexe, et Branges.- Bouhans, reconstruction du presbytère : devis estimatif, plan, adjudication, procès-verbal de reconnaissance des travaux ; demande des habitants tendant à ce que leur curé soit compris dans le rôle d'imposition ouvert pour le paiement de ladite reconstruction ; requête du seigneur de Bouhans et assignation aux habitants pour les contraindre à faire une nouvelle reconnaissance de ses droits seigneuriaux ; devis et adjudication de la reconstruction du pont dormant du château de la Balme, à la charge des habitants. Branges, réparations au choeur et à la nef de l'église ; établissement d'une horloge au clocher ; nouvelles conventions avec un recteur d'école aux gages de 150 livres ; demandes en modération de taille royale et capitation ; amodiation des prés communaux. Compte rendu en 1775, par maître André Violot, notaire et procureur à Louhans, d'une somme remise entre ses mains et provenant d'une coupe de bois faite au territoire de Beaumont, hameau de Branges. 1763-1784

Portefeuille - 71 pièces, papier ; 1 plan.

- C 245 Brienne et Bruailles.- Brienne, réparations à l'église et au presbytère ; refus de madame d'Ozenay de payer la somme à laquelle elle a été imposée pour ces réparations ; adjudication des travaux pour la clôture du cimetière ; requête des habitants contre le chapitre de Tournus et contre leur curé au sujet de la dîme des menus grains ; autorisation de plaider ; sommation du maréchal de Biron pour maintenir ses droits seigneuriaux ; contraventions à la défense de tenir des moutons ; amodiation de deux places de vaine pâture ; défrichement d'un communal dit Ès-bois ; usurpations de terrains communaux ; amodiation du pré de Lizorde de 40 soitures, moyennant 1 000 livres par an ; adjudication du communal de la Charrière du Merrain ; paiement de frais, avances et vacations, au notaire Royer de Cuisery ; nomination d'un nouveau receveur ; traité avec le recteur d'école moyennant la somme de 150 livres, outre les mois des écoliers. Bruailles, réparations à la nef de l'église ; clôture du cimetière ; reconstruction du presbytère et construction d'un puits ; requête de Nicolas Rodot pour la suppression de ses impôts, comme ayant renoncé à l'incolat de Bruailles et fixé sa résidence à Saint-Martin-du-Mont. 1762-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 246 Champagnat.- Devis et délivrance des réparations de l'église et du clocher ; plaintes contre des voleurs qui ont brisé les portes de l'église et se sont emparé des vases sacrés ; procès au sujet de la propriété d'un bois entre les habitants de Champagnat et ceux de Montagnat, les premiers sont condamnés par jugement du grand-maître des eaux et forêts à 2000 livres d'amende au profit du roi ; demande des habitants

en autorisation de lever un impôt pour payer les frais d'un procès contre les habitants de Grange-de-Nom, les religieux de Cîteaux et le marquis d'Andelot ; amodiation pour six années et moyennant la somme de 324 livres de deux bois de châtaigniers dits les Avasailles et le Biolay ; délits dans les bois ; autorisation de poursuivre les délinquants ; imposition pour le paiement d'une cote de taille royale et de frais de bornage des bois. Compte présenté par les fils et héritiers de Jacques Groffoz, procureur spécial de la communauté de Champagnat en 1750 ; comptes des échevins et collecteurs de la même communauté pour les années 1763 à 1765, 1767 à 1771 et 1774 à 1784. 1750-1788

Portefeuille - 72 pièces, papier.

- C 247 La Chapelle-Naude et Promby son annexe, la Chapelle-Saint-Sauveur et la Chapelle-Thècle.- La Chapelle-Naude, devis et adjudication de travaux pour la reconstruction d'un pont en bois, en bas de l'église ; requête d'un sieur Bessard, bourgeois à Louhans, qui a fait construire sur le territoire un autre pont à ses frais et refuse de contribuer à la dépense du pont fait par la communauté ; plainte des habitants de Promby d'avoir été troublés dans le droit exclusif de vaine pâture dont ils jouissent de temps immémorial : autorisation de plaider. La Chapelle-Saint-Sauveur, requête des habitants tendant à être autorisés à réparer leur église et à reconstruire le clocher tombé depuis plusieurs années ; comptes des échevins pour les années 1752 à 1761 et 1765 à 1774. La Chapelle-Thècle, requête des échevins contre leur curé, pour obtenir l'exécution d'un règlement concernant les droits curiaux. 1752-1789

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 248 Charette et Quintin et Longbois, ses annexes.- Délivrance des réparations aux levées de Charette ; curement des biefs ; réparations au pont de la petite rivière dite la Chartelle ; anticipations sur un pré communal situé au bord du Doubs ; nouvelle adjudication des communaux ; opposition du sieur de Grosbois, seigneur de Charette, à ce que les habitants fassent rouir leur chanvre dans la petite rivière qui traverse leur territoire ; procès à la Table de Marbre de Dijon ; réparations des avenue et fossés du château aux frais de la communauté ; clôture du cimetière et reconstruction du four de la cure ; paiement de la dépense du luminaire de l'église sur les deniers patrimoniaux ; nouvelle convention avec un recteur d'école aux gages de 120 livres ; nomination d'un receveur. Comptes des échevins pour les années 1758, 1760 et 1766 à 1788. 1755-1789

Portefeuille - 74 pièces, papier.

- C 249 Châteaurenaud (ou Château-Regnaud) Seugny son annexe, et Condal.- Châteaurenaud, le sieur Bailly, vicaire général à Besançon menace le curé de lui interdire tous offices à haute voix si, dans un mois, ses paroissiens n'ont pas fait choix d'un maître d'école ; nomination du nouveau maître aux gages de 90 livres ; travaux de réparations et de reconstruction à l'église ; devis et adjudication des réparations du presbytère ; refonte de l'une des cloches ; plaintes du curé contre l'un des échevins qui s'est permis envers lui des injures fort graves ; usurpations de quelques terrains communaux, abandonnés aux possesseurs moyennant une

redevance annuelle ; autorisation de lever un impôt pour rembourser les échevins des avances qu'ils ont faites pendant leur exercice. Condal, devis et adjudication des travaux de réparation à l'église et au presbytère ; délibérations des habitants de cette communauté pour interdire le pâturage dans leur prairie qui est très-marécageuse et peut être endommagée par le pied du bétail. 1755-1789

Portefeuille - 55 pièces, papier.

C 250-255 Cuiseaux (alias Cuseau, Cuisel). 1752-1789

C 250 Plaintes des échevins au sujet des assemblées générales et du tumulte qu'y causent habituellement certains individus ; défenses aux sieurs Bressand, médecin, et Dumousseau, contrôleur des actes, d'assister auxdites assemblées ; placet tendant à obtenir l'établissement d'un conseil de six notables pour administrer les affaires concurremment avec les officiers municipaux ; ordonnance du Roi (17 juillet 1777), portant règlement pour les assemblées générales de la ville et communauté de Cuiseaux ; règlement pour l'administration municipale (2 juin 1787) ; délibération qui fixe à 40 livres les gages du secrétaire de l'hôtel de ville ; règlement sur les préséances dans les assemblées municipales ; plaintes des échevins contre les usurpations et anticipations sur les bois communaux ; plaintes du doyen du chapitre collégial de Cuiseaux contre les injures du sieur Puvis ; ordonnance du Roi (12 février 1789) interprétative de l'article 8 du règlement municipal ; questions soumises à l'intendant par l'échevin perpétuel relativement à l'élection des députés et décisions à ce sujet. 1773-1789

Portefeuille - 72 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 plan.

C 251 Délivrance des droits du don gratuit établi par lettres patentes du 31 décembre 1773, moyennant la somme de 1 010 livres ; requête de l'entrepreneur des voitures pour le service des troupes aux fins d'être exempté du don gratuit ; demande du sieur Dignot de la Maillauderie pour n'être pas compris au rôle de la taille négociable ; nouvelle adjudication du don gratuit moyennant la somme de 970 livres ; requête du chevalier de Monts qui se plaint de violences exercées par les fermiers du don gratuit ; demande des échevins et habitants en autorisation d'établir et de lever des droits d'octrois pour subvenir au paiement de diverses dépenses et notamment à la réparation des fontaines ; délivrance desdits octrois pour douze années moyennant la somme annuelle de 1 680 livres ; suppression des droits d'octrois en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 19 août 1755. 1752-1789

Portefeuille - 61 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

C 252 Requête des habitants tendant à obtenir l'établissement d'une route entre leur ville et Saint-Trivier-de-Courtes ; rejet d'une plainte du receveur des fermes du Roi contre le directeur des chemins qui lui a assigné une tâche sur la grande route ; adjudication de la fourniture des tables, bancs, etc., pour la salle où se tiennent les assemblées ; réparations au clocher de l'église paroissiale et à la toiture de la chapelle Saint-Georges ; construction d'une

sacristie ; réparations aux vitraux de l'église ; établissement d'un nouveau cimetière ; autorisation d'acquérir dans ce but un terrain moyennant la somme de 1 200 livres ; délivrance des travaux de réparations et de constructions à faire à la fontaine ; interdiction de laver les lessives dans les eaux du bassin qui servent à abreuver le bétail ; réparations aux pavés, à la maison de ville et au collège ; acquisition d'un jardin contigu au collège pour contribuer à l'agrandissement de cet établissement qui est insuffisant ; requête des habitants aux fins d'être autorisés à établir une boucherie ; demande de l'échevin perpétuel tendant à faire rechercher aux archives du chapitre de Gigny, un titre par lequel les Bénédictins dudit Gigny devaient distribuer, chaque semaine, du pain aux pauvres de Cuiseaux et correspondance à ce sujet entre le baron de Breteuil, l'intendant Amelot, M. Guerret de Grannod, etc. ; vente des bois de réserve pour en employer le prix à un approvisionnement de grains. 1771-1789

Portefeuille - 52 pièces, papier.

- C 253 Requête du sieur Fontaine des Bertins, seigneur de Cuiseaux, tendant à faire condamner les habitants à lui marquer une quantité suffisante de bois pour son chauffage, pour l'entretien de ses étangs et notamment pour les réparations de l'étang de Moisy ; délibération des habitants portant défense de vendre les portions de coupes ordinaires à des étrangers à raison des dégradations qu'ils commettent ; demande des habitants en autorisation de prendre sur le prix de leurs bois, la somme nécessaire aux travaux d'agrandissement de l'hôpital ; conventions avec les deux gardes des bois moyennant le gage de 100 livres pour chacun ; conventions avec le prieur du Miroir pour faire établir et entretenir à ses frais un fossé séparatif entre les prés de l'abbaye et le bois de la Manche appartenant aux habitants ; requête du sieur Nayme, nouveau seigneur de Cuiseaux, tendant à obtenir les bois nécessaires pour se bâtir une habitation ; délibération des habitants demandant l'autorisation de réparer leur fontaine et les murs de l'étang ; plaintes contre des étrangers qui viennent pendant la nuit et armés dans le canton de bois de réserve et y commettent des dégâts considérables ; instance au sujet de l'adjudication de la glandée et vive pâture des bois communaux ; vente du quart de réserve pour en employer le prix à des réparations urgentes ; portion de bois accordée au collège et à l'hôpital ; amodiation du droit de pêche. 1766-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 254 Requête tendant à faire annuler le bail des revenus de l'ancien ermitage de Cuiseaux, afin d'en laisser jouir les enfants de chœur de l'église collégiale ; demande en autorisation d'amodier plusieurs cantons de communaux pour en employer le produit à l'acquittement des charges locales ; homologation de la délivrance des communaux moyennant la somme de 210 livres par an ; demande en indemnité formée par les fermiers des communaux ; usurpation de deux pièces de terrains communaux et autorisation de poursuivre l'usurpateur ; renouvellement du bail des communaux ; accensements à divers particuliers de la place des anciens fours, de la place de la tour Notre-

Dame et de la tour de la Porte-du-Verger ; demande du fermier des biens patrimoniaux tendant à ce qu'il lui en soit donné un état détaillé ; bail à cens aux mariés Laforêt d'un terrain de douze journaux qu'ils avaient usurpé.

1761-1788

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 255 Requête du sieur Vivien, receveur des traites foraines, tendant à obtenir le paiement d'une somme de 73 livres dont les habitants avaient été déclarés reliquataires envers son beau-père le sieur Mégemond, ancien receveur de leur communauté ; compte et bordereau d'une taille négociale présentés, en 1772, par le sieur Chevenet, collecteur ; libelles de la famille Puvis contre les échevins et notamment contre l'un d'eux le sieur Humbert Jannet, premier échevin ; demande aux fins d'obtenir réparation de ces écrits injurieux ; comptes des revenus patrimoniaux présentés par ledit sieur Jannet pour les années 1763-1779 ; compte présenté par les sieurs Rojeat et Maîtres, collecteurs des impositions royales pour l'année 1780 ; compte des revenus patrimoniaux rendu par le sieur de la Maillanderie pour les années 1779 à 1786 ; compte desdits revenus patrimoniaux présenté par Jean Rojeat pour 1788 ; mandements et ordonnances pour les années 1785 et 1786.

1763-1788

Portefeuille - 74 pièces, papier.

- C 256 Communauté de Cuisery et de la Chaux, Couverte-Fontaine et Montrevost ses annexes.- Devis et adjudications des travaux de réparations et d'entretien des portes, pavés, fontaines et de l'hôtel de ville ; réparations aux murs de clôture du cimetière ; dégradations causées par la foudre aux cloches, au clocher et à l'église ; traité entre les habitants et les chanoines de la collégiale qui ont accensé, comme seigneurs de Cuisery, plusieurs maisons et places de la ville ; plaintes du capitaine châtelain contre le maire, qui s'est fait nommer indûment capitaine de l'Arquebuse ; défense audit sieur maire de faire aucune fonction de capitaine ; établissement d'une milice bourgeoise pour la sûreté publique ; révocation du sieur Cuinier, grammairien ; conventions avec un nouveau maître aux gages de 250 livres ; nomination d'une maîtresse d'école moyennant la somme annuelle de 100 livres.

1760-1788

Portefeuille - 60 pièces, papier ; 1 plan.

- C 257-260 Cuisery. 1692-1789

- C 257 Plaintes du maire contre un sieur de Goy fils pour avoir causé du trouble dans une assemblée générale ; correspondance à ce sujet entre M. le duc de La Vrillière, l'intendant, etc. ; mort du sieur Boudier, maire de ladite ville de Cuisery ; refus des habitants de se trouver aux assemblées ; établissement d'un comité chargé de traiter les affaires relatives au service militaire et à la police ; nomination d'un échevin et d'un syndic ; adjudication des droits du don gratuit, moyennant la somme annuelle de 598 livres 3 sous ; requête du sieur Palanchon indûment imposé pour une somme de 183 livres au rôle de

la taille et capitation ; plaintes des fermiers du don gratuit à l'occasion de la saisie d'une feuille de vin blanc ; sentence du châtelain de Cuisery à ce sujet ; déclaration du Roi accordant à la ville le droit de lever 30 sous par queue de vin autre que celui du crû des habitants et 20 sous par queue de vin du crû ; nouvelle demande tendant à obtenir, pour neuf années, la levée de 4 livres par queue de vin du crû ; adjudication des droits sur les vins ; délivrance des droits d'inspecteur aux boucheries ; arrêt du Conseil accordant de nouveaux octrois, savoir 2 livres par boeuf et 12 sous par veau, etc. ; adjudication des droits sur l'octroi extraordinaire ; suppression des droits sur les boucheries ; nouveau bail des octrois patrimoniaux. 1692-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 258 Ordonnance de M. de Fleury rendue à la requête des drapiers drapants de la ville de Pont-de-Vaux et enjoignant aux propriétaires du moulin à foulon de Cuisery de le réparer et de l'entretenir en bon état ; plaintes de l'échevin au sujet des disputes et rixes qui s'élèvent fréquemment entre les compagnons artisans de la ville et les jeunes gens de la campagne ; requête de M. le duc de Biron pour obtenir des propriétaires forains de la châtelainie de Cuisery le paiement d'une redevance de 189 livres et de 156 bichots d'avoine ; autre requête de M. de Biron aux habitants des vingt-six villages de la même châtelainie au sujet du cens qui lui est dû sous la dénomination de taille de remuaison (droit dû au seigneur lorsque les fonds changent de propriétaire) ; demande en paiement des frais de l'arpentage général des communaux de la Pommeraye, la Fontenelle et la Chaux ; demande en autorisation de rappeler dans la ville des soeurs de la Providence qui y étaient précédemment établies ; conflit entre les officiers municipaux et les officiers de la châtelainie relativement à l'exercice de la police, un ordre de M. de Villedeuil oblige ces derniers à renoncer à leur prétention. 1766-1788

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 259 Plaintes du sieur Prieur, adjudicataire des octrois, contre divers habitants qui ont fait entrer de la viande non déclarée et sans payer les droits d'octroi ; procès-verbal contre des jeunes gens coupables d'insultes envers les sergents de ville ; requête de la veuve du sieur Prieur pour obtenir le remboursement d'un cautionnement fait par son mari ; traité entre les habitants et M. de La Villeneuve au sujet de servitudes respectivement prétendues sur une ruelle située entre le presbytère, le collège, l'hôtel de ville et les bâtiments de ce seigneur ; traité avec le sieur Flochon pour la conduite de l'horloge moyennant la somme de 30 livres par an ; conventions avec le messenger Jaquemain moyennant la somme annuelle de 50 livres, outre la rétribution ordinaire de 6 deniers par lettre qu'il apporte de Tournus ; suppression de l'usage du papier timbré pour les extraits des délibérations de la commune ; approvisionnement de cailloux pour réparer le pavé de la ville ; bail de l'enlèvement des boues moyennant la somme annuelle de 36 livres. 1761-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier.

- C 260 Mandements des années 1769 à 1789, pour dépenses diverses et notamment, pour le logement de M. de La Tour-du-Pin, vin d'honneur présenté à l'évêque de Chalon faisant son entrée à Cuisery, fêtes et réjouissances à l'occasion du sacre du roi Louis XVI, appointment de M. le marquis de Gouvernet, commandant en chef de la province, etc. ; comptes des receveurs des deniers patrimoniaux pour les années 1751-1774, et 1776 à 1788. 1751-1789
- Portefeuille - 4 cahiers in-4°, 19 feuillets ; 75 pièces, papier.
- C 261 Dampierre-en-Bresse, Diconne, Dommartin-lès-Cuiseaux, le Fay, Flacey-en-Bresse, Frangy et la Frette.- Devis et délivrance des travaux pour le curage de la rivière la Guyotte depuis le gué de Buxy jusqu'au gour ou creux des chevaux. Dampierre, reconstruction de l'église ; délibération des habitants tendant à obtenir un rôle de répartition pour cette dépense ; compte du sieur Charles Bonnot, collecteur, pour l'année 1744. Diconne, reconstruction de la cure ; devis et délivrance des travaux. Dommartin-lès-Cuiseaux, procès-verbal de visite et de reconnaissance de la rivière dont on demande le nettoyage. Le Fay, procès-verbal de récolement des bois appartenant aux habitants ; comptes rendus par les échevins de la communauté pour les années 1765 à 1775. Flacey-en-Bresse, comptes des syndics et collecteurs pour les années 1771-1784. Frangy, requête et délibération pour fournir un logement au curé pendant la réparation de son presbytère ; devis et adjudication des travaux pour la construction d'une planche sur la rivière la Seille, et d'un pont sur le chemin de Clémencey à Frangy. La Frette, requête du curé de et délibération des habitants pour obtenir des réparations au presbytère. 1744-1789
- Portefeuille - 72 pièces, papier.
- C 262 Fretterans.- Réparations à la maison curiale, requête, devis, délivrance et reconnaissance des travaux ; requête des habitants pour obtenir l'autorisation de réparer un oratoire, le clocher de l'église et la clôture du cimetière ; devis et délivrance de ces réparations ; amodiation des terres et prés communaux ; nomination d'un receveur des revenus de la communauté ; plaintes contre deux habitants qui se sont approprié un canton de communal ; conventions avec le recteur d'école aux gages de 216 livres ; entretien du taureau de la communauté. Comptes des échevins et receveurs pour les années 1753 et 1769 à 1788. 1753-1789
- Portefeuille - 70 pièces, papier ; 2 plans.
- C 263 Frontenard, Frontenaud, la Genête, Huilly et Molaise son annexe.- Frontenard, comptes des échevins de la communauté pour les années 1761, 1765, 1767 à 1769 et de 1771 à 1788. Frontenaud, devis et adjudication des réparations du presbytère de la paroisse ; requête du sieur Faisand contre M. d'Ivorny, seigneur de ce lieu, pour avoir le paiement de la moitié des lods et ventes faites dans la paroisse. La Genête, délivrance des réparations à faire à l'église et au presbytère. Huilly, requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère et la construction d'un puits ; devis et délivrance de ces réparations ; procès-verbal de visite et adjudication de travaux pour le curage du bief traversant la prairie de la communauté ; nouvelles

conventions avec le recteur de l'école moyennant la somme annuelle de 138 livres ; devis, adjudication et reconnaissance des réparations du presbytère de Molaise ; requête de l'échevin pour obtenir le paiement des avances par lui faites pendant son exercice ; demandes en modération d'impôts. 1761-1788

Portefeuille - 67 pièces, papier.

- C 264 Joudes et Marciat et le Villard ses annexes, Jouvençon et Layer son annexe, et Juif et le Pontot son annexe.- Joudes, demande du curé pour obtenir des réparations nécessaires à son presbytère ; délibération des habitants demandant des réparations urgentes au clocher, au pavé de l'église et aux murs du cimetière ; devis et adjudication de ces réparations ; demande des habitants en autorisation de mettre en réserve et d'amodier deux petits cantons de terrain en nature de marais ; plaintes contre les habitants qui ont négligé de faire réparer les dégradations causées par les pluies sur la route de Cuiseaux à Joudes ; instance des habitants contre leur seigneur qui demande un triage dans les fonds communaux ; plaintes du curé contre le nommé Gauthier, fabricant et marguillier de la paroisse de Joudes ; réclamations en surtaxe de taille royale ; demande en paiement de frais de Maîtrise pour l'aménagement des bois communaux ; requête du chapitre de Gigny et du curé de Joudes pour obtenir le paiement de leur dîme sur les menus grains. Jouvençon, devis et délivrance des travaux de reconstruction de l'église ; adjudication de la reconstruction du presbytère ; requête du chapitre de Tournus et du curé de Jouvençon pour la perception de la dîme des menus grains ; amodiation et défrichement d'un bois en nature de brossailles ; usurpations de communaux. Juif, reconstruction du presbytère de la paroisse ; requête pour le rétablissement d'une levée et d'un pont qui traversent le pré du Charmoy appartenant à l'hôpital de Louhans ; demande de M. de Beuverand, seigneur de Juif, en paiement d'une rente foncière de 20 sous et 14 niquets ; usurpation et accensement d'un terrain communal. 1752-1788

Portefeuille - 74 pièces, papier.

- C 265-270 Lays-sur-le-Doubs. 1754-1789

- C 265 Délivrance, par forme de bail, de divers communaux notamment d'une île sur le Doubs dite l'île de la Roture et d'une autre île dite la Petite-Ile ; du droit de pêche dans la rivière du Doubs, sur toute l'étendue du territoire de la communauté ; de l'Essard de l'Outre de 40 soitures ; du Poirier Rondot et de la Vieille Corvée. Requête des habitants tendant à faire reconstruire, ou réparer des ponts dans la prairie, des fossés, des chemins, plusieurs terreaux : devis et adjudication de ces travaux. 1760-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 266 Plaintes des habitants au sujet des abus et des désordres dans l'administration des affaires et des revenus patrimoniaux ; autorisation de s'assembler et de nommer un nouveau maire et un échevin ; réparations et constructions à l'église : devis et délivrance des travaux ; requête des habitants pour être autorisés à mettre en réserve et à amodier un communal

dit l'île des Grisons ; opposition des habitants de Longepierre à cette requête ; nomination d'un receveur ; requête de M. de Truchis, seigneur de Lays, tendant à faire réparer aux frais des habitants une digue dégradée par le Doubs ; devis et adjudications de réparations au presbytère, au cimetière et à l'église ; conventions avec le marguillier aux gages de 15 livres par an ; requête de MM. de Truchis tendant à être admis au rachat d'une fondation de 12 livres, faite par leur auteur au profit de la cure de Lays. 1750-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier ; 1 plan.

- C 267 Comptes du sieur Bonaventure Mazuyer, échevin, pour 1762 ; d'Henri Baraignot, échevin en 1763 ; de Denis Jousserand, échevin en 1764 et 1765 ; de Jean Jousserand, échevin en 1765 ; de Pierre Grappin, collecteur en 1766 ; de Claude Borgeot, échevin en 1767 ; d'Augustin Nouveau, échevin en 1768 ; de Claude Blanc, procureur Spécial en 1769 ; de Bénigne Nouveau, notaire et receveur des revenus patrimoniaux de 1769 à 1771 ; bordereaux et pièces justificatives, des comptes de ces trois dernières années. 1754-1771

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 268 Comptes de Philibert Douzet, collecteur en 1771 ; de Jean Simonnet, collecteur en 1772 ; de François-Bénigne Nouveau, receveur des revenus patrimoniaux de 1772 à 1775 ; de Guillaume Nouveau, collecteur en 1773 ; de François Simonnet, collecteur en 1774 ; de Claude Blanc, procureur spécial de 1774 à 1777 ; de Pierre Grappin, collecteur en 1775 ; d'Augustin Nouveau, échevin en 1776 ; de Claude Blanc, échevin en 1777 ; de François-Bénigne Nouveau, receveur des deniers patrimoniaux en 1777 et 1778. 1771-1778

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 269 Comptes de Claude Drouillot, échevin, pour les années 1778 et 1779 ; bordereaux et pièces justificatives ; de François-Bénigne Nouveau, receveur en 1779 ; de Claude Borgeot, échevin en 1780 ; de Philibert Douzet, échevin en 1781 ; de Pierre Ruffier, échevin en 1782 ; de François Mazuyer, échevin en 1783 ; de François-Bénigne Nouveau, receveur des revenus patrimoniaux, de 1782 à 1784. 1778-1784

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 270 Compte de Pierre Gros, échevin, pour 1784 ; comptes du sieur Nouveau, receveur des revenus patrimoniaux, pour les années 1784 à 1787 ; du sieur Gardey, receveur des revenus de la même communauté, pour les années 1788 et 1789. 1784-1789

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 271 Lessard-en-Bresse et Tronchy son annexe, et Loisy.- Lessard-en-Bresse, devis et adjudication des réparations du presbytère ; ordonnance de visite de l'église et menace de l'interdire s'il n'est pas pris des mesures pour la réparer, ou pour la reconstruire ; devis, procès-verbal de reconnaissance et adjudication des travaux ; reconstruction du pont dormant du château dudit Lessard, appartenant au comte de Montrevel, aux frais des habitants des communautés de Lessard, Thurey, Tronchy, Saint-Christophe, Vérissey et de l'abbaye des Barres, tous justiciables et retrayants du dit château. Loisy, réparations de l'église ; construction de deux ponts et établissement de chaussées sur les chemins du hameau de Lagrelay, impraticables en hiver. 1762-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier ; 11 plans.

- C 272-278 Louhans. 1741-1789

- C 272 Impositions ; état des charges fixes affectées sur le patrimoine de la ville, formé principalement du droit de dixain (ce droit nommé anciennement le denier-Dieu, avait été accordé aux habitants, en 1269, par Henri d'Antigny, leur seigneur) ; adjudications du droit de dixain patrimonial et des droits d'inspecteurs aux boucheries, en 1743, 1761, 1770, 1776 et 1788 ; délivrances des droits d'octroi, en 1756, 1759 et 1773 ; bail de l'octroi extraordinaire en 1779 ; plaintes des fermiers contre des contraventions aux règlements ; poursuites des contrevenants ; requête du sieur Violo, adjudicataire des octrois en 1780, tendant à obtenir la résiliation de son bail, ou une diminution considérable ; la dite requête recommandée à l'intendant par Mme Le Camus, comtesse d'Ailly. 1741-1788

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 273 Comptes du patrimoine rendus par maître Claude-Eustache Legras, bachelier en droit, receveur des deniers patrimoniaux de ladite ville, pour les années 1780 à 1788 ; bordereaux, observations, mémoires et correspondance entre l'intendant Amelot de Chaillou, les échevins, syndics, etc. 1780-1789

Portefeuille - 60 pièces, papier.

- C 274 Comptes, par état au vrai, des recettes et dépenses provenant des droits perçus en régie par le sieur Arnoux, depuis le 1er août 1754 jusqu'au 31 décembre 1755 ; comptes de l'octroi rendus par le sieur Benoît Larmagnat, bourgeois de Louhans et receveur, de 1756 à 1761 ; par Louis-Gabriel-Philibert Debranges, avocat et receveur, de 1762 à 1765 ; par maître Antoine Pageaut, notaire et receveur en 1766 et de 1768 à 1772 ; par le sieur Claude-Eustache Legras, receveur de 1779 à 1788. 1754-1788

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 275 Ordonnances de l'intendant pour le paiement de sommes dues à divers particuliers, notamment au sieur Debranges, maire, pour ses ports de lettres

et paquets pendant quatre ans ; au sieur Legras, médecin, pour des frais de procès ; au sieur Philippe, marchand, pour l'habillement des sergents, tambours, etc. ; réparations au pavillon de l'Arquebuse et reconstruction d'un pont ; achat d'une tapisserie pour l'hôtel de ville ; acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la promenade dite des Cordeliers ; entretien des lanternes ; établissement d'un troisième ordinaire pour la poste ; frais de députation aux États ; cens dû au roi pour la concession des murs et fossés de la ville ; réjouissances à l'occasion de la naissance du duc de Normandie, etc. 1761-1788

Portefeuille - 104 pièces, papier.

- C 276 Opposition de Mme la comtesse de Chamillard, dame de la dite ville, aux règlements faits par les officiers municipaux sur la police et la voirie, qui lui appartiennent exclusivement, et défenses à ces officiers d'en faire à l'avenir, sous peine de 500 livres d'amende ; refus, par la même dame, d'accorder des lettres de bourgeoisie au nommé Pierre Borey ; les habitants demandent à intervenir au procès et à faire réformer la reconnaissance des droits seigneuriaux passée en 1714 ; transaction entre les habitants de Louhans et le seigneur de Châteaurenaud, qui prétend avoir seul le droit de lever la dîme dans le bois d'Alland, dépendant de son domaine ; délivrance des réparations à faire aux emparements des ponts de Louhans ; réparation de l'une des culées du pont situé sur le Solnan ; construction du nouveau chemin de Brans, banlieue de Louhans ; établissement d'un bac à Saugy ; reconstruction de la chaussée aboutissant des routes de Chalon et Tournus à Louhans et tendant à celles de Cuiseaux et de Bourg ; cession par les habitants à M. de Mailly, seigneur de Châteaurenaud, d'un bac et ponton sur la Seille ; le chapitre de Tournus abandonne aux dits habitants le péage qui lui appartient sur les ponts de Louhans, et ses droits sur le pré du Breuil, à la réserve des droits honorifiques et à la charge d'entretenir et de réparer les dits ponts ; projet de construire un moulin à la Truchère et de rendre la Seille navigable jusqu'à la Saône ; adjudication du pré communal de la Vèvre. 1756-1787

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 277 Devis et délivrance de la construction de l'hôtel de ville ; construction d'une tuerie et vente des matériaux de l'ancienne boucherie ; réparations à la levée de l'hôpital et au puits de Saint-Pierre ; constructions et réparations à la nef de l'église ; correspondance à ce sujet entre l'archevêque de Besançon, l'intendant, l'ingénieur en chef Gauthey, les officiers municipaux, etc. ; projet de transférer le cimetière hors la ville et de le clore ; construction de canaux pour l'écoulement des eaux ; réparations et entretien de la chaussée construite pour servir de promenade ; réparations à la porte pratiquée sous l'hôtel de ville ; projet d'ouvrir une rue sur l'emplacement des fossés de l'hôpital. 1753-1785

Portefeuille - 81 pièces, papier.

- C 278 Devis et délivrance des travaux à faire pour paver en cailloux les rues, ponts et places ; réparations à la levée qui conduit au couvent des PP. Cordeliers ; plantation d'arbres sur la promenade et construction de barrières aux deux extrémités. Placet des échevins au prince de Condé, pour être autorisés à rentrer en possession du bâtiment de l'Arquebuse ; lettres du prince à l'intendant pour qu'il donne des ordres dans ce but ; requête des chevaliers de l'Arc tendant au rétablissement de l'exercice de l'Arquebuse et à la réunion des deux compagnies. Projet d'établir une manufacture dans la maison des Cordeliers, ou d'en faire le collège. Traité des officiers municipaux avec le curé au sujet de sa portion congrue qui est augmentée, pour lui et son vicaire, à la charge de relâcher à la communauté les fonds curiaux. Requête du sieur de La Cuisine tendant à obtenir une pension annuelle pour les soins gratuits qu'il donne depuis dix ans aux malades de la ville et de l'hôpital. Traité entre les officiers municipaux et les fermiers, pour la suppression des droits de bichenage et coponage appartenant par moitié à Mme de Chamillard et aux chanoines de Saint-Philibert de Tournus (droits sur les grains amenés aux marchés de Louhans). 1755-1787

Portefeuille - 68 pièces, papier.

- C 279 Ménetreuil, Mervans, le Miroir et de Beffoux Crotenot Flérial les Moissonnier et le Villars ses annexes, et Montagny-près-Louhans.- Ménetreuil, délivrance de la reconstruction du presbytère ; réparations au pont de Rambaux, sur la rivière la Sane-Morte. Mervans, réparations à l'église et à la flèche ; refonte de deux cloches ; curage de la rivière la Guyotte ; usurpation et construction sur un terrain communal ; demandes en modération d'impôts. Le Miroir, réparations au presbytère ; traité avec le recteur d'école pour six années et moyennant le gage de 150 livres, outre les mois d'école ; réclamation de M. le marquis de Damas, pour le paiement de son droit d'indire, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. le comte de Simiane ; refus de quelques habitants de payer la dîme sur les menues graines ; instance contre les religieux du Miroir auxquels les habitants des Moissonnier et du Villars contestaient la propriété du bois du Villars. Montagny-près-Louhans, réparations à l'église, au clocher et au presbytère ; refonte de la petite cloche ; procès au sujet de la dîme des fèves réclamée par le curé ; autorisation de plaider ; conventions avec le recteur d'école, moyennant 120 livres par an ; demande du marquis de Beaurepaire, aux habitants de Montagny, en paiement du droit d'indire, à l'occasion du mariage de sa fille aînée ; requêtes en matière d'impôts. 1740-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 280 Montcony.- Réparations à la couverture de l'église, du clocher et du presbytère, endommagés par la grêle et l'orage ; correspondance à ce sujet entre l'intendant, le comte de La Rodde, seigneur décimateur de la paroisse, le curé, etc. ; requête pour faire reconstruire le pont dormant du château de Montcony aux frais des habitants retrayants du dit château ; délits dans les bois ; constructions et usurpations sur les communaux ; autorisation de poursuivre les délinquants. 1764-1789

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 281 Montjay et Moisenans son annexe.- Reconstruction de la maison presbytérale de Montjay ; réparations à l'église de Moisenans ; construction d'une maison d'école ; requête des habitants tendant à obtenir l'érection de leur église en paroisse ; correspondance à ce sujet entre l'intendant, le marquis de Scorailles et M. Du Raquet de Montjay, commissaire alcade de la noblesse de Bourgogne ; instances contre plusieurs habitants qui ont fait des anticipations sur les communaux et y ont construit des baraques ; marché avec le nommé Denis Messenger, pour veiller à la garde des dits communaux, moyennant la somme annuelle de 100 livres ; paiement des frais de l'arpentage des bois de la communauté au sieur Bordet, arpenteur de la Maîtrise de Chalon. Comptes des échevins pour les années 1769, 1781, 1782 et 1785 à 1788. 1754-1788

Portefeuille - 77 pièces, papier.

- C 282 Montpont et Montret.- Montpont, affranchissement, par M. le premier président... seigneur de Montpont, des vingt communautés retrayantes du château dudit Montpont, de l'entretien et des réparations des ponts, fossés et menus emparements de ce château, moyennant la somme de 1 000 livres payable en cinq années ; requête des habitants pour être autorisés à faire nettoyer et creuser le lit de la rivière ; correspondance à ce sujet entre l'intendant et la comtesse de Fleury ; réparations à l'église, au beffroi et au presbytère ; refus du curé de contribuer aux dépenses du presbytère. Montret, reconstruction de la sacristie et réparations à l'église ; usurpation d'un communal ; autorisation de poursuivre les délinquants ; assignation donnée aux habitants par le comte d'Ailly, pour obtenir le paiement du droit d'indire, à l'occasion de son mariage avec Antoinette Le Camus, dame de Montret ; convention avec le sieur Brasier, recteur d'école, pour neuf années et moyennant le gage de 165 livres ; réclamations en matière d'impôts. 1753-1788

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 283 Mouthier-en-Bresse et Dissey, son annexe.- Délibération des habitants portant défense de faire champoyer le bétail, en temps de regain, dans une pièce de pré de 200 soitures dite le pré de Grange, pour se dédommager de la perte de leurs foins occasionnée par les inondations (1766) ; requête du chapitre de Baume au sujet d'une redevance en grains, de deux mesures par feu, dites les mesures de feu ou de paroissiage, qu'il percevait depuis un temps immémorial ; autorisation de plaider contre le dit chapitre ; réparations à l'église, au clocher et au cimetière ; refonte d'une cloche ; nouvelles conventions avec le recteur d'école, moyennant la somme annuelle de 150 livres. Compte du collecteur de Dissey pour l'année 1761 ; comptes de Denis et François Rebouillat, échevins de Moutier, pour 1780 et 1782. 1761-1789

Portefeuille - 36 pièces, papier.

- C 284 Pierre et Grandmont son annexe, le Planois et Censenne son annexe, la Racineuse et Rancy.- Pierre, requête des habitants contre la prétention du comte de Bissy de faire la délivrance de la coupe et superficie d'une forêt dite le bois Saint-Pierre, dont ils sont en possession depuis un temps immémorial ; autorisation de plaider jusqu'à arrêt définitif ; refus des habitants de payer au même seigneur le droit de banvin

qu'ils lui contestent ; amodiation des communaux ; délibération fixant à 24 livres le gage de chacun des six messiers commis à la garde des fonds de la communauté ; marché avec le curé pour la fourniture du luminaire de l'église, moyennant la somme de 200 livres payable chaque année sur les revenus communaux ; nouvelles conventions avec le recteur d'école, moyennant le gage de 200 livres ; compte de l'échevin de Pierre pour 1785 ; comptes du receveur des revenus patrimoniaux de 1786 à 1788. Le Planois, instance au sujet d'une transaction entre les habitants du Planois et ceux de Censenne, qui contestent aux premiers la propriété du bois des Platières. La Racineuse, comptes de Pierre Bouquard, échevin, pour 1787 et 1788. Rancy, reconstruction du presbytère ; sommation du marquis de Longecourt, seigneur de Rancy, pour être payé du droit d'indire, à l'occasion du mariage de sa fille avec le comte de Berbis. 1765-1789

Portefeuille - 67 pièces, papier.

C 285-286 Ratenelle. 1765-1789

C 285 Réparations à l'église paroissiale ; refonte de deux cloches ; opposition des habitants à une sentence qui les condamne à fournir tous les ans au maréchal duc de Biron, seigneur engagiste de Cuisery, la déclaration de leurs fonds et héritages et la quotité du cens dont ils sont chargés ; autorisation de plaider ; amodiation des prés communaux ; requête pour le curage et l'entretien des fossés de la prairie ; signification de l'arrêt obtenu par M. de Montrevost pour le maintien de son droit de pêche dans la Seille, et défense aux habitants de faire rouir leur chanvre dans cette rivière ; mise en réserve et adjudication de 40 soitures de prés moyennant la somme de 1 200 livres par an ; autre procès avec M. le duc de Biron, au sujet d'une taille dite de remuaison, et sentence qui condamne les habitants à lui payer cette taille qu'ils lui doivent depuis 25 ans. 1765-1783

Portefeuille - 69 pièces, papier.

C 286 Agrandissement de la nef de l'église et construction de ponts ; réparations au presbytère, construction de lavoirs ; demande en autorisation de faire procéder au bornage des prés de la communauté ; partage entre les habitants du produit d'une partie de leurs prés communaux ; plainte contre le meunier de Pont-Seille, qui élève chaque année la chaussée du moulin qu'il tient, à titre d'amasage, du seigneur de Montbellel ; autorisation de plaider ; nouvelles conventions avec le recteur d'école, moyennant le gage annuel de 150 livres ; demande en dommages-intérêts pour l'inexécution de l'adjudication d'un canton de pré communal. Comptes des échevins de 1764 à 1776 ; comptes du sieur Pierre Guerrin, receveur des deniers patrimoniaux, de 1777 à 1785. 1784-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier.

C 287 Ratte, Sagy et Saillenard (alias, Saint-Léonard).- Ratte, traité par lequel le comte de Beaurepaire, seigneur du château de Vincelle, autorise les habitants de Ratte, Vincelle, etc., tous retrayants de son dit château, à combler les fossés qui

l'environnement, et les décharge du curage de ces fossés et de l'entretien du pont dormant ; instance contre la prétention du curé de percevoir la dîme du blé noir, celle du chanvre, etc. ; refonte de trois cloches ; conventions avec Pierre Grenier pour chanter à la messe paroissiale, les dimanches et fêtes, moyennant 18 livres, outre une rétribution pour les enterrements. Sagy, réparations à l'église et au presbytère ; plaintes des habitants au sujet de vexations exercées par les officiers de la saline de Montmorot ; reconstruction et réparation de plusieurs ponts et planches ; anticipations et constructions de baraques dans les bois communaux ; poursuites à la requête du seigneur contre des habitants qui ont fait moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin Meurier, dépendant de la seigneurie. Saillenard, agrandissement de l'église paroissiale ; correspondance à ce sujet entre le comte de Beaurepaire, le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, et le subdélégué ; requête pour faire curer plusieurs biefs ; sentence et condamnation des habitants pour avoir refusé le droit d'indire à M. de Beaurepaire, leur seigneur. 1761-1789

Portefeuille - 72 pièces, papier.

- C 288 Saint-André-en-Bresse, Sainte-Croix, Saint-Étienne-en-Bresse et Belle-Porcelle Certimbey et Corberans ses annexes, et Saint-Germain-des-Bois.- Saint-André-en-Bresse, adjudication des réparations de la maison curiale. Sainte-Croix, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère ; requête des habitants pour employer au paiement de ces réparations le produit de la vente de plusieurs cantons de bois communaux. Saint-Étienne-en-Bresse, adjudication, visite et reconnaissance des réparations de l'église et du presbytère ; usurpation et défrichement d'un canton de broussailles appartenant aux habitants de Belle-Porcelle ; autorisation de poursuivre les délinquants ; plainte des sieurs Savin, chirurgien, et Claude Broux de n'avoir pas été admis au partage des communaux de Certimbey ; autorisation de plaider ; requête des habitants de Corberans au sujet d'une usurpation commise dans une pièce de bois qui leur appartient. Saint-Germain-des-Bois, réparations à l'église, au clocher et au presbytère ; refonte de deux cloches ; échange d'un terrain communal entre les habitants et un sieur Courdier ; correspondance à ce sujet entre l'intendant Amelot et la marquise de Fortia de Scoraille ; requête des habitants en autorisation de faire nettoyer le lit de la rivière la Guyotte. 1756-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 289 Saint-Usuge et Breuve et les Varennes ses annexes, Saint-Vincent-en-Bresse et Neuzeret son annexe.- Saint-Usuge, réparations à l'église et reconstruction du clocher ; correspondance à ce sujet entre l'intendant Amelot, Mme la comtesse de Chamillard et M. de Brosses ; refus des propriétaires forains de contribuer à ces réparations ; requête du sieur Pierre Guillemin, recteur d'école, contre un autre maître qui a ouvert une école et lui fait concurrence, cette requête est recommandée par M. Legouz de Saint-Seine, seigneur de Saint-Usuge ; usurpation et partage du communal dit la Communauté de Breuve ; autorisation de poursuivre les délinquants ; demande en autorisation de réparer les planches établies sur la rivière la Seille. Saint-Vincent-en-Bresse, réparations à l'église et au presbytère ; demandes en modérations d'impôts ; conventions avec le recteur d'école, pour six années, et moyennant le gage de 110 livres ; requête des habitants contre des coupes de bois faites dans un canton qu'ils prétendent leur appartenir ; autorisation de plaider ;

construction de fossés au hameau de Neuzeret, pour assainir les chemins et conserver les bois communaux ; nomination d'un garde, aux gages de 30 livres ; instances à l'occasion du partage des bois entre les habitants. 1763-1789

Portefeuille - 75 pièces, papier.

- C 290 Savigny-en-Revermont et les Gobards, le Vernay et Villevaudrey ses annexes.- Réparations au clocher, à la nef et au presbytère de Savigny. Condamnation des habitants à une amende de 1 730 livres, prononcée par les officiers réformateurs de la saline de Montmorot, pour délits dans les bois. Curage des noues (fossés) destinées à l'écoulement des eaux de la prairie dans la rivière la Vallière. Reconstruction des ponts de Villevaudrey et des Gobards ; refus du chapitre de Baume de contribuer au paiement de cette reconstruction. Réparation des trois ponts établis sur le chemin qui conduit de Savigny au château et au moulin dudit lieu. Usurpation par le sieur Jeannier, maître en chirurgie, d'une partie de l'ancien lit de la petite rivière la Blanette. Adjudication d'un terrain communal dit les Ruages et Carruges. 1762-1788

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 291-292 Savigny-en-Revermont. 1763-1788

- C 291 Délibération des habitants, pour solliciter la rénovation du privilège d'user du sel de Franche-Comté, au prix de 7 livres le minot, et de le tirer du grenier le plus rapproché de leur demeure ; nomination du curé comme procureur spécial pour faire, dans ce but, toutes les diligences nécessaires. Plaintes au sujet des dégradations qui se commettent dans les bois de la communauté. Devis estimatif et adjudication des travaux pour le curage du bief du Roi et la construction de deux ponts en pierre sur ce bief, qui forme la limite du duché et du comté de Bourgogne : mémoires, requêtes et correspondance à ce sujet entre les intendants Caumartin de Saint-Ange, Amelot de Chaillou, le comte de Beaufort, seigneur de Flacey, etc. Réparations à l'église et au presbytère. Assignation donnée aux habitants, à la requête du prince de Montbarrey, leur seigneur, pour obtenir le paiement de deux droits d'indire, l'un pour sa promotion au grade de chevalier du Saint-Esprit, et l'autre pour le mariage de sa fille avec le prince de Nassau. 1782-1788

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 292 Comptes rendus par les échevins et collecteurs pour les années 1763 à 1771 ; requêtes, mémoires et correspondance à ce sujet entre le prince de Montbarrey, seigneur du dit Savigny-en-Revermont, du comte de Montbarrey, de Mme de Mailly, princesse de Montbarrey, de l'intendant Duplex de Bacquencourt, du subdélégué Balay, etc. 1763-1776

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 293 Savigny-sur-Seille et Thiellay son annexe, Sens et Chichevière, annexe de Serley.- Savigny-sur-Seille, bac du port de Thiellay sur la Seille : arrêt du Conseil qui maintient M. de Chartraire-Bourbonne, président au Parlement de Bourgogne, dans la propriété et jouissance de ce bac et correspondance à ce sujet entre le contrôleur général Turgot et l'intendant Duplex ; requête et assignation du comte d'Ailly, pour obtenir le paiement du droit d'indire à l'occasion de son mariage avec Anne-Bonne-Geneviève-Antoinette Le Camus, dame de Savigny-sur-Seille ; réparations au presbytère, à l'église et au cimetière ; conventions avec un recteur d'école aux gages de 144 livres, outre les mois des écoliers ; demande en modération d'impôts. Dégradations et usurpations dans les bois communaux de Coude. Compte de Denis Cahuet, échevin de Sens en 1764. Sommaton de M. de Beaurepaire aux habitants de Chichevière, pour avoir le paiement du droit d'indire, à cause du mariage de sa fille aînée avec le baron de Thoisy. 1753-1788

Portefeuille - 73 pièces, papier ; 1 imprimée.

- C 294 Sienne, Simandre et Rimboz et Châtenay ses annexes.- Sienne, réparations à la charpente et aux murs de l'église ; reconstruction de la maison presbytérale ; assignation du curé aux habitants pour qu'ils aient à lui payer la dîme des menus grains ainsi que les deux boisseaux de seigle qui lui sont dus pour le droit de quarte et de boisseaux ; nomination d'un recteur d'école, aux gages de 66 livres par an ; réclamations en matière d'impôts. Simandre, transaction entre le curé et les habitants au sujet de la dîme ; réduction de divers droits précédemment perçus ; acquisition d'un terrain pour agrandir le cimetière ; devis et adjudication des réparations de l'église ; requête du curé pour la construction de son presbytère ; demande du sieur Michaud, notaire, en paiement de la somme de 90 livres, pour des frais qui lui sont dus par les habitants ; comptes des échevins pour 1771 et 1772. Anticipation et commencement de construction sur la rue commune de Rimboz par le nommé Palanchon, habitant de ce hameau. 1753-1789

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 295 Simard, Sornay et Grannod et la Croix ses annexes.- Simard, devis et adjudication des réparations du presbytère ; nomination d'un recteur d'école, aux gages de 150 livres ; délibérations des habitants pour être autorisés à construire ou à acheter une maison rectorale ; demandes en modérations de tailles. Sornay, anticipations, constructions et dégradations dans les bois communaux ; nomination, de deux gardes, aux gages de 36 livres chacun, outre le quart des dommages et intérêts résultant des mésus commis dans lesdits bois ; devis et délivrance des réparations à l'église et au clocher ; reconstruction du presbytère ; opposition des pauvres de la maison de la Charité de Louhans au rôle établi pour le paiement de cette reconstruction ; nomination d'un marguillier moyennant 5 sous par chaque feu, sans préjudice des autres droits et avantages attachés au service de l'église ; amodiation des communaux défrichés et usurpés ; requête du notaire Maubey, de Louhans, pour obtenir le paiement de frais qui lui sont dus par les habitants de Grannod et de La Croix. 1753-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 296 Le Tartre et Gommerand et Sotessard ses annexes, et Terrans.- Le Tartre, traité par lequel les habitants laissent au sieur François Cattin, vicaire, la jouissance de diverses parcelles de terres et de prés, et s'engagent à lui payer annuellement la somme de 111 livres pour la desserte de leur église ; conventions avec le recteur d'école pour trois années et moyennant le gage de 108 livres ; reconstruction d'un pont en bois sur la Seille, au hameau de Gommerand ; requête au sujet de la construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à la communauté ; comptes des syndics et collecteurs pour les années 1771 et 1775 à 1784. Terrans, compte de Jacques Decrette, échevin pour 1784 ; comptes de Denis Guerrin, receveur des deniers patrimoniaux de 1785 à 1788. 1752-1789
- Portefeuille - 67 pièces, papier.
- C 297 Torpes et Varennes-Saint-Sauveur.- Torpes, comptes rendus par les héritiers du sieur Brenne, ancien curé, qui a eu la gestion des revenus de cette communauté, de 1768 à 1782 ; comptes des échevins de la même communauté, de 1784 à 1789. Varennes-Saint-Sauveur, requête des habitants pour être autorisés à établir un octroi sur le vin qui se débite dans les cabarets ; devis et adjudication des réparations de l'église et du presbytère : mémoires, requêtes et significations à ce sujet, puis sentence par défaut contre le collecteur ; réparations au puits commun qui tombait en ruine ; requête du sieur Samuel Béranger, commissaire aux droits seigneuriaux, en paiement de ses honoraires, pour la vérification des titres qui constatent les droits réclamés par M. le maréchal de Biron, seigneur engagiste de La Genète ; reconstruction du pont dit de la Marine, sur la rivière le Solnan ; opposition du curé et de plusieurs habitants au rôle ouvert pour le paiement de la reconstruction du presbytère ; demande en autorisation de vendre deux portions de communaux. 1760-1789
- Portefeuille - 72 pièces, papier.
- C 298 Varenne-sur-le-Doubs et Vérissey.- Varenne-sur-le-Doubs, demande des habitants en autorisation de faire procéder à un nouveau pied de taille. Vérissey, requête du curé pour être maintenu au droit de lever la dîme sur le blé noir et le sarrasin ; plaintes des seigneurs et habitants contre le curé, accusé d'avoir fait couper, de son autorité privée, plusieurs arbres dans une futaie dépendant de la cure, et d'avoir fait construire contre son presbytère une baraque pouvant en occasionner l'incendie ; instance entre le curé et les adjudicataires de la reconstruction de la cure. 1767-1787
- Portefeuille - 61 pièces, papier.
- C 299-327 Subdélégation de Mâcon.- Administration communale, communautés et paroisses. 1629-1789**
- C 299 Azé, Baudemont ou Bosdemont, Berzé-le-Châtel, Berzé-la-Ville, Bissy-sous-Uxelles, Blanot et Nouville son annexe.- Azé, réparations à l'église et au cimetière : devis, délivrance et reconnaissance des travaux. Baudemont, réparations à l'église et au presbytère : rôle d'imposition sur les habitants pour le paiement de ces réparations ; requêtes, etc. Berzé-le-Châtel, refonte de la cloche et réparations du presbytère ;

assignation donnée aux habitants par le sieur Michon, leur seigneur, pour se faire relâcher le triage dans leur forêt de la Vèvre, de 2 400 coupées. Berzé-la-Ville, demande des habitants en autorisation de lever un impôt pour payer une amende à laquelle ils ont été condamnés par la Maîtrise de Mâcon ; instance des habitants contre leur curé, au sujet de la concession d'un banc à l'église ; autorisation de plaider. Bissy-sous-Uxelles, reconstruction de l'église et du presbytère ; clôture du cimetière et construction d'un lavoir ; procès-verbal de reconnaissance de ces travaux. Blanot, demande des habitants en autorisation de vendre la coupe de bois de leur canton de réserve ; requête contre un habitant de Nouville qui a défriché et ensemencé trois coupées de terrain communal. 1762-1789

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 300 Bourgvilain et Corcelles et Montval ses annexes, et Bussières.- Bourgvilain, réparations au presbytère et à la toiture de l'église : observations et correspondance à ce sujet entre l'évêque de Mâcon, l'intendant Amelot, le subdélégué Barjoud, etc. ; refonte de la petite cloche ; instance pour obtenir le paiement d'un legs fait par le curé, pour la construction d'une maison d'école ; sentence obtenue par le marquis de Saint-Huruge contre les habitants de Corcelles, pour avoir fait paître leurs bestiaux dans ses bois ; instance du sieur de L'Aube, seigneur de Montval, contre les habitants du même lieu, qui ont commis des dégradations dans les bois. Bussières, requête des habitants en autorisation de plaider au sujet d'une usurpation faite sur le communal dit du Maussard. 1740-1786

Portefeuille - 52 pièces, papier.

- C 301 Chânes, Charbonnières, Charnay-lès-Mâcon et Chasselas.- Chânes, réparations à l'église ; demande des habitants de Chânes et de Saint-Amour en autorisation de plaider contre les Chartreux de Lyon, qui leur contestent le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois des Fouilloux et des Arserons ; requête du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, au sujet du pâturage dans ses bois de la paroisse de Chânes. Charbonnières, devis et adjudications des réparations de l'église ; refonte de la grosse cloche ; instance des habitants pour être maintenus dans la propriété d'un bois dit Brossailles de la Bergerie ; requêtes des mêmes habitants, au sujet de dégradations commises dans le bois de la Montagne ; procès dans lequel interviennent les dames Carmélites de Mâcon et les religieux de Cluny, coseigneurs de Charbonnières. Charnay, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère ; refonte de la grosse cloche. Chasselas, requête des habitants contre leur seigneur, M. de La Fond de La Rolle, qui leur conteste la propriété des teppes, carrières et broussailles de leur communauté. 1761-1789

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 302 Chassigny-sous-Dun, Châteauneuf, Chauffailles, Chérizet, Chevagny-les-Chevrière, la Clayette, Clessé et Quintaine son annexe, Coublanc, Crêches et Dracé son annexe.- Chassigny, reconstruction des murs de l'église, opposition de M. le marquis de Saint-Georges au rôle établi pour payer les travaux ; refonte de la cloche et réparation au beffroi. Châteauneuf, requête du curé, pour obtenir des réparations à son presbytère. Chauffailles, agrandissement de l'église : devis et adjudication des

travaux. Chérizet, refus des habitants de payer à M. de La Guiche, leur seigneur, les arrérages des redevances qu'il réclame pour le droit de pâturage, etc. Chevagny-la-Chevrière, requête des habitants contre des usurpations et des défrichements dans leurs communaux ; demande des habitants en autorisation de plaider contre M. d'Igé, leur seigneur, qui veut s'emparer de plusieurs terrains appartenant à leur communauté ; réparations à l'église et au cimetière. La Clayette, établissement d'un nouveau cimetière. Clessé, dégradations et usurpations dans les bois communaux ; réparations à l'église et construction du presbytère de Quintaine. Coublanc, réclamations des habitants en matière d'impôts. Crêches, réparations au presbytère de la paroisse. 1765-1789

Portefeuille - 67 pièces, papier.

- C 303 Davayé, Flacé, Fuissé, Germolles et Hurigny.- Davayé, rôle particulier d'un impôt de 157 livres 12 sous à répartir sur les habitants, pour payer des frais auxquels ils ont été condamnés par sentence de l'Élection de Mâcon. Flacé, requête du curé pour obtenir la reconstruction de son presbytère. Fuissé, demande en autorisation de supprimer le cimetière et d'en établir un nouveau. Germolles, reconstruction du presbytère de la paroisse. Hurigny, devis et adjudication des réparations faites à l'église et de la reconstruction du presbytère, rôle pour le recouvrement et le paiement de la somme de 8 054 livres, à laquelle se sont élevés ces travaux. 1754-1789

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 304 Igé, Domange et le Martoret, ses annexes.- Réparations à l'église et à la cure d'Igé ; construction d'une sacristie : devis, expertise et adjudication des travaux ; requête des habitants pour obtenir l'autorisation de vendre le quart de réserve de leurs bois ; renouvellement de l'amodiation d'une partie de leurs communaux ; requête des habitants pour être autorisés à payer les frais de leur procès avec leur seigneur, relativement à la propriété de la fontaine du Carruge ; correspondance à ce sujet entre M. Necker, M. de La Bletonnière, seigneur d'Igé, l'intendant Dupleix, etc. ; plaintes des propriétaires forains, non admis au partage des communaux ; dégradations dans les bois, autorisation de poursuivre les délinquants ; emprisonnement de Benoît Myot, l'un des collecteurs des impositions, et requête tendant à obtenir la reddition de ses comptes ; requête du collecteur Joseph Fichet, pour obtenir le remboursement des avances par lui faites à la communauté de Domange. 1757-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 305 Laizé et Blany son annexe, Saint-Rigaud annexe de Ligny, et Loché.- Laizé, demandes des habitants en relâchement de diverses parcelles de bois communaux usurpées, autorisation de plaider ; requête des gardes Luc Rivet et Claude Lépine, qui réclament le paiement de leurs gages, le premier pour deux années et le second pour six années huit mois ; imposition sur les habitants de Blany pour le paiement d'une amende de 200 livres envers le Roi, pour délits commis dans ses bois. Ligny, requête des habitants de Saint-Rigaud tendant à obtenir l'érection d'une cure, qui leur a été accordée par le décret de réunion de l'abbaye royale de Saint-Rigaud au

séminaire de Mâcon. Loché, rôle et répartition, sur les propriétaires forains, d'une somme de 40 livres que l'intendant a ordonné de payer pour le logement du curé.

1764-1788

Portefeuille - 35 pièces, papier.

C 306-314 Mâcon. 1629-1789

C 306 Administration générale. Règlement sur les assemblées générales de la ville. Délibérations des officiers municipaux portant établissement de quatre commissaires et d'un inspecteur de police. Requête du sieur Petit, secrétaire-greffier de l'hôtel de ville, pour obtenir une augmentation de ses gages. Émotion populaire au sujet du règlement pour la convocation aux États Généraux. Assemblées des députés des corporations de la ville. Mésintelligence entre les officiers municipaux. Plaintes des échevins et du Conseil de la ville contre le maire. Refus des officiers de l'ancien corps municipal de rendre compte de leur administration à la nouvelle municipalité. 1744-1789

Portefeuille - 57 pièces, papier.

C 307 Demande en autorisation de faire un emprunt et d'établir un nouvel octroi pour achever de payer le don gratuit de la ville, qui a été modéré à la somme de 20 000 livres. Comptes rendus par le préposé au service de la marque des étoffes, toiles, etc., pendant les années 1786 à 1788. Requêtes des fermiers des voitures publiques, pour faire condamner à la confiscation avec amende des contrevenants aux règlements sur le fait des messageries. Adjudication des revenus patrimoniaux en faveur du sieur François Goyon, moyennant la somme annuelle de 7 900 livres. Nouveau bail des revenus patrimoniaux délivré au sieur Julien Foillard, pour le prix de 8 510 livres. Procès au Conseil intenté par les cabaretiers, traiteurs et aubergistes de Mâcon, contre les officiers municipaux et les États du Mâconnais, au sujet des droits de huitième et de seizième sur le vin vendu au détail. 1752-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

C 308 Procès-verbal de délivrance du pavage des écuries destinées à loger les chevaux des troupes du Roi. Adjudications des droits d'octroi de la ville ; ordonnance de l'intendant Dupleix portant règlement pour la perception des droits sur les bestiaux. Requête des sieurs Moiroud et Lacombe, propriétaires de vignobles dépendant de la paroisse Saint-Étienne de Mâcon, pour être déchargés du droit d'entrée sur les vins qu'ils récoltent. Nouvelle adjudication des octrois ; conditions du bail des octrois et doublement d'octrois accordés par arrêt du Conseil. Requête des officiers municipaux, à l'occasion des droits sur les bois provenant des forêts du Roi, dont la franchise est supprimée. Contestations à ce sujet ; mémoires pour obtenir l'interprétation de l'arrêt du Conseil du 4 novembre 1786. Tarif des droits d'octroi de la Saône. 1741-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier ; 1 pièce, imprimée.

- C 309 « Compte et estat au vray des deniers d'octroi ; dépense et fourniture de deniers à divers, notamment à Guillaume Perrier, la somme de 41 livres, prix des peintures par lui faites au bateau préposé pour le passage du roi Louis XIII ; à Estienne Anthoine, marchand, 75 livres d'étoffes en une écharpe et un carreau de satin incarnadin, pour présenter au Roi les clefs de la ville ; à maître Anthoine Frangey, apothicaire, 54 livres 12 sous, pour 12 flambeaux, 4 douzaines de torches, 8 douzaines de grandes boîtes de cotignac (confiture de coings), et 5 grandes boîtes de gelée, le tout offert à Mgr le cardinal de Richelieu, à son entrée dans la ville ; à Claude Ducroux, la somme de 80 livres, pour avoir conduit avec 16 compagnons de rivière, de Mâcon à Trévoux, deux bateaux dans l'un desquels était le Roi avec les seigneurs de sa suite, et dans l'autre, les officiers de sa bouche, etc. ; au sieur Antoine de La Fontaine, 103 livres pour les huttes et cabanes établies pendant la maladie contagieuse ; à Henri Vernay, 15 livres, fourniture de six pailiers pour les pestiférés et les quarantains mis dans les huttes ; à Claude Burdeau et Charles Tiercelin, maréchaux, fourniture de 3 pioches pour servir à ensepulturer les décédés, et 110 happes pour barrer et fermer les portes des maisons infectées ; à Antoine Ducaruge, recteur des hôpitaux, la somme de 2 250 livres pour la distribution des aliments aux pestiférés, aux religieux qui les assistaient et aux quarantains ; aux sieurs Paul Boussin et Charles Rouane, chirurgiens de Lyon, 2 230 livres, suivant le traité fait avec eux pour cinq mois et demi, commencés le 18 juillet ; aux sieurs Claude Petit et Toussaint Duplat, parfumeurs à Lyon, pour avoir purifié les maisons infectées, etc. » 1629-1629

Cahier - In-4°, 103 feuillets, papier.

- C 310 « État de la recette et dépense des deniers communs et de l'ancien octroi, présenté par le receveur François Buffet. Payé 12 livres pour l'achat d'une feuille de vin blanc, employée aux communions pendant les fêtes de Pâques ; 100 livres pour les gages du maître écrivain de la ville ; 40 livres pour le prédicateur des Advents ; 28 livres 5 sous pour la pompe funèbre de Mgr le prince ; 25 livres à chacun des six échevins pour leurs gages ordinaires ; 1 écu sol pour l'offertoire de la grand'messe, le jour de Saint-Roch, etc. » 1647-1647

Cahier - In-4°, 42 feuillets, papier.

- C 311 Payé au sieur Rolland, pour la construction d'un puits, 250 livres ; pour les fêtes du sacre et couronnement du roi Louis XVI, 347 livres 19 sous ; pour 12 paires de gants fournis aux officiers municipaux qui ont assisté aux processions de la Fête-Dieu, 14 livres 8 sous ; à M. le marquis d'Entraques, gouverneur de la ville, pour indemnité de logement, 450 livres ; pour les fêtes données à l'occasion du passage de Monsieur, frère du Roi, 1 411 livres 18 sous ; pour le cierge pascal, 30 livres ; pour frais d'un procès soutenu par la ville contre le chapitre de Saint-Pierre, 1 610 livres 13 sous ; gratification au guet et aux sergents de ville, pour service extraordinaire, 303 livres, etc. 1772-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 312 Adjudication, pour 12 années, de la prairie communale de la levée de Saint-Etienne. Requête des habitants tendant à conserver leur droit de pâturage dans la prairie dite

du Bois-Chétif, appartenant aux habitants de Replonges, Crottet et Pont-de-Veyle ; correspondance à ce sujet entre le contrôleur général de Calonne, l'intendant Amelot, etc. Amodiations : d'une écurie située rue de la Gravière ; de quatre boutiques dépendant de l'hôtel de ville ; du pavillon de la tour Saint-Laurent ; de l'esplanade et des murs du bastion Saint-Antoine ; d'un grenier aux casernes ; d'un magasin et caveau près la tour Crève-Coeur ; d'un chantier situé entre les deux portes de Saint-Antoine ; acensement des tours, murs, fossés et remparts qui ne servent pas à un usage public. 1752-1789

Portefeuille - 61 pièces, papier ; 2 pièces, imprimées.

- C 313 Requêtes et mémoires concernant l'indemnité à accorder aux propriétaires des anciennes boucheries.- Réparations : à la toiture de la chapelle de Saint-Roch ; aux murs de l'hôtel de ville. Démolition de deux puits et projet de supprimer ceux qui sont placés au milieu des rues. Réparations, au pavé de la rue qui existe entre le monastère des Capucins et celui des religieuses Carmélites ; à la toiture des bâtiments dont l'entretien est à la charge de la ville. Ordonnance des officiers municipaux portant règlement pour prévenir les incendies et organiser les secours nécessaires. Plantation d'arbres sur la promenade tendant de la porte de la Barre à celle de Bourgneuf. Projet de faire passer sur le quai la grande route de Paris à Lyon. 1769-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier ; 1 pièce, imprimée.

- C 314 Requêtes des officiers de la milice bourgeoise tendant à obtenir le remboursement des sommes par eux payées pour la finance de leur office et l'exemption du logement des gens de guerre. Réparations aux casernes de La Barre, afin d'y établir provisoirement un dépôt pour les mendiants. Établissement d'une garde bourgeoise pour la sûreté publique. Délivrance de la reconstruction du mur de l'ancien cimetière de Saint-Étienne et de la réparation de la porte du bastion Saint-Antoine. Réparations de la tour de Marandon. Requête du maire Daugy, tendant à obtenir la concession du terrain qui doit devenir vacant par la démolition des tours et portes de La Barre. Autorisation de démolir lesdites tours et portes. Construction d'une nouvelle porte de La Barre. Suppression momentanée et démolition de la porte du Pont. 1706-1789

Portefeuille - 69 pièces, papier ; 1 plan.

- C 315 Malay et Cortamblin, Ougy et Seugne ses annexes, Milly, Montagny-sur-Grosne, Montbellet et Mussy-sous-Dun-le-Roi.- Malay, demande des habitants de Cortamblin en autorisation de plaider contre le sieur Dumoulin qui a fait paître des moutons dans la prairie commune dite de Besseuil ; amodiation des terrains communaux dit les Chaumes ; instance contre le seigneur de Cormatin et du marquisat d'Uxelles, au sujet du pâturage dans la garenne d'Uxelles et dans le bois de Besseuil ; paiement des frais d'un procès soutenu par les habitants d'Ougy pour être maintenus dans la propriété d'un canton de bois, contre les coseigneurs de Cormatin qui voulaient s'en emparer ; instances des habitants de Seugne contre ceux d'Ougy, pour dégradations dans les bois dits de La Brosse ; procès entre les habitants d'Ougy et Seugne et ceux de Bissy-sous-Uxelles, pour délits commis par

ces derniers dans le bois de La Rongère. Milly, visite et reconnaissance des travaux faits au clocher et au presbytère ; paiement des frais d'aménagement des bois de la communauté. Montagny-sur-Grosne, devis et adjudication des réparations de l'église et du presbytère. Montbellet, plainte du curé pour divers vols et demande que son presbytère soit clos de murs ; refonte de la principale cloche ; demandes en modération de tailles. Mussy-sous-Dun, reconnaissance des réparations du presbytère ; requête des habitants pour faire agrandir leur église. 1768-1789

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 316 Passy, Péronne et Pierreclos (Pierreclaux).- Passy, instance entre les habitants et les frères Bernigat au sujet des anticipations faites par ces derniers sur les terrains communaux. Péronne, devis estimatif et adjudication des réparations de la fontaine publique ; requête du curé tendant à obtenir la construction d'une sacristie et des réparations pour son presbytère, devis, procès-verbal de visite de ces travaux et correspondance à ce sujet entre l'évêque de Mâcon, M. de Lamartine, l'intendant Amelot, le subdélégué Bigonnet, etc. Pierreclos, demande des habitants pour être autorisés à acquérir une portion de terrain nécessaire à la desserte de deux chemins ; devis et adjudication de la construction d'une nouvelle église ; reconstruction du presbytère ; sentence et amende contre les habitants, pour délits dans le grand bois de l'Espinasse ; instance entre le seigneur et les habitants, pour maintenir leur droit de pâturage dans les Bruyères. 1767-1789

Portefeuille - 71 pièces, papier.

- C 317 Prissé, Romanèche, Romenay, Saint-Amour et Saint-Gengoux-de-Scissé.- Prissé, legs en faveur des pauvres, d'une rente de 275 livres affectée à l'entretien d'un maître d'école, fait par le testament de Mgr de Tilladet, évêque de Mâcon ; requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère ; refonte de la grosse cloche : requêtes et correspondance à ce sujet entre l'intendant, le subdélégué, le sieur de Lamartine, etc. Romanèche, instance entre les habitants et Lapière, garde des bois et fruits de leur communauté : autorisation de plaider ; requêtes des sieurs Balmont et Desvignes en suppression de tailles. Romenay, nomination d'un nouveau secrétaire de l'hôtel de ville : correspondance entre l'évêque de Mâcon, l'intendant, son subdélégué, etc. ; réclamations du juge et des habitants à l'occasion du passage d'un détachement de 75 cavaliers du régiment des chasseurs d'Alsace se rendant de Chalon à Bourg-en-Bresse. Saint-Amour, mémoires, devis et adjudication de travaux pour l'agrandissement de l'église ; rôles des propriétaires domiciliés et forains, pour le paiement de ces travaux. Saint-Gengoux-de-Scissé, requête du sieur Benoît Bouilloux, aux fins d'être remboursé de plusieurs sommes qui lui sont dues par les habitants, pour avoir gardé des bois saisis par jugement de la Maîtrise de Mâcon. 1771-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 318 Saint-Igny-de-Roche, Saint-Marcelin, Saint-Martin-de-Salencey et l'Abergement son annexe, Saint-Martin-de-Senozan, Saint-Maurice-lez-Châteauneuf, Saint-Mauris-des-Prés (aujourd'hui Saint-Mauris-de-Satonnay), Saint-Oyen, Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Point.- Saint-Igny-de-Roche , reconstruction du clocher et réparations au

presbytère. Saint-Marcelin, curage et redressement du lit de la rivière. Saint-Martin-de-Salencey, homologation des travaux de réparation à faire aux églises de Saint-Martin-de-Salencey et de l'Abergement ; instance au sujet des bois taillis qui appartiennent en commun aux habitants de Saint-Martin et à ceux de Chevagny-sur-Guye ; nouvelles réparations à l'église et au presbytère. Saint-Martin-de-Senozan, plaintes des habitants au sujet des dégradations commises dans leurs bois : autorisation de plaider. Saint-Maurice-lez-Châteauneuf, convocation d'une assemblée des habitants pour délibérer sur des demandes en modération de tailles. Saint-Maurice-des-Prés, requêtes des habitants aux fins d'être autorisés à passer un nouveau bail d'un pré communal, à vendre la réserve de leurs bois et les vieux baliveaux, à réparer l'église et le presbytère, à faire un traité avec leur curé pour s'affranchir de tous les droits de casuels ; comptes rendus par les syndics pour les années 1769 à 1780. Saint-Oyen, délibération des habitants portant défense de tenir des moutons ; construction d'une nouvelle porte à l'église. Saint-Pierre-le-Vieux, réparation au presbytère. Saint-Point, reconstruction du presbytère, refus de M. le marquis de Castellane, seigneur haut justicier de la paroisse, de contribuer à cette dépense. 1751-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

C 319

Saint-Romain, Saint-Sorlin, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Saint-Vérand et la Salle.- Saint-Romain, procès entre les habitants de Saint-Romain et ceux de Saint-Symphorien, pour une cote de taille que ces derniers leur ont imposée à raison de leur port et des fonds en dépendant ; homologation du bail du bac en faveur du sieur François Henry, moyennant la somme annuelle de 1 500 livres. Saint-Sorlin, demande des habitants en autorisation de plaider contre André Corsin, qui refuse de payer sa cote de taille, etc. ; requête de Rodolphe Sheller pour être payé des réparations qu'il a faites à une croix située sur le sommet de la montagne. Saint-Symphorien-d'Ancelles, demande des habitants pour être autorisés à faire les travaux nécessaires pour contenir dans leur lit les eaux de la rivière la Mauvaise ; réparations à faire à la maison presbytérale : requêtes, mémoires, devis. Saint-Vérand, réparations au presbytère. La Salle, réparations au presbytère et au jardin de la paroisse. 1750-1789

Portefeuille - 67 pièces, papier.

C 320

Sancé.- Devis estimatif et adjudication des réparations à faire à l'église et à la maison presbytérale ; requête du curé tendant à obtenir un supplément de réparations à son presbytère ; plaintes des habitants contre Maillet, qui a abattu les douves et comblé les fossés du pré commun, pour y faire passer ses chars et voitures ; oppositions de M. de Senozan, seigneur de Sancé, à l'homologation par le Conseil supérieur de Lyon, d'une délibération des habitants portant interdiction de nourrir aucun mouton dans l'étendue de leur territoire ; requête des habitants contre Jérôme Poisat, fermier du parc de Sancé, qui tient un troupeau de moutons, contrairement aux règlements. 1755-1786

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 321 Satonnay et Messeugne annexe, Savigny-sur-Grosne, et Sennecé.- Satonnay, paiement des frais d'une instance, en la Maîtrise de Mâcon, pour des usurpations et défrichements faits sur les communaux ; autre instance, en la même Maîtrise, au sujet du recépage d'une coupe réglée. Messeugne, demande des habitants pour être autorisés à payer les frais et arrêter les suites d'une instance criminelle intentée contre eux à la requête des fermiers généraux ; amodiation, pour six années, de leur pré communal, moyennant la somme annuelle de 128 livres. Sennecé, adjudication des réparations à faire au presbytère ; requête des habitants pour vendre leur bois de réserve et en employer le prix à la reconstruction de leur église, devis, procès-verbal de visite et adjudication des travaux de construction de ladite église et du presbytère. 1757-1789

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 322 Serrières.- Requêtes du curé pour obtenir des réparations à son presbytère : devis estimatif, procès-verbaux de visite, etc. ; réparations à l'église et au cimetière : devis, procès-verbaux de visite, adjudication des travaux ; rôle sur les habitants et propriétaires, en exécution d'une ordonnance de l'intendant, pour le recouvrement du prix des réparations à la charge desdits habitants. 1760-1786

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 323 Sologny.- Refus des habitants de donner à leur curé la dîme de Fraturon (dîme sur le mauvais chanvre qui croît parmi le chanvre mâle et que l'on arrache après la récolte du chanvre femelle) ; défrichement d'un terrain communal dit au Cran et destiné au pâturage, poursuites contre les délinquants ; requête des habitants, aux fins de vendre un quart de réserve de leurs bois et de faire recéper le surplus ; réparation à l'église et au presbytère ; rôle pour le paiement des frais d'un procès entre les habitants et M. de Pierreclos, leur seigneur, qui leur conteste la propriété d'un petit communal sur lequel se tenaient les foires de la paroisse et où il existe une croix aux armes du seigneur ; amende de 240 livres envers le Roi, pour délits commis dans les bois par les habitants ; reconstruction d'une croix devant l'église ; construction d'un coffre pour renfermer les titres de la communauté. 1764-1789

Portefeuille - 56 pièces, papier.

- C 324 Solutré et de Pouilly, son annexe.- Procès entre les habitants et M. Desvignes de La Cerve, qui revendique la propriété de la carrière de marbre découverte dans les communaux ; contestations entre les mêmes habitants et M. Michon de Pierreclos, leur seigneur, au sujet des pâturages ; devis estimatif et adjudication des réparations à faire à l'église, au cimetière et au presbytère de Solutré ; refonte de la cloche ; compte des deniers de la communauté, pour l'année 1760, rendu par Antoine Manloux, Michel Buland et Pierre Larochette. 1748-1785

Portefeuille - 51 pièces, papier.

- C 325 Tramayes et Champvent, son annexe.- Réparations et nouvelles constructions à la maison presbytérale de Tramayes : requêtes, mémoires, délibérations, devis, adjudication et procès-verbal de reconnaissance des travaux ; rôle et répartition sur

les habitants et propriétaires, domiciliés ou forains, de la somme de 3 050 livres, pour le paiement de ces travaux ; paiement de la somme de 320 livres, prix de quatre années de loyer pour le logement occupé par le curé pendant la construction du presbytère ; requête du sieur Burlot, arpenteur, pour être payé du plan des bois communaux de Champvent qu'il a dressé par les ordres des officiers de la Maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais. 1778-1789

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 326 Trambly, Varennes-lès-Mâcon, Varennes-sous-Dun, Vauban (autrefois Saint-Sernin) et Vérizet.- Trambly, réparations à la nef de l'église et reconstruction du beffroi : procès-verbal de visite, devis et adjudication des travaux. Varennes-lès-Mâcon, requête des habitants pour être autorisés à amodier leur pré communal ; devis et délivrance des réparations à faire à la maison presbytérale ; délibération des habitants portant défense de faire paître des chèvres et des moutons dans leurs communaux ; délits dans les bois ; demande en autorisation de poursuivre les délinquants. Varennes-sous-Dun, réparations au presbytère : requêtes, devis et adjudication des travaux. Vauban, requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère ainsi qu'à la grange et à l'écurie en dépendant. Vérizet, délibération des habitants qui s'opposent à la réserve des prairies situées le long de la Saône ; règlement pour le pâturage du bétail dans les bois communaux ; usurpations de terrains ; autorisation de poursuivre les usurpateurs. 1773-1789

Portefeuille - 50 pièces, papier.

- C 327 Verzé et Vaux son annexe, la Vineuse et Nogles et Sassy ses annexes, et Vinzelles.- Verzé, réparations au presbytère : devis et adjudication des travaux ; réparation à la toiture de l'église et refonte d'une cloche ; rôle sur les habitants pour le recouvrement de 1 335 livres 19 sous, prix des réparations de l'église et de la cloche ; comptes des collecteurs pour les années 1760 à 1763, 1771 et 1773 et pièces justificatives ; délits dans les bois de Vaux-Verzé : autorisation de poursuivre les délinquants. La Vineuse, instance entre les habitants de Nogles et M. de Meurzeaux, leur seigneur, au sujet de la propriété d'un bois taillis ; requête des habitants de Sassy en autorisation de disposer du quart de réserve de leurs bois. Vinzelles, réparations à l'église : devis et adjudication des travaux. 1755-1789

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 328-352 Subdélégation de Montcenis. 1713-1790**

- C 328-329 Généralités. 1713-1786

- C 328 Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant enjoignant aux propriétaires qui ont des bois sur les grandes routes de les faire couper, essarter et arracher dans la largeur de 25 toises de chaque côté desdites routes. Lettres de l'intendant de La Briffe à son subdélégué de Montcenis, concernant la vérification des caisses des deniers et recettes du Roi ; la fabrication de nouvelles monnaies d'or et d'argent ; le transport, aux hôtels des monnaies, des deniers qui se trouvent dans les caisses publiques, et leur conversion en nouvelles espèces ; le décri des anciennes

monnaies d'or et d'argent ; la diminution des louis et demi-louis d'or ; la prorogation du cours des espèces neuves et l'augmentation du prix des espèces et matières d'or et d'argent ; le transport de la vaisselle du Roi à l'hôtel des monnaies ; la défense de porter des vêtements de toiles peintes et de coton des Indes ; le nouveau règlement pour empêcher l'entrée, le port et l'usage des toiles peintes, ou étoffes des Indes et du levant ; la création de maîtrises dans les communautés où il y a jurande ; les défenses aux juifs de trafiquer, vendre et débiter des marchandises dans aucun lieu du royaume ; l'envoi de l'étal des corps et métiers demandé par l'intendant Joly de Fleury. 1713-1760

Portefeuille - 109 pièces, papier (13 imprimées).

- C 329 Lettres de l'intendant Dufour de Villeneuve au subdélégué de Montcenis, concernant les pièces de 2 sous effacées ; le projet d'établir l'uniformité dans les poids et mesures pour tout le royaume. Lettres de l'intendant Amelot père au même subdélégué, concernant le commerce, les arts et métiers dans les villes et bourgs ayant plus de 250 feux ; les droits de mesurage des grains, ceux d'auteurs, marqueurs et contrôleurs de draps, de vendeurs de poissons, etc. ; l'envoi de l'arrêt du Conseil portant règlement pour les professions d'arts et métiers qui ne sont pas en jurande ; défense de mettre dans le commerce aucune pièce effacée ; lettres de l'intendant Dupleix au sujet du droit sur les cuirs et du nombre des tanneurs, mégissiers, etc., qui se trouvent dans la subdélégation ; droits de marque des étoffes de soie, laine et fil ; demande de renseignements sur les communautés d'arts et métiers, sur les manufactures et fabrications ; envoi d'un arrêt du Conseil relatif au mariage des noirs ; états du service extraordinaire de la brigade de maréchaussée de Montcenis. 1763-1786

Portefeuille - 87 pièces, papier.

- C 330-352 Administration communale, communautés et paroisses. 1725-1790

- C 330 Blanzay, le Breuil, Charbonnat-sur-Arroux, Charmoy, Chassigny (Sainte-Radegonde) et Châtel-Moron.- Blanzay, sommation des habitants à leur curé, pour qu'il ait à justifier des titres sur lesquels il se fonde pour percevoir un droit de quarte ; instance des mêmes habitants contre le curé au sujet des réparations du presbytère. Le Breuil, travaux de réparation à la maison presbytérale et au cimetière : requêtes, devis et adjudication de ces travaux. Charbonnat-sur-Arroux, devis et délivrance des réparations à faire à l'église, au cimetière et à la cure. Charmoy, requête du curé aux fins d'obtenir pour son église et son presbytère des réparations indispensables. Sainte-Radegonde, devis et adjudication de la reconstruction de la cure. Châtel-Moron, réparations à l'église, à la maison presbytérale et à la clôture du jardin. 1768-1789

Portefeuille - 83 pièces, papier.

- C 331-333 Saint-Martin-de-Couches, aujourd'hui Couches-les-Mines. 1754-1789

- C 331 Assemblées et délibérations des habitants au sujet du procès qui leur est intenté par le collège d'Autun pour la rénovation du terrier du prieuré de Saint-Georges de Couches, dont ledit collège est seigneur ; nomination d'un secrétaire de l'hôtel de ville aux gages de 24 livres par an ; délibération qui fixe au lundi de chaque semaine les assemblées des officiers municipaux ; requête des habitants pour être autorisés à mettre une nouvelle horloge au clocher et à s'imposer, au marc la livre de leur taille royale, pour la somme de 1 500 livres destinée à payer cette dépense ; réparations à l'église et agrandissement du cimetière ; devis, délivrance des travaux et correspondance entre l'intendant, l'abbé de La Tour, vicaire général, M. de Montagu, etc. 1765-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier

- C 332 Requête du sieur Courhaut, recteur d'école, à Couches, tendant à ce que le collecteur soit tenu de lui rendre compte d'une imposition de 350 livres destinée au paiement de ses gages ; correspondance à ce sujet entre M. de Courteilles, l'intendant Joly de Fleury, M. de Truchis, seigneur engagiste de Couches, etc. ; homologation d'une délibération des officiers municipaux de Couches, qui nomme pour grammairien le sieur Clément, moyennant le gage annuel de 400 livres, le logement et les mois des écoliers ; plaintes dudit sieur Clément au sujet de la retenue de deux mois de ses gages, il donne sa démission ; conventions nouvelles avec le sieur Pierre Noël Dandelin, grammairien, moyennant la somme annuelle de 300 livres et le logement. 1754-1788

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 333 Requête du premier échevin perpétuel de Couches tendant à obtenir pour la communauté une part dans les distributions de blé destiné à soulager le peuple pendant la disette ; autorisation : de faire refondre la cloche ; de payer des frais de procès, avec le collège d'Autun, à l'aide d'un impôt ; requête des officiers municipaux tendant à obtenir la permission d'assister en robes aux processions et aux cérémonies publiques ; demande en paiement d'avances, vacations, etc., par le sieur Lazare, commissaire à terrier et procureur spécial de la communauté ; achat de tables et bancs pour la maison d'école. Autorisation de faire une imposition de 431 livres 10 sous pour suppléer à l'insuffisance des revenus ; pour payer les drapeaux faits en exécution de la loi martiale. Compte rendu, par la veuve du sieur Guillemardet, de la dépense faite par les salpêtriers. Comptes des revenus patrimoniaux, rendus par le sieur Gaudriot, premier échevin, pour les années 1783-1786 ; par le sieur Segouillot, receveur en 1788 ; comptes des revenus consistoriaux de 1754 à 1787. 1754-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 334 Dennevy et Saint-Gilles son annexe, Dettay, Marcilly et le Martrat son annexe, Montcenis et Montmort.- Dennevy, devis et adjudication du pont de Saint-Gilles, entraîné par les inondations de la Dheune ; anticipations et usurpations sur un pré

communal situé près la même rivière ; demande en autorisation de vendre 22 pieds d'ormes. Dettay, réparations à l'église et au presbytère, situés au sommet de la montagne, et très exposés aux orages. Marcilly, requête du curé tendant à obtenir, en faveur de ses paroissiens, une subvention pour une carrière de pierres exploitée au Martrat ; comptes des syndics de la communauté pour 1783, 1786 et 1787. Montcenis, compte des recettes et dépenses de la ville et communauté, depuis le 1er janvier 1780 jusqu'au 31 décembre 1790. Montmort, requête et plaintes contre le sieur Antoine Meunier, collecteur, accusé d'avoir détourné une partie des sommes par lui reçues ; réparations à la l'église et au presbytère ; refonte de la cloche.

1755-1790

Portefeuille - 67 pièces, papier ; 1 cahier.

- C 335 Morey, Perreuil, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Martin-d'Auxy et Saint-Privé son annexe.- Morey, réparations au presbytère et à l'église de Notre-Dame ; assemblée et délibération des habitants pour le paiement de la redevance de 2 à 4 mesures de seigle que chaque habitant marié doit au curé, en vertu d'une transaction de 1521 ; demande des mêmes habitants en autorisation de faire un impôt spécial pour rembourser une somme de 900 livres qu'ils doivent aux dames Ursulines de Montcenis. Perreuil, adjudication de la tonte des saules ; réparation d'une chapelle située au hameau d'Estevoux ; instance entre le chapitre de la cathédrale d'Autun et les habitants de Perreuil, pour le triage de leurs communaux. Saint-Gervais-sur-Couches, réparations à l'église et au presbytère, refonte de la cloche ; réclamations en matière d'impôts ; conventions avec le recteur d'école aux gages de 150 livres ; anticipations sur les communaux ; autorisation de poursuivre les détenteurs. Saint-Jean-de-Trézy, réparations à l'église et au presbytère ; autorisation de faire la tonte des saules pour payer ces réparations. Saint-Julien-sur-Dheune, réparations à l'église et à la cure ; requête de la dame de Thyard, abbesse de Saint-Julien, contre les habitants, au sujet des dégradations qu'ils commettent dans ses bois. Saint-Martin-d'Auxy, réparations du presbytère, opposition au rôle ordonné pour le paiement des travaux ; poursuites contre le collecteur de la communauté, pour détournement d'une partie des deniers de sa collecte.

1763-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 336 Saint-Martin-de-Commune, Saint-Martin-de-Couches, Saint-Maurice-lès-Couches, Saint-Nizier-sur-Aroux et Saint-Nizier-sous-Charmoy.- Saint-Martin-de-Commune, devis et délivrance des réparations de l'église et de la reconstruction du presbytère. Saint-Martin-de-Couches, refus des habitants de prendre part à la convention faite par les habitants de Couches-en-Royauté avec un nouveau recteur d'école. Requêtes et plaintes contre le collecteur Boivin, qui a dissipé une partie de ses recettes. Saint-Maurice-lès-Couches, réparations à l'église et au clocher ; refonte de la petite cloche. Plaintes et poursuites contre le collecteur Philibert Ripotot, pour détournement de deniers. Demande en restitution d'un communal et d'un chemin usurpés. Saint-Nizier-sur-Aroux, devis et adjudication des réparations à l'église et au presbytère. Saint-Nizier-sous-Charmoy, requête et instance des habitants contre leur curé, au sujet d'un droit de quatre boisseaux de seigle, mesure de Montcenis,

qu'ils refusent de lui payer ; devis et délivrance des réparations au presbytère de la même communauté ; requêtes en modération d'impôts. 1759-1788

Portefeuille - 61 pièces, papier.

- C 337 Saint-Pierre-de-Varennes et Brandon son annexe, Sainte-Radegonde, Saint-Sernin-du-Bois et Saint-Symphorien-de-Marmagne.- Saint-Pierre-de-Varennes, autorisation de réparer les dégradations faites par la foudre au presbytère ; réclamations en matière de tailles et capitation ; requête de M. le marquis de Beaurepaire pour demander aux habitants de sa baronnie de Brandon le paiement du droit d'indire, à l'occasion du mariage de sa fille aînée. Sainte-Radegonde, réparations aux vitres de l'église et refonte de la grosse cloche. Saint-Sernin-du-Bois, construction d'un fournier à la cure ; demande en autorisation de lever un impôt pour subvenir à l'insuffisance du revenu de la fabrique ; requête de M. de Fénelon, prieur de Saint-Sernin-du-Bois, pour vendre au profit des pauvres une maison qu'il destinait à un établissement de charité qui n'a pas eu lieu. Saint-Symphorien-de-Marmagne, devis et adjudication de réparations au presbytère et à l'église. 1761-1788

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 338-351 Toulon-sur-Arroux. 1725-1789

- C 338 Conflit entre le subdélégué de Charolles et celui de Montcenis qui prétend que le bourg de Toulon doit faire partie de sa subdélégation ; instance entre M. le chevalier Du Crest et les habitants de Toulon, au sujet d'un droit de pêche qui appartient aux derniers. Nomination du sieur Saclier aux fonctions de maire, en remplacement de M. Bouillet, décédé. Délibération fixant à 20 livres les gages du secrétaire de la mairie ; ordonnance portant règlement pour la formation du corps municipal et les assemblées de la ville et communauté ; commission de contrôleur des actes, en faveur du sieur Saclier ; abus et tumultes dans les assemblées des habitants ; mesures pour rétablir l'ordre ; nouveau règlement pour l'administration municipale ; délibération des habitants pour la suppression des deux places d'échevins ; démission du sieur Saclier, maire ; critique de son administration par le chevalier de Finance, président du comité. 1762-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier (3 imprimées).

- C 339 Requête du maire et délibération des habitants, au sujet du don gratuit dont ils sollicitent la modération ; demande du sieur Hugues Buchillon, regrattier, tendant à obtenir la radiation de sa cote de taille royale ; plaintes et poursuites contre le receveur des deniers du don gratuit, pour avoir le paiement d'un reliquat de compte qu'il doit depuis plusieurs années ; état des denrées qui se consomment annuellement dans la ville et du produit des droits qu'elle paie pour le don gratuit ; procès-verbal de l'adjudication des droits du don gratuit, pour dix années et moyennant 685 livres par an ; requête du sieur de Finance pour être exempté de la taille et maintenu dans les privilèges de la noblesse comme gentilhomme ; arrêt du Parlement de

Bourgogne qui maintient et garde ledit sieur de Finance en sa qualité de noble et écuyer. 1758-1787

Portefeuille - 62 pièces, papier (1 imprimée).

- C 340 Requête et délibération des habitants tendant à obtenir que les petits octrois, les deniers patrimoniaux et les droits d'inspecteurs aux boucheries leur soient délivrés, afin de pouvoir subvenir au paiement de leurs charges locales ; arrêt du Conseil d'État permettant la levée des gros et petits octrois ; procès-verbaux de délivrance desdits octrois et autorisation d'en faire la perception ; nouvelle adjudication des mêmes octrois, pour six ans, et règlement pour en assurer la perception ; état des revenus patrimoniaux et des droits d'octrois devant servir à fixer invariablement le vingtième auquel la ville doit être imposée. 1725-1764

Portefeuille - 61 pièces, papier (1 imprimée).

- C 341 Projet de remplacer par de nouveaux droits ceux qui se perçoivent sur les grains et farines, et de supprimer entièrement le droit de rouage (droit qui se percevait sur toute espèce de denrées, à raison de 5 sous par char et 2 sous par charrette). Requête et arrêt du Conseil concernant le droit de couponage prétendu par le cardinal de La Rochefoucault, abbé de Cluny, sur le bourg de Toulon (ce droit consistait dans la soixantième partie du bichet ; il se percevait, en nature et lors des ventes seulement, sur tous les marchands vendant froment, seigle, avoine et autres grains). Adjudication des octrois en faveur d'Émiland Couchot, pour six années et moyennant 1 850 livres par an ; autre délivrance des droits d'octrois pour six années en faveur de Nicolas Delonchamp, et moyennant 1 310 livres par an ; état des revenus et des charges de la ville ; relevé des droits d'octroi perçus. Etat de la fixation de la quantité de vin à accorder, en franchise du droit, de 30 sous par queue de vin, aux aubergistes et cabaretiers, etc. 1770-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier (2 imprimées).

- C 342 Comptes des sieurs Granger et Desforges, adjudicataires des octrois de 1749 à 1761. Compte rendu par le sieur Vivant Mercy, adjudicataire des revenus patrimoniaux, de 1758 à 1762. Comptes du sieur Barthélémy Saclier, de Giverdez, receveur gratuit des revenus patrimoniaux et d'octrois, depuis le 6 juin 1762 jusqu'au 31 décembre 1777 ; du sieur Charles Desforges, receveur des deniers communs, de 1778 à 1781. 1748-1781

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 343 Comptes rendus par le sieur Charles Desforges, receveur des deniers communs patrimoniaux et d'octrois pour les années 1782, 1783 et 1784 ; par le sieur Desforges, receveur de la ville, des recettes et dépenses pendant les années 1785 à 1788 ; mandements des années 1769 à 1789, pour dépenses diverses, notamment pour les gages du recteur d'école, fixés à 400 livres. Fêtes données à l'occasion du sacre du Roi ; vin d'honneur présenté à l'abbé

de Luzines, élu du clergé ; réjouissances à l'occasion de la prise de Grenade. Frais d'une instance contre l'abbé de Cluny ; autre instance contre M. de Boyveau de Villers, au sujet d'un canton de bois ; frais de députation aux États ; enterrement d'un officier de la milice, tué en faisant patrouille ; achat de blé pour l'approvisionnement du grenier de la ville, etc. 1769-1789

Portefeuille - 33 pièces ; 4 cahiers in-folio, de 41 feuillets, papier.

- C 344 Requête des habitants tendant à obtenir qu'il soit procédé à la prompt vérification des dettes de leur communauté ; autorisation de poursuivre le sieur Bonnardot, collecteur des impositions royales, pour avoir dissipé les deniers de sa caisse ; demande du notaire Douhéret en paiement de ses avances et frais de voyage dans l'intérêt de la communauté. Paiement de la dépense occasionnée par les travaux du salpêtrier ; achat de deux drapeaux et habillement des sergents de ville. Paiement des frais faits pour obtenir un arrêt de règlement concernant les boulangers. Reconstruction de la maison curiale ; demande du sieur Saclier, maire, en remboursement des avances par lui faites pendant les années 1784 à 1787. 1751-1789

Portefeuille - 70 pièces, papier.

- C 345 Autorisation de former un rôle d'imposition pour payer les frais d'un procès entre les habitants de Toulon-sur-Arroux et les religieuses de Champchanoux, qui ont été maintenues dans la possession d'un pré, de deux étangs et de vingt-cinq bichetées de bois, revendiqués par lesdits habitants. Plaintes de M. Maublanc de Martenet au sujet d'usurpations commises dans ses bois. Autorisation accordée aux habitants de vendre leur quart de réserve pour en appliquer le produit à l'agrandissement de l'église et à la reconstruction du presbytère. Demande des habitants en permission de plaider contre le cardinal de La Rochefoucault, abbé de Cluny, doyen et seigneur de Toulon, qui veut faire couper la forêt de Vesvre dans laquelle ils ont le droit de faire, pacager leurs bestiaux et de prendre du bois pour leur chauffage. Plaintes contre des usurpations et délits dans les bois communaux. Renouvellement du bail de la terre du Cours. Adjudication de l'enclos des Gravières. Plaintes et poursuites contre le fermier de la pêche ; nouveau bail du droit de pêche dans la rivière d'Arroux. 1752-1759

Portefeuille - 66 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

- C 346 Réparations à l'église et construction d'une sacristie ; nomination d'experts, rapports, devis estimatifs et délivrance des travaux ; requête pour obtenir de nouvelles réparations à l'église, aux ferrures des portes et aux murs du cimetière ; lettre de l'intendant Amelot qui autorise ces réparations. Délibération des habitants pour faire l'acquisition de la maison Renardet, ouvrir un passage pour aller à l'église et faciliter son agrandissement ; nouvelle destination donnée à ladite maison Renardet ; projet d'y établir l'hôtel de ville et un logement pour le recteur d'école ; remontrances du procureur-syndic à ce sujet, et correspondance entre M. Boyveau de Villers,

madame Du Crest, l'intendant Amelot, le subdélégué de La Chaise, etc.

1751-1789

Portefeuille - 54 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

- C 347 Projet de réparer ou de reconstruire la maison curiale ; requête des habitants et délibération en faveur de la reconstruction ; procès-verbal et devis du sieur Guillemot, sous-ingénieur de la province, chargé de procéder à la visite et reconnaissance de l'état de ladite maison ; délivrance des travaux à faire pour sa reconstruction ; rôle et répartition de la somme de 4 333 livres 6 sous 8 deniers, formant les deux tiers du prix de l'adjudication ; rapport du sieur Gaspard, architecte et entrepreneur au canal du Charollais, constatant l'imperfection des travaux faits par les adjudicataires et prescrivant divers ouvrages d'augmentation ; rôle d'imposition pour le paiement du prix de ces derniers ouvrages. 1779-1786

Portefeuille - 48 pièces, papier.

- C 348 Réparations au pavé des rues et rectification du nivellement ; requête et délibération pour l'établissement d'un cours, ou promenade publique ; agrandissement du cimetière et reconstruction du mur de clôture ; demande en autorisation d'acquérir une parcelle de terrain pour élargir une rue très-fréquentée ; adjudication de l'enlèvement des boues. Requête du cardinal de La Rochefoucault, doyen et seigneur de Toulon, aux fins d'acquérir une maison, pour y placer l'auditoire et la prison, et un terrain pour y construire des halles. Projet ajourné d'acheter des pompes et ustensiles pour les incendies. Réparations à deux puits publics et construction d'un nouveau puits. 1773-1786

Portefeuille - 51 pièces, papier.

- C 349 Plaintes contre le sieur Verneret, juge de police, accusé de prévarication et de connivence avec les marchands qui amènent des grains sur le marché ; détention, au dépôt de mendicité de Chalon, de l'aliéné Bonnardot, dont les menaces et les accès sont un danger pour la sûreté publique. L'intendant Dupleix demande des éclaircissements au sujet de la proposition du cardinal de La Rochefoucault de réunir la justice de Toulon à celle de Paray. Conflits d'attributions entre les officiers municipaux et le juge de la seigneurie, qui prétend à tort avoir le droit exclusif de donner aux marchands forains, chirurgiens, chimistes, etc., les permissions dont ils ont besoin pour débiter leurs marchandises et distribuer leurs médicaments, etc. ; nouvelles conventions avec le sieur Bardollet, maître d'école, et augmentation de ses gages, qui sont portés à 400 livres ; nomination d'un second grammairien, aux gages de 500 livres, etc. 1768-1788

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 350 Projet d'établir une petite manufacture pour occuper le peuple et les enfants ; requête des syndics et habitants pour obtenir l'établissement d'un marché qui

se tiendrait le lundi de chaque semaine ; lettres de l'intendant Dupleix au sujet de la suppression du prieuré de Champchanoux et de sa réunion à l'hôpital de Toulon, demandée par les habitants de cette ville. Homologation d'une délibération du 17 février 1771, autorisant le maire à acheter les grains et farines nécessaires pour l'approvisionnement de la communauté ; nouvel approvisionnement de blés (décembre 1788), pour assurer la subsistance des habitants ; règlement pour l'exercice de la boucherie ; plainte de la soeur Baudriot, hospitalière, au sujet de la suppression de deux carrés de jardin, qui étaient nécessaires à l'entretien de la basse-cour de l'hospice. Délibération concernant le choix de la sage-femme qui doit être envoyée chaque année au cours d'accouchement de Dijon. 1763-1789

Portefeuille - 61 pièces, papier (1 imprimée).

- C 351 Rosières, annexe de Toulon-sur-Arroux.- Demande du curé Dupuis tendant à obtenir des réparations pour son presbytère ; requête du sieur Dannon, l'un de ses successeurs, pour faire reconstruire ce presbytère, qui est dans le plus mauvais état et qui est inhabité depuis plusieurs années : devis et adjudication des travaux de reconstruction ; requête de M. Maublanc de Martenet, seigneur de Rosières, qui demande que ces travaux soient retardés d'une année ; délibération des habitants, qui reconnaissent unanimement la nécessité de la construction ; nouveau devis et rapport de l'architecte Claude Niepce ; nouvelle délivrance des travaux approuvée par l'intendant Amelot, etc. 1777-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier ; 2 plans.

- C 352 Uxeau et Bessy son annexe, et Vendennes-sur-Arroux.- Reconstruction de la maison presbytérale de la paroisse d'Uxeau ; devis et délivrance des travaux. Questionnaire envoyé en 1771 au curé de Bessy par le subdélégué de La Chaise (on voit par ce document que les Bénédictins de Saint-Pierre de Chalon étaient décimateurs de la paroisse de Bessy avec M. de Barbançonnet le chevalier Du Crest ; M. de Loppin, marquis de La Boulaye, était seigneur du clocher). Réparations à l'église, au cimetière et au presbytère de Vendennes-sur-Arroux ; devis estimatif, plans et adjudication des travaux. 1771-1789

Portefeuille - 22 pièces, papier ; 3 plans.

C 353-387 Subdélégation de Semur-en-Brionnais. 1662-1789

- C 353 Bailliage de Semur-en-Brionnais, généralités.- Reconstruction de l'auditoire et des prisons : procès-verbal de reconnaissance, devis estimatifs et plans dressés par le sieur Guillemot, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la province ; adjudication des travaux annulée comme excédant le prix de l'estimation ; ordonnance de l'intendant Feydeau qui prescrit une nouvelle adjudication ; amodiation du rez-de-chaussée et de deux chambres hautes de la maison Mathieu, pour y tenir temporairement les audiences ; acquisition du jardin des héritiers Geoffroy pour l'agrandissement des prisons ; procès-verbal de visite et reconnaissance des travaux, ordonnance de paiement. Requête des officiers municipaux concernant le

choix d'un emplacement pour le nouveau bâtiment des halles. Instance et conflit de juridiction entre les officiers du bailliage de Charolles et ceux de Mâcon, à l'occasion de délits commis dans les bois de Souvignes longeant un ancien chemin qui formait la limite entre le Charollais et le Mâconnais. 1774-1788

Portefeuille - 59 pièces, papier ; 4 plans.

C 354-387 Administration communale, communautés et paroisses. 1662-1789

C 354 Amanzé.- Réparations au choeur de l'église et au presbytère : requêtes, rapports, devis estimatif, adjudication et reconnaissance des travaux ; opposition du marquis de La Queuille et de quelques autres habitants à la reconstruction du presbytère ; adjudication de ladite reconstruction ; requête du curé pour obtenir un logement provisoire ; réparations aux murs de clôture du cimetière. Requête de l'échevin Blaise Rousset tendant à être remboursé des avances qu'il a faites pour le service des salpêtriers. 1769-1789

Portefeuille - 55 pièces, papier.

C 355-356 Anzy-le-Duc. 1753-1789

C 355 Réparations à la nef et au grand porche de l'église ; requête, assemblée et délibération des habitants et forains, devis et adjudication des travaux ; requête des échevins demandant le remboursement d'une somme de 331 livres 18 sous qu'ils ont avancée pour le salaire des salpêtriers ; instance entre les habitants et le sieur François Perrin Du Lac, au sujet de la propriété des bois et broussailles d'Augières, dont ce dernier prétend avoir trois portions sur sept ; requête et délibération des habitants pour la reconstruction d'une planche sur la rivière d'Arconce ; compte de frais et avances dus aux sieurs Georges Têtenoir, ancien syndic, et Claude Maublanc, procureur au bailliage de Semur ; requête et assemblée de la communauté pour la nomination d'un fabricant. 1763-1777

Portefeuille - 66 pièces, papier.

C 356 Construction d'une planche avec garde-corps, sur la rivière Arconce, près le moulin banal et sur le même emplacement que l'ancien pont tombé en ruine ; requêtes, mémoires, assemblées et délibérations des habitants d'Anzy-le-Duc : devis estimatif et plan de l'architecte Claude Niepce de Chalon ; adjudication des travaux et correspondance entre les sieurs Tillard de Tigny, Perrin Du Lac, Perrin de Précy, l'abbé François de Chalon d'Andreville, baron et prieur d'Anzy, les intendants de Feydeau et Duplex, les subdélégués Noiro et Bouthier, les échevins, etc. 1775-1781

Portefeuille - 63 pièces, papier ; 1 plan.

C 357 Artaix, Avrilly (dépendant aujourd'hui du département de l'Allier), Baugy et le Bois-Sainte-Marie.- Artaix, requête des habitants pour être autorisés à construire une

nouvelle planche sur la rivière d'Arçon : devis et adjudication des travaux ; réparations à la clôture du cimetière pour empêcher les bestiaux d'y entrer. Avrilly, requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère ; opposition du seigneur et des habitants à ces réparations ; ordonnance de l'intendant qui approuve le devis et déboute de leur opposition le seigneur et les habitants. Baugy, demande des habitants pour faire des réparations à l'église et au cimetière et pour démolir une chapelle en ruine et interdite depuis longtemps.- Bois-Sainte-Marie, requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère : devis et adjudication des travaux. 1762-1786

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 358 Briant et Chambilly.- Briant, requête de maître Nicolas Demolins de La Garde, curé, pour obtenir des réparations à son église, ladite requête approuvée et signée en marge par le marquis de Saint-Christophe, par le comte de Vauban et par Mme Du Bourg, prieure de Marcigny et décimatrice de Briant ; requête de l'échevin pour être payé des avances qu'il a faites pour le service du salpêtrier ; demande de réparations pour un chemin tendant à Marcigny, qui est souvent inondé par un ruisseau venant du hameau de La Beluse, et qui se jette dans la Blaine ; requête des habitants pour obtenir une meilleure division de la tâche assignée à leur communauté sur la route de la Clayette à Marcigny. Chambilly, délivrance du bail du port ; nouveau bail pour neuf années et moyennant la somme annuelle de 600 livres ; réparations au presbytère : devis et adjudication des travaux ; demande en remboursement de la somme de 296 livres avancée au salpêtrier Mongin. 1749-1786

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 359 Chassenard (aujourd'hui du département de l'Allier), Chenay et l'Hôpital-de-Chenay son annexe.- Chassenard, requête du curé Bertucat tendant à obtenir des réparations aux murs de clôture du cimetière et la reconstruction de la maison presbytérale ; assemblée et délibération des habitants : devis et adjudication ; réparations à l'église de la même paroisse, sur la demande du successeur du curé Bertucat ; anticipation sur un chemin, requête des habitants pour être autorisés à poursuivre l'auteur du délit. Chenay, demande des habitants en autorisation de faire réparer l'église et le presbytère de leur paroisse dont la plus grande partie est située dans la Généralité de Dijon et l'autre dans celle de Lyon : devis, adjudication et correspondance entre Necker, les intendants de Flesselles, Dupleix et Feydeau, le subdélégué Bouthier, etc.- Réparations au presbytère de l'Hôpital-de-Chenay ; correspondance entre l'intendant Amelot, Mes Benoît Lombardin et Laurent Malherbe, successivement prieurs-curés et seigneurs de la paroisse. 1771-1787

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 360 Collonges-en-Charollais, Colombier-en-Brionnais et Curbigny.- Collonges-en-Charollais, réparations au presbytère et aux murs de clôture du cimetière. Colombier-en-Brionnais, requête des habitants demandant des réparations pour leur église : devis et adjudication ; demande des échevins en remboursement d'une somme de 202 livres qu'ils ont avancée pour les travaux du salpêtrier ; sentence et

condamnation à 398 livres d'amende contre plusieurs habitants pour dégradations commises dans les bois communaux dits Bois-Dieu ; projet de traité entre les habitants et M. Dumyrat, leur seigneur, pour le relâchement du triage des bois communaux. Curbigny, plainte des habitants appuyée par le marquis de Drée, seigneur du lieu, contre le nommé Ducarre, devenu l'effroi de la contrée ; réparations à l'église et reconstruction du presbytère : devis et plan, adjudication des travaux. 1765-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier ; 1 plan.

- C 361 Dompierre-d'Audour (aujourd'hui Dompierre-les-Ormes), Dyo, Gibles et l'Hôpital-le-Mercier.- Dompierre, requête du collecteur de la paroisse pour obtenir le remboursement d'une somme de 130 livres 17 sous qu'il a avancée pour les travaux du salpêtrier ; opposition des habitants au paiement d'un droit de Passion que leur curé prétend exiger d'eux ; requête contre les fermiers du comte de Damas d'Audour, qui font réduire indûment leurs cotes de tailles. Dyo, usurpations sur le cimetière et demande des habitants en autorisation de poursuivre les usurpateurs ; requêtes du curé contre les habitants qui refusent de donner chacun une gerbe de blé au marguillier depuis qu'il lui est interdit de sonner pendant les orages. Gibles, requête des habitants contre Mme de La Salle, qui doit aux pauvres de la paroisse un capital de 400 livres et refuse d'en payer l'intérêt ; demande du curé pour obtenir des réparations à son église : délibérations, devis et adjudication des travaux. L'Hôpital-le-Mercier, devis estimatif et délivrance des réparations de l'église et du cimetière, le devis est approuvé par le commandeur de Beugnay, par le chevalier de Musy, seigneur de La Barre, par Mme de Jarente, abbesse de la Bénissons-Dieu, et par M. Dupuy de Saint-Martin, seigneur engagiste de la baronnie de Semur-en-Brionnais. 1753-1789

Portefeuille - 57 pièces, papier.

- C 362 Iguerande, Jonzie (aujourd'hui Jonzy) et Mailly.- Iguerande, demande des échevins tendant à être remboursés des avances faites pour les travaux du salpêtrier ; instance entre les habitants d'Iguerande et plusieurs propriétaires de Fleury-la-Montagne qui ont été imposés par les premiers au rôle de leur taille et capitation, sous prétexte qu'ils possèdent des fonds à Iguerande, autorisation de plaider ; requête des habitants de la même paroisse, située partie en Bourgogne et partie en Lyonnais, pour obtenir la faculté de pouvoir recueillir et transporter leurs récoltes dans leur domicile sans payer aucun droit de traites foraines. Jonzy, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère : le devis relatif au presbytère est approuvé par le comte de Vichy, seigneur dudit Jonzy. Mailly, demande de l'échevin de la paroisse pour avoir le paiement d'une somme de 234 livres 12 sous dont il a fait avance pour le service des salpêtriers. 1762-1787

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 363-373 Marcigny. 1662-1788

- C 363 Instance au sujet des droits d'aides entre les habitants et le comte d'Armagnac, engagiste des droits d'aides du comté et bailliage du

Mâconnais ; déclaration du Roi qui accorde le droit de lever 20 sous par poinçon du vin qui entrera en ville pour y être consommé ; ordonnance de l'intendant portant autorisation de payer, des deniers de l'octroi extraordinaire, la somme de 367 livres 10 sous pour le rachat des offices municipaux ; prorogation de la perception des droits du don gratuit avec augmentation de 2 sous par livre ; adjudication desdits droits en faveur du sieur Philibert Perrin, boucher, pour six années et moyennant la somme annuelle de 1 309 livres 19 sous ; nouvelle délivrance faite au même adjudicataire pour dix ans, et pour la somme de 1 415 livres ; adjudication de la boîte aux lettres, moyennant 7 livres par an ; nomination d'un receveur des deniers patrimoniaux, moyennant la somme annuelle de 20 livres ; élection des deux assésurs et du collecteur de la taille et capitation. 1662-1787

Portefeuille - 54 pièces, papier.

- C 364 Requête du maieur et des échevins demandant, pour six années, un doublement d'octroi sur les vins du cru et l'augmentation au quadruple pour les vins étrangers ; correspondance à ce sujet entre M. de La Houssaye, l'intendant, le subdélégué, etc. ; adjudication de l'octroi extraordinaire pour 3500 livres ; des octrois patrimoniaux pour 750 livres ; requête des syndics et échevins pour obtenir le triplement de l'octroi ordinaire ; adjudication dudit triplement pour neuf années et la somme annuelle de 1 600 livres. 1740-1780

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 365 Délivrance du doublement des octrois extraordinaires ; droit perçu à raison de 40 sous pour chaque pièce de vin débitée par les cabaretiers ; autorisation de proroger pour vingt ans la perception du triplement de l'octroi, et adjudication pour six années moyennant 1 440 livres ; nouvelle adjudication de l'octroi extraordinaire, pour six années et moyennant 1 670 livres ; plaintes et requêtes du fermier de l'octroi extraordinaire ; délivrance du bail de l'octroi patrimonial, pour six années et moyennant la somme annuelle de 605 livres ; nouvelle adjudication de l'octroi patrimonial moyennant 630 livres et pour six années, de 1787 à 1792. 1766-1788

Portefeuille - 57 pièces, papier.

- C 366 Comptes par état au vrai de la recette et dépense des deniers d'octrois de 1713 à 1716, de 1728 à 1732, de 1739 à 1743 et de 1743 à 1748 ; comptes des deniers de la ferme du port de Chambilly, de 1743 à 1761 ; comptes des revenus patrimoniaux, de 1739 à 1785 et des années 1786, 1787 et 1788 ; comptes de l'octroi extraordinaire, de 1778 à 1785 et des années 1786, 1787 et 1788. 1713-1788

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 367 Requête du sieur Brunet, géomètre, pour être payé de plusieurs plans qu'il a faits pour Marcigny ; demande en autorisation de faire réparer les

dégradations causées au pavé par une crue d'eau considérable qui, entre autres ravages, a entraîné le pont construit sur le ruisseau de la Chenal ; paiement d'une somme de 450 livres, due pour frais et vacations, au procureur pour un procès avec les religieuses du prieuré ; convention avec le messenger de Marcigny à la Clayette, moyennant 48 livres par an ; gratification de 100 livres au maître de latinité et de 50 livres au maître de grammaire ; remboursement des dépenses faites à l'occasion du sacre du roi Louis XVI ; paiement des avances faites par le sieur de Montillet, syndic perpétuel ; paiement des frais du procès contre le sieur Jaillon, procureur fiscal ; réclamation contre la députation du sieur Montillet aux États ; reconnaissance d'un contrat en faveur de l'hôpital. 1742-1788

Portefeuille - 76 pièces, papier.

- C 368 Indemnité de 10 livres accordée au curé de Chambilly, pour le dédommager de la privation d'un terrain dépendant de sa cure et sur lequel les grandes eaux de la Loire ont fait établir les grues et appareils nécessaires à l'exploitation du port qui appartenait à Marcigny ; requête du fermier du port qui demande la résiliation de son bail, rejet de sa demande en dommages et intérêts ; délivrance dudit port à un autre adjudicataire pour neuf années et la somme annuelle de 740 livres ; nouvelle adjudication pour neuf autres années qui doivent expirer en 1789, et moyennant la somme de 630 livres ; délivrance du droit de pêche dans la Loire, depuis le Bec-de-Sornin jusqu'au Sault-Picard, pour six années et moyennant 19 livres ; renouvellement du même bail, moyennant la somme de 12 livres, et pour six années qui doivent finir le 31 décembre 1792. 1751-1787

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 369 Acquisition d'une maison cédée par le sieur Denis, pour remplacer la maison presbytérale qui tombait en ruine ; arrêt du Conseil d'État et lettres patentes portant homologation ; correspondance entre M. d'Ormesson, l'intendant Amelot, etc. ; réparations : à plusieurs puits publics, notamment à celui des Abergeries, devis et adjudication ; aux murs de clôture du cimetière, opposition du capitaine Laire et du sieur Desmolins de La Garde à leur inscription sur le rôle ouvert pour payer ces réparations ; délibération des habitants et ordonnance de l'intendant Duplex pour le rétablissement du collège ; réparations au clocher, à la toiture et au pavé de l'église ; construction d'un puits au faubourg de La Chanal, réparations nouvelles à plusieurs autres puits ; plaintes et poursuites contre des habitants accusés de commettre des dégradations sur les édifices et les ouvrages publics. 1756-1787

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 370 Délibération des habitants pour l'établissement d'un quai le long du ruisseau joignant la place de La Boyrie, homologation de l'intendant Dufour de Villeneuve ; devis et adjudication des travaux à faire audit ruisseau, près du moulin ; délivrance des réparations nécessaires pour l'alignement de la rue

Chevalier et de la place du Cours ; établissement de deux ponts sur le canal du Cours ; adjudication des travaux pour l'ouverture des rues Raquin et Baratière ; réparations d'un chemin tendant de Marcigny aux villages d'Artaix, de Melay et de Chenay-le-Châtel ; acquisition d'un appartement situé sur le portail de la rue Mimet, pour le démolir et donner à cette rue une plus grande largeur ; autorisation de rectifier l'alignement du mur de clôture de la maison du sieur Verchère Desbayons, située à l'entrée de la rue Chevalier ; requête des habitants pour l'enlèvement des boues et l'écoulement des eaux ; réparations à la voûte du canal de la boucherie. 1783-1786

Portefeuille - 67 pièces, papier.

- C 371 Assemblée générale et délibération des habitants pour l'enlèvement des boues ; bail de trois ans en faveur de Joseph Sarret, moyennant la somme annuelle de 15 livres ; renouvellement du même bail, pour six années, moyennant 61 livres ; nouvelle adjudication, en faveur du sieur Frade, pour 110 livres et pour six années à partir du 1er janvier 1788 ; autorisation de lever un impôt pour subvenir à la dépense des salpêtriers ; demande des sieurs Herbin et Futelin en permission de faire reconstruire leur maison qui est contiguë à une vieille tour de la ville, et d'appuyer sur cette tour leur nouvelle construction ; correspondance à ce sujet entre le comte de Saint Florentin et l'intendant Amelot ; reconstruction d'un mur sur l'alignement de la maison Verchère-des-Bayons ; réparations aux pavés dégradés par les grandes eaux ; établissement de bancs de pierre sur la promenade du Cours, etc. 1756-1788

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 372 Assemblées générales des habitants et délibérations pour l'élection du sieur François Pellin, comme principal du collège, à la condition de tenir un régent, d'enseigner gratuitement douze enfants pauvres, et moyennant 600 livres de traitement ; nouvelles délibérations qui nomment le sieur Barthélémy Matheras en remplacement dudit François Pellin, puis Jacques-François Millon en remplacement de Barthélémy Matheras ; suspension des cours du collège, le bâtiment étant en ruine et la communauté n'ayant pas de ressources pour le reconstruire ; acquisition d'un autre bâtiment et rétablissement du collège ; nomination des sieurs Claude Margaron, prêtre du diocèse de Lyon, et de Joseph-Antoine Turot, clerc minoré du même diocèse, pour remplir les places de régents, moyennant le traitement annuel de 1 000 livres ; plaintes contre lesdits régents ; nomination du sieur Tavernier pour les remplacer, etc. 1751-1786

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 373 Demande des habitants en autorisation de plaider pour le maintien d'une aumône générale « en quartiers de pain » qui se distribuait au prieuré les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine de carême, et dont les religieuses voulaient changer le mode de distribution ; procès entre les mêmes religieuses et le curé, et les prêtres sociétaires de la ville, au sujet

d'une directe en censive que les premières prétendaient leur être due en vertu de la haute justice qui leur appartenait sur tout le territoire ; autre contestation, au sujet d'un droit de leyde, entre les religieuses et les habitants (ce droit se percevait sur les grains vendus les jours de foires et de marchés, et consistait en une redevance de 20 à 30 sous que se faisaient payer les fermiers du prieuré pour chaque char de grains composé de 21 bichets) ; requêtes en matière d'impôts, etc. 1761-1783

Portefeuille - 54 pièces, papier.

C 374-375 Matour. 1780-1788

C 374 Reconstruction de la maison presbytérale ; requête du curé ; visite et reconnaissance des vieux bâtiments tombant en ruine ; ordonnances des intendants de Flesselles et Feydeau ; délibérations des habitants ; devis estimatif et plan ; adjudication des travaux, la requête du curé est appuyée et signée par le marquis de Castellane, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur de Matour et autres lieux. 1780-1783

Portefeuille - 63 pièces, papier ; 1 plan.

C 375 Contestation entre le curé de Matour et l'adjudicataire de la reconstruction du presbytère ; requête du curé aux intendants de Bourgogne et de Lyon ; requêtes de l'adjudicataire ; visites et reconnaissance des travaux ; plaintes du marquis de Castellane et des notables habitants contre l'adjudicataire ; ordonnances prescrivant à ce dernier de réparer les omissions et défauts signalés dans ses travaux, etc. 1782-1788

Portefeuille - 67 pièces, papier.

C 376 Melay (outr Loire) et Meulin.- Melay, réparations à l'église, au clocher, aux murs du cimetière et au presbytère ; requêtes, délibérations, devis estimatifs et adjudications des travaux ; supplique des collecteurs tendant à être remboursés de 526 livres avancées aux salpêtriers ; autorisation de lever un impôt pour l'entretien du luminaire et le paiement de quelques dépenses que la fabrique n'a pu acquitter ; requête du marquis de Langeron, seigneur de Melay, tendant à être payé de son droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille avec le prince de Saint-Mauris et du Saint-Empire. Meulin, réparations à l'église, au cimetière et au presbytère de la paroisse ; requête en opposition et correspondance, au sujet de ces réparations, entre M. de Lamoignon, garde des sceaux, le comte de Damas d'Audour, l'intendant Amelot, le subdélégué Bouthier, etc. 1759-1788

Portefeuille - 73 pièces, papier ; 1 plan.

C 377 Montceaux-l'Étoile, Montmelard, Mussy-le-Rouvray (aujourd'hui hameau de la paroisse de Vauban) et Noailly qui appartient maintenant au département de la Loire.- Montceaux-l'Étoile, requête de l'échevin pour être remboursé de la somme de 173 livres par lui avancée pour le service des salpêtriers ; réparations à l'église et

au presbytère, devis et adjudication ; assemblée et consentement des habitants autorisant la construction d'une chapelle derrière le choeur, proposée par le marquis de Vichy, seigneur du lieu, pour l'agrandissement de l'église ; adjudication de nouvelles réparations à la cure ; échange, entre les habitants et le marquis de Vichy, d'un ancien chemin contre un nouveau que celui-ci a ouvert sur son terrain ; demande en payement des frais de bornage des bois communaux. Montmelard, constructions et réparations pour l'agrandissement de l'église : requêtes, devis et adjudication des travaux ; demande des habitants en autorisation d'imposer sur tous les taillables de leur communauté une somme de 30 livres pour l'entretien du luminaire et quelques autres dépenses de fabrique ; réclamations en matière d'impôts. Mussy-le-Rouvray, plaintes des habitants et demande en autorisation de plaider pour réprimer des délits de pâturage et des usurpations de terrains dans un taillis dit des Auges. Noailly, ordonnance de l'intendant autorisant les habitants à s'imposer pour payer les frais d'un procès qu'ils ont soutenu contre leur curé.

1762-1787

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 378 Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Oyé et Sancenay son annexe.- Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, plaintes du fermier de la terre de Chassagne en surtaux de la cote imposée par les asséeurs de la paroisse d'Ouroux pour la réserve de ladite terre, sentence qui condamne le collecteur à la restitution de la somme payée par provision ; reconstruction de la maison presbytérale, réparations à l'église et aux murs du cimetière : requêtes, devis estimatifs et adjudications de ces travaux. Oyé et de Sancenay, réparations aux églises ; reconstruction du four de la cure et forage d'un puits dans le roc ; mémoires, devis et adjudications ; assignation donnée aux habitants par le marquis de Langeron, baron d'Oyé, pour être payé de son droit d'indire à l'occasion du mariage de sa fille.

1745-1786

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 379 Ozolles, de Prizy, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Forgeux-l'Espinasse (en Bourgogne) et Sainte-Foy.- Ozolles, requête du fermier de M. de Rambuteau, qui se plaint d'être indûment porté sur le rôle de Montmelard pour un domaine dépendant de la paroisse d'Ozolles. Prizy, devis et adjudication des travaux de réparation et d'agrandissement du presbytère. Saint-Bonnet-des-Bruyères, ordonnance de l'intendant Feydeau qui met une partie des frais de la construction du presbytère à la charge des habitants du hameau de Thelay, dépendant de la Généralité de Dijon. Saint-Christophe-en-Brionnais, réparations à l'église et au cimetière : délibérations, devis et adjudication ; requête du collecteur pour être remboursé de la somme de 367 livres par lui avancée au salpêtrier. Saint-Didier-en-Brionnais, paiement de 60 livres 12 par lui avancée au salpêtrier. Saint-Forgeux-l'Espinasse, réparations à l'église et au presbytère : requêtes, ordonnances, devis et adjudications des travaux. Sainte-Foy, réparations au presbytère ; contestation entre les habitants et le curé au sujet d'un chemin supprimé, par un traité, pour être réuni au jardin de la cure.

1750-1788

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 380 Saint-Germain-des-Bois, Saint-Germain-l'Espinasse et Saint-Germain-des-Rives.- Saint-Germain-des-Bois, réparations de l'église et de la sacristie, reconstruction du presbytère : requêtes, devis et délivrance des travaux ; demande du curé tendant à ce qu'il soit fait un impôt pour le salaire du marguillier, auquel les habitants refusent la gerbe d'usage, depuis que l'on ne sonne plus aux approches du mauvais temps ; défrichement d'un communal dans lequel le seigneur prétend avoir son triage. Saint-Germain-l'Espinasse, demande en paiement des frais d'un procès entre les habitants et la marquise du Bourg, dame du lieu ; requête du sieur Philibert Promcherie, maître de poste audit Saint-Germain, pour obtenir l'exemption de la taille royale ; demande du curé pour être autorisé à faire assembler les habitants à l'effet de nommer des fabriciens ; réparations au presbytère : mémoires, devis et adjudication des travaux. Saint-Germain-des-Rives, requête des échevins pour être remboursés de la somme de 46 livres 2 sous qu'ils ont avancée au salpêtrier ; plaintes et instance contre plusieurs habitants qui ont usurpé et défriché le bois dit du Bosceray, d'environ 760 arpents, dans lequel la communauté avait un droit d'usage et de pâturage ; autorisation de plaider. 1762-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier.

- C 381 Saint-Julien-de-Civry et Saint-Julien-de-Cray.- Saint-Julien-de-Civry, réparations à l'église et à la clôture du cimetière : requêtes, mémoires, devis et adjudication ; plaintes de M. Mandelot, seigneur de Saint-Julien, au sujet de deux chapelles que les habitants ont fait découvrir, pour les réunir à la nef de l'église, et sommation de faire réparer les dégradations qu'ils ont commises. Saint-Julien-de-Cray, demande de l'échevin pour avoir le paiement de 44 livres 12 sous dont il a fait l'avance au salpêtrier ; réparations à la maison presbytérale et aux murs de clôture du cimetière, requêtes, délibérations, devis estimatifs, adjudication et correspondance entre le marquis de Vichy, seigneur de Saint-Julien-de-Cray, les intendants Feydeau et de Flesselles, le subdélégué de Semur, etc. ; réclamations en matière d'impôts. 1764-1789

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 382 Saint-Léger-sous-la-Bussière, Saint-Martin-du-Lac et Saint-Martin-la-Vallée.- Saint-Léger-sous-la-Bussière, reconstruction de la cure : requête des habitants appuyée par le marquis de Castellane, seigneur du lieu, devis et adjudication des travaux. Saint-Martin-du-Lac, demande des échevins en remboursement de la somme de 327 livres 9 sous qu'ils ont payée pour le service des salpêtriers. Saint-Martin-la-Vallée, requête des habitants pour obtenir des réparations à l'église et au cimetière. Lettre de la prieure de Marcigny (soeur de La Queuille) à l'intendant Amelot, au sujet de la forêt de La Cray appartenant à son prieuré et dont les habitants lui demandent le relâchement, sous le prétexte qu'ils y avaient un droit d'usage ; demande en paiement de frais d'instance. 1765-1787

Portefeuille - 52 pièces, papier.

- C 383 Saint-Racho, alias Dun-le-Roy, et Saint-Symphorien-des-Bois.- Saint-Racho, réparations à l'église : délibérations, devis et délivrance des travaux ; demande des habitants en autorisation de plaider contre leur curé et le sieur Augay, fabricant, qui

refusent de rendre compte de leur administration ; autre procès concernant la perception de la dîme, entre les habitants, d'une part, et d'autre part, le curé, le seigneur de la Clayette et le prieur de Charlieu, codécimateurs de la paroisse : requêtes, mémoires et correspondance, à ce sujet, entre le marquis de Saint-George, seigneur de Saint-Racho, le marquis de Vichy, seigneur de Montceaux-l'Étoile, l'intendant, le subdélégué, le curé, etc. Saint-Symphorien-des-Bois, réparation et agrandissement de l'église : procès-verbaux de visite signifiés à la comtesse d'Anlezy et au prieur de Saint-Germain-des-Bois, gros décimateur, devis estimatifs et adjudication. 1769-1789

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 384 Saint-Yan et Sarry.- Saint-Yan, requête des échevins et ordonnance de l'intendant pour le paiement de la somme de 54 livres 15 sous avancée pour le service des salpêtriers ; réparations à l'église, au presbytère et à la clôture du cimetière ; assemblée et consentement des habitants, de la marquise de Lusignan, dame haute justicière, du sieur Desmolins de La Garde, écuyer, de messire Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général du bailliage de Charolles, propriétaires forains ; devis et délivrance des travaux ; requête du marquis de Monteynard, seigneur de Selorre (Saint-Yan), pour faire construire dans le cimetière une chapelle et y placer la tombe de madame la marquise de Monteynard. Sarry, réparations à l'église, aux murs du cimetière et à un pont établi sur le ruisseau qui sépare l'église du presbytère ; requête des échevins pour être remboursés de la somme de 207 livres 7 sous avancée au salpêtrier Mongin ; nouvelles réparations à l'église pour l'agrandissement de la nef et la reconstruction du chœur ; opposition au devis, en ce qui concerne le chœur, de la part des décimateurs de la paroisse et notamment de la part de la prieure de Marcigny ; correspondance à ce sujet entre madame de Reynard, prieure dudit Marcigny, les intendants Amelot et Feydeau, etc. 1763-1785

Portefeuille - 66 pièces, papier ; 1 plan.

- C 385 Semur-en-Brionnais.- Délibération des habitants portant que la modicité des revenus de leur communauté n'exigeant pas qu'il y ait un receveur, le maire sera prié de faire la recette, sans rétribution, à la charge d'en rendre compte ; réparations au pavé de la principale entrée de la ville par Marcigny ; requête, devis et adjudication ; clôture du cimetière et réparations à la chapelle Saint-Jean ; délibération des habitants et demande en autorisation de vendre une maison tombant en ruine, située sur la porte de la ville et appartenant à la communauté ; adjudication du don gratuit de la ville de Semur à Jean-Marie Bachelet, pour six années et moyennant la somme de 210 livres par an ; délibération et bail, pour 20 années et 90 livres par an, à Pierre Lafay, des droits d'octrois de la même ville ; renouvellement, pour 10 années devant échoir le 31 décembre 1790, du bail desdits octrois en faveur de François Bourdier et moyennant la somme annuelle de 234 livres ; envoi d'un paquet de 15 livres de graines de turneps destinées par l'intendant à la subdélégation de Semur. 1766-1786

Portefeuille - 45 pièces, papier.

- C 386 Sevignon (aujourd'hui hameau de Suin), Vareilles, Varenne-l'Arconce et Varenne-Reuillon.- Sevignon, liquidation de dépens pour raison d'une instance entre les habitants et plusieurs particuliers, au sujet des tailles dissipées par le nommé Bertrand Dediane ; imposition pour le paiement des frais d'un autre procès intenté par les mêmes habitants pour faire condamner le curé de Suin à leur fournir un vicaire « pernoctant », le curé ayant été renvoyé des demandes à lui formées. Vareilles, réparations au presbytère de la paroisse, requête des habitants pour n'être pas compris dans la dépense des nouvelles constructions ; réclamations en matière d'impôts. Varenne-l'Arconce, réparations à l'église : requête du curé, délibération des habitants, devis et adjudication. Varennes-Reuillon, constructions nouvelles et réparations au presbytère ; rétablissement d'un bac sur la Loire, au port de Bécheron : correspondance à ce sujet entre l'intendant Amelot et le sieur de La Rochassière, seigneur de Cée et propriétaire de ce bac. 1773-1789
- Portefeuille - 68 pièces, papier.
- C 387 Versaugues et Vindec.- Réparations à l'église, au cimetière et au presbytère de Versaugues, requêtes du curé, assemblées et délibérations des habitants approuvées par le comte de Vichy, leur seigneur ; devis estimatifs et adjudications ; réparations à l'église et à la maison presbytérale de Vindec ; requêtes, mémoires, délibérations, devis estimatifs et délivrance des travaux. 1754-1780
- Portefeuille - 75 pièces, papier ; 1 plan.
- C 388-451 Subdélégation de Tournus. 1487-1789**
- C 388 Généralités.- État des communautés qui composent la subdélégation de Tournus ; requêtes présentées à l'intendant Amelot lors de son passage à Tournus, lettres à ce sujet et excuses du subdélégué de La Noüe ; nomination du sieur Delaval en remplacement du subdélégué de La Noüe ; requêtes de cet ancien subdélégué pour obtenir la continuation des privilèges dont il jouissait en cette qualité ; correspondance à ce sujet entre le ministre d'Ormesson, le contrôleur général de l'Averdy, l'intendant Amelot, etc. 1762-1777
- Portefeuille - 39 pièces, papier (1 imprimée).
- C 389-451 Administration communale, communautés et paroisses. 1487-1789
- C 389 Bissy-la-Mâconnaise et Charcubles son annexe, Bissy-sous-Uxelles, Blanot et Bonnay.- Bissy-la-Mâconnaise, réparations au presbytère et à l'église ; assemblées et délibérations des habitants ; homologation du devis estimatif des travaux ; demande en autorisation de vendre un canton de bois de 30 arpents pour en appliquer le produit auxdites réparations ; correspondance à ce sujet entre M. de Beaumont, l'intendant Amelot, etc. ; requête des habitants en autorisation de plaider contre leur curé auquel ils refusent un droit de coupe de froment qui lui était dû pour des oeuvres pies. Bissy-sous-Uxelles, reconstruction de l'église et réparations au presbytère, à la fontaine et au lavoir ; requêtes, devis et adjudication des travaux. Blanot, réparations au beffroi du clocher, aux murs de clôture du cimetière et à la maison presbytérale ; plainte des habitants au curé pour obtenir des réparations à

son église et à son presbytère, devis et adjudication ; amodiation d'une carrière, pour six ans et moyennant la somme annuelle de 30 livres ; paiement de la dépense du salpêtrier, s'élevant à 68 livres 8 sous ; procès contre plusieurs habitants coupables de délits commis dans les bois communaux. 1763-1789

Portefeuille - 70 pièces, papier.

C 390-392 Boyer et Limone et Venière, ses annexes. 1741-1789

C 390 Réparations à l'église et aux murs de clôture du cimetière, assemblées et délibérations des habitants, devis et adjudication des travaux ; amodiation des carrières, pâquiers et bois communaux ; autre adjudication des mêmes communaux à Philibert Gauchat, pour six ans, et moyennant la somme annuelle de 100 livres ; nouvelle adjudication au même Philibert Gauchat, pour six années et la somme annuelle de 272 livres ; demande en autorisation de vendre la coupe d'une forêt de 76 arpents ; délibération des habitants au sujet de la glandée dans leurs bois communaux ; autorisation de plaider pour des délits dans ces bois ; procès avec le chapitre de Saint-Vincent de Chalon, propriétaire d'une partie des bois de Boyer ; réclamations en matière d'impôts ; requête du maître d'école pour obtenir le paiement de ses gages ; traité avec un nouveau maître pour la somme annuelle de 120 livres ; usurpation d'un chemin et d'un terrain communal, autorisation de plaider. 1751-1784

Portefeuille - 68 pièces, papier.

C 391 Assemblée générale et nomination d'un receveur des revenus communaux ; reconstruction de l'église, de ponts, puits, fontaine et lavoir, devis estimatifs, plans et adjudication ; visite et reconnaissance des travaux en présence des échevins et de deux chanoines députés par le chapitre de Saint-Vincent de Chalon, seigneur de Boyer ; échange d'un terrain communal contre une chenevière, cédée par le curé pour l'agrandissement du cimetière ; demande du sieur Gilbert Piot, procureur fiscal de la justice, en remboursement d'avances par lui faites à la communauté. 1785-1789

Portefeuille - 14 pièces, papier ; 6 plans.

C 392 Procès-verbaux de reddition de comptes par les syndics de Boyer, pour les années 1741, 1743, 1744 et 1747 ; comptes des échevins de Boyer, Limone et Venière, pour les années 1749, 1750, 1752, et de 1753, à 1788 (à partir de 1773, chacun de ces comptes est accompagné d'une copie approuvée, comme la minute, par l'intendant de la province). 1741-1789

Portefeuille - 68 pièces, papier.

C 393 Bray, Burgy, Burnan et, Saint-Martin-de-Croix son annexe, et Burzy.- Brau ; requête du curé pour obtenir des réparations à son presbytère ; opposition du cardinal de La Rochefoucault, abbé de Cluny et seigneur de Bray, contre son inscription sur le rôle

dressé pour le paiement de ces réparations ; demande en radiation de tailles par les adjudicataires de la coupe de la forêt de Gousseau, appartenant à l'abbé de Cluny. Burgy, ordre au salpêtrier Bertrand de commencer ses travaux sur la paroisse ; plaintes des habitants contre les délits qui se commettent dans leurs bois. Burnand, réparations à l'église et au presbytère. Bray, demande des habitants en autorisation de poursuivre ceux de Curtil-sous-Burnand, pour les dommages qu'ils causent à leurs bois du Petit-Montpéjus. Burzy, réparations à l'église et à la maison presbytérale : requêtes, devis, adjudication, rôle pour le paiement des travaux.

1761-1789

Portefeuille - 72 pièces, papier.

- C 394 Chapaize et Bessuge, les Bidolets et Gemaugues ses annexes, la Chapelle-de-Bragny, Chardonnay et Champvent son annexe.- Chapaize, requêtes des habitants de Bessuge, Gemaugues, etc., aux fins d'établir un rôle particulier pour payer des frais de Maîtrise ; du curé dudit lieu, tendant à obtenir le paiement de son droit de quarte et boisseau, consistant dans la prestation d'un boisseau de froment (mesure de Saint-Gengoux) qui lui est dû par chaque habitant ; rejet d'une requête des habitants de la même paroisse pour faire annuler un acte d'amasage qui a aliéné les fonds de la fabrique, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 31 livres ; demande des mêmes habitants en autorisation d'exercer des poursuites à l'occasion de délits commis dans leurs bois ; délibération portant défense d'envoyer à la glandée plus de deux porcs, sous peine de 3 livres d'amende pour chaque délinquant. La Chapelle-de-Bragny, paiement des travaux faits par les salpêtriers dans la communauté et s'élevant à 85 livres 10 sous. Chardonnay, requête des habitants pour être autorisés à poursuivre des usurpateurs de terrains communaux ; refonte des cloches et reconstruction du beffroi, réparations au presbytère et aux murs du cimetière ; adjudications des communaux ; travaux des salpêtriers ; réparations de la fontaine de Champvent, construction d'un lavoir et d'un abreuvoir ; comptes des syndics de Chardonnay pour les années 1770 à 1781. 1765-1789

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 395 Chissey, Cortevaix, Cruzilles et Culles.- Chissey, requête du sieur Animé, notaire à Cluny, tendant à obtenir des habitants paiement des frais et avances d'un procès qu'ils avaient en la Maîtrise de Mâcon. Cortevaix, plaintes contre le salpêtrier Gauthier, au sujet de diverses exactions dont il s'est rendu coupable envers plusieurs habitants, correspondance entre M. Petit-Jean de La Garde, M. Tuppinier des Murgers et le subdélégué Delaval. Cruzilles, requête des habitants pour obtenir la construction d'un lavoir et d'un abreuvoir, ainsi que des réparations à leur église et au presbytère. Culles, homologation d'une donation faite par les habitants en faveur des seigneurs de Sercy, à la charge de maintenir perpétuellement lesdits habitants dans la possession de leurs bois communaux ; requêtes en autorisation d'exercer des poursuites contre les auteurs des usurpations et anticipations commises sur les terrains communaux ; paiement de frais de procès soutenus contre les seigneurs de Culles et de Saint-Gengoux ; autres instances pour délits dans les bois contre M. et madame Dézoteux ; comptes des échevins pour les années 1772 à 1780, 1783, 1784 et 1786 à 1788. 1770-1788

Portefeuille - 77 pièces, papier.

- C 396 Curtil-sous-Burnand et Farges.- Curtil-sous-Burnand, plaintes du syndic contre plusieurs habitants qui commettent des anticipations sur les bois et pâquiers communaux ; reconstruction de la maison presbytérale, requête du curé, assemblée générale et consentement du seigneur et des habitants, devis et adjudication, procès-verbal de reconnaissance des travaux, rôle de 5 100 livres pour le paiement de ladite construction. Farges, comptes des syndics pour les années 1777 à 1783 ; suspension et paiement des travaux du salpêtrier dans la paroisse de Farges.
1762-1788

Portefeuille - 57 pièces, papier.

- C 397 Fley et le Rimont son annexe, et Germagny.- Fley, devis et plan des réparations et constructions à faire à la cure, requêtes, mémoires, délibérations des habitants, adjudication, reconnaissance des travaux ; projet d'agrandissement ou de translation du cimetière ; demande des habitants de Rimont en autorisation de plaider contre le sieur Henrion de Buxy, qui leur réclame des cens et redevances qu'ils prétendent ne pas devoir. Germagny, réparations au presbytère, adjudication et rôle spécial pour le paiement des travaux ; plaintes contre le nommé Guillemillot, voiturier, coupable de voies de fait contre le collecteur chargé du recouvrement de ce rôle ; correspondance à ce sujet entre le curé et les subdélégués Delaval et Bigonnet.
1772-1788

Portefeuille - 63 pièces, papier ; 1 plan.

- C 398 Grevilly.- Réparations à la maison presbytérale, requête du curé, délibération et consentement des habitants, devis estimatif, adjudication, reconnaissance des travaux, rôle pour le paiement desdites réparations, oppositions à ce rôle, correspondance à ce sujet ; requête du garde des bois de la communauté tendant à obtenir le paiement de cinq années de ses gages, consistant en 12 sous par an, dus par chaque habitant ayant part dans la coupe des bois communaux, et en outre dans la moitié du produit des mésus ; opposition au rôle des tailles par le sieur Fourrat, propriétaire forain.
1773-1788

Portefeuille - 48 pièces, papier.

- C 399-402 Jugy. 1750-1788

- C 399 Réparations à la maison presbytérale, requêtes, mémoires, procès et transaction à ce sujet entre les habitants et l'adjudicataire de ces réparations ; requête contre les habitants qui refusent de payer le loyer du salpêtrier pendant son séjour dans leur communauté ; jugement de la Maîtrise de Mâcon condamnant les habitants à payer au garde communal trois années de gages s'élevant à la somme de 90 livres ; demande du syndic en remboursement de quelques avances (11 livres 15 sous 6 deniers) dont il n'a pu obtenir le paiement, la communauté n'ayant aucun revenu ; nouvelles réparations au presbytère, devis et adjudication des travaux ; instance des habitants de Jugy : contre ceux de Boyer, pour se maintenir dans la

possession du droit de pacage et de parcours dans le bois de Sevy, situé sur le territoire de Boyer ; contre ceux de Sens et La Farge (Sennecey-le-Grand), pour obtenir le bornage de leur territoire. 1750-1788

Portefeuille - 63 pièces, papier.

- C 400 Construction d'une église en remplacement de l'ancienne, tombée et interdite ; requêtes du curé ; assemblées et délibérations des habitants ; mémoires et observations des seigneurs décimateurs ; rapport de l'ingénieur Gauthey ; devis estimatifs et adjudication ; correspondance à ce sujet entre les doyen et chanoines du chapitre de Saint-Vincent de Chalon, seigneurs et décimateurs de la paroisse, le comte d'Ailly, le marquis de Sennecey, coseigneur et décimateur de la même paroisse, l'intendant Amelot, le subdélégué Noirod de Chalon, le subdélégué Delaval de Tournus, etc. ; procès-verbal de visite et de reconnaissance des travaux par l'ingénieur Gauthey, qui signale des défauts importants pouvant causer la chute de la voûte. 1766-1771

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 401 Requête des habitants pour la reconstruction de leur église dont la voûte est tombée ; mémoire et observations sur cette chute ; requête du comte d'Ailly et des chanoines de la cathédrale de Chalon, seigneurs et décimateurs de Jugy, pour faire condamner l'adjudicataire à démolir son église et à la reconstruire, avec dommages et intérêts ; correspondance à ce sujet entre le comte d'Ailly, le chevalier de Montperroux, l'abbé Roche, trésorier et fondé de la procuration du chapitre de Chalon, les intendants Amelot et Dupleix, les subdélégués Delaval et Noirod, l'ingénieur Gauthey, les architectes Grivaud et Niepce, etc. 1772-1775

Portefeuille - 56 pièces, papier.

- C 402 Comptes des recettes et dépenses, rendu par Laurent Ferré et Pierre Millon, syndics, en 1769 et 1770 ; compte rendu par les mêmes syndics des deniers provenant du rôle l'ait à l'occasion de la construction de l'église ; - état des recettes et dépenses faites en 1771, par les syndics Jacques Ferré, et Jean Bernardon ; état des sommes avancées par Jean et Claude Millon, syndics en 1773 ; compte de recettes et dépenses, rendu par Jean et autre Jean Dureau, syndics en 1775 ; pièces à l'appui desdits comptes, notamment : - délibérations des habitants au sujet de leur église ; devis de la reconstruction par l'architecte François Madin, de Dijon, nommé d'office par l'intendant, l'adjudication de ladite reconstruction tranchée en faveur de sieur Nicolas Moreau ; procès-verbal de visite et de reconnaissance des travaux, etc. 1769-1781

Portefeuille - 58 pièces, papier.

- C 403 Lacrost, autrefois annexe de Préty.- Ordre au salpêtrier Raillard d'ouvrir ses travaux pour... ; réparations de la fontaine et du lavoir, requête des habitants, devis

estimatif, adjudication et reconnaissance des travaux ; nomination d'un recteur d'école aux gages de 72 livres par an, outre les mois des écoliers ; instance entre les habitants et les dames de la Visitation de Mâcon, au sujet d'une douve détruite dans un chemin de desserte, autorisation de plaider ; comptes des recettes et dépenses, rendus par les syndics pour les années 1770, 1771 et 1773 à 1783.

1770-1789

Portefeuille - 42 pièces, papier.

- C 404 Lugny.- Réparations et rétablissement de la chapelle du Rosaire, attenante au chœur de l'église et interdite pour cause de ruine : assemblées et consentement des habitants, devis estimatif, adjudication, reconnaissance des travaux, rôle spécial pour le paiement de ces réparations s'élevant à la somme de 1 057 livres ; rôle de la somme de 89 livres 16 sous, pour des travaux d'agrandissement faits au presbytère ; amodiation d'une carrière communale, pour neuf ans, moyennant la somme annuelle de 28 livres ; nouvelle demande de réparations à l'église et au presbytère : assemblées et délibérations des habitants, devis estimatif, adjudication, reconnaissance des travaux, correspondance entre le curé et le subdélégué Delaval. 1769-1788

Portefeuille - 31 pièces, papier.

- C 405 Lugny et Fissy son annexe.- Réparations à l'église et au presbytère : nouveau devis estimatif correspondant au devis raisonné, procès-verbal de seconde visite des travaux, faite par le sieur Jacques Rivaud, sous-ingénieur des États du Mâconnais, modifications au devis primitif approuvées par les propriétaires forains et par l'intendant du comte de Montrevel, seigneur de Lugny, délibération et opposition des habitants aux travaux supplémentaires demandés par le curé, nouveau devis portant le montant des réparations à la somme de 762 livres 17 sous pour le compte des habitants et à 44 livres pour celui du seigneur, procès-verbal de reconnaissance des travaux ; comptes rendus par les syndics : Denis Blanc, de sa gestion de 1772 ; Claude Bonnin, pour l'année 1774 ; Jean Ferré, de 1777 à 1783 ; Gabriel Guillemeau et Claude Baboud, pour 1782 ; Claude Blanc et Jean Guichard, pour 1784 ; états : des sommes dépensées par Jacques Demigneux, fondé de procuration des habitants de Fissy ; des sommes reçues par le collecteur Joseph Guyonnet, en 1777 ; par les collecteurs Pierre Baboud, en 1778 ; Claude Guyonnet, en 1779 ; rôle municipal du hameau de Fissy pour 1784 ; procès-verbal de reddition de comptes des syndics de Fissy, réglé par le subdélégué Bigonnet le 9 août 1785 ; requête du collecteur de la maîtrise de Mâcon en paiement des amendes prononcées contre les habitants de Fissy, pour délits dans les bois. 1772-1789

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 406-407 Mancey et Charmes et Dulphey, ses annexes. 1756-1789

- C 406 Réparations à l'église et au presbytère de Mancey : requête du curé, devis et détail estimatif de l'architecte Chazault, de Chalon, délibération et consentement des habitants, du délégué du seigneur de Naturel et des chanoines de l'église royale et collégiale de Tournus, adjudication, visite et

reconnaissance des travaux ; comptes des échevins de Mancey pour 1756 et les années 1758 à 1788. (Depuis l'année 1764, ces comptes sont en double minute.) 1756-1789

Portefeuille - 72 pièces, papier.

C 407 Requête du sieur de Montgirod, doyen de l'église de Tournus, tendant à faire exempter les habitants de Charmes des travaux des salpêtriers ; demande en modération d'impôts ; réparations d'un pressoir appartenant à la communauté de Charmes ; adjudication de la perrière commune de Dulphey ; amodiation des communaux ; comptes des échevins de la même communauté pour les années 1757, 1759, 1760 à 1776 et 1778 à 1785. 1757-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier.

C 408-411 Messey-sur-Grosne et l'Abergement-de-Messey, son annexe. 1762-1788

C 408 Requête du garde Nicolas Lambert pour obtenir le paiement de ses gages ; plaintes des habitants contre le collecteur Claude Flammand, accusé d'avoir dissipé une somme de 1 054 livres, provenant des deniers de la taille royale ; réparations au presbytère : devis, adjudication et reconnaissance des travaux ; instance en surtaux de tailles ; demande en autorisation de plaider ; procès des habitants de Messey contre ceux de Buxy, qui leur contestent le droit de faire paître leurs bestiaux dans les bois communaux de Buxy, permission de plaider ; paiement de la dépense des salpêtriers ; requête des habitants de Messey et de Ponneau, tendant à être autorisés à vendre le quart de réserve de leurs bois ; supplique à l'évêque de Chalon, tendant à obtenir l'adjonction d'un vicaire, en raison de l'étendue de la paroisse. 1762-1787

Portefeuille - 62 pièces, papier.

C 409 Reconstruction de l'église de Messey et construction d'un pont à deux arches sur la petite rivière qui traverse le village : devis estimatif et plans, adjudication, procès-verbal de visite et reconnaissance des travaux, requête des habitants et des propriétaires forains formant opposition au rôle fait sur eux pour le paiement de la portion du prix qui est à leur charge, correspondance entre le comte Bataille de Mandelot, seigneur de Messey, les intendants Duplex et Feydeau, le subdélégué Delaval, le curé, etc. 1778-1787

Portefeuille - 57 pièces, papier ; 4 plans.

C 410 Procès au sujet de l'opposition faite, par les sieurs Palatin de Beugre, Bataille de Mandelot, Viard de Sercy et les principaux habitants de Messey, de payer les cotes qui leur ont été ouvertes dans le rôle établi pour le paiement de la reconstruction de l'église ; ordonnances de l'intendant Feydeau : portant défense de plaider cette affaire ailleurs que devant lui ; donnant défaut contre

lesdits sieurs opposants et les déclarant non recevables et mal fondés dans leur opposition ; nouveaux procès-verbaux de visite et reconnaissance des architectes François Madin, de Dijon, Charles Grivaud, de Chalon, et Racle, de Pont-de-Vaux ; délibérations des habitants, réquisitoires, correspondance, etc. 1782-1788

Portefeuille - 35 pièces, papier.

- C 411 Comptes rendus par Emmanuel Papillon, procureur spécial de l'Abergement-de-Messey, pendant les années 1765, 1766, 1774 et 1777 ; par Joseph Lardet, collecteur de l'Abergement-de-Messey, pendant les années 1773-1779 ; déclarations : des revenus des bâtiments, terres et prés du finage de Messey ; des bâtiments, terres et prés de l'Abergement-de-Messey ; rôles : de la somme de 7 517 livres 3 sous, fait sur les habitants de Messey et sur ceux de l'Abergement, au marc la livre de leur taille royale ; de 15 037 livres 6 sous, déclaré non venu par ordonnance de l'intendant ; de 15 319 livres 13 sous 9 deniers ; de 6 025 livres 2 sous, arrêté et rendu exécutoire, comme le précédent, par ordonnance de l'intendant ; état des frais faits par les habitants en l'instance qu'ils ont soutenue contre les propriétaires forains à l'occasion de la construction de l'église. 1765-1783

Portefeuille - 16 pièces, papier.

- C 412 Montbellet et Mirande son annexe, Ozenay et Chavy, Corcelles, Gratay et Messey ses annexes.- Montbellet, requêtes des collecteurs au sujet de la dépense occasionnée par les salpêtriers, correspondance entre M. de Montbellet et l'intendant (M. Malfin) ; demande des habitants de Mirande en homologation des transactions qu'ils ont faites avec mademoiselle de Senozan, au sujet des droits seigneuriaux ; instance à l'occasion de la distribution de la coupe des bois communaux, autorisation de plaider devant les officiers de la Maîtrise de Mâcon. Ozenay, homologation d'une transaction par laquelle les habitants cèdent 15 arpents de bois à M. Barthelot, leur seigneur, pour lui tenir lieu de triage ; réparations à l'église, au cimetière et à la maison presbytérale, adjudication des travaux ; autorisation de plaider accordée aux habitants de Chavy et Messey pour réprimer des délits de pâturage dans un taillis ; délibération portant que chaque habitant ne pourra mettre à la glandée plus de deux porcs pour lesquels il sera payé 40 sous ; requête en autorisation de couper et de disposer d'un canton de bois de 40 arpents pour en employer le produit à réparer les fontaines et les chemins ; mémoire concernant le procès soulevé entre les habitants de Corcelles et M. de La Noue au sujet d'un droit de vaine pâture dans un pré à regain ; bail et exploitation d'une carrière de pierres à Gratay ; autorisation de faire un rôle pour payer des frais de procès en la Maîtrise ; comptes des syndics de Gratay pour les années 1782-1785 ; huit rôles sur les habitants dudit lieu de Gratay, s'élevant ensemble à la somme de 4 496 livres 19 sous, destinée au payement des dettes de la communauté. 1762-1789

Portefeuille - 73 pièces, papier.

- C 413 Saint-Pierre-de-Lanque et Champagne, annexes de Péronne, de Plottes et de Prayes.- Requête des habitants de Saint-Pierre-de-Lanque et de Champagne, en autorisation de faire un impôt pour payer les frais d'aménagement de leurs bois et les frais d'une instance pour délits dans lesdits bois ; ordres concernant l'itinéraire et les travaux des salpêtriers ; requête des habitants de Plottes pour obtenir le paiement de rentes destinées à l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement ; demande de réparations à l'église ; autorisation de poursuivre divers habitants pour délits dans les bois ; adjudication des perrières communes ; usurpation d'un terrain communal dit la montagne de Cras ; délibération relative à la glandée et au champoyage des moutons ; comptes des syndics de Plottes pour les années 1771 à 1783. 1762-1788

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 414-415 Préty et Lacrost, autrefois son annexe. 1738-1789

- C 414 Terres et prés communaux de Préty, procès-verbaux d'adjudication desdits communaux ; instance avec madame de Sainte-Avoie, pour anticipations sur des prés ; autorisation de plaider pour réparation de mésus commis par le bétail dans le bois de la communauté ; demande de réparations à la fontaine ; assignation donnée aux habitants, par le fermier de la châellenie de Préty, pour le paiement de huit années d'arrérages de servis ; délibération des habitants et traité pour faire l'égalation d'un cens annuel de 650 livres qu'ils doivent aux seigneurs abbés de Tournus ; réparations à l'église et au cimetière ; anticipations sur deux pièces de terre dépendant de la châellenie de Préty ; conventions avec un maître d'école, moyennant la somme annuelle de 72 livres et les mois des écoliers ; refus des habitants de s'imposer pour une somme de 1 036 livres pour l'abonnement du droit d'aide dont ils prétendent être exempts ; demande en autorisation de faire procéder à la vérification des limites de la châellenie, tant avec le seigneur abbé de Tournus, dont ils sont censitaires, qu'avec les seigneurs voisins ; autorisation de plaider contre les habitants de La Truchère qui veulent ouvrir un chemin pour conduire leur bétail au bois de Baugy ; reconstruction du presbytère ; réparations au lavoir et au pont du bief ; remplacement de la croix du cimetière et réparations à la toiture de la nef de l'église ; nomination d'un receveur des revenus patrimoniaux ; délits dans les bois de la communauté, etc. 1757-1789

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 415 Comptes rendus par Jean Janin, procureur spécial de la communauté de Préty, de 1738 à 1743 ; comptes des échevins pour les années 1751-1768, et 1770 à 1783. (Les derniers comptes sont en double minute). 1738-1783

Portefeuille - 64 pièces, papier.

- C 416 Saint-Boil.- Ordonnance pour le paiement de la dépense du salpêtrier, s'élevant à la somme de 112 livres ; requête du curé et des habitants pour l'agrandissement de l'église paroissiale ; procès-verbal de visite et devis des ouvrages de menuiserie ;

devis estimatif des travaux d'agrandissement et de quelques réparations urgentes à faire dans la nef ; adjudication des travaux et rapport de l'expert Antoine Chazaud, chargé de faire la reconnaissance ; rôle de la somme de 4 428 livres 6 sous, imposée sur les habitants pour le payement des travaux de l'église. 1775-1786

Portefeuille - 25 pièces, papier.

C 417-422 Saint-Gengoux-le-Royal. 1767-1789

C 417 Avis à l'intendant par le sieur Chaillot, nommé maire par les élus généraux de la province, en remplacement du sieur Baudot, démissionnaire, de sa nomination ; plaintes de l'échevin Montangerand contre le maire Chaillot ; délibération des officiers municipaux fixant au mercredi le jour de leurs assemblées ; arrêt du Conseil d'État permettant de lever pendant trente années 4 livres par tonneau de vin qui sera débité dans les cabarets de la ville de Saint-Gengoux, 6 livres par boeuf, 4 livres par vache, 20 sous par veau, 8 sous par mouton, etc. ; plaintes du fermier des octrois et requête tendant à obtenir un règlement contre les bouchers ; ordonnance de l'intendant autorisant l'établissement d'un bureau pour la perception des octrois de la ville ; condamnation à 200 livres d'amende contre les mariés Guyot, bouchers, accusés de fraude par les préposés de l'octroi. 1779-1788

Portefeuille - 17 pièces, papier (1 imprimée).

C 418 Comptes rendus par Guillaume Delaroche, receveur des deniers patrimoniaux, pour les années 1775, 1776, 1777, 1781 et 1782 ; compte général des revenus patrimoniaux, présenté par le même receveur pour les années 1775 à 1784 ; résultat du compte général du patrimoine, du 1er mars 1775 au 31 décembre 1784 ; comptes rendus par le sieur Baudement, receveur des revenus patrimoniaux pour les années 1785-1788. 1775-1788

Portefeuille - 34 pièces, papier.

C 419 Comptes rendus par le sieur Guillaume Delaroche, receveur des octrois de la ville de Saint-Gengoux, pour les années 1775-1784 ; résultat dudit compte général de l'octroi, rendu par le sieur Delaroche, ancien receveur ; comptes de l'octroi par le sieur Antoine Baudement, receveur de la ville, pour les années 1785-1788 ; bordereaux, observations concernant lesdits comptes et correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Delaval, les officiers municipaux, etc. 1775-1788

Portefeuille - 68 pièces, papier.

C 420 Demande du procureur spécial des habitants en autorisation de plaider contre le curé, à l'occasion d'un traité sous seing privé ; homologation d'une délibération qui accorde 150 livres au prédicateur du carême ; convention avec une sage-femme, aux gages de 120 livres par an ; payement des robes d'honneur du maire et des officiers municipaux ; convention avec le

grammairien, moyennant la somme annuelle de 200 livres ; paiements : des gages de trois années au secrétaire de l'hôtel de ville, fixés à 30 livres ; de ceux du messenger, à 40 livres par an ; réparations aux puits et fontaines ; requête tendant à augmenter les gages des deux sergents de ville et à les porter à 48 livres pour chacun d'eux ; délivrance du bail des octrois pour six années et moyennant la somme de 3 410 livres par an ; achat et distribution aux pauvres habitants de douze moules de bois ; paiement au sieur Rivaud du plan d'alignement de la ville, etc. 1769-1789

Portefeuille - 64 pièces, papier (1 imprimée).

- C 421 Amodiation, faite par les habitants, du regain (seconde herbe) de deux prés, pour en employer le prix à payer les frais d'une instance ; usurpation et défrichement d'un pâturage situé sur la montagne dite des Buis ; demande des échevins aux fins d'être autorisés à faire des réparations aux pavés, à l'horloge, aux tours, portes, cimetière, fontaines, etc. ; délibérations et requêtes des habitants tendant à obtenir la permission de mettre en régie les octrois, afin d'en employer le revenu aux réparations et reconstructions des édifices publics. 1767-1786

Portefeuille - 55 pièces, papier.

- C 422 Reconstruction du mur de clôture du cimetière, tombé en partie ; réparations au clocher, aux fontaines et aux pavés ; délibérations, devis, et adjudication ; correspondance entre l'intendant Amelot, le subdélégué Delaval, le maire Chaillot, etc. ; adjudication de l'entretien d'une portion de la grande route, pour six années et moyennant la somme annuelle de 200 livres, aux fins de procurer aux habitants l'exemption de la corvée sur cette route ; arrêt du Conseil d'État portant concession aux mêmes habitants des murs et fossés de la ville, pour en jouir à titre d'acensement, moyennant le cens annuel et perpétuel de 3 deniers par toise carrée ; délibération pour l'établissement de deux prêtres mépartistes chargés d'acquitter les fondations de l'église ; - députation auprès de l'évêque de Chalon à l'occasion de l'établissement de l'hôpital ; requête tendant à obtenir six foires nouvelles ; achat de deux ânes de blé de Turquie pour être distribués aux pauvres ; délibération pour établir un grenier d'abondance et faire un approvisionnement de grains. 1786-1789

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 423 Saint-Gengoux-de-Scissé et Bauzon, Bassy et Poilrouge, ses annexes, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Ythaire et Besanceuil, Bierre, Montagny et Vaux ses annexes.- Saint-Gengoux-de-Scissé, demandes en autorisation de plaider : contre le sieur Gimaret, pour anticipations sur plusieurs chemins communaux ; contre Benoît Garnier, coupable de contraventions et délits dans les forêts ; réparations à l'église et au presbytère de Saint-Gengoux, devis estimatif et adjudication ; requête des habitants de Bassy et Poilrouge pour être autorisés à amodier les regains et pâquier du pré Curé, qui leur appartient ; acquisition d'ornements pour la chapelle ; compte rendu par Joseph Guillemeau, syndic de Bauzon, en 1782 et 1783. Saint-Martin-de-Lixy, réparations au presbytère.

Saint-Martin-du-Tartre, demande du curé pour obtenir des réparations à son église et à son presbytère ; requête des habitants aux fins de poursuivre plusieurs détenteurs d'un bois taillis. Saint-Ythaire, procès entre le curé et plusieurs habitants qui refusent de lui livrer chacun un boisseau de froment pour son droit de quarte ; réparations à l'église de Saint-Ythaire, à celle de Besanceuil et aux presbytères de ces deux communautés, devis estimatifs et adjudications ; instance entre les habitants de Besanceuil et ceux d'Angoin, qui réclament aux premiers des dommages pour les coupes qu'ils ont faites dans leur bois ; requête des habitants de Bierre contre ceux de Saint-Ythaire, pour être maintenus dans la propriété de 150 arpents de bois taillis. 1764-1788

Portefeuille - 72 pièces, papier.

- C 424 Savigny-sur-Grosne et Messeugne, son annexe.- Réparations à la cure de Savigny, requête du curé, devis et adjudication ; plaintes de divers habitants au sujet des vexations exercées contre eux par François Faivre, procureur spécial ; recommandation du duc de Rohan, seigneur de Savigny, en faveur des habitants ; procès pour maintenir la communauté dans son droit de parcours et de vaine pâture dans la prairie ; autorisation de plaider ; instance, au sujet des réparations de l'église, entre les habitants et les Bénédictins de Cluny, décimateurs de la paroisse ; amodiation pour six années de la première herbe de la prairie commune ; comptes rendus par les échevins de Savigny et de Messeugne, pour les années 1758 à 1776 ; comptes des syndics de Messeugne, pour les années 1774, 1775, et de 1777 à 1783. 1754-1788

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 425-446 Tournus. 1692-1789

- C 425 Assemblée pour la formation du rôle de douze habitants sur lequel Mgr le cardinal de Fleury, abbé et seigneur de Tournus, est dans l'usage de choisir les quatre échevins de la ville ; plaintes et requêtes du maire et des officiers municipaux pour maintenir le bon ordre dans les assemblées générales, empêcher les cabales qui s'y forment et en éloignent les habitants honnêtes et paisibles ; délibérations, mémoires et correspondance entre l'abbé Terray, contrôleur général, l'intendant Amelot, le subdélégué Delaval, etc. ; requête et instance du sieur Bonaventure Chapuiset, acquéreur de l'office de secrétaire de la ville, au sujet de la suppression des offices de greffiers, secrétaires, etc. ; correspondance entre le comte de Saint-Florentin, l'intendant, le subdélégué, les officiers municipaux, etc. 1727-1789

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 426 Plainte en surtaxe par le sieur Baudot, receveur du grenier à sel de Saint-Gengoux-le-Royal, contre le sieur Thurot, commis de la diligence à Tournus, qui a exigé 50 sous, au lieu de 40, par mille livres, sur un envoi de 3 400 et quelques livres, destiné pour Lyon ; requête des habitants au sujet d'une somme de 4 400 livres demandée par les élus généraux pour le rachat des offices municipaux ; requêtes : des notables, tendant à être déchargés de la

taillé négociable ; des officiers municipaux, pour être autorisés à faire reconstruire un nouvel hôtel de ville ; mémoires, observations et correspondance entre le contrôleur général Terray, l'intendant, le subdélégué, etc. ; envoi de l'arrêt du Conseil d'État qui fixe les charges de la ville ; demande des officiers municipaux en autorisation de faire un emprunt de 6 000 livres, indispensables pour acquitter les sommes dues aux adjudicataires de l'hôtel de ville et du pavé, etc. 1755-1787

Portefeuille - 44 pièces, papier.

- C 427 Octroi patrimonial de 1692, déclaration du 12 avril ; demande du doublement des octrois patrimoniaux ; arrêt du Conseil d'État accordant la permission de lever pendant quinze années, du 1er août 1722 à 1737, lesdits octrois patrimoniaux ; arrêt du 3 juin 1738 qui accorde à perpétuité le doublement des mêmes droits patrimoniaux ; adjudication, pour six années et moyennant la somme annuelle de 3 200 livres, des octrois et fournitures de l'étape ; nouvelle adjudication, pour six années, moyennant la somme de 2 870 livres par an ; arrêt du Conseil d'État ordonnant l'établissement d'une taille négociable de 1 200 livres ; état des vins débités par les cabaretiers de la ville, en 1756, 1757 et 1758 ; bail de la boucherie, adjudgé pour six années au sieur Nicolas Begaud, pour la somme annuelle de 200 livres. 1692-1758

Portefeuille - 43 pièces, papier (1 imprimée).

- C 428 Arrêt du Conseil d'État permettant aux échevins et habitants de lever et percevoir 4 livres par botte de vin, débité par les cabaretiers, et 5 sols par botte de vin exposé sur la halle ; requête, mémoires et correspondance concernant l'établissement de ces droits entre M. de Courteilles, l'intendant Dufour de Villeneuve, le maire Delaval, les échevins, etc. ; adjudication des anciens et nouveaux octrois pour six années et moyennant la somme annuelle de 6 650 livres ; requête en résiliation du bail des octrois ; délivrance des réparations des casernes ; des prés et pâquiers communaux de La Crôt ; observations des fermiers des octrois au sujet de l'ordonnance du 1er mars 1763, concernant les bouchers ; nouvelles requêtes des fermiers au sujet des bouchers ; arrêt accordant aux habitants le doublement des octrois sur le débit des vins ; adjudication des anciens et nouveaux droits au sieur Ch. Lafouge, moyennant la somme de 8 850 livres ; requêtes du maître des postes pour obtenir l'entrée en franchise des fourrages nécessaires à ses chevaux. 1761-1772

Portefeuille - 75 pièces, papier.

- C 429 Consultation des habitants aux fins d'être remis en possession d'un revenu patrimonial de 1 600 livres perçu sur les débiteurs de vin par le receveur des États du Mâconnais ; mémoire dressé en l'assemblée des notables pour servir à l'obtention des lettres patentes promises par l'article 48 de l'édit de mai 1765 ; correspondance à ce sujet entre le sieur Langlois, l'intendant Amelot, les échevins ; requête et instance entre les adjudicataires des octrois et le sieur Pierre-Jean Thomas, qui refuse d'acquitter le droit sur les bois

passant par la ville, sous le prétexte qu'il est associé à une adjudication de bois du Roi ; délai de six mois accordé aux sieurs Lafouge et Pourcher, adjudicataires des octrois, pour le paiement des sommes qu'ils doivent à la ville ; nouvelle requête des mêmes adjudicataires, qui sont condamnés à payer les termes échus de leur bail ; adjudication nouvelle des droits d'octroi en faveur du sieur Denizot et moyennant la somme annuelle de 8 500 livres.

1733-1775

Portefeuille - 40 pièces, papier.

- C 430 Plainte et procès intenté par le voiturier Claude Drevon, contre les commis des octrois de la ville, condamnés par ordonnance de l'intendant à payer audit Drevon la somme de 311 livres 5 sous, pour dommages et intérêts du préjudice qu'ils lui ont causé ; requête du boucher Verdelet, contre les juges de police qui ont ordonné la confiscation des viandes trouvées chez lui ; plainte de la dame Chapuis contre les fermiers qui exigent les droits pour des bois destinés à sa consommation ; plaintes du fermier pour des violences exercées par des contrevenants contre ses commis ; contre plusieurs particuliers qui vendent du vin en fraude et vont chercher de la viande dans les paroisses voisines pour frustrer les droits de la ville ; mise en régie des octrois pour une année à partir de janvier 1779 ; requête et arrêt du Conseil permettant de lever pendant vingt ans le doublement des droits anciens ; mémoires et correspondance entre MM. Necker, Acher de Mortonval, l'intendant Dupleix, le subdélégué Delaval, etc. ; états trimestriels du produit des octrois en 1780 ; procès-verbaux de contraventions dressés par les commis du fermier, en 1781 et 1782.

1775-1786

Portefeuille - 52 pièces, papier.

- C 431 Arrêt de la Cour de Parlement portant homologation d'une ordonnance de la Chambre de police de Tournus, qui fixe irrévocablement les marchés et les lieux où se tiendront les foires ; requête des PP. Récollets, tendant à être maintenus dans l'exemption des octrois et la franchise complète pour leurs denrées ; plaintes des commis contre le nommé Charollois, vendant du vin sans déclaration ; indemnité accordée à la veuve Gauthier, fermière, à cause de la franchise dont jouit le maître de poste pour le fourrage de ses chevaux ; nouveau bail des octrois adjudgé au sieur Piot, pour six ans et moyennant la somme annuelle de 8 850 livres ; requête des adjudicataires Piot et Ceysse, tendant à obtenir un règlement pour la perception des droits et pour empêcher la fraude et les contraventions.

1761-1787

Portefeuille - 39 pièces, papier (1 imprimée).

- C 432 Requête des fermiers des octrois contre le maître de poste, tendant à ce que ce dernier soit tenu de faire une déclaration de la quantité et de la qualité des denrées pour lesquelles il a obtenu la franchise des droits ; conditions et charges du bail, passé par les élus des États de Bourgogne au sieur François Bard, négociant à Chalon, de l'entreprise générale de la fourniture des convois militaires ; plainte constatant une contravention contre le boucher

Pierre Meunier ; appel au Conseil par le sieur Piot, négociant, de deux ordonnances qui l'ont condamné à payer des droits d'octroi qu'il prétendait ne pas devoir ; observations, mémoires et correspondance à ce sujet entre le ministre des finances Necker, l'intendant Amelot, le subdélégué Delaval, etc. ; requête du fermier des octrois demandant à compter de cleric à maître et une indemnité. 1778-1789

Portefeuille - 49 pièces, papier (1 imprimée).

- C 433 Requête, mémoires et observations sur la comptabilité du sieur Bérardan, prié de remplir les fonctions de receveur des droits et deniers patrimoniaux de la ville ; compte rendu par ledit Bérardan, père, pour les années 1738 à 1749 ; mémoire des auditeurs Alin, Fourat et Vestu, sur le compte présenté par le sieur Bérardan, aux maire et échevins de la ville ; révision du compte du même receveur ; compte du sieur Bérardan fils, successeur de son père, pour les années 1750 à 1753 ; pièces justificatives, mémoires et correspondance entre l'intendant Joly de Fleury, le subdélégué de La Noue, le maire Delaval, les échevins, les auditeurs, etc. 1738-1767

Portefeuille - 80 pièces, papier.

- C 434 Compte présenté par le sieur Louis Laforêt, avocat en Parlement, des sommes dues à feu Nicolas Laforêt, secrétaire en chef de l'hôtel de ville, de 1732 à 1755 ; compte rendu par le sieur Delaval du produit de la taille négociable en 1754 et 1755 ; comptes : de la veuve Bezand, fermière des octrois, pour les années 1754 et 1755 ; de maître Antoine Gabuteau, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations au bailliage, en qualité de receveur des droits d'octrois et deniers patrimoniaux de la ville en 1756 et 1757, mémoires et observations sur ledit compte ; compte des sieurs de Loisy, Fourat et Richard, fermiers, du produit des octrois par eux perçus du 1er février au 16 avril 1764. 1732-1764

Portefeuille - 35 pièces, papier.

- C 435 Mandements : à divers particuliers et au chapitre de Saint-Philibert de Tournus, pour une année de redevance (40 livres) ; aux adjudicataires de la reconstruction de l'hôtel de ville, pour un à-compte, 12 000 livres ; au maire Delaval, pour remboursement de la somme de 200 livres par lui avancée pour vins d'honneur ; à M. de Gouvernet, commandant en chef de la province, pour son logement et supplément de traitement, 150 livres ; pour les quatre voeux de la ville en 1785, 58 livres ; pour l'établissement et l'armement de la milice nationale, en 1789, 1 171 livres 13 sous 9 deniers ; pour frais d'une cession de cens et lods, faite aux habitants par les dames chanoinesses de Neuville ; pour frais du voyage fait à Mâcon, en 1790, par les députés de la ville pour obtenir la construction d'un pont sur la Saône, 66 livres, etc. 1772-1790

Cahiers - In-4°, 73 feuillets, papier.

- C 436 Requête et observations tendant à rétablir quelque ordre dans la gestion des revenus de la ville; correspondance à ce sujet entre l'intendant, le subdélégué, le maire, les échevins, le capitaine Conflans, etc. ; autorisation de faire une robe violette de satin pour le maire ; traité avec le sieur Siredey, commissaire aux droits seigneuriaux, pour mettre en ordre les archives de la ville, moyennant la somme de 300 livres ; avis de l'intendant portant qu'à l'avenir tous les mandats de paiement doivent être soumis à son visa ; autorisation et lettre du marquis de Gouvernet pour faire des réjouissances et chanter un Te Deum à l'occasion du sacre du roi Louis XVI ; requêtes pour continuer les travaux de reconstruction de l'hôtel de ville ; paiements : de la dépense occasionnée par le passage de Monsieur, comte de Provence ; d'une somme de 3 000 livres, dépensée pour l'établissement et le séjour du régiment des recrues de Dijon ; de la somme de 80 livres, pour l'entretien des trois horloges de la ville. 1755-1785

Portefeuille - 88 pièces, papier.

- C 437 Mémoires et observations de la Chambre des Comptes de Dijon au sujet des comptes d'octrois de la ville ; correspondance à ce sujet entre le ministre d'État Joly de Fleury, le contrôleur général des finances, de Calonne, l'intendant Feydeau, le subdélégué Delaval, les officiers municipaux, etc. ; marché pour fournitures de paille, bois, etc., pour les troupes de passage ; augmentation du salaire de l'huissier chargé de faire les publications des édits et arrêts ; marché avec le sieur Piot pour terminer l'arrangement des archives ; paiements : de la somme de 300 livres, employée à l'achat des vins d'honneur ; des vacations et avances faites par le sieur Bertin, agent à Paris. 1772-1789

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 438 Requête des officiers municipaux au sujet d'une anticipation faite par le sieur Jannot, propriétaire d'un pré riverain de la Saône, sur un terrain vague situé entre ce pré et la rivière et servant pour le bac ; acensement au sieur Theurot de deux parcelles de terrain, moyennant la redevance annuelle de 4 livres 10 sous ; amasage perpétuel au sieur Aubry d'une teppe de 5 coupées $\frac{2}{3}$ moyennant la rente annuelle de 20 sous ; arpentage d'un terrain dit la Garenne pour constater les anticipations faites sur ce terrain cédé aux habitants par M. de La Rochefoucaud, moyennant la rente annuelle et perpétuelle de 5 livres et 140 livres d'entrage ; devis et adjudication de la construction d'un pont sur le fief du Pautet ; requête de l'adjudicataire des travaux de la reconstruction du pont de l'Épervière contre l'entrepreneur de cette reconstruction ; mémoire du maire et des échevins tendant à obtenir l'établissement d'un pont sur la Saône, en face de Tournus, pour relier la Bresse au Mâconnais ; délibération et requête des habitants tendant à obtenir l'autorisation de construire un quai sur la rive droite de la Saône ; amasage d'un terrain vague situé sur le bord de la rivière, joignant la tour d'en bas, passé en faveur de M. Robert Delaval, moyennant la redevance annuelle de 20 sous et sous le servis de 2 sous tournois, payables chaque jour de la Saint-Martin d'hiver ; demande des habitants pour qu'il leur soit fixé un

espace de chemin à entretenir et pour être dispensés des corvées ; délibération tendant à obtenir la démolition de la seconde porte de la ville du côté de Chalon. 1759-1788

Portefeuille - 52 pièces, papier.

- C 439 Requête des adjudicataires de la reconstruction de l'hôtel de ville, tendant à être payés de ce qui leur est dû par cette ville pour le reste du prix de leur adjudication ; assemblées et délibérations, mémoires, devis, adjudications, procès-verbaux de reconnaissance et correspondance entre l'intendant Dupleix, le subdélégué Delaval, les échevins, etc. ; demande des officiers municipaux tendant à ce qu'il soit procédé à la visite des casernes, des écuries, des tours, des lavoirs, des promenades et des pavés, qui exigent d'urgentes réparations ; homologation d'un bail fait au sieur Gaudez pour entretenir, pendant neuf ans, les bâtiments et murs de la ville, moyennant la somme annuelle de 400 livres et sans être tenu aux grosses réparations. 1773-1788

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 440 Requête des habitants de Tournus et des fabriciens de la paroisse Saint-André pour obtenir des réparations aux murs du cimetière, qui tombent en ruine ; réparations à l'église paroissiale de la Madeleine : devis, adjudication, procès-verbal de visite ; adjudication de travaux supplémentaires à la charpente et au beffroi de la même église ; homologation du marché fait avec le sieur Gaudez pour réparer le bâtiment des boucheries ; curage et entretien des puits, lavoirs et abreuvoirs ; construction de trois nouveaux puits dans la rue des Granges, des Grandes-Guaises et dans la boucherie ; requête des habitants pour obtenir l'exécution d'une transaction de 1382 faite entre eux et le seigneur abbé de Tournus qui doit entretenir à ses frais trois fours pour cuire des pâtés de trois grosseurs différentes ; demandes diverses en matière d'alignement, de clôture, etc. 1759-1789

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 441 Requêtes des habitants concernant le pavé des rues « de desserte » que les propriétaires sont tenus de faire devant leurs maisons, « chacun en droit soi, » en payant aux paveurs 6 livres par toise de pavés neufs ; plaintes et demande en autorisation de plaider contre Jean Gorget, adjudicataire des réparations du pavé, qui n'a pas exécuté les clauses de sa délivrance ; demande des sieurs Aubeuf et Chazaut, adjudicataires des pavés, pour la visite et le paiement de leurs travaux ; nouvelle adjudication de l'entretien du pavé en faveur du sieur Chazaut ; bail pour l'entretien des promenades, passé au sieur Pierre Clavet, pour neuf ans, et moyennant la somme annuelle de 100 livres ; adjudication de l'éclairage, pendant l'hiver, pour six années et moyennant la somme annuelle de 900 livres ; réparations et entretien des pompes et ustensiles d'incendie, moyennant la somme annuelle de 410 livres. 1759-1789

Portefeuille - 65 pièces, papier.

- C 442 Paiement d'une somme de 467 livres, pour l'habillement des quatre tambours de la milice bourgeoise ; requête des chevaliers de l'arquebuse tendant à faire homologuer l'acte d'amasage que leur ont fait les officiers municipaux, d'une ancienne tour dépendant des murs de la ville ; demande en résiliation de l'acte d'asservissage de la tour de la porte dite de Cluny ; mémoire de M. l'abbé de Tournus et des habitants contre M. Chapuis, gouverneur, qui réclame la possession des fossés de la ville ; correspondance, à ce sujet, entre le comte de Saint-Florentin et l'ancien évêque de Limoges, abbé de Tournus ; réparation au corps de garde de la porte de Mâcon ; envoi d'une copie de l'acte d'amasage de la tour de Boyer, demandée par l'intendant ; paiement d'une somme de 1 171 livres 13 sous 9 deniers, dépensée pour l'armement de la milice en 1789. 1759-1789

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 443 Demande des habitants en autorisation d'amodier les écuries des grandes et petites casernes ; bail des étapes passé pour trois années en faveur des sieurs François et Claude Denizot ; amodiation aux sieurs Barbet, etc., d'un emplacement de deux petites écuries des casernes et des portes de la ville, moyennant la somme annuelle de 178 livres ; réparations : aux bâtiments, lits et effets d'ameublement des casernes : - au grand escalier et aux latrines des grandes casernes ; déplacement d'une croix située sur la place de l'hôtel de ville ; homologation du procès-verbal de l'étape et ordonnance de paiement de la somme de 1 632 livres 12 sous, en faveur des étapiers Lombard et Denizot ; demande en exemption des corvées ou du logement des gens de guerre. 1752-1789

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 444 Envoi aux échevins d'un exemplaire de l'arrêt du Conseil d'État du Roi contenant le règlement pour la recherche et la fabrication des poudres et salpêtres ; nomenclature des communautés de la subdélégation qui doivent être explorées par les salpêtriers ; ordres auxdits salpêtriers de se transporter successivement dans les communautés de Bissy-la-Mâconnaise, Boyer, Limone et Vénrière, Burgy, etc. ; états des dépenses occasionnées par les travaux des salpêtriers. 1759-1777

Portefeuille - 86 pièces, papier (1 imprimée).

- C 445 Ordonnances des magistrats de police de la ville de Tournus concernant les ports et quais de la rivière de Saône ; arrêt de la Cour de Parlement portant homologation de ladite ordonnance ; des officiers des Eaux et Forêts fixant l'époque de l'ouverture de la fauchaison des prairies des rives de la Saône ; requêtes : de M. de Naturel, en autorisation d'établir un four à chaux au bord de la Saône ; du sous-brigadier de la maréchaussée de Tournus, aux fins d'obtenir une écurie pour les chevaux de sa brigade ; des officiers municipaux réclamant le droit d'exercer la police qui jusqu'alors (1788) appartenait aux

officiers de la justice de l'abbaye ; correspondance à ce sujet entre l'intendant, l'évêque Moreau, de Mâcon, le subdélégué, le maire Delaval, etc.

1759-1789

Portefeuille - 49 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 plan.

- C 446 Requête du curé et des fabriciens de l'église Saint-André de Tournus demandant les arrérages d'une rente de 15 livres, destinée à réparer la clôture du cimetière, où vont paître les animaux, et où il se commet toutes sortes d'indécences ; délibération des habitants et requête des officiers municipaux tendant à obtenir, en faveur de leur communauté, la suppression et la division de l'abbaye de Tournus ; arrangement et traité entre lesdits officiers municipaux et les dames chanoinesses de Neuville ; correspondance à ce sujet entre l'intendant Amelot, madame la comtesse de Beaurepaire, doyenne du chapitre de Neuville, M. de La Bévière, le maire Delaval, etc. ; exemption, en faveur des PP. Récollets, de tous les droits d'octrois pour les denrées et provisions qu'ils font venir par la Saône ; requête du sieur de Bona, médecin des hospices, au sujet de ses honoraires ; projet d'envoyer, aux frais de la communauté, un élève qui devra suivre les cours de l'école vétérinaire de Lyon ; différend, au sujet de la présentation des régents, entre les échevins et le chapitre de Saint-Philibert, qui devait les examiner et les agréer ; le sieur Huet, maître écrivain, demande le paiement de ses appointements ; requête des notables habitants aux fins d'obtenir des États une indemnité promise par l'évêque de Mâcon, pour la perte faite sur l'approvisionnement des blés ; plaintes contre le commis au grenier à sel et la mauvaise qualité du sel qu'il livre au public ; les officiers municipaux accordent aux bouchers une indemnité de 362 livres. 1759-1789

Portefeuille - 90 pièces, papier.

- C 447 La Truchère.- Construction d'un canal au champ dit le Couloir ; assemblée des habitants, requêtes, devis et adjudication des travaux ; reconstruction de l'écluse de la digue de La Truchère ; comptes des recettes et dépenses, rendus : par François Lambert et François Saule, syndics en 1771 ; par Louis Masoyer et Antoine Voire, syndics en 1772 ; par Jean Devenet et Pierre Flageolet, syndics en 1773 ; par Jean-Baptiste Demanget, syndic en 1774 ; par Claude-Antoine Bernisset et Jean Saule, syndics en 1775 ; par Jean-Baptiste Cardon et Pierre Billy, syndics en 1776 ; par Jean Monard et Pierre Joly, syndics en 1777 ; par Nicolas Billiet et Claude Pingeon, syndics en 1778 ; par Antoine Voire et Michel Dagneau, syndics en 1780 ; par Louis Masoyer et Benoît Demanget, syndics en 1781 ; par Jean-Baptiste Demanget et Jean Ragoneau, syndics en 1782. 1771-1787

Portefeuille - 36 pièces, papier.

- C 448-450 Uchizy. 1487-1729

- C 448 Sentence arbitrale concernant un bois appartenant à cette communauté, situé au delà de la rivière de Saône et divisé en quatre parties, ou quatre bois, nommés : La Prenay, La Roye, La Brosse et Dormay ; copie collationnée de

l'affranchissement des habitants d'Uchizy, dont le titre original était déposé dans les archives de l'abbaye de Tournus ; sentence du Bailliage de Mâcon, contre les habitants d'Arbigny, au sujet de délits et restitution de boeufs ; extraits collationnés de plusieurs arrêts du Grand Conseil, en faveur des habitants d'Uchizy, relativement aux bois, prés et pâturages qu'ils possèdent dans la prairie d'Arbigny. 1487-1650

Portefeuille - 14 pièces, papier ; 3 pièces parchemin.

- C 449 Verbal de descente de lieux, fait par-devant le sieur de Maridat, conseiller du Roi en son Grand Conseil, dans les bois, pâquerages et prairie d'Uchizy, situés outre Saône ; contentieux entre les habitants de ladite communauté d'Uchizy et ceux d'Arbigny en Bresse ; ce procès-verbal comprend en outre des rapports, des remontrances, des requêtes, des ordonnances, concernant ce procès. 1683-1683

Registre - in-4°, 336 feuillets, papier.

- C 450 Arrêt du Conseil d'État concernant les bois communaux d'Uchizy, contre les habitants d'Arbigny ; procès-verbal d'arpentage et de bornage desdits bois par Louis Baillet, arpenteur du Roi en la maîtrise de Chalon-sur-Saône ; plan des mêmes bois par le même arpenteur ; procès-verbal de plantation de bornes, limites et séparations, dans lesdits bois sis au delà de la Saône ; arrêt du Parlement pour les habitants d'Uchizy, en faveur de leurs bois, contre les habitants d'Arbigny ; sentence du Bailliage de Mâcon dans le même procès des habitants d'Uchizy, pour maintenir leurs droits dans la prairie d'Arbigny ; transaction entre les habitants d'Uchizy et ceux de Sermoyer, Saint-Bénigne et Arbigny ; procès-verbal du sieur Taboureau Des Réaux, grand maître enquêteur, au sujet des dégradations commises dans les bois d'Uchizy ; requêtes et mémoires au cardinal de Fleury, abbé de Tournus, concernant lesdits bois ; comptes des syndics de la communauté d'Uchizy, en 1771, 1772 et de 1774 à 1783. 1690-1729

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 plan.

- C 451 Vaux-en-Pré et Vers.- Vaux-en-Pré, requête du nommé Philippe Clément, tendant à obtenir le payement de ses gages comme garde des bois communaux ; demande de plusieurs habitants en relâchement d'un bois de six arpents qu'ils prétendent leur appartenir, autorisation de plaider ; formation d'un rôle spécial de 600 livres, pour payer les frais de ce procès ; assignation donnée aux habitants par M. de Saint-Micaud, leur seigneur, pour les contraindre à passer reconnaissance au terrier, au sujet d'un jardin ; procès entre M. de Joncy et les habitants, concernant un bois dans lequel ces derniers prétendent avoir droit de vaine pâture ; demande des habitants en autorisation de vendre le quart de réserve de leurs bois pour en employer le produit à l'acquittement de leurs dettes. Vers, demande des habitants d'être autorisés à faire refondre leur cloche ; procès avec le curé qui réclame du bois de chauffage en vertu de ses titres ; autorisation de plaider contre le sieur Boulay pour obtenir le délaissement des bois par lui usurpés. 1761-1789

Portefeuille - 24 pièces, papier.

Etats du Charollais. (1509-1789)**C 452-453 Administration générale. 1637-1789**

C 452 Copie des délibérations des États de Bourgogne, comtés de Charollais, Mâconnais, etc. assemblés à Dijon, contenant nominations des élus et des alcades. Défense aux élus de faire aucune imposition sans ordonnance des États ; aux maires des villes d'accorder aucune somme pour s'exempter du logement des gens de guerre. Suppressions d'offices. Délibérations portant qu'il sera demandé au Roi confirmation des privilèges des religieuses nobles du couvent de Marcigny, « à la charge et non autrement que toutes les religieuses dudict couvent prendront la communauté régulière et la clôture » ; qu'on suppliera le Roi et le duc d'Épernon, « de pourvoir aux désordres, vols, pilleries et saccagements que commettent les gens de guerre tant dans les villages que sur les grands chemins » etc. Copie de la procuration passée par les États de la Franche-Comté, aux fins d'emprunter les sommes nécessaires à une levée de troupes, « pour empescher et prévenir les subites invasions des ennemys ». Signification de saisie de deniers faite sur la caisse des fermiers du Charollais, pour sûreté de la somme de 525 000 écus dus par le roi d'Espagne à Louis de Bourbon, prince de Condé. Certificats en faveur de Jacques Grandjean, procureur-syndic des États du Charollais. Lettres d'Henri-Jules de Bourbon au sieur de Candras, prieur de Perrecy, élu pour l'église des États du Charollais, agréant sa nomination et proposant de rappeler l'ancien élu de la noblesse à la place du feu seigneur de La Motte-Carbonnet, ainsi qu'on l'avait fait précédemment à la mort du seigneur de Thésut de Sérigny. Requête du sieur Saulnier, tendant à obtenir la charge de lieutenant général au bailliage de Charollais, dont son père avait été pourvu. Note touchant les limites du Charollais, et les anticipations commises par l'Autunois, le Brionnais, et le Chalonnais, « du temps du roi d'Espagne, personne ne s'étant présenté pour en soutenir les droits ». Lettres : du sieur de Fontenay, fermier du Charollais, sur l'administration de sa charge ; du seigneur de Thésut de Ragy, concernant les biens des consistoires cédés aux hôpitaux de Charolles et de Paray. Ordonnance pour la convocation des États généraux de 1789 ; vœux et doléances des communautés de Gourdon, Saint-Romain-sous-Gourdon et Marigny, etc. 1653-1789

Portefeuille - 1 cahier in-4°, papier, 40 feuillets ; 28 pièces, papier (1 imprimée).

C 453 Lettres du seigneur de Thésut de Ragy, gérant le Charollais au nom du duc de Bourbon, touchant l'administration des biens ; la charge du sieur Dubourg, greffier du Comté ; celles de capitaine et de lieutenant de la bourgeoisie, créées à Charolles ; les différends survenus entre les officiers du duc et ceux des cas royaux, etc. Lettres du baron Du Hautoy, bailli du comté, touchant les papiers intéressant le Charollais qui sont conservés aux archives de la Chambre des comptes de Dôle ; la charge de procureur fiscal, laissée vacante par la mort du sieur Grandjean, etc. Lettres du sieur Sertoise, commissaire à terrier, touchant la recherche des droits seigneuriaux, et de mainmorte. Lettres du seigneur de Fautrières, marquis de Corcheval, bailli du comté, touchant la nomination d'un garde forestier ; les réparations à faire à l'étang de Montchanin et aux moulins banaux de Charolles ; la convocation des États du Charollais ; la charge du lieutenant général du comté ; les

comptes des fermiers, etc. Lettres du marquis d'Aligny, bailli royal, sur la réunion des deux bailliages (royal et comtal) du Charollais. Lettres du sieur Saulnier de La Noue, rappelant les services de ses ancêtres dans la magistrature et demandant un emploi. Lettres de l'abbé de Vauban, touchant l'hommage à rendre au duc par son frère le maréchal. Mémoires sur la charge de bailli ; sur un procès entre le sieur Guillaume, prieur de Bragny, pour dégradations par lui commises dans les bois de son prieuré. Extraits des mercuriales du marché de Paray, de 1637 à 1684 (le prix du boisseau de froment varia de 13 à 38 sols) ; du marché de la Clayette, de 1680 à 1709, (le prix du boisseau de froment, de 19 sols à 3 livres). Ordonnance de Pierre-Armand de la Briffe, intendant de Bourgogne, portant défense d'exporter les chanvres ; « remèdes éprouvés dont on donne avis au public, ou pour préserver ou pour guérir les bestiaux » etc. 1637-1733

Portefeuille - 45 pièces, papier (2 imprimées).

**C 454-461 Affaires particulières.- Domaine, économie, impositions, agriculture, travaux
défense du territoire, justice. 1509-1786**

C 454 Immeubles et bâtiments du comté.- Entrage fait par le lieutenant de Claude Tyard, seigneur de Bissy, gruyer du Charollais, d'un pâquier sis à l'extrémité de l'étang du Perrier, commune de Ciry-le-Noble ; procès-verbaux de délivrances des réparations à faire au château de Charolles et à la tour des Archives, dressés pour la première fois par Paul Du Hautoy, chevalier, seigneur de Récicourt, bailli et gouverneur du comté par Pierre Saulnier, lieutenant général par Pierre Quarré, lieutenant particulier, et Jean Grandjean, procureur fiscal puis par Thomas Monnier, de Boisfranc, lieutenant général, et Philibert Pallot, procureur fiscal et enfin, par ledit Thomas Monnier et Benoît de Gouvenain, successeur de Philibert Pallot. Réparations aux halles de Charolles ; amasages passés à divers particuliers par Isaac Bertin, régisseur des revenus appartenant à mademoiselle de Sens, comtesse de Charollais, pour divers emplacements situés soit à Charolles (quartiers du Calvaire, des Fossés, des Joncs, de la Magdeleine, des Marais, de la Poterne et du Pont-de-Pierre), soit sur la commune de Saint-Symphorien, etc. 1555-1751

Portefeuille - 42 pièces, papier.

C 455 Fours, moulins et étangs.- Réparations à la boucherie banale de Charolles ; procès-verbaux des délivrances de travaux à exécuter dans les fours banaux et dépendances dressés par Pierre Quarré, lieutenant particulier, et par son successeur Etienne Quarré de Chaintry ; devis des réparations à faire aux moulins banaux, établi par ordre de Pierre Saulnier, lieutenant général ; visites des bâtiments, chaussées et écluses desdits moulins, réceptions d'ouvrage, etc., par Thomas Monnier de Boisfranc, par Pierre Quarré et par Thomas de Gouvenain, juge châtelain de Charolles ; constructions ou réparations dans le moulin et l'étang des Provins, sis au faubourg Champagny. 1684-1730

Portefeuille - 54 pièces, papier.

C 456 Moulins et étangs.- Procès-verbaux de visites, devis et délivrances des réparations, réceptions de travaux, etc. pour l'étang et le moulin du Perrier (commune de Ciry-le-

Noble) ; constatations des « ruines arrivées dans les étangs de Montchanin (commune de Gévelard), en sorte que toute l'eau du grand étang s'est écoulée, et les poissons perdus par la brèche arrivée dans la chaussée, où la violence de l'eau a été si grande qu'elle a emporté le moulin qui estoit au-dessous et que la chaussée du petit étang menace pareillement de ruine en divers lieux » : adjudication des travaux à exécuter, visites des réparations, etc. ; notes sur la proposition faite par le seigneur de Fautrières au duc de Bourbon de rétablir l'étang et le moulin de Saint-Berain-sous-Sanvignes ; sol dudit étang aliéné à François Perrin, écuyer, garde du duc d'Orléans, moyennant la somme de 2 300 livres ; vente des forêts de Paray et de Toulon-sur-Arroux. 1687-1752

Portefeuille - 33 pièces, papier (1 imprimée).

- C 457 Impositions.- Rôles pour la paroisse de Beaubery, s'élevant à 1 500 livres 8 sols ; requêtes en modération de tailles pour les habitants de Cressy et du hameau du Péage, paroisse de Digoïn. La commune de Gévelard est imposée à 39 livres sur 3 000 livres levées en Charollais, « pour subvenir au paiement de la subsistance, habillement et armement de la compagnie de milice qui est à la charge dudit pays ». Déclaration de la valeur des domaines situés eu la paroisse de Perrecy ; rôles de la taille royale pour la paroisse de Suin (1 747 livres 12 sols) ; assemblée des habitants de Saint-Vallier, pour nommer leurs collecteurs ; cahiers pour servir aux impositions du Charollais, contenant des détails sur le nombre des feux, la nature du sol, l'industrie ou le commerce des habitants de chaque ville ou village ; pour la ville de Charolles le montant de la taille est 3 855 livres 8 sols, divisé en 324 cotes : « il y a plus de vingt privilégiés qui sont les plus riches de la ville et qui ne payent rien ; la bourgeoisie est mal aisée ; l'artisan est pauvre ; le manouvrier qui fait le plus grand nombre est dans la misère ; peu ou point de commerce, etc. ». 1698-1786

Portefeuille - Cahier in-4°, papier, 84 feuillets ; 11 pièces, papier.

- C 458 Rentes, servis, droits divers.- « Manuel de Guiot Girart, receveur du Charrolois, pour ma très-redoutée dame madame l'archiduchesse, comtesse de Bourgogne et dudit Charrolois, des servis, tailles et rentes à elle dehués à cause de son dit conté ». Fragments d'un cahier contenant reconnaissances de cens dus au roi d'Espagne, à cause de son comté de Charollais. Tableau du revenu du domaine de La Colombière. Le comté de Charollais avec la baronnie de Mont-Saint-Vincent, les châellenies et les prévôtés qui en dépendent, affermés moyennant la somme annuelle de 6 500 livres, à Pierre Quarré de La Palud, syndic des États, « pour et au proffit desdits estats ». Arrêt de la Chambre des requêtes du palais à Dijon, condamnant Guillaume Baudinot à rendre, par-devant Jean Derey, procureur du prince de Condé, compte de la recette par lui faite du droit d'indire levé en Charollais. Etat des charges et gages des officiers du comté. Correspondance sur les revenus de la ferme du Charollais entre les sieurs de Fontenay, de Fautrières, Quarré et Thésut de Ragy. Péage de Charolles, consistant en un droit fixe de 30 sols sur chaque pièce de vin qui entre dans la ville. 1514-1703

Portefeuille - 39 pièces, papier.

- C 459 Grenier à sel de Paray et chambre de Toulon-sur-Arroux.- Arrêt du Conseil d'État concernant les regrattiers et revendeurs de sel à petites mesures ; ordonnance portant suppression des droits « de descentes, relèvements et franc-sallé » ; certificat de mesurage de 601 poches de sel envoyées du dépôt de Digoïn au grenier de Paray « se seroit trouvé les dictes six cents une poche avoir produit le nombre de dix-neuf muids neuf setiers trois minots, compris les ratisseurs des dictes poches ». Procès-verbaux de descentes dans ledit grenier. Gages des huissiers audienciers réglés à un demi-minot de sel par an. Procuration passée par François Bouillet, contrôleur, à Denis Nault, juge civil et criminel en la châtellenie de Luzy, pour le remplacer à la Chambre de Toulon, moyennant un minot de sel par an. Création de l'office héréditaire d'huissier audiencier au grenier à sel de Paray, en faveur de François Robin. Ordonnance des trésoriers généraux de France en la Généralité de Bourgogne, portant que les procureurs alternatifs et les seconds avocats (offices nouvellement créés) auront pour gages chacun 1 sol sur chaque minot de sel. Autorisation de continuer la levée de 6 livres par minot dans les greniers de la Généralité de Bourgogne et Bresse. Comptes rendus par Claude Bouillet, seigneur de Siry, commis à la recette du grenier à sel de Decize. 1627-1688

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, (1 imprimée).

- C 460 Affaires militaires.- Rôles des sommes dues pour droit de guet et garde dans le château de Charolles, par les habitants des villages ou hameaux de la Vernelle, Épinassy, Tourny, Changy, Villaine, Ouze, Bussière, Brèche, Fontenay, Marcilly, La Couture, Volesvres, Hautefond, La Vaux de Cypierre, le Vernay, Savigny, Vendenesse, Viry, Vaudebarrier, Montot, Poujauds et Moulin-lès-Saint-Albin. Sentence du bailliage qui décide que les habitants de Fontenay doivent guet et garde au château de Charolles et non à celui du seigneur de Champvigny. Règlement fait par le duc d'Épernon pour logement, paiement, subsistance et police des gens de guerre en Bourgogne ; ordre du même à une compagnie du régiment de cavalerie du maréchal de Praslin, pour se rendre de Villefranche à Cluny. Articles et conditions accordés par le roi Louis XIV et son Conseil aux députés des trois États de Bourgogne, pour l'exemption pendant une année du logement des gens de guerre. Ordres de route signés par le duc d'Épernon pour divers détachements allant de Bar-sur-Aube à Mâcon. Ordonnance du comte d'Amazé, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, contre les troupes en marche qui commettent des excès et des vols. Travaux publics, réparations faites à divers chemins du Charollais ; arrêt du Conseil d'État, qui permet aux maîtres des forges de faire tirer de la mine dans toute l'étendue du comté de Bourgogne, à la charge de dédommager les propriétaires des fonds. 1509-1757

Portefeuille - 25 pièces, papier (2 imprimées).

- C 461 Justice.- Conflits d'attributions entre les officiers des cas royaux et les officiers du comté. Certificat en forme de requête présenté au roi Louis XIII, par Philibert de Rymon, lieutenant civil et criminel au bailliage de Charollais, tendant à faire diminuer le nombre des notaires et des sergents du comté, augmenter le nombre de ceux du bailliage royal, et portant que les archiducs, comtes du Charollais, y ont établi un bailli, un lieutenant général, un lieutenant particulier, un avocat et un procureur

fiscaux, un gruyer, un châtelain, un garde du petit scel, un garde-marteau, un capitaine et un concierge du château de Charolles, etc. Mémoires rédigés par le seigneur de Thésut de Ragy, au sujet des entreprises faites par les officiers des cas royaux sur le bailliage comtal. Requêtes. Dits et contredits. Arrêt du Conseil qui règle les attributions respectives des deux juridictions. Nouveaux différends. Arrêt interlocutoire du Parlement de Dijon. Correspondance, mémoires, factums, etc.

1616-1739

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier (6 imprimées).

Etats du Mâconnais. (875-1790)

C 462-524 Administration générale des états. 1367-1790

C 462 Privilèges et règlements.- Extraits des registres de l'hôtel de ville de Mâcon, concernant le droit qu'a le Mâconnais de s'assembler en États, sans être tenu de comparoir à ceux de Bourgogne ; confirmation des États du Mâconnais par Philippe, duc de Bourgogne, etc. ; lettres patentes du roi Charles VIII, portant que les assemblées desdits États se tiendront à Mâcon, « sans ce qu'ils soient appellez ne tenus assister au conventions et assemblées des gens des trois États du duché de Bourgogne ne d'ailleurs, ne contribuables aux octrois que ceux dudit duché ou autres nous octroyeront ou à nos successeurs ». Entrée des assemblées refusée au premier échevin de Mâcon, aux contrôleurs, aux procureurs et aux avocats du Roi. Mainteneur des anciens privilèges et union à la province de Bourgogne pour les impositions. Ordonnance d'Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province, portant que l'évêque de Mâcon aura voix délibérative aux États, « laquelle se treuvant conforme à celle de l'esleu de l'esglise, les deux ne seront comptées que pour une ; et où elles se treuveroient différentes, elle seront comptées séparément aveq celles des autres de l'assemblée ; et en cas de partage par le moyen de la conformité des voix dudit sieur Évesque et dudit député de l'esglise, jointe à une autre de ladicte assemblée, celle dudit sieur Évesque prévaudra en toutes délibérations, sauf et excepté celles qui s'exécuteont par miposition auquel cas la voix du député du Tiers-Estat prévaudra jointe à une autre ». Règlements pour la tenue des États. Notes et renseignements tirés des comptes anciens du Mâconnais par Peincedé, garde des livres de la Chambre des comptes de Dijon ; mémoires, etc. 1367-1786

Portefeuille - 22 pièces, papier. Description du pays et comté du Mâconnais, dressée par Antoine-François Ferrand, intendant de Bourgogne copie réalisée au XXe s. et reclassé en J 8.

C 463-500 Délibérations, transcription d'actes des élus des Etats et de l'Election. 1557-1790

C 463 Délibérations prises par les élus des États, Jean Ligeret, archidiacre, pour l'église, Jacques de Bellecombe, baron de Vinzelles, destitué et remplacé par Jean de Myolans, baron de Chevières, pour la noblesse, et Jean Pelez, docteur en droit, pour le Tiers-État.- Achat d'un coffre où seront mis les papiers et les deniers des États ; poursuite de divers procès ; révocation de lettres d'assiette, induement adressées au bailli ; transaction par laquelle les contrôleurs et les élus en l'Élection assistent aux assemblées des élus des États, et réciproquement. Délibérations

portant que les assemblées des élus des États se tiendront le premier dimanche de chaque mois ; qu'il sera fait requête au duc d'Aumale pour ne point contribuer aux fortifications de Bourgogne et pour obtenir règlement des cotes du Mâconnais dans les impositions de la province ; que remontrances seront faites au Roi, concernant les impositions mises sur le sel. Défense au greffier de l'Élection de délivrer les commissions des impôts, avant qu'elles ne soient calculées et arrêtées ; requête pour ne pas subvenir aux frais de curement des fossés de Chalon. Villages distraits de l'Élection de Mâcon, pour être joints à celle d'Autun. Permission d'assembler les États accordée par Jean Boyer, lieutenant général au bailliage, vu l'urgence des affaires qui intéressent le pays. Présent de 100 écus fait au comte de Tavanoes, lieutenant au gouvernement de Bourgogne. Députation aux États de Bourgogne, pour assister au département du taillon. Différend soulevé par le lieutenant général au bailliage, qui prétend que les receveurs des États doivent rendre compte par-devant lui et fait saisir les deniers. Ratification du contrat passé avec les fermiers du sel ; protestations contre l'emprisonnement de plusieurs marchands de Mâcon, arrêtés à Lyon, pour la finance que le pays doit à cause de la suppression de sceaux du Présidial. Aumône de 10 livres faite au prédicateur de carême, etc.

1557-1560

Registre - Petit in-folio oblong, 53 feuillets, papier.

C 464

Assemblées générales des trois États du Mâconnais, tenues dans le couvent des Frères-Prêcheurs (les réunions ordinaires avaient lieu de trois en trois ans ; on y élisait les élus triennaux), les nobles qui y assistèrent furent Claude de Feurs, seigneur des Tours, Guillaume de Saint-Point, Jean de Salornay, Philibert de Chevrier, seigneur de Saint-Mauris ; Claude de Montagny, baron d'Anglure ; Pierre de Musy, seigneur de Sathonay, Pierre de Givry, François de Cheminant, seigneur de Verneuil ; Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; Pétrarque Du Blé, seigneur de Sercy ; Georges de La Guiche, seigneur de Sivignon, Nanton et Garnerans, vice-bailli de Mâcon ; Jean de Myolans, baron de Chevières, seigneur du Parc et Senozan ; Jean de Fondras, seigneur de Château-Thiers ; Jean Seyvert, seigneur d'Hurigny ; Jean de L'Aubespain, seigneur de Sigy ; Charles de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin ; Jean de Lugny, seigneur de Loyse ; André de Bellecombe dit de Vinzelles ; Nicolas de Franc, seigneur d'Essertaux.- Approbation des démarches relatives au curement des fossés de Chalon. Résolutions portant qu'il sera demandé au Roi confirmation des privilèges des États ; qu'on résistera aux entreprises du Parlement de Dijon pour réunir à son ressort le bailliage de Mâcon, qui a toujours ressorti nûment au Parlement de Paris ; qu'à cet effet on offrira au Roi un don de 12 000 livres, qui seront empruntées aux conditions possibles. Requête d'Antoine Brunet, marchand, emprisonné à Chalon, où il avait été envoyé pour négocier l'affaire des fossés ; on lui rembourse 892 livres qu'il avait été obligé de payer au nom des États, et on lui accorde 358 livres d'indemnité. Demande en suppression de nouveaux impôts mis sur le sel. Règlements portant que l'élu du Tiers-État sera nommé alternativement par les villes de Mâcon, Tournus, Cluny et Saint-Gengoux ; que dans les assemblées où assisteront les élus en l'Élection, pour la répartition des impôts, l'élu du Tiers-État sera placé après l'élu des nobles et opinera avant les élus en l'Élection qui occuperont le premier rang de l'autre côté. Département de l'impôt pour le don du Roi ; on y ajouta diverses sommes avancées par les élus ; 30 livres de gratification au secrétaire ; 30 livres au greffier du bailliage ; 5 livres au clerc dudit greffier ; 10 livres au scelleur ; 5 livres au

parementier de la salle de l'assemblée ; 10 livres au procureur des États à Paris ; 2 livres au trompette de la ville ; 3 livres aux Cordeliers ; 5 livres aux Frères-Prêcheurs ; 30 livres au recteur des écoles ; 10 livres aux échevins, « pour avoir forny vin aux dits Estats ; » 10 livres à l'official, « pour despense faicte en sa maison et buvettes, vaquant audit département » ; divers frais de voyages à Georges de La Guiche, à Philippe Gayant, official ; à François Porchier, à Olivier Dagonneau ; « 25 livres, pour assistance » à chacun des élus, à Louis Hugand, contrôleur des aides, etc. ; les gages de Nicolas de Lyon, procureur des États, réglés à 10 livres par an, etc. 1558-1566

Cahiers - In-4°, 39 feuillets, papier.

- C 465 Délibérations prises par les élus des États, savoir Philippe Gayant, chanoine et official, puis Girard Boyer, sous-chambrier de Cluny, pour l'église ; Jean de L'Aubespain, seigneur de Sigy, puis Antoine de Semur, seigneur de Trémont, Sancenay et Cercy, pour la noblesse ; Gilbert Régnaud, juge de Cluny, puis Denis de Montmessin, notaire royal, puis Jean Bourgeois, juge de Saint-Gengoux, pour le Tiers-État.- La clef du coffre des États remise par le baron de Vinzelles au seigneur de l'Aubespain. Décision portant que nulle allocation de deniers ne sera faite, s'il n'y a ordonnance des États ; opposition à ce que les gages des présidiaux soient imposés sur le sel. Poursuite de différents procès. François Porchier, avocat, député aux États généraux. Protestations pour que le greffe du bailliage ne puisse être pris à ferme par « ceux de la religion prétendue réformée ». Emprunts de deniers. Requêtes pour obtenir modération du taillon. Recours au roi Charles IX, pour obtenir permission de lever sur le pays une somme de 1,50 livres, « sans laquelle ne seroit possible de subvenir aux poursuyttes et controverses que ceux de la religion prétendue réformée veulent et entendent chacun jour faire contre le pays, au grand détrimment du repoz public ». Plaintes contre les gens de guerre, qui ruinent le pays. Injonction faite par la Chambre des comptes de Dijon, pour avoir dénombrement des feux. Information demandée sur les fraudes commises par le mesureur du sel. L'abbé de Cluny est exempté de contribuer à la somme de 10 000 livres levée sur le Mâonnais pour l'armée du duc de Nevers. Délibération portant que les frais supportés par les particuliers emprisonnés à Lyon pour le paiement des gages des présidiaux seront imposés sur le pays. 2 000 livres fournies sur la caisse des États pour subvenir aux frais de la garnison de Mâcon. Opposition au surhaussement du sel, dont le prix est réglé à 53 sols 1 denier la quarte. Jean Laurent nommé procureur-syndic des États. 100 livres accordées au seigneur de Trémont, chargé d'aller à Dijon représenter les misères du pays, etc. 1560-1569

Registre - Petit in-folio oblong, 50 feuillets, papier.

- C 466 Assemblée générale des États en l'auditoire épiscopal, « auquel se tiennent les plaids du Bailliage, l'auditoire royal aiant esté ruyné par ceux de la religion » ; 6 membres du clergé devaient y assister, représentant l'évêque, les chapitres de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, les abbés de Cluny, de Tournus et de Saint-Rigaud. Nomination des élus triennaux, qui sont : dom Girard Boyer, sous-chambrier de Cluny, et, en son absence, Jean Ligeret, grand vicaire, pour le clergé ; le seigneur de Trémont, pour la noblesse, et Gratien Chandon, lieutenant particulier au bailliage, pour le Tiers-État. Jean Laurent, nommé procureur-syndic. Décision

portant que les départements des impôts se feront exclusivement par les élus des États, joints à ceux de l'Élection. Prix du sel arrêté à 3 livres 6 sols 9 deniers la quarte. Assemblées des élus, démarches pour affranchir les États des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts ; François de La Porte élu en l'Élection, député à Dijon, pour obtenir que les deniers provenant des impôts mis sur le sel soient employés à l'abolition du subside de l'entrée des vins ; Jean de Ligeret, François de Cheminant et Antoine Demeaux, députés à Dijon pour représenter les trois ordres à l'assemblée des États de Bourgogne ; les procès contre les fermiers du sel ne peuvent être portés que devant la Cour des aides de Paris ; consentement au rétablissement des sceaux du Présidial de Lyon ; approvisionnement de sel ; le prix en est porté à 4 livres 13 sols la quarte ; Vincent Bernard, élu en l'Élection, député à Dijon pour assister au département du taillon ; Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, prête 275 livres aux États ; autres emprunts ; requêtes au comte de Charny, tendant à faire contribuer la Bourgogne aux frais des fortifications de Mâcon, et obtenir restitution de 9 petites pièces de canon, appartenant à la ville ; main-levée de la saisie des communautés et des fabriques ; demande d'une commission pour imposer les frais des munitions fournies aux reîtres et aux Suisses ; opposition à la levée de deniers sur le pays pour la solde des garnisons mises dans les citadelles de Chalon et de Mâcon, etc. 1570-1575

Cahier - In-4°, 56 feuillets, papier.

- C 467 Délibérations des élus des États et de l'Élection.- Emprunt de 10 000 livres pour fournitures de vivres aux reîtres en garnison à Is-sur-Thil, au nombre de six cent soixante chevaux de selle, deux cent vingt chevaux de chariots, sous le commandement du colonel Schomberg ; plaintes contre la compagnie du comte de Martinango ; dépenses de ceux qui ont découvert une entreprise sur Mâcon, allouées et imposées sur le pays ; plainte en surcharge dans le département des impôts de Bourgogne, dont le Mâconnais ne doit supporter que la onzième partie ; taxes des assistances ou vacations, rayées par la Chambre des comptes ; Antoine Crochet, élu en l'Élection, député à Dijon pour assister au département du taillon ; enquêtes sur les « ravages, bruslemens et autres extortions qui se faisoient par ceux qui occupoient le chastel fort de Lourdon » ; assemblée générale des États tenue le 16 mai 1577, « pour consentir et approuver la ligue et association que le Roy désiroit faire avec ses subjects » ; opposition au surhaussement du prix du sel ; sel de Brouage, admis dans le grenier de Mâcon ; « le mardy treziesme jour du mois de may, l'an mil cinq cens soixante et dix-huict, en la maison épiscopale de Mascon, Assemblée générale a esté faicte des gens des trois Estatz du pays et conté de Masconnois dhuement mandés et convocqués par auctorité de noble Philibert Barjot, lieutenant général au Bailliage » ; nomination des élus Antoine de L'Aubespain, chanoine de Saint-Vincent, pour le clergé, Antoine de Vichy, seigneur de Champron, pour la noblesse, et Jean Bourgeois, juge de Saint-Gengoux, pour le Tiers-État ; demande en suppression de l'office de garde des sceaux du bailliage ; défense d'acheter du sel en Savoie ou en Bombes ; les habitants de Marcigny demandent à être distraits du bailliage de Mâcon, pour avoir voix délibérative et particulière aux États de Bourgogne ; entrée dans les assemblées des élus et des États, accordée au procureur du Roi en l'Élection ; en l'absence de l'évoque, son grand vicaire recueille les voix et assiste aux États ; édit du roi Henri III, portant suppression d'offices nouvellement créés ; opposition : aux lettres obtenues par le seigneur de Rochebaron, pour être remboursé des frais de son voyage aux États de

Blois ; à la levée d'un impôt pour le paiement des gardes du duc de Mayenne, lequel paiement se fera par une augmentation sur le prix du sel ; équipement de 28 pionniers envoyés à l'armée du Dauphiné ; prix faits à 30 sols pour chaque habillement complet (casaque, pourpoint, gourgasque (haussecol) et bas de chausses), dont les États devront fournir seulement la toile ; à 8 sols la paire de souliers ; à 20 sols pour chaque chapeau rouge garni d'un cordon ; à 50 livres pour tous les outils ; droits de lods demandés par le prévôt de Saint-Pierre pour la maison du sieur Paradis, acquise par les États pour servir d'auditoire, de chambre d'assemblée et de prison ; assemblée générale tenue le 15 mai 1581 ; nomination des élus triennaux (les mêmes furent maintenus excepté celui du Tiers-État, qui fut Nicolas Bernard, seigneur de Marbé). 1575-1581

Cahier - in-4°, 79 feuillets, papier.

C 468

Plaintes au sujet des ravages exercés par l'armée du duc de Mayenne ; 10 écus accordés au seigneur de Noble, envoyé par le duc « pour obvier au rançons que fait la gendarmerie » ; composition avec le fermier du sel ; Philibert Quinson, dit Paradis, et Pierre Colon, bourgeois de Mâcon, adjoints au seigneur de Girardot, envoyé par le duc de Mayenne, pour empêcher les troupes revenant du Dauphiné de passer par le Mâconnais et la Bourgogne ; on alloue 55 écus 25 sols pour leurs dépenses ; Claude Farroard, chargé de l'agence des affaires du Mâconnais à Paris ; requête pour la suppression des offices de contrôleurs aux contrats, maîtres clerks aux greffes, greffiers des présentations, conseillers bailliagers et adjoints aux enquêtes ; avertissement donné par le seigneur de Saint-Sernin, bailli de Mâcon, « comme les troppes de monseigneur de Chastillon ont saisi le port de Marcigny et de Digoïn pour passer la rivière, et que les dites troppes endommagent grandement les lieux où ilz passent ; qu'elles auroient rançonné plusieurs gentilzhommes, notamment le seigneur sénéchal de Lyon, le seigneur de Lugny, le seigneur de Charmazet et plusieurs autres, lesquels auroient esté contraints leur bailler beaucoup d'argent pour saulver leurs terres, grangeries et maisons, et voire venir à ce que lesdits soldats vendoient leurs hostes l'ung à l'autre, leurs faisans acroyre, à faulte de se rachapter, ilz auroient sur eulx puissance de mort et de vie comme sur esclaves achaptez » ; cote du Mâconnais réduite à la 14e partie des impositions de Bourgogne ; opposition à la charge de gouverneur de Mâcon ; pétition pour l'établissement d'une verrerie dans Mâcon, présentée par Philibert Quinson au lieutenant général du bailliage, et renvoyée aux élus des États, qui sont d'avis qu'on peut permettre à des gentilshommes verriers de s'établir provisoirement pour trois ans, à la condition expresse qu'ils tireront le bois nécessaire de la Bourgogne ou de tout autre pays hors du Mâconnais ; impositions pour le rachat et l'extinction de différentes charges de l'ordre judiciaire ; réparations du pont de Mâcon à la charge des États ; procès contré les fermiers du sel ; réparations des chemins ; différends entre les contrôleurs et les élus en l'Élection portés devant le Conseil du Roi ; assemblée générale tenue le 11 mai 1584 (la ville de Marcigny s'abstint de s'y faire représenter) ; nomination des élus Jean Ligeret, grand vicaire, pour le clergé ; Antoine d'Amazé, écuyer, seigneur de Fougères, pour la noblesse, et François Conte, bourgeois de Tournus, pour le Tiers-État, etc. 1581-1584

Cahier - in-4°, 73 feuillets, papier.

C 469

Opposition à la demande des protestants, qui voulaient établir leur prêche dans une des quatre châtelainies de Crêches, Davayé, Hurigny ou Prissé ; remontrance sera faite au roi Henri III que rien ne s'oppose à ce qu'ils continuent de se rendre au prêche de Saint-Lagier en Beaujolais ; plaintes contre les soldats de la citadelle, « qui vont çà et là, prennent les poules des pauvres villageois, tuent icelles à coup d'arquebust jectés à l'égarée, mesmes contre les maisons et fenestres des pauvres paysans ; prennent les lardz et emportent tout ce qui est de la nourriture desditz pauvres paysans ; les contraignent à faire une infinité de charrins ; estant tellement oppressez à l'allée et venue desdits soldatz, et pour norrir les chevaux des charroys qu'ilz font ordinairement, qu'ilz sont contrainctz abandonner le pays et aller en grange en Bresse » ; remontrances du Conseil des États pour le remboursement des offices de contrôleur des contrats, et greffier des consignations ; avis des députés des villes de Bois-Sainte-Marie, Cluny, Romenay, Saint-Gengoux et Tournus, portant que la noblesse et le clergé doivent participer audit remboursement ; les hameaux de la paroisse de Romenay demandent que leurs cotes soient séparées de celles de la ville ; assemblée des États, tenue le 5 octobre 1585, « pour délibérer de la conservation de la ville de Mascon en l'obéissance du Roy contre les desseings et entreprinses secrettes qui se tramoient pour la surprise d'icelle ; Philibert Barjot, lieutenant général, et Vincent Bernard, élu en l'Élection, députés au Roi, pour le prier « de lever et oster tout soupçon et deffiance qui ont esté et sont entre le seigneur comte de Crusilles, capitaine de la citadelle et gouverneur de la ville de Mascon et les habitans d'icelle ville » ; défense d'exporter les blés ; approvisionnements à cause de la disette ; démolition de la citadelle de Mâcon, approuvée par lettres patentes du roi Henri III ; sauvegarde accordée par le Roi aux habitans de Mâcon contre le comte de Crusilles ; 50 livres de confitures offertes par les États au comte de Charny ; précautions prises pour empêcher les ravages des troupes ; avertissement « que les ennemys du repos public sont en campagne au nombre de huict cens arquebusiers et troys cens chevaulx pour mettre à exécution une entreprinse sur la ville de Mascon » ; le Roi demande des pionniers et de l'argent pour son armée ; on fait réponse « que il est tout notoire que ce pays de Masconnois est tellement affligé de peste que toutes les villes et villaiges sont abandonnez, n'y aiant après des villes autres choses que cabanes ; et les villageois estans décédez de la contagion, se treuvent la plus grand part de tous les villaiges destituez d'hommes, de sorte que le bestail estant à l'abandon et sans conduite gastent et ont gasté les fruitz avant qu'ilz soient venuz à maturité ; et ce qui est prest à recueillir se pert, parce que nul ne se ose approucher pour faire la recuillette en lieux là où le peuple est décédé » ; 40 écus d'indemnité accordés au recteur des écoles de Mâcon ; soldats appelés pour la garde de Mâcon payés par les États ; 4 000 livres imposées sur le pays pour indemniser le comte de Crusilles de la perte de son gouvernement ; assemblée générale des États tenue le 20 mai 1587 ; nomination des élus Antoine de L'Aubespain, chanoine, Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères, et Etienne Vaillant, procureur en la justice de Cluny ; Abel Guérin, greffier du bailliage, nommé secrétaire des États ; opposition à la charge de lieutenant en l'Élection ; assemblée des États tenue le 2 août 1588, pour élire les députés aux États de Blois, lesquels députés furent Jacques de La Guiche, seigneur de Sivignon, Nanton, etc., Antoine de L'Aubespain, chanoine, et Philibert Barjot, lieutenant général ; impositions extraordinaires ; emprunts pour subvenir aux frais des garnisons ; il sera écrit au chapitre de Saint-Vincent de Chalon de pourvoir à la garde du château de La Rochette, près Saint-Gengoux, etc. 1584-1590

Cahier - In-4°, 111 feuillets, papier.

C 470-499 Assemblée générale des États. 1590-1790

C 470 Pour 1590 - 1598. 1590-1598

Cahier - In-4°, 177 feuillets, papier.

Nomination des élus Eustache de Gouy, chanoine de Saint-Vincent, Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères, et Antoine Mercier, juge de Saint-Gengoux ; Jean de Nagu, gouverneur de Mâcon, représente aux États le bailli absent ; Louis Laurent, procureur-syndic, révoqué comme ennemi de l'Union, et Antoine Ghaulmont, institué à sa place ; proposition de lever une compagnie de gens de cheval « pour obvier aux volleries, ravages et incursions que font aucuns de ceux qui tiennent party contraire à la sainte Unyon » ; « les sieurs du clergé, gentilshommes et autres de ce pays ayant places et maisons fortes, pourvoyront à la garde et conservation d'icelles à leurs fraiz et despens » ; emprunts pour le paiement des garnisons du Mâconnais, revenant à 1 600 écus par mois ; indemnités promises aux députés allant à Dijon « en cas de mesadventure » ils sont dispensés de ce voyage, a pour le péril des chemins » ; commission du duc de Mayenne pour lever 3 000 écus « sur les hérétiques et politiques du Masconnois » ; réponse portant « que, pour le regard des hérétiques, leurs biens qui avoient esté cy-devant destineez pour estre employez en la cause de la sainte Unyon, ont depuis esté baillez, du moins les fruitz d'iceulx, à plusieurs seigneurs et gentilshommes dudict pays, qui se sont treuvez en l'armée des princes catholiques, tellement qu'il n'y a plus rien à prendre sur les biens desdits hérétiques, qui sont tous absens dudit pays et sont retirez hors le royaume ; et quant aux politiques, n'en y a plus aucuns dudit pays, et tous ceulx qui ont esté subçonnez, ont juré l'Unyon » ; impôt sur le pays pour payer les fournitures faites par les échevins de Mâcon à 300 Suisses revenant de l'armée du duc de Mayenne ; plaintes au sujet des contributions que lève en Mâconnais le seigneur de Rully, capitaine de la garnison mise dans le château de Crusilles par le baron de Sennecey, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne ; 8 000 écus prêtés au duc de Nemours par les États du Mâconnais ; doublement et tiercement du péage de Mâcon ; députation aux États de Reims, pour l'élection d'un roi chrétien ; attestation d'un médecin et d'un apothicaire, portant que le seigneur de Fougères ne peut supporter le voyage ; députation aux États de Soissons, « pour la manutention de la foy et religion catholique » ; payé 600 écus pour remboursement à Louis de Rymon et Jean Desroches de la finance des offices de deuxième et troisième conseiller au bailliage ; impôt de 10 300 écus pour l'entretien des gens de guerre ; les frais faits au siège du château de Dondin doivent être supportés par toute la Bourgogne ; assemblée générale des États tenue le 13 octobre 1593 ; les mêmes élus continués, excepté celui du Tiers-État, qui fut Lazare Duchassaing, procureur au bailliage de Mâcon ; refus fait par les États d'imposer le pays suivant une commission émanée du fils du duc de Mayenne ; proposition de composer avec « ceulx qui ont saisy la ville de Saint-Gengoux, pour les en chasser, à la somme de six mille escuz » ; requête au comte de Tavanès, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, tendant « à la démolition des ville et chastel de Brancion » ; « attendu qu'il appert que ung nommé de Lafont s'est de nouveau saisy de la tour de Bassy où il tient « des soldars et fait diverses contributions sur les villages circonvoysins, sera supplié le seigneur gouverneur de prester main forte à la capture dudict du Lafont et ses complices » ; « connue le prince de Mayenne, tenant party contraire à Sa Majesté, aiant son armée en ce pays, se seroit saisy du chastel et maison forte du Parc, estant distant de ceste ville d'une demye lieue, aussi que les habitans de ceste ville n'auoient moyen sans danger de leurs personnes sortir hors la dicte ville, le seigneur gouverneur auroit moyenné la reprinse dudict chastel, soubz la capitulation faite avec le capitaine qui le tenoit, de deux cens cinquante escuz » ; députation envoyée au roi Henri IV, après la soumission de Mâcon, payée aux frais des États ; assemblée générale tenue le 16 septembre 1594, pour envoyer des députés aux États de Bourgogne réunis à Avallon ; « mémoires baillés aux députés vers monseigneur le conestable, contenant les plaintes du pays » ; approbation à ce que, « à cause de l'armée espagnolle et savoyarde qui est environ de ceste ville, les maisons du faubourg Saint-Laurent soient démolies selon le dessein du seigneur gouverneur » ; impositions extraordinaires ; garnisons ; munitions de guerre et de

bouche fournies à l'armée du maréchal de Biron ; mémoire à présenter par le député du Tiers-État aux États de Bourgogne ; Jean Noblet, receveur du Roi, étant à Dijon pour rendre ses comptes, y est constitué prisonnier à la requête de Nicolas Desbarres, contrôleur général des finances en Bourgogne, qui réclamait 2000 écus sur la crue du sel en Mâconnais ; protestations des États ; opposition à la vente des Aides et du Domaine du Roi ; mesures prises pour prévenir les excès des troupes ; le seigneur de Vinzelles, bailli, prétend assister au département des impôts ; on s'y oppose, etc.

C 471 Des 14 juin 1596, 2 juin 1599, 3 mai 1602, 23 mai 1605, 21 août 1611 et 7 juin 1622. 1596-1626

Registre - In-4°, 414 feuillets, papier.

Les élus triennaux successivement nommés furent, 1er pour le clergé, dom Antoine de Georges, archidiacre de l'abbaye de Cluny ; Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent ; François de Rébé, abbé de Belleville, prévôt de Saint-Pierre, substitué à Michel Villecourt, abbé commendataire de Saint-Rigaud, qui s'était excusé à cause de son grand âge ; Daniel Laurent, prieur de Montbelet, chanoine de Saint-Vincent ; dom Gaspard de La Cour, sous-chambrier de l'abbaye de Cluny ; 2e pour la noblesse, René de Rochebaron, baron, puis comte de Berzé ; Claude de Chantemerle, baron de La Clayette ; Charles de Saulx, baron de Tavanès, Lugny, Lessard et Montpont ; 3e pour le Tiers-État, Georges Enjournant, notaire royal de Tournus ; Marcel Delaroue, bourgeois de Cluny ; Antoine de Poncelet, de Saint-Gengoux ; Hugues Foillard, avocat au bailliage de Mâcon ; Claude Decret, seigneur de Boyer, juge de la ville de Tournus ; Etienne Vaillant, juge de Cluny ; Claude Grenelle, avocat. Protestation de la noblesse du Mâconnais, de ne contribuer en rien à tout impôt « pour le regard du sel » ; crue sur le sel pour l'entretien des gardes du maréchal de Biron ; menace faite par le capitaine de Beauregard, lieutenant du gouverneur de Mâcon, « de mettre les soldars aux champs, où il ne seroit pourvu à leur entretenement en dix jours » ; 400 livres remboursées aux échevins de Mâcon, « pour la nourriture et conduite des gens de guerre menez par eau contre la ville de Lyon » ; les élus triennaux prêtent serment entre les mains du bailli ; impositions extraordinaires ; exposé de la misère du pays ; requête au bailli « ad ce que, parroisses par parroisses, il enjoint aux parrochiens de baptiser les buissons et les arbres où les chenilles se sont mises ». Résolution prise par la Chambre du clergé, portant que le député triennal de l'église sera alternativement, 1er l'abbé de Cluny ou son procureur spécial ; 2e l'abbé de Tournus ou son procureur ; 3e l'abbé de Saint-Rigaud ou son procureur (« soit que lesdits sieurs abbez soient titulaires ou commandataires, pourvu qu'aussy les procureurs desdits sieurs soient de leur ordre et non autrement ») ; 4e un membre du chapitre de Saint-Vincent ; 5e du chapitre de Saint-Pierre. 10 écus accordés aux Jacobins de Mâcon, pour les aider à construire leur nouveau clocher ; 50 livres aux Cordeliers ; 600 livres aux Capucins, etc. ; consentement à la construction d'un moulin au-dessous des piles du pont de Mâcon ; poursuites de divers procès à Dijon et à Paris ; requête en suppression d'offices ; archives des États portées à l'hôtel de ville et déposées dans une armoire dont chacun des élus triennaux a une clef ; consentement à l'édit touchant la marque des draps ; 150 livres de récompense accordées à François Duperron, secrétaire des États, pour l'inventaire qu'il a fait des anciens papiers ; pont de Salornay-sur-Guye, réparé aux frais des États ; établissement de nouveaux droits d'aide ; malversations commises par ceux qui ont eu charge de conduire les gens de guerre du régiment de Champagne ; arrêt du Parlement de Dijon, contre la liberté du commerce des vins ; 12 000 livres imposées sur le pays pour les réparations du pont de Mâcon ; résolutions portant que l'élu de la noblesse ne pourra plus être continué dans sa charge ; qu'il sera informé des violences et des extorsions reprochées au prévôt des maréchaux et à ses archers par les habitants du plat pays ; demande de deniers faite aux États par les échevins de Tournus, pour bâtir un hôpital dans leur ville ; gages des messagers fixés à 200 livres par an ; « articles et conditions demandées par madame d'Elbeuf au pays de Masconnoys, touchant les aydes » ; observations des États ; avis de l'évêque Gaspard Dinet, sur la nécessité de démolir le château de Lourdon (manquent les délibérations de 1614 à 1622) ; emprunt de 4 000 livres pour subvenir aux dépenses « des gens de guerre qui affluent de toutes parts en ce pays, mesmement du régiment de M. le marquis de Montespan, à raison de huit solz par jour pour chascun

soldat » ; procès contre les courtiers de vin ; établissement des étapes pour le passage des troupes ; l'armoire des archives portée dans la maison du secrétaire des États ; réparation des chemins aux frais des États ; tous les tonneaux seront marqués à la marque de la ville de Mâcon ; Nicolas Bayard, procureur-syndic ; il sera informé contre les soldats du seigneur de Serrigny, « qui sont entrés dans le païs, où ilz vivent licentieusement, et roddant de village en village, rançonnent et commettent plusieurs violences et oultrages à l'encontre des habitans, mesmes en la paroisse de Salornay-sur-Guye » ; procès contre les gens du duché de Bourgogne, « qui cherchent toutes occasions pour nuire et empescher la liberté de nostre commerce » ; démarches pour faire comprendre le Mâconnais « aux contracts de neutralité faicts entre ceux du duché et ceux du comté de Bourgogne » ; procès entre le Mâconnais et le Beaujolais, à cause du commerce des vins ; consentement donné par le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, à la démolition du château de Lourdon, moyennant indemnité à l'abbé de Cluny ; démarches pour faire entendre raison aux habitants de Tournus, qui refusaient de recevoir la compagnie de cheveau-légers du seigneur de Bécherelle ; examen des comptes des receveurs, etc.

C 472 Des 9 septembre 1626, 27 octobre 1629, 25 octobre 1632, 18 avril 1636, 22 mars 1639. 1626-1642

Registre - In-4°, 417 feuillets, papier.

Les élus triennaux furent, 1er pour l'église, dom Claude-Foulques de Vitrey, sous-chambrier de l'abbaye de Cluny ; Robert de Burnand, doyen de l'église collégiale de Tournus ; Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent ; Charles de Besseret, chanoine de Saint-Pierre ; 2e pour la noblesse, Salomon de Drée, seigneur de La Bécherie et La Serrée ; Marie-François de Messé, seigneur de Montjouvant ; Claude d'Estoux, baron de Sirot, Montvoisin et La Coste ; Jacques de Rabutin, seigneur de Champvigny ; Claude de Foudras, seigneur de Saint-Étienne et Crépigny ; 3e pour le Tiers-État, Etienne Alamartine, juge de Cluny ; Jacques Mercier, juge de Saint-Gengoux ; François Sévert, conseiller au bailliage ; Philibert Decret, juge de Tournus. Les élus des États vont aux États de Bourgogne avec un élu de l'Élection ; leurs frais de voyage réglés à raison de 15 livres par jour pour l'élu de l'église, autant pour celui de la noblesse, 7 livres 10 sols pour l'élu du Tiers-État et autant pour l'élu en l'Élection. Pierre Chesnard, avocat, est nommé procureur-syndic es États. Aumônes aux PP. Capucins, Cordeliers, Jacobins, Minimes de Mâcon, et aux Récollets de Cluny ; impositions ordinaires et extraordinaires ; réparations au pont de Mâcon ; plaintes contre les gens de guerre ; emprunts de 6 000 livres, puis de 12 000 livres, pour les fournitures des étapes ; requête au roi Louis XIII, pour faire révoquer une commission portant levée de 50 pionniers équipés et entretenus aux frais du pays (la commission n'en fut pas moins exécutée et les dépenses s'élevèrent à 4 766 livres 10 sols 3 deniers) ; troupes logées à Mâcon et à Tournus, malgré la peste qui règne dans ces deux villes, puis réparties dans les villages circonvoisins ; grands mouvements de troupes ; avances de deniers faites par les villes et remboursées par les États au moyen d'impositions sur tout le pays ; Louis Dinet, évêque de Mâcon, prétend devoir faire partie de toute députation aux États de Bourgogne, comme président-né des États du Mâconnais ; on lui répond qu'il n'y a aucun droit, mais qu'il peut faire le voyage à ses frais ; le cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, exigeant 60 000 livres pour la démolition du château de Lourdon, le Mâconnais paye 12 000 livres ; le reste est imposé sur la province de Bourgogne ; cotignac offert au prince de Condé, gouverneur de la province ; 7 200 livres comptées à la marquise d'Uxelles en remboursement de la finance « par elle faite pour jouir des cinq droitz de vérification et signature de roolles, attribués au greffe de l'Élection de Mascon, appartenant à ladicte dame » ; les États promettent d'intervenir pour les échevins de Mâcon contre le marquis de Bâgé qui « depuis quelque temps s'ingère de faire lever par des commis, sur les chars, charrettes et autres marchandises qui entrent dans ladicte ville du costé de Bresse, certain subside par forme de droict de péage, sans que tel prétendu droict ayt esté cy-devant exigé » ; réparations « au grand chemin de Saint-Clément, tendant de Mascon à Lyon » ; au pont de pierre, près de la fontaine de l'Héritan, sur le grand chemin de Mâcon à Saint-Gengoux ; opposition à une lettre de cachet du Roi demandant une levée de 375 hommes à répartir sur les paroisses de Mâconnais, « attendu que telle nouveauté ne sçaurait estre qu'extrêmement préjudiciable au dit païs et de dangereuse conséquence,

mesmes que l'Eslection de ce dit païs est bien différente des aultres eslections de ce royaume, ce dit païs ne laissant pas d'estre païs d'Estats » ; la levée est réduite à 360 hommes, et les communautés sont obligées de fournir « à chascun de leurs soldats, un chapeau, un bas de chausses, une paire de souliers, une espée et un baudrier, un mousquet et sa banderolière, et en outre dix livres d'argent pour leur subsistance d'un mois » ; ordre aux habitants des villages, « de s'assembler aux occasions de la venue des ennemis, au son du tocsain de paroisse en paroisse, et s'en donner l'avis les uns aux aultres, pour poursuivre lesdits ennemis et leur apporter toutes les incommodités qu'ils pourront, par embuscades et aultres entreprises, avec armes à feu et aultres armes desquelles ils se fourniront à cest effect » ; le vicomte d'Amanzé offre de vendre 500 mousquets aux échevins de Mâcon ; acquisition d'armes et de poudre ; argent envoyé auxdits 360 hommes, dirigés sur la Bourgogne, « attendu que l'on ne les veult recevoir en aucun lieu, s'ils ne payent leurs despenses, et qu'à faulte de payer, les parroisses sonnent le tocsain sur eux » ; ordonnance du duc de Longueville, portant que le Mâconnais enverra en la ville de Saint-Amour dix charpentiers ou charrons avec leurs outils, cent paysans avec pics, hoyaux, pelles et des vivres pour huit jours ; qu'en outre 300 pelles de bois et cent tonneaux de vins seront expédiés au port de Ratenelle près de Cuisery ; députations au duc de Longueville, au marquis de Villeroy, au prince de Condé, etc.

C 473 Des 19 mars 1642, 24 avril 1645, 3 mars 1648, 2 mai 1650, 27 mars 1653 et 24 avril 1656. 1642-1658

Registre - In-4°, 440 feuillets, papier.

Les élus triennaux, 1er pour l'église, Gaspard de Poncelet, chanoine de l'église collégiale de Tournus ; Laurent de Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; Gratian Bernard, doyen de Saint-Vincent ; Léonard de Chevrier-Saint-Mauris, chanoine de Saint-Pierre ; Louis de Rochechouart, abbé de Tournus ; 2e pour la noblesse, Salomon de Drée, seigneur de La Serrée ; Honoré de Chevrier, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris ; Jean de Laurencin, baron de La Bussière ; Claude de Montchanin, chevalier, seigneur de La Garde-Marzac ; Jean de Franc, seigneur d'Anglure, Essertaux, Loyse et Survilly ; 3e pour le Tiers-État, Gaspard Berthoud, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Gengoux ; François Desvignes, avocat du Roi au bailliage de Mâcon, dont l'élection fut annulée par le prince de Condé, qui enjoignit aux échevins et aux habitants de Mâcon de procéder à une nouvelle nomination et de porter leur choix sur Pierre Chesnard, conseiller ; Jean Colin, bourgeois de Tournus ; Thomas Bridet, procureur fiscal de la ville de Cluny ; Louis de Poncelet, lieutenant particulier au siège royal de Saint-Gengoux ; Alexandre de La Porte, avocat du Roi au bailliage de Mâcon. Députations à Dijon, à Paris, etc. Impositions ; aumônes aux PP. Cordeliers, Capucins, Minimes, etc. Grandes sommes accordées au Roi par les États de Bourgogne pour subvenir aux frais extraordinaires de la guerre, à l'entretien et à la subsistance des troupes, etc. ; répartitions des impôts entre les villes et les villages du Mâconnais ; état des troupes qui ont passé ou séjourné de 1641 à 1643, « au moyen de quoy nul n'a osé pour lors s'exposer à la campagne, à cause du peu de seureté et de l'apprehension qu'il y avait sur les continuelles plaintes que les parroisses faisoient des grands désordres que commettoient les gens de guerre, principalement ceux qui se débandoient, logeoient sans ordre et vivoient à discrétion » ; requête des officiers de l'Élection et ordonnance du prince de Condé qui règle leur cote au dix-neuvième des impositions de la ville de Mâcon ; décision portant qu'on s'opposera à la suppression du Présidial de Mâcon ; procès contre les fermiers des Aides, « qui ont entrepris de ruiner tous les privilèges des villes et des communautés » ; lettre du duc de Vendôme, invitant les élus à se rendre à Beaune, où il a convoqué une assemblée des États de Bourgogne, aux fins de « trouver les moyens les plus prompts pour faire subsister les gens de guerre » ; réquisition de 20000 quintaux de foin et de 80000 rations de pain, qui devront être conduits en la ville de Verdun (pour le siège de Seurre) ; réclamations des États ; réquisition de fourrage commuée en celle de 20000 rations de pain ; Alexandre de La Porte nommé procureur-syndic des États ; René Chuffin, concierge ; opposition à la levée de crues sur le sel ; emprunts de deniers ; Jacques Desvignes, receveur des États, à la place de Salomon Chesnard, démissionnaire ; ordonnance du duc d'Épernon, autorisant le commerce des blés entre le

Mâconnais et la Bresse et on lui fait présent de vins blancs et de 3 000 livres. Le procureur-syndic envoyé à Dijon pour remonter aux élus de Bourgogne les difficultés que les receveurs éprouvent pour la réception des espèces, « attendu l'incertitude de leur prix et le déreiglement qui s'y commet » ; les élus de Bourgogne répondent « n'y pouvoir apporter aucun ordre de leur chef, mais avoir donné charge à leur député allant en cour faire les remontrances nécessaires pour cet effect ». Ordre du duc d'Épernon à tous particuliers « sur l'avis que les ennemis de l'Etat formoient des desseings d'entrer dans cette province pour y faire subsister leurs troupes, de retirer incessamment dans les villes fermées, leurs bleds, grains, fourrages et autres denrées, sur peine de désobéissance et perte desdictes denrées ». Règlement qui fixe le prix du louis d'or à 12 livres, la pistole d'Espagne à 11 livres 16 sols, l'écu d'or à 6 livres 4 sols, et le louis d'argent à 3 livres 10 sols ; 6 000 livres imposées sur le pays pour les réparations de la conciergerie et des prisons royales ; avis de la réduction de Seurre ; réparations aux chemins et aux ponts ; ordonnance du duc d'Épernon, sur requête du seigneur de La Garde-Marzac réglant à 60 livres la taxe due au député de la noblesse pour assistance aux départements des tailles. Conflits d'attributions entre la maréchaussée du Lyonnais et le bailliage de Mâcon, au sujet des poursuites contre « Bazile d'Amanzé, dit d'Estieugues, et plusieurs autres complices qui se tiennent assemblés en quelques endroits des frontières de ce pays et particulièrement sur les passages dans lesquels se voient les vins de ce pays dans la rivière de Loyre, où, par des entreprises préjudiciables à la liberté du négoce, au bien et au repos public, ils exigent par force et violence des vins et argent des voituriers et marchands, estant mesme arrivé que depuis peu de jours, ayant pris l'occasion d'une semblable voiture de vin, les marchands ayant fait refus de leur en accorder, ils les auroient attaqués sur ce passage, armés de bastons à feu et aultres, et en auroient tué et blessé quelques-uns ». Louis de Rochechouart, abbé de Tournus, prétend à la présidence des États, en l'absence de l'évêque, et proteste contre la tenue des assemblées dans la maison de Jean Dinet, doyen de Saint-Vincent et grand vicaire du diocèse ; ordre du duc d'Épernon de lever en Mâconnais « deux cent cinquante hommes de guerre à pied, armés de mousquets et de fusils, pour se rendre en Bresse et y estre employés au service du Roy » etc.

C 474

Des 31 octobre 1658, 9 juin 1662, 12 mai 1665, 2 janvier 1668, 28 avril 1671
et 28 mars 1674. 1658-1676

Registre - In-4°, 478 feuillets, papier.

Les élus triennaux, 1er pour l'église, Laurent de Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; François de La Porte, chanoine de Saint-Vincent ; Léonard de Chevrier, chanoine de Saint-Pierre ; dom Henri de Goué, grand-vicaire de l'abbé de Cluny ; Jean Lamy, chanoine de l'église collégiale de Tournus ; Nicolas Bobé, archidiacre ; 2e pour la noblesse, Honoré de Chevrier ; Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et de Vaux-sous-Targe ; Claude de Montchanin ; Philippe-Emmanuel de Royer, seigneur d'Effondré et de Saint-Micaud ; Pierre de Bessac, écuyer, seigneur de Varennes ; 3e pour le Tiers-État, Louis Ménéstrier, de Tournus ; Etienne Tuppiner, avocat en Parlement ; Louis Narboud, de Saint-Gengoux ; Antoine Magnin, conseiller au bailliage ; Jacques de Thenet, lieutenant en la justice de Tournus. Impositions ordinaires et extraordinaires ; réparations au chemin tendant de Mâcon à la Grange-du-Bois, « pour la commodité de tous ceux qui fréquentent les foires établies audit lieu de La Grange-du-Bois » et au pont Olim sur le chemin tendant de Mâcon à Saint-Gengoux. Information contre le seigneur de Flamerans, capitaine au régiment de cavalerie du duc d'Épernon, « lequel se seroit escarté de sa route et logé sans aucun ordre dans quelques villages de ce pays, ou tant luy que ses cavaliers auroient par force et violence extorqué des habitants des sommes considérables ». Lettre du sieur Simony, secrétaire du duc d'Épernon, portant que monseigneur sera bien aise qu'on fasse toucher à Paris à M. de La Reynée, son intendant, vers la fin du mois d'octobre, les gratifications que MM. du comté de Mâconnais font annuellement à Son Altesse ; délibéré qu'on enverra incessamment « la somme de trois mille livres que le pays a accoustumé d'offrir à Son Altesse, au commencement de chascune année et cinq cents livres pour M.M. ses secrétaires » (ces gratifications annuelles furent continuées au prince de Condé). Aumônes aux PP. Jacobins, Cordeliers, Capucins et Minimes de Mâcon, Récollets de Tournus et de Cluny, et Minimes de la Clayette. Crues sur le sel ;

accusations portées contre Thomas Dubois, prévôt des maréchaux, par François Desvignes et Claude Buchet, avocat et procureur du Roi au bailliage ; traité avec le comte d'Harcourt au sujet des droits d'aides ; plaintes excitées par les violences des commis ; établissement de nouveaux droits ; diminution de la valeur des monnaies courantes ; Simon Dumont, nommé procureur-syndic, est remplacé, après sa mort, par François Viard, avocat ; gratification de 400 livres accordée chaque année au marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon ; construction d'une levée dans la prairie en face de Tournus, jusqu'au lieu dit La Croix de La Rochette ; levée de 200 pionniers avec hottes, pics, pelles et pioches, pour être employés aux fortifications de Chalon et à la démolition de celles de Verdun ; résolution de faire une chasse générale et de payer 3 livres par tête de loup et 6 livres par tête de louve, « attendu que les loups font de si grands désordres par la campagne, se jettant sur les bergers et les passans dont il y en auroit plusieurs d'esgorgés, que l'on n'ose sortir qu'avec crainte et péril ». Fixation du nombre des feuillettes de vin blanc à envoyer par les États, savoir : 12 au prince de Condé, et 25 à divers personnages de Dijon ; distributions de 200 livres de pain par jour faites pendant quinze jours aux frais des États, attendu la disette et le grand nombre des pauvres qui affluent à Mâcon, etc.

C 475 Des 27 décembre 1676, 25 juillet 1679, 30 avril 1682 et 23 mai 1685. 1676-1688

Registre - In-folio, 241 feuillets, papier.

Elus triennaux, 1er pour l'église, Philibert Morel, doyen de Saint-Vincent ; Guy de Vallin, chanoine de Saint-Pierre ; Jean-Antoine-Claude de Rochefort-d'Ailly-Saint-Point, chanoine de Saint-Pierre, procureur de l'abbé, de Cluny ; Jean Julien, doyen de l'abbaye de Tournus ; 2e pour les nobles, François, comte de Briord ; Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand et Saint-Point ; Claude-Joseph de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil ; Henri de Macet, seigneur de Davayé et de Rossan ; 3e pour le Tiers-État, Louis Narboud, de Saint-Gengoux ; Antoine Magnin, conseiller ; François Sauvajot, procureur fiscal en la justice de Tournus ; Philibert de Givry, lieutenant en la justice de Cluny. Procès divers ; impositions ; réparations aux chemins et aux ponts ; vexations extraordinaires reprochées aux commis et aux receveurs des Aides ; dons de 600 livres, puis de 1 000 livres, faits aux PP. Jésuites de Mâcon ; achat d'une tapisserie pour la chambre des assemblées ; visites dans les caisses des receveurs ; députations à Lyon, à Paris, à Dijon, etc. ; plaintes contre les mesures du sel ; jauge des tonneaux rétablie à 30 quarts ; lettre de cachet du roi Louis XIV, enjoignant de donner le titre de monseigneur à l'évêque de Mâcon ; gratifications de 200 livres aux chevaliers de l'arquebuse de Cluny ; réparations aux prisons royales du bailliage, etc.

C 476 Des 7 mai 1688, 27 mai 1691, 6 octobre 1694 et 29 juin 1697. 1688-1700

Registre - In-folio, 379 feuillets, papier.

Elus triennaux, 1er pour l'église, Étienne Du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud ; Philibert Morel, doyen de Saint-Vincent ; Alexandre de Chevriers-Saint-Mauris, trésorier de Saint-Pierre ; dom Ildefonse Sarrazin, archidiacre de l'abbaye de Cluny ; 2e pour les nobles, Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, Lordre, Pichon et Vacherais, bailli de Mâcon ; Aimé de Salornay, seigneur de Pruzilly ; Antoine de Montchanin, seigneur de La Garde-Marzac ; Antoine Desbois, chevalier, seigneur de Choiseau et de La Cailloterie, bailli de Mâcon ; 3e pour le Tiers-État, Marcel Chaillot, juge royal de Saint-Gengoux ; Antoine Magnin, conseiller ; Louis-Guyot Dezaraines, maire perpétuel de Tournus ; Claude Berthauld, maire perpétuel de Cluny. 500 livres accordées aux chevaliers de l'arquebuse de Mâcon, allant au prix de Dijon ; aumônes aux PP. Capucins et autres ; 300 livres puis 700 livres aux PP. Jésuites ; impositions ; crues sur le sel ; les communautés devront fournir à chaque soldat de milice un bon fusil de gros calibre, plus 40 livres pour l'équipement ; réparations aux chemins et aux ponts ; négociations pour la suppression des aides ; opposition à la suppression du monastère de filles établi au prieuré du Villars, près de Tournus, laquelle suppression était

réclamée par le sieur Bouché, prieur commendataire dudit prieuré ; rachat des aides du Mâconnais, moyennant 550 000 livres au Roi et 30 000 livres au comte d'Armagnac ; emprunts de deniers ; les habitants de Romanèche, la Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien et Lancié, requis pour travailler à la levée de Saint-Romain ; les officiers de l'Élection n'ont ensemble qu'une voix dans les délibérations des États ; mémoire du prince de Condé, sur la tenue des séances. Ordonnances du Roi, portant que, dans chaque compagnie de milice, il y aura, trente soldats armés de mousquets, « et le surplus comme auparavant, armez de fusils » et que les soldats de milice déserteurs seront jugés par le Conseil de guerre, comme les autres troupes, que les manquants seront remplacés « tant par les garçons que par les jeunes hommes nouvellement mariés » ; lettre du seigneur d'Argouges, intendant, pressant ledit remplacement. Disette ; pouvoir donné au sieur Janel, marchand de Saint-Laurent, « d'acheter des bleds pour la subsistance des habitants de Mascon, partout où lien pourra trouver » ; délibération portant « que tous les habitants de cette ville qui ont des bleds seront invités d'en vouloir vendre une petite quantité d'une asnée pour le moins, à raison de quarante-quatre francs 1 asnée, laquelle leur sera rendue pour le mesme prix quand l'on en aura pu recouvrer d'ailleurs » ; approvisionnements tirés du Charollais ; vente au-dessous du cours des fèves acquises au nom des États et qui commencent à se gâter ; les soldats de milice recevront 5 sols par jour et les sergents 10 sols, pendant les quartiers d'hiver ; archers envoyés dans les paroisses pour forcer les soldats de milice à se présenter, les échevins en répondent en leurs privés noms ; soldats de milice renvoyés dans leurs foyers pour y être nourris ; les Bressans contribuent aux réparations du pont de Mâcon ; opposition à la levée d'un péage prétendu par le seigneur de La Bussière au lieu de Bergesserin, etc.

C 477

Des 15 juin 1700, 11 juin 1703 et 1er juin 1706.

1700-1709

Registre - In-folio, 337 feuillets, papier.

Elus triennaux, 1er pour le clergé, Guillaume-Augustin Mercier, trésorier de l'église Saint-Philibert de Tournus ; Etienne Du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud ; Philibert Morel, doyen de Saint-Vincent ; 2e pour la noblesse, François de Dormy, baron de Vinzelles ; René de Drée, seigneur de La Serré, Moulin, le Bost et Viry ; Jean-Joseph de Berthet, seigneur de Gorze, La Salle, Combes, Germolles, Sennecé, etc. ; 3e pour le Tiers-État, Marcel Chaillot, maire perpétuel de Saint-Gengoux ; Pierre Desvignes, maire perpétuel de Mâcon ; Jean-Louis-Guyot Dezaraines, maire perpétuel de Tournus. Protestations contre les nombreux offices nouvellement créés ; impositions ; réparations aux chemins, ponts et chaussées ; secours aux Jésuites, aumônes, etc. Ordonnance royale, portant règlement pour la levée des milices ; tirage au sort pour les 113 miliciens formant le contingent du Mâconnais ; noms des soldats désignés ; poursuites contre les déserteurs ; permission « aux soldats de milices, sur qui le sort est tombé dans les paroisses, de recevoir des garçons qui en ont été exempts une pièce de trente sols chacun ». Villages qui doivent contribuer, dans toute l'étendue du Mâconnais, aux réparations du grand chemin tendant de Lyon à Chalon, à l'occasion du passage du duc de Bourgogne ; les élus envoyés à Tournus « pour prendre soin d'y faire servir messeigneurs les Princes et leur rendre les honneurs qui leur sont deus ; il a été délibéré qu'ils feront faire une recherche prompte de toutes les viandes et les choses les plus exquises pour s'en bien acquitter, qu'ils donneront aux officiers qui y seront employés les gratifications qu'ils jugeront à propos, et que pour satisfaire à ladite dépense le receveur des Estats leur fournira la somme de deux cens louis d'or ». Visites des caisses des receveurs, à cause de la diminution de la valeur des monnaies ; ordonnance du Roi « pour la levée des recrues des troupes d'infanterie de l'armée d'Italie » ; nouvelles levées de soldats de milice et correspondance à ce sujet avec le prince de Condé, l'intendant Ferrand, les élus de Bourgogne et de Chamillard, ministre et secrétaire d'État ; ordre « aux paroisses de Sennecé, Charbonnières, Blany, Sathonay, Péronne, Laizé, Verchiseuil, Nancelle, Pierreclos, Serrières, où il y a des bois, à faire chacune cent quarante fourches de la hauteur de huit pieds, soixante et dix perches de la longueur de neuf pieds et trois cent cinquante piquets d'un pied de hauteur, lesquels seront incessamment conduits en ceste ville, pour dix-neuf bataillons d'infanterie détachés des armées de Flandre et d'Allemagne, qui descendent en Provence, et pour deux régiments dragons, lesquels doivent camper ». Le comte d'Armagnac, copropriétaire des droits d'aides, refuse de recevoir les « billets de monnoyes » en payement

de ce qui lui reste dû ; approvisionnements de blés à cause de la disette ; troubles et émeutes sur le marché de Saint-Laurent, etc.

C 478 Des 1er juillet 1709, 22 novembre 1712 et 13 mai 1715. 1709-1718

Registre - In-folio, 186 feuillets, papier.

Elus triennaux, 1er pour l'église, Philibert-Alexandre de Chevriers-Saint-Mauris, trésorier du chapitre de Saint-Pierre ; Barthélémy Gayot, bénéficiaire du diocèse de Mâcon ; Augustin Mercier, chantre du chapitre de Tournus ; 2e pour les nobles, Victor-Amédée de La Fage, seigneur de Vaux-sous-Targe et Monnerans ; Bernard de Noblet, comte de Chénelette, seigneur d'Anglure, Essertaux, Serrières et Milly ; Jean-Claude de La Salle, seigneur de Vigousset, et Le Palais ; 3e pour le Tiers-État, Eustache Chanorier, juge et maire de Cluny ; Marcel Chaillot, maire de Saint-Gengoux ; Pierre Desvignes, maire de Mâcon. Emprunts pour approvisionnements de blé ; « visites et chevauchées du costé de la Clayette et de la ville de Saint-Gengoux, pour en reconnoître l'état dans ces tems de misère ». Levées de milices ; entrée aux assemblées refusée au sieur Conte, subdélégué de l'intendant ; chaque soldat de milice peut être racheté au prix de 75 livres, « le pays estant dépeuplé par la mortalité ». Exposition « de l'extrême misère du Mâconnais, à cause de la disette des grains et des vins, qui en mesme temps manquent également et ostent à tout ce pays les moyens non seulement de payer les impositions mais encore le pouvoir de vivre et de subsister, ce qui a déjà produit l'abandonnement des paroisses et une si grande mortalité que la plus part sont désertes et le peu de personnes qui y sont restées n'ont pu semer que très-peu de grains ». Secours aux Jésuites ; aumônes aux PP. Cordeliers, Capucins, etc ; impositions ordinaires et extraordinaires ; réparations aux chemins, aux ponts et aux chaussées ; comptes des receveurs, etc.

C 479 Des 9 mai 1718, 28 avril 1721, 20 avril 1724 et 28 avril 1727. 1718-1730

Registre - In-folio, 338 feuillets, papier.

Elus triennaux, 1er pour l'église, Etienne Du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud ; Hugues Foillard, doyen de Saint-Vincent ; Alexandre de Chevriers-Saint-Mauris, trésorier de Saint-Pierre ; Balthazar-Colin de Serre, grand archidiacre ; 2e pour les nobles, Claude-Marie de Fautrières, seigneur de Saily, Corchenay, Saint-Julien, baron d'Alogny ; Nicolas de Belleperche, seigneur de Chassignoles ; Lazare de Naturel, seigneur de Valetine et du Verdier ; Victor-Amédée de La Fage, baron de Saint-Huruge ; 3e pour le Tiers-État, Claude Compagnot, Claude Gauthier, Marcel Chaillot et Pierre Desvignes, maires de Tournus, Cluny, Saint-Gengoux et Mâcon. Placet au duc de Bourbon, « pour avoir quelques fonds pour employer aux réparations des grands chemins de ce pays », lequel placet n'a eu aucun succès, M. Debières ayant fait « cognoître à S. A. S. que lesdites réparations deviendroient nuisibles à la levée des octrois de la province, par la facilité qu'elles donneroient aux marchands pour les voitures par terre ». Ferme des crues du sel mise à l'enchère ; levées des soldats miliciens ; réduction de la valeur des monnaies ; arrêt du Conseil et lettres patentes « qui ordonnent que les vins venans du Mâconnais, qui seront transportés dans les lieux où les droits de gros et augmentation ont cours, payeront lesdits droits ». 26 000 livres en espèces portées à Dijon, pour être converties en billets de banque ; placet au Roi, pour faire décharger du droit de 12 livres par queue, perçu à Belleville, les vins de Bourgogne et de Mâconnais, « dont la qualité est reconnue supérieure à ceux de Lyonnais et de Beaujolois ». Procès-verbaux de délimitations entre le Mâconnais et le Beaujolois. Joseph Lhuillier, nommé secrétaire des États, à la place de Gabriel Guérin, sur la recommandation du duc de Bourbon. Devis des réparations à faire au pont de Mâcon et au pont de Prissé. Liquidation des billets de banque (la valeur en fut réduite de 26 000 à 16 045 livres, que l'on résolut de placer en rentes perpétuelles à 2 % sur la recette générale des finances de Bourgogne) ; défense de tenir des chèvres dans les pays de vignobles ; Joseph Rubat, nommé voyer des chemins de traverse, aux gages de 300 livres par an ; 300 livres accordées aux chevaliers du jeu de l'arc de Mâcon (capitaine, François Du Bousset, seigneur de Malfontaine), pour aller au prix de Pont-

de-Vaux ; don de 1 000 livres, pour aider à la construction d'une maison de Charité à Tournus ; consentement au changement du nom de la commune de Saint-Semin en celui de Vauban ; Jean-Éléonor de Damas, seigneur d'Audour, et François Du Rousset, nommés commissaires « pour examiner les preuves de noblesse des gentilshommes, qui prétendront droit d'entrer dans les États » ; 104 livres, payées pour l'escorte des courriers jusqu'à Saint-Albain ; opposition à l'enregistrement des lettres patentes par lesquelles les tonneliers de Mâcon sont établis en maîtrise et jurande, avec droits de visites ; 1000 livres accordées aux chevaliers de l'arquebuse allant au prix de Chalon ; impositions, etc.

C 480 Assemblée générale, tenue le 24 avril 1730. 1730-1733

Registre - In-folio, 80 feuillets, papier.

Nomination des élus Pierre Bret, chanoine de Saint-Philibert de Tournus ; François-Laurent de Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay ; Claude Compagnot, maire de Tournus. Décision portant que, « lors de la distribution des vins, les triennalités suivantes, il sera envoyé douze bouteilles de vin à M. le grand bailli de la noblesse, attendu les prérogatives de sa charge » ; arrêt du Conseil ordonnant que les lettres patentes obtenues par les tonneliers de Mâcon, seront rapportées ; opposition à la création d'alcades, demandée par le bailli ; 6 000 livres accordées aux chevaliers de l'arquebuse, « pour leur ayder à rendre avec honneur le prix qu'ils ont remporté en la ville de Chalon » ; congés et remplacements des soldats de milice. Lettre de l'intendant de La Briffe, sur le projet que l'on a d'interdire toute nouvelle plantation de vignes et on lui répond « que les propriétaires, dans l'espérance d'une plus abondante production, ont rempli leurs terres de vignes au lieu des grains qu'elles portoient ordinairement, cet abus s'est étendu si loin que l'on a même planté dans les plus bas endroits et jusqu'auprès du rivage, ce qui a causé depuis quelques années la non valeur des vins, mais il y a dans le Mâconnais quelques climats heureux dont les vins sont dans une grande réputation et dans lesquels on attendroit inutilement la récolte des grains, si l'on changeoit la superficie de la terre, ceux-là devroient être exceptés de la règle générale ». Réparations aux chemins, aux ponts, etc. ; service solennel célébré aux frais des États pour le repos de l'âme de Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon ; arrêt du Conseil qui confirme les droits de péage par terre dans l'étendue de la seigneurie de La Bussière en faveur du seigneur de Foudras, comte de Château-Thiers, à la condition d'entretenir à ses frais le pont de Pontcharra et tous les chemins qui sont dans l'étendue de ladite seigneurie ; le seigneur de Chénelette sommé de remettre les foires et les marchés dans le bourg de la Clayette ; emprunts de deniers ; impositions, etc.

C 481 Du 22 avril 1733. 1733-1736

Registre - In-folio, 143 feuillets, papier.

Nomination des élus Antoine Balthazar-Colin de Serre, official et vicaire général ; Nicolas de Barthelot, seigneur de Meurzeau et Sandon ; Claude Gauthier, maire de Cluny. François-Laurent de Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gralay, et Claude-Joseph de Berthet de Gorze, seigneur de Sennecé et Vérey, commissaires pour examiner les preuves de noblesse des gentilshommes qui prétendront avoir droit d'entrer dans les États. Travaux de la grande et de la petite voirie ; assemblée des soldats de milice, conduits à Dijon au nombre de quatre-vingt-douze. Antoine Aubel, élu en l'Élection, nommé par provision receveur des États, par suite de la faillite de Thomas Paiseaud, ancien receveur ; emprunt de 160 000 livres, fait par les États pour couvrir le déficit ; transaction par laquelle « on relâche tous les biens à la dame Paiseaud, à la charge par elle de payer la somme de cinquante-cinq mille livres, et par ledit Paiseaud de faire la démission de son office de receveur » ; ledit office vendu par les États à Jean-Claude Sevré, moyennant 34 000 livres. Ordonnance portant augmentation de quatre-vingt-cinq hommes de milice outre les deux cent-trente déjà levés dans le Mâconnais ; offert à l'abbé Brissart « six quarteaux de vin blanc ou rosé à son choix, qui luy seront rendus à Paris en son hôtel » ; scellés apposés sur les effets d'Antoine Aubel, restant débiteur des États pour la somme de 16 256 livres 18 sols 4 deniers. « Tous propriétaires de fonds

aboutissans à la rivière de Saône, seront, tenus laisser le long des bords vingt-quatre pieds pour le trait des chevaux, sans pouvoir creuser de fossés, planter arbres ni tirer de clôtures ou haies plus près du bord que de trente pieds ». Imposition du dixième des revenus « tant sur les nobles, privilégiés que sur les cottisables ». « Les propriétaires et cultivateurs de fonds aboutissans aux grands chemins, et de ceux au travers desquels les eaux des ponts et aqueducs doivent s'écouler, seront tenus, chacun en droit soy, de curer, deux « fois l'année, les fossés qui bordent lesdits grands chemins, et ceux qui sont vis-à-vis les ponts et aqueducs ». Arrêt du Conseil d'État portant établissement dans le bourg de Chauffailles d'un bureau « où les toiles et autres ouvrages de toilerie qui s'y fabriquent ou qui y seront apportés des lieux circonvoisins seront visités et marqués gratuitement et sans frais » etc.

C 482 Du 11 avril 1736. 1736-1739

Registre - In-folio, 120 feuillets, papier.

Nomination des élus Gilbert de La Souche de Saint-Augustin, chanoine de Saint-Vincent ; François-Laurent de Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay ; Philibert Chaillot, maire de Saint-Gengoux ; Nicolas de Barthelot, seigneur de Meurzeau et Sandon, et Claude-Joseph de Berthet, marquis de Gorze, commissaires pour examiner les preuves de noblesse des gentilshommes qui prétendent avoir droit d'entrer dans les États. Te Deum et réjouissances à cause de la naissance du prince de Condé ; procès contre le Beaujolais pour la délimitation des deux pays. « Les privilégiés rapporteront dans la quinzaine toutes les commissions et titres en vertu desquels ils se prétendent exempts de tailles et autres charges, sinon ils seront cottisés d'office par doublement ». Les fermiers et les économes imposés selon leurs exploitations ou leurs justes profits. Gratifications aux Jésuites et aux Capucins ; permission accordée au comte de Montrevel de faire réparer à ses frais le chemin tendant de Saint-Oyen à Lugny ; fixation du prix de la journée à 7 sols pour chaque manoeuvre et à 15 sols pour chaque bouvier ; « bien attendu que les dites journées seront d'un soleil à l'ancre » ; congés absolus aux miliciens qui ont accompli six années de service ; état des dettes du pays ; démolition de la dernière porte du pont de Mâcon, du côté de Saint-Laurent ; quatre quartauts de vin envoyés chaque année à l'abbé Brissart ; bureau établi à Mâcon, pour la visite et la marque des toiles ; impositions ; travaux de la grande et de la petite voirie, etc.

C 483 Du 13 avril 1739. 1739-1742

Registre - in-folio, 109 feuillets, papier.

Nomination des élus Charles-Cajetan de Raincourt, prévôt de Saint-Pierre ; Lazare de Naturel de Valetine, seigneur du Verdier ; Jacques-Marie Barjot de La Combe, écuyer, maire de Mâcon ; Victor-Amédée de La Fage, de Péronne, baron de Saint-Huruge, et Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, seigneur des Granges, commissaires pour examiner les titres de noblesse des gentilshommes qui prétendent avoir droit d'entrer dans les États. Continuation du procès contre le Beaujolais ; crues du sel données à ferme à Jean Dufresne, receveur au grenier à sol, moyennant 43 000 livres, puis mises en régie ; remplacements des miliciens congédiés ; 1 000 livres accordées aux Cordeliers de Mâcon, pour les aider à rétablir le chœur de leur église ; 500 livres aux officiers municipaux de Mâcon, pour aider à la construction de deux ports qui serviront à l'arrivée et au départ des coches et des diligences ; ordre d'arracher les buissons sur le chemin de Charnay ; « les dames Carmélites cesseront d'être imposées aux rôles de cette ville, tant et si longuement qu'elles ne feront point d'acquisitions ; et où lesdites dames, ainsy que les autres communautés de la province feroient de nouvelles acquisitions, elles seront imposées à l'avenir, tant pour les anciennes que pour les nouvelles » ; rue derrière l'Evêché du côté du midi, pavée aux frais des Etats ; réparations des chemins ; impositions ; gratifications, etc.

C 484 Du 22 mai 1742. 1742-1745

Registre - In-folio, 117 feuillets, papier.

Nomination des élus Antoine-Balthazar Colin de Serre, chantre de Saint-Vincent ; François-Laurent de Barthelot d'Ozenay ; Guy Compagnot, maire de Tournus. Comptes rendus par le sieur Sevré, trésorier des États ; 200 livres aux Pénitents de Mâcon pour aider à la réfection du clocher de leur église ; l'inventaire des archives des États sera confié à Claude Bernard, ancien lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Mâcon ; réjouissances pour la convalescence du Roi ; 500 livres distribuées à tous les pauvres qui se sont trouvés dans la ville ; payé par les États 3 546 livres 14 sous pour « le Te Deum chanté, les illuminations, le feu d'artifice, les arcs de triomphe, les pots-à-feu, les boîtes, les fusées, les fontaines de vin » ; Philibert Vaillant, avocat en parlement, nommé secrétaire des États, à la place de Joseph Lhuillier, décédé ; levée de 49 hommes pour remplacer les miliciens morts, déserteurs, ou manquant au bataillon pour quelque cause que ce soit ; impositions ; gratifications ; emprunts de deniers ; réparations au pont de Mâcon, aux chemins, etc.

C 485 Du 14 juin 1745. 1745-1748

Registre - In-folio, 128 feuillets, papier.

Nomination des élus Antoine de Gaspard Du Sou de Saint-Amour, trésorier de Saint-Pierre ; Nicolas de Barthelot, seigneur de Meurzeau, Sandon et Bellefont ; Jean-Baptiste Rhéty, subdélégué de l'intendant et maire de Cluny. Emprunt de 40 000 livres pour les réparations du pont de Mâcon ; édit qui ordonne la levée des 2 sous pour livre en sus du dixième du revenu ; ferme des crues du sel délivrée à Pierre Cortey, moyennant la somme annuelle de 44 000 livres ; lettres patentes conférant à Hugues Foillard le titre de président honoraire en l'Élection ; « pour remédier aux inconvénients de la rareté des bleds, et pour en prévenir de plus fâcheux, qui pourroient arriver en attendant la récolte prochaine, il sera formé un grenier d'abondance, à l'effet de quoy il sera acheté la quantité de quinze cents années de bleds au plus juste prix que faire se pourra » ; impositions ; gratifications, etc.

C 486 Du 27 avril 1748. 1748-1751

Registre - In-folio, 170 feuillets, papier.

Nomination des élus Charles-Cajetan de Raincourt, prévôt de Saint-Pierre ; Louis-Marie Prisque de La Tour-Serville, seigneur de Besanceuil et Angoin ; Philibert Chaillot, châtelain royal et maire de Saint-Gengoux. Blés restant en magasin, vendus au-dessous du cours (la perte totale des États fut de 6 766 livres 4 sous) ; adjudications de travaux, reconstructions ou réparations de ponts, etc. ; Nicolas-Olivier-Jean Sevré, successeur de son père dans la charge de trésorier des États ; ferme du péage et des aides adjugée à Joseph-Jean Thomas, au prix de 36 000 livres ; Claude Laborier, avocat en parlement, nommé adjoint de Jean-Baptiste Laborier, son père, syndic des États ; emprunts de deniers ; quittance générale passée à la veuve Paiseaud ; lettre du comte de Saint-Florentin décidant que le nouveau maire de Saint-Gengoux n'a pas le droit de succéder à son prédécesseur comme élu des États ; commissions pour imposer les sommes destinées au paiement des garnisons, étapes, subsistances, exemptions, octroi ordinaire et extraordinaire, taillon, dixième, jauge, etc. ; gratifications ; gages des agents voyers ; apurements des comptes du trésorier, etc.

C 487 Du 8 juin 1751. 1751-1754

Registre - In-folio, 163 feuillets, papier.

Nomination des élus Aimé-Ange Mignot de Bussy, vicaire général du diocèse ; Camille-Joseph de Baronnat de Thellières, seigneur de Fougères ; Philibert Vaillant, maire de Mâcon.

Députation aux États de Bourgogne. Réparations à l'auditoire du bailliage ; « François Chamoux, substitut du syndic, remplira les fonctions de secrétaire dans tous les cas où le sieur Vaillant, chargé de ces fonctions, sera occupé à remplir celles d'élu du Tiers-État » ; correspondance avec le comte de Saint-Florentin et l'intendant Joly de Fleury, au sujet des indemnités de logement réclamées par le chevalier Lenoir, commissaire ordonnateur des guerres en Bresse et en Mâconnais ; lettres de Thomas Dumorey, ingénieur, au sujet du grand chemin de Chalon à Charolles, qui passe sur plusieurs parties du Mâconnais ; gratification de 3 000 livres accordée aux officiers et aux chevaliers de l'arquebuse de Tournus pour rendre le prix qu'ils ont remporté à Mâcon et de 1000 livres à ceux de Mâcon, pour aller à Tournus ; arrêté des comptes de Jean-Claude Sevré, ancien trésorier ; impositions, etc.

C 488 Du 1er août 1754. 1754-1757

Registre - In-folio, 145 feuillets, papier.

Nomination des élus Charles-Cajetan de Raincourt, prévôt de Saint-Pierre ; Pierre-Marie de Naturel de Valetine, seigneur du Pas et du Verdier ; Guy Compagnot, maire de Tournus. Députation aux États de Bourgogne. Apurement des comptes du trésorier ; départements des impôts, garnisons, capitation, jauge, aides, taillon, etc. ; travaux de la grande et de la petite voirie ; le sieur Lamoulière, nommé inspecteur général des chemins, ponts et chaussées du Mâconnais, aux gages de 1 800 livres par an ; gratification de 400 livres à Thomas Dumorey, ingénieur de Bourgogne ; lettre de l'intendant Joly de Fleury, décidant que les Bressans ne payeront point de capitation en Mâconnais, ni les Mâconnais en Bresse ; gages des voyers et des directeurs des chemins ; emprunts de deniers ; règlement avec Marie Lemoine, veuve de Jean-Claude Sevré, pour le paiement de 25 000 livres qui restaient dues aux États ; apurements des comptes du sieur Cortey, régisseur des droits de crues sur le sel à raison de 9 livres par minot ; le produit net s'éleva en 1756 à la somme de 55 854 livres 11 sous 6 deniers, etc.

C 489 Du 15 novembre 1757. 1757-1760

Registre - In-folio, 144 feuillets, papier.

Nomination des élus dom Marc-Antoine Dathose, prieur claustral et archidiacre de l'abbaye de Cluny ; Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau ; Jean-Baptiste Rhéty, maire de Cluny. Députation aux États de Bourgogne. Apurement des comptes du trésorier ; frais de justice, fournitures de pain aux prisonniers, entretien des prisons et de l'auditoire donnés à forfait et abonnement au sieur Bracognier, pour la somme de 4 800 livres ; droits d'aides et de péage mis en régie ; le grand chemin de Chalon à Lyon, dans le parcours du Mâconnais, « sera élargi jusqu'à quarante pieds, et exhausé dans les parties que les eaux de la Saône inondent dans ses plus grandes crues » ; autres chemins réparés ; 2 600 livres accordées aux directeurs de la Charité de Mâcon, pour accélérer la reconstruction de leur maison ; lettres patentes, conférant à François Siraudin le titre de conseiller, lieutenant honoraire en l'Élection de Mâcon ; gratifications aux Jésuites et aux Capucins ; l'évêque de Callinique, vicaire général du diocèse, préside les États en l'absence de l'évêque de Mâcon ; règlement pour le travail des chemins, l'ordre des corvées, les alignements, etc.

C 490 Du 18 novembre 1760. 1760-1763

Registre - In-folio, 131 feuillets, papier.

Nomination des élus Claude-Marie Gaudin, chanoine de l'abbaye royale de Tournus ; Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny ; Louis-Aimé Aujas, premier échevin de Mâcon. Députation aux États de Bourgogne. Apurement des comptes du trésorier ;

approvisionnements de blé ; gratifications aux Jésuites et aux Capucins et aux directeurs des chemins, pour vacations extraordinaires ; répartitions des impôts. Défense « à toutes sortes de personnes de se dire marchands-commissionnaires des vins du Mâconnais, d'en faire l'achat, barrages et envoys, soit aux marchands de Paris ou à l'étranger, qu'au préalable ils n'ayent remis au greffe de la police de Mâcon leurs noms, titres, qualité et demeure, l'empreinte dont ils entendent se servir pour faire ce commerce, auquel ils ne seront admis par le lieutenant général de police, qu'après une information de leurs vie, moeurs et qualité». « Attendu les pertes et ravages causés par les grêles furieuses et tempêtes, dont 40 paroisses ont été accablées, il sera rendu compte à M. le contrôleur général de la triste situation où se trouve le pays, et il sera supplié d'intercéder auprès de Sa Majesté pour lui procurer les soulagements dont il a un extrême besoin, etc.

C 491 Du 15 novembre 1763. 1763-1766

Registre - In-folio, 139 feuillets, papier.

Nomination des élus Claude-Marie de Naturel de Valetine, chanoine de Saint-Pierre ; Pierre-Louis Bridet, seigneur des Miards ; Gilbert Delaval, maire de Tournus. Députation à Paris pour empêcher la réunion des États du Mâconnais aux États de Bourgogne. Commission des élus de Bourgogne pour les impôts, et départements faits par les élus du Mâconnais ; procuration passée par Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier des États, à Claude Perret, l'un de ses commis, pour présenter ses comptes et en obtenir apurement ; prêt de 24 000 livres, gratuitement et sans aucun intérêt, « à une personne de considération, qu'il ne convient pas de nommer, qui a bien voulu travailler à empêcher la réunion des États ». Gratifications aux directeurs des chemins ; emprunt de deniers, pour couvrir les impositions « dont le paiement n'a pu encore être fait par les cottisables, par rapport aux grêles qu'ils ont essuyées » ; ordres aux communautés corvéables « pour la perfection des chemins » ; les directeurs des chemins ne recevront leurs appointements qu'en rapportant un certificat de l'ingénieur ; les contraintes décernées par le receveur des États et les exploits des huissiers doivent être visés par un officier de l'Élection ; lettre du comte de Saint-Florentin à Henri de Valras, évêque de Mâcon, après la réunion des États du Charollais aux États de Bourgogne ; le sieur Lamouillère, ingénieur, directeur général des chemins, révoqué pour sa négligence et remplacé par Louis Poncet ; plan d'une nouvelle régie des droits de crues sur le sel, des droits d'aides et de péage appartenant aux États ; Jean-Pierre Girard-Labrely, avocat en parlement, nommé directeur général de ladite régie, aux appointements de 1 500 livres ; distributions de pain et aumônes aux pauvres de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus, attendu que « grand nombre de manoeuvres et artisans, qui n'ont d'autre ressource pour subsister que leur travail journalier, se trouvent réduits dans la plus grande nécessité par le froid excessif qui règne cet hyver et par la cherté du pain. 6 000 livres données à la ville de Mâcon pour la continuation du quai depuis le pont jusqu'au porche du Maure. Remontrances des administrateurs du collège de Mâcon, portant « que quelques soins et quelque économie qu'ils ayent pu apporter à la régie des biens dudit collège, les revenus ont toujours été insuffisants pour acquitter la somme de 4 000 livres accordée aux Dominicains depuis que l'instruction et l'entretien du collège leur ont été confiés » ; on leur prête 1 200 livres. Aumône de 600 livres aux Capucins de Mâcon ; 600 livres données par les États sur l'invitation du comte de Saint-Florentin, pour le rachat des esclaves du Maroc ; Nicolas Vaillant, avocat en parlement, adjoint à son oncle Philibert Vaillant, secrétaire des États ; 860 livres dépensées pour le service funèbre en l'honneur du Dauphin, etc.

C 492 Du 7 juillet 1766. 1766-1769

Registre - In-folio, 162 feuillets, papier.

Nomination des élus Pierre-Albert Chesnard de Layé, grand-chantre de Saint-Vincent ; Claude-Philibert Bernard de Lavernette, lieutenant du Roi en Mâconnais ; François Dumolin, premier échevin de Cluny. Emprunts de deniers ; achat de deux cents masses, cent pics et quarante presses, « pour aider les corvéables à parfaire leurs tâches de chemins » ; travaux

de la grande et de la petite voirie ; prêt de 25 000 livres à André-Marie Vincent, entrepreneur de la manufacture de cotonnade, établie dans la maison de la Charité ; traité passé entre ledit Vincent et les administrateurs de la Charité ; gratification de 300 livres au sieur Ducharme, « entrepreneur d'une manufacture de toiles propres à garnir les coupes des chapeaux » ; démarches à Paris pour qu'il n'y ait plus de gouverneur de Mâcon ; nouvelles constructions dans les prisons royales du bailliage ; les propriétaires des maisons situées au faubourg de La Barre de Mâcon contribuent au pavage dudit faubourg ; aumône de 500 livres aux Capucins de Mâcon ; approvisionnement de blé ; contestations entre le Mâconnais et la Bresse au sujet du droit de péage sur la Saône ; ordonnance concernant le travail par corvées sur les chemins ; apurements des comptes du trésorier ; délibération qui accorde la somme de 2 000 livres par an aux administrateurs du collège de Mâcon, dès qu'il sera tenu par des professeurs séculiers ; conventions avec Étienne Robinet, greffier du bailliage, pour acquitter tous les frais de justice qui sont à la charge des États, moyennant la somme de 5 000 livres par an ; suppression définitive de deux gardes des crues près le grenier à sel de la Clayette ; Claude Charpy, du village de Saint-Oyen, sera envoyé, aux frais des États, à l'école vétérinaire de Lyon, « pour s'instruire sur la médecine des animaux et apprendre à traiter les différentes maladies qui peuvent leur survenir » ; Antoine Biollay, nommé secrétaire des États ; Jean-Pierre Girard-Labrely, nommé substitut du syndic, puis commissaire des chemins du Mâconnais ; 24 000 livres accordées pour les travaux du quai de Mâcon ; tirage au sort pour la milice ; lettre du duc de Choiseuil, blâmant la conduite du sieur Dumolin, échevin de Cluny, à l'occasion dudit tirage et ledit Dumolin, mandé devant le comte de Saint-Florentin, « pour être réprimandé sur l'indécence de ses procédés envers les États » ; visite du pont de Mâcon, etc.

C 493

Du 10 novembre 1769.

1769-1772

Registre - In-folio, 195 feuillets, papier.

Nomination des élus Charles Cajetan de Raincourt, prévôt de Saint-Pierre ; Louis-Henri de Montrichard, seigneur de La Barnaudière ; Alphonse Ravier, juge de la ville de Saint-Gengoux. Lettres du comte de Saint-Florentin, sur divers sujets. 1 000 livres aux PP. Capucins ; 1 500 livres à l'hôtel-dieu de Mâcon, pour le grillage qui doit fermer le nouveau bâtiment ; 1 000 livres au collège ; travaux de la grande voirie ; Claude Boussin, de Savigny, second élève à l'école vétérinaire de Lyon ; les officiers de la justice de Tournus exempts de la corvée des chemins ; achat de chaises et d'un fauteuil pour l'évêque président ; les fourches patibulaires établies sur les grands chemins seront abattues aux frais des seigneurs justiciers et ne pourront être rétablies qu'à la distance d'au moins soixante pas desdits chemins ; dépense pour une épizootie aux environs de Saint-Gengoux ; la démission de Jean-Pierre Girard-Labrely, comme directeur des revenus des États, est acceptée et il est nommé commissaire à la vérification des comptes, avec appointements de 1 500 livres par an ; discours de Philibert-Bernard de Lavernette, prenant la place de Louis-Henri de Montrichard, élu de la noblesse, décédé ; il est remplacé lui-même, sur sa demande, par Raymond de Thésut, seigneur de Fisse, Moroges et autres lieux ; approvisionnements de blé ; lettre de félicitations au comte de Saint-Florentin, au sujet de l'érection de sa terre de Châteauneuf en duché héréditaire ; Nicolas-Théodore de Fussey, prévôt de Saint-Pierre, élu de l'église, à la place de l'abbé de Raincourt, décédé ; lettre de l'abbé Terray, contrôleur général des finances, annonçant que « le Roy a jugé à propos de réunir à son domaine les droits de péage de Mâcon et les droits d'aides du Mâconnais », lettres et démarches à ce sujet ; le Roi consent à laisser l'abonnement de ces droits aux États du Mâconnais, à condition qu'il sera payé au Trésor une rente annuelle de 80 000 livres ; Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, procureur du Roi en la maréchaussée et substitut du syndic des États, est nommé secrétaire, à la place du sieur Biolly, décédé ; délibération portant que le portrait en grand de l'évêque Moreau sera « tiré par le sieur Greuze » et placé dans la salle des États ; emprunt de 120 000 livres ; six feuilletes de vin vieux envoyées au contrôleur général, quatre à M. Cochin, intendant des finances et deux au sieur Nardot, son premier commis ; le sieur Noly, président en l'Élection, nommé syndic des États, et le sieur Garnier, lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts, substitut du syndic ; répartition sur toutes les paroisses du Mâconnais de 7 227 livres de riz, « pour les pauvres les plus nécessiteux » ; revue des miliciens ; arrêt du Conseil qui ordonne qu'un membre de la Chambre des

domaines de Dijon sera député tous les trois ans aux États du Mâconnais, pour y remplir les fonctions d'élu du Roi ; emprunt de 300 000 livres pour rembourser les offices de l'Élection supprimée ; création d'un bureau permanent pour l'expédition des affaires, Claude Bruys de Vaudran, chef, à 1 000 livres d'appointements, Claude-Antoine Berruyer, premier commis, à 600 livres, et Jean-Joseph Charvet, deuxième commis, à 400 livres ; gages du syndic et ceux du secrétaire fixés à 1 200 livres, non compris les droits d'assistance aux départements des impôts et autres émoluments ; remise de 4 deniers par livre accordée au trésorier sur tous les deniers dont il fera la recette ; installation de Philibert Pourcher de Musseaux, élu du Roi ; édit portant rétablissement du présidial de Mâcon, supprimé six mois auparavant ; impositions ; comptes, etc.

C 494 Du 30 avril 1772. 1772-1775

Registre - In-folio, 146 feuillets, papier.

Nomination des élus dom Jean-François Chamoux, prieur de l'abbaye de Cluny ; Ducret de Montigny ; André-Placide Daugy, maire de Mâcon. Le sieur Cortambert, prévôt de la maréchaussée, commis pour conduire à Dijon les soldats provinciaux au nombre de 132 hommes ; plan de régie pour la perception du droit de 12 livres par queue de vin vendu en détail dans toute l'étendue du Mâconnais ; lettres patentes « qui autorisent les États à l'effet de connoître des réparations des chemins finerots (servant à deux communes) » ; 500 livres accordées à chacun des élus et au syndic, pour frais de voyage aux États de Bourgogne ; les États se chargeront à l'avenir des frais de transport pour les bagages des troupes qui passent par Mâcon et Tournus ; « à chaque triennalité les États du Mâconnais enverront un député à Paris pour veiller aux intérêts de cette province » ; opposition aux démarches faites par les élus de Bourgogne, pour la réunion des États du Mâconnais au ressort du parlement de Dijon ; autorisation accordée à Joseph-François Hémet, peintre, pour l'établissement d'une manufacture d'indienne à Cluny ; travaux de la grande voirie ; il sera demandé « un nouveau règlement qui assujettisse les salpêtriers à payer aux communautés les bois qu'elles leur fournissent à un prix plus rapproché de leur valeur actuelle, et qui rende leur séjour dans la province moins onéreux au peuple » ; « la dépense des bois à fournir aux salpêtriers sera acquittée par les États, et en conséquence imposée sur le général du pays » ; 500 livres aux Capucins ; 24 livres aux Récollets de Cluny ; instruction pour la confection des rôles des tailles ; les assistances au département de l'arrêt du Conseil du 21 juin 1772 demeureront « fixées à la somme de 180 livres pour Monseigneur l'évêque, pour MM. les élus des Ordres, et pour M. le commissaire élu du Roi, ainsi que pour M. le maire de Mâcon, conseil-né dès États, lorsqu'il assistera aux États en cette qualité, et enfin pour le syndic et le secrétaire des États » ; grand'messe à la cathédrale, Te Deum, etc. à l'occasion de la cinquantième année du sacre de Louis XV ; ravages causés parla grêle ; don de 10 000 livres fait par le Roi et emprunt de deniers « pour aider à la subsistance des cultivateurs malheureux » ; maladies épidémiques ; pension annuelle de 150 livres au sieur Busseret, chirurgien, et de 400 livres au sieur Bourdon, médecin ; ordre d'écheniller les arbres et les haies ; gratification annuelle de 2 000 livres à M. de Puligneux, procureur général au Conseil supérieur de Lyon ; visite d'une mine de charbon de terre découverte à Azé ; Jean-François Rubat, nommé substitut du syndic à la place du sieur Garnier, démissionnaire ; cession faite par les États à la Charité, de tous les droits qu'ils avaient sur le sieur Vincent et sur la manufacture de cotonnade ; devis pour la construction du pont de Charbonnières ; sur la proposition de l'évêque Moreau, à qui « Pierre Prudhon, natif de « Cluny, âgé de seize ans, fils de Cristophle Prudhon, tailleur de pierre, auroit été présenté à cause des talents qu'il montre pour le dessin, il a été arrêté que ledit Pierre Prudhon sera envoyé à Dijon, pour fréquenter l'école de dessin, à la charge de venir ensuite enseigner le dessin à Mâcon, sous les appointements qui lui seront fixés », on lui accorda « pour encourager ses « talents » une gratification de 24 livres ; service pour le repos de l'âme de Louis XV, le Bien-Aimé ; tirage au sort pour les soldats provinciaux ; impositions, etc.

C 495 Du 20 avril 1775. 1775-1778

Registre - In-folio, 183 feuillets, papier.

Nomination des élus Jean-Marie-Gabriel de Mongirod, doyen de l'abbaye de Tournus ; François, comte de Fussey, seigneur de Moroges ; Gilbert Delaval, maire de Tournus. Revue des soldats provinciaux ; l'hôtel-dieu de Tournus prête 24 000 livres aux États ; comptes du trésorier ; 900 livres aux Capucins ; « attendu que Pierre Prudhon montre des talents les plus décidés et fait des progrès très-satisfaisants dans la science du dessin, il a été ordonné que les États continueront de fournir à la dépense d'entretien de cet élève, et, afin de l'encourager, il lui a été accordé une gratification de la somme de 50 livres », on lui accorda une nouvelle gratification de 120 livres, après qu'il eut remporté le premier prix à l'école de Dijon ; M. Jobard, trésorier de France à Dijon, commissaire élu du Roi ; réparations et élargissement du pont de Mâcon ; inscription latine mise à cette occasion « sur l'arrière- bec de la grande arche » ; travaux de la grande et de la petite voirie ; ouverture de nouveaux chemins, etc. ; 600 livres accordées au collège de Tournus ; ravages causés par un loup enragé, prime de 15 livres par tête de louve, 10 livres par tête de loup et 3 livres par louveteau ; emprunt de 200 000 livres ; rétablissement du siège de l'Élection ; réquisitions des officiers dudit siège ; protestations des États ; entrée des États refusée à Benoît Puthod, premier échevin de Mâcon ; démarches pour conserver le gouvernement et la lieutenance du Roi à Mâcon ; contestations entre les États de Bourgogne et les États du Mâconnais ; acquisition faite par les États du Mâconnais, au prix de 19 200 livres, du greffe de l'Élection dont était propriétaire Charles-Claude Bataille de Mandelot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; traité entre les États et les officiers de l'Élection ; aumônes de 600 livres pour les pauvres honteux de Mâcon ; règlement pour les indemnités et les droits d'assistance dus aux élus des États, au syndic, au secrétaire, etc. ; Étienne Robinet, chargé par les États de faire les fonctions de greffier en l'Élection ; encouragements donnés à la fabrique de cotonnade établie dans la Charité, etc.

C 496

Du 9 avril 1778.

1778-1781

Registre - In-folio, 195 feuillets, papier.

Nomination des élus, l'abbé de Velle de Vilette, abbé de Saint-Rigaud ; de Thésut, seigneur de Moroges ; Jacques Blais, maire de Cluny. Les juridictions et les offices des gabelles et des traites foraines, réunis au siège de l'Élection ; revue des soldats provinciaux ; 1 000 livres accordées aux chevaliers et aux officiers de l'arquebuse de Mâcon, et 500 livres à ceux de Tournus, à l'occasion du prix royal de Beaune ; démarches pour mettre fin à tout différend avec les États de Bourgogne ; travaux de la grande voirie ; comptes rendus par le sieur Sevré, trésorier, et par le sieur Berruyer, receveur général des droits d'octroi, de péage et de crues, mis en régie ; douze manoeuvres stationnaires ou cantonniers établis par les États sur la route de Paris à Lyon, aux gages de 216 livres ; règlement fait pour eux ; ils sont habillés aux frais des États ; leur nombre est porté à quatorze puis à dix-huit ; 1 200 livres accordées à l'administration du collège de Mâcon pour aider à l'établissement d'un pensionnat ; 900 livres au Capucins de Mâcon ; 500 livres aux Minimes ; encouragements donnés à des médecins-vétérinaires ; au sieur Revillon, apothicaire, « pour se procurer de Berlin un remède contre la rage, et pour la recherche dans nos climats de l'insecte ou scarabée qui fait la base de ce curatif » ; au sieur « Tranchant, pour la découverte d'une mine ou carrière de charbon de pierre sur le territoire de la paroisse de la Chapelle-Sous-Dun » ; éclairage du quai de Mâcon aux frais des États ; dégâts causés par la grêle ; mémoire envoyé au ministre pour l'établissement d'un haras ; démission d'Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier des États et receveur des impositions royales, remplacé sur sa demande par Émilien Noly, son beau-frère, syndic des États ; Louis Baillot, et Jean-Baptiste Chambard, sculpteur, envoyés à l'école de dessin de Dijon ; emprunt de 1 250 livres pour rachat, suppression et extinction du sou pour livre ou anciennes aides du Mâconnais ; brigades de la maréchaussée logées aux frais des États ; le sieur Girard-Labrely, secrétaire, nommé syndic, aux gages de 1 800 livres ; gratifications à divers employés ; impositions, etc.

C 497

Du 26 avril 1781.

1781-1784

Registre - In-folio, 202 feuillets, papier.

Nomination des élus Pierre Sigorgne, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent ; Philibert-Joseph, comte de Thy ; Gabriel-Philibert Chaillot, maire de Saint-Gengoux ; la place de secrétaire donnée au sieur Rubat, substitut du syndic, remplacé dans ce dernier emploi par Nicolas Bourdon. Rachat des offices d'élus en l'Élection ; travaux de la grande voirie ; épizootie ; revue des grenadiers royaux et des soldats provinciaux ; propositions, discours et articles de règlements pour la création d'un cours gratuit d'accouchement et il est établi près de l'hospice de la Providence ; suppression de l'exemption des tailles accordée aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse ; 900 livres aux Capucins ; ouverture d'un chemin contournant les murs de la ville de Mâcon et allant de la porte de La Barre au pont des Juifs ; rétributions aux corvéables, tant manoeuvres que voituriers ; Antoine Guérin, domestique à Davayé, ayant, au péril de sa vie, dans une inondation, sauvé trois enfants de son maître, est déclaré exempt du tirage au sort pour la milice, les États lui accordent une gratification de 72 livres, payables sur-le-champ, et de 170 livres payables le jour de son mariage ; établissement d'ateliers de charité ; emprunt de 330 000 livres ; François Baillot, envoyé à Lyon pour étudier l'art de l'architecture ; Claude-Pierre-François Jamet, nommé greffier de l'Élection et archiviste des États ; 100 bouteilles de vin blanc envoyées en présent à M. de Soulligné, directeur général des fermes à Lyon ; épidémie à Chauffailles et aux environs ; dépenses pour les secours à donner aux pauvres malades ; police du roulage ; 590 livres distribuées aux pauvres de Mâcon ; gratifications aux employés ; le Roi accorde 200 000 livres à prendre en vingt ans sur le péage de Mâcon, et permet aux États d'emprunter 320 000 livres, afin d'exécuter, « soit dans le lit de la Saône, soit sur les bords, les travaux nécessaires pour perfectionner la navigation de « cette rivière » ; caisse de retraite pour les employés de la régie des droits appartenant aux États et pour les commis des chemins ; règlement pour les commis du bureau des États ; distribution de médailles aux élèves du cours d'accouchement ; 400 livres allouées pour indemnité de logement au marquis d'Apchon, lieutenant général pour le Roi en Mâconnais ; démarche pour rendre flottables les rivières de la Grosne, de la Guye et de la Gande, etc.

C 498

Du 19 juillet 1784.

1784-1787

Registre - In-folio, 110 feuillets, papier.

Nomination des élus, le comte de Gouvernet, prévôt de Saint-Pierre ; Henri-Camille-Sophie Bataille, comte de Mandelot, seigneur de Messey-sur-Grosne ; André-Placide Daugy, maire de Mâcon. Les États interviendront au Conseil, pour maintenir les habitants de Mâcon en possession du droit qu'ils ont toujours eu de mener paître leurs bestiaux dans la prairie de Bresse ; 100 livres accordées à Pierre Prudhon, « pour l'aider à faire le voyage de Rome, où il est envoyé par les États généraux de Bourgogne » ; maladie épidémique à Massilly ; ordre au receveur du péage de restituer les droits perçus sur des caisses de glaces, s'il est prouvé que les glaces sont de la manufacture de Paris ; impositions ; comptes ; travaux exécutés sur les routes, constructions de ponts, etc. ; 550 livres aux Capucins, sur leur requête aux fins d'obtenir une aumône proportionnée à leurs pressants besoins ; Jacques Bajard envoyé à l'école vétérinaire de Lyon ; division des dettes du pays en anciennes et nouvelles ; amortissement de 10 000 livres par an pour les anciennes et de 50 000 livres par an pour les nouvelles ; réparations aux prisons et à l'auditoire royal de Mâcon ; don fait par le Roi de 15 000 livres à prendre en trente ans sur les revenus du péage du Mâcon, pour aider à la construction d'un pont à Tournus ; suppression d'offices d'huissiers-priseurs ; règlements nouveaux pour le cours d'accouchement ; André-Placide Daugy, syndic en remplacement du sieur Girard-Labrely, nommé secrétaire en chef des États de Bourgogne ; Nicolas Bourdon, secrétaire à la place du sieur Hubat, admis à la retraite avec une pension de 800 livres ; le sieur Bruys de Charly, substitut du syndic ; 50 livres de bougies offertes à l'avocat Trambly, auteur de l'Almanach historique de Mâcon ; dégâts causés par la grêle ; gratifications aux employés, etc.

C 499

Du 29 octobre 1787.

1787-1790

Registre - In-folio, 94 feuillets, papier.

Nomination des élus dom Jean-Baptiste Rollet, prieur de Cluny ; Jean-Eustache-Marie-Alexandre, comte de Scorraile, seigneur de Placé ; Gaspard-Eugène Delaval, maire de Tournus ; Jean-Marie Cellard de Pruzilly, président en l'Élection, commissaire élu pour le Roi. Dépenses pour les réparations du pont de Mâcon ; comptes du trésorier, du receveur général de la régie et de l'ingénieur des chemins ; impositions ; délibérations relatives au cours gratuit d'accouchement ; 600 livres aux Capucins ; gratifications aux employés ; transaction par laquelle les syndics généraux de Bresse font cession aux États du Mâconnais des terrains nécessaires à l'élargissement de l'entrée du pont, à condition que les deux pavillons qui gardaient cette entrée seront démolis aux frais des États ; arrêt du Conseil qui décide que le doyen du chapitre de Tournus aura entrée aux États, et y remplira à son tour les fonctions d'élu du clergé, au lieu et place de l'abbé de Tournus, dont le titre est supprimé ; proclamants pour la construction d'un pont à Tournus ; approvisionnements de blé aux frais des États, qui désignent le sieur Durut, échevin de Mâcon, pour procéder aux achats ; les États prêtent 40 000 livres à l'administration municipale de Mâcon ; députation à Paris pour s'entendre avec les membres de l'Assemblée Nationale sur les nouvelles divisions administratives à introduire dans le pays ; instructions relatives à la proclamation du Roi qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et les vaisselles d'or et d'argent, pour les transmettre aux directeurs des Monnaies, à la contribution patriotique, aux déclarations des biens possédés par les églises et les communautés religieuses ; droits d'assistance réglés, savoir à l'évêque, président des États, 2 000 livres, à chacun des élus, 1 200 livres, à chacun des six officiers de l'Élection, 800 livres, au syndic et au secrétaire, 600 livres ; délibération portant que la Chambre d'administration des États cessera désormais toutes fonctions, et remettra ses pouvoirs à la nouvelle administration du département de Saône-et-Loire.

- C 500 Transcription des lettres missives, de lettres patentes, d'arrêts du Conseil, de délibérations, de mémoires, etc., intéressant l'administration des États du Mâconnais.- Péage de Mâcon et droits d'aides du Mâconnais. 1770-1762

Registre - Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

Réparations et rétablissement des chemins « de paroisse à paroisse et de ceux qui conduisent des paroisses aux grands chemins » ; emprunts contractés par les États ; impôt de la capitation ; frais de voitures pour les bagages des troupes ; remises faites par le trésor pour indemniser ceux qui ont souffert des pertes par la grêle et les orages ; juridiction de voirie appartenant aux États ; tentatives faites afin que le bailliage de Mâcon fût distrait du ressort du parlement de Paris et du Conseil supérieur de Lyon, pour être réuni au ressort du parlement de Bourgogne ; emploi de gouverneur de la ville de Mâcon ; établissement d'un regrattier dans la ville de Romenay ; régie des revenus appartenant aux États ; liquidation des offices de la Cour des monnaies de Lyon et du parlement de Dombes ; établissement de commis à la marque des toiles aux bureaux de la Clayette et de Chauffailles, etc.

- C 501-504 Correspondance. 1591-1789

- C 501 Adressée aux élus des États, au syndic, ou à l'évêque président-né. 1591-1775

Portefeuille - 46 pièces, papier.

Par Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères, annonçant qu'il satisfera au contenu d'une dépêche à lui envoyée, « sy la liberté des chemyns n'est empeschez » ; par Etienne Alamartine, juge de Cluny et élu du Tiers-État, envoyé pour obtenir modération des impôts..., « J'ay trouvé les sieurs de Chalon bien plus eschauffez à se résoudre de ce qu'ils auront à faire sur la proposition que l'on leur fait de desmolir leur citadelle et d'installer dans leur ville la Cour des Aydes que de la commission que les trésoriers de France en Bourgogne leur ont envoyé pour imposer l'augmentation du taillon ; ... je

verray, en gagnant païs, quel sera sur ce le sentiment des maires et eschevins de Beaulne et de Nuictz » ; par les échevins de Tournus, sur diverses affaires qui intéressent leur ville ; par Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent, intercédant en faveur des paroisses dont il a la direction, « ceux de Chardonnay vont tous mendier depuis les chères années ; ceux de Saint-Amour ne se peuvent remettre des grandes foules qu'ils ont souffertes, etc. » ; par Antoine de Poncelet, de Saint-Gengoux, s'excusant de ne pouvoir se rendre à l'assemblée des États ; par Louis de Bourbon, remerciant du bon vin qu'on lui a envoyé ; d'Henri-Jules de Bourbon, témoignant de ses bonnes intentions envers le pays ; par le seigneur de La Briffe, intendant de Bourgogne, sur le rachat de divers offices ; par le duc de Choiseul, recommandant le sieur Robinet, greffier ; par le marquis de L'Averdy, et par le comte de Saint-Florentin, demandant à être informés de tout ce qui se passera dans l'assemblée des États ; par le président de Maupeou et l'abbé Terray, répondant à des lettres de félicitations ; par le duc de La Vrillière, remerciant les États des gratifications annuelles accordées aux sieurs Nogaret et Silvestre, ses commis ; par le sieur Mesnard, premier commis de l'abbé Terray, à qui il est accordé une gratification annuelle de 1 200 livres ; par le ministre Turgot, faisant des observations sur l'administration particulière du comté, etc.

C 502 Du sieur Girard-Labrely, commissaire des chemins et substitut du syndic. 1769-1775

Registre - In-folio, 72 feuillets, papier.

Avec le sieur Vincent, syndic de Bresse, au sujet des réparations du pont de Mâcon, auxquelles les habitants de la Basse-Bresse contribuent pour un sixième ; avec les sieurs Perrot et Roux, avocats au Conseil, touchant les affaires du pays ; avec l'intendant de Bourgogne, le sieur Robinet, premier secrétaire de l'Intendance, et les échevins de Mâcon, touchant les approvisionnements de blé ; avec M. Poulletier de Périgny, receveur général des Domaines de Bourgogne, touchant les revenus et les droits dont jouissent les États du Mâconnais ; avec les directeurs des chemins, touchant les plantations de peupliers, les réparations à faire sur « le chemin affreux depuis le pont de Berzé-la-Ville jusqu'à la montagne des Vaches », l'élargissement des routes, le curement des fossés, etc. ; avec les élus généraux de Bourgogne et le contrôleur général des finances, touchant les impositions générales et les impositions particulières au Mâconnais, ainsi que l'envoi d'un mémoire contenant les motifs qui nécessitent la refonte des tailles, et les moyens à employer ; avec les curés des communes, touchant les répartitions à faire pour la levée des soldats provinciaux, la constatation des ravages causés par la grêle, les exemptions des corvées, etc. ; avec la municipalité de Tournus, touchant la répartition des impôts, les privilégiés et exempts des tailles, etc. ; avec le duc de La Vrillière, touchant la nomination des commissaires élus du Roi ; avec le prince de Condé, touchant le procès que les États ont à soutenir contre vingt-cinq paroisses du Brionnais, à cause des gabelles et des crues sur le sel, etc.

C 503 Relative aux impositions, aux comptes du receveur, à l'agriculture, au commerce, etc. 1775-1781

Registre - In-folio, 90 feuillets, papier.

Des ministres, secrétaires d'État, duc de La Vrillière, Bertin, de Malesherbes et prince de Montbaret ; des contrôleurs généraux, Turgot et Taboureaux Des Réaux ; de Necker, directeur général des finances ; des ministres de la guerre, maréchal Du Muy et comte de Saint-Germain ; de M. de Miroménil, garde des sceaux ; de M. de Périgny, premier secrétaire de la chancellerie et du sceau de France ; du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; des intendants Amelot et Dupleix ; des sieurs Jobard et Piffond de Pressy, trésoriers de France à Dijon ; des élus généraux des États de Bourgogne ; du sieur Coindé, procureur à la Chambre des Comptes de Dijon ; de Flesselles, intendant de Lyon ; de Bourgelat, commissaire général des haras ; des directeurs des chemins du Mâconnais ; des échevins de Cluny, de Saint-Gengoux, de Tournus, etc.

C 504 Relatives aux diverses branches de l'administration des États. 1777-1789

Portefeuille - 75 pièces, papier.

Lettres autographes du contrôleur général Taboureau Des Réaux ; d'Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun ; d'Amelot, ministre de la province ; de Necker, directeur général des finances ; de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; de Joly de Fleury, ministre des finances ; de Lefèvre d'Ormesson, contrôleur général des finances ; des élus généraux de Bourgogne ; du baron de Breteuil, ministre de la province ; de Calonne, ministre des finances, etc.

- C 505 États généraux.- Instructions données à Jean de Mathafalon, prieur de Saint-Pierre, Claude, seigneur de Chaintré et Imbert Fustaillier, échevin de Mâcon, députés des trois ordres du Mâconnais, se rendant aux États généraux convoqués au 1er janvier 1484 ; à Philippe Gayand, official de Mâcon, Antoine de Semur, seigneur de Sancenay, Trémont et Cercy, et François Porchier, échevin de Mâcon, députés desdits trois ordres, se rendant aux États généraux, convoqués à Meaux, en 1560. Lettre du roi François II, annonçant que lesdits États se tiendront à Orléans. Remontrances concernant les privilèges des États du Mâconnais. Requête des nobles. Remontrances en 76 articles à présenter aux États de Blois, en 1576. Mémoires du clergé. Doléances des habitants de Cluny et de Saint-Gengoux, pour le cahier qui sera présenté aux États généraux convoqués à Blois, en 1588 ; rôle des seigneurs qui doivent dresser le cahier de la noblesse pour lesdits États. Cahiers et mémoires des trois ordres pour les États généraux de 1614. Remontrances contre les protestants. « Cahier des propositions, avis et résolutions prises en l'assemblée de Rouen, l'an 1617 ». Arrêt du Conseil d'État concernant la convocation des États généraux de 1789. 1483-1788

Portefeuille - 30 pièces, papier (2 imprimées).

- C 506-512 Affaires communes avec la Bourgogne : délibérations, requêtes et ordonnances. 1484-1790

- C 506 Remontrances des États de Bourgogne au roi Charles VIII, sur les 45000 francs d'or qu'il demandait pour son joyeux avènement ; articles portant permission aux États du Mâconnais d'envoyer à leurs frais un député aux États de Bourgogne pour assister au département des impôts ; Jean de La Guiche est choisi pour cette députation ; requêtes et mémoires pour obtenir que le Mâconnais ne supporte que la onzième ou la douzième partie des impositions générales de la province ; ordres des rois Louis XII et Henri IV, pour la convocation des États de Bourgogne, comtés du Charollais, Mâconnais, etc. ; remontrances tendant à faire dispenser le Mâconnais de contribuer aux fortifications de Bourgogne, attendu que cette province ne contribue pas à celles de Mâcon ; requête tendant à affranchir de tous subsides les vins du pays ; extraits des délibérations des États de Bourgogne ; édit du roi Henri III sur les remontrances à lui adressées par les trois ordres de cette province ; articles accordés par le roi Louis XIII, sur les remontrances faites par les députés des États de Bourgogne ; transaction par laquelle il est dit que le Mâconnais ne supportait que la quatorzième partie des charges de la province avant les troubles civils et depuis que les villes de Marcigny, le Bois-Sainte-Marie et plusieurs villages ont été unis pour les impositions à l'Élection d'Autun et que pendant les guerres de la Ligue il a été imposé à la septième ou à la huitième partie mais qu'à l'avenir sa quote-part sera fixée à la onzième partie de tous les impôts ordinaires ou extraordinaires mis sur la Généralité de Bourgogne ; arrêt du Conseil qui confirme

cette transaction ; requêtes au roi contre l'établissement de nouveaux offices ; mémoires et articles dressés par les députés des trois ordres du Mâconnais allant à Dijon assister aux départements des impôts ; inventaire des pièces produites par le syndic des États du Mâconnais contre le syndic des États de Bourgogne, pour être remboursé des étapes fournies aux troupes. 1484-1627

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier (1 imprimée).

- C 507 États du Mâconnais.- Requêtes pour être déchargés des surtaxes qui excèdent la onzième partie des impositions de la province ; pour la suppression de nouvelles foires ; pour le remboursement des étapes ; pour ne point contribuer aux fortifications de Bourgogne. Articles accordés par le roi Louis XIII, portant que tout édit qui ordonne un payement de deniers ou une création d'offices ne sera exécuté qu'après avoir été communiqué aux États de la province ; que toutes sommes payées par délibérations des élus des États du Mâconnais seront passées à la Chambre des Comptes de Dijon, sans qu'il y soit mis aucune souffrance. Protestations des États du Mâconnais tendant à n'être pas tenus de contribuer aux gages des officiers de la Chambre des enquêtes près le Parlement de Dijon, attendu qu'ils ne ressortissent pas à ce Parlement. Délibérations concernant la suppression de divers offices. Ordre du prince de Condé aux élus des ordres du Mâconnais d'assister à l'assemblée des États de Bourgogne, et à l'exécution du contrat passé avec le Roi portant suppression du droit du sol pour livre. Procès-verbaux des assemblées des États de Bourgogne en 1645, 1648, 1650 et 1662 ; commission donnée par Louis XIV au duc d'Épernon, pour assister aux États tenus à Noyers et y hâter l'expédition des affaires ; réponses du Roi aux cahiers des États de Bourgogne, par lesquelles il est accordé au Mâconnais une crue de 40 sols par minot de sel pendant neuf ans, pour faciliter le payement du don gratuit. Achat d'une maison à Dijon pour loger l'évêque d'Autun, président-né des États de Bourgogne, et les députés des États du Mâconnais. Arrêt du Conseil d'État décidant que le Mâconnais ne supportera que la onzième partie de l'imposition du dixième des revenus. Règlement arrêté par le roi Louis XV pour la tenue des États de Bourgogne. Cérémonial que devra observer le duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province, lorsqu'il ira tenir les États, etc. 1628-1744

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (2 imprimées.)

- C 508 Édit du roi Louis XV portant réunion des États du Charollais aux États de Bourgogne ; lettres à ce sujet du comte de Saint-Florentin, assurant que « Sa Majesté n'a point pensé à supprimer les États du Mâconnais, et ils n'y seront pas exposés tant qu'ils se préserveront des abus et des désordres qui s'étoient introduits dans ceux du Charollois » ; mémoire tendant à la réunion des États du Mâconnais aux États de Bourgogne, la plus forte raison alléguée était l'économie des 20 000 livres auxquelles s'élevait annuellement la dépense de la Chambre des élus ; projet d'édit pour ladite réunion ; correspondance à sujet avec l'évêque Moreau et le comte de Saint-Florentin ; réponses aux observations des élus généraux de Bourgogne ; mémoires pour les États du Mâconnais ; délibérations où sont exposés les motifs d'opposition à ladite réunion ; opposition à la juridiction que les États de Bourgogne prétendent avoir sur les grands chemins du pays ; arrêt interlocutoire du Conseil d'État, portant que provisoirement il sera sursis à toute poursuite des élus généraux

de Bourgogne contre les États du Mâconnais ; lettres patentes portant confirmation des privilèges des États de Bourgogne ; requête incidente des élus généraux ; réponse des élus du Mâconnais ; requête au prince de Condé pour qu'il veuille interposer sa médiation ; précis historique et mémoires sur la ville de Mâcon et les États du Mâconnais ; réponses des élus de Bourgogne, etc. 1751-1780

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier (2 imprimées).

- C 509 Invitation faite par les élus généraux à ceux du Mâconnais de donner leurs propositions d'accommodement sur tous les objets qui divisent les deux administrations ; correspondance à ce sujet ; projet de traité ; transactions faites en la présence, de l'avis et par la médiation de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; arrêts du Conseil d'État, par lesquels le Roi approuve et confirme deux traités en forme de transaction passés entre les élus généraux de Bourgogne et les élus particuliers du Mâconnais ; délibération des élus généraux portant qu'il sera fait dans le Mâconnais une visite générale des routes, des ouvrages d'art, des établissements d'utilité publique et d'administration commune ; mémoire sur les contraintes relatives aux impositions et sur les procès intentés aux communautés ; notes des répétitions à faire aux élus particuliers du Mâconnais par les élus généraux de Bourgogne ; réponse de la Chambre des États du Mâconnais ; bail « des fournitures et tentures des tapisseries nécessaires autour de l'extérieur du Palais des États de Bourgogne, soit pour les processions générales des Fêtes-Dieu et Sainte-Hostie, soit pour autres cérémonies publiques » ; devis de l'entretien des toitures de tous les bâtiments des États de Bourgogne ; nomination des commis du bureau des tailles, du bureau des ponts et chaussées, et fixation de leurs appointements ; Louis-Pierre Chariot est nommé premier commis du bureau des archives de la province, à la place de François Herbert ; gratifications aux commis de l'Intendance ; observations sur les emprunts, les impositions, la perception des droits, la comptabilité, la milice, la maréchaussée, les fournitures de vivres aux troupes, l'état des chemins, des rivières navigables, des haras, etc., dans le Mâconnais ; discours du prince de Condé à la séance des États de Bourgogne, en 1788, etc. 1781-1788

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier (1 imprimée).

- C 510 Délibérations des élus particuliers du Mâconnais, conformément aux transactions passées entre les deux administrations. Enregistrement des commissions des impôts ; remises faites aux communautés qui ont été ravagées par la grêle ; établissement d'une école gratuite de dessin dans les bâtiments du collège de Mâcon, sous la protection du prince de Condé ; emprunt d'un million de livres pour la construction d'un vaisseau « de haut rang » offert au Roi par les États de Bourgogne ; projets de construire un pont à Tournus ; d'établir des haras dans le pays ; délimitations entre le Mâconnais et le Beaujolais ; travaux de grande voirie ; nomination de commissaires pour le tirage de la milice ; location d'une maison pour le logement de la maréchaussée à Mâcon ; le sieur Bourdon, substitut du syndic, est nommé commissaire pour la vérification des étapes et des convois militaires ; l'ingénieur des chemins est chargé d'examiner ce qu'il convient de faire pour contenir le bief de Chénas qui cause de grands ravages par ses débordements ; règlement sur la police du roulage. Comptes du trésorier, exemptions ou

modérations de droits sur les échanges qui se font on Bourgogne ; rachat des péages ; indemnités aux employés ; rétribution des manoeuvres corvéables portée à 7 sous 6 deniers, etc. 1782-1784

Registre - In-folio, 82 feuillets, papier.

- C 511 Délibérations et ordonnances des élus particuliers du Mâconnais sur les affaires communes avec la Bourgogne.- Demande du portrait du prince de Condé pour être placé dans la chambre des États ; révocations d'employés ; pourvoi contre les officiers de la justice de Tournus, qui prétendaient s'opposer aux alignements donnés dans les rues de ladite ville, pour le passage de la grande route ; 300 livres données annuellement à la brigade de maréchaussée établie à la Clayette, pour indemnité de logement ; nouvelle ligne de communication projetée entre Lyon et Paris et passant par Montcenis, Salornay-sur-Guye, Cluny et Mâcon ; indemnités aux propriétaires de maisons incendiées ; procès-verbal de l'ouverture de l'école de dessin, qui sera dirigée par Pascal-Jean Lenot, choisi au concours par l'Académie de peinture et d'architecture de Paris ; 4 800 livres accordées à l'hôtel-dieu de Mâcon, pour augmenter les gages des nourrices des enfants trouvés ; appointements du sieur Lenot, fixés à 1 500 livres, plus 500 livres par an pour son logement ; achat de modèles pour l'école de dessin ; adjudication de sept ponts à faire sur le chemin de halage de la Saône ; nomination de Gaspard-Eugène Delaval, maire de Tournus, en remplacement de son père, démissionnaire ; indemnités aux propriétaires des terrains nécessaires aux alignements des chemins ; requête au contrôleur général des finances pour que le garde de l'entrepôt des poudres, à Mâcon délivre à l'ingénieur des États la poudre de mine à raison de 16 sous la livre ; visites de l'endroit où seront placées les culées du pont de Tournus ; des carrières d'où l'on extraira les pierres pour la construction dudit pont ; opérations pour reconnaître le cours, la profondeur et la largeur de la Grosne, que l'on veut rendre flottable ; délimitations entre le Mâconnais et la Bourgogne ; 600 livres accordées au sieur Baillot, élève à l'académie de peinture, à Paris, pour la continuation de ses études ; rapports de l'ingénieur des chemins, etc. 1784-1787

Registre - In-folio, 144 feuillets, papier.

- C 512 Délibérations et ordonnances des élus particuliers du Mâconnais sur les affaires communes avec la Bourgogne. Indemnité de 400 livres accordée à Claude Laroux, greffier au bailliage, pour vacations et travaux extraordinaires ; levée de soixante soldats provinciaux ; élargissement du chemin tendant de Tournus à Cluny, par Azé et Lugny ; comptes du trésorier ; commissions pour les impôts ; rachat des offices de jurés et d'huissiers priseurs ; les officiers de robe longue de la maréchaussée soumis aux tailles ; mémoire contre les officiers de l'Élection, qui prétendaient juger les contestations relatives à l'impôt des vingtièmes dont la connaissance appartenait aux États ; achat de plâtres, bas-reliefs et rondes-bosses pour l'école de dessin ; comptes rendus des travaux exécutés sur les grandes routes ; - installation de Marie-André Merle, avocat, dans les fonctions de maire de Mâcon ; indemnité de 12 sous par jour accordée aux habitants de Mâcon, pour le logement de chacun des cent cinquante cavaliers envoyés pour assurer la tranquillité du pays ; règlement pour l'entretien des chemins ; - travaux de grande voirie à exécuter dans le bourg de

la Clayette ; rapports sur l'école gratuite de dessin, qui est recommandée à l'administration nouvelle, etc. 1788-1790

Registre - In-folio, 119 feuillets, papier.

C 513-519 Election de Mâcon, réunie aux Etats du Mâconnais. 1505-1789

C 513-517 Finances et offices. 1505-1766

C 513 Commission par laquelle Pierre de Restot, seigneur de Lissy, procureur général en la Cour des aides de Paris, désigne Philibert de Bâgé pour son substitut en l'Élection de Mâcon ; traité par lequel il est convenu que le département des impositions ordinaires ou extraordinaires, des octrois, des dons gratuits, se fera par les élus des États, « auquel département pourront estre et assister les esleus pour le Roy, si bon leur semble, sans pour ce pouvoir aucune somme de deniers exiger sur ledit pays, sinon ce que ceux dudit pays leur voudront donner libéralement », que la connaissance des procès en matière d'impositions appartiendra aux élus en l'Élection, et que les comptes des receveurs des impôts seront rendus en la Chambre des Comptes de Bourgogne. Consentement donné par l'assemblée des habitants de Mâcon à ce que les élus en l'Élection fassent l'assiette d'un impôt de 3600 écus sol, dont la commission leur avait été adressée ; ordonnance de Jean Carrel et Jean Petit, élus en l'Élection, défendant aux élus des États de s'immiscer dans le département du don gratuit ; protestations des élus des États ; assignation au Grand Conseil ; mémoires pour prouver les droits des États, dont les élus récusent Jean Arbaleste, commissaire député par la Cour des aides pour juger le différend ; Jean de Thiard, lieutenant général, Robert Chandon et Guillaume Barjot, l'un avocat, l'autre procureur du Roi au bailliage, prétendent à la connaissance des procès en matière d'impositions ; arrêt de la Cour des aides portant que, par provision, les élus en l'Élection feront le département du don gratuit et conserveront leur juridiction et procès-verbal de l'exécution de cet arrêt ; transaction portant que les élus en l'Élection auront droit d'assister au département des sommes imposées par les États, « comme au semblable assisteront lesdits des trois Estats, le bailli ou son lieutenant, aux imposts que feront lesdits esleus, où les commissions leur seront adressées », que la connaissance des procès entre les habitants, au sujet des impositions réparties par les États, appartiendra aux officiers du bailliage, et que les élus resteront juges compétents pour tout impôt dont la commission leur aura été adressée ; délibérations des élus généraux de Bourgogne, portant que les commissions pour le taillon et pour la solde de la gendarmerie seront adressées aux élus des États du Mâconnais et aux élus en l'Élection, « afin que l'un sans l'autre ne puisse procéder auxdits impostz, » - déclaration du roi Charles IX, portant que les officiers de l'Élection auront seuls le droit de connaître de toutes les matières relatives aux aides, aux tailles, et aux impositions de toute nature, etc. 1505-1509

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

- C 514 Édit du roi Henri III, rétablissant l'ancienne juridiction des élus dans le royaume et créant un président en chaque Élection ; règlements sur les attributions des présidents, des élus, des avocats, des receveurs des amendes et des sergents dans les Élections ; démarches des États pour obtenir révocation de l'édit de Henri III ; Claude Dormy acquiert, au prix de 549 écus 56 sols 3 deniers, le greffe de l'Élection de Mâcon, érigé en office, et dont il avait été pourvu en 1556, sur la démission de Jean Dormy, son père, plus, au prix de 126 écus sol, le droit du parisien sur les émoluments dudit greffe ; rachat fait par les États du Mâconnais des charges nouvellement créées de clerks commis aux greffes du bailliage, de l'Élection et de la justice de Saint-Gengoux ; délibération des États, portant qu'ils poursuivront la suppression de trois offices d'élus en l'Élection, nouvellement créés, en remboursant la finance desdits offices ; lettres patentes du roi Henri IV, portant que les greffiers des Élections lèveront 2 sols 6 deniers tournois, « pour chacune nature de deniers comprises ès commissions qui seront envoyez, pour chacune paroisse, » moyennant la somme de 300 écus qu'ils devront verser entre les mains du trésorier commis à cet effet ; arrêt de la Cour des aides, condamnant les élus à payer leurs cotes des tailles, sauf à eux de se pourvoir au Roi pour le remboursement de la finance qu'ils ont payée, afin de jouir de l'exemption ; quittance de 30 écus payés par Claude Dormy, « pour les droictz de jurisdiction, verification de roolles et autres attribuez à son office » ; arrêts de la Cour des aides ordonnant qu'il sera informé des malversations des élus en l'Élection de Mâcon, qui exigent des droits trois fois plus élevés que ceux qui leur sont attribués et sommant les élus de présenter les titres sur lesquels ils fondent leurs prétentions ; opposition des États du Mâconnais à l'établissement des offices de commissaire examinateur et de contrôleur en l'Élection ; acquisition et suppression desdits offices ; sommation, de la part des officiers de l'Élection, au syndic des États, de recevoir 4 000 livres qu'ils offrent pour jouir du privilège de l'exemption des tailles ; oppositions à l'établissement des offices d'élus et de lieutenants des Élections particulières ; Claude Botton, pourvu de l'office de second président en l'Élection de Mâcon ; plaintes contre Jacques Mercier, élu particulier à Saint-Gengoux ; suppression de son office et de celui de contrôleur triennal des aides, moyennant 3 621 livres 10 sols ; Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, ayant acquis le greffe de l'Élection de Claude Dormy, le revend à Jacques Du Blé, baron d'Uxelles et de Cormatin, gouverneur de Chalon, moyennant la somme de 3 095 livres 16 sols, plus 4 400 livres que ledit baron d'Uxelles dut verser au trésor du Roi, pour droit de vente et revente ; délibération des États portant que la taxe du greffier de l'Élection, ou de son fermier, pour assistance au département des tailles, sera égale à celle de l'un des officiers de ladite Élection, etc. 1578-1622

Portefeuille - 27 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (2 imprimées).

- C 515 Remontrances faites aux États par les échevins des villes de Mâcon, Cluny, Tournus et Saint-Gengoux, au sujet d'un arrêt du Conseil obtenu par les officiers de l'Élection, « contenant attribution de droictz exorbitantz et à la ruine et oppression des sujetz du Roy en ce pays » ; les élus en l'Élection s'opposent à la levée d'un octroi que le Roi a concédé à la ville de Mâcon pour subvenir aux réparations de ses murailles ; ils inscrivent d'office dans les

rôles des tailles les échevins, le procureur-syndic et le secrétaire de la ville ; procédures à la requête de la duchesse d'Elboeuf et du syndic des États, tendant à la suppression d'un office d'écu vacant depuis quinze ans par la mort de Mathurin Bulyon ; accord proposé par Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, entre les officiers de l'Élection, les échevins de Mâcon, le syndic des États et les officiers du bailliage ; vente au prix de 7 100 livres faite aux États du Mâconnais, par le marquis d'Uxelles, de l'office de garde des sceaux en l'Élection, à lui adjugé pour 6 160 livres, avec attribution de 4 deniers pour livre sur toute imposition et de 2 sols par chaque rôle ; provision de la charge de premier élu et assesseur en l'Élection, accordée à Jean Buchet, moyennant la finance de 2500 livres ; le greffe des affirmations en l'Élection est adjugé à Guillaume Lormière, au prix de 4 725 livres ; oppositions à ces nouvelles charges et à celle de commissaire des tailles, etc. ; édits du roi Louis XIII portant augmentation de gages et réglant les taxations elles droits attribués aux officiers des Élections ; créant l'office de conseiller du Roi lieutenant particulier élu et celui de conseiller du Roi élu ; arrêt du Conseil qui supprime les offices de commissaires des tailles dans le Mâconnais ; opposition à l'établissement des greffiers alternatifs et triennaux de l'Élection, d'un second commissaire des tailles, les premiers ayant été supprimés ; arrêts du Conseil portant sursis à la vente des offices de courtiers de vins en l'Élection de Mâcon et supprimant l'office d'un élu et de lieutenant premier élu en ladite Élection ; déclarations de Jean Buchet et du sieur Foillard, conseiller du Roi élu, constatant que, bien que les provisions de leurs charges aient été expédiées en leurs noms, lesdites charges appartiennent aux États du Mâconnais, qui peuvent en disposer à leur gré, etc. 1619-1626

Portefeuille - 21 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier (3 imprimées).

- C 516 Taxe de 500 livres imposée sur chacun des élus, par forme de supplément de finance, pour qu'ils jouissent des droits de chevauchées ; acquisition faite par le marquis d'Uxelles, au prix de 2 385 livres 9 sols, de l'office héréditaire et domanial de contrôleur au greffe de l'Élection de Mâcon ; rachat du greffe des affirmations, fait par les États, au prix de 8 032 livres 10 sols ; arrêt du Conseil admettant les élus de Mâcon au paiement, du droit annuel de leurs offices « encores qu'ils n'ayent payé la taxe de 500 livres, sur l'exemption de laquelle leur sera pourveu » ; les receveurs des tailles sont taxés chacun à 1 323 livres pour droit de vérification et de signature des rôles ; ce droit est racheté par les États au prix de 7 972 livres ; arrêts du Conseil taxant chaque officier de l'Élection à 400 livres, pour jouir du droit de 5 sols sur chaque paroisse et portant que la somme de 6 000 livres, moulant de cette taxe pour les quinze officiers de l'Élection, sera imposée sur le Mâconnais, moyennant quoi ledit droit de 5 sols par paroisse sera supprimé ; procédures, à la requête de Philibert Raudot, pourvu de l'office de conseiller lieutenant particulier de l'Élection de Mâcon, contre le syndic des États opposant à son installation ; contraintes exercées contre les officiers de l'Élection, pour le paiement des sommes auxquelles ils ont été taxés ; suppression de la charge de receveur triennal des aides, moyennant 900 livres payées à Pierre Préaud, qui en était pourvu, par Salomon Chesnard et François Pisseaud, receveurs du Roi en Mâconnais ; droits de chevauchée augmentés de 50

livres en faveur des officiers de l'Élection ; requêtes, mémoires, etc.

1627-1634

Portefeuille - 7 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier (3 imprimées).

- C 517 Édit du roi Louis XIII, réunissant les offices de garde-scel au corps de ceux des Élections ; offre de Benoît Mathoud, président en l'Élection de Mâcon, de renoncer au droit de 2 sols pour le scel, attribué à son office, et de consentir à la suppression dudit droit, si les États veulent lui rembourser les 1 600 livres qu'il a dû déboursier pour cette attribution ; opposition à l'établissement des greffiers alternatifs et triennaux et des commissaires aux saisies réelles, des receveurs des paroisses et des commis pour la confection des rôles ; édits du roi Louis XIV supprimant une partie des officiers des Élections et rétablissant lesdits officiers puis réduisant de nouveau leur nombre ; arrêts du Conseil rendant aux élus la connaissance des aides, confirmant aux officiers de l'Élection le droit d'assister en corps aux assemblées des États du Mâconnais ; l'office de greffier en l'Élection de Mâcon est acquis par Nicolas Du Blé, marquis d'Uxelles ; ordonnance de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, portant « que moyennant le remboursement qui sera fait par les officiers de l'Élection aux États du pays de Mâconnois de la somme de 6 000 livres, ils jouiront de l'exemption des tailles et autres privilèges à eux accordés » ; traité par lequel François de La Balmondière, pourvu de l'office de lieutenant criminel en l'Élection, se départ du pouvoir attribué à son office de vérifier seul les rôles des impositions, et de l'émolument de 6 deniers pour chaque cote desdits rôles, à condition qu'il jouira des mêmes droits que les autres officiers, et que ceux-ci lui rembourseront une somme de 3 500 livres ; transaction portant que les officiers de l'Élection jouiront des droits de taxation et d'assistance aux impositions sur le même pied que l'élu du Tiers-État, que les États rembourseront auxdits officiers 8 850 livres pour la suppression du droit de 100 sols par paroisse, et 5 500 livres, plus le sol pour livre, pour la suppression du droit de chevauchée ; factums, mémoires, etc., pour les États du Mâconnais contre les officiers de l'Élection ; provisions de conseiller élu pour Claude-Bernard Monof, Antoine Aubel, Antoine Cadot, Etienne Aubel, Henri Ovald-Gabriel Tuppinier, seigneur Des Murgers, Claude-Michel Saulnier, seigneur de Curtieux, et André-Placide Daugy, etc. 1639-1766

Portefeuille - 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier (1 imprimée).

- C 518 Lettre de l'abbé Terray relative à l'édit du Roi qui supprime ladite Élection ; arrêt du Conseil, qui liquide les charges de l'Élection supprimée, savoir celles de président et de procureur du Roi à la somme de 21 000 livres chacune, celle de lieutenant à 20000 livres, et celles de huit conseillers à 15 000 livres chacune, « desquelles sommes lesdits officiers seront payés par les États du pays et comté de Mâconnois » ; lettres patentes qui permettent aux États de contracter un emprunt pour le payement desdites sommes ; mémoires à ce sujet ; demande en remboursement de la finance des greffes de l'Élection et des présentations, faite par les héritiers du marquis Henri-Camille de Béringhen, qui était propriétaire-engagiste desdits greffes ; mémoires tendant à prouver que les États du Mâconnais ne sont

pas tenus audit remboursement ; arrêt du Conseil qui liquide ladite finance à 19 152 livres 5 sols et ordonne que cette somme sera payée auxdits héritiers par le sieur Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal ; édit du roi Louis XVI rétablissant le bailliage et l'Élection de Mâcon, et portant que les officiers de l'Élection entreront à la Chambre des États du Mâconnais pour y remplir les fonctions de commissaire élu du Roi ; correspondance à ce sujet avec l'intendant Dupleix, le contrôleur général des finances Taboureau, etc. ; demandes des officiers de l'Élection lors de leur rentrée en la Chambre des États ; réponse des députés des trois ordres ; mémoires contre le chevalier de Mandelot, héritier du marquis de Béringhen et engagé du greffe de l'Élection, tendant à prouver que le greffier de l'Élection n'a aucun droit à entrer dans la Chambre des États ; que les émoluments accordés audit greffier n'ont été que la rémunération des travaux qu'on aurait pu faire faire par tout autre ; lettre du garde des sceaux Hue de Miroménil relative à des difficultés survenues entre les États et les officiers de l'Élection ; nouvelles réquisitions ; nouveaux mémoires ; réclamations réciproques ; vente des greffes de l'Élection et des présentations faite aux États par le chevalier Charles-Claude Bataille de Mandelot, moyennant la somme de 19 200 livres, etc. 1771-1777

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier (1 imprimée).

- C 519 Lettres de l'intendant Dupleix, de l'évêque Moreau, des ministres Amelot et Necker, touchant les différends qui divisaient la Chambre des États et les officiers de l'Élection ; mémoires à ce sujet ; traité portant que les deux parties ne feront qu'un même corps « lequel sera composé de deux Chambres, l'une pour l'administration, l'autre pour le contentieux » ; observations sur ce traité ; arrêt du Conseil et lettres patentes qui l'homologuent ; édit du Roi supprimant les juridictions des traites foraines et des gabelles de la ville de Mâcon et les réunissant aux charges des officiers de l'Élection ; Étienne Aubel et André-Placide Daugy, conseillers élus, vendent leurs offices aux États moyennant 15 000 livres chacun ; Antoine Cadot et Claude-Michel Saulnier de Curtieux, pour 16 000 livres ; réclamations des États au sujet de la somme de 4 340 livres qui leur est demandée pour droits d'amortissement au sujet de l'acquisition du greffe de l'Élection ; le Conseil d'État refuse d'homologuer ladite acquisition, par la raison que, ledit greffe étant tombé aux parties casuelles, appartient au Roi et non au baron de Mandelot, qui n'a pas eu le droit de le vendre ; correspondance avec le baron, à qui les États demandent restitution du prix d'acquêt, etc. 1778-1789

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

- C 520-524 Personnel.- Elus des Etats et du Roi ; receveurs, avocats et procureurs des Etats ; secrétaires et syndics. 1477-1787

- C 520 Nomination des élus des États.- Procès-verbaux d'assemblées des habitants de Tournus, Cluny et Saint-Gengoux, pour choisir le député du Tiers-État ; lettres du duc d'Épernon, du comte de Saint-Florentin, du duc de La Vrillière, du garde des sceaux Hue de Miroménil, du ministre de la province Amelot, de Louis-Joseph de Bourbon, indiquant, à chaque triennalité, le seigneur qui doit être choisi pour l'élu de la noblesse ; extraits des actes capitulaires des chapitres de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, pour le choix de l'élu du clergé ; procuration donnée à Hugues-

François-Marie Laborier de Serrières, chanoine de Saint-Vincent, par Jean-Baptiste de Velle, seigneur de Villette, abbé commendataire de Saint-Rigaud, pour le représenter comme élu du clergé dans la Chambre des États ; cérémonial observé dans les assemblées générales des États du Mâconnais, pour la nomination des élus des trois ordres ; arrêt du Conseil qui ordonne une nouvelle assemblée pour valider la nomination du comte de Scorraille, élu de la noblesse, et du maire de Tournus, élu du Tiers-État, attendu l'absence d'une partie des députés des ordres et des officiers de l'Élection qui doivent y assister ; lettres à ce sujet, du baron de Breteuil, de Louis-Joseph de Bourbon, de Villedeuil, etc. 1595-1787

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

- C 521 Élu du Roi.- Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à la place des officiers de l'Élection de Mâcon, supprimée, un des conseillers trésoriers de France au bureau des finances et Chambre du domaine en Bourgogne, sera député tous les trois ans pour remplir les fonctions d'élu du Roi en la Chambre des élus des États du Mâconnais ; lettres de Philibert Pourcher de Musseaux élu du Roi, du président du bureau des finances à Dijon Piffond de Pressy, annonçant la mort dudit élu, et demandant à le remplacer puis opposition des autres trésoriers de Dijon ; lettres du duc de La Vrillière et de Malesherbes annonçant que le Roi a agréé Jean-Claude Jobard, trésorier ; arrêt du Conseil et lettres patentes ordonnant que les honoraires des sieurs de Musseaux et Jobard seront alloués dans les comptes du trésorier des États, malgré l'opposition de la Chambre des Comptes de Dijon. 1771-1776

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

- C 522 Receveurs des États.- Claude Penet est commis par Jean de Damas, seigneur de Digoine, Clessy et Saint-Amour, gouverneur et bailli de Mâcon, pour recevoir les deniers de l'impôt qui se lève sur le pays pour fournir à la dépense de l'ambassade que l'on envoie au roi Louis XI ; requête de Guillaume Létisse, receveur des États, pour être exempt des tailles ; adresse de Henri IV à la Chambre des Comptes de Tours pour recevoir le serment de Salomon Chesnard, nommé receveur du Domaine à la place de Geoffroy Noblet, décédé, « à cause que la Chambre des Comptes où il doit prêter le serment est à Dijon, ville ennemie et rebelle et n'a encore été transférée en aucune autre ville de la province de Bourgogne » ; ordre à la Chambre des Comptes de Bourgogne établie à Saumur de laisser ledit receveur dans le plein exercice de sa charge ; traité par lequel Salomon Chesnard remet à Joachim Grillet l'office de receveur ancien et alternatif du Domaine, moyennant la somme de 400 écus ; arrêt du Parlement de Paris ordonnant que Girard Dagoneau jouira de l'office de receveur, malgré l'opposition de Jean Noblet et de Joachim Grillet, gendre dudit Noblet ; suppression des offices de receveurs greffiers nouvellement créés, moyennant 5 000 livres payées à chacun des receveurs des États du Mâconnais, Joachim Grillet et Salomon Chesnard ; opposition de Salomon Chesnard et de François Paiseaud, receveurs des États du Mâconnais, aux taxes mises sur eux par arrêts du Conseil d'État ; arrêt du Conseil qui les en décharge, attendu qu'ils ne sont point en titre d'office, mais simples commissaires des États ; lettres du ministre de la province, Amelot, annonçant que le roi Louis XVI a approuvé le choix d'Émilien Noly, pour succéder au sieur Sevré, trésorier des États, démissionnaire ; que François Noly a obtenu la survivance de son père ; réponse

aux remontrances des États de Bourgogne, par laquelle Louis XVI accorde auxdits États le droit de nommer leurs trésoriers et les receveurs des impositions.

1477-1782

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier (2 imprimées).

- C 523 Avocats et procureurs des États au Grand Conseil ; secrétaires et syndics.- Lettres de Claude Grenelle, élu du Tiers-État, annonçant la mort du sieur Lallemand, avocat du Mâconnais, et proposant le sieur Gallois à sa place ; de la veuve du sieur Lallemand, proposant le sieur Méglat ; dudit Méglat, faisant ses offres de service ; de Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, recommandant le sieur de Cuigy, lequel est accepté par les États ; de la marquise de Bauffremont, proposant le sieur Louvet pour successeur de maître Olivier, avocat des États du Mâconnais, à qui sa mauvaise santé ne permet plus de vaquer à ses occupations ; du sieur Louvet, offrant ses services ; d'Anne Sedille, femme du sieur Olivier, recommandant vivement ledit sieur Louvet ; du sieur Faroard, procureur des États ; du sieur de Mondion, agent, etc. Nicolas Vaillant, reçu adjoint puis successeur de son oncle, Philibert Vaillant, secrétaire des États. Lettres du comte de Saint-Florentin agréant sa nomination et celle du sieur Labrely, substitut du syndic ; engageant à demander la démission du sieur Laborier, syndic ; du duc de La Vrillière, demandant pour ledit sieur Laborier une pension viagère de 600 livres, et proposant pour le remplacer le sieur Noly, président de l'Élection, avec le sieur Garnier pour substitut ; agréant le sieur Labrely pour secrétaire, en remplacement du sieur Biolay, décédé ; du ministre Amelot, agréant la nomination du sieur Labrely, syndic ; du sieur Rubat, secrétaire, avec le sieur Bourdon pour adjoint ; du baron de Breteuil, de l'abbé de La Fare, de Louis-Joseph de Bourbon, au sujet de la nomination du sieur Labrely, secrétaire en chef des États de Bourgogne à la place de M. de Chanteau ; du ministre de Calonne, approuvant le choix du sieur Daugy, maire de Mâcon, pour syndic des États du Mâconnais, et la pension de 800 livres accordée au sieur Rubat, substitut du syndic ; de Louis-Joseph de Bourbon, annonçant que le Roi a nommé le sieur Bourdon secrétaire des États du Mâconnais, et agréant le sieur Bruys, substitut du syndic.

1623-1786

Portefeuille - 34 pièces, papier.

- C 524 Mairies du Mâconnais.- Délibérations des États de Bourgogne portant rachat des offices de maires de la province ; formule de serment prêté par les maires entre les mains du président de la Chambre et des élus des États de Bourgogne ; lettre du comte de Saint-Florentin promettant d'appuyer la candidature du sieur Aujas, premier échevin de Mâcon, pour la place de maire, vacante par la démission du sieur Bodin, aussitôt que les élus généraux de Bourgogne en auront fait la proposition au Roi ; mémoire tendant à prouver que le choix et la nomination des maires du Mâconnais doivent appartenir aux États du pays et non aux États de Bourgogne ; démarches à ce sujet ; lettre du sieur Furtin demandant la charge de procureur-syndic de Cluny, en remplacement du sieur Ochier, nommé maire ; commission de la charge de maire de Saint-Gengoux, accordée à Gabriel-Philibert Chaillot, par les élus généraux de Bourgogne ; protestations des élus particuliers du Mâconnais ; mémoires, etc. ; nomination, par les États du Mâconnais, de Gaspard-Eugène Delaval, maire de Tournus, en remplacement de Gilbert Delaval, son père,

démissionnaire, et de Marie-André Merle, maire de Mâcon, en remplacement du sieur Daugy ; commissions envoyées par les élus de Bourgogne, pour recevoir leur serment et les instituer, etc. 1715-1788

Portefeuille - 48 pièces, papier.

C 525-772 **Affaires particulières.- Police, population, économie, agriculture, fiscalité, poste, défense du territoire, travaux publics, éducation, justice, culte.**
875-1790

C 525-527 Police, épidémies, épizooties, population. 1622-1789

C 525 Police, agents sanitaires.- Édits du roi Louis XIII, portant attribution d'hérédité aux offices de police ; du roi Louis XIV, créant les offices d'inspecteurs aux boucheries. Plaintes du sieur Martraire, juge de Bâgé, contre une ordonnance de police rendue par le maire de Mâcon ; rixe entre les habitants de Moroges et ceux de Salornay-sur-Guye, au sujet du tirage au sort pour la milice ; récompenses pour belles actions ; remontrances faites au roi Louis XVI, par les États de Bourgogne, pour que les appels des jugements rendus par les lieutenants généraux de police soient portés directement au Parlement et que les bailliages ne puissent en connaître ; secours pour accidents, incendies, etc. ; quatre personnes tuées et treize blessées à Cercy par la chute d'un hangar ; indemnité de 266 livres accordée par les États du Mâconnais à une femme blessée dans une émeute contre les employés de la régie survenue au hameau de Vigousset, paroisse de Montmelard ; lettre du duc de Charost, lieutenant général de Picardie, annonçant que l'Académie d'Amiens a mis au concours cette question "Sur les moyens de prévenir les incendies dans les campagnes, d'y remédier et de secourir les incendiés" ; protestations du syndic des États contre les concussions de François Teyras, lieutenant du premier barbier et chirurgien du Roi, qui exige des droits excessifs pour recevoir les aspirants et les maîtres en chirurgie ; requête de Joachim Busseret, chirurgien, tendant à obtenir des États une pension de 150 livres, pour les soins qu'il donne gratuitement aux pauvres de la ville et de la campagne ; secours à donner aux noyés ; cours gratuit d'accouchement ; lettre du ministre des finances Joly de Fleury, annonçant que la délibération des États portant création dudit cours a été homologuée par arrêt du Conseil ; achats d'instruments pour les accouchements laborieux ; prix de chaque accouchement laborieux fixé à 35 sols, et de chaque accouchement contre nature à 40 sols payables par les États ; examens des élèves, etc. 1622-1789

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier (3 imprimées).

C 526 Épidémies, épizooties, population.- Lettres de l'abbé Terray, du comte de Saint-Florentin, du duc de La Vrillière, du ministre Amelot, de Lefèvre d'Ormesson, relatives à des maladies épidémiques qui s'étaient répandues dans le village de Pierreclos, à Tournus, à Milly, hameau de Chauffailles ; détails sur ces maladies donnés par les médecins commis par les États du Mâconnais ; délibérations desdits États sur les secours à donner aux pauvres de Mâcon et de Tournus, dont un grand nombre sont atteints d'une maladie épidémique ; instruction de M. Feydeau de Brou, intendant de Bourgogne, sur les secours à donner aux pauvres malades des campagnes ; mémoires sur la fièvre puerpérale et les maladies des hôpitaux ;

remarques sur les applications et les effets d'un remède contre la rage, tiré du scaraboeus meloutho ; demandes de pension adressées aux États par Étienne Duc et Philibert Boussin, artistes vétérinaires ; épizooties dans les environs de la Clayette ; délibération portant que Jacques Bajard, de la Clayette, et Claude Leroy, de Tournus, seront, aux frais des États, envoyés à l'école vétérinaire de Lyon ; mémoire sur une maladie de bêtes à cornes remarquée à Ozolles-en-Brionnais ; états des frais occasionnés par les épizooties ; correspondance et lettres circulaires au sujet des émigrations en Hongrie des gens de la campagne du Mâconnais ; tableau du mouvement de la population dans les villes et les villages des subdélégations de Cluny, de Mâcon et de Tournus, de 1776 à 1785 ; dans chaque bailliage de la Bourgogne et dans les villes de Dijon, Auxerre, Chalon, Bourg, Mâcon et Autun, de 1776 à 1784. 1771-1789

Portefeuille - 79 pièces, papier (3 imprimées).

- C 527 Population, états des feux des communautés qui forment la banlieue de Mâcon, indiquant pour chaque commune les noms des ecclésiastiques, des nobles, des privilégiés et des taillables ou cotisables.- Total général, 6475 feux, dont : 1 445 pour la ville de Mâcon ; Berzé-la-Ville, 106 ; Berzé-le-Châtel, 27 ; Bussière (Grand et Petit), 59 ; Chaintré, 98 ; la Chapelle-de-Guinchay, 238 ; Charbonnières, 36 ; Charnay, 351 ; Chasselas, 65 ; Chevagny-les-Chevrières, 52 ; Clessé et Quintaine, 253 ; Crêches et Chânes, 293 ; Davayé, 74 ; Flacé, 47 ; Fuisse, 90 ; Hurigny, 136 ; Laizé et Blany, 110 ; Lancié, Fleury et Le Vivier, 117 ; Leynes, 101 ; Loché, 63 ; Milly, 40 ; Nancelle, 13 ; Pierreclos, 181 ; Prissé, 171 ; Pruzilly, 53 ; Romanèche, 346 ; Saint-Amour, 118 ; Saint-Clément, 216 ; Saint-Jean-le-Priche, 33 ; Saint-Léger-lès-Mâcon, 6 ; Saint-Martin-de-Senozan, 83 ; Saint-Maurice et Champagne, 72, Saint-Romain et Saint-Symphorien-d'Ancelle, 137 ; Saint-Sorlin, 130 ; Saint-Vérand, 64 ; La Salle, 61 ; Sancé, 58 ; Satonnay, 21 ; Sennecé, 84 ; Senozan, 107 ; Serrières, 93 ; Sologny, 115 ; Solutré, 125 ; Varennes-lès-Mâcon, 48 ; Verchizeuil, 14 ; Vergisson, 86 ; Verzé, 154 ; Vinzelles, 86. 1780-1780

Portefeuille - 48 pièces, papier.

- C 528 Foires, industrie, commerce.- Lettres patentes de Henri II, accordant à la ville de Cluny trois nouvelles foires qui se tiendront le 11 novembre, le samedi de Pâques fleuries et le 28 juin de chaque année ; de Charles IX, portant établissement de deux foires à Saint-Gengoux, « l'une le jour de mardy après la feste de Saint-Jeangoul, qui est le unzième de may, l'aultre, le mardy après la feste Saint-Jacques qui eschet le vingt cinquiesme juillet, et ce oultre les deux foires anciennes establies audit Saint-Jeangoul ». Arrêt du Conseil qui ordonne par provision que les droits de traite foraine, domaniale, entrée, etc., seront perçus malgré la franchise des foires de Tournus et Mâcon ; protestation du syndic des États du Mâconnais ; procès à ce sujet porté devant le Grand Conseil, plaintes, requêtes, mémoires, etc. Lettres patentes de Louis XIII confirmant la franchise des foires de Cluny ; ordonnance du sieur Le Camus, conseiller du Roi en la Cour des aides, prescrivant de présenter par devers lui tous les titres qui concernent les foires de Mâcon, Tournus, Saint-Gengoux, Lugny, Saint-Sorlin, Varennes, Prissé, Tramayes, Chauffailles, Cray et Saint-Ythaire. Arrêt du Conseil qui restreint la franchise des foires aux habitants des villes où elles sont établies, y compris la banlieue ; protestation des États du

Mâconnais. Signification faite au syndic des États par François Clément de Boussière, directeur général des Aides du Mâconnais, qu'il tiendra bureau pendant la foire de Mâcon, pour recevoir les droits d'aides, de péage et du sol pour livre. Arrêts du Conseil portant injonction aux lieutenants généraux et autres officiers des bailliages d'assembler toutes les communautés de marchands et d'artisans, et dresser procès-verbaux du nombre des personnes de chaque profession, de leurs statuts, etc. ; « dans lesquels procès-verbaux lesdits officiers employeront leurs avis des sommes que chacun corps et communauté pourra payer » ; défendant l'exportation des écorces servant à faire le tan ; ordonnant l'établissement de bureaux pour la marque des toiles ; permettant l'entrée des mousselines rayées et quadrillées provenant du commerce français dans l'Inde. Ecritures du syndic des États contre les tonneliers de Mâcon, qui prétendent ériger leur communauté en jurande, etc. 1548-1789

Portefeuille - 87 pièces, papier (8 imprimées).

C 529-536 Denrées alimentaires.- Approvisionnements et commerce. 1610-1789

C 529-532 Blé et grains. 1748-1789

C 529 Approvisionnements faits par les États du Mâconnais pour remédier à la cherté des grains ou à l'insuffisance des récoltes.- 990 quintaux, achetés en Bourgogne au prix de 11 508 livres 16 sous, plus 273 livres 5 sous 4 deniers pour droits d'octroi, et 163 livres 19 sous 8 deniers pour frais de déchargement, mesurage, etc. ; vendus à raison de 50 livres l'année, ils produisent la somme de 12 051 livres 16 sous ; bénéfice : 105 livres 16 sous ; 1775 années achetées de Charles Curvat, marchand de Saint-Laurent, au prix de 74 000 livres plus 891 livres de faux frais, et vendus 68019 livres ; perte : 6 872 livres. Lettres du contrôleur général Machault au sujet de 2612 quintaux de froment et 915 quintaux de seigle fournis par le roi Louis XV au Mâconnais et vendus par les États à raison de 10 livres le quintal de froment et 9 livres celui de seigle ; le produit net s'éleva à 32 328 livres 8 sous 6 deniers, qui furent versés au trésor ; ledit contrôleur général réclama au nom du Roi 14 724 livres 11 sous 6 deniers, prétendant que « ces mêmes grains ont réellement coûté au Roi 47 053 livres à raison de 14 livres le quintal de froment et de 11 livres celui de seigle ». Compte rendu par Antoine-Nicolas Focard, procureur, chargé par les États d'acheter et de débiter du blé pour l'approvisionnement du marché de Mâcon ; total des prix d'achat, faux frais, etc., 63 016 livres 15 sous 6 deniers ; recette provenant de la vente, 62 744 livres 6 sous 3 deniers. Lettres du comte de Saint-Florentin, félicitant les États des distributions de pain qu'ils font aux pauvres de Mâcon pendant les rigueurs de l'hiver (1765-1766), et du grenier d'abondance qu'ils ont établi dans la ville ; requêtes pour obtenir du blé adressées aux États par les habitants de Romenay, de Cluny, de Tournus et de Saint-Gengoux, pendant la disette de 1770 ; arrêt du Parlement de Bourgogne rétablissant la liberté de commerce des grains entre les pays de son ressort et le Mâconnais ; lettres des seigneurs de Lavernette, de Pierreclos, de Layé, de Thésut, etc., au sujet delà disette ; marchés passés par les États, pour fournitures de blé, avec Jean-Louis Berger, négociant de Lyon ; mémoires, etc. 1748-1770

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 530 Approvisionnements de grains faits par les États du Mâconnais.- Notes sur les livraisons du sieur Berger, négociant de Lyon ; demandes de blé faites par les officiers municipaux de Cluny ; 7 272 livres de riz, envoyées par les États de Bourgogne pour être distribuées aux pauvres du Mâconnais ; lettres du trésorier et du syndic des États à l'évêque Moreau, l'informant des mesures prises pour approvisionner le pays et soulager la misère du peuple ; de l'abbé Terray, pour empêcher les gens de la campagne de couper les blés avant leur parfaite maturité. Montant des pertes éprouvées par les États du Mâconnais pour l'achat et la revente des blés en 1770 et en 1771, 53 735 livres 3 sous ; nouvelles précautions ; nouveaux achats ; états des frais ; mandats ; mémoires ; quittances, etc. 1771-1772

Portefeuille - 165 pièces, papier.

- C 531 Approvisionnements aux frais des États.- Requêtes des habitants de Saint-Gengoux pour obtenir du blé ; lettre du maire et des échevins de Beaune, en remerciement du blé que les États du Mâconnais ont mis à leur disposition ; détails des dépenses faites pour l'achat, le déchargement, la vente, le criblage, etc., des grains emmagasinés ; emprunts de deniers ; requête de Dominique Lallemand, notaire, et Claude Bourjon, chirurgien, chargés de la distribution des blés dans la ville de Romenay, pour la reddition de leurs comptes. Comptes de Claude Focard, commis à la réception et à la distribution des grains ; d'Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier des États, pour l'achat et la vente des blés en 1771, 1772 et 1773 ; recette, 756 869 livres 5 sous ; dépense, 926 659 livres 7 sous 4 deniers ; perte, 169 790 livres 2 sous 4 deniers. 1771-1774

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 532 Approvisionnements faits par les États.- Lettres de l'intendant Feydeau sur les moyens à prendre pour remédier à la disette (1782-83) ; secours accordés par les États aux municipalités de Mâcon, Tournus, Cluny et Saint-Gengoux, pour les aider à s'approvisionner de blé (1789). Délibérations de la Chambre des États portant qu'Étienne Durut, un des échevins de Mâcon, recevra les sommes nécessaires pour acheter trois bateaux de blé, « à la charge et sous la condition expresse que le corps municipal, en la personne du sieur Durut, rétablira lesdites sommes dans la caisse du trésorier à mesure des ventes et recouvrements qu'il fera » ; élevant à 1200 ânées le chiffre de l'approvisionnement ; fixant le mode de paiement et de remboursement ; votant une somme de 1 200 livres à répartir entre les boulangers de Mâcon, pour les indemniser de leurs pertes, « vu la modique taxe du pain » ; noms des personnes auxquelles il a été vendu du blé ; compte du sieur Durut, balançant les recettes et les dépenses, qui s'élevèrent à 71 426 livres 14 sous. 1782-1789

Portefeuille - 29 pièces, papier.

C 533-536 Commerce du vin dans le Mâconnais.

1610-1785

C 533 Défenses faites par la Cour du Parlement de Dijon, « à toutes personnes du Masconnois de quelque quallité et condition qu'elles soient de faire aucunes traictes et transports hors cedit ressort, des merrains, tonneaux et fustailles » ; arrêt du Conseil d'État qui, cassant ceux du Parlement de Dijon, « permet à tous marchans et autres d'amener ou faire voicturer tant par eau que par terre des provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, en celle de Bourgogne, telle quantité de vins que bon leur semblera, soit pour y passer par forme de transit, ou autrement en disposer à leur volonté » ; requêtes du syndic des États du Mâconnais pour obtenir la liberté du commerce des vins et la permission de tirer de Bourgogne des futailles et des bois merrains ; lettre de Roger, duc de Bellegarde, promettant son appui. Arrêts du Conseil assignant par-devant lui Jean Baudoin, procureur-syndic des États de Bourgogne, et Antoine Constant, receveur des amendes au Parlement de Dijon, pour entendre les motifs pour lesquels ils s'opposent à la liberté du commerce des vins et des futailles ; portant que « la requête des habitants du Mâconnais sera communiquée à Joseph Lebrun, maître des ports, et Louis Chassepot, substitut du procureur général du Roi, et autres officiers de ladite maîtrise établie à Chalon, pour eulx ouis estre ordonné ce que de raison ; ausquielz cependant sont faictes deffense de faire saisir et arrester les batteaux et marchandises soubz quelque cause ou prétexte que ce soit » ; procès poursuivi par le syndic des États du Mâconnais contre les échevins de Bourg, pour obtenir la levée des défenses de vendre et d'amener des vins du Mâconnais aux hôteliers et aux cabaretiers de ladite ville ; arrêts du Conseil et lettres patentes donnant règlement pour les charges de courtiers de vin et la perception de leurs droits ; opposition des États du Mâconnais à l'établissement des courtiers de vins et des greffiers du déprix, etc.

1610-1623

Portefeuille - 19 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier (6 imprimées).

C 534 Procédures faites à la requête du syndic des États du Mâconnais contre le syndic des États de Bourgogne, au sujet de la liberté du commerce ; arrêt du Conseil qui, sans avoir égard à ceux du Parlement de Dijon, permet aux Mâconnais de conduire et de débiter leurs vins dans tout le ressort de la Généralité de Bourgogne, sans qu'il puisse leur être donné aucun empêchement ; procès poursuivi par les États du Mâconnais contre les échevins de Chalon, pour obtenir restitution d'une amende de 10 livres à laquelle ils avaient condamné Jean Rozan, habitant de Mâcon, prétendant qu'il avait contrevenu à leurs statuts de police en faisant sortir six cents futailles de l'intérieur de leur ville ; arrêts du Conseil ordonnant « que l'amende de dix livres payée par ledit Rozan luy sera rendue et restituée, avec inhibitions et deffenses aux maire et eschevins de Chalon, procureur-syndic de Bourgogne, et tous autres, d'empescher l'exécution desdits arrests, à peine d'amende arbitraire et de tous despens, dommages et intérêts » ; lettre de Roger, duc de Bellegarde, annonçant aux élus des États qu'ils peuvent tirer du merrain de Bourgogne, « sy vous m'envoyez quelqu'un, je lui diray comme vous pouvez encore faire enlever cinq cens queues de tonneaux, sans qu'on vous en die mot, etc.

1616-1625

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

- C 535 Requête au Roi pour qu'il soit défendu au maître des ports de Chalon d'arrêter les bateaux qui remontent la Saône, pour faire goûter les vins et jauger les tonneaux ; copies des lettres patentes de Philippe IV, roi d'Espagne, interdisant l'entrée en Franche-Comté « de tous vins estrangiers, Lionnois et pays de Languedoc et Provence Beaujollois et Masconnois ou du costé de la Saône » ; opposition du syndic des États du Mâconnais à l'obtention d'un octroi que la ville de Chalon voulait imposer sur les vins Mâconnais ; ordonnance des officiers du Bailliage, défendant « à tous marchans de la ville de Mascon, pays et comté de Masconnois, d'acheter aucuns vins estrangiers, en amener en ladicté ville et pays, vendre ny débiter en gros ny en destail aultre vin que celluy du creu de ce dit pays ; et à tous autres marchans, d'amener vendre aucuns vins estrangiers à peyne de confiscation des vins, bapteurs, chars, charrettes, chevaux, bestail et harnoy » ; défense aux étrangers d'acheter des tonneaux dans la ville de Mâcon ; saisie d'un bateau chargé de futailles ; procédures sur requête du syndic des États du Mâconnais et des échevins d'Auxonne, opposants à l'octroi de 20 sous par queue de vin passant sous le pont de Chalon, obtenu par les habitants dudit Chalon, au mépris des arrêts du Conseil ; arrêt du Conseil qui modère l'octroi à 10 sous par queue ; édit du roi Louis XIII portant établissement dans chaque ville, bourg et paroisse du royaume, d'un greffier des déprix des vins, à titre héréditaire ; déclaration pour la vente et la revente des offices héréditaires de courtiers de vin, portant attribution de leurs droits ; opposition du syndic des États à l'établissement du droit de jauge et courtage, consistant en 10 sous par muid de vin, la queue faisant un muid et demi, etc.
1624-1630

Portefeuille - 7 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier (3 imprimées).

- C 536 Arrêt du Conseil qui unit à la ferme générale des Aides le droit de 10 sous par muid de vin entrant dans les villes, bourgs et bourgades du ressort de la Cour des aides de Paris ; édit du roi Louis XIII portant suppression des offices des déprix de vin, courtiers, jaugeurs, et des droits à eux attribués, ainsi que de la nouvelle imposition de 10 sous par muid de vin ; main-levée des défenses faites par le Présidial de Lyon pour l'introduction des vins étrangers ; requête des États du Mâconnais à Henri de Bourbon, prince de Condé, pour obtenir le libre commerce des vins entre le Mâconnais et la Bresse ; ordonnance des officiers de l'Élection portant que, conformément à l'ancienne jauge mâconnaise, chaque tonneau devra contenir 30 quarts, la quarte comptée pour 8 pots, mesure de Mâcon, et enjoignant aux tonneliers de se conformer à l'échantillon déposé à l'hôtel commun de la ville ; offices de courtiers commissionnaires des vins, rétablis par Louis XIV, supprimés, puis rétablis de nouveau par Louis XV ; mémoires pour obtenir la suppression du quadruple droit que les vins Mâconnais payent à Lyon ; arrêt du Conseil qui décharge le Mâconnais de l'établissement des droits de courtiers-jaugeurs ; requête des habitants de la Chapelle-de-Guinchay au sujet de l'imposition de la jauge ; mémoire intitulé "Point de vue d'un citoyen négociant sur différents objets concernant le commerce essentiel du Mâconnais" ; mémoires et observations sur la jauge mâconnaise, etc.
1630-1785

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier (14 imprimées).

- C 537 Agriculture.- Lettre de l'intendant de La Briffe sur l'abus des plantations de vignes. Mémoires sur l'édit royal qui accorde aux habitants de la Bourgogne le droit de clore leurs héritages et les affranchit des droits de parcours et de vaine pâture ; sur les états à fournir pour connaître le produit des récoltes. Lettres de l'abbé Terray, du duc de La Vrillière, de Turgot, de Malesherbes, de l'intendant Dupleix, etc., sur les pertes causées par la grêle et les ravages exercés par les loups ; détails sur ces événements, requêtes, mémoires, etc. Ordonnance de Juvénal Hennet, grand maître des Eaux et Forêts, sur requêtes de Claude-Louis Chevillard, procureur du Roi en la maîtrise de Mâcon, défendant à toutes personnes de tenir des chèvres et des moutons dans tout le ressort de ladite maîtrise ; règlement sur cette matière ; moyens proposés au Roi par les États de Bourgogne pour la conservation des forêts. Arrêts du Conseil accordant auxdits États l'administration générale des haras de la province ; réglant la compétence pour l'amodiation des communaux. Edits du Roi réglant le partage « des terres, prés, marais, landes et friches appartenant en commun aux communautés du duché de Bourgogne », etc. 1731-1789

Portefeuille - 199 pièces, papier (4 imprimées).

- C 538-544 Délimitations de territoires entre le Mâconnais, le Beaujolais et la Bourgogne. 875-1789

- C 538 Extraits des archives de l'abbaye de Tournus pris et collationnés par les notaires Quiclet et Chapuys, en présence de Jean-Baptiste Colin, syndic des États du Mâconnais, pour servir dans le procès que lesdits États soutiennent contre le Beaujolais ; donation du monastère de Saint-Romain, avec toutes ses dépendances, faite par Charles le Chauve à l'abbaye de Tournus ; cession faite à ladite abbaye par Albéric, comte de Mâcon, de certains biens qu'il possédait à Lancié (Lancus) ; bulle du pape Calixte II, qui maintient ladite abbaye dans la possession de tous ses biens ; extraits de la charte du péage de Mâcon ; actes servant à fixer le ressort de la justice de Saint-Romain et à prouver que le village de Lancié est compris dans ce ressort ; mise en possession des bruyères de Lancié et de Romanèche ; asservissage du port de Saint-Romain ; déclaration faite par Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, confirmant à l'abbaye de Tournus, le droit de pêche dans la Saône, depuis le bief du Chambon, jusqu'au bief Parisis ; extraits des assises générales de la justice de Saint-Romain, tenues dans le village de Lancié ; établissement de la justice ordinaire du Beaujolais ; vente de la moitié de la paroisse de Lancié, faite à François de La Rochefoucault, évêque de Clermont et abbé de Tournus, par George de Villeneuve, baron de Joux, seigneur de La Noirie, Sailly et Salornay-sur-Guye, bailli de Beaujolais, et Louis Messant, secrétaire de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, ayant procuration dudit duc. 875-1723

Cahier - In-folio, 26 feuillets, papier.

- C 539 Copie d'un procès-verbal d'enquête rédigé par Olivier Berthoud, notaire royal, commissaire député par Karados Des Quesnes, seigneur de Saresvilliers, bailli de Mâcon ; quarante-neuf témoins furent entendus ; de leurs dépositions, il résulte que

la justice de Saint-Romain appartenait de temps immémorial à l'abbé de Tournus, que les villages de Saint-Romain, Saint-Symphorien-d'Ancelle, Lancié, Romanèche, La Chapelle-de-Guinchay, etc., étaient compris dans le ressort de sa juridiction ; qu'à diverses reprises les officiers du Beaujolais avaient cherché à empiéter sur ladite justice et qu'ils avaient élevé dans les limites de son ressort des fourches patibulaires qu'ils avaient été ensuite forcés d'abattre par sentences du Bailliage de Mâcon ; plusieurs témoins précisèrent les endroits où avaient été anciennement plantées des bornes de pierre marquant la ligne qui séparait ladite justice de Saint-Romain de la baronnie de Beaujeu et de la châtelainie de Juliéas. 1409-1409

Cahier - In-folio, 58 feuillets, papier.

- C 540 Donation faite à l'abbé de Tournus par Humbert, sire de Beaujeu, de la dîme des vins dans la paroisse de Lancié ; sentence du bailliage de Mâcon, condamnant Guichard de La Roche, seigneur dudit lieu, à payer à Antoine Régnard, curé de Lancié, une rente de 50 sous, pour fondations de messes ; correspondance entre Jean de Ferrières, bailli de Beaujolais, et Hugues de Fétigny, abbé de Tournus, au sujet de la justice de Dracé ; procédures entre l'abbé de Tournus et Jean Furet, procureur du duc de Bourgogne, près le Bailliage de Mâcon, au sujet du ressort de la châtelainie de Crêches ; déclaration par laquelle Jean de Chamerat, de la paroisse de Lancié, se reconnaît immédiatement justiciable de l'abbaye de Tournus ; procès-verbaux d'enquêtes à la requête de Jean de Layé, seigneur de Corcelles, touchant la garde de son château, à laquelle il voulait assujettir les habitants de Lancié, des dépositions des témoins il semble résulter que ledit château, placé sur les limites du Mâconnais, est la première place et la clef du pays de Beaujolais ; procès-verbal d'enquête pour l'abbé de Tournus contre Guillaume de Chabeuf, seigneur de La Tour-de-Romanèche ; reconnaissances de rentes, cens et servis, faites par plusieurs habitants de Lancié, en faveur de l'abbé de Tournus ; extraits des terriers de la rente noble des Devants, hameau du Vivier, au nom de François de Nanton, et de Corcelles, au nom de Lazare de Tirecuir, seigneur de La Barre, Corcelles et Arcis ; procès-verbal concernant le bief de Saulzay, qui dérive du bief Foillard, autrement dit Parisis ; rôles d'impositions réparties sur les habitants de Lancié par les officiers de l'Élection de Mâcon ; transaction entre Marie-Louise, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, et le cardinal de Bouillon, abbé de Tournus, concernant le droit de pêche dans la Saône, etc. 1223-1712

Portefeuille - 22 pièces, papier.

- C 541 Mémoire contre les prétentions du Beaujolais sur la paroisse de Lancié ; procès-verbal de visite des lieux dressé par Claude Pesant, arpenteur de Villefranche, commis par le duc d'Orléans, baron de Beaujolais, pour lever le plan géométrique du bief Parisis, qui sert de limites entre le Mâconnais et le Beaujolais ; commission donnée par MM. de La Briffe et Poullétier, intendants de Bourgogne et de Lyonnais, à François Perraudin et à Jean Dumont, commissaires aux droits seigneuriaux, aux fins de dresser un procès-verbal d'enquête, pour reconnaître le véritable lit dudit bief ; mémoire signé Grumel de La Fayette, agent du duc d'Orléans ; réponses du syndic des États du Mâconnais ; rapports et observations de Jean Garnier, notaire de Pont-de-Veyle, et de Simon Burlot, arpenteur de la Maîtrise des eaux et forêts de Mâcon ; délibération des élus des États, allouant une somme de 400 livres

d'honoraires à M Saulnier de La Noue, bailli de Tournus, auteur d'un mémoire sûr la même question. 1716-1733

Portefeuille - 22 pièces, papier (1 imprimée).

- C 542 Plans des villages de Dracé, de Corcelles et de Lancié ; du cours des biefs Gaillard et Parisis ; des dépendances du prieuré de Saint-Romain, etc.. Instructions pour l'intelligence desdits plans. Mémoires présentés au Roi par le cardinal de Fleury, abbé de Tournus, par le syndic des États, par les officiers du Bailliage de Mâcon, par maître Puy de Rony, avocat des États du Mâconnais, pour que les États du Mâconnais soient maintenus dans la possession du territoire et du ressort de toute la paroisse de Lancié ; que le bief Parisis ne forme limite que depuis son embouchure dans la Saône, jusqu'à l'ancien chemin de Mâcon à Belleville par les prés ; que la ligne de division parte de là jusqu'au bief Bonnerue, en passant près du lieu dit Saulzay, et qu'ensuite elle remonte en suivant le cours dudit bief jusqu'au milieu du prés Chalendas, où se termine la paroisse de Lancié ; que des bornes soient plantées dans tous les endroits où il sera jugé nécessaire par les experts commis à cet effet, etc. 1729-1736

Portefeuille - 7 pièces, papier (1 imprimée) ; 14 plans.

- C 543 Enquête faite par Henri-Joseph Thoinet de Bigny, lieutenant en l'Élection du Forez, pour établir que le pré des frères Jean et Jacques Baritel, de Lancié, est compris dans la partie mâconnaise de cette paroisse ; intervention des États du Mâconnais dans le procès que lesdits frères soutiennent contre les officiers du Beaujolais qui les ont imposés à raison dudit pré ; requêtes présentées à la Cour des aides de Paris ; arrêt de ladite Cour confirmant la sentence de l'Élection de Lyon, qui donnait gain de cause aux États du Mâconnais, et condamnant le Beaujolais aux frais de l'instance et de l'appel ; transaction passée entre René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, chancelier, surintendant du duc d'Orléans ; François-Marie Prévost et Louis Chevallier, l'un intendant, l'autre conseiller dudit duc, d'une part ; Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, président-né des États du Mâconnais, et Jean-Baptiste Laborier, syndic desdits États, d'autre part ; par laquelle transaction les limites des deux provinces furent définitivement réglées ; arrêt du Conseil qui l'homologue ; procès-verbal de plantation de bornes, dressé par Alexis Noyel de Belleruche, seigneur de Bionay, subdélégué de Villefranche, et Jean-François Conte, seigneur de Grevilly, subdélégué de Mâcon ; nouvelles contestations au sujet du hameau du Vivier (commune de Fleurie) ; reconnaissances desdites bornes par Louis-Humbert de Bourdonnelle, subdélégué de Villefranche, et Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire des États du Mâconnais ; propositions d'échanges entre les deux provinces, etc. 1736-1783

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

- C 544 Sentence de l'Élection de Mâcon, lettres patentes des rois Henri III et Henri IV, qui décident que le hameau de Vingelles, commune de Moroges, est compris dans le ressort du Mâconnais ; arrêt du Grand Conseil qui condamne les habitants de Varennes-en-Brionnais à payer les sommes auxquelles ils ont été imposés dans les départements du Mâconnais, à laquelle province ils appartiennent ; requêtes et

mémoires contre les entreprises des États du Charollais, qui ont imposé aux tailles les habitants des hameaux de Montsarrin et Péluzot de la commune de Saint-Laurent-d'Andenay, qui font partie du Mâconnais ; procédures et arrêt du Conseil reconnaissant que le hameau de Sermaise de la commune de Sainte-Hélène en fait également partie ; plan de la paroisse de Laives, dont une partie appartient au Mâconnais, et l'autre à la Bourgogne ; requêtes, mémoires, sentences, etc., qui établissent que le hameau d'Ougy de la commune de Malay, la paroisse de Germagny, une partie de celle de Chérizet, celles de Jugy, de Pressy-sous-Dondin, la Chapelle-du-Mont-de-France, etc., sont comprises dans le ressort du Mâconnais ; délibération de la Chambre des États portant que le lieutenant général du Bailliage sera invité « à tenir les assises, suivant l'ancien usage, au delà du pont de Mâcon, du côté du bourg Saint-Laurent, avec toutes les formalités et solennités en tel cas requises, et successivement sur les autres parties limitrophes de la province, autant que faire se pourra » ; noms des personnes et des établissements auxquels ont été distribués des exemplaires de la carte du Mâconnais ; lettres du comte de Montrevel, député de la noblesse aux États généraux, sur les nouvelles divisions administratives, etc. 1583-1789

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

C 545-594 Impositions. 1452-1790

C 545 Cahier de l'aide de 2 250 livres accordée à Philippe, duc de Bourgogne, par les gens des trois États du Mâconnais ; députation envoyée à Dijon pour offrir 1 600 livres de don gratuit au duc Charles, « et pour quelconque remontrance que soit faite à yceulx qui yront à ladite congregacion à Dijon, ne outroyeront plus avant, car actendu les poretés et misères estans oudit pays de Masconnoys, qu'est pays de frontière, tant à l'occasion des guerres, mortalités, que autrement, ne le pourroient supporter ; et encoures conviendra avoir bon terme pour payer ladite somme, car ledit pays est désert et détruit, comme ce est tout notoire » ; 2 000 livres réparties par les États « sur les habitants des villes et parroisses usans du sel masconnois, pour fournir au paiement de la somme de cinq mil livres tournois deues à monseigneur le duc de Bourgogne par les dis habitants, en premier paiement de la somme de trente mil livres que se doit prendre et lever sur la gabelle du dit sel » ; commission donnée à Claude Pennet, procureur fiscal au Bailliage, par Jean de Damas, seigneur de Digoïn, Clessy et Saint-Amour, gouverneur et bailli du Mâconnais, aux fins de lever l'impôt voté par les États « pour fournir à la despense de l'ambassade que l'on envoie présentement par devers le Roi (Louis XI) de par lesdiz trois Estats, pour lui fere l'obéissance ». Procès-verbal d'une assemblée des États convoqués par l'évêque de Langres et Guillaume de Soudainville, protonotaire apostolique, commissaires envoyés à Mâcon par le roi Charles VIII, pour demander auxdits États un don de 10 000 livres ; après délibération, on offrit aux envoyés un don de 4 000 livres qu'ils refusèrent, « pour ce qu'il estoit trop petit », ils acceptèrent 5 000 livres qui furent réparties sur tout le pays ; on ajouta à cette somme 500 livres pour l'évêque de Langres ; 500 livres pour le seigneur de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne ; 200 livres pour Guillaume de Soudainville ; 200 livres pour madame la baillive ; 200 livres pour les dépenses de l'évêque de Langres pendant son séjour dans la ville, et 371 livres 10 sous pour autres menus frais. Commission donnée par le roi Charles VIII au bailli et au prévôt de Mâcon pour obliger à rendre compte de sa recette Jean Neyret, receveur d'un autre don gratuit de 6200 livres accordé par les

États du Mâconnais ; aide de 5 360 livres accordée au même Roi, « pour lui aydier à reprendre et remectre en ses mains son royaume de Naples à lui de bon et juste tiltre appartenant, et pour recouvrer aussi la Terre Sainte et autres grans terres, seignories et possessions qui ont été surprinses par les Infidèles. » 1452-1494

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

- C 546 Octroi de 4 400 livres fait au roi Louis XII par les États du Mâconnais ; on y ajouta 823 livres 11 sous 6 deniers pour frais divers, entre autres 28 livres « pour la despense faicte en la maison de Jehan Guy, hostelier, par messieurs les commis et députez à faire ledit impost » et 123 livres 10 sous pour l'achat de 25 poinçons de vin, donnés au comte de Never, gouverneur de Bourgogne ; répartition de la même somme de 4 400 livres octroyée audit Roi, plus 1 031 livres 18 sous 3 deniers pour frais divers. Commission des élus en l'Élection pour imposer sur la ville de Saint-Gengoux la somme de 130 livres 7 sous 6 deniers, faisant la part de ladite ville de 3 875 livres levées sur tout le Mâconnais ; impôt de 6448 livres 13 sous 3 deniers, dont 4 700 livres pour le Roi et le reste pour dépenses diverses des États, parmi lesquelles figurent 50 livres données à Simon Tanel, lieutenant général, et 20 livres à Thomas Chandon, avocat du Roi au Bailliage, pour leur joyeux avènement. Lettres patentes de François 1er, portant convocation des États de Bourgogne auxquels il demande pour cette fois seulement, sans préjudice de leurs privilèges et sans tirer à conséquence, un don de 60 000 livres qui l'aidera à acquitter les sommes promises aux Suisses ; commission pour imposer sur le Mâconnais la somme de 10 362 francs et demi sur 50 000 livres accordées audit Roi par les États de Bourgogne, comme indemnité de l'amortissement des francs-fiefs et nouveaux acquêts. Mémoires contre Philibert Margot, appelant de la cote de 60 livres à laquelle il a été imposé à cause de ses fiefs d'Hurigny et de Beaulieu ; les châtellemes de Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf et Marcigny contribuent aux impositions extraordinaires pour les réparations des murailles de Mâcon ; le Mâconnais imposé à 900 livres pour la fortification des villes de Bourgogne et, à ce sujet, requête des États du Mâconnais au duc d'Aumale, gouverneur de la province. Répartition faite par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général au Bailliage, sur les villes de Mâcon, Tournus, Cluny, Saint-Gengoux, Le Bois-Sainte-Marie, Marcigny et Romenay, de la somme de 3 000 livres demandée par le roi Henri II, pour fournir à la solde de 50 000 hommes de pied ; permission accordée par ledit Roi aux États du Mâconnais de répartir sur le pays, pour acquitter diverses dettes, la somme de 15 000 livres, avec les frais de département et de perception qui s'élevèrent à 344 livres 13 sous. 1502-1558

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

- C 547 Lettres patentes du roi François II, qui, considérant « qu'il n'est rien mieulx séant ne plus convenable à ung prince monarque, que, dez son nouvel advènement, donner à son peuple la meilleure odeur et impression de soy qu'il peut » ; que depuis la conclusion de la paix, les dépenses, loin de diminuer, n'ont fait que s'accroître, tant pour la solde des troupes françaises et étrangères qu'il a fallu licencier, qu'à cause du mariage de sa soeur Claude avec le duc de Lorraine, de celui de sa soeur Élisabeth avec le roi d'Espagne, de celui de sa tante Marguerite avec le duc de Savoie, de l'entretien de sa cour, des funérailles de son père, du douaire de la reine

mère, « des gages d'un nombre effréné d'officiers tant anciens «que nouveaulx, » etc. ; ordonne la réunion des États de Bourgogne et du Mâconnais, et leur demande de lui accorder libéralement et dans le plus bref délai une somme de 120 000 livres tournois ; commission donnée par Jean Fournel, lieutenant général en la Sénéchaussée et siège présidial de Lyonnais, pour répartir sur le Mâconnais 641 livres 9 sous 1 denier, pour sa quote-part des dépenses relatives à la suppression des sceaux du Présidial ; protestations des États du Mâconnais ; imposition de 1 121 livres 12 sous 6 deniers pour remboursement des frais supportés par les États du Mâconnais « durant les guerres que Nicolas de Polvilliers feist au pays de Bresse, Savoie et leurs circonvoisins » ; dons gratuits de 12 438 livres ; de 8 013 livres ; de 7 500 livres, plus les frais. Lettres patentes de Charles IX, permettant aux États du Mâconnais de faire des impositions particulières pour les besoins du pays, à charge d'en rendre compte ; « rolle des nobles et roturiers tenans fiefs et rières-fiefs au Bailliage de Masconnoys et revenu d'iceulx fiefs, sur lequel revenu sera prins et levé 12 deniers pour livre, pour paier et satisfaire à noble Anthoine de Semeur, seigneur de Tresmont, de Sancenier et de Cercy, lieutenant pour le Roy au gouvernement de la ville de Verdun en Lorraine, la somme de huit cens livres à lui taxée, comme naguères député par la noblesse dudit Bailliage pour comparoir en l'assemblée générale des États du royaume en la ville d'Orléans ». Certificat du receveur Olivier Dagoneau, portant qu'il n'a reçu que 8 livres 16 sous de Philibert Cajot, seigneur de Burnand, et 8 livres 5 sous de Jean de Messé ; contrainte décernée contre les autres nobles ; déclaration de Antoine de Semur, certifiant qu'il n'a reçu en tout que 67 livres 14 sous ; répartitions sur tous les contribuables du reste de la somme à lui due, plus des frais, le tout s'élevant à 905 livres 5 sous ; lettres d'assiette imposant sur le Mâconnais 946 livres 11 sous 11 deniers pour les gages des officiels du Présidial de Lyon, à raison du paiement desquels gages plusieurs Mâconnais ont été emprisonnés à Lyon, etc. 1559-1568

Portefeuille - 8 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

- C 548 3 299 livres 15 sous, pour le recouvrement de divers frais, entre autres de 600 livres accordées à Antoine de L'Aubespain, chanoine de Saint-Vincent, et à Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos, députés vers le Roi, « outre cinq cens livres reçues par iceulx députez au commencement de leur voiage » ; 2 600 livres, plus les frais, pendant six ans, pour l'extinction du droit de 5 sous d'entrée par chaque muid de vin. Lettres patentes du roi Charles IX, chargeant le bailli et les échevins de Mâcon de percevoir une subvention extraordinaire de 13 800 livres pour le paiement des reîtres et des Suisses, répartie sur les villes du Bailliage, savoir : Mâcon, 8 000 livres ; Cluny, 2 000 livres ; Tournus, 3 000 livres ; Saint-Gengoux, 400 livres ; le Bois-Sainte-Marie, 400 livres. Rôle sur les habitants de Mâcon et des faubourgs pour un premier paiement de 3 000 livres. Le montant des impositions de la Bourgogne en 1571 s'éleva à 105 397 livres 16 sous 1 denier, sur quoi le Mâconnais paya 9 950 livres ; entre autres sommes imposées figurent 18 666 livres 13 sous 4 deniers donnés au duc d'Aumale, gouverneur de la province ; 4 000 livres, au comte de Tavanès, lieutenant ; au seigneur de Vantoux, 1 200 livres, etc. Don gratuit de 7 600 livres payé par les États du Mâconnais ; délibérations desdits États, portant que le syndic « embrassera l'affaire touchant les sommes demandées par le Roy sur les villes closes, formera opposition et autrement seront faites toutes les remontrances neccessaires » ; opposition des députés des villes du Mâconnais à ce que les frais du voyage de René de Rochebaron, seigneur de

Berzé, élu de la noblesse et député aux États de Blois, soient imposés sur le Tiers-État, attendu que chaque ordre doit payer son député. Commission signée de Henri III, pour imposer une subvention extraordinaire, et taxant Mâcon à 4 000 livres, Cluny à 600 livres, Tournus à 1 200 livres, Saint-Gengoux à 200 livres et le Bois-Sainte-Marie à 200 livres ; les villes du Mâconnais, taxées à 1 200 écus pour la solde de cinquante mille hommes. Lettres patentes ordonnant la répartition sur le Mâconnais de la somme de 4000 écus, pour rembourser au comte de Cruzilles le prix de sa charge de capitaine de la citadelle de Mâcon, etc. 1568-1585

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

- C 549 Lettres patentes du roi Henri III, portant levée d'une subvention extraordinaire de 516800 écus sur les villes closes et gros bourgs du royaume, et taxant les villes du Mâconnais, savoir Mâcon à 1200 écus, Cluny à 300 écus, Tournus à 300 écus, Saint-Gengoux à 80 écus, et Marcigny à 140 écus ; ajoutant au taillon de la Bourgogne une somme de 107 234 livres, pour l'aider « à mectre sus une puissante armée composée tant de suisses, reistres que autres estrangers et pareillement assembler toutes les forces de cheval et de pied qui se pourront treuver en ce royaume ». Répartition de l'impôt de 2 315 écus pour la solde de la gendarmerie, plus des frais s'élevant à 1 636 livres 10 sous ; de 1500 écus, puis de 1 689 écus 10 sous pour « l'impôt des clochers » établi à raison de 15 écus par paroisse. Lettres des trésoriers généraux de France à Dijon, au sujet de ce nouvel impôt. Département d'une subvention s'élevant avec les frais à 3 167 écus 15 sous. Lettres patentes du roi Henri IV permettant d'imposer sur le Mâconnais la somme de 9 629 livres 16 sous, empruntée par les échevins de Mâcon, pendant les troubles de la Ligue ; réduisant de moitié les sommes dues à divers seigneurs par la province de Bourgogne ; correspondance. Requêtes, contraintes, procédures contre les habitants de Maizeray, hameau de Saint-Martin-Du-Tartre, et de la ville de Marcigny, qui avaient fait rébellion contre les collecteurs des impôts, etc. 1587-1599

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

- C 550 Requête des habitants de Saint-Mauris et de Champagne, pour être déchargés de 200 livres portées par erreur sur la commission à eux adressée, en sus de leur cote, qui n'est que de 92 livres ; ce qui leur est accordé. Lettres patentes du roi Henri IV, portant imposition sur la Bourgogne : de 600 livres, « pour aucunement reconnoistre la despense que nostre cher et bien amé cousin le seigneur de Lavardin, maréchal de France, avoit faicte en Bourgogne, lors que par nostre commandement il feust audit pays pour empescher qu'il ne s'y fist aucun remuement ou entreprise préjudiciable à nostre service et pourveoir à la seureté du pays, à raison de la capture du feu duc de Biron » ; de 9 640 livres, pour indemniser de leurs dépenses les seigneurs de Saint-Angel, d'Uxelles, de Sennecey et de Champerny ; de 64 570 livres pour l'entretien des garnisons. Lettre des élus des États de Bourgogne annonçant qu'ils ont « advisé d'imposer la somme de soixante-six mil livres seulement, soubz espérance que Sa Majesté, sur les très-humbles remonstrances qui luy seront faictes, deschargera le pays du surplus ». Département de la somme de 6 400 livres formant la quote-part du Mâconnais, plus des frais, qui s'élevèrent à 2 047 livres ; don gratuit de 11 400 livres, plus 2 816 livres de frais. Lettres d'assiette portant imposition de 1 800 livres sur le Mâconnais pour acquitter la recette des

consignations du Bailliage, achetée par les États. Arrêt de la Cour des aides portant que Jean Siraudin, seigneur de Saint-Léger, capitaine-châtelain de Cuisery, sera rayé des rôles de la paroisse dudit Saint-Léger ; la paroisse de Dompierre imposée à 35 livres sur 4 450 livres levées dans le Mâconnais, pour fournir aux réparations du pont de Mâcon. Arrêt du Conseil qui condamne les habitants de Varennes-en-Brionnais, à payer leurs cotes dans les impositions du Mâconnais. Edit du roi Louis XIII, « sur le reiglement et retrenchement des exempts des tailles ». Commission « pour imposer la somme de quatre mil deux cens vingt-quatre livres, avec les frais nécessaires, sur tous les ecclésiastiques du Bailliage de Mascon, pour le payement de la taxe de pareille somme faite au sieur évesque dudit Mascon par les commissaires du clergé à ce députés, pour avoir assisté aux Estats généraux « tenus en la ville de Paris ». Imposition de 3 680 livres répartie sur les fiefs du bailliage de Mâcon par Hugues Foillard, lieutenant général, pour le payement de la taxe de Léonard de Semur, seigneur de Trémont et Cercy, député de la noblesse aux États Généraux, etc. 1603-1615

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 sceau.

- C 551 Lettres patentes de Louis XIII ordonnant d'imposer sur la Bourgogne 60 000 livres, qui restaient dues des 180 000 livres promises au roi Henri IV, pour avoir joint à cette province la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey ; refus des États du Mâconnais de contribuer à cet impôt. La Bourgogne taxée à 103 421 livres, pour l'armement et l'entretien de gens de pied et de cheval, délibération des États de la province, portant « qu'il ne se fera aucune imposition de ladite somme, tant pour le préjudice qu'elle apporteroit aux prévillèges du pays que pour l'impossibilité de la lever, à cause de la misère et pauvreté du peuple ». Commission des élus de Bourgogne réglant à 9 000 livres seulement la cote du Mâconnais, pour l'entretien des garnisons, « en considération de la gresle et des orages extra-ordinaires, qui ont apporté grand dommage aux vignes, bleds et fruicts de plusieurs paroisses dudit comté ». Taillon, 12 000 livres ; le Mâconnais taxé à 10 000 livres pour sa quote-part des frais supportés par les députés de Bourgogne, aux États Généraux de Rouen. Arrêts du Conseil, permettant l'imposition de 12 280 livres 16 sols pour le rachat du droit de signature des rôles, attribué aux officiers de l'Élection ; de la Cour des aides, décidant que les échevins de Mâcon seront imposés aux tailles, chacun suivant ses facultés. Procédures contre le syndic des États de Bourgogne pour avoir restitution de 1 324 livres, dont le Mâconnais a été surchargé dans le département des impôts. Délibération des États de Bourgogne, accordant au Roi un don de 300 000 livres. Lettres des élus généraux de la province et du baron de Tavanès aux élus du Mâconnais, touchant les impositions, etc. 1615-1626

Portefeuille - 8 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

- C 552 Délibération des élus de Bourgogne, portant que la province contribuera pour les deux tiers à la somme de 60 000 livres, demandée pour la démolition du château de Lourdon, et que le Mâconnais supportera l'autre tiers, plus les frais de démolition ; opposition des députés du Mâconnais prétendant n'être tenus qu'à la onzième partie de tout impôt. Lettres patentes de Louis XIII, permettant aux villes de s'imposer annuellement 900 livres pour fournir à leurs dépenses. Impôt pour l'entretien des garnisons, 9 110 livres, puis 12 728 livres, puis 14 145 livres. Arrêt du Conseil

permettant d'imposer 14 000 livres avancées par François Paiseaud, receveur, pour fournir à la subsistance des troupes se rendant à l'armée d'Italie ; département dudit impôt, qui s'éleva, avec les frais, à 17 791 livres (y joint les quittances des taxations accordées aux répartiteurs). Lettres patentes ordonnant d'imposer 77 430 livres pour les garnisons de Bourgogne, attendu « la rébellion du duc de Rohan et de ses adhérents ». Edit portant suppression des Élections de Bourgogne, moyennant 1 600 000 livres, payables en quatre ans. La paroisse de Chevagny-les-Chevrières est cotisée à 9 livres sur 8 778 livres imposées pour les étapes fournies aux régiments qui ont passé, se rendant en Champagne. Transaction par laquelle les États du Mâconnais consentent à être imposés à 36 000 livres pour la suppression des Élections de Bourgogne, et à 12 000 livres pour la démolition du château de Lourdon. Taillon et entretien des prévôts des maréchaux, 17 500 livres. Procès-verbal des visites ou chevauchées faites dans les villages du Mâconnais par Moïse de Rymon, lieutenant, et Claude Desbrosses, élu en l'Élection, etc.

1626-1632

Portefeuille - 24 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

- C 553 Délibération des élus du Mâconnais, portant qu'il sera ajouté à l'impôt du taillon 300 livres dues à Benoît Foilland, solliciteur en cour des affaires du pays, pour dépens, salaire et vacations de 40 jours, à 7 livres 10 sols par jour, qu'il a employés en allant de Paris à Metz, à la suite du Conseil d'État ; plus 200 livres au sieur Collot, commis de la poste, pour la continuation d'un ordinaire par semaine entre Dijon et Mâcon. Impôt de 5 sols par paroisse, joint au cahier de la taille. Edit portant les remises des receveurs des tailles à 12 deniers par livre de leur recette. Impôt de 18 399 livres, pour la suppression des droits de signature et vérifications des rôles attribués aux receveurs des États et au greffier de l'Élection. Département sur les habitants de la ville de Mâcon de 2 358 livres 12 sols, pour leur quote-part de l'entretien des garnisons et de la subvention ; don gratuit de 400 000 livres offert par les États de Bourgogne ; commission portant qu'il sera imposé en dix ans sur le Mâconnais la somme de 105 323 livres 10 sols 10 deniers, avec intérêts, selon l'ordonnance des commissaires députés pour la vérification des dettes du pays ; répartition sur les villes du Mâconnais d'une subvention annuelle de 2 000 livres, au lieu d'un subside du sol pour livre qui se percevait à rentrée des denrées et des marchandises ; le Mâconnais est cotisé : à 40 000 livres, pour l'entretien des garnisons et la subsistance de l'armée du Roi commandée par le duc de Longueville, à 16 500 livres pour les quartiers d'hiver, à 11 800 livres pour l'entretien des chemins, à 23 115 livres 10 sols pour le taillon ; impôt de 3 195 livres 18 sols, levé sur la ville de Mâcon, pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre, tous les exempts et privilégiés y furent compris, les élus en l'Élection en supportèrent la vingt-troisième partie ; délibération des élus de Bourgogne, déchargeant le Mâconnais de 7 000 livres dont il avait été surchargé dans les départements précédents ; arrêt de la Cour des aides exemptant des tailles et de tout subside les enfants mineurs, etc.

1633-1641

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier (3 imprimées).

- C 554 Entretien des garnisons, 25 221 livres 16 sols 4 deniers, plus 3 274 livres 11 sols 9 deniers pour les frais ; augment du taillon, y compris les frais, 8 566 livres 11 sols 9

deniers ; département de 36 687 livres, faisant partie des deniers promis au Roi pour la suppression de la subvention générale ; arrêt du Conseil portant permission aux élus du Mâconnais d'imposer annuellement une somme de 4 000 livres pour les dépenses extraordinaires du pays ; imposition de 92 774 livres répartie sur le Mâconnais « pour la révocation et abolition de la levée du vingtième denier qui se devoit lever sur toutes marchandises vendues et revendues » ; retranchement d'un quartier et demi des « gages, taxations, rentes, pensions, appointements et droicts d'officiers et propriétaires d'iceux » ; le Mâconnais est cotisé, à 45 200 livres pour la subsistance des troupes, à 9 163 livres pour les intérêts des emprunts contractés par les États ; ordre aux possesseurs des domaines royaux de présenter dans la quinzaine tous les titres en vertu desquels ils jouissent desdits domaines, pour être taxés à leur juste valeur ; les villages de Préty et Lacrost sont cotisés à 154 livres sur 44 007 livres, imposées sur le pays, pour le remboursement de ce qui est dû aux villes et aux communautés ; état des sommes payées par les cabaretiers, hôtes et marchands de vin du Mâconnais, pour droits de confirmation dû au roi Louis XIV, à cause de son joyeux avènement à la couronne, le tout s'élevant à 3 069 livres 10 sols, etc. 1643-1644

Portefeuille - 23 pièces, papier.

- C 555 Le Mâconnais est taxé à 19 905 livres puis à 48 729 livres pour la subsistance des troupes, à 12 761 livres puis à 14 031 livres pour l'augment du taillon, à 30 877 livres puis à 43 590 livres pour l'entretien des garnisons, à 4 000 livres pour les affaires urgentes du pays, à 35 829 livres pour frais extraordinaires de la guerre, à 39 829 livres pour le don gratuit, à 11 950 livres, pour droit de confirmation de l'heureux avènement du Roi à la couronne, à 9,43 livres, pour le remboursement des taxes faites sur les officiers de l'Élection ; impôt de 12 000 livres réparti sur les habitants de Mâcon, pour rembourser les avances des receveurs de la ville ; ordonnance des officiers de l'Élection « faisant très-expresses inhibitions et deffenses aux asséeurs et collecteurs de ladite ville de se descharger directement ou indirectement, eulx et les leurs, ny de se cottiser, non plus que les eschevins à moins, en l'année de leur charge, qu'ils estoient en la précédente, pour quelque cause et occasion que ce soit, sauf de se pourvoir en surtaux, si bon leur semble » ; protestations des échevins « sur ce que la susdicte ordonnance a esté faite en hayne du procez intenté contre les dits sieurs de l'Élection, et qu'ils justifieront par roolles par eux veriffiez de plus de trente années en ça que les eschevins, en considération des grands services qu'ils rendent à la ville, ont toujours esté soulagez aux tailles, n'ayans aucuns autres bénéfices ; attendu mesmes qu'il n'y a aucune plainte de la part des habitans, et que les dits sieurs excèdent leur pouvoir, ne debvans prendre cognoissance que sur les plaintes qui leur sont faites » ; octroi extraordinaire de 28 139 livres, imposé sur le Mâconnais. 1645-1646

Portefeuille - 25 pièces, papier.

- C 556 Taxes sur le Mâconnais de 48 970 livres pour la subsistance des troupes, de 28 653 livres pour l'entretien des garnisons, de 15 823 livres puis de 25 998 livres pour l'augment du taillon, de 9 509 livres pour les besoins urgents du pays, de 30 412 livres puis de 33 543 livres pour les dépenses extraordinaires de la guerre, de 9 090 livres 18 sols pour le rachat du droit annuel dû par les cabaretiers ; refus des États

du Mâconnais de contribuer aux dépenses de la province de Bourgogne, pour la suppression des États du vicomte d'Auxonne, « n'ayant jusque icy concerné le comté de Masconnois qui n'en a tiré aucun bénéfice » ; lettres patentes du roi Louis XIV, ordonnant la levée des impositions ; commission envoyée par les élus de Bourgogne aux élus des États et de l'Élection de Mâconnais, etc. 1647-1649

Portefeuille - 31 pièces, papier.

- C 557 Taxes du Mâconnais réglées à 44 434 livres puis à 37 781 livres pour la subsistance des troupes, à 20 060 livres puis à 15 160 livres pour le taillon, à 28 979 livres puis à 14 200 livres pour l'entretien des garnisons, à 7 200 livres pour dix jours de subsistance aux environs de Seurre du régiment de Languedoc qui était d'abord en garnison dans Mâcon selon l'ordre donné par le duc de Vendôme lieutenant pour le Roi au gouvernement de Bourgogne, à 35 830 livres, pour la subsistance de l'armée commandée par ledit duc de Vendôme, à 22 142 livres puis à 16 361 livres 14 sols puis à 18 300 livres pour octroi extraordinaire accordé au Roi, à 13 147 livres « pour les non-valeurs qui se sont treuvez au grand nombre des bourgs, villages et grangeages ruinez et saccagez par les ennemis et par les armées du Roy », à 23 413 livres, pour les étapes ; arrêt du Conseil portant permission de maintenir sur les rôles, pendant cinq années, ceux qui se seront retirés des paroisses où ils avaient leur domicile ; mémoire des représentations à faire au Roi, par les habitants de Saint-Gengoux, pour n'être imposés qu'à la vingtième partie des tailles du Mâconnais, etc. 1650-1651

Portefeuille - 39 pièces, papier.

- C 558 Lettres patentes réglant les impositions de la Bourgogne ; commissions des élus généraux de la province pour la quote-part du Mâconnais ; départements faits par les élus des États et les élus en l'Élection ; mémoires et instructions pour demander le remboursement des étapes fournies par le Mâconnais, et obtenir que ledit pays soit déchargé des non-valeurs de Bourgogne et qu'il ne contribue pas aux gages des receveurs et des contrôleurs d'Auxonne ; transaction entre les États de Bourgogne et ceux du Mâconnais, par laquelle, moyennant 22 000 livres une fois données et dont 2 000 devront être employées aux réparations du pont d'Épinay, le Mâconnais demeurera déchargé des non-valeurs de Bourgogne, à la condition de contribuer pour la onzième partie aux 29 076 livres 2 sols annuellement payés pour les gages des officiers d'Auxonne, le tout sous la protestation des États du Mâconnais de poursuivre le remboursement des étapes et des autres dépenses faites pour fournitures aux gens de guerre ; lettres du duc d'Épernon relatives à des différends entre l'élu de la noblesse et celui du clergé au sujet de leurs taxes dans les départements des impôts ; don de 200 000 livres fait au Roi par les États de Bourgogne, à condition que « Sa Majesté ne fera expédier aucuns ordres pour loger des troupes, soit d'infanterie ou cavalerie, tant françoises qu'estrangères, pendant une année, en aucunes villes, bourgs et communautés du duché de Bourgogne et comtés adjacens, » etc. 1652-1656

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier.

- C 559 Lettres patentes, commissions des élus généraux de Bourgogne, départements faits par les élus des États et de l'Élection du Mâconnais, pour octrois ordinaires et extraordinaires accordés au Roi, pour don gratuit, subsistance des troupes, entretien des garnisons, quartiers d'hiver, taillon, etc. ; requête des habitants de Laives, « rière le duché de Bourgogne, » pour contraindre les habitants de ladite paroisse, domiciliés « rière le comté de Masconnois » à contribuer aux tailles de la province, pour les biens qu'ils possèdent en Bourgogne ; arrêts du Conseil déclarant que les comtés de Mâconnais, Auxerrois et Bar-sur-Seine étant pays d'État ne peuvent jouir de la remise de 20 000 000 faite par le Roi sur les comptes arriérés des tailles et ordonnant que les élus de Bourgogne informeront et donneront leur avis sur les plaintes des comtés de Charollais et Bar-sur-Seine, de ce que le Mâconnais, réduit à la onzième partie des impositions de la province, n'est pas à sa juste cote ; refus des échevins de Mâcon d'apporter leurs rôles pour en faire vérification ; remontrances des élus des États du comté de Mâconnais sur les entreprises des élus généraux de Bourgogne, qui ont envoyé directement des billets aux villes dudit comté, pour imposer 25 000 livres, faisant le quart des 100 000 livres qu'ils ont accordées pour la ceinture de la Reine ; déclaration des habitants de Cluny, portant qu'ils sont contents de l'indemnité à eux accordée par Thomas Bridet, juge-mage et capitaine de cette ville, par suite de l'obtention de ses lettres de noblesse, et qu'ils ne prétendent ni prétendront aucune diminution ou décharge pour ses cotes des tailles ; réponse du Roi aux remontrances des États de Bourgogne, supprimant le redoublement du taillon et le parisis de toutes les fermes ; rôle d'imposition sur le Mâconnais pour les droits de vérification, contrôle et bordereau, fixés à 181 livres 13 sols, etc. 1657-1665

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier (1 imprimée).

- C 560 Lettres patentes, commissions des élus des États de Bourgogne, départements faits par les élus des États du Mâconnais et de l'Élection de Mâcon, pour impositions diverses, octrois, dons gratuits, etc. ; transactions entre les élus généraux de Bourgogne et les élus particuliers du Mâconnais, par laquelle, moyennant 32 000 livres une fois données et dont 2 000 seront employées aux réparations du pont de Charbonnières, le Mâconnais demeure quitte et déchargé de toutes contributions pour les frais du siège de Seurre, des démolitions des murailles de cette ville, comme aussi de sa quote-part des 600 000 livres votées pour les premiers frais d'un canal qui joindra les deux mers, et ledit Mâconnais jouira en conséquence, pendant trois ans, de la crue de 40 sols sur chaque minot de sel ; les villages de Saint-Mauris et Champagne sont cotisés à 76 livres sur 26 461 livres levées pour frais des garnisons, la ville de Saint-Gengoux à 68 livres sur 4 633 livres imposées par arrêt du Conseil, la ville de Cluny à 246 livres sur 8 491 livres imposées pour l'exemption des garnisons, le village de Romanèche à 343 livres sur 15 447 livres formant la quotité des crues, la ville de Tournus à 869 livres sur 41 603 livres imposées pour l'octroi extraordinaire ; arrêt du Conseil qui ordonne à tous Français qui ont passé de Bourgogne et de Champagne en Franche-Comté de rentrer dans le royaume dans les trois mois, moyennant quoi ils jouiront pendant quatre ans de l'exemption des tailles ; requête d'Hugues Callard, seigneur de Montsarrin, se plaignant d'être compris dans les rôles des trois bailliages de Charolles, de Mâcon et de Montcenis et ordonnance des élus des États de Bourgogne qui l'oblige à payer toutes les sommes auxquelles il a été taxé, etc. 1666-1679

Portefeuille - 47 pièces, papier (2 imprimées).

- C 561 Cahier présenté au Roi par les élus des États de Bourgogne, pour obtenir, notamment, diminutions des divers impôts, sous le bénéfice de la paix et réponse du Roi qui réduit la taxe de la province à 300 000 livres pour la subsistance des troupes, et à 20 000 livres pour l'exemption du quartier d'hiver ; lettres des élus des États de Bourgogne concernant l'envoi des commissions pour les impôts ; requête de Pierre Millière, prêtre, pour être déchargé de la taille ; ordonnance des élus des États du Mâconnais portant qu'il sera rayé des rôles de la ville de Mâcon ; transcription de toutes les commissions envoyées aux États du Mâconnais pour imposer le pays, de 1 678 à 1691 ; le montant des sommes versées au trésor s'éleva à 2 226 854 livres 17 sols ; édit du Roi qui ordonne l'imposition de 4 000 000 sur tous les gens de main-morte, de quelque qualité qu'ils soient, et déroge à tous les privilèges d'exemptions ci-devant accordés par lui ou ses prédécesseurs, etc.

1680-1695

Portefeuille - 24 pièces, papier.

- C 562 Procès-verbaux des visites dans les villes, les villages et les hameaux du Mâconnais, pour apporter les modifications nécessaires à l'assiette des impôts, faites par les élus des États, Jean Julien, doyen de l'église de Tournus, Henri de Macet, seigneur de Davayé et de Rossan, et Philibert de Givry, lieutenant en la justice mage de Cluny ; nombre des feux cotisables de chaque communauté ; montant des tailles ; quotité des dîmes et indication des seigneurs, des curés, des chapitres ou des couvents à qui elles appartiennent ; détails sur les qualités du sol, la valeur des domaines, la fortune des habitants, leur industrie, etc. ; visite des ponts et autres ouvrages d'art, etc.

1685-1685

Cahiers - In-4°, 190 feuillets, papier.

- C 563 Lettres patentes pour les impositions de la Bourgogne ; commissions des élus de la province déterminant la quote-part du Mâconnais ; les impôts pour le Roi, dans le Mâconnais, sans compter les frais de répartition et de perception, s'élevèrent, en 1700 à 143 516 livres 19 sols 9 deniers, en 1701 où l'on commença à percevoir la capitation à 165 658 livres 2 sols 4 deniers, en 1702 à 201 415 livres 8 sols, en 1703 à 202 922 livres 10 sols 8 deniers, en 1704 à 205 386 livres 4 sols 4 deniers, en 1705 à 200 096 livres 19 sols 4 deniers, en 1706 à 209 423 livres 14 sols, en 1707 à 217 623 livres 19 sols 6 deniers, en 1708 à 212 212 livres 8 deniers, en 1709 à 235 859 livres 7 sols 7 deniers, en 1711 à 254 285 livres 3 sols 4 deniers, en 1712 à 245 298 livres 13 sols, en 1713 à 229 083 livres 15 sols 5 deniers, en 1715 à 206 003 livres 3 sols 7 deniers ; transaction passée pour le fait des impositions entre la ville de Tournus et les habitants du hameau de Charmes, dépendant de ladite ville ; règlements pour le recouvrement des tailles, etc.

1700-1715

Portefeuille - 38 pièces, papier.

- C 564 Lettres patentes pour les impositions de la Bourgogne ; commissions des élus des États de la province déterminant la quote-part du Mâconnais, qui fut taxée, outre les frais en 1716 à 228 129 livres 11 sols 1 denier, en 1717 à 204 506 livres 4 sols 11

deniers, en 1718 à 192 428 livres 2 sols 9 deniers, en 1719 à 187 577 livres 14 sols, en 1720 à 193 439 livres 11 deniers, en 1721 à 214 480 livres 2 sols 7 deniers ; déclaration du R. P. E. Bernard, recteur du collège des Jésuites de Mâcon, reconnaissant « n'avoir, quant à présent, dans ce pays, aucun autre privilège pour l'exemption des tailles que de la gratuite, pure et raisonnable libéralité tant de MM. des États du Mâconnais que de MM. les maire et échevins de cette ville » ; arrêt du Conseil qui règle le paiement des gages et taxations attribués aux offices des syndics des paroisses et des greffiers des rôles ; sommes que le Roi ordonne être payées par chaque communauté du Mâconnais, pour la finance desdits offices ; arrêt du Conseil qui commet Martin Girard pour recevoir la moitié des octrois dont le total était destiné au paiement des gages des officiers municipaux, et la recette des trois deniers pour livre en sus des deniers des tailles, etc. ; délibération des élus généraux de Bourgogne, portant que, par erreur, le Mâconnais a été surtaxé de 1 909 livres 2 sous 7 deniers dans l'imposition des garnisons ; lettres desdits élus relatives aux impôts du Mâconnais ; requête des Augustins déchaussés du couvent de Burnand, pour être déchargés des tailles ; lettre de l'intendant de La Briffe, demandant l'avis des États du Mâconnais ; arrêt du Conseil qui modère leur cote à 25 livres dans la paroisse de Burnand ; établissement de garnisaires chez le syndic des États du Mâconnais, par ordre du syndic des États de Bourgogne, pour avoir paiement de 15 689 livres, etc. 1716-1733

Portefeuille - 47 pièces, papier (2 imprimées).

- C 565 Départements faits par les élus des États du Mâconnais et les élus de l'Élection, des impositions diverses comprises sous les noms de garnisons, étapes, subsistances, exemption, octroi ordinaire, octroi extraordinaire, arrêt du Conseil, aides, taillon, capitation, crues, etc. ; la somme de ces impôts, y compris les frais, s'éleva en 1733 à 241 762 livres 6 sols, en 1735 à 247 583 livres ; impôt du dixième des revenus, s'élevant à 87 940 livres 12 sols 1 denier sur les habitants imposables du Mâconnais et à 13 271 livres 11 sols sur les nobles du bailliage ; rôles desdits nobles ; emprunts pour avancer le paiement dudit impôt ; requêtes en modération de cotes ; lettres de Louis-Henri de Bourbon et de l'évêque Henri de Valras, touchant les démarches que font les États du Mâconnais pour ne contribuer qu'à la onzième partie de l'impôt du dixième, réglé à 700 000 livres pour toute la Bourgogne, ce qu'ils obtiennent par arrêt du Conseil, etc. 1733-1735

Portefeuille - 57 pièces, papier.

- C 566 Départements faits par les élus des États et ceux de l'Élection de Mâcon pour les impôts des garnisons, des étapes, de la subsistance, des exemptions, de l'octroi ordinaire et extraordinaire, de l'arrêt du Conseil, des aides, du taillon, de la capitation et des crues ; total desdites impositions, 244 146 livres 13 sols 3 deniers ; le dixième des revenus s'éleva, y compris les frais de répartition et de perception, à 69 195 livres 6 sous, pour les imposables, et à 11 098 livres 16 sols pour les nobles ou privilégiés ; règlement pour la perception de cet impôt ; requêtes en modération de cotes, avec les décisions des États y relatives ; abonnement du dixième ; mémoires à ce sujet, etc. 1736-1737

Portefeuille - 46 pièces, papier (1 imprimée).

- C 567 Départements des impôts du Mâconnais, qui, avec les frais, s'élevèrent en 1738 à 245 162 livres 18 sols 8 deniers, en 1739 à 259 665 livres, en 1740 à 233 988 livres 5 sols 7 deniers ; observations sur les décharges obtenues par les individus ou les communautés ; état des sommes que touchent l'écu de la noblesse et celui du clergé des États de Bourgogne ; total pour chacun d'eux et pour trois ans, 40 543 livres 5 sols ; déclaration du roi Louis XV, touchant la levée du dixième du revenu des biens dans tout le royaume, pour fournir aux dépenses extraordinaires de la guerre, « de tous les moyens que nous aurions pu mettre en usage, il n'y en a point de plus juste et de moins arbitraire que l'imposition du dixième, qui se répartit sur tous nos sujets, relativement à leurs biens et facultés, ni de plus avantageux, puisque la levée, s'en faisant sans traité ni remise extraordinaire, le produit en rentre en entier en notre Trésor royal » etc. 1738-1741

Portefeuille - 33 pièces, papier (1 imprimée).

- C 568 Arrêt du Conseil d'État portant à 800 000 livres l'impôt de la capitation pour la Bourgogne et pays adjacents, et fixant à 676 924 livres l'abonnement de cette imposition pour le duché de Bourgogne et comtés en dépendant, 123 076 livres pour les pays de Bresse, Bugey, Gex et Valromey ; répartitions des impôts sur le Mâconnais, s'élevant, avec les frais, en 1741 à 212 899 livres 9 sols 7 deniers, et en 1742 à 222 755 livres 13 sous 3 deniers. 1741-1742

Portefeuille - 21 pièces, papier (1 imprimée).

- C 569 Rôles du dixième d'industrie sur les marchands, négociants et artisans, s'élevant pour la ville de Mâcon, à 1 395 livres 10 sols ; pour Saint-Gengoux, à 131 livres 5 sols ; pour Cluny, à 428 livres 2 sols 6 deniers ; pour Tournus, à 629 livres 3 sols. Rôles des seigneurs et des privilégiés du Mâconnais, pour la levée du dixième sur les revenus de leurs biens-fonds, qui produisit en quinze mois 15 372 livres 13 sols ; des communautés, pour ladite levée, qui produisit, aussi en quinze mois, 91 109 livres 12 sols. Impôt des garnisons, pour un an, 39 885 livres ; aides, 11 568 livres ; capitation, 38 092 livres ; taillon, 33 138 livres ; arrêt du Conseil, 4 369 livres ; octroi extraordinaire, 3 752 livres ; octroi ordinaire, 13 040 livres ; exemption, 16 569, livres ; subsistance, 38 092 livres ; étapes 11 991 livres, etc. 1742-1745

Registre - In-folio, 365 feuillets, papier,

- C 570 Rôles des nobles, pour le dixième du dixième, 1 215 livres 4 sols ; des communautés, 7 165 livres 10 sols ; capitation, par an, 39 782 livres ; aides, 10 708 livres 6 sols ; arrêt du Conseil, 4 249 livres ; octroi extraordinaire, 29 944 livres 4 sols ; octroi ordinaire, 9 635 livres ; étapes, 22 484 livres 6 sols 4 deniers ; exemption, 16 547 livres ; subsistance, 33 928 livres ; garnisons, 43 219 livres ; taillon, 34 222 livres 8 sols 9 deniers. Permission accordée aux échevins de Mâcon de joindre au taillon diverses sommes, pour la réparation de l'hôtel de ville, l'entretien des chemins, etc. Commission des élus généraux de Bourgogne, pour l'imposition de 2 sols pour livre du dixième ; protestations et réserves des élus du Mâconnais. 1751-1753

Registre - In-folio, 326 feuillets, papier.

- C 571 Rôles répartis par les élus des États du Mâconnais et les élus de l'Élection, garnisons, par an 41 628 livres ; capitation 41 545 livres ; taillon, 34 787 livres 19 sols ; subsistance, 34 390 livres 6 sols ; exemption, 16 635 livres ; octroi extraordinaire, 29 873 livres 18 sols 8 deniers ; aides, 10 690 livres 6 sols ; arrêt du Conseil, 4 172 livres ; octroi ordinaire, 20 773 livres ; étapes, 20 527 livres. Rôles des seigneurs, pour le dixième du dixième, 1 215 livres 4 sols ; des communautés, pour ledit dixième du dixième, 7 165 livres 10 sols ; des villes, pour le dixième du dixième de l'industrie (sous toutes réserves et protestations contraires), 207 livres 7 sols, etc. 1754-1756

Registre - In-folio, 190 feuillets, papier.

- C 572 Départements du montant des rôles des deux vingtièmes, des deux sols pour livres en sus du dixième et d'un quartier du vingtième militaire sur les villes et les paroisses du Mâconnais, 159 550 livres 12 sols 4 deniers ; sur les propriétaires des offices de greffier des gabelles, de receveur des consignations de Mâcon, de greffier de la châtellenie de Saint-Gengoux, sur les propriétaires du port Jean-Gras, des droits de foire et marché à la Clayette et à Lugny, sur les notaires, les huissiers et les procureurs du bailliage, les greffiers du bailliage et de l'Élection, le maître particulier des Eaux et Forêts, le procureur du Roi et le greffier de ladite maîtrise, les receveurs des villes de Cluny, Mâcon et Tournus, 1 146 livres 5 sols 9 deniers ; sur les privilégiés et les nobles, 26 768 livres 6 deniers. Rôles des deux vingtièmes d'industrie et 2 sols pour livre du dixième sur les marchands et négociants de Cluny, Mâcon et Tournus, 2 760 livres. Répartitions des impôts de la capitation, du taillon, de l'exemption, de l'octroi ordinaire et extraordinaire, des étapes, de l'arrêt du Conseil, des aides, des garnisons, de la subsistance, etc. 1757-1759

Registre - In-folio, 339 feuillets, papier.

- C 573 Arrêt du Conseil d'État ordonnant que la finance restant à lever des offices d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, des communautés d'arts et métiers et des syndicats des marchands et artisans qui n'ont ni maîtrise ni jurandes, sera répartie et imposée sur les marchands et les artisans de chaque profession pour laquelle lesdits offices ont été créés ; requête des PP. Minimés de Mâcon, tendant à être déchargés de la cote de taille à laquelle ils ont été imposés pour un vignoble qu'ils possèdent ; lettres du comte de Saint-Florentin, recommandant de n'imposer qu'à 5 livres de taille, par an, les officiers municipaux des villes du Mâconnais, pendant le temps qu'ils seront en place ; délibération des élus généraux fixant le capitation des officiers des baillages et des présidiaux, savoir, celle des premiers et seconds présidents et des lieutenants généraux, à 100 livres par an, celle des lieutenants particuliers, des chevaliers et des conseillers d'honneur à 75 livres, celle des conseillers titulaires et honoraires et des lieutenants assesseurs, à 50 livres, celle des avocats et des procureurs du Roi, celle des greffiers en chef, à 60 livres pour les baillages principaux et à 30 livres pour les baillages particuliers, celle des commis greffiers ou fermiers de greffe, à 40 livres, celle des chauffe-cire et des receveurs des émoluments du sceau, à 24 livres, celle du premier huissier, à 10 livres, et des huissiers audienciers, à 6 livres ; arrêt du Conseil fixant l'abonnement des deux vingtièmes à 1 408 000 livres par an pour la Bourgogne, et à 136 400 livres pour le Mâconnais ; mémoire à ce sujet pour les

États du Mâconnais ; commissions des élus généraux de Bourgogne, pour les impositions royales ; départements desdites impositions, etc. 1747-1762

Portefeuille - 63 pièces, papier (3 imprimées).

- C 574 Impositions sur le Mâconnais.- Capitation, pour un an, 51 677 livres 8 sols 1 denier ; taillon, 38 320 livres 11 sols 2 deniers ; octroi extraordinaire, 29 891 livres 18 sols 8 deniers ; octroi ordinaire, 16 687 livres 5 sols ; arrêt du Conseil, 4 108 livres 6 sols ; aides, 10 708 livres 6 sols ; étapes, 10 045 livres 7 sols 10 deniers ; exemption, 15 873 livres ; subsistance, 34 408 livres 6 sols ; garnisons, 63 405 livres 16 sols. Rôles des sommes imposées sur les propriétaires des droits et des offices tant pour les deux vingtièmes que pour le troisième vingtième et les 2 sols pour livres, 671 livres 1 sol ; des deux vingtièmes d'industrie et des 2 sols pour livre, 180 271 livres 11 sols, etc. 1760-1763

Registre - In-folio, 399 feuillets, papier.

- C 575 Impositions sur le Mâconnais.- Taillon, pour un an, 48 407 livres 11 sols 2 deniers ; capitation, 51 248 livres 11 sols 10 deniers ; aides, 10 708 livres 6 sols ; octroi ordinaire, 22 159 livres 4 sols 4 deniers ; arrêt du Conseil, 4 280 livres ; étapes, 17 597 livres 16 sols 10 deniers ; octroi extraordinaire, 29 982 livres 16 sols 10 deniers ; exemption, 16 332 livres ; subsistance, 34 408 livres 6 sols ; garnisons, 62 631 livres 18 sols 1 denier ; départements des trois vingtièmes et des 2 sols pour livre sur les villes et les paroisses, 179 888 livres 16 sols. Sur les propriétaires de droits et d'offices, 649 livres 15 sols. Rôles des deux vingtièmes d'industrie et des 2 sols pour livre sur les marchands et négociants des villes de Cluny, Mâcon et Tournus, 665 livres, etc. 1764-1766

Registre - In-folio, 283 feuillets, papier.

- C 576 « Département du montant des rôles des deux vingtièmes et 2 sols pour livre d'iceux, suivant l'abonnement, pour les villes et paroisses du Mâconnais » 119 264 livres 7 sols ; pour les propriétaires des droits et des offices, 433 livres 14 sols. Arrêts du Conseil d'État accordant pendant neuf ans au duc de Saint-Aignan 20 000 livres par an, imposées avec les frais sur les contribuables à la capitation de Bourgogne ; réglant à 170 000 livres la contribution de la Bourgogne « tant à l'entretien, l'habillement et les autres dépenses concernant les milices, qu'aux 6 deniers pour livre desdites dépenses pour la retenue des invalides et les taxations du trésorier général ». Commissions des élus généraux pour l'impôt des deux vingtièmes ; départements sur le Mâconnais des impositions royales, etc. 1767-1769

Registre - In-folio, 318 feuillets, papier.

- C 577 Lettres patentes du roi Louis XV, ordonnant l'imposition de 200 000 livres, pour l'exemption du logement des gens de guerre en Bourgogne ; de 71 550 livres, pour le taillon de ladite province. Commissions des élus généraux pour l'imposition sur le Mâconnais des trois vingtièmes s'élevant à 198 591 livres 2 deniers ; pour les autres impositions, royales s'élevant, sans les frais, à 182 570 livres 18 sols 6 deniers ;

pour la capitation, 51 559 livres 18 sols 3 deniers ; pour les garnisons, 63 405 livres 16 sols ; répartitions desdits impôts. Ordonnance des élus du Mâconnais concernant les contraintes à décerner par le receveur des États contre les collecteurs et les principaux habitants des communautés et les taxes des huissiers ou sergents royaux chargés de l'exécution desdites contraintes. Arrêt du Conseil ordonnant la levée des 4 sols pour livre sur les taxes de la capitation ; abonnement des deux vingtièmes et des 2 sols pour livre ; permission accordée par le Roi aux États de Bourgogne d'emprunter 1 200 000 livres qu'ils verseront au Trésor royal, pour être déchargés de la perception des 4 sols pour livre en sus de la capitation, etc.

1762-1769

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 578 Impositions sur le Mâconnais.- Lettres des élus généraux de Bourgogne engageant les élus du Mâconnais à procéder sans retard aux départements des impôts. Commissions desdits élus généraux. Départements, garnisons 52 723 livres 3 sols ; aides, 10 708 livres ; arrêt du Conseil, 4 108 livres 6 sols ; octroi extraordinaire, 29 982 livres 16 sols 6 deniers ; étapes, 20 775 livres 6 sols ; exemption, 20 708 livres 6 sols ; octroi ordinaire, 23 139 livres 2 sols 1 denier ; subsistance, 31 401 livres 6 deniers ; taillon, 44 347 livres 19 sols 2 deniers ; capitation, 44 404 livres ; deux vingtièmes et 2 sols pour livre sur les propriétaires des droits et des offices, 433 livres 14 sols ; sur les villes et les paroisses du Mâconnais, 119 218 livres 7 sols ; deux vingtièmes d'industrie sur les commerçants de Cluny, Mâcon et Tournus, 665 livres, etc.

1770-1771

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 579 Impositions sur le Mâconnais.- Commissions des élus généraux de Bourgogne ; lettres de l'abbé Terray au sujet de l'abonnement des deux vingtièmes et des 4 sols pour livre du premier ; mémoires sur cet abonnement, sur l'impôt de la capitation. Départements faits par les élus du Mâconnais, garnisons, 60 159 livres ; étapes, 14 974 livres ; subsistance, 31 156 livres 14 sols 6 deniers ; exemption, 20 087 livres ; octroi ordinaire, 18 734 livres ; octroi extraordinaire, 29 608 livres 10 sols 6 deniers ; arrêt du Conseil, 40 172 livres ; capitation, 52 979 livres ; taillon, 73 226 livres 6 sols 9 deniers ; abonnement des anciennes aides domaniales du Mâconnais, 81 648 livres ; vingtièmes d'industrie, 498 livres 15 sols ; vingtièmes sur les villes et les paroisses, 88 838 livres 12 sols. Requêtes en modération de cotes, etc.

1771-1772

Portefeuille - 45 pièces, papier.

- C 580 Délibération des États du Mâconnais, touchant la refonte de l'imposition des tailles pour chaque communauté ; arrêt du Conseil homologuant une délibération desdits États pour rendre les propriétaires de la ville de Mâcon garants et responsables des cotes ouvertes aux locataires de leurs maisons ; lettre de l'abbé Terray contenant que les privilégiés exempts de la taille personnelle doivent être astreints à la taille d'exploitation pour les biens « qu'ils font valoir par eux-mêmes ou par des métayers à moitié fruits » ; mémoire « contenant les moyens les plus sûrs de parvenir aune répartition d'impôts aussi juste qu'équitable » ; arrêt du Conseil et lettres patentes qui autorisent les États du Mâconnais à procéder sans délai à la confection d'un

nouveau pied de tailles ; mémoires sur les exemptions accordées aux différents officiers de l'ordre judiciaire ; requêtes des États tendant à être déchargés des droits de contrôle pour le contrat d'un emprunt de 300 000 livres qu'ils ont fait à Gênes et réponse de l'abbé Terray portant que « les actes qui sont passés en pays étranger n'ayant par eux-mêmes aucune hypothèque en France, il est indispensable, pour leur donner la même authenticité que s'ils avaient été faits dans le royaume, de les faire reconnaître en justice, et ils ne peuvent acquérir cette authenticité qu'autant qu'ils ont été contrôlés et même insinués, lorsqu'ils sont d'un genre à exiger cette dernière formalité » ; arrêt qui règle l'abonnement des vingtièmes en Bourgogne ; commissions des élus généraux de la province pour imposer sur le Mâconnais 185 691 livres 8 sols 8 deniers, pour le taillon, les garnisons, la subsistance, l'exemption, le don gratuit et l'octroi ; délibération des États de Bourgogne tendant à obtenir des États du Mâconnais le remboursement d'une somme de 50 895 livres 8 sols 5 deniers, portée en moins, par erreur de calcul, dans les précédentes commissions ; montant des impositions de l'année 1771, 386 587 livres 6 sols, etc. 1772-1772

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier (4 imprimées).

- C 581 Impositions sur le Mâconnais.- Répartition par les élus des États, étapes, 15 083 livres ; garnisons, 60 555 livres ; octroi ordinaire, 19 615 livres 6 sols 9 deniers ; subsistance, 31 008 livres 14 sols 6 deniers ; octroi extraordinaire, 29 674 livres ; exemption, 20 316 livres ; arrêt du Conseil, 40 476 livres ; taillon, 73 208 livres 6 sols 9 deniers ; capitation, 50 636 livres ; vingtièmes des offices, 651 livres 13 sols ; vingtièmes des paroisses, 144 286 livres ; vingtièmes d'industrie, 997 livres 10 sols ; supplément des vingtièmes, 39 646 livres 19 sols ; abonnement des anciennes aides du Mâconnais, 41 390 livres. Commissions des élus de Bourgogne. Mémoire tendant à ce que le Mâconnais ne soit pas tenu de contribuer au remboursement des offices du parlement de Dombes et de la Cour des monnaies de Lyon. Lettres patentes qui fixent à 7 000 livres la quotité du Mâconnais pour ledit remboursement. Arrêt du Conseil accordant aux États 50 000 livres à prendre en deux ans sur l'abonnement des aides, en considération des pertes que les orages ont fait éprouver au pays, etc. 1773-1773

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

- C 582 Exemption des impôts accordée aux employés des brigades des fermes retraités, qui n'ont aucune propriété et n'exercent aucune industrie ; arrêt du Conseil d'État homologuant la délibération des États du Mâconnais qui accorde 2 000 livres de gratification annuelle à M. de Pullignieu, procureur général du Conseil supérieur de Lyon, et autorise l'imposition de cette somme sur les contribuables de la province ; délibération des États de Bourgogne enjoignant aux maires et aux receveurs des villes de la province d'adresser, chaque année, au greffe desdits États, la liste de tous les privilégiés sujets à la capitation ; commissions îles élus généraux. Départements faits par les élus du Mâconnais, vingtièmes des offices, 520 livres 11 sous ; vingtièmes des paroisses, 142 411 livres 13 sous ; garnisons, étapes, subsistance, exemption, octroi ordinaire et extraordinaire, arrêts du Conseil, abonnement, taillon et capitation, 372 477 livres 11 sous 6 deniers. Lettre de Turgot pressant l'imposition des 7 000 livres que le Mâconnais doit supporter pour la

suppression des offices du parlement de Dombes et de la Cour des monnaies de Lyon. Requêtes en modération de cotes, etc. 1774-1775

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier (2 imprimées).

- C 583 Lettres patentes ordonnant que les 2 000 livres payées ci-devant au seigneur de Pullignieu seront ajoutées aux 7 000 livres imposées annuellement sur le Mâconnais pour le remboursement des offices du parlement de Dombes et de la Cour des monnaies de Lyon ; lettre de Turgot, promettant d'affranchir le Mâconnais de cette imposition ; arrêt du Conseil remettant 27 896 livres sur les impositions du pays, « ladite remise sera répartie par le seigneur évêque de Mâcon et les élus particuliers du Mâconnais, sur les communautés et habitants qui ont souffert des grêles et inondations arrivées l'été dernier, proportionnellement à leurs pertes, déduction préalablement faite de la moitié des dépenses faites par les États pour le traitement des habitants mordus par un loup enragé et pour la subsistance de leurs familles » ; commissions des élus généraux ; départements faits sur les villes et les villages du Mâconnais ; règlement pour la régie et l'administration des vingtièmes ; vingtième d'industrie sur les habitants des villes de Mâcon, Cluny et Tournus, 798 livres ; garnisons, étapes, subsistance, exemption, octroi ordinaire et extraordinaire, arrêts du Conseil, taillon et capitation, 381 929 livres 14 sous 8 deniers ; arrêt du Conseil ordonnant que, pendant cinq ans, il sera perçu 6 deniers pour livre en sus de la capitation sur tous les justiciables du parlement de Paris, pour subvenir à la reconstruction des bâtiments du Palais, détruits par un incendie ; requêtes en exemption ou en modération de cotes, etc. 1775-1776

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier (3 imprimées).

- C 584 Requêtes en modération de tailles ; état des sommes imposées par les élus généraux et comprises dans leurs commissions des garnisons, de la subsistance, du don gratuit et de l'octroi ordinaire, tant pour droits de recette du trésorier général et des receveurs particuliers que pour les épices de leurs comptes, lequel état s'élève à 79 200 livres ; délibérations des États du Mâconnais tendant à réduire à sept les dix départements qui comprennent les différentes impositions désignées sous le nom de tailles et capitation ; discours de Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon, sur la refonte des rôles des tailles ; commissions des élus généraux ; répartitions faites par les élus du Mâconnais ; montant des impositions autres que les vingtièmes, en 1778, 473 811 livres 2 sous 8 deniers ; mémoire relatif au visa des contraintes, etc. 1777-1780

Portefeuille - 50 pièces, papier.

- C 585 Mémoires sur les moyens de supprimer la taille arbitraire dans le Mâconnais et d'y établir la taille fixe ; sur l'abonnement des vingtièmes. Le nombre des cotes de tailles trouvées dans les rôles des communautés du Mâconnais s'élève à 28 223, dont 1 588 pour la ville de Mâcon, 904 pour Cluny, 376 pour Saint-Gengoux et 1 ,031 pour Tournus. Commissions des élus généraux ; départements faits par les élus du Mâconnais, vingtièmes, 168 831 livres 6 sous ; autres impôts, en 1780, 518 179 livres 13 sous 2 deniers. Délibération des États du Mâconnais, portant qu'il sera fait recherche des communautés laïques et des particuliers qui ne sont pas compris

dans les rôles des vingtièmes, ou qui ne le sont pas en proportion de leurs revenus. Arrêt du Conseil d'État, qui règle l'abonnement des vingtièmes de la Bourgogne à 1 556 500 livres. Edit du roi Louis XVI, portant établissement d'un troisième vingtième sur tous les objets assujettis aux deux premiers, à l'exception de l'industrie et des offices. Ordonnance des États Généraux de Bourgogne, décidant que le trésorier général, Antoine Chartraire de Montigny, versera, du produit des impôts, dans la caisse des États du Mâconnais, la somme de 38 145 livres 3 sous 8 deniers, pour être employée à divers objets d'administration, etc. 1780-1782

Portefeuille - 38 pièces, papier (3 imprimées).

- C 586 Requêtes en modération de tailles ; les maires des villes où il y a un présidial payent 75 livres pour la capitation ; ceux des villes où il n'y a qu'un simple bailliage, 37 livres 10 sous, et de celles où il n'y a ni présidial ni bailliage, 7 livres 10 sous ; remontrances du syndic du Mâconnais touchant la collecte des tailles et des vingtièmes ; règlement concernant le projet d'établir des collecteurs permanents dans chaque paroisse, rédigé par Léonard Chandon, commis à l'exercice des fonctions de procureur du Roi, en l'Élection, et par Émilien Noly, trésorier des États ; arrêt du Conseil homologuant une délibération des habitants de Bissy et de Fley, pour désunir ces deux paroisses quant aux impositions royales ; commissions des élus généraux de Bourgogne pour les impositions du Mâconnais. Départements faits sur les paroisses dudit pays, vingtièmes, 233 353 livres 19 sous ; charges du Mâconnais dans les affaires communes avec la Bourgogne, 377 461 livres ; charges particulières du Mâconnais, 158 519 livres. Remboursement de 11 384 livres 11 sous 11 deniers fait par les États de Bourgogne à ceux du Mâconnais. Délibération des États et arrêt du Conseil portant désunion des deux paroisses de Saint-Romain et de Saint-Symphorien-d'Ancelle ; arrêt du Conseil qui, annulant une sentence des officiers de l'Élection, « ordonne que les contribuables qui se prétendent surtaxés ne pourront se pourvoir par opposition que par-devant les élus des trois ordres des États particuliers du Mâconnois », etc. 1783-1784

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier (3 imprimées).

- C 587 Lettres patentes pour la levée des impôts de Bourgogne ; commissions des élus généraux, pour les impôts du Mâconnais. Départements faits sur les paroisses, vingtièmes, 234 664 livres 8 sous ; don gratuit, 30 960 livres ; garnisons, 78 338 livres 19 sous 9 deniers ; subsistance et exemption, 52 323 livres 12 sous 8 deniers ; octroi, 27 671 livres ; taillon et étapes, 55 717 livres ; arrêts du Conseil, 42 976 livres ; capitation, 45 682 livres 2 sous 2 deniers ; abonnements, 84 406 livres ; total des impositions de 1785, 652 739 livres 2 sous 7 deniers. Requêtes en modération de cotes ; contraintes décernées contre les collecteurs ; placet présenté par les États du Mâconnais au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, tendant à obtenir diminution des privilèges d'exemptions accordés à ses gardes. Tableaux extraits du livre de l'Administration des finances, par Necker, contenant les contributions payées par chaque individu de chaque Généralité ; les diverses espèces d'impôts et les rapports des frais de perception au produit de chacun d'eux, etc. 1784-1785

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

- C 588 Impositions sur le Mâconnais.- Vingtièmes, 235 152 livres 3 sous ; garnisons, 86 760 livres 14 sous 1 denier ; taillon et étapes, 41 792 livres 6 sous 3 deniers ; capitation, 49 955 livres 3 sous 3 deniers ; subsistance et exemption, 49 083 livres ; don gratuit, 57 474 livres 12 sous 8 deniers ; octroi, 21 729 livres ; arrêts du Conseil, 38 675 livres ; abonnement, 103 529 livres 19 sous 6 deniers. Mémoires et observations sur les impôts ; requêtes en modération de cotes ; lettre du contrôleur général de Calonne, demandant « des états indicatifs du nombre des mesures déterres en Mâconnais, qui sont et doivent être taxées aux rôles des tailles et vingtièmes, et du montant des taxes que chaque mesure, réduite à l'arpent de France, supporte tant en impositions pour le Roi qu'en charges locales ». Arrêt du Conseil remettant 15 000 livres sur les impositions du Mâconnais, pour indemniser les paroisses ravagées par la grêle et les inondations. Notes des répétitions à faire par les États du Mâconnais à ceux de Bourgogne ; avis de l'abbé de Lusines au sujet desdites répétitions. Etat des frais ajoutés à chaque répartition d'impôts, etc.
1785-1786

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 42 pièces, papier.

- C 589 Arrêt du Conseil modérant à 172 615 livres 14 sous 9 deniers la somme de 355 321 livres 7 sous 3 deniers, à laquelle la province de Bourgogne a été cotisée, « tant pour l'entretien, subsistance, habillement et autres dépenses concernant les milices, que pour les quatre deniers pour livre destinés à la retenue des invalides, et pour les frais de recouvrement à raison du sol pour livre » ; commission des élus généraux pour les impôts du Mâconnais ; départements ; détails et motifs des augmentations ou des diminutions de cotes particulières dans chacune des paroisses ; les procureurs du présidial prétendent ne pouvoir être assujettis aux vingtièmes ; avis de chacun des trois ordres de Bourgogne sur la prorogation et l'extension de l'impôt des vingtièmes, sur le projet de loi concernant la taille d'exploitation, sur la capitation des nobles et privilégiés ; mémoire sur le recensement et la refonte des rôles de vingtièmes dans le Mâconnais ; état des sommes comprises dans les commissions des élus généraux, et dans les départements faits par les élus du Mâconnais, etc.
1786-1787

Portefeuille - 50 pièces, papier.

- C 590 Délibération des États du Mâconnais, portant que les officiers de robe longue de maréchaussée seront compris à l'avenir dans les rôles des tailles, et imposés en proportion de leurs facultés ; défense de comprendre les chirurgiens dans le rôle des vingtièmes d'industrie ; arrêt du Conseil portant remise de toute augmentation sur l'imposition des vingtièmes ; commissions des élus généraux ; départements des impôts du Mâconnais qui s'élevèrent en 1789 à la somme totale de 629 759 livres 18 sous ; détail des charges du Mâconnais dans les affaires communes avec la Bourgogne ; des charges particulières au pays ; état des sommes comprises dans les commissions des élus de Bourgogne, etc.
1788-1789

Portefeuille - 53 pièces, papier (1 imprimée).

- C 591 Délibérations des États et lettres de M. Clément de Barville sur l'ancien mode de recouvrement ; exemption du logement des gens de guerre réglée à 200 000 livres

pour la Bourgogne. Lettres du contrôleur général des finances Lambert, sur l'évaluation de la vaisselle et des bijoux d'or portés aux hôtels des monnaies ; de Necker sur les décrets de l'Assemblée nationale, relatifs aux impositions et à la contribution patriotique. Proclamations du Roi pour la confection des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés ; pour la répartition des impôts ordinaires. Instructions envoyées par les États du Mâconnais aux maires et aux officiers municipaux des communes. États des communautés qui composent l'Élection de Mâcon ; des impositions en tailles et capitation faites sur les anciens contribuables et sur les ci-devant privilégiés des municipalités formant le district de Mâcon, non compris les droits de collecte et de confection des rôles, etc. 1789-1789

Portefeuille - 39 pièces, papier (2 imprimées).

- C 592 Ordonnances rendues par les élus des États du Mâconnais sur les requêtes présentées au sujet des tailles. Modérations accordées aux habitants de Saint-Martin-du-Tartre, de Loché, de Saint-Albain, de Bourgvilain, Azé, etc., à cause des réparations faites à leurs presbytères ; à François Olivier, maître particulier des Eaux et Forêts ; à Émilien Bruys, fermier de la seigneurie de Mazille ; à Étienne Bruys, fermier des dames Ursulines de Mâcon ; à Antoine Aymard, de Romenay, et à Joseph-Simon Gaillard, marchand de Mâcon, pères de douze enfants ; à Antoine Ochier, procureur-syndic de l'hôtel de ville de Cluny ; à Claude-Antoine Dugrivel, fermier des dîmes de Dulplie ; refusée à Étienne Arcelin, fermier des dîmes de Charbonnières. Suppression de la cote de François-Marie Rubat, avocat en parlement, domicilié à Lyon, qui, étant revenu à Mâcon, obtient exemption de tailles, comme secrétaire du Roi. Exemptions de tailles accordées à Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, procureur du Roi en la maréchaussée, pour les biens qu'il a acquis à Fuissé ; à Joseph Turin, curé de Farges ; aux Bénédictins de Cluny, pour les biens sis à Lournand, qu'ils ont acquis par échange fait avec M. de Rambuteau ; au sieur Duru, chargé par l'évêque Moreau de l'exploitation des bois taillis de Romenay ; à Nicolas Gros, commissaire aux saisies réelles ; à Claude Chandon, greffier en chef du bureau des finances en Bourgogne ; à Benoît Sambin, contrôleur des guerres, etc. 1772-1778

Registre - In-folio, 93 feuillets, papier.

- C 593 Ordonnances rendues par les élus des États du Mâconnais, sur les requêtes présentées au sujet des tailles. Modérations de tailles accordées à Louis d'Hauteville, sous-fermier de la messagerie royale de Cluny ; à Pierre Moiroud, receveur des amendes de la maîtrise des Eaux et Forêts ; à Claude Pollet, procureur-syndic de la ville de Mâcon ; à Antoine-Marie Reverchon, bourgeois de Lyon, pour ses propriétés de Vergisson ; à Louis Defranc, chirurgien de Mâcon ; à Antoine Bouchacourt, ancien greffier de la maréchaussée, demeurant à Pierreclos ; à Étienne Mulsand, receveur au grenier à sel de Thizy ; à Louis-Girard de Pelleterat de Borde, pour biens acquis à Château et à Viré ; à Gabriel-Philibert Chaillot, maire de Saint-Gengoux ; à Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi au bailliage, pour biens acquis à Senozan ; aux PP. Minimés de Mâcon, pour leur propriété de Charnay ; à Jean-Marie Cellard, seigneur de Chasselas, pour biens acquis audit Chasselas ; à Michel Ducrest, seigneur de Chigy, pour biens acquis à Saint-André-le-Désert ; à Marc-Antoine Pâtissier de La Forestille, pour biens acquis à Azé et à

Aines ; à Claude Laroux, greffier de la maréchaussée ; à Léonard Chandon, élu en l'Élection ; à Jacques Greuze, curé de Saint-Sorlin, pour ses propriétés de Tournus ; à Emmanuel-Aimé-Marie Chesnard de Montrouge, pour biens acquis à la Chapelle-de-Guinchay ; à Joseph Focard, procureur du Roi en la maréchaussée ; à François-Constance Aubel, conseiller au bailliage ; à M. Rozier de La Cardonnière, lieutenant criminel au bailliage, etc. 1778-1790

Registre - In-folio, 190 feuillets, papier.

- C 594 Ordonnances rendues par les élus des États du Mâconnais sur les requêtes présentées au sujet des vingtièmes. Modérations de cotes accordées à Jacques-Marie Chaussat, seigneur de Montburon ; à Claude Dumont, ancien avocat du Roi au bailliage ; à Joseph Rollet, ancien directeur des chemins ; à Louis-François de Lamartine ; à Henri-Bernard de Royer, marquis de Saint-Micaud ; à Charles-Claude Bataille de Mandelot ; à Jean-Baptiste Chalandon, notaire à Romanèche ; à Jean-Salomon Bernard de Sennecé ; à Jean-Baptiste Lhuillier, conseiller au présidial ; à Jean-Baptiste Chachuat, avocat et procureur fiscal de la justice mage de Cluny ; à Brice Grenelle de Pimont, chevalier de Saint-Louis, etc. 1771-1790

Registre - In-folio, 88 feuillets, papier.

- C 595-602 Gabelles et crues sur le sel. 1478-1789

- C 595 Mémoire contenant que Claude de La Ferté fut envoyé par les États du Mâconnais à Tours, où était le Roi, pour obtenir « abolition du grenier à sel mis sus au pays de Masconnois par maistre Pierre Symard, lors général de Bourgogne ». Permission de s'assembler accordée auxdits États par Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, « pour donner ordre sur le fait de la traicte du sel dont l'on use oudit pays, à cause de ce que ceux qui admodient ledit sel le mectent à plus hault pris qu'il ne doit estre ». Traité par lequel Pierre Régnaud, fermier du tirage du sel sur le Rhône et la Saône, promet de fournir du sel au Mâconnais, à 15 sols 10 deniers la quarte ; droit de gabelles fixé à 3 sols 7 deniers par quarte de sel ; promesse faite par Guillaume de Contour, fermier du tirage du sel, de diminuer le prix de la quarte qui est de 32 sols 7 deniers, après la suppression des crues qu'on y a mises ; traité passé avec Vincent Quadre, autre fermier. Commission donnée par Barthélémy Mercier, visiteur général des gabelles en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Mâconnais et Charollais, pour assigner les fermiers du sel aux fins de diminuer le prix de la quarte. Mémoire à présenter au Roi pour obtenir la décharge d'un impôt de 22 livres mis sur chaque muid de sel. Crue de 6 deniers par quarte, pour le payement de 318 livres 8 sols 8 deniers que le Mâconnais doit fournir chaque année pour les gages des officiers du présidial de Lyon ; ferme du tirage du sel adjudgée à François de La Bothière, au prix de 50 000 livres par an ; indemnités accordées aux voituriers du sel qui ont subi des pertes pendant les troubles ; prix de la quarte réduit à 28 sols 3 deniers pour Mâcon et 28 sols 8 deniers pour Tournus ; impositions de 2 874 livres mise pendant cinq ans sur le sel débité en Mâconnais ; de 5 sols sur chaque quarte de sel tenant lieu d'un subside de 5 sols par muid de vin entrant dans les villes et les gros bourgs, etc. 1478-1567

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

- C 596 Commission du roi Charles IX, pour vérifier les pertes que les fermiers du tirage du sel ont éprouvées pendant les troubles ; payé aux voituriers du tirage 4 411 livres 18 sous 3 deniers pour la voiture et le déchargement de 1 343 bennes de sel à Mâcon et de 500 bennes à Tournus (la benne ou demi minot valait deux quarts et la quart se subdivisait en deux octaves) ; le fermier du tirage percevait 4 sols par quart ; assignations données par la Cour des aides de Languedoc, séant à Montpellier, au sujet des procès intentés contre les fermiers du sel ; sel tiré du grenier de Lyon, pour l'approvisionnement du Mâconnais ; prix de la quart élevé à 4 livres 13 sols ; nouveaux subsides mis sur le sel ; visites faites dans le grenier de Mâcon par Gratian Chandon, lieutenant du visiteur des gabelles ; assignations aux États du Mâconnais pour comparoir à Lyon par-devant le visiteur des gabelles, aux fins de régler le prix du sel ; lettres patentes du roi Henri III, portant création des offices de regrattiers et revendeurs de sel à petite mesure, et extinction « du droit du tournois le parisien » en Bourgogne, moyennant 11 000 écus versés au Trésor par les États de la province ; Jean Noblet est commis à la recette des crues mises sur le sel pour l'entretien des garnisons de Mâcon, de Chalon et du château de Semur ; nouvelles crues pour la solde des gardes du duc de Mayenne, pour rembourser les emprunts faits par les États de Bourgogne ; requête des fermiers du sel en dommages et intérêts « sur le peu de débit que se fait présentement à l'occasion des faux saulniers » ; délibération des États portant que « le peu de débit ne peut être imputé et attribué aucunement au pays ains aux gardes établies et autres officiers de la Visitation auxquels est attribué la correction et punition desdits faux saulniers » ; mémoires et plaintes au sujet des surcharges imposées sur le sel, qui est plus cher dans le Mâconnais que dans toutes les autres provinces, etc.
- 1568-1593

Portefeuille - 67 pièces, papier.

- C 597 Édikt du roi Henri IV, « pour l'établissement de greniers à sel en la ferme de ce royaume et érection d'officiers en iceux greniers ». Opposition de Simon Dumont, syndic des États du Mâconnais, à l'établissement de crues que les États de Bourgogne veulent mettre sur le sel, alléguant que ce genre d'impôts pèse surtout sur les pauvres laboureurs ou vigneron qui consomment beaucoup plus de sel que le clergé, la noblesse et les riches du Tiers État ; que « le sel de Brouage qui se débite en Bourgogne est beaucoup plus âcre que celui de Peccais duquel on use en Masconnois et que par ceste considération il en fault beaucoup moins dans les lieux auxquels il est plus fort que dans les endroits auxquels il sale moins ».
- 1595-1648

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier (4 imprimées).

- C 598 Déclaration du roi Louis XIV, portant établissement en faveur des États de Bourgogne d'une crue de 40 sols par minot de sel, pendant 3 ans et 8 mois, sur tous les greniers de la province, y compris le Mâconnais ; procédure au sujet de cette crue, à l'établissement de laquelle s'opposait Nicolas Chanuet, un des intéressés dans la ferme des gabelles du Lyonnais ; remontrances du procureur-syndic des États du Mâconnais ; arrêt du Conseil ordonnant l'enregistrement des lettres

royaux ; procès-verbaux constatant l'établissement de ladite crue dans la Chambre de la Clayette et dans les greniers de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus. Arrêt du Conseil portant défense aux syndics de Bourgogne et de Mâconnais d'imposer ladite crue ; protestation d'Alexandre de La Porte, syndic des États du Mâconnais, déclarant qu'il fera « continuer la levée desdits quarante sols, sans avoir esgard au susdit arrest, comme subrepticement obtenu sans partie ouye et qu'il ne peut faire préjudice aux établissements qu'il a fait de la susdite imposition ». Réponse du Roi au cahier des États de Bourgogne, par laquelle il accorde auxdits États et à ceux du Mâconnais le droit de continuer pendant six ans ladite crue de 40 sols par minot de sel. Arrêt du Conseil portant augmentation sur le prix du sel de 3 livres par minot, dans tous les greniers de France. Compte du produit de la crue de 40 sols par minot, rendu par Jacques Desvignes, receveur des États du Mâconnais. Opposition du syndic au déchargement du sel envoyé par Louis Moysant, fermier général des gabelles du Lyonnais, attendu que « lesdits sels estoient de mauvaise qualité, nuisibles à la santé et préjudiciables au publicq ». Arrêt du Conseil décidant que ledit fermier général « continuera le, fournissement des greniers et chambres de ladite ferme, de tels sels qu'il pourra trouver dans et hors le royaume, pourveu qu'ils soient salubres et de bonne qualité », etc. 1650-1659

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier (2 imprimées).

C 599

États des recettes et des dépenses provenant de la crue de 40 sols, par minot ; arrêt du Conseil d'État, portant augmentation sur le prix du sel de 30 sols par minot ; requêtes présentées aux généraux des finances par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon ; délibération des États du Mâconnais, se portant opposants à ladite augmentation; arrêt de la Cour des aides et lettres patentes portant continuation de la crue de 40 sols par minot, en faveur des États du Mâconnais, et déboulant le syndic des États de Bourgogne de sa prétention d'assujettir le Mâconnais à la crue de 3 livres accordée à la Bourgogne. Les échevins de Mâcon sont maintenus dans le droit de prélever 5 sols par minot de sel vendu dans le grenier de la ville. Ordonnances des officiers des greniers à sel portant levée des 12 deniers par livre sur la vente du sel, attribués aux contrôleurs et aux conservateurs des gabelles. Arrêts du parlement de Dijon, faisant défenses aux regrattiers, de contraindre à prendre des billets ou des feuilles de gabelle ceux qui achèteront du sel à petites mesures ; aux fermiers des gabelles, d'obliger les syndics des paroisses à rapporter les rôles des tailles avec les noms et les surnoms des imposables. Déclaration du Roi portant règlement général des gabelles de France ; traité par lequel Nicolas Mailly, directeur général des gabelles, s'engage à payer annuellement aux États du Mâconnais la somme de 11 563 livres 9 sols pour le produit de la crue de 40 sols par minot. Plaintes de Claude Bertin, receveur au grenier à sel de la Clayette, contenant que « la plupart des gabellans dudit grenier, pour éviter le payement des crues, vont se fournir de sel aux greniers de Charlieu et de Beaujeu, à quoi il ne peut remédier, n'ayant pu obtenir des fermiers des gabelles, qu'ils mettent des gardes sur la frontière ». Lettres patentes accordant aux États du Mâconnais une crue de 9 livres par minot, pour le rachat des droits des aides ; arrêt du Conseil d'État, qui condamne les habitants des paroisses de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie à prendre leur sel dans le grenier de la Clayette, en payant les crues, et à indemniser les fermiers de leur non-jouissance, par des dommages-intérêts, qui seront réglés par l'intendant, etc. 1660-1692

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier (9 imprimées).

- C 600 Comptes des deniers provenant des crues, et s'élevant de 26 000 à 27 000 livres par an ; arrêt du Conseil portant continuation pendant trois ans de la crue de 9 livres par minot, dont les produits seront affectés aux emprunts que les États feront pour acheter les blés nécessaires à la subsistance du peuple ; continuation de ladite crue en faveur des États pour subvenir au paiement du don gratuit extraordinaire ; le bail en est porté à 43 000 livres par an, sur l'offre faite par Jean Dufresne, receveur du grenier à sel de Mâcon. Arrêt du Conseil et lettres patentes « pour obliger les gabellans du Mâconnais à prendre des feuilles de gabelles du sel qu'ils lèvent dans les greniers ». Etat contenant les noms des paroisses dépendant du grenier à sel de la Clayette. Pierre Cortey est nommé fermier des crues moyennant 44 000 livres par an. Mémoires sur le préjudice que cause au grenier de la Clayette la nomination d'un même receveur pour ce grenier, où le minot se vend 47 livres 4 sous, et celui de Charlieu, où le prix n'est que de 38 livres 4 sous. Saisies de sel opérées par les brigades de Cluny et de La Clayette ; plaintes de Claude-Anne Ligonnet, curé de Saint-Symphorien-des-Bois, au sujet des visites et des saisies de sel que l'on se permet à l'égard des curés du Brionnais ; rébellions contre les gardes des crues ; lettre du marquis de Laqueuille prétendant que les habitants du Brionnais ont le droit de prendre du sel où il leur convient et correspondance à ce sujet entre l'évêque Moreau, M. Damas d'Audour et le marquis de Laqueuille. Lettres : du sieur Perret, régisseur des droits des États, de l'abbé Terray, contrôleur général des finances, annonçant que les 25 communautés du Brionnais ont présenté requête pour n'être point tenues de se fournir de sel dans les greniers du comté de Mâcon. Délibération des États portant que M. Daugy, maire de Mâcon et élu du Tiers État, se rendra immédiatement à Paris, pour soutenir les droits des États et obtenir prompt justice et détails donnés par l'évêque Moreau au contrôleur général et au prince de Condé ; arrêt interlocutoire du Conseil d'État ; mémoires ; arrêt du Conseil portant que, par provision, les habitants des 25 paroisses du Brionnais, dépendant de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, seront tenus de prendre aux greniers de la Clayette et de Cluny le sel nécessaire à leur consommation, etc. 1709-1775

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier (7 imprimées).

- C 601 Arrêt de la Chambre des Comptes de Bourgogne, faisant défense aux commissaires de la régie du Mâconnais « de donner aucun ordre relatif à l'établissement des feuilles de gabelles, » dans les paroisses du Brionnais ; lequel arrêt est signifié aux États à la requête de Claude-Anne Ligonnet, curé de Saint-Symphorien-des-Bois, de Jean-Marie, marquis de Laqueuille, comte d'Amazé, et de Claude Favre, avocat en parlement, fondés de pouvoir desdites paroisses. Remontrances présentées au Roi par ladite Chambre des Comptes. Mémoires en faveur des États du Mâconnais. Arrêt du parlement de Dijon, défendant de percevoir dans son ressort, « notamment dans le Brionnois, aucuns droits qu'en vertu d'édits dument vérifiés en ladite cour ». Requêtes adressées au Roi par le syndic des États du Mâconnais. Arrêt du Conseil d'État annulant la procédure faite au bailliage de Semur, contre deux gardes des crues du Mâconnais, avec défense de faire de pareilles procédures à l'avenir. Remontrances du parlement de Dijon ; observations sur lesdites remontrances. Transaction par laquelle les États de Bourgogne « abandonnent à ceux du Mâconnais toutes leurs prétentions relatives à l'approvisionnement de sel des communautés du Brionnois, et au droit de crues qui en pourra résulter ; se départant

en conséquence de leur intervention au procès pendant au Conseil du Roi ». Lettres patentes qui homologuent ladite transaction et qui dispensent les crues du Mâconnais de la perception des deux nouveaux sous pour livre ; états constatant la diminution des produits du grenier à sel de la Clayette. Jugement de l'Élection de Mâcon, qui condamne Henri Montvener, de la paroisse de Gibles, à 100 livres d'amende, à tous dépens et à la confiscation d'un mulet, pour avoir levé au grenier de Beaujeu 2 minots de sel, au préjudice des droits des crues du Mâconnais ; arrêt du parlement de Dijon qui annule ce jugement ; arrêt du Conseil qui casse et met à néant celui du parlement de Dijon ; mémoire cherchant à établir que les châtelles de Bois-Sainte-Marie et de Châteauneuf sont du ressort dudit parlement, etc.

1775-1783

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier (5 imprimées).

- C 602 Certificat donné par Jean Mioland, élu doyen en l'Élection de Mâcon, constatant, d'après les registres des receveurs des crues, que les habitants et les regrattiers des paroisses de Saint-Racho ou Dun-le-Roi, Matour, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Dompierre, Ozolles, Gibles, Montmelard, Saint-Igny-de-Vers, Varennes-en-Brionnais, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Dyo, Saint-Julien-De Civry, Colombier, le Bois-Sainte-Marie, Ouroux, Vareilles, Amanzé, Saint-Symphorien-des-Bois, Curbigny, Prizy, Vérosvres et Oyé gabellaient au grenier de la Clayette ; et ceux de Meulin, Trivy, Sivignon et La Guiche, au grenier de Cluny. Requêtes au Roi pour obtenir que les paroisses du Brionnais restent assujetties aux crues du Mâconnais ; mémoire pour Claude-Anne Ligonnet, Jean-Claude, marquis de Laqueuille, et Edmond Cireaud, procureurs spéciaux desdites paroisses, s'opposant auxdites requêtes ; arrêt du Conseil prononçant en dernier ressort que « les communautés dites Brionnaises seront tenues de prendre le sel pour leur usage dans les greniers du Mâconnais, et d'y payer les droits de crues tant anciens que nouveaux, même ceux qui pourroient être établis par la suite ». Lettres patentes ordonnant que les contestations qui pourront naître en Brionnais sur le fait des gabelles ou des crues, seront portées en l'Élection de Mâcon, sauf l'appel à la Cour des aides de Paris. Renseignements sur les employés aux brigades établies à Mâcon, à la Clayette et à Tramayes, pour la conservation des droits de crues. Etat des paroisses dépendant des greniers à sel de Cluny, de Saint-Gengoux, de Mâcon et de Tournus ; procès-verbaux de saisies de sel, etc.

1784-1789

Portefeuille - 74 pièces, papier (8 imprimées).

- C 603-616 Aides. 1544-1789

- C 603 Acquisition faite par Jean Pelletier, bourgeois de Lyon, « à pact de reachapt perpétuel » et moyennant 378 livres 10 sols, des fermes d'Hurigny, dépendant du domaine du Roi et consistant dans le gros du vin et la ferme des petites denrées. « Extrait des aliénations et rentes constituées sur les aydes de l'Élection de Masconnois », ces aides consistaient, 1er en droits sur la draperie, la tannerie, l'escofferie (commerce de cuirs), les toiles, la mercerie, les selliers, les armuriers, les fourbisseurs, la boucherie, « les bestes chevalines, bois ouvré et non ouvré, chenève (chanvre) lin et corde, pierre ouvrée et non ouvrée, noix et huile, bapterie et ferronnerie, pelleterie, etc. » et vin en gros dans les villes de Mâcon, Tournus,

Cluny et Saint-Gengoux ; 2e dans le sol pour livre sur le vin vendu en gros dans les villages ressortissant à l'Élection du Mâconnais ; 3e dans le huitième du vin vendu en détail dans les villages et dans les villes, excepté Mâcon. Droits des halles, du vin d'août et plat bourgeois, acquis par l'hôpital de Mâcon, au prix de 480 livres 14 sols ; droit de 5 sols par muid de vin acquis par les États de Bourgogne, au prix de 15 000 livres, qui devront servir à racheter les parties anciennement aliénées du domaine des aides et des gabelles. Procès-verbal d'enquête louchant les produits des droits d'aides en 1567 et 1568, dressé par Antoine Demeaux, élu en l'Élection, à la requête d'Olivier Dagoneau, receveur pour le Roi, et de Toussaint Dagoneau, fermier général des aides du Mâconnais. Établissement d'un bureau à la Clayette, pour la perception des droits d'entrée, mis dans toutes les villes, les bourgs et les bourgades, où il y a foires et marchés. Contrat de vente et acquisition faite par Léonor Chabot, comte de Charny, du péage de Mâcon, au prix de 23000 écus et des aides du Mâconnais, au prix lui de 25000 écus ; ladite somme de 25000 écus est payée au trésor par la duchesse d'Elbeuf, la comtesse de Tavanès, la comtesse de Chiverny et la marquise de Varambon, filles et héritières du comte de Charny. Amodiation des droits d'aides, pour trois ans, passée à divers particuliers, au prix total de 5 895 livres 5 sols, et à la condition d'acquitter les rentes dues sur lesdites aides, etc. 1544-1605

Portefeuille - 31 pièces, papier (1 imprimée).

- C 604 Lettres patentes du roi Henri IV, confirmant aux échevins et aux habitants de Mâcon le droit du huitième sur le vin vendu en détail dans l'intérieur de la ville ; saisie des deniers provenant de la caisse de Salomon Chesnard, receveur des aides, faite à la requête de Guillaume de Saux, seigneur de Tavanès, pour avoir paiement de 4 200 livres à lui dues par le duc d'Elbeuf ; cautions fournies par les fermiers des divers droits d'aides ; délivrance des fermes faite par Claude de Tournay, trésorier de France en Bourgogne, au prix total de 10 074 livres 15 sols. Procuracy passée par Denis Feydeau, administrateur général des aides de France, à Guillaume Menant, receveur des aides en l'Élection de Vezelay, pour se transporter à Mâcon, annuler ou confirmer les baux des fermiers des aides, visiter les caisses des receveurs, etc. ; opposition de Louis Laurent, syndic des États, aux entreprises dudit Guillaume, procédures, arrêt du Conseil qui condamne ledit syndic à payer audit Menant, par transaction, la somme de 6 000 livres, plus 1 089 livres 17 sols 2 deniers, pour dépens. Bail général de toutes les aides de France, passé à Denis Feydeau, au prix total de 1 740 000 livres ; fermes des droits d'aides délivrées à divers particuliers par les officiers de l'Élection, à la requête du syndic des États, au prix total de 9 313 livres 16 sols 4 deniers, etc. 1605-1612

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier, (1 imprimée).

- C 605 Bail des aides du Mâconnais passé à Jean Faultrier, receveur du taillon de Vezelay, par Marguerite Chabot, veuve de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, moyennant 10 000 livres par an, et « à la charge de paier les charges de fiefs et aulmosnes, gages et droicts d'officiers, octroys de ville, rentes constituées, et aultres charges généralement quelzconques qui sont sur lesdites aydes » ; règlement pour la levée des droits d'aides ; état des créanciers de rentes constituées sur les aides du Mâconnais ; opposition des États du Mâconnais à la ferme de Jean Faultrier, dont

les commis sont chassés de Mâcon à la suite d'une émeute ; procès criminel intenté auxdits États par Guillaume Marescot, maître des requêtes ; transaction par laquelle Salomon Chesnard, receveur des États, et quatre bourgeois de Mâcon sont subrogés au bail des aides, aux mêmes conditions, et moyennant 18 200 livres d'indemnité payées par les États audit fermier pour dommages-intérêts et frais de procédures, plus une rente annuelle de 2 300 livres payable pendant la durée dudit bail. Saisies de deniers faites à la requête de Théodore-Agrippa d'Aubigné pour avoir paiement de la somme de 2 916 livres 19 sols 2 deniers à lui due par la duchesse d'Elbeuf ; de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercoeur, créancière de ladite duchesse d'Elbeuf, pour la somme de 30 400 livres. États constatant le produit des droits d'aides ; lettre de la duchesse d'Elbeuf demandant à Salomon Chesnard ce qui lui reste dû ; bail passé par ladite duchesse à Jean Caillant, demeurant à Auxerre, de la ferme des aides du Mâconnais, « ensemble le péage de Mascon, pour ce qui en peut appartenir à ladite dame » à la condition d'acquitter toutes les charges dues sur lesdites aides, et moyennant le prix annuel de 24 000 livres ; sentence des élus en l'Élection, ordonnant l'enregistrement dudit bail et enjoignant audit Caillant de fournir bonne et valable caution, etc. 1612-1619

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

- C 606 Cession faite à Jean-Baptiste Faulchier par Antoine Feydeau, fermier général des aides de France, de tous les droits attachés à son bail, « par lequel il luy est permis de jouir des aydes vendues et engagées et en déposséder les acquéreurs, en payant la rente au denier douze de la Finance actuelle des engagements aux aydes, huitiesme, vingtième et autres impositions de l'Eslection de Mascon, avec les droits de péage dudit Mascon ». Opposition du syndic des États du Mâconnais aux prétentions de Jean Caillant, fermier des aides, qui voulait obliger tous les habitants à faire ouverture de leurs caves, pour marquer et inventorier les vins ; sentence de l'Élection qui interdit audit fermier l'entrée des caves autres que celles des cabaretiers et débitants de vin ; appel à la Cour des aides de Paris qui annule la sentence de l'Élection ; l'affaire est évoquée au grand Conseil ; main-levée des saisies de vin, opérées par Jean Caillant ; requêtes des deux parties ; dits et contredits ; arrêts interlocutoires ; ledit fermier conteste aux habitants de Mâcon le droit de huitième du vin, et à ceux de Tournus et de Cluny la franchise de leurs foires ; arrêt de la Cour des aides le déboutant de ses prétentions ; ledit Caillant veut établir un droit de 5 sols par millier de fer descendant à Lyon par la Saône ; arrêt du parlement de Paris ordonnant « que Caillant sera pris au corps et amené prisonnier en la conciergerie du Palais, pour répondre à telles fins et conclusions que le procureur général voudra contre luy prendre ». Offres faites par la duchesse d'Elbeuf de remettre le bail des aides du Mâconnais à six personnes solvables de la ville de Mâcon. Répétition de deniers faite contre Jean Caillant, ex-fermier, par Salomon Chesnard, receveur des aides, etc. 1619-1622

Portefeuille - 7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier, (5 imprimées).

- C 607 Exécutoire pour contraindre Salomon Chesnard, receveur des aides, à vider entre les mains de Gilles Tillier, doyen en l'église de Poitiers, la somme de 1 418 livres 15 sols à lui due par la duchesse d'Elbeuf. Arrêt de la Cour des aides faisant « inhibitions et deffense à tous fermiers de plus faire assigner par-devant les esleuz

les particuliers habitans des paroisses scituées hors le lieu où est le siège de leur eslection, qu'ilz n'ayent fait au préalable leurs affirmations par-devant les juges, curés, vicaires ou notaires de leurs dictes paroisses ». Règlement pour la levée du sol pour livre sur toutes sortes de draps y spécifiés ; sous-bail des aides de Salornay-sur-Guye, passé par André Delafosse, fermier général des aides du Mâconnais, à Isaac Darbon et Jean Lautissier, habitans de ladite paroisse, moyennant 140 livres par an. Arrêts de la Cour des aides : défendant aux fermiers ou à leurs commis d'entrer dans les caves des habitans, pour faire l'inventaire des vins, excepté dans celles des débitans ou cabaretiers ; confirmant les saisies faites par les créanciers sur les aides du Mâconnais. Sous-bail « de la batterie, ferronnerie, bois ouré et non ouré » passé à François de Saucé, notaire, moyennant 600 livres par an ; taxes sur les marchands de vin en gros, les hôteliers et les cabaretiers. Le syndic des États intervient en faveur des marchands de vin en gros de Mâcon, trafiquant en Bourgogne, auxquels le fermier des aides, veut faire payer le droit du sol pour livre, déjà acquitté par les vendeurs, propriétaires ou vigneron ; règlement général sur le fait des aides ; procès soutenus par le syndic des États contre André Delafosse, fermier des aides, et Jean Caillant, intervenant, au sujet de la franchise des foires et d'un droit que ledit fermier voulait exiger sur le fer venant de Bourgogne ; contraintes décernées à la requête des créanciers de la duchesse d'Elbeuf, et saisies de deniers faites sur la caisse de Salomon Chesnard, receveur des aides ; procès entre ledit receveur et la duchesse d'Elbeuf pour reddition de comptes ; compte du produit des aides rendu par-devant les officiers de l'Élection, par François Nadreau régisseur commis par la duchesse d'Elbeuf, etc. 1622-1630

Portefeuille - 10 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

- C 608 Bail des aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, passé à Jacques Offlard, par la duchesse d'Elbeuf et le comte de Carrouges, sous la condition d'acquitter toutes les charges, rentes, etc., établies sur lesdites aides, et de payer annuellement la somme de 20 000 livres ; actes de nomination et réception des clercs ou commis dudit Offlard, par-devant les officiers de l'Élection ; sous-bail passé à Louis Décligny, pour le droit de huitième dans les paroisses de Chauffailles, Azolettes et Belleruche ; établissement de six commis dans la ville de Mâcon ; plaintes contre les commis établis à Saint-Gengoux ; opposition du syndic des États aux prétentions de Jacques Offlard, qui voulait substituer au droit de huitième un droit fixe de 5 livres par muid de vin sur les cabaretiers qui vendent à pot et à assiette et de 4 livres sur ceux qui ne vendent qu'à pot ; procès-verbaux dressés contre divers cabaretiers ; contraintes décernées contre ledit fermier, pour payement des rentes constituées sur les aides ; procédure contre un cabaretier de Tournus qui est condamné, par sentence de l'Élection, à permettre aux commis dudit fermier l'entrée de ses caves, pour faire l'inventaire de ses vins ; opposition des cabaretiers aux efforts de Jacques Offlard, pour introduire la pinte de Paris dans le Mâconnais ; procès-verbal constatant que 230 pintes de Paris équivalent à 240 pots de Mâcon ; sous-baux des droits d'aides passés à divers particuliers ; édit portant attribution aux receveurs des aides de 6 deniers pour livre de tout l'argent dont ils auront le maniement ; arrêt de la Cour des aides qui « disjoint l'instance d'entre ledit Offlard et le procureur-syndic des États du Masconnois, condamne ledit Offlard et ses cautions par emprisonnement de leurs personnes, payer à la dame d'Elbeuf le prix du bail de sa ferme, et déclare ledit bail nul et résolu pour le temps restant à parfaire d'iceluy » ; assignation devant le Conseil d'État donnée à Offlard par Pierre Chesnard,

procureur-syndic des États ; saisies faites chez Offlard, ses commis et ses sous-fermiers, à la requête de Salomon Chesnard, receveur des aides, pour avoir paiement de la somme de 2 044 livres 10 sols ; inventaire de leurs papiers et livres de comptes, etc. 1632-1635

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier (2 imprimées).

- C 609 Arrêts de la Cour des aides portant défense aux syndics des paroisses de faire assigner les habitants par devant les élus, pour entendre leurs comptes, qu'ils devront rendre en l'assemblée desdits habitants ; réglant le salaire des huissiers. Arrêts du Conseil d'État portant attribution à François Chandonnay, fermier général des aides de France, du droit annuel des cabaretiers, du sol pour livre de la draperie et des toiles ; taxant les engagistes des aides, pour droit de confirmation. Bail des aides du Mâconnais passé à Philibert Réty, notaire de Mâcon, par la duchesse d'Elbeuf et le comte de Carrouges, moyennant 16 000 livres par an, qui furent ensuite modérées à 11 000 livres ; acte par lequel ledit Philibert Réty s'associe Claude Béchet, aussi notaire. Quittances des créanciers de rentes sur les aides du Mâconnais ; comptes de Salomon Chesnard, receveur desdites aides. Délibération des États de Bourgogne pour l'abolition du droit du sol pour livre sur toute espèce de marchandises. Procès soutenu par les receveurs des aides contre Jacques Offlard, ancien fermier, touchant la reddition de ses comptes et l'indemnité qu'il réclamait du syndic des États pour empêchement dans la jouissance de sa ferme ; sentence de l'Élection, qui condamne les sous-fermiers des aides de Saint-Pierre-de-Senozan, Igé, Domanges, Aines, Azé, Hurigny, Leynes, Saint-Vérand, Chasselas, Saint-Amour, Chaintré, Saint-Martin-du-Tartre, Bissy, Fley, Savigny, Vaux-en-Pré, Saint-Clément-sur-Guye, la Chapelle de Guinchay, Saint-Sorlin, etc., à payer au receveur des États la somme de 4 444 livres 7 sols 7 deniers, nonobstant les saisies faites entre leurs mains sur la duchesse d'Elbeuf. Arrêt du Conseil qui décharge les engagistes de Bourgogne et autres du paiement des charges locales ; ordonnance des commissaires généraux députés en Bourgogne, portant « que les propriétaires des rentes assignées sur les péages et le domaine du Roi en Mâconnais, seront payés par les engagistes et les receveurs desdits domaines, etc. » 1636-1646

Portefeuille - 9 pièces parchemin ; 69 pièces, papier (20 imprimées).

- C 610 Bail des aides du Mâconnais passé par la duchesse d'Elbeuf à Étienne Chartier, bourgeois de Paris ; procès-verbaux dressés par les commis dudit fermier contre Claude Dupuis, élu en l'Élection, qui vendait du vin en détail dans la ville de Tournus, et leur refusait l'entrée de ses caves ; plaintes contre les commis des aides, qui excitent une émeute à Mâcon, un jour de foire ; significations faites à la requête d'Étienne Chartier aux officiers de l'Élection et au syndic des États, de l'abandonnement qu'il fait de sa ferme à leurs risques et périls ; procès porté en la Cour des aides ; mémoires, dits et contredits ; réponse des échevins de Mâcon à une sommation à eux faite par Mathurin Gassion, commis au recouvrement des aides, par laquelle ils soutiennent qu'il n'est dû aucun droit d'aides sur les vins et les marchandises amenés aux foires ; édit du Roi qui décharge les engagistes des aides aliénées de la contribution à laquelle ils étaient tenus pour les rentes, les gages, les droits et les charges locales ; Antoine Delamotte, receveur particulier de Semur-en-Brionnais, acquiert au prix de 1 495 livres le droit d'aides et gabelles

appartenant au Roi dans la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; arrêts du Conseil d'État portant que tous procès au sujet des aides seront portés par devant les officiers des Élections, et par appel on la Cour des aides et enjoignant aux habitants du Mâconnais de n'enlever leurs vins qu'après « les avoir dépriés aux bureaux pour ce établis » et de souffrir les inventaires et les visites des fermiers commis par Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, fils et héritier de la duchesse d'Elbeuf ; signification faite par Mathurin Gassion à Alexandre de La Porte, syndic des États du Mâconnais, de se trouver aux inventaires des vins, pour empêcher les rébellions, semblables à celles qui ont eu lieu dans la paroisse de Romanèche, etc. 1646-1660

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier (6 imprimées).

- C 611 Arrêt du Conseil privé du Roi qui ordonne aux fermiers et aux receveurs des aides et des péages du Mâconnais de verser 5 197 livres 16 sols dans la caisse de François Paiseaud, receveur en titre d'office desdites aides ; refus de Mathurin Gassion qui est mis en prison ; différends entre les États du Mâconnais et le comte d'Harcourt, au sujet des sous-baux ; état particulier du revenu des aides du Mâconnais réduisant la recette à la somme annuelle de 4 434 livres 7 sols 6 deniers ; sentences rendues contre divers particuliers par Jean Le Camus, conseiller en la Cour des aides et commissaire député par le Roi ; ordonnances dudit commissaire sur le déprix des vins et la franchise des foires ; traité par lequel le comte d'Harcourt laisse aux États du Mâconnais la jouissance des droits d'aides, moyennant la somme de 15 000 livres par an, et à la charge d'acquitter les rentes, gages et autres charges s'élevant ensemble à 8 000 livres ; requête de Louis Ménestrier, fermier du droit de banvin appartenant à l'abbé de Tournus, pour être déchargé des droits d'aides ; requêtes au Roi pour obtenir révocation de nouveaux droits mis sur les vins ; arrêt du Conseil d'État portant résolution du traité intervenu entre le comte d'Harcourt et les États du Mâconnais ; François Clément, sieur de Boussière, fondé de procuration dudit comte pour la régie de ses aides ; requêtes du syndic des États pour que le nouveau fermier soit tenu de lui communiquer les titres en vertu desquels il prétend percevoir les droits de l'entrée des vins ; plaintes et informations contre les commis ; sentence de l'Élection qui maintient les habitants de Mâcon dans l'exemption du gros du vin vendu dans la ville ; les élus généraux de Bourgogne prennent fait et cause en main, pour empêcher l'établissement de nouveaux droits d'aides dans le Mâconnais, etc. 1661-1664

Portefeuille - 122 pièces, papier (3 imprimées).

- C 612 Ordonnance de l'Élection permettant au fermier des aides de faire l'inventaire des vins des hôteliers et des cabaretiers, en présence de l'un des élus ; protestation du syndic des États, pour qu'il soit défendu audit fermier de percevoir d'autres droits que le gros du vin avec les 10 sols d'augmentation, le huitième du vin vendu en détail et le sol pour livre des marchandises ; opposition à la levée de 5 sols par muid de vin entrant dans les villes et les bourgs ; arrêt du Conseil, ordonnant la perception des nouveaux droits d'aides ; plaintes et informations contre les commis des aides ; arrêts de la Cour des aides qui n'accordent la franchise des foires de Mâcon qu'aux habitants de la ville et de la banlieue ; opposition des États ; ordonnance de Benoît Bouvot, conseiller de la Cour des aides, commissaire du Roi, portant que le syndic des États du Mâconnais et le fermier des aides se pourvoient

au Roi, pour raison du nouveau droit d'entrée de 5 sols par muid de vin ; requêtes du syndic contre les exactions du fermier et de ses commis ; arrêt du Conseil maintenant les habitants de Mâcon dans la jouissance du huitième du vin vendu en détail et dans l'exemption du droit de gros du vin, « à la charge que, pour esviter aux fraudes, lesdits habitants ne pourront prétendre l'exemption dudit gros que pour la moitié des vins qu'ils recoeuilliront en leurs vignes, et qu'ils payeront l'augmentation du gros desdits vins de leur creu vendus dans l'enclos de la dicte ville, fixée à 16 sols 3 deniers pour chacun muid, et qu'ils donneront déclaration de leurs vignes » ; ordonnances et jugements rendus par Jacques-Auguste Virey, seigneur du Tartre et Gommerand, lieutenant général du Roi en Chalonais, commissaire délégué pour la connaissance des aides du Mâconnais ; arrêt du Conseil qui rend aux officiers de l'Élection de Mâcon la connaissance des aides qui leur avait été interdite, et qui est ensuite transmise aux élus de Villefranche ; projet d'accommodement entre le fermier des aides et le syndic des États ; contraintes décernées par le fermier contre les habitants des villages qui refusent d'acquitter les droits, etc. 1664-1667

Portefeuille - 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

- C 613 Délibération des États, portant « que désormais les inventaires ne pourront estre faits par les commis des Aides que dans les jours qui seront marqués le dimanche précédant au prosne des esglises parroissiales, et en présence d'un notaire ou huissier qui sera nommé par la communauté » ; sommation faite à Simon Dumont, syndic des États, par François Clément de Boussière, régisseur des aides, pour venir à son bureau entendre les comptes que rendront les paroisses assignées ; convention fixant le prix des vins manquant sur les inventaires des vendanges ; sentence des élus de Villefranche contre divers particuliers ; plaintes et informations contre les commis ; arrêt de la Cour des aides, faisant défense au fermier « de prendre et lever les droits de gros et augmentation d'icelluy sur le pied des inventaires, ains seulement lors de la vente des vins, suivant les déclarations, registres et dépris ». Règlement portant que Jean Guérin, fermier général des aides du Mâconnais, établira des bureaux et des commis pour délivrer les congés ; qu'il fera l'inventaire des vins, une fois l'an, après les vendanges ; que le droit du gros sera payé par le vendeur au lieu du cru, et en cas de revente, dans le lieu où le vin est vendu ; qu'il pourra faire visite une fois seulement par an chez les marchands de vin eu gros, et toutes les fois qu'il le voudra chez les cabaretiers ; que les clerks ou commis seront nommés par le procureur du Roi ou son substitut en l'Élection de Mâcon ; que les officiers de ladite Élection, rétablis dans leurs fonctions, tiendront deux audiences par semaine, etc. Nouveaux différends ; nouveaux procès ; Louis Lorette est nommé fermier des aides du Mâconnais ; prise de corps décernée contre François Clément, qui est emprisonné à Paris, dans les prisons delà conciergerie du Palais ; états des recettes et des dépenses des sous-baux des aides, passés par les États à divers particuliers pendant cinq mois et sept jours, « auquel temps lesdits sous-fermiers furent dépossédés par le commis de M. d'Harcourt ». Etats des droits prétendus sur les cabaretiers ; confirmation de la franchise des foires de Mâcon, et de l'exemption du gros du vin en faveur des habitants de ladite ville. Arrêts du Conseil maintenant Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, dans le droit de lever le sol pour livre de toutes marchandises ou denrées vendues en Mâconnais ; les habitants de la ville de Marcigny, dans l'exemption de tous droits d'aides. Lettres patentes et arrêts du Conseil portant extinction des nouveaux droits d'aides dans le Mâconnais, moyennant 550 000 livres versées au Trésor et à la charge par les États

de prendre la ferme des anciens droits et de payer annuellement au fermier général des aides 7 720 livres pour les charges locales, etc. 1667-1689

Portefeuille - 15 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier (7 imprimées).

- C 614 Emprunts pour fournir au paiement des 550 000 livres promises au Roi pour le rachat des nouvelles aides ; quittances pour les versements partiels de ladite somme ; compte rendu en la Chambre des Comptes de Dijon, pour justifier de la recette et de l'emploi desdites 550 000 livres ; Jean Baudouin Des Pacauds, bourgeois de Paris, est nommé fermier des anciens et des nouveaux droits d'aides régis par les États du Mâconnais, et Michel Courtois, sous-fermier des aides de Cluny ; arrêt du Conseil portant suppression de l'imposition de 15 000 livres que les États du Mâconnais faisaient annuellement pour aider au remboursement des 550 000 livres ; comptes des produits des droits d'aides, rendus aux États par Claude Chambre, receveur ; ferme des droits d'aides et de péage donnée à Jean-Baptiste Leblanc, au prix annuel de 25 000 livres ; arrêt du Conseil d'État, ordonnant que le droit du sou pour livre sera payé aux entrées des villes sur tous les bois, sans excepter ceux qui proviennent des forêts royales ; bail passé à Joseph Foillard, au prix annuel de 33 500 livres, du péage de Mâcon et du droit du huitième consistant « en 6 livres 8 sols par botte de vin vendu par les bourgeois et les débitants à pot, et 8 livres pour les cabaretiers vendant vin à assiette » à lever dans toute l'étendue de l'Élection de Mâconnais, excepté dans la ville de Mâcon, où le droit de huitième appartient aux habitants ; requête du sous-fermier des aides de la Clayette, pour obtenir diminution du prix de son bail, au sujet de la perle que lui causent les entreprises du seigneur de la Clayette qui a établi des foires et des cabarets dans une terre ressortissant à la Bourgogne, où l'on ne paye aucun droit d'aides ; bail des aides du Mâconnais, passé à Pierre Cortey ; arrêt du Conseil d'État déboutant Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, de sa demande tendant à l'exécution d'un contrat d'aliénation des droits de gros et de huitième sur le vin, passé au profit de Philibert de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin (aujourd'hui Vauban), etc. 1689-1754

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier (5 imprimées).

- C 615 Plan de régie des revenus appartenant aux États du Mâconnais et consistant en droits d'aides, crues et péages ; mémoires contre Antoine Chapuis, secrétaire du Roi, garde des sceaux en la chancellerie près la Chambre des Comptes de Dôle, qui vendait vin en détail dans la ville de Tournus et refusait d'acquitter les droits d'aides ; arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les droits de péage de Mâcon et ceux d'aides du Mâconnais seront et demeureront réunis au domaine de la couronne ; lettres de l'abbé Terray relatives à ladite union ; mémoire tendant à prouver que le droit de gros n'est autre chose que le vingtième du prix des différentes marchandises ou denrées qui ont été assujetties à ce subsidie, sous le règne du roi Jean et du consentement des États généraux ; arrêt du Conseil qui accorde aux États du Mâconnais l'abonnement, à titre de bail emphytéotique pendant 99 années, des anciennes aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, moyennant la rente annuelle de 80 000 livres payable au Trésor royal. Lettres patentes du roi Louis XV, permettant aux États, pour l'exécution dudit arrêt, d'imposer annuellement sur tout le pays ladite somme de 80 000 livres ; accordant à

chaque membre ou officier desdits États des droits de vacation et d'assistance au département de ladite imposition. Arrêt du Conseil qui permet auxdits États de faire percevoir un droit d'octroi de 12 livres par queue de vin vendu en détail et 20 sous par chaque minot de sel distribué dans les cinq greniers du pays, outre et par-dessus les anciennes crues, pour fournir au payement de ladite somme, etc.

1766-1772

Portefeuille - 9 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier (4 imprimées).

- C 616 Opposition des habitants de Préty et Lacrost à la perception des droits obtenus par les États ; arrêt du Conseil supérieur confirmant lesdits droits et mémoires pour obtenir la suppression du sou pour livre ou anciennes aides. Correspondance avec Charles Perret, régisseur des droits appartenant aux États, concernant la nomination ou la révocation des commis à la régie ; les diverses parties du service ; les produits effectués, etc. Lettres patentes du roi Louis XVI qui suppriment à perpétuité les anciennes aides ou sou pour livre sur toutes sortes de marchandises vendues, échangées ou données en payement, ainsi que les charges locales du Mâconnais ; en conséquence, tient quittes les États dudit pays de la rente annuelle de 80 000 livres, à condition qu'ils verseront au Trésor royal la somme principale de 1 282 902 livres ; emprunts pour le payement de cette somme ; continuation d'un octroi de 12 livres par queue de vin et de la crue de 20 sous par minot de sel pour le remboursement desdits emprunts ; arrêt du Conseil et lettres patentes fixant à 8 000 livres l'abonnement annuel à payer par les États pour tenir lieu des 2 sous pour livre perceptibles sur ledit octroi ; remontrances des États de Bourgogne touchant les droits sur les vins ; mémoire pour les sieurs Piot et Ceyssel, fermiers des octrois perçus à Tournus au profit des États ; comptes qui prouvent que leur recette brute s'est élevée à 4 418 livres 19 sous 6 deniers, en 1787 ; à 4 048 livres 5 sous 1 denier, en 1788 ; à 3 996 livres 5 sous 7 deniers, en 1789 ; qu'en ajoutant au prix de leur bail qui est de 4 400 livres, par an, les frais de coût d'acte, d'enregistrement, etc., ils ont déboursé 13 316 livres 11 sous 6 deniers, qu'en conséquence, ils sont en perte réelle de 853 livres 1 sou 4 deniers, non compris leurs frais de régie, leurs peines et leur temps perdu, etc.

1772-1789

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier (2 imprimées).

- C 617-618 Droits de jauge et courtage. 1623-1790

- C 617 Sentence des commissaires généraux députés par le Roi pour la vente et revente en hérédité des offices de police, portant que, sans avoir égard à l'opposition de Louis Laurent, procureur-syndic des États du Mâconnais, il sera passé outre à la vente et à l'établissement des offices de courtiers de vin ; opposition du syndic à l'impôt de 10 sous par muid de vin entrant dans les villes et les bourgs, que prétendait lever Jean Baudouin, ayant traité avec le roi Louis XIII pour le rachat et l'amortissement desdits offices ; édit du roi Louis XIV, pour la création des offices de jaugeurs et courtiers ; opposition du syndic des États du Mâconnais aux droits de 10 sous par muid de vin attribué au courtier et de 5 sous au jaugeur ; déclaration du Roi portant que les droits attribués auxdits offices seront levés par Christophe Charrière, fermier général des aides de France ; bail à ferme passé par ledit fermier auxdits États, moyennant 8 000 livres, puis 7 000 livres par an, des droits de jauge

consistant en 5 sous par muid de vin, 15 sous par muid d'eau-de-vie, 3 sous par muid de bière, cidre, poirée et autres boissons, et des droits de courtage valant le double ; quittances dudit fermier ; arrêt du Conseil qui, moyennant 200 000 livres, supprime les offices de jaugeurs et courtiers en Bourgogne ; les droits de jauge et courtage sont levés en Mâconnais par voie d'imposition ; arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du roi Louis XV, qui ordonnent le rétablissement des droits de courtiers jaugeurs, inspecteurs des boucheries et inspecteurs aux boissons ; acceptation de l'offre faite par les États du Mâconnais de payer 36 923 livres, pour tenir lieu desdits droits pendant six années, indépendamment de l'abonnement de 7 000 livres qu'ils ont, chaque année, payées au fermier général des aides de France, et qui continueront à être levées sur le pays par voie d'imposition ; arrêt du Conseil portant perception de 4 sous pour livre, en sus desdites 7 000 livres, etc.

1623-1726

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier (10 imprimées).

- C 618 Arrêt du Conseil qui continue les abonnements ci-devant faits dans diverses provinces, pour tenir lieu desdits droits ; cahiers des impositions de la jauge, faite sur le Mâconnais, comprenant 7 000 livres payées annuellement à Pierre Cartier, Nicolas Desboves, Jacques Forceville, Thibault Larue, Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataires successifs des fermes générales, plus 1 400 livres représentant le cinquième ou les 4 sous pour livre ; lettres de l'abbé Terray, annonçant que 4 nouveaux sous pour livre seront levés sur les départements de l'imposition de la jauge ; observations sur la répartition de l'impôt de la jauge dans la paroisse d'Hurigny. Arrêt du Conseil portant que le trésorier des États du Mâconnais versera chaque année et sans frais dans la caisse générale tenue à Mâcon, 1^{er} 10 500 livres, pour droits de jauge et courtage, 2^e 8 400 livres, pour droits de courtiers jaugeurs, inspecteurs aux boissons et inspecteurs aux boucheries, 3^e 465 livres, pour droits sur les huiles fabriquées dans la province, 4^e 20 000 livres, pour tenir lieu du principal des droits de péage et 5^e 5 000 livres, pour frais de justice. Lettres et mémoires sur l'imposition de la jauge, etc.

1727-1789

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

- C 619-620 Traite foraine et domaniale. 1581-1624

- C 619 Taux et évaluation des marchandises sujettes aux droits de l'imposition foraine, rêve et hauts passages ; arrêts, édits, lettres patentes et commissions du roi Henri IV, pour le rétablissement des bureaux de la traite foraine en Bourgogne et pays adjacents ; ordonnance de Jean Maillard, trésorier général en Bourgogne, défendant aux receveurs des traites foraines d'exiger des habitants de la Bresse les droits qu'ils payaient, lorsqu'ils étaient sujets des ducs de Savoie ; opposition des échevins de Mâcon et de Tournus à l'établissement de bureaux des traites foraines que voulait mettre dans leurs villes Charles Du Han, fermier des cinq grosses fermes, attendu que les deux dites villes ne sont plus sur les frontières du royaume, depuis la conquête de la Bresse ; mémoires des gentilshommes de la Bresse, du Bugéy et du Valromey, s'opposant au transport desdits bureaux à Coligny, Seyssel et Pierre-Châtel ; protestations du syndic des États du Mâconnais au sujet de l'empêchement donné à la franchise des foires par les entreprises de Charles Du Han ;

ordonnances de Gabriel de Brun, seigneur de L'Hospital, maître des ports, ponts, péages et passages au duché de Bourgogne portant sursis à l'établissement sur le pont de Mâcon des bureaux de droits d'entrée et de traite domaniale, confirmant la franchise des foires de Tournus et donnant mainlevée des marchandises saisies à Mâcon en temps de foire par les gardes de la traite foraine ; mémoires, avertissements, productions de pièces, etc. ; arrêt du Conseil portant que les droits de la traite domaniale seront perçus par provision, etc. 1581-1607

Portefeuille - 24 pièces, papier (2 imprimées).

- C 620 Arrêt du Conseil renvoyant aux trésoriers généraux de Dijon la requête du syndic des États du Mâconnais, sur ce que le fermier du droit de traverse a établi son bureau à Saint-Laurent et exige des droits qui ne lui sont pas dus ; requêtes et mémoires pour obtenir l'enlèvement des bureaux de la traite foraine et leur transfèrement sur les frontières du royaume ; avis favorables des trésoriers généraux de France ; proclamats et affiches pour la perception des droits de traite foraine et d'entrée ; procédures, remontrances, appellations, etc. ; appel au Conseil ; enquêtes. Arrêts du Conseil exemptant « tant de la traite foraine que domaniale et entrée » les habitants des villes de Mâcon et de Tournus, pendant la durée de leurs foires ; condamnant le syndic des États du Mâconnais à payer 9 000 livres à Charles Du Han, pour l'indemniser des droits non perçus de la traite domaniale. Arrêt du Parlement de Bourgogne, faisant défense au fermier de la traite foraine de saisir les blés conduits de Bourgogne en Lyonnais ou en d'autres provinces du royaume ; arrêt du Conseil portant que les bureaux de la traite foraine ci-devant établis à Mâcon seront transportés sur les limites de la Bresse et les frontières du royaume, avec défense aux fermiers d'exiger aucun droit sur autres marchandises que celles qui entrent en France ou qui en sortent ; oppositions du fermier général Pierre de La Sablière ; ordonnance de Jacques Thomas, seigneur de Saux, conseiller au Parlement de Bourgogne, député par le Roi pour l'exécution dudit arrêt, enjoignant audit fermier de ne lever aucun droit sur les marchandises qui passent de Bourgogne ou de Mâconnais en Bresse ; les États du Mâconnais consentent à payer au fermier 760 livres pour fournir aux frais de l'établissement desdits bureaux en Bresse et en Bugey ; procurations passées par les habitants de Saint-Trivier, de Bâgé, de Pont-de-Vaux, de Saint-Julien-sur-Reyssouse et de Montrevel, pour désavouer le syndic de Bresse qui prétend s'opposer au transport desdits bureaux ; arrêt du Conseil qui en maintient le transport, sans avoir égard aux requêtes des opposants, etc. 1607-1624

Portefeuille - 10 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

- C 621 Droits divers.- Règlement pour la levée du droit domanial de 10 sous par quintal de fer et 20 sous par quintal d'acier, au lieu de « l'ancien droit domanial du dixième de tout le fer et acier qui se fait et se fabrique en ce royaume, et qui se devoit prendre en nature sur tout ce qui se tiroit des mines et minières ». Taxes exigées de Salomon Chesnard, comme propriétaire du droit de la pêche au-dessus de Mâcon. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que Jean Berthaux sera mis en possession de la régie des domaines et des droits domaniaux appartenant au Roi. Arrêt du Parlement de Paris qui « maintient et garde tous les seigneurs directs et censiers, tant ecclésiastiques et séculiers du pays de Masconnois, « en la possession et

jouissance de percevoir le droit de lods en matière d'eschange d'héritages avec rentes constituées ; comme pareillement en la possession et jouissance des mi-lods en matière d'eschange d'héritage à héritage de différentes directes, ensemble en échange d'héritages avec rentes foncières et de bail d'héritage ; et ce, à telle raison et quotité que chacun desdits seigneurs y est fondé par ses terriers, titres, reconnaissances ou possessions légitimes ». Arrêt du Conseil qui homologue le traité passé entre les États de Bourgogne et Louis Barbier, maître d'hôtel du Roi, secrétaire de ses finances, concernant le droit d'amortissement dont ladite province et les comtés adjacents sont déchargés moyennant 165 000 livres ; déclaration du roi Louis XIV, pour le recouvrement dudit droit, et de ceux de nouvel acquêt et de francs-fiefs sur les gens de mainmorte et les roturiers possédant fiefs dans l'étendue du royaume. Paiement par les habitants de Loché de la somme de 196 livres pour droit d'amortissement de la maison qu'ils ont acquise et sur l'emplacement de laquelle ils bâtiront un presbytère. Arrêts du Conseil portant règlement pour le contrôle des procès-verbaux des élections municipales ; concernant les droits de contrôle et d'insinuation. Ordonnances de l'intendant Bouchu déterminant la longueur et la largeur des papiers selon les différents timbres ; portant que les États du Mâconnais se pourvoient au Roi pour savoir si les registres, les commissions et les expéditions desdits États doivent être sur papier timbré ; délibération des États de Bourgogne, ordonnant que toutes transcriptions seront faites sur papier non timbré. Déclaration du roi Louis XV, portant augmentation du droit sur les cartes à jouer ; arrêts du Conseil réglant la perception de ces droits, et les mettant en régie.

1627-1788

Portefeuille - 24 pièces, papier (10 imprimées).

C 622-625 Péages. XVIe s.-1786

C 622 Tarifs des droits levés soit au pont de Mâcon pour le Roi et les seigneurs de Saint-Mauris, soit au port de la Salle, savoir chaque année de blé, chaque charretée de bois, de charbon, de foin, de paille, de tonneaux ou de tines, chaque sommée de sel, boutiques à poissons, etc., pour le Roi, 8 deniers 1 pite tournois (2 oboles comptant pour 1 denier et 2 pites pour une obole), pour les seigneurs de Saint-Mauris, 1 denier ; à La Salle 1 denier 1 pite ; le millier de fer, à La Salle, 3 sols 9 deniers ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 3 deniers ; le millier de bonne marchandise, pour le Roi, 17 sols 11 deniers ; à La Salle, 2 sols 11 deniers 1 obole ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 2 sols 10 deniers ; le millier de petite marchandise, pour le Roi, 12 sols 6 deniers ; à La Salle, 7 deniers ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 4 deniers ; la botte de vin, pour le Roi, 2 sols 8 deniers 1 obole, pour le vin nouveau et avant la Saint-Martin ; 6 sols 9 deniers, après la Saint-Martin ; à La Salle, 5 deniers ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 4 deniers ; harengs, pour le Roi, 16 deniers 1 obole, pour un baril d'un millier ; à La Salle, 2 deniers 1 obole pour 3 barils ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 4 deniers pour 3 barils ; meule de moulin, pour le Roi, 15 deniers 1 obole et 1/2 pite ; à La Salle, 2 deniers 1 obole ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 1 obole ; meule à fèvre (forgeron) autrement dite molardeau, pour le Roi, 2 sols 7 deniers 1 pite ; pour les seigneurs de Saint-Mauris, 1 denier ; cuirs affectés (apprêtés) pour le Roi, 8 sols 10 deniers 1 obole 1 pite, la douzaine ; à La Salle, 15 deniers.

XVIe s.

Cahier - In-4°, in-8° et in-12, 42 feuillets, papier.

- C 623 Requêtes de Vincent Gratier, fermier du péage de Mâcon, soit au-dessus soit au-dessous du pont de ladite ville, tendant à la résiliation de son bail, vu les défenses d'exporter les blés et les vins et attendu les guerres qui arrêtent tout commerce ; ordre du roi Henri III de laisser passer en franchise deux balles, qu'il envoie à Paris, « dans lesquelles sont quelques hardes et meubles, et deux petits chiens » ; ordonnance signée par le sieur Legay, contrôleur général de l'argenterie et menues affaires de la chambre du Roi, enjoignant à tous les gardes des ports, des ponts, des villes, etc., de laisser passer sans exiger aucun droit six garde-robes où sont les habillements et les hardes envoyés au roi Henri III ; certificat constatant que ces garde-robes ont passé sous le pont de Mâcon ; enquête « pour faire apparoir de la cessation de marchandises pour les guerres que se font es païs bas ». Exemptions de tous droits de péage réclamées par Laurent de Maugiron, baron de Montbelet, à l'occasion du bois qu'il fait mener de ladite baronnie dans la ville de Lyon, « pour son service, pendant que le Roy y sera » ; par Guillaume de Saux, seigneur de Tavanès, « pour deux cens molles de bois que madame la mareschalle de Tavanès fait mener par la rivière de Saosne, jusqu'à Lyon, pour le chauffage de sa maison, pendant le séjour qu'elle fera cest hiver à la court ». Acte contre Pierre Garomy, « soy disant commis de Bernardin Murat, commissaire général des poudres à Lyon, pour avoir passé franchement 1 300 fustes à tenir poudres ». Ordre du duc de Mayenne de laisser passer en franchise 30 milliers de poudre à canon qu'il envoie de Saint-Jean-de-Losne à Lyon. Exemptions en faveur des citoyens de Mâcon ; procès-verbaux contre les marchands qui ont passé sans acquitter les droits de péage. Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, est nommé fermier du péage de Mâcon, moyennant le prix annuel de 1 850 écus ; requêtes dudit fermier pour obtenir diminution du prix de son bail, à cause des guerres du Dauphiné. Procédures contre François de Mandelot, seigneur de Passy, gouverneur de Lyonnais, qui refusait de payer aucun droit pour le bois, le vin et autres denrées qu'il faisait venir par la Saône à l'usage de sa maison ; contrôle de la recette du péage de Tournus, etc. 1574-1592

Portefeuille - 59 pièces, papier.

- C 624 Procédures contre René de Rochebaron, qui voulait forcer les citoyens et bourgeois de Mâcon à payer les droits du péage de Charnay, hameau de Berzé-le-Châtel ; verbaux de réponses catégoriques des échevins de Mâcon, compulsoire de titres justificatifs, etc. ; commissions données par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, pour la perception des droits du péage de Mâcon, aliéné par le Roi en faveur du comte de Charny, la duchesse d'Elbeuf et ses soeurs ayant négligé de nommer un fermier ou de préposer un commis ; requête de Louis Laurent, syndic des États, au sujet d'un nouveau droit de péage que voulait percevoir sur le fer Jean Caillant, fermier de la duchesse d'Elbeuf ; arrêt du Conseil portant réduction des droits payés pour les vins qui passent sous le pont de Chalon ; requête, saisie et assignation pour Salomon Chesnard, receveur du Domaine, contre Pierre Girardot, commis à la recette du péage de Mâcon ; plaintes de Jean Laborier, syndic des États, contre François-Clément de Boussière, pour raison des droits qu'il lève indûment sur les marchandises qui passent sur le pont de Mâcon ; arrêt du Conseil renvoyant l'affaire au sieur Bouchu, intendant de Bourgogne, « pour être pourveu ainsy qu'il appartiendra, etc. » 1612-1671

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier (2 imprimées).

- C 625 Procédures contre Jean Aubel, fermier du péage de la Salle, appartenant au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, lequel fermier exige des droits qui ne lui sont pas dus ; verbal de présentation faite à Pierre Arnaud de La Briffe, intendant de Bourgogne, et à Pierre Jobert, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts au département de Lyon, des titres en vertu desquels les États du Mâconnais font percevoir les droits du péage de Mâcon, dont le comte d'Armagnac est engagiste pour quatre cinquièmes et le comte de Tellières et le marquis de Cesseville pour l'autre cinquième ; observations sur l'arrêt du Conseil par lequel le comte de Château-Thiers est maintenu dans la jouissance du péage de Pontcharra ; arrêt du Conseil portant règlement sur les droits du péage de Mâcon, appartenant aux États du Mâconnais, qui devront prélever sur les recettes annuelles certaines sommes dues aux seigneurs de Chevriers, à l'ordre de Malte, à l'évêque et au chapitre de Saint-Vincent ; arrêts et lettres patentes maintenant lesdits États comme engagistes dudit péage ; états des recettes du péage de la Salle ; mémoires pour obtenir la révocation de la franchise pour les bois et les charbons qui proviennent des forêts du Roi ; arrêt du Conseil qui supprime ledit privilège d'exemption et diminue de moitié les droits de péage sur les fers, etc. 1690-1786

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier (3 imprimées).

- C 626 Postes et messageries.- Convention entre les États du Mâconnais et les messagers Claude Bertaud et Barthélémy Raiffort, qui s'engagent, moyennant 200 livres par an, à partir alternativement, le premier de chaque mois, de Mâcon pour Paris ; à partir de Paris le 16 ou le 17, de manière à être le 24 à Mâcon ; « ils pourront demander en ceste ville le port des paquets qu'ils auront à porter à Paris à ceux qui les en chargeront, et recevront le port des paquets qui viendront de Paris par ceux auxquels ils les distribueront ; pour les paquets qui excéderont deux onces, il leur en sera payé trois sols pour once » ; règlement portant que les messagers recevront 10 deniers par livre de l'argent dont ils seront chargés, 2 sols par missives des particuliers ; et pour les paquets, « traiteront le plus doucement avec les parties ». Délibération des États de Bourgogne (novembre 1626) portant « que le courrier ordinaire venant de Paris, au lieu de s'arrêter à Dijon comme il a accoutumé, passera jusques en la ville de Mascon pour prendre et recevoir les paquetz qui luy seront délivrez au bureau qu'il sera tenu d'y établir, et en allant laissera les lettres et paquetz dont il sera chargé, et ce « moyennant 300 livres d'augmentation ». Traité pour l'établissement des postes en Mâconnais conclu avec Antoine Collot, commis de M. d'Alméras, général des postes de France ; conventions avec Jacques Ferrand, commis de la poste à Dijon, pour avoir un courrier ordinaire par semaine ; tarif portant que de Paris à Mâcon une lettre simple est taxée à 3 sous ; un paquet n'excédant pas une demi-once à 4 sous ; au-dessus dudit poids, à 5 sous par once. Procédures contre Antoine Collot, maître du bureau de la poste de Mâcon, au sujet d'un prétendu vol d'argent et de dépêches, dont Prosper Cochet, son commis, aurait été victime, près de Maison-sur-Seine. Règlement fait au Conseil d'État, portant que le maître des courriers de Paris à Mâcon prendra « 4 sous des lettres simples, 5 sous des doubles, auxquelles il y a enveloppes au-dessous d'une once de poids, et 7 sous de l'once des gros paquets au-dessus d'une once ». Arrêts du Parlement de Paris faisant défense au maître de la poste de Mâcon de tenir à la fois la poste et les messageries ; lui enjoignant de recevoir les lettres et les paquets à l'adresse de

Pierre Leroux, procureur audit Parlement ; portant que la lettre simple de Paris à Mâcon ne payera que 2 sous 6 deniers, la double 3 sous, l'onze 5 sous. Délibération des États de Bourgogne, touchant la nomination des maîtres des postes. Etablissement d'un courrier direct entre la Clayette et Mâcon. Copie de la lettre écrite aux élus généraux de Bourgogne par M. Rigoley d'Ogny, intendant général des postes et relais de France, au sujet des franchises actives du port des lettres et des paquets avec les maires des villes et les receveurs des impositions de la province. Délibération des États de Bourgogne autorisant M. Chartraire de Montigny, trésorier général desdits États, à payer annuellement 1 200 livres à la régie des postes, à cause desdites franchises. Mémoires sur le service des postes en Mâconnais. 1613-1787

Portefeuille - 40 pièces, papier (5 imprimées).

C 627-677 Comptabilité.- Impositions, comptes des receveurs, états sommaires. 1500-1786

C 627 États des sommes dépensées par les échevins de Mâcon « pour et ou nom de messeigneurs les gens des Estas du Masconnois » ; 100 sols à un messenger envoyé au comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, « afin de mectre ordre aux vacabons qui tenoient les champs » ; députations à Paris, à Blois, à Lyon, etc. ; 2 livres « pour faire tendre les chavnes dessoubz le pont, pour obvier au passage des bapteaulex passans de nuyt et conduisans des bledz à Lyon » ; 29 livres 4 sols 7 deniers, employés pour faire certains dons gracieux à monseigneur de Nevers, monseigneur le Prince, monseigneur de Cluny, etc. » ; 20 tonneaux de vin envoyés à Blois aux seigneurs de la cour qui ont servi les États du Mâconnais dans la question des gabelles ; 25 au comte de Nevers, « pour obvier aux garnisons dont estoit bruit mectre au pays de Masconnois » ; 24 audit comte « pour plusieurs agréables services par luy faicts audit pays » ; deux tonneaux de vin et deux ânées d'avoine, au capitaine Paluet, envoyé en garnison dans Mâcon « quant il entra dans la ville, affin qu'il eust à soulagier les villaiges touchant les forrages » ; deux aunes et demie de satin noir au maréchal de la compagnie et une aune et demie au fourrier ; six tonneaux de vin et quatre ânées d'avoine, au bailli Jean de La Roche, « affin d'avoir le fait de la justice et du pays pour recommandé » ; dépenses pour les informations « touchant les excez que faisoient « les gens d'armes logez à Mascon » ; lettres patentes de Charles IX, décidant que les députés du Mâconnais payeront « chascun endroit soy » les frais de leurs voyages ; mandats de payement ; lettres touchant le remboursement de 8 600 écus dus aux États par le sieur Bourbon de Villefranche ; titres de la créance de Jacques Massol, seigneur de Loisy, président en la Chambre des Comptes de Dijon, qui a avancé 6 000 écus pour le taillon à la charge du Mâconnais ; traité par lequel il se contente de 1 500 écus, sauf à se pourvoir pour le surplus aux États généraux de Bourgogne ; souffrances mises sur certains articles par la Chambre des Comptes, etc. 1500-1611

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

C 628 Règlement pour la reddition des comptes ; état des dépenses faites par le receveur Salomon Chesnard à cause des procès contre les fermiers des aides ; mémoires du sieur Lallemand, avocat au Conseil et de Benoît Foilland, procureur des États à Paris ; procédures faites à la requête de Salomon Chesnard et François Pisseaud,

receveurs des États, contre Pierre Préaud, pourvu de l'office de receveur triennal des aides, sur quoi est intervenu un arrêt du Conseil qui supprime cet office, moyennant 800 livres remboursées audit Préaud pour sa finance, plus 100 livres pour ses loyaux coûts, et qui, annulant les arrêts de la Chambre des Comptes de Dijon, décharge lesdits receveurs de l'ajournement personnel décerné contre eux. Arrêts du Conseil, maintenant les États de Bourgogne dans le privilège de connaître seuls de l'administration des deniers de la province ; taxant les receveurs ou agents du clergé à 150 000 livres, pour les profits qu'ils ont faits par suite du surhaussement des monnaies, moyennant quoi ils sont déchargés d'en rendre compte ; ordonnant que les dépenses faites par les États du Mâconnais, rayées ou mises en souffrance par la Chambre des Comptes de Dijon, seront rétablies purement et simplement en leurs comptes, « avec deffenses à ladite Chambre de faire à l'advenir pareilles radiations ni souffrances » ; taxant les receveurs des aides à 260 livres, pour jouir de 16 livres d'augmentation de gages. Taxe de 4 000 livres faite par les élus généraux sur chacun des receveurs. Lettres patentes de Louis XIII défendant aux gens de la Chambre des Comptes de prendre connaissance du taillon ; « debts du pais et comté du Masconnois qui doivent être régalez sur le général de la province de Bourgogne ». Arrêts du Conseil défendant à Gilles Berthet, trésorier des États de Bourgogne, de contraindre François Paiseaud au paiement de 7 589 livres 14 sols, qu'il lui réclamait comme arrérages de comptes, etc.

1615-1651

Portefeuille - 69 pièces, papier.

- C 629 « État des frais, avances, journées et vacations faites par maître Alexandre de La Porte, syndic des États » envoyé à Paris pour la poursuite de diverses affaires ; transaction entre les États de Bourgogne et les gens de la Chambre des Comptes, au sujet des épices dues à ladite Chambre ; comptes des impositions, rendus devant les élus des États du Mâconnais par Claude Chambre, receveur ; recette de 1693, 231 682 livres et dépense, 231 254 livres 6 sous 10 deniers ; recette de 1695, 210 983 livres et dépense, 213 362 livres 15 sous 5 deniers ; vérifications des caisses des receveurs faites par les élus de l'Élection, au sujet de la diminution des monnaies ; 812 livres 7 sous 6 deniers pour la conduite de vins à Paris ; 120 livres, pour la conduite de vins à Dijon ; 1 338 livres, pour intérêts des sommes empruntées ; épices au comptable, 3 000 livres. Droits d'assistance de l'évêque, des trois élus des États, du président, des deux lieutenants, du procureur du Roi, de l'assesseur et des dix élus de l'Élection, revenant pour chacun d'eux à 235 livres par an ; du Conseil des États, du syndic et du secrétaire, 147 livres chacun ; au greffier, 574 livres 8 sous ; au concierge 80 livres ; pour les buvettes, par an, 840 livres, etc.

1662-1711

Portefeuille - 25 pièces, papier.

- C 630 Requête de Claude Chambre, aux fins qu'il lui soit donné un juge commissaire qui se transportera conjointement avec lui dans les paroisses en retard d'acquitter leurs impositions, examinera la validité des créances dudit receveur, contraindra les débiteurs de mauvaise volonté, et déchargera le comptable des cotes des insolubles ; ordonnance de l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet, qui commet à cet effet les sieurs Tuppinié Des Murgers, élu, et Dauphin, procureur du Roi en

l'Élection ; transactions entre les États de Bourgogne et la Chambre des Comptes de Dijon, au sujet des comptes à rendre, des épices, etc. ; comptes présentés par devant les élus des États du Mâconnais par les receveurs Claude Chambre et Thomas Paiseaud ; achats de vin ; gratifications accordées à ceux qui tuent des loups ; au lieutenant général du bailliage, pour l'ouverture des États, 50 livres ; à l'avocat et au procureur du Roi, pour droit à la convocation desdits États, 20 livres chacun ; gages du secrétaire, du syndic, etc. ; aumônes ; à l'élu du clergé, pour son voyage aux États de Bourgogne, 525 livres ; à l'élu de la noblesse, 495 livres ; à l'élu du Tiers-État, 217 livres 10 sous ; au président de l'Élection qui accompagne lesdits élus, 240 livres ; gratification annuelle payée au duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, 3 000 livres ; à son premier secrétaire, 300 livres ; à son second secrétaire, 200 livres ; à la marquise d'Entragues, gouvernante du Mâconnais, 400 livres ; intérêts payés aux créanciers des États ; achats de papiers et de registres, ports de lettres, etc. 1712-1720

Portefeuille - 24 pièces, papier.

- C 631 Délibération des États du Mâconnais, portant que l'évêque Tilladet sera remboursé de la somme de 3 134 livres 12 sous, qui lui est due par lesdits États ; arrêt du Conseil qui ordonne que les receveurs généraux des finances, des domaines, etc., seront tenus de faire convertir en quittances comptables les récépissés des caissiers du Trésor royal ; délibération des États de Bourgogne, portant que les receveurs particuliers de ladite province auront un registre où ils inscriront jour par jour les sommes qu'ils recevront des collecteurs des paroisses ; comptes des impositions présentés par Thomas Paiseaud aux élus des États du Mâconnais, puis portés en la Chambre des Comptes de Dijon ; honoraires et droits d'assistance ; paiement des rentes dues aux anciens engagistes des aides du Mâconnais ; sommes allouées au comptable, à cause de la diminution du prix des monnaies ; achats de vin, etc. 1720-1723

Portefeuille - 18 pièces, papier (2 imprimées).

- C 632 Bordereau des espèces trouvées dans la caisse de Thomas Paiseaud ; comptes des impositions présentés par-devant les élus des États du Mâconnais, puis portés en la Chambre des Comptes de Dijon ; sommes versées entre les mains du comte de Bierres, trésorier général de Bourgogne ; droits d'assistance aux départements des impositions, payés à l'évêque, aux élus des États, aux élus en l'Élection, au secrétaire, au syndic, etc. ; buvettes ; gages du concierge ; gratifications au duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, à ses secrétaires, au vicomte de Tavano, gouverneur de Mâcon, etc. ; rentes payées aux anciens engagistes des aides ; dépenses pour « la représentation des miliciens en la ville de Bourg » ; intérêts payés aux créanciers des États ; gratifications à ceux qui ont tué des loups, réglées à 3 livres par tête ; frais de procès, etc. 1723-1726

Portefeuille - 14 pièces, papier.

- C 633 Comptes des impositions rendus par Thomas Paiseaud, receveur, par-devant les élus des États du Mâconnais, puis portés en la Chambre des Comptes de Dijon ; recette des cotes des communautés ; payé le montant des commissions de chaque

impôt entre les mains de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne. Taxations à l'évêque Michel de Tilladet ; aux élus des États ; à Hugues Foillard, président en l'Élection ; à François Siraudin, lieutenant ; à Étienne Uchard Des Garrossons, François Gimarey, Antoine Tuppiniér, Claude Tuppiniér, Louis Perrier de Salancey, Claude-Bernard de Monnot, Étienne Petitjean et Antoine Aubel, élus ; à Étienne Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection ; à Jean-Baptiste Colin, syndic des États ; à Joseph Lhuillier, secrétaire ; à Jean Bracognié, greffier. Buvettes. Indemnités au concierge. Epices dues aux gens de la Chambre des Comptes, etc. 1727-1730

Portefeuille - 14 pièces, papier.

- C 634 Comptes rendus par Thomas Paiseaud et Antoine Aubel, par-devant les États du Mâconnais, puis en la Chambre des Comptes de Dijon ; approbation des dépenses dudit Paiseaud, pour faire lever les souffrances mises par ladite Chambre sur plusieurs articles de ses comptes ; délibérations des États qui acceptent la démission du sieur Paiseaud, sur sa déclaration que, se trouvant à découvert de sommes considérables, il est hors d'état de continuer l'exercice de son emploi ; Antoine Aubel, chargé de l'intérim ; installation de Jean-Claude Sevré dans les offices de trésorier, receveur des États ; transaction entre les États et le sieur Paiseaud, reconnu reliquataire de 253 000 livres 12 sous 1 denier, par laquelle transaction les États se contentent de 55 000 livres à prendre sur le produit de la vente des biens dudit Paiseaud, qui fait en outre abandon du prix de ses offices, montant à 34 000 livres ; lesdits États déchargeant et tenant quittes du reste de la créance Marie-Anne Berthaud, femme dudit Paiseaud, et Marie-Anne-Antoinette, sa fille, mariée à Claude-Antoine Laborier, conseiller du Roi, etc. 1731-1734

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

- C 635 Comptes des impositions de 1734, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon par Jean-Claude Sevré, receveur des États du Mâconnais ; état des cotes de chaque communauté ; montant desdites impositions versé entre les mains de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne ; taxations de l'évêque, des élus des États, du syndic, du secrétaire, du greffier et des officiers de l'Élection ; buvettes ; épices de la Chambre ; remises du receveur ; rentes payées aux anciens engagistes des aides ; 3 000 livres de gratification à Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; 300 livres à Jean-Joseph Gérard, son premier secrétaire ; 400 livres à Charles-Henri-Gaspard de Saux, vicomte de Tavanès, gouverneur de Mâcon ; aumônes aux différents ordres religieux de Mâcon, la Clayette, Cluny et de Tournus ; intérêts des dettes des États ; gages des employés ; achat des vins offerts à divers personnages ; frais de tournées des élus pour le tirage de la milice ; dépenses faites pour la conduite des miliciens à Lyon ; gratifications aux messagers chargés de porter dans chaque village les mandements des impositions et les ordres pour la milice ; équipement des miliciens ; primes pour la destruction des loups, etc. 1734-1736

Portefeuille - 15 pièces, papier.

- C 636 Comptes en recette et dépense rendus en la Chambre des comptes de Dijon par Jean-Claude Sevré, receveur des impositions et trésorier des États du Mâconnais ; versements faits dans la caisse du trésorier, général des États de Bourgogne ; de Nicolas Seguin, trésorier général du taillon ; d'Emmanuel-Jacques Gaillard, trésorier général des maréchaussées du royaume ; taxations et buvettes ; gages et gratifications ; aumônes ; remboursement des capitaux des rentes dues à l'hôpital de Mâcon ; achat de vins et frais de transport desdits vins à Dijon et à Paris ; dépenses pour la milice ; construction du pont de Sainte-Cécile ; d'un aqueduc dans le chemin de Chaintré ; entretien des routes et des chemins de traverse ; pavage du pont de Mâcon ; 1 600 livres à la ville de Tournus, « pour lui servir de revenu patrimonial » ; 600 livres à la ville de Cluny ; primes pour la destruction des loups ; quittances à l'appui desdits comptes, etc. 1735-1737

Portefeuille - 42 pièces, papier.

- C 637 Comptes des impositions de 1736 et de l'emploi des deniers des États du Mâconnais, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon par Jean-Claude Sevré, trésorier desdits États ; rentes payées au prince Charles de Lorraine, fils et héritier du comte d'Armagnac, et aux autres engagistes des anciennes aides du Mâconnais ; gratifications au duc de Bourbon, à ses secrétaires et au vicomte de Tavanès ; produit des crues sur le sel employé au paiement du don gratuit extraordinaire, accordé au Roi par les États de Bourgogne ; versements faits dans la caisse du sieur Chartraire de Montigny, trésorier général desdits États ; de Nicolas Seguin, trésorier général du taillon de Bourgogne ; de Charles Bourgevin, trésorier général des maréchaussées de France ; taxations ; buvettes ; gages ; aumônes ; présents de vins ; frais de papiers timbrés, d'impression, etc. ; quittances à l'appui desdits comptes. 1736-1738

Portefeuille - 40 pièces, papier.

- C 638 Délibération des États portant que, vu les emprunts considérables contractés à la suite de la faillite de Thomas Paiseaud, « pour faire cesser la garnison que M. de Montigny, trésorier des États généraux de Bourgogne, avait établie chez le syndic, et pour rembourser plusieurs autres sommes que ledit Paiseaud n'avoit pas acquittées » il sera fait un compte détaillé « afin de connoître parfaitement la situation des affaires de la province, lors de la démission du sieur Paiseaud, et celle où elle se trouve après toutes les attentions qu'on a eues pour mettre les affaires en règle » ; dudit compte il résulte que les États ont emprunté 206 600 livres, et que la perte réelle desdits États s'élève à 150 397 livres 11 sous 7 deniers ; remboursement de 6 000 livres fait à Ignace Colin de Serre, fils de Jean-Baptiste Colin, ancien syndic ; comptes rendus en la Chambre des Comptes de Dijon par Jean-Claude Sevré, trésorier ; quittances à l'appui desdits comptes, etc. 1737-1739

Portefeuille - 42 pièces, papier.

- C 639-653 Comptes, rendus par Jean-Claude Sevré, trésorier des États du Mâconnais en la Chambre des Comptes de Dijon. 1739-1755

- C 639 Impositions de 1739.- Le produit du taillon est versé dans les caisses de Nicolas Seguin, d'Emmanuel-Jacques Gaillard et de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, sans compter les dépenses ordinaires et les taxations des élus des États et des officiers de l'Élection ; les aumônes et autres charges desdits États ; le revenant-bon de toutes les impositions est employé en achat de vins, gratifications, payement de rentes, etc. ; produit des crues sur le sel affecté au payement du don gratuit ; deniers provenant du produit des péages et des anciens droits d'aides qui se lèvent dans le Mâconnais et de l'imposition particulière « faite pour l'exécution du traité de subrogation passé entre les États et les engagistes desdites aides » ; cotes des paroisses ; épices payées à la Chambre des Comptes, etc. 1739-1741

Portefeuille - 16 pièces, papier.

- C 640 Impositions de 1740.- Montant desdites impositions versé dans la caisse du trésorier général des États de Bourgogne ; frais de répartition et de perception ; charges locales ; gages ; aumônes ; gratifications ; primes pour la destruction des loups ; achats de vins envoyés à Paris et à Dijon ; remises du comptable ; frais pour la reddition et l'apurement des comptes, etc. 1740-1742

Portefeuille - 18 pièces, papier.

- C 641 Impositions de 1741.- Cotes des paroisses ; montant desdites impositions versé dans la caisse du trésorier général des états de Bourgogne ; les taxations payées à l'évêque, aux élus des États, à Hugues Foillard, président en l'Élection ; à François Siraudin, lieutenant, à Étienne Uchard Des Garossons, François Gimarey, Jérôme Soldat, Claude Tuppiner des Murgers, Émilien Perrier de Salancey, Antoine Cadot, Claude Focard, Étienne Aubel et Étienne Dauphin, élus en ladite Élection, s'élevèrent à 280 livres pour chacun d'eux ; à Jean-Baptiste Laborier, syndic des États, et à Joseph Lhuillier, secrétaire, 174 livres chacun ; à Laurent Robinet, greffier de l'Élection, 667 livres 14 sous ; les buvettes fournies pendant les départements desdits impôts furent payées 1 080 livres ; Jean Loridon, concierge des États, reçut 90 livres, pour préparer la chambre desdits États ; 3 268 livres 14 sous 3 deniers, payés pour achats de vin ; 742 livres 16 sous, pour le tirage au sort de la milice et la conduite des miliciens ; 3 090 livres, pour réparations des chemins et gages des voyers, etc. 1741-1743

Portefeuille - 17 pièces, papier.

- C 642 Impositions de 1742.- Quittances à l'appui des comptes ; délibération des États portant que, vu la lettre par laquelle l'évêque Henri de Valras « refuse d'accepter le remboursement des frais qu'il a faits pendant sa députation à Paris et souhaite qu'on distribue aux pauvres honteux et aux mendiants de sa ville épiscopale une aumône proportionnée à ce qui pourrait lui être dû, » le receveur des États versera 1 800 livres à l'abbé de La Porte, vicaire général du diocèse ; quittance dudit abbé ; requête de Jean-François de Joly, seigneur de Chaintré et Saint-Amour, pour obtenir modération de sa cote du

dixième ; ordonnance des élus lui accordant diminution de 35 livres 5 sous dont il lui sera tenu compte par le receveur ; décharge de ladite somme donnée audit receveur ; 180 livres, aux officiers de l'Élection, pour droits de vérification des rôles, contrôle et bordereau, etc. 1742-1744

Portefeuille - 48 pièces, papier.

- C 643 Impositions de 1743.- Quittances et autres pièces à l'appui ; les frais de reddition de comptes, consistant en façon et grosse des cahiers, droits d'épices, frais de voyage du comptable, honoraires de Jacques Bergier, procureur en ladite Chambre, gratifications au premier huissier, papiers de formule, etc., s'élevèrent à la somme de 4 547 livres 9 sous 4 deniers ; requête dudit trésorier, pour avoir communication de titres qui servent à l'apurement de ses comptes, etc. 1743-1745

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 644 Impositions de 1744.- Quittances à l'appui ; délibération des États portant suppression des 2 600 livres de gratification accordées aux villes de Cluny, Saint-Gengoux et Tournus, pour leur tenir lieu de revenus patrimoniaux ; versements faits dans la caisse de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne ; taxations ; gages et gratifications ; frais d'entretien des routes et des chemins ; 3 000 livres à Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, « gouverneur et lieutenant général en Bourgogne et Bresse, Bugey, Valromey et Gex, jusqu'à ce que monseigneur le prince de Condé ait atteint l'âge de dix-huit ans, etc. » 1744-1746

Portefeuille - 48 pièces, papier.

- C 645 Impositions de 1745.- Sommes payées aux anciens engagistes des aides du Mâconnais, savoir à Louis-Germain Chauvelain, marquis de Grosbois, président au parlement de Paris, ayant droit de Madeleine-Radegonde Logeard, fille majeure, demeurant à Paris, 5 000 livres ; à Michel Bouillette, marchand drapier, de Paris, 1 200 livres ; à Jean-Pierre-François-Dominique de Sacq, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur général des Missions de l'Amérique méridionale, 1 200 livres ; à François Terray, 1 500 livres ; à Charlotte-Élisabeth de Vienne, veuve du comte de Morville, 1 400 livres ; à Jean-Joseph de Fortiat, capitaine de cavalerie au régiment de Condé, 1 750 livres ; à Pierre-Joseph Bauvin, trésorier payeur de la chancellerie de Besançon, 500 livres ; à Claude-Jean-Baptiste et à Charles Brochant, fournisseurs de la maison du Roi, à Paris, 471 livres 5 sous ; à Hugues de Moussy, ancien lieutenant de gendarmerie, 1 200 livres ; tous les ci-dessus nommés étant cessionnaires du prince Charles de Lorraine ; audit prince, 6 582 livres 10 sous ; à Alexis-Madeleine-Rosalie, due de Châtillon, 3 000 livres ; à Charles-Henri Leveneur, marquis de Cesseville, 3 000 livres ; au sieur Delaribellerie, receveur général des fermes au département de Lyon, pour le fonds des charges locales du Mâconnais assignées sur les péages et les anciens droits d'aides, 4 145 livres 2 sous, etc. 1745-1747

Portefeuille - 20 pièces, papier.

- C 646 Impositions de 1746.- Mémoires, quittances et autres pièces à l'appui ; gratification au duc de Saint-Aignan, gouverneur de Bourgogne, et au vicomte de Tavanès, gouverneur de Mâcon ; gages ; aumônes ; primes pour la destruction des loups ; à Étienne Guilleminot, adjudicataire de la construction du pont de Saint-Léger sur la rivière de Grosne, 3 800 livres ; 600 livres de gratification au sieur Rubat, voyer des États, « par reconnaissance de son exactitude et de son zèle aux affaires du pays qui luy sont confiées pour les réparations des chemins, dont il s'est acquitté avec succès et à la satisfaction du public, etc. » 1746-1748

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 647 Impositions de 1747.- Quittances à l'appui ; taxe payée pour raison de l'abonnement des droits de courtiers, jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et aux boissons, 6 184 livres 15 sous 9 deniers ; 100 livres de gratification annuelle à Claude Roulier, dit Lavarenne, grammairien de Mâcon ; construction d'un aqueduc sur le chemin tendant du village de Saint-Jean à la rivière de Saône, 100 livres ; sept aqueducs sur le grand chemin de Mâcon à Cluny, 488 livres ; appointements de Jean Gaillard, commis au bureau de la marque des toiles à Chauffailles, et d'Antoine Duchaussoy, commis au bureau de Mâcon, 150 livres chacun ; dépenses pour la milice ; intérêts des sommes dues par les États ; 4 000 livres à dame Anne-Espérance Chauvelin, femme d'Henri-François-René-Édouard Colbert-Maulevrier, et 500 livres à Charles-Marie, marquis de Choiseul, lieutenant général de Champagne, cessionnaire, du prince Charles de Lorraine, à qui les États payaient annuellement 24 000 livres pour l'abonnement des anciennes aides, etc. 1747-1749

Portefeuille - 49 pièces, papier.

- C 648 Impositions de 1748.- Quittances à l'appui ; 400 livres à M. Puy de Rony, avocat au Conseil du Roi, chargé des affaires desdits États ; 300 livres d'intérêt à Georges Giraud, baron de Montbellet, créancier des États, pour le principal de 6 000 livres ; 3 084 livres pour achat de vins envoyés à Dijon et à Paris, et donnés en présent à divers personnages ; 141 livres 10 sous à Jacques Rollet, adjudicataire d'un aqueduc « fait au-delà du grand chemin de l'abbaye de Saint-Rigaud, proche le grand pré » ; entretien du pavé du pont de Mâcon, 48 livres ; 486 livres à Joseph Rollet, adjudicataire du pont du Pilon, « situé sur la rivière de Saône, proche Sennecé » ; 208 livres « aux nommés Robin et Dumont, huissiers à Mâcon, pour les différents voyages qu'ils ont faits contre le sieur de Chardonnay, seigneur de Salornay-sur-Guye, accusé de meurtre » ; 635 livres à Claude Dubief, adjudicataire des réparations à faire aux prisons de Mâcon, « dont partie des prisonniers s'étoient évadés par un trou qu'ils avoient fait dans une chambre de ladite prison, etc. » 1748-1750

Portefeuille - 49 pièces, papier.

- C 649 Impositions de 1750.- Montant desdites impositions versé dans la caisse de Jean-Baptiste Bonnardel-Audrat, receveur général du taillon de Bourgogne ; de Charles Bourgevin, trésorier général des maréchaussées de France ; de Claude-Denis Rigoley de Mypon, baron d'Ogny, trésorier général des États de Bourgogne ; dépenses pour la milice ; primes pour la destruction des loups ; 1 734 livres pour la construction d'un pont et de cinq aqueducs sur le grand chemin de Mâcon à Hurigny ; gratifications au duc de Saint-Aignan, gouverneur de Bourgogne, à Honoré Dubrocard, son secrétaire, et au vicomte de Tavanès, gouverneur de Mâcon ; rentes dues aux anciens engagistes des aides, etc. 1750-1752

Portefeuille - 24 pièces, papier.

- C 650 Impositions de 1751.- Quittances à l'appui ; papier, registres et impressions, 245 livres ; à Archambaud-Charles Lenoir, commissaire des guerres, pour indemnité de logement, 148 livres 13 sous ; frais de justice, 1 502 livres 18 sous 8 deniers ; gratification au premier commis du comte de Saint-Florentin, 1 200 livres ; rentes payées aux anciens engagistes des aides, savoir : 24 000 livres au prince Charles de Lorraine ou à ses créanciers, 3 000 livres au duc de Châtillon, et 3 000 livres à François-Louis, marquis Des Tournelles, veuf de Louise-Françoise-Geneviève Leveneur ; taxations ; gages ; aumônes ; intérêts dus aux créanciers des États, etc. 1751-1753

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 651 Impositions de 1752, comptes rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Nicolas-Olivier-Jean Sevré, receveur et commis par les États du Mâconnais, pour parachever les exercices de Jean-Claude Sevré, son père. 1752-1754

Portefeuille - 43 pièces, papier.

- C 652 Comptes en recette et dépense rendus par-devant les élus des États du Mâconnais par Jean-Claude Sevré, trésorier-receveur, puis en son nom, par son fils et successeur Jean-Nicolas-Edme, qui dans les actes authentiques prenait ordinairement les prénoms de Nicolas-Olivier-Jean ; impositions de 1741 à 1750, désignées sous les noms de garnisons, subsistance, exemption, octroi ordinaire et extraordinaire, étapes, arrêt du Conseil, aides, taillon, dixièmes et capitation ; les États du Mâconnais avaient seuls le droit de connaître de l'emploi des deniers produits par ces deux derniers impôts, dont le montant était versé dans la caisse du trésorier général des États de Bourgogne ; les frais de perception des dixièmes consistaient en 30 livres allouées au secrétaire des États, pour la confection des rôles ; 100 livres pour droit d'assistance à l'évêque, à chacun des élus des États, au syndic et au secrétaire ; 40 livres à chacun des officiers de l'Élection ; 10 livres au concierge ; 120 livres pour la buvette ; 225 livres au président de l'Élection pour vérification des rôles ; 200 livres à chacun des quatre commissaires du dixième, dont le nombre fut ensuite réduit à deux ; au comptable, 1/2 pour 100 de la recette pour aller à Dijon faire son versement, 8 deniers par livre

pour droit de recette du dixième de la noblesse, 4 deniers par livre pour le dixième des contribuables et de l'industrie et 50 livres pour assistance au compte, etc. 1741-1754

Registre - In-folio, 254 feuillets, papier.

- C 653 Impositions de 1753, comptes rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Nicolas-Olivier-Jean Sevré, commis par les États du Mâconnais pour achever les exercices de Jean-Claude Sevré, son père.- Gages : de Pierre Du Puy de Rony, avocat au Conseil, 400 livres ; de Jacques Bergier, procureur en la Chambre des Comptes, 12 livres, plus 300 livres de gratification ; de Jean-Baptiste Laborier, syndic des États, 400 livres ; du comptable, 1 698 livres 16 sous 8 deniers ; appropriation d'une salle d'archives, 1 292 livres ; mémoire sur la gestion de Jean-Claude Sevré ; compte général rendu par Jeanne-Marie Lemoine, sa veuve et son héritière, d'où il résulte que ladite dame demeure reliquataire d'une somme de 25 234 livres 11 sous 8 deniers, dont elle s'engage à tenir compte aux États. 1753-1755

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 654-675 Comptes présentés en la Chambre des Comptes de Dijon, par Nicolas-Olivier-Jean Sevré, puis Edme-Jean-Nicolas Sevré de Saint-Romain, écuyer, trésorier-receveur des États du Mâconnais. 1754-1784

Edme-Jean-Nicolas, dans les actes authentiques prenait ordinairement les prénoms de Nicolas-Olivier-Jean.

- C 654 Impositions de 1754.- Quittances à l'appui ; deux ponts de bois et autres ouvrages sur la route allant de Romenay aux limites de la Bresse, 790 livres ; pour aider à construire la seconde aile de l'hôpital général de la Charité de Mâcon, 1 200 livres ; travaux de voirie ; pavé de la grande rue de la ville de Tournus, 1 320 livres ; aux sieurs Thévenot et Barras, maréchaux à Charolles, 706 livres 1 sou 6 deniers, prix de quinze masses, soixante-cinq pics et soixante-cinq presses de fer, pesant en tout 2 773 livres, qui ont été distribués aux communautés du Mâconnais, limitrophes du Charollais, pour servir aux réparations des chemins ; 6 154 livres pour l'abonnement des droits de courtiers, jaugeurs, inspecteurs aux boucheries et aux boissons ; apurement desdits comptes ; procès-verbal de quitus, etc. 1754-1766

Portefeuille - 42 pièces, papier.

- C 655 Impositions de 1755.- Quittances à l'appui ; taxations ; gages et gratifications ; aumônes aux couvents ; fourniture de registres, papiers et impressions, 372 livres ; achats de vins, 2 470 livres 19 sous ; 700 livres pour la construction d'un pont sur le ruisseau de Ronzevaux, entre Davayé et Vergisson ; 400 livres, comme supplément de gratification, à Thomas Dumorey, ingénieur de Bourgogne, pour un plan de la partie de la route de Charolle à Chalon qui est enclavée dans le Mâconnais ; 600 livres pour aider à la construction de

l'hospice de la Charité ; primes pour la destruction des loups ; à Philippe-Christophe Amateur, comte de Galliffet, gouverneur de Mâcon, 400 livres, etc. Les frais de comptes et d'apurements s'élevèrent en tout à la somme de 4 890 livres 13 sous 8 deniers ; procès-verbal de quitus. 1755-1766

Portefeuille - 47 pièces, papier.

- C 656 Impositions de 1756.- Cotes de chaque ville ou village ; versements faits dans la caisse du trésorier général de Bourgogne ; taxations et buvettes ; gages, gratifications et aumônes ; intérêts des sommes dues ; pavé de la grande rue de Tournus, 2 380 livres ; dépenses pour le tirage au sort de la milice ; pour la poursuite des miliciens fuyards et des déserteurs ; le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, refuse d'accepter la gratification annuelle de 3 000 livres faite à ses devanciers par les États du Mâconnais ; 40 livres distribuées entre « vingt grenadiers postiches du bataillon des milices de Chalon, qui ont porté du secours lorsque les prisonniers ont voulu s'échapper des prisons de Mâcon » et desquels grenadiers cinq furent blessés, etc. 1756-1758

Portefeuille - 41 pièces, papier.

- C 657 Impositions de 1757.- Intérêts payés aux créanciers des États, savoir à Charles-Albert de La Bletonnière, seigneur d'Igé, 300 livres ; à Antoine Duchaussoy, maître d'hôtel de l'évêque et subrogé au lieu et place des dames Carmélites de Mâcon, 452 livres 10 sous ; au comptable, 2 350 livres ; aux administrateurs de l'hôtel-dieu 417 livres 10 sous ; à Ignace-Brunot Colin de Serre, chevalier de Saint-Louis, 270 livres 10 sous ; à Antoine-Balthazar Colin de Serre, chantre et chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, 450 livres ; à Jacques de Nozerines, ou, en son lieu, aux pauvres de la paroisse de Vêrizet, 150 livres ; à Hugues Foillard, président en l'Élection, 300 livres ; aux directeurs de la Charité de Mâcon, 250 livres ; à Joseph-Constance-Henri, marquis de Lort de Marausseau, 500 livres ; ports de lettres et de paquets ; papiers et impressions ; achats de vin, etc. 1757-1759

Portefeuille - 17 pièces, papier.

- C 658 Impositions de 1758.- Cotes des paroisses ; versements faits dans la caisse de Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny, trésorier général des États de Bourgogne ; gages et gratifications ; achat de vins, 3 339 livres 6 sous ; 1 000 livres aux administrateurs de l'hôpital de Mâcon, pour les aider à bâtir le nouvel hôtel-dieu ; appointements des commis à la marque des toiles aux bureaux de Chauffailles et de Mâcon, 450 livres ; 3 438 livres 13 sous pour le logement des commissaires des guerres, et les dépenses pour la milice, consistant en impressions d'ordonnances, procès-verbaux et certificats, en sommes payées aux messagers porteurs des ordres pour le tirage, en taxes aux élus de l'Élection, commissaires chargés du tirage et aux cavaliers de maréchaussée qui ont accompagné lesdits commissaires, en frais de maréchaussée pour la recherche des miliciens fuyards, d'emprisonnement de plusieurs miliciens, de conduite des miliciens à Bourg et à Dijon ; réparations

des chemins ; entretien du pavé du pont de Mâcon ; primes pour la destruction des loups, etc. 1758-1760

Portefeuille - 18 pièces, papier.

- C 659 Impositions de 1759.- Cotes des communautés, classées par châtelainies ; 181 livres aux officiers de l'Élection pour droits de vérification des rôles, contrôles et bordereaux ; appointements de Jean-Baptiste Laborier, syndic, 400 livres ; 100 livres au maître d'hôtel de l'évêque, pour remboursement de ports de lettres et de paquets ; gratification de 1 200 livres à Girard de Livry, premier commis du comte de Saint-Florentin ; 80 livres d'aumônes à divers établissements religieux ; 150 livres aux Jésuites et 150 livres aux Capucins de Mâcon ; 1 000 livres aux administrateurs de l'hôtel-dieu, pour les aider dans leurs constructions ; 6 290 livres 10 sous d'intérêts payés aux créanciers des États, sans compter les rentes payées aux engagistes des aides ; 8 337 livres 10 sous pour réparations des chemins et appointements des agents voyers ; 3 066 livres 6 sous pour vins envoyés à divers personnages ; gages et remises du comptable ; frais d'apurement, etc. 1759-1766

Portefeuille - 18 pièces, papier.

- C 660 Comptes sommaires en recette et en dépense, présentés par-devant les élus des États du Mâconnais, pour les impositions désignées sous les noms de garnisons, subsistance, exemption, octroi ordinaire et extraordinaire, étapes, arrêt du Conseil, aides, taillon, vingtièmes, dixièmes et capitation ; états sommaires rendus par Pierre Cortey, régisseur des droits appartenant aux États du Mâconnais ; recette et emploi des deniers produits par les crues du sel, sur lesquels ledit Cortey percevait 6 deniers par livre ; lesdits états sommaires, ainsi que les comptes des dixièmes et de la capitation, sont apurés définitivement par lesdits élus ; l'impôt de la capitation produisait annuellement de 39 à 45 000 livres, qui étaient versées dans la caisse du trésorier général de Bourgogne, à la réserve des taxations ordinaires perçues par l'évêque, les élus des États, le secrétaire, le syndic, le greffier et les officiers de l'Élection. 1751-1761

Registre - In-folio, 272 feuillets, papier.

- C 661 Impositions de 1761.- Gratification à Jules-César de Crémeaux, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, 400 livres ; payé à Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne et de Charny, cessionnaire du prince Charles de Lorraine, 10 660 livres ; à Jean-François Joly de Fleury, exécuteur testamentaire dudit prince Charles, 10 475 livres ; à Anne-Gabrielle Leveneur de Tillières, veuve d'Alexis-Madeleine-Rosalie, duc de Châtillon, 3 000 livres ; à François-Louis, marquis des Tournelles, 3 000 livres ; taxations payées à Nicolas de Livry, évêque de Callinique, représentant l'évêque de Mâcon ; appointements des receveurs, des contrôleurs et des vérificateurs à la régie du péage de Mâcon, 1 750 livres ; remises du régisseur, 1 155 livres 3 sous ; réparations des prisons, fourniture de pain aux prisonniers et frais de justice, 4 800 livres ; à Léonard-François de Chevriers, libre seigneur de Saint-

Mauris, vicomte du Thil, etc., pour ce qui lui appartient sur le péage de Mâcon, 1 375 livres 12 sous 6 deniers, et pour le péage de Saint-Mauris, 130 livres ; rentes sur le péage de Mâcon, savoir à Henri-Constance de Valras, évêque 2 livres 10 sous, à Simon Pelleterat, au lieu et place des anciens seigneurs de la baronnie de Branges 75 livres, à Pierre-François Palatin de Dyo de Montperroux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ordre de Malte, commandeur de la commanderie du temple Sainte-Catherine de Montbellet 245 livres, au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, 5 livres, etc.

1761-1763

Registre - In-folio, 246 feuillets, papier.

- C 662 Impositions de 1762 et 1763.- Cotes de chaque ville et de tous les villages composant la banlieue de Mâcon, Cluny et Tournus, les châtellenies de Davayé, Crêches et Chânes, Prissé, Hurigny, Igé et Dommange, Saint-Gengoux, le Bois-Saint-Marie, Châteauneuf et la prévôté de Saint-André-le-Désert ; à Jacques Coindé, procureur en ladite Chambre des Comptes, 12 livres de gratification annuelle ; à Jean-Philippe Goëry, imprimeur de Mâcon, 241 livres pour fournitures de papiers et impressions ; primes pour la destruction des loups, 119 livres 10 sous ; frais d'apurements desdits comptes ; « état des effets qui sont dans la caisse du trésorier, pour être employés à l'acquit des charges » ; gages ; taxations ; aumônes ; réparations des chemins, etc.

1762-1765

Portefeuille - 17 pièces, papier.

- C 663 Impositions de 1765 et 1767.- Gages du comptable, 1698 livres 16 sous 8 deniers ; chaque année il lui était alloué en outre 1000 livres pour frais de ports et voitures des deniers ; 200 livres pour augmentation des droits de recette ; 554 livres pour voyages et séjour à Dijon, et 380 livres environ pour ses remises sur les recettes des droits d'aides et de péages. Versements faits dans les caisses du trésorier des États généraux de Bourgogne, du trésorier général du taillon de ladite province et d'Eugène-Claude Preaudeau de Chemilly, trésorier général des maréchaussées de France ; réparations au pavé de la grande rue de Tournus, 2707 livres ; à Jacques Meunier, entrepreneur, pour pavage du faubourg de Bourgneuf de Mâcon, 3165 livres, formant cinq sixièmes du prix de son adjudication tranchée à 9 livres par toise, « pour la chaussée seulement, sur 18 pieds de largeur, les propriétaires des maisons voisines s'étant soumis de faire paver les ailes, chacun en droit soy, etc. »

1765-1769

Portefeuille - 18 pièces, papier.

- C 664 États sommaires présentés par-devant les élus des États du Mâconnais, par Pierre Cortey, chargé du recouvrement 1er des droits d'aides, consistant en 6 livres 8 sous par botte de vin vendu en détail et à pot dans toute l'étendue du Mâconnais, excepté dans la ville de Mâcon, et en 8 livres par botte de vin vendu à pot et à assiette ; 2e des droits perçus sur toutes les marchandises qui passent dans les limites du péage de Mâcon (lesquelles limites

s'étendaient depuis la rivière de Mouge jusqu'au port de Saint-Romain) ; 3e de la crue de 9 livres par minot, sur le sel qui se débite dans les cinq greniers du Mâconnais ; les deniers en provenant étaient exclusivement employés au paiement du don gratuit. Le droit de recette dudit comptable, fixé à 6 deniers par livre, revenait annuellement à la somme de 2 500 livres environ.

1757-1769

Registre - In-folio, 312 feuillets, papier.

- C 665 États sommaires présentés par-devant les élus des États du Mâconnais, par Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier, pour les impositions connues sous le nom de garnisons, subsistance, exemption, octroi ordinaire et extraordinaire, étapes, arrêt du Conseil, aides et taillon ; comptes en recette et dépense de l'impôt de la capitation ; des deux vingtièmes et 2 sous pour livre du dixième, vingtièmes d'industrie et vingtièmes des offices, dont le montant était versé dans la caisse du trésorier général des États de Bourgogne, moins les taxations des répartiteurs, qui s'élevaient annuellement à 5 781 livres, puis à 8 643 livres 10 sous, puis à 9 020 livres, et les remises du comptable et des préposés au recouvrement ; en 1766, on assigna sur la dépense du compte des vingtièmes 25 000 livres payées au sieur Vincent, directeur de la manufacture de cotonnade établie dans la Charité de Mâcon, et 4 000 livres payées aux sieurs Buy et Pidoux, entrepreneurs d'une manufacture de faïence dans le faubourg de La Barre.

1760-1769

Registre - In-folio, 220 feuillets, papier.

- C 666 Impositions de 1768 et 1769.- Gages et vacations attribués aux différentes personnes chargées du soin des affaires desdits États ; remboursement de leurs frais ; gratifications particulières et annuelles ; aumônes aux religieux ; intérêts des constitutions de rentes ; poudre « employée aux mines à faire sauter pour les escarpements qu'exigeoient les travaux sur la route de Saint-Sorlin » ; fournitures d'outils et de matériaux pour la réparation des chemins, 1 261 livres 12 sous 6 deniers ; pavage en cailloutis du faubourg de La Barre, 3 226 livres ; indemnités accordées aux particuliers qui ont souffert de l'ouverture et des réparations des chemins ; taxations des commissaires députés pour le tirage de la milice et autres frais accessoires, 819 livres 16 sous, puis 956 livres ; aumône extraordinaire de 300 livres accordée aux Capucins de Mâcon, « en considération de leur pauvreté et que les aumônes leur ont été considérablement diminuées, à cause de la médiocrité des récoltes que l'on fait depuis plusieurs années dans le pays » ; 500 livres de gratification extraordinaire accordée aux officiers et aux cavaliers de la maréchaussée, « en considération du zèle et de l'activité avec laquelle cette troupe s'est portée à exécuter les ordres de la Cour concernant la mendicité » ; entretien de Claude Charpy, de Saint-Oyen, à l'école vétérinaire de Lyon, 300 livres ; pension de 400 livres accordée à François Bourdon, docteur en médecine, « pour l'engager à fixer sa résidence à Mâcon et à donner gratuitement ses soins aux pauvres malades de la ville et de la campagne » ; 1 200 livres à Antoine Lombard, prêtre, supérieur du petit séminaire et principal du collège de Tournus, etc.

1768-1771

Portefeuille - 23 pièces, papier.

- C 667 Comptes des impositions. Versements faits dans les caisses des trésoriers généraux des États de Bourgogne, du taillon de ladite province et des maréchaussées de France ; taxations aux répartiteurs ; gratification annuelle de 100 livres à Claude Roulier, dit Lavarenne, grammairien de Mâcon, pour subvenir à l'entretien de ses écoles ; réparations au pont de Mâcon, 458 livres 10 sous ; escarpements de rochers sur la route de Saint-Sorlin à Sainte-Cécile, 1 253 livres 14 sous 6 deniers ; aumône de 300 livres continuée aux Capucins de Mâcon, « sur les représentations faites par lesdits RP que les malheurs des temps ayant fait cesser tous les secours temporels que leur couvent recevoit ordinairement, il leur étoit impossible de subsister si les États « ne les favorisoient de leurs bienfaits » ; 1 500 livres à l'hôtel-dieu, « pour être employées, soit au soulagement du public, soit pour subvenir aux dépenses considérables qu'exige la continuation du nouvel édifice » ; 2 000 livres au bureau du collège de Mâcon, « tant pour aider à l'établissement des maîtres et professeurs ecclésiastiques séculiers, que pour les réparations indispensables qui restoient à faire et pour solder les Dominicains qui avoient été chargés de la tenue dudit collège » ; répartition entre l'évêque, les élus, le syndic, le secrétaire des États et les officiers de l'Élection, de 1 440 livres allouées chaque année pour la buvette ; arrêt du Conseil et lettres patentes permettant aux États du Mâconnais d'emprunter 120 000 livres pour subvenir aux besoins du pays ; état du nombre des feuilletes de vin blanc ou rouge envoyées chaque année à Paris, Versailles et Dijon, savoir 12 au prince de Condé, 2 à son secrétaire, 6 au duc de La Vrillière, 2 à chacun de ses deux commis, 2 au marquis de La Tour Du Pin, commandant en Bourgogne, 1 à son secrétaire, 2 au marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, 5 à l'intendant de Bourgogne, 3 à ses secrétaires, 4 au premier président de la Chambre des Comptes de Dijon, 2 au trésorier des États de Bourgogne, 2 à chacun des deux secrétaires en chef desdits États, 2 au premier commis au greffe desdits États, 2 au procureur des États du Mâconnais en ladite Chambre des Comptes, 2 au premier commis des bureaux du contrôle général à Versailles, etc. 1770-1772

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

- C 668 Impositions de 1772.- Pièces à l'appui ; versements faits dans la caisse d'Antoine Chartraire, comte de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne ; taxations de Philibert Pourcher de Musseaux, président de ladite Chambre des Comptes, en qualité de commissaire élu du Roi près les États du Mâconnais ; gratification annuelle de 1 200 livres au sieur Mesnard de Conychar, premier commis des bureaux du contrôleur général des finances ; 1 000 livres d'appointement à Claude Bruys de Vaudran, commis en chef du bureau des élus des États ; 1 200 livres taxées annuellement à l'évêque « pour l'indemniser des frais de voyages auxquels l'engage l'administration des affaires » ; frais de voyage à Dijon réglés à 300 livres pour l'élu du Roi et à 150 livres pour chacun des élus des États ; arrrages de constitutions de rentes et d'emprunts, 26 634 livres 10 sous ; remboursement partiel, 20 000 livres ; liquidation des offices de l'Élection, supprimés, 23 975 livres ; coûts des contrats pour l'emprunt de 326 000 livres, frais de banque, commission,

enregistrement des lettres patentes qui ont autorisé ledit emprunt, etc. ; 20 174 livres 8 sous 6 deniers ; députations extraordinaires tant à Paris qu'à Dijon, 4 167 livres ; achats de vins, 6 109 livres 10 sous ; approvisionnements de blé, 169 790 livres 2 sous 4 deniers, etc. 1772-1774

Portefeuille - 28 pièces, papier.

- C 669 Impositions de 1773.- Gratifications annuelles de 1 200 livres au premier commis du duc de La Vrillière ; de 600 livres à son deuxième commis ; de 1 200 livres au premier commis du contrôleur général des finances ; de 300 livres à Jacques Coindé, procureur en ladite Chambre des Comptes. Frais de bureau et greffe des États, 5 653 livres 9 sous. Arrérages et intérêts des rentes dus à Philippe Hugonet, relieur de livres à Lyon ; à Jean-Baptiste Sabot de Pizay, président au Conseil supérieur de Lyon ; à la fabrique de la paroisse de Royer ; au séminaire de Mâcon ; à Jean-François Espiard, conseiller-clerc au parlement de Besançon, abbé commendataire de Saint-Rigaud ; à la maison de la Providence, dite de la Marmite, établie à Chalon-sur-Saône ; à Philiberte Chamousset, veuve de François-Gabriel Chapuys de La Fay ; à Jacques de Collabeau, seigneur de Juliéna ; à Barthélémy Bosse, seigneur de La Thénaudière ; à Léonard Bourlier de Parigny, conseiller à la Cour des monnaies et au Conseil supérieur de Lyon ; à Antoine-Marie Augustin Salern de Chaintré, trésorier de France à Lyon ; à Marie Cotier, veuve de Joseph Perrotin de Saint-Sulpice ; à l'hospice des Incurables de Mâcon ; à Jean-Baptiste-Cambiaso-Feu-François Cajetan, noble génois, qui prêta à lui seul 300 000 livres. 600 livres au maire de Tournus, pour distribuer « aux pauvres habitants de ladite ville et aux plus nécessiteux qui étaient atteints de la maladie épidémique qui y régnoit depuis longtemps, et lesquels, faute d'aliments dans leur convalescence, essuyoient souvent des rechutes, ce qui donnait lieu à l'épidémie d'étendre ses progrès, etc. 1773-1775

Portefeuille - 17 pièces, papier.

- C 670 Impositions de 1774.- 168 livres versées dans la caisse de Daniel-Louis Personne de La Chapelle, trésorier général des maréchaussées de France ; pension annuelle de 2 000 livres payée au collège de Mâcon ; à André-Placide Daugy, maire de Mâcon, 3 234 livres 4 sous, pour frais, avances et déboursés qu'il a faits à Paris, où il a été député par les États ; aumône extraordinaire de 300 livres aux PP. Capucins de Mâcon ; aux cavaliers de la maréchaussée, 240 livres, « pour le service des grandes routes » et 580 livres, « tant à cause de la modicité de leurs appointements et de la cherté des vivres et fourrages, qu'en considération du zèle et de l'activité avec lesquels cette troupe se comporte dans les fonctions qui lui sont confiées » ; travaux sur les routes ; 4 800 livres accordées aux villes de Mâcon et Tournus, pour subvenir aux frais de transport des bagages des troupes ; achats de vin 6 062 livres 1 sou 3 deniers ; frais du service funèbre ordonné pour le décès de Louis XV, 1 409 livres 18 sous ; réparations aux prisons royales et au pont de Mâcon, 10 441 livres 11 sous 9 deniers, etc. 1774-1776

Portefeuille - 22 pièces, papier.

- C 671 Compte général « des premier, deuxième et troisième vingtièmes, et 2 sols par livre d'iceux, depuis l'année 1757, jusqu'en 1773, inclusivement » rendu en la Chambre des Comptes de Dijon par Edme-Jean-Nicolas Sevré, écuyer, receveur comptable, au nom des États du Mâconnais ; procuration passée par lesdits États ; recette totale, 2 978 045 livres 3 sous 1 denier ; versements à la caisse des États de Bourgogne, 2 502 892 livres 14 sous 3 deniers ; décharges accordées aux contribuables, 1 938 livres 6 sous 3 deniers ; frais de bureaux, impressions de rôles, ports de lettres, paquets, etc., 11 125 livres 5 sous 5 deniers ; taxations des répartiteurs, confections des rôles et droits de vérification, 105 440 livres ; arrangement et ameublement de la salle des États, 12 697 livres 7 sous ; députations et voyages à Paris, Lyon et Dijon, 93;281 livres 10 sous ; gratifications extraordinaires, 6 691 livres 4 sous ; approvisionnements de grains, 13 843 livres 3 sous 6 deniers ; contributions aux constructions du quai de Mâcon, 37 000 livres ; réparations du pont de Mâcon, 255 livres et des chemins, 4 989 livres 10 sous ; frais de courses des messagers et de la maréchaussée, 557 livres 10 sous ; contributions pour l'établissement du collège de Mâcon, de manufactures de toile gommée, de faïence, de cotonnade, de dentelles, essai de plantations de garance, 31 040 livres ; service funèbre en l'honneur du Dauphin, 1 377 livres 17 sous 6 deniers ; frais d'enregistrement de lettres patentes, etc., 350 livres 5 sous ; intérêts de sommes empruntées, 2 700 livres ; remboursement desdits emprunts, 104 040 livres, etc. 1757-1778

Registre - In-folio, 154 feuillets, papier.

- C 672 Comptes généraux de la capitation et des vingtièmes, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Edme-Jean-Nicolas Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, représentant lesdits États par procuration ; cahiers des charges de la recette ; apurement des comptes dudit receveur dans les assemblées des élus ; total des recettes de la capitation en dix-neuf années, 1757-1775, 920 544 livres 10 sous 9 deniers ; paiements faits à la caisse générale des États de Bourgogne, 897 312 livres 12 sous 2 deniers ; taxations et buvettes des officiers répartiteurs, 13 586 livres 10 sous ; non-valeurs, 990 livres 13 sous 11 deniers, etc. ; recettes des vingtièmes en trois ans, 1774-1776, 531 187 livres 10 sous ; versements à la caisse des États de Bourgogne, 273 809 livres 2 sous ; décharges et diminutions de cotes « pour cause de grêle et orvales » 3 206 livres 18 sous 3 deniers ; taxations des buvettes et répartiteurs, 10 380 livres ; frais de bureau, 3 376 livres 19 sous 6 deniers ; constructions du quai de Mâcon, 15 930 livres ; pension annuelle au procureur général du Conseil supérieur de Lyon, 2 000 livres ; location des greniers de l'hôtel-dieu de Mâcon, pour les approvisionnements de blé, 1 500 livres ; « indemnité accordée aux entrepreneurs des voitures publiques par eau, pour la liberté des voyageurs à la foire de Montmerle » 216 livres ; 6 000 livres à l'évêque Moreau, pour sa députation à Paris, etc. 1757-1779

Portefeuille - 41 pièces, papier.

- C 673 Impositions de 1778.- Pièces à l'appui ; versements dans la caisse d'Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne et dans celle de Jacques-Philippe Desvaux de Saint-Maurice, receveur général des finances de ladite province. Appointements des commis à la régie des crues 1 000 livres ; des gardes de la brigade ambulante établie pour la conservation des droits desdites crues, 2 200 livres ; des employés pour les routes et les chemins, 2 130 livres ; des receveurs des vingtièmes, 5 584 livres 2 sous 5 deniers ; des employés à la régie des revenus des États, 5 200 livres, outre les frais de ladite régie s'élevant à 9 350 livres, plus 2 136 livres pour les frais de perception du péage. Taxations payées à l'évêque, aux élus des États et de l'Élection, 725 livres chacun ; au secrétaire, au syndic et au Conseil des États, 550 livres chacun. Réparations au pont de Mâcon, 22 192 livres 11 sous 9 deniers ; frais pour le tirage de la milice 1 421 livres 4 sous ; 72 livres d'indemnité aux entrepreneurs des voitures publiques sur la Saône, « pour la faculté laissée aux bateliers de Mâcon de conduire à la foire de Montmerle tous ceux qui ont voulu y aller dans des bateaux particuliers » ; gratification de 1 000 livres accordée aux chevaliers de l'arquebuse de Mâcon, et de 500 livres à ceux de Tournus, qui se rendent au prix royal de Beaune ; dépenses à l'occasion des épizooties, 793 livres 9 sous ; lettre de Necker, refusant le don de vin qui était fait annuellement à ses devanciers ; arrêt du Conseil permettant un emprunt de 200 000 livres et observations de Necker à ce sujet. Constitutions de rentes passées par les États au profit des religieuses de la Charité d'Autun ; d'Antoine Delorme, curé de Donzy-le-Royal ; de l'hôpital et de l'hospice des Incurables de Mâcon ; de la Charité et de l'hôpital de Tournus ; de l'abbé Piot, chanoine à Tournus ; de Marie-Anne-Catherine de Laborier de Serrières ; des comtesses et chanoinesses de Neuville-les-Dames, etc. 1778-1780

Portefeuille - 30 pièces, papier.

- C 674 « État sommaire et au vrai des recettes et dépenses faites par Edme-Jean-Nicolas Sevré de Saint-Romain, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, sur les cinq impositions comprises dans la commission générale de Bourgogne de l'année 1779, sous les noms de garnison, subsistance et exemption, octroi, don gratuit, taillon et étapes, et cumulativement de celles connues sous les noms d'arrêts du Conseil, auquel est aussi joint le produit des droits d'octrois perçus sur le vin vendu en détail, celui des droits de péage du Roi, et enfin le département de la jauge » ; sur l'imposition des deux vingtièmes et 2 sous pour livre ; sur la capitation ; lettres de Necker, relatives à la comptabilité des États ; démission donnée par ledit comptable, en faveur d'Émilien Noly, syndic, qui est agréé comme trésorier-receveur des États ; procès-verbal de visite de la caisse du sieur Sevré, et entrée en exercice du nouveau receveur fixée au 25 avril 1780 ; vente du fief et des domaines de la prévôté de Saint-Romain avec tous les meubles, glaces, vases, vaisselles, etc., faite par ledit sieur Sevré à Eustache-Marie-Alexandre, comte de Scoraille, moyennant 240 000 livres, que l'acquéreur devra payer aux créanciers du vendeur, entre autres 147 000 livres aux États du Mâconnais ; consentement donné par Jeanne-Marie Noly, femme dudit Sevré, à ce que les États soient subrogés en tous ses droits à la succession de son mari ; compte qui établit qu'il reste encore dû aux États une somme de 194 902

livres 2 sous, pour le paiement de laquelle lesdits sieur et dame Sevré cèdent un domaine situé à Chénas, et une maison sise à Mâcon, rue de la Barre, avec le mobilier et les ustensiles, le tout estimé 130 000 livres, et ledit sieur Noly, prend le reste à sa charge ; pension viagère de 4 000 livres accordée par les États auxdits sieur et dame Sevré ; inventaire de l'argenterie, des meubles, du linge, des livres, etc., qui se sont trouvés soit à Mâcon, soit à Chénas ; vente desdits objets. Comptes des impositions de 1781, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Émilien Noly, trésorier des États du Mâconnais, etc. 1779-1783

Portefeuille - 44 pièces, papier.

- C 675 Impositions de 1782.- Gratification de 400 livres, à Antoine-Louis-Claude de Saint-Germain d'Apchon, lieutenant général pour le Roi au comté de Mâconnais, gouverneur de Mâcon ; ouverture d'un chemin allant du faubourg de La Barre de Mâcon à la porte Saint-Antoine, 10 044 livres 5 sous 9 deniers ; frais pour l'assemblée général des États, 1 017 livres ; gratification triennale à l'intendant de la Bourgogne, 1 000 livres, et à son secrétaire, 300 livres ; frais du « voyage d'honneur » de l'évêque, des élus du Mâconnais et du syndic, pour assister aux États de Bourgogne, 2 500 livres ; 630 livres 1 sou 2 deniers, accordés à titre de secours à l'hôtel-dieu de Mâcon ; fournitures des étapes et convois militaires, 9 688 livres 13 sous ; logements des brigades de maréchaussées à Mâcon, Cluny, Tournus et la Clayette, 1 916 livres ; payé annuellement 400 livres, pour l'entretien des pavés des faubourgs de La Barre et de Bourgneuf ; 2 312 livres 2 sous, pour « la construction d'un mur de soutènement le long de la chaussée de l'étang du château de la Clayette, en prolongeant celui qui a été fait par M. le marquis de La Clayette, afin d'éviter les accidents qui arrivent les jours de foires et marchés, à cause de l'insuffisance du débouché de cette chaussée » ; frais de la levée des soldats provinciaux, 1 113 livres 4 sous ; voyages et vacations extraordinaires des élus des trois ordres, remboursements de ports de lettres, 2 400 livres ; réparations au pont de Mâcon, 25 078 livres 1 sou 9 deniers ; députations extraordinaires à Dijon et à Paris, 26 518 livres ; frais d'apurement des comptes, 11 750 livres 17 sous 5 deniers, etc. 1782-1784

Portefeuille - 13 pièces, papier.

- C 676 Impositions de 1783, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Émilien Noly, receveur-trésorier des États du Mâconnais.- Frais de perception des crues, y compris les appointements des gardes des brigades établies à Mâcon, à la Clayette et à Tramayes, 7 197 livres 10 sous 4 deniers ; arrérages de rentes, 23 237 livres 10 sous ; 20 000 livres pour amortissement de l'emprunt fait à Jean-Baptiste-Cambiaso-Feu-François Cajetan, noble Génois ; intérêts du prix des offices d'élus en l'Élection supprimés, 11 355 livres 11 sous ; à Claude Aubertin, élu honoraire en l'Élection, pour sa députation à Paris, 1 246 livres ; gratification annuelle au collège de Mâcon, 2 000 livres ; 300 livres d'aumône aux PP. Capucins ; allongement et élargissement du pont de Mâcon, 32 546 livres 9 sous 6 deniers ; achats de vin, 6 011 livres 2 sous ; ateliers de charité sur les routes, 13 199 livres 10 sous 1 denier. Secours aux pauvres atteints de maladies épidémiques, 2 096 livres 17 sous 6

deniers. Etablissement du cours gratuit d'accouchement, savoir bail de la maison de Nicolas Meunier, 363 livres ; à la soeur Brunet, supérieure de l'hospice de la Providence, pour ameublement de ladite, maison et fourniture de linges, 4 679 livres 10 sous 9 deniers, plus 3 000 livres, pour la nourriture, le chauffage et le blanchissage, pendant six mois, de la maîtresse sage-femme, d'une femme en couches et de huit élèves ; à Étienne Rochette, femme Oagnier, sage-femme, 800 livres, pour ses appointements ; honoraires du médecin, 600 livres, etc.

1783-1785

Portefeuille - 10 pièces, papier.

- C 677 Comptes des impositions de 1784, rendus en la Chambre des Comptes de Dijon, par Émilien Noly, trésorier-receveur des États du Mâconnais. Fais pour l'établissement d'une école gratuite de dessin, savoir appropriation d'une des salles du collège, 4 805 livres 5 sous 6 deniers ; achats de livres « et de dessins originaux de plusieurs genres, » 6 273 livres 5 sous 9 deniers ; crayons, grands et petits compas et étuis de mathématiques, 487 livres 14 sous ; à Pascal-Jean Lenot, professeur, pour appointements, 2 000 livres. « Frais et dépenses d'un établissement nouveau fait par essay, pour le meilleur entretien de la grande route de poste de Lyon à Paris passant par Mâcon, à commencer du 1er janvier 1782, pour la taxe des corvéables, voituriers et manoeuvres, et pour la taxe de pierres et graviers y voiturés, 5 799 livres 14 sols 2 deniers » ; pension de 150 livres, au principal de 3 000 livres, due à Gilbert Piot, procureur au bailliage de Tournus, et à Abrabam Piot, greffier de la même juridiction ; « secours accordés par forme d'aumône aux pauvres honteux et les plus nécessiteux de la ville et banlieue de Mâcon et de la paroisse de Massilly, dans une maladie épidémique qui s'y étoit manifestée, 1 607 livres 2 sols » ; « achats des instruments nécessaires dans les accouchements laborieux, 278 livres 8 sols » ; payé au greffier de la communauté des chirurgiens de Mâcon, pour droits et frais de réception de huit élèves sages-femmes, 280 livres ; auxdites sages-femmes, 274 livres 10 sous, pour 183 accouchements à 30 sous chacun ; à Louis Joubert, graveur en taille-douce, demeurant à Lyon, pour les frais de gravure de cent exemplaires de la carte géographique du Mâconnais, 512 livres 5 sous, et pour la gravure de deux coins propres à frapper les médailles destinées aux élèves du cours gratuit d'accouchement, 1;359 livres 15 sous 9 deniers ; lettres patentes et arrêt du Conseil d'État, réglant le remboursement des anciennes rentes constituées ; mémoire pour obtenir modération et retranchement sur les épices, etc.

1784-1786

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

- C 678-679 Régie des droits appartenant aux Etats du Mâconnais. 1708-1789

- C 678 Comptes sommaires présentés par Balthazar-Jean Pierre-Girard Labrely, directeur de la régie des droits d'aides, crues et péages, contenant « le recouvrement général fait par le contrôleur-receveur ambulant de ladite régie, des droits qui se perçoivent sur tous les cabaretiers et débitants dans la province de Mâconnois, à l'exception de la ville de Mâcon qui en est exempte, à raison de 6 livres 8 sols, par chaque botte de vin qui se vend en détail à pot, et de 8 livres aussi par chaque botte de vin sur les cabaretiers vendant à assiette ; et encore des droits dus au péage du Roi,

appartenant auxdits États, sur toutes les marchandises qui passent dans l'étendue dudit péage ». Etats sommaires des recettes de Claude-Antoine Berruyer, contrôleur-receveur ambulancier, touchant les droits de péage et la crue de 9 livres par minot sur tout le sel qui se distribue « en bonne vente » dans les cinq greniers de la province. Apurement desdits comptes par les élus des États. 1768-1782

Portefeuille - 62 pièces, papier.

- C 679 Comptes sommaires rendus par Claude-Antoine Berruyer, receveur général de la régie des droits et revenus particuliers appartenant aux États du Mâconnais, puis par Charles Perret, directeur général de ladite régie.- Recette provenant 1er du produit du droit par forme d'octrois de 12 livres par queue (la queue ou botte, comptée pour deux poinçons ou tonneaux) de vin vendu en détail soit à pot, soit à assiette, « sur tous les cabaretiers ou autres personnes, vendant vin de leur cru ou d'achat indistinctement, dans les villes, bourgs, villages, hameaux, écarts, maisons, lieux et places, dans l'étendue du pays et comté du Mâconnais, sans exception, dérogeant en tant que de besoin à tous privilèges et exemptions cy-devant accordés sous quelque litre que ce soit » ; 2e « des droits de péages du Roi, à Mâcon, perçus sur toutes les marchandises qui y passent tant par eau que par terre » ; 3e des droits de crues de 10 livres par minot de sel vendu et distribué dans les cinq greniers de la province ; sommaire des dépenses ; retenue de 6 deniers par livre faite sur les honoraires et les appointements des préposés à ladite régie, « afin de faciliter à l'administration les moyens de venir au secours des employés, qui, après avoir servi fidèlement et pendant un laps de temps convenable, se trouveroient, par leur grand âge ou leurs infirmités, hors d'état de continuer leurs services. » 1781-1789

Portefeuille - 36 pièces, papier.

- C 680-684 Ordonnances de payement et mandats. 1773-1790

- C 680 Par les États du pays et comté de Mâconnais.- Concernant la répartition du rôle de la jauge ; l'établissement d'ateliers de charité sur les routes ; les secours aux pauvres pendant les épidémies ; le remboursement des finances des officiers de l'Élection ; les remises faites aux communautés ravagées par la grêle ; les approvisionnements de grains ; l'ordre aux habitants d'Azolette de contribuer par corvées aux réparations du chemin tendant du pont de Belleroche à la Guillerrière près de Chauffailles ; la révision des rôles de la communauté de Saint-Quentin de Bray ; les travaux exécutés sur les routes et les chemins ; les indemnités aux propriétaires des fonds occupés pour raison desdits travaux ; les frais de transport pour les bagages des troupes ; la construction du pont de Charbonnières ; le remboursement du principal des rentes constituées, etc. 1773-1789

Registre - In folio, 62 feuillets, papier.

- C 681 Par les élus des États du Mâconnais, pour les affaires communes avec la Bourgogne.- Achats d'outils pour les travaux des grandes routes ; appointements des ingénieurs, des agents-voyers, des manoeuvres stationnaires ou cantonniers, etc. ; loyer des maisons servant de casernes aux brigades de maréchaussée ; frais :

des convois militaires et des levées de soldats provinciaux ; achats de registres et impressions pour les impositions royales, les ordres de milices, etc. ; constructions et réparations de chemins, de ponts, de chaussées, etc. ; frais de bureaux ; secours à l'hôtel-dieu de Mâcon ; indemnités pour grêle ; établissement de l'école de dessin, etc. 1783-1785

Registre - In-folio, 72 feuillets, papier.

- C 682 Concernant les affaires particulières au comté du Mâconnais.- Réparations aux chemins ; établissement du cours gratuit d'accouchement ; ateliers de charité ; arrérages de rentes constituées et remboursement des capitaux desdites rentes ; ports de lettres et de paquets ; équipement et armement des gardes des crues ; réparations aux prisons royales de Mâcon ; opérations commencées pour la refonte des tailles ; dépenses au sujet des épidémies et des épizooties ; achats de registres et impressions pour la régie des droits appartenant aux États ; pavé de la grande rue du bourg de la Clayette ; abonnement aux édits, déclarations, lettres patentes, etc. ; députations à Paris, « pour suivre le procès pendant au Conseil d'État du Roi sur le fait de la police de la ville de Mâcon, entre ladite ville et les officiers du bailliage » ; achats de vin, etc. 1783-1785

Registre - In-folio, 63 feuillets, papier.

- C 683 Par les élus des États du Mâconnais, pour les affaires communes avec la Bourgogne.- Entretien de l'école de dessin ; frais pour les levées des soldats provinciaux ; papier timbré pour les quittances des impositions des tailles ; plantation de saules sur la levée de Mouge, hameau de la Salle, « afin d'empêcher les dégradations qui s'y font lors du débordement de la rivière de Saône » ; travaux exécutés sur les grandes routes ; indemnités et gratifications aux cavaliers de la maréchaussée » ; étapes et convois militaires ; remises d'impositions aux communautés ravagées par la grêle ; députations à Paris et Dijon ; secours aux incendiés ; indemnités accordées aux villes de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus, pour la subsistance des pauvres ; rétablissement du pont de Cormatin, « écroulé par le débordement de la rivière de Grosne » ; contribution patriotique, etc. 1785-1790

Registre - In-folio, 164 feuillets, papier.

- C 684 Par les élus des États du Mâconnais, pour les affaires particulières audit pays.- Achats de vin ; réparations aux chemins et aux routes ; entretien de François Baillot à l'école d'architecture de Lyon ; dépenses du cours d'accouchement ; 30 sous, « par forme de gratification, pour chaque accouchement qui ne durera pas au-delà de vingt-quatre heures » ; rentes constituées ; réparations au chemin de halage sur la Saône ; frais de procès ; payé au sieur Munninck, doreur à Mâcon, 300 livres, pour avoir doré l'encadrement et les ornements de deux tableaux, dont l'un était le portrait du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; remboursement des finances de plusieurs offices d'élus en l'Élection ; approvisionnements de blé, etc. 1785-1790

Registre - In-folio, 73 feuillets, papier.

C 685-711 Affaires militaires, garnisons, étapes, pionniers, milice, troupes provinciales, salpêtre, armes de guerre, marine. 1418-1789

C 685 Lettre signée de Charles VI, annonçant la prise de Rouen par les Anglais, et demandant des secours en argent, pour qu'il puisse lever une armée et résister aux nouvelles entreprises des ennemis ; déclaration de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, George de La Trémouille, seigneur de Craon, et Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, commissaires du roi Louis XI, pour prendre possession du duché de Bourgogne, après la mort du duc Charles, portant que les comtés de Mâcon et de Charolles sont compris dans le traité qu'ils ont conclu avec les États de Bourgogne ; lettres de Charles IX, au bailli de Mâcon, portant « que les gentilzhommes catholiques qui pourront se monter d'armes et chevaux se rendent le plus diligemment que faire se pourra par devers les gouverneurs et noz lieutenans généraulx chascun en sa province, pour faire ce qu'ils leur feront entendre de nostre part ; ordonnant en outre, selon que l'affaire et la nécessité requerra, qu'un chascun de noz bons subjects des villes, bourgs, bourgades et autres, s'assemblent soit par son du tocsain et autrement le plus à propos qu'il se pourra, afin de résister aux perturbateurs de nostre Estat et du repos de noz subjectz, leur courir sus et tailler en pièces ceux qui seront notoirement armez contre nostre service » ; lettres patentes du roi Henri III, demandant aux villes fermées une contribution extraordinaire pour subvenir aux grandes dépenses qu'il est obligé de faire à cause des armements des puissances voisines ; ordre donné par Roger, duc de Bellegarde, de comprendre les ecclésiastiques dans l'impôt qui se lève « pour l'envitaillement des places fortes « et frontières » ; lettres dudit duc au sujet des désordres commis par les gens de guerre « Mon intention est que les communes s'eslèvent pour les chasser si elles peuvent, ou pour le moins de se tenir prestes, afin d'en venir à bout, lorsque je seray arrivé » ; arrêt du Conseil concernant les taxes mises sur divers offices, « pour l'acquit des debtes deues aux colonnels et capitaines des régiments suisses et grisons » ; avis sur les mouvements de certaines troupes, qui ravagent les campagnes ; lettre du baron de Tavanès, au sujet de la levée d'un régiment qu'il a reçu l'ordre « de mettre sur pied dans le Masconnois » ; règlement de Louis XIII, sur la convocation du ban et de l'arrière-ban ; édit de Louis XIV, « portant création d'un commissaire inspecteur, un contrôleur-secrétaire et un trésorier du ban et arrière-ban en chacun des bailliages et sénéchaussées du royaume » ; « détail général de la grande victoire remportée par les François, après une bataille de six heures sans relâche, sous le commandement de M. le maréchal de Belle-Isle, devant Vienne, capitale de l'Autriche, sur l'armée de la reine d'Hongrie et ses alliez, ce qui a forcé le prince Charles de demander trêve de paix » ; ordonnances royales concernant les déserteurs ; édit de Louis XV, portant création d'une École royale militaire ; déclaration de Louis XVI, au sujet des invalides, etc. 1418-1787

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier (7 imprimées).

C 686 Garnisons.- Lettres du sieur de Surveilliers, lieutenant en la compagnie des chevau-légers du seigneur de La Bécherelle, au sujet du refus que les habitants de Tournus font de recevoir ladite compagnie en garnison ; du marquis d'Uxelles et du baron de Tavanès, au sujet de quatre compagnies du régiment d'Uxelles, envoyées en garnison à Cluny ; de Roger, duc de Bellegarde, promettant d'employer son autorité pour qu'aucune troupe ne soit envoyée à Mâcon. « Ordre et taux que le Roy veult estre observé par la cavallerie qui s'en va en garnison premièrement pour chasque

maistre, sera baillé par jour quatre pains entre bis et blanc ; deux pintes de vin du creu et mesure du pays, 3 livres de chair, moytié boeuf, moytié mouton ; le cappitaine prend pour huict chevaulx, le lieutenant pour six, le cornette pour quatre, le maréchal des logis pour trois, les petits officiers, chascung la moytié de ce qui est ordonné à ung cheveu-léger ; chasque cavallier n'aura que deux chevaulx ; pour chasque cheval sera baillé par jour 20 livres de foing et 4 picotins d'avoine, mesure d'hostellerie, et pour toutes les choses cy-dessus chasque cheveu-léger payera dix-sept sols par jour et les officiers, à proportion des rations qui sont spéciffiées ». Règlement fait par Louis XIII, portant « que par les villages qui seront à ce départis pour l'entretien d'une compagnie de cavalerie, sera fourny pour chasque jour à chacun cavalier qui sera effectivement en la garnison et non aux absents, bien que leurs équipages y soient, douze sols ; moyennant quoy ils seront tenus d'achepter paille, foin, avoine et autres choses nécessaires, tant pour l'entretien de leurs personnes, que de leurs valets et chevaux, au marché de gré à gré et au prix courant » ; ordonnance du même Roi, portant ladite contribution, savoir « au capitaine, 4 livres ; au lieutenant, enseigne, guidon, cornette, 3 livres ; au maréchal des logis, quarante sols ; et à chacun homme d'armes et cavallier, vingt sols ; et à chacun carabin 13 sols 4 deniers et aux petits officiers, dix sols ». Les compagnies de cheveu-légers du seigneur d'Arbouze et du marquis de La Forcelière sont envoyées en garnison à Saint-Gengoux. Nouveaux règlements. Conditions accordées par Louis XIV aux députés des trois États de Bourgogne, pour l'exemption de logement des gens de guerre dans les villes de la province, lesdites conditions réglées à 200 000 livres par an. Mémoires et lettres concernant, la demande en indemnité du maire et des échevins de Tournus, le régiment de recrues de Dijon ayant été pendant quatre ans en garnison dans ladite ville ; la garnison envoyée à Mâcon, pendant les troubles de 1789. Gouverneurs et lieutenants de Roi à Mâcon, quittance de 375 livres pour sept mois et demi d'appointements donnée par Jean Du Rochay, seigneur de La Roche, baron de Banains, commandant à Mâcon en l'absence du marquis de Sennecey. Lettre du duc d'Épernon, donnant avis de la nomination du marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon. Lettres patentes de Louis XVI, rétablissant le gouvernement de Mâcon et du Mâconnais, etc. 1626-1789

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier (6 imprimées).

C 687-693 Étapes. 1544-1789

C 687 Relief d'appel de la part des États du Mâconnais, sur ce que le seigneur de Châteaivilain, lieutenant du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, avait rendu une première ordonnance, portant que, suivant la coutume, les châtelles du Bois-Sainte-Marie, de Châteauneuf et de Marcigny contribueraient avec le Mâconnais aux frais des passages de gens de guerre ; puis avait décidé que lesdites châtelles seraient distraites du Mâconnais, pour contribuer avec le bailliage d'Autun ; appel des habitants du Bois-Sainte-Marie, sur ce qu'ils étaient cotisés pour lesdits frais et dans le Mâconnais et dans l'Autunois ; requête des États du Mâconnais ; ordonnance du duc de Guise, qui y fait droit. Etats des frais d'étapes supportés par la ville de Marcigny, pour huit enseignes revenant de Piémont et allant en Normandie ; pour chaque enseigne, il fut fourni 550 pintes de vin, mesure de Paris, 430 livres de pain, 250 livres de chair, moitié boeuf et moitié mouton, 6

livres de lard, 7 quintaux de foin et 8 ras d'avoine ; sans compter le pain, le vin, les poulets, les oisons, etc., fournis aux officiers ; Pierre-Louis de Martines, valet de chambre ordinaire du Roi et commissaire député à la conduite desdites enseignes, régla le prix des denrées, savoir la pinte de vin 8 deniers tournois, le pain du poids de 16 onces 3 deniers, la livre de mouton ou de veau 6 deniers, le boeuf 4 deniers, le quintal de foin 6 sols, le ras d'avoine 3 sols, la livre de lard 2 sols, la douzaine de poulets 8 sols, la douzaine d'oisons 20 sols, le quintal de paille 4 sols. Lettres patentes de François II, ordonnant au bailli de Mâcon de faire répartir sur tout le pays la somme de 4 047 livres 6 sols, montant de ladite fourniture. Comptes des dépenses faites par la ville de Tournus pour le passage des gens de guerre, Suisses, Lansquenets, Gascons, Provençaux et autres, « pour cause de la descente de l'armée que l'on disoyt du roy de Boesme et Emmanuel-Philibert, prince de Piedmont, conduite par Nicolas, baron de Polvilliers ». Logements répartis par le duc de Mayenne, pour plusieurs corps de troupes, dans les villages du Mâconnais, « en attendant que l'armée qui va pour le service de Sa Majesté en Daulphiné, soit mise sus et en estat de marcher ». Emprunt de 2 200 écus pour l'achat de 200 ânées de froment, 30 ânées de seigle, 50 ânées d'avoine et 25 bottes de vin que les États du Mâconnais doivent fournir à l'armée du maréchal de Biron. 1544-1595

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

C 688

Lettres et ordre du connétable de Lesdiguières, concernant les étapes à fournir par les villes de Mâcon et Tournus au régiment du seigneur de Trémont, composé de dix compagnies de cent hommes chacune ; aux trois compagnies de cheveu-légers commandées par le chevalier de Valencey, le baron de Tavanès et le seigneur Du Coudray-Montpensier, etc. ; états de la dépense des receveurs, François Paiseaud et Salomon Chesnard, commis aux étapes ; « route que tiendra M. de La Bécherelle, mareschal de camp de la cavallerie légère de France, avec les cheveu-légers et carabins qui sont à sa compagnie pour aller trouver M. le Conestable où il sera » ; ordres pour les étapes des régiments des seigneurs de Serrigny, de Feuquières, de Balagny, de Bussy d'Amboise, du baron d'Avenas, etc. ; déclaration du roi Louis XIII, touchant « l'ordre qu'il veult estre tenu en la levée des deniers fournis pour les frais des estapes » ; délibération des États du Mâconnais décidant l'imposition de 15 à 20 000 livres, pour rembourser les dépenses de ceux qui ont fourni les étapes ; lettres du marquis de Mirebeau, au sujet du passage des troupes ; comptes des dépenses occasionnées par les troupes de passage, à Tournus, Cluny et Romenay ; états des corps de cavalerie qui y ont été logés ; lettres missives du roi portant approbation « de l'establissement des estapes aux passaiges des gens de guerres, à qui la route est ordonnée par le pays de Masconnois. Ordonnons par ceste à tous chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui auront ordre de passer par ledit pays, qu'ils ayent à se rendre aux villes et lieux où lesdites estapes seront establies sur leur route, et y vivre selon le règlement qui en a esté fait ; et où il s'en trouveroit qui feroient reffus, se saisir des chef et les nous envoyer, pour en faire les chastymens ; en cas qu'ils se voullussent opposer par la force, vous enjoignons faire assembler les communes, et aux prévotz des maréchaux, d'y assister, et faire sonner les

toquesains, pour leur courir sus et les faire punir comme désobéissants à
nostre intention. » 1624-1626

Portefeuille - 53 pièces, papier.

- C 689 Lettre de Roger, duc de Bellegarde, annonçant le passage du régiment de Chappes, qui va tenir garnison à Verdun-sur-Meuse ; arrêt du Conseil, portant que le syndic des États de Bourgogne sera assigné « pour voir dire que les étapes fournies par le Masconnois seront imposées sur toute la province » ; lettres du baron de Tavanès et du duc de Bellegarde, touchant le passage de sept régiments et quinze compagnies de cheval-légers, envoyés en Italie « au secours de M. de Mantoue » ; état des régiments qui ont reçu l'étape en Bourgogne et en Mâconnais ; comptes des avances dues aux Mâconnais par la Bourgogne et s'élevant à 44 315 livres 13 sols 1 denier et pièces à l'appui ; mémoires de ceux qui ont fourni des chevaux, des charrettes, des bateaux, etc., pour le transport des bagages ; ordre du maréchal de La Force, portant que, « par provision et jusques à ce qu'autrement y ayt esté pourveu, il sera fourni par les habitans, sçavoir à chasque cheval-léger 30 sols par jour, et aux chefs à proportion ; moyennant ce, ceux qui les logent sont deschargez de tous ustensiles qui se mangent et qui se bruslent ; et pour les gens de pied, sera baillé à chasque soldat factionnaire 6 sols par jour et aux sergents, caporaux, leurs passades et appointés, comme l'on a accoustumé, etc. »
1627-1629

Portefeuille - 105 pièces, papier.

- C 690 Règlements sur la fourniture des vivres aux troupes de passage, faits par le cardinal de Richelieu et le marquis de Villeroy ; convention entre les élus des États du Mâconnais et le seigneur de Vignieux, commandant au château de Lourdon, au sujet des étapes à fournir aux hommes qu'il est chargé de lever pour le régiment des gardes du cardinal de Richelieu ; délibérations portant qu'il sera imposé sur le pays la somme de 30 000 livres, pour fournir aux étapes des gens de guerre ; état des dépenses faites par plusieurs villages du Mâconnais pour étapes et logements militaires ; frais d'embarquement sur la Saône des troupes venant de Champagne pour aller en Piémont ; avances faites par les habitants de Saint-Gengoux, « pour le payement et l'entretènement de la moitié de la compagnie de gens d'armes de M. le marquis de Tavanès, qui s'est assemblée en ladite ville pendant huit jours » ; département de la somme de 6 773 livres, avancée par le receveur Salomon Chesnard, commis à la fourniture des étapes de Mâcon. Compte des dépenses faites par les habitants de Tournus pour le logement et l'étape fournis : aux compagnies de cheval-légers du baron de Pompadour-Laurière, du baron de Linières et du comte Des Roches-Baritault, commises à la garde du maréchal de Marillac ; à celles des seigneurs de Beauregard, de Molinet, des Roches-Fougerolles, etc. ; aux régiments des marquis de Longjumeau et de La Meilleraie ; à ceux du Liégeois et de Normandie ; aux compagnies de carabins, des sieurs Arnaud et de Maubuisson ; « au P. Paul de Paris, dict du Buret, prebtre et supérieur major des religieux de la congrégation saint Paul, premier hermite, sous la règle saint Augustin, appelez les pères de la Mort,

s'en allant avecq six religieux servir en les armées de Provence et Italye, tant en l'administration des sacremens qu'à penser et solliciter les soldats malades et blessez, etc. »
1630-1631

Portefeuille - 107 pièces, papier (2 imprimées).

- C 691 Requête des habitants de Milly et de Sologny, pour être remboursés des fournitures qu'ils ont faites à 15 compagnies de gens de pied du régiment de Piémont ; les élus des États leur accordent 200 livres ; état des dépenses des échevins de Mâcon, pour l'étape donnée aux compagnies de cheveu-légers, de carabins, et aux régiments qui ont passé par la ville ; lettres : de l'évêque Louis Dinet, se plaignant des charges que supportent les habitants de Romenay, au sujet des étapes, et menaçant « de se pourvoir à ceux qui sçauront bien garder l'équité et la raison » ; des échevins de Tournus, demandant de l'argent pour l'étape qu'ils doivent fournir à six compagnies du régiment du marquis de Tavanès, « laquelle il nous est impossible de fournir, n'ayant pas un sol » ; ordonnance des élus fixant à 580 livres la dépense faite par les habitants de Saint-Gengoux, pour avoir logé cinq compagnies du régiment de Pompadour ; comptes des receveurs Chesnard et Pisseaud, concernant les étapes fournies par les échevins de Mâcon, Tournus et Saint-Gengoux ; ordonnance du roi Louis XIII, réglant le prix des vivres à fournir aux troupes, savoir le quintal de foin à 10 sols, la mesure d'avoine à 6 deniers, le pain de douze onces cuit et rassis, entre bis et blanc, à 6 deniers, la pinte de vin à 1 sol, le pot de cidre ou de bière à 6 deniers, la livre de boeuf, veau et mouton à 15 deniers ; « le gen-d'armes prendra pour trois chevaux, le cheveu-léger et le cavalier armé à la hongroise, pour deux, le carabin et dragon, pour un ; à chaque soldat à pied, 2 pains par jour, une pinte de vin, creu du lieu, ou un pot de cidre ou bière, mesure et creu du lieu, une livre de chair ; le capitaine prendra pour six soldats et quatre chevaulx, l'enseigne pour trois soldats et deux chevaux, le lieutenant pour quatre soldats et deux chevaux, le sergent pour deux soldats et un cheval ; le mestre de camp ou colonel, pour deux capitaines, le sergent major comme un capitaine, l'ayde major comme un lieutenant, le mareschal des logis comme une enseigne, l'aumosnier comme un sergent, le chirurgien de mesme, le prévost comme une enseigne, le commissaire à la conduite comme le capitaine. »
1631-1636

Portefeuille - 60 pièces, papier (1 imprimée).

- C 692 Arrêt du Conseil ordonnant l'imposition sur tout le Mâconnais de la somme de 105 323 livres 10 sols 10 deniers, pour remboursement des frais d'étapes avancés par les élus des États. Ordres du duc de Longueville portant que lesdits États fourniront les vivres pendant quatre jours à la compagnie de cheveu-légers du baron de Couppet, « si mieux ilz n'aiment payer 50 sols par jour à chaque cavalier » ; à quatre régiments, pendant six jours à raison de 40 sols par jour pour chaque cavalier, 27 sols pour un carabin, et les officiers à proportion ; enjoignant « à tous maîtres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre tant de pied que de cheval, de passer promptement et sans séjour dans le comté de Masconnois, et marcher

incessamment et sans retard au rendez-vous de l'armée ». Dépenses faites par les habitants de Saint-Gengoux, pour l'étape fournie au régiment de Vervins. Pièces justificatives des étapes fournies par les échevins de Tournus aux recrues du régiment de Battilly ; au régiment de Lyonnais ; à la compagnie de gendarmes du duc d'Angoulême, à six compagnies d'infanterie écossaise ; aux régiments du Terrail, de Roussillon, de Lesdiguières ; à la compagnie franche du sieur Du Breuil, etc. Arrêt du Conseil ordonnant vérification desdites dépenses ; départements sur le pays pour rembourser les frais d'étapes supportés par les villes de Mâcon, Tournus, Cluny, Saint-Gengoux et Romenay ; certificat du logement de trois compagnies du régiment Lyonnais dans les paroisses de Vinzelles et de Davayé ; règlement fait par le roi Louis XIII, « pour la distribution des étapes et pour tout ce qui concerne le logement et la police des troupes marchans à la campagne, etc. » 1637-1643

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier (1 imprimée).

- C 693 État des avances faites par François Paiseaud, receveur, pour la subsistance de deux compagnies du régiment de cavalerie du duc d'Épernon, pendant leur séjour à Saint-Laurent ; règlement fait par les États de Bourgogne, fixant la ration de chaque homme par jour à deux pains de 12 onces chacun, une pinte de vin et une livre de chair ; étape fournie par les habitants de Saint-Amour en Mâconnais à 300 hommes du régiment d'infanterie de Lorraine. Ordonnances du comte de Montrevel, gouverneur de Bresse, concernant la subsistance de quatre compagnies du régiment de cavalerie de Guise ; du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, annulant celles dudit comte, comme « rendues par entreprise et attentat ». États des dépenses faites par les échevins de Tournus et de Mâcon, pour étapes et ustensiles fournis aux troupes de passage ; lettres d'assiette pour imposer sur tout le pays la somme de 5 335 livres, montant desdites dépenses ; Claude Chappotin, commissaire aux revues et au logement des gens de guerre à Mâcon, est mis en demeure de représenter aux élus des États ses lettres de provision en bonne forme ; arrêt du Conseil autorisant les États du Mâconnais à imposer la somme de 4 800 livres pour frais de voiture et transport des bagages des troupes ; fournitures des étapes données en adjudication à des entrepreneurs ; tableau des baux passés aux étapes de la province de Bourgogne, etc. 1653-1789

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier (3 imprimées).

- C 694-702 Milice et pionniers. 1629-1773

- C 694 Pionniers.- Commission du roi Louis XIII, adressée aux élus de l'Élection de Mâcon, pour « faire lever, en la plus grande diligence que faire se pourra, en l'estendue de ladite Eslection, le nombre de cinquante pionniers, y compris un capitaine, deux charpentiers, deux seyeurs de long, deux maçons et deux tonneliers, tous hommes forts et experts en leur mestier, résidans et domiciliés, garnis d'armes, habits et outillz, » pour accompagner le train d'artillerie qu'il envoie en l'armée du Languedoc, « et outre ce, faire lever sur l'Eslection la somme de deux mil quatre cens trente livres, à laquelle monte et

revient la solde et paiement d'iceux pionniers, pour trois mois ayant trente jours chacun, à raison de seize sols pour le capitaine, charpentier et scieur de long, douze sols pour le tonnelier et enseigne, et dix sols pour chacun pionnier par jour ». Département de la somme de 6 171 livres pour les frais de ladite levée, savoir, 1 050 livres pour les habillements ; 100 livres pour doublures, garnitures, galons desdits habillements, houppebande, plume et hallebarde du capitaine, drapeau, deux épées et deux baudriers ; 22 livres pour ceintures et aiguillettes ; 102 livres pour chapeaux ; 100 livres 5 sols pour souliers ; outils, 150 livres ; caisse et tambour, 6 livres ; 597 livres de pain fourni au départ desdits pionniers, 22 livres 7 sols 9 deniers ; 54 livres de fromage, un pot et deux plats de terre, huit écuelles de bois, 12 livres 6 deniers ; une botte de vin mise dans le bateau destiné à la conduite desdits pionniers, 36 livres ; argent à eux distribué, 69 livres 18 sols. Payé aux deux bateliers chargés de ladite conduite, 160 livres ; à Étienne Sappin, trésorier général de l'artillerie de France, 2 430 livres pour la solde desdits pionniers ; 471 livres 10 sols déboursés par Jean-Baptiste Verjus, élu en l'Élection, qui les mena à l'armée ; 24 livres à un boulanger et 24 livres à un tailleur d'habit qui les accompagnèrent. Certificat délivré par le marquis d'Effiat, constatant qu'il a trouvé lesdits pionniers forts, robustes et capables de servir. Pièces justificatives de la dépense ; quittances des élus des États et de l'Élection pour leurs droits d'assistance audit département, etc. 1629-1629

Portefeuille - 28 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

- C 695 État d'une levée de pionniers faite à Mâcon pour le siège de Seurre ; ordonnance du duc d'Épernon, portant que les élus des États du Mâconnais lèveront incessamment 350 hommes de pied, armés de mousquets et de fusils, et fourniront à leur subsistance de huit en huit jours, tant que lesdits hommes séjourneront dans l'armée ; contrôles des hommes levés à Mâcon, Cluny, Romenay, Saint-Gengoux et Tournus ; règlement fait par le roi Louis XIV, pour la levée des milices dans plusieurs provinces du royaume ; ordonnances d'Antoine-François Ferrand, intendant de Bourgogne, portant que les soldats de milice redoubleront leur année de service, moyennant 40 livres payables à chacun d'eux par les communautés qui les ont fournis ; ordre des élus généraux de Bourgogne, portant que lesdits soldats de milice retourneront dans leurs communautés jusqu'à la campagne prochaine ; règlement pour la levée des milices du royaume ; commission des élus de Bourgogne à ceux du Mâconnais, pour la levée de 52 hommes de milice dans tout le comté, « si mieux n'aime ledit comté fournir la somme de cinq mil deux cent livres, qui est à raison de cent livres par chaque homme » ; quittance de ladite somme levée par voie d'imposition ; ordonnance du Roi, portant que chaque homme de milice peut se racheter pour 75 livres ; quittance signée Boyer, trésorier des troupes de la Généralité de Bourgogne, de la somme de 4 425 livres payée par les États du Mâconnais pour 59 hommes ; ordonnance du roi Louis XV, portant levée de 60 000 hommes de milice, dont la Généralité de Bourgogne fournira 6 bataillons de 600 hommes chacun, le contingent du Mâconnais étant de 277 hommes ; observations à ce sujet faites par les élus généraux de Bourgogne à M. de Breteuil, ministre de la guerre ; réponses dudit ministre ; lettre de cachet du Roi, ordonnant la réunion de 6 bataillons de la milice de Bourgogne ; ordonnance royale pour

faire congédier la moitié de la milice et en opérer le remplacement. Etats « des miliciens du Mâconnois licenciés de droit, tant à cause de leur mariage que parce qu'ils se sont trouvés fils uniques, suivant les certificats » ; « des miliciens congédiés ou licenciés par le sort ; » - des déserteurs, etc.

1653-1728

Portefeuille - 48 pièces, papier (7 imprimées).

C 696

Ordonnances royales concernant le remplacement de la moitié de la milice ; la durée du service des miliciens est fixée à quatre ans ; « dans les paroisses où il ne se trouvera pas quatre garçons au moins en état de servir, les jeunes gens mariez, au-dessous de 30 ans, seront obligés de tirer au sort et seront pour cet effet appelez en l'Assemblée » ; les gratifications accordées par les jeunes gens qui tirent au sort, « à celui à qui le billet noir est tombé, ou à celui qui s'offre volontairement, » ne pourront excéder 30 livres, dont 5 livres seront employées aux frais de la levée et de la conduite du milicien ; « à l'égard des vingt-cinq livres restantes, le syndic de la paroisse ou autre dépositaire sera tenu d'acheter et de délivrer audit milicien deux chemises, deux cravattes de grosse toile, un havre-sac et une paire de souliers, et de remettre le surplus audit milicien le jour qu'il joindra le bataillon » ; « dès le même jour que les miliciens auront été désignez, ils seront payez des deniers de Sa Majesté, à raison d'un sol par jour à chaque soldat et de deux sols à chaque sergent » ; les miliciens du Mâconnais sont envoyés au bataillon de Chalon-sur-Saône, ou au bataillon de Bourg ; lettres de M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, des élus de Bourgogne et du prince de Condé, au sujet de la milice ; retranchement d'un des six bataillons de Bourgogne ; dispense du tirage au sort accordée au fils unique d'un vieux laboureur, à l'aîné d'une veuve, « aux officiers subalternes de justice, aux fils des juges, aux fils des marchands, s'ils sont intéressés dans le commerce de leur père, au principal commis ou facteur d'un gros marchand, aux gardes-chasses et jardiniers au service des gentilshommes, aux gens portant livrées à leur service, au principal valet des curés, aux gardes-étalons, aux messagers ordinaires, au plus ancien des chirurgiens d'une même paroisse » ; « nombre des garçons qu'il y a dans chaque paroisse du Mâconnois » ; ordonnance royale pour la revue générale des miliciens de Bourgogne ; licenciement de la moitié de la milice ; signalements des miliciens du Mâconnais ; ordonnance royale portant levée dans le royaume de 123 bataillons de milice de 684 hommes chacun, dont sept seront fournis par la Bourgogne ; ordre des élus des États du Mâconnais, portant qu'il sera fait dans chaque paroisse « un rôle de tous les garçons propres à tirer au sort, depuis l'âge de seize ans accomplis jusqu'à quarante, et à défaut de garçons, les hommes mariés de taille de cinq pieds de hauteur au moins, robustes et en état de bien servir » ; état des miliciens du Mâconnais qui sont morts, ont déserté ou ont été réformés à Strasbourg, etc.

1729-1733

Portefeuille - 84 pièces, papier (20 imprimées).

C 697

Répartition faite par les élus des États du Mâconnais de 124 miliciens à lever sur les villes et les villages du comté. Procès-verbaux de tirage au sort,

d'engagements pour cinq ans, et signalements des miliciens, faits par Antoine-Balthazar Colin de Serre, chanoine de Saint-Vincent, commissaire nommé par les États, trois miliciens à Mâcon, et un pour les villages de Flacé et Sancé, réunis ; par Jérôme Soldat, élu en l'Élection, un à Sologny, deux à Charnay, un à Fuissé, un à Vinzelles, un à Davayé, un à Vergisson, un à Leynes, un à Chasselas, un à Solutré, deux à Serrières, un à Milly, un à Bussièrès, deux à Saint-Sorlin, trois à Prissé, deux à Pierreclos ; par Claude Gauthier, maire de Cluny, un dans les paroisses de Charbonnières, Senozan et Saint-Martin de Senozan, réunies, un à Saint-Maurice et Champagne, un à Saint-Gengoux-le-Royal, un à Péronne et Lugny, un à la Salle, un à Cortambert, Merzé et Varanges, un à Saint-Martin-du-Tartre, un à la Rochette et Saint-Maurice, un à Fley et Bissy, un à Cersot, Montot et Sermaize, un à Culles et Saules, un à Cercy, un à Burzy et Rains, un à Genouilly et Vaux-en-Pré, un à Germagny, Bourgeuil, Maumont et Thézut, un à Vingelles et Le Treuil, un à La Chapelle-de-Bragny et Messé, un à Santilly et Saint-Forgeuil, un à Saint-Boil ; par Claude Tuppiner Des Murgers, élu en l'Élection, un à Taizé et Chazelle, un à Bissy-sous-Uxelles, un à Saint-Gengoux-de-Scissé, un à Lys et Prayes, un à Bray et Chissey, un à Massilly et Ameugny ; par Nicolas Barthelot de Meurzeau, seigneur de Bellefont, élu en l'Élection, un à Salornay-sur-Guye, un à Douzy-le-Royal et Ciergue, un à Flagy et Sailly, un à Bonnay, Aynard, Confrançon et Saint-Hippolyte, un à Jalogny, un à Loumand, Cotte et Collonges, un à Buffières et Montagny, un à Bergesserin et Curtil-sous-Buffières, un à Château, un à Mazille et Sainte-Cécile, un à Saint-André-le-Désert, un à Vitry, Massy et Saint-Vincent-des-Prés, un à Saint-Ythaire. On mettait dans un chapeau autant de billets qu'il y avait de garçons inscrits ; le sort tombait sur ceux qui avaient tiré un billet portant écrit le mot milicien ; requêtes en exemption ; certificats de médecins constatant des incapacités de service, etc.

1734-1734

Portefeuille - 97 pièces, papier.

- C 698 Procès-verbaux du tirage au sort, d'engagement pour cinq ans, et signalements des miliciens, faits par Louis Perrier de Salancey, élu en l'Élection, commissaire nommé par les États, un Au Rousset, Noireux, Cray et Saint-Huruge, un à Saint-Martin-de-Salancey, Passy et Chevagny-sur-Guye, deux à Igé et Dommange, deux à Savigny et Curtil-sous-Burnard, un à Blanot et Donzy-le-Pertuis, un à Malay, Ougy et Cortamblin, deux à Azé et Aisne, un à Saint-Marcelin et Sainte-Catherine-de-l'Abergement ; par Hugues Foillard, président en l'Élection, un à Laizé, Blany et Satonnay, un à Chaintré, deux à Verzé et Verchizeuil ; par Claude-Bernard Monot, élu en l'Élection, deux à Boyer, un à Plottes, deux à Préty et Lacrost, un à Farges et Le Villars, un à Jugy, Laives et Saint-Julien, deux à Tournus, un à Romenay ; par Étienne Uchard Des Garrossons, élu en l'Élection, un à Chauffailles, un à Coublanc, un à Saint-Igny-de-Roche, un à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, un à Châteauneuf et Saint-Martin-de-Lixy, un à Tancon, un à La Chapelle-sous-Dun, un à Saint-Laurent-en-Brionnais et Vauban, un à Ligny et Baudemont, un à Varennes-sous-Dun, un à Chassigny-sous-Dun, un à Azolette ; par Étienne Dauphin, procureur en l'Élection, un à Trambly et Saint-Pierre-le-Vieux, un à Brandon, un à Clermain et Bourgvilain, un à Hurigny, un à Saint-Point, un à La Chapelle-du-Mont-de-France, un à Tramayes ; par François

Gimarey, élu en l'Élection, un à Saint-Symphorien, deux à Crèches, Chânes et Dracé, un à Saint-Vérand et Pruzilly, un à Fleury et Lancié, un à Saint-Amour, un à Loché et Varennes, deux à Romanèche, deux à La Chapelle-de-Guinchay ; par Étienne Petitjean, élu en l'Élection, un à Chardonnay et Grevilly, un à Ozenay et Gratay, un à Burnand et Saint-Martin-de-Croix, un à Saint-Clément-sur-Guye, un à Dulphey et Vers. Signalements de cinquante-trois miliciens envoyés au bataillon de Bourg, de cent soixante-neuf envoyés à celui de Dijon ; frais de conduite ; lettre de M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, au sujet de miliciens déserteurs, etc. 1734-1734

Portefeuille - 150 pièces, papier.

- C 699 Ordonnance royale, concernant les milices, « le licenciement des miliciens demeurera prorogé pendant deux années ; il sera fourni par les paroisses à chaque nouveau milicien un bon chapeau, une veste ou camisolle d'étoffe ordinaire du pays, une paire de souliers, une paire de guêtres, deux chemises de toile et un havresac ; elles payeront en outre huit livres en argent, dont trois livres seront délivrées au milicien et les cinq livres restantes appliquées aux frais de la levée » ; « les jeunes gens mariés de vingt ans et au-dessous, de taille et de force convenable à servir, seront assujettis à tirer au sort concurremment avec les garçons, et, à leur défaut, le sort sera tiré entre tous les hommes mariés de l'âge de quarante ans et au-dessous ». Procès-verbaux d'engagements pour cinq ans et signalements des miliciens ; lettres des élus de Bourgogne, de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, du ministre de la guerre d'Angervilliers, relatives à la milice ; instructions pour le remplacement des miliciens manquants aux bataillons ; revues de ceux du Mâconnais qui sont dirigés sur Dijon ou sur Bourg, etc. 1734-1736

Portefeuille - 125 pièces, papier (4 imprimées).

- C 700 Ordonnances royales concernant les milices ; le nombre des bataillons du royaume est réduit à cent, dont cinq pour la Bourgogne ; « chaque bataillon continuera d'être de six cents hommes, qui seront distribués en six compagnies, composées chacune d'un capitaine, un lieutenant, quatre sergens, trois caporaux, trois anspessades, quatre-vingts-neuf fusiliers et un tambour » ; le service des miliciens est fixé à six années ; états des miliciens congédiés qui avaient été fournis par le comté de Mâconnais ; soixante-seize restent au bataillon de Chalon. Lettres de l'intendant de La Briffe, des élus généraux de Bourgogne, du ministre de la guerre d'Angervilliers et d'Argenson, relatives aux congés des miliciens. Ordonnances pour les revues des miliciens du Mâconnais ; signalements de soixante-huit desdits miliciens dirigés sur le bataillon de Bourg, et de quarante-sept autres envoyés à Chalon. Modèle de certificats de congé. Etats des garçons du Mâconnais divisés en sept escouades (de Mâcon, de Saint-Vincent, de Tournus, de Saint-Quentin-de-Bray, de Saint-Gengoux, de Cluny et de la Clayette) ; commissions des élus généraux de Bourgogne adressées aux élus du Mâconnais, pour la levée des hommes de milice ; répartitions ; signalements de ceux sur qui le sort est tombé ; gratifications à eux accordées par les États. Arrêt du Conseil, fixant à 13 576 livres 3 deniers la quote-part de la

Bourgogne, « pour l'entretien, l'habillement et les autres dépenses concernant les milices ». Ordonnance du Roi portant augmentation de trente-six mille hommes de milice, dont la Bourgogne fournira mille huit cents, etc.

1736-1743

Portefeuille - 91 pièces, papier (7 imprimées).

- C 701 Lettre de d'Argenson, annonçant l'arrivée des détachements qui doivent conduire les miliciens de remplacement destinés aux bataillons de Dijon, Semur et Autun ; états des miliciens du Mâconnais qui sont morts ou ont disparu pendant la route de Bourg au Fort-Louis, et de Dijon à Landau. Lettre du comte de Saint-Florentin, concernant la nomination des commissaires pour la levée de la milice, « L'expérience du passé n'a que trop fait connoître que les seigneurs et les gentilshommes sont plus capables que qui que ce soit d'abuser du pouvoir que leur donnent ces sortes de commissions ». Ordonnance royale portant que chaque bataillon de milice sera composé de huit compagnies de fusiliers au nombre de soixante-dix et d'une de grenadiers au nombre de cinquante ; que les paroisses fourniront à chaque milicien un chapeau « bordé en argent-faux, etc. » ; ordonnance de Henri-Charles de Saux, comte de Tavanoes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, pour une nouvelle levée de milice. Département de cinquante-huit miliciens remplaçants sur tout le Mâconnais. Procès-verbaux des opérations du tirage au sort faites par le seigneur de Meurzeau, élu de la noblesse, commissaire député par les États ; signalements des miliciens envoyés à Dijon. Lettres de d'Argenson, de l'intendant Joly de Fleury. Commissions des élus généraux de Bourgogne pour d'autres levées. Conduite des miliciens à Dijon confiée à Jacques-Antoine Cortambert, prévôt de la maréchaussée du Mâconnais. Procès-verbal touchant la rébellion des garçons de Saint-Gengoux assemblés pour le tirage au sort, etc. 1744-1763

Portefeuille - 100 pièces, papier.

- C 702 Ordonnance royale, portant que les cent cinq bataillons de milice seront composés de sept cent dix hommes chacun, pour former un corps de soixante-quatorze mille cinq cent cinquante hommes ; que chaque bataillon sera divisé en huit compagnies, dont deux de grenadiers et six de fusiliers ; que la première compagnie de grenadiers sera désignée sous le titre de grenadiers royaux, la seconde, sous celui de grenadiers provinciaux ; que les grenadiers royaux du duché et du comté de Bourgogne s'assembleront en la citadelle de Besançon ; « qu'il sera tiré au sort entre tous les garçons ou hommes veufs sans enfants, de l'âge de dix-huit ans et au-dessus jusqu'à quarante, de la taille de cinq pieds au moins, sans chaussure, et de force convenable à servir, et au défaut de garçons, les jeunes gens mariés, de l'âge de vingt ans et au-dessous, seront assujettis à tirer au sort, et de préférence ceux qui n'auront point d'enfants, etc. ». Lettres du duc de Choiseul et des élus généraux de Bourgogne, pour l'exécution de ladite ordonnance. Départements de la milice du Mâconnais ; plaintes, procès-verbaux et mémoires contre François Dumoulin et François Piatot, échevins de Cluny, convaincus de manoeuvres illégales et d'injustices dans les opérations du

tirage au sort ; rôles des garçons de Préty, Lacrost et Romenay ; requêtes en exemption ; lettres du marquis de Monteynard, ministre de la guerre, pour les assemblées des bataillons de milice. Ordonnance royale portant suppression du corps des grenadiers de France, dont une partie passera dans les grenadiers royaux des provinces ; les miliciens du Mâconnais sont incorporés, partie au bataillon de Bourg, partie à celui de Dijon. Relevé des miliciens qui ont tiré au sort de l'an 1766 à l'an 1769 ; états des présents au bataillon, des absents, des morts, des engagés dans divers régiments. Liste générale des garçons des communautés qui fait partie du Mâconnais, à Mâcon, trois cents ; à Cluny, cinquante quatre ; à Saint-Gengoux-le-Royal, cinquante-deux ; à Tournus, cent trente-trois ; total pour les treize châtellenies de Mâcon, Davayé, Crèches, Vérizet, Prissé, Heurigny, Igé, Saint-Gengoux-de-Scissé, Saint-André-le-Désert, Saint-Gengoux-le-Royal, Tournus, le Bois-Sainte-Marie et Châteauneuf, trois mille quatre cent cinquante-huit.

1765-1773

Portefeuille - 136 pièces, papier (5 imprimées).

C 703-710 Troupes provinciales.

1776-1789

- C 703 Ordonnance royale concernant les régiments provinciaux et réglant leur composition, l'habillement, l'équipement, l'armement, la solde, les levées, les exemptions, les substitutions, les assemblées, le choix des officiers, les crimes ou délits militaires, les punitions contre les déserteurs, les privilèges et les avantages accordés aux soldats provinciaux. Le duché de Bourgogne fournira mille quatre cent vingt hommes pour les deux bataillons qui formeront le régiment de Dijon, et mille quatre cent vingt pour les deux bataillons du régiment d'Autun. Lettres du marquis de Monteynard, des élus généraux de Bourgogne, et ordonnance de Jacques de Flesselles, intendant du Lyonnais, au sujet desdits régiments provinciaux. Procès-verbaux de tirage dans le Mâconnais faits par André-Placide Daugy, maire de Mâcon ; Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier des États ; Émilien Noly, syndic ; Jacques Antoine Cortambert, prévôt de la maréchaussée ; Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire des États ; Claude-Marie Ducret de Montigny, élu de noblesse ; Gilbert Delaval, maire de Tournus, et François Rubat, avocat en parlement. Certificats pour constater l'admission de soldats dans les troupes provinciales, etc.

1773-1775

Portefeuille - 93 pièces, papier (3 imprimées).

- C 704 Ordonnances royales concernant les levées des soldats provinciaux ; congés absolus délivrés auxdits soldats, et certifiés par Claude-Charles Bernard de Blancey, écuyer, seigneur de Chanteau, Saint-Didier et autres lieux, secrétaire en chef de États de Bourgogne ; certificats donnés aux invalides qui veulent se retirer dans leurs familles, par Jean-Joseph de Sahuguet d'Espagnac, baron de Cazillac, etc., gouverneur de l'hôtel royal des Invalides ; état des soldats provinciaux du Mâconnais, de la levée de 1775, qui doivent être congédiés en 1781, etc.

1773-1775

Registre - In-folio, 50 feuillets, papier.

- C 705 Procès-verbaux de tirage faits par les commissaires délégués des États du Mâconnais, savoir, André-Placide Daugy, maire de Mâcon, pour la ville de Mâcon et la banlieue,, composée des villages de Saint-Clément, Sologny, Saint-Sorlin, Chevagny-les-Chevrières, Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel, Flacé, Sancé, Sennecé, Saint-Jean, Charbonnières, Senozan et Saint-Martin-de-Senozan, et pour la châtellenie de Saint-Gengoux-le-Scissé, comprenant Saint-Gengoux, Cersot et Montot, Fley et Bissy, Culles, Saint-Martin-du-Tartre, Maizeray, la Rochette et Saint-Maurice, Cercy, Santilly, Montsarrin et Peluzot, Saint-Forgeuil, la Chapelle-de-Blagny, Messey, Saint-Boil, Saules, Vingelles, Bourgeuil et Maumont, Le Treuil, Sermaize, Germagny et Thézut ; Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier, pour la châtellenie de Davayé, comprenant Davayé, Solutré, Pouilly, Vergisson, Saint-Léger et Charnay, et celle de Crêches, comprenant Crêches, Chânes, Dracé, Saint-Amour, Chaintré, Pruzilly, Leynes, Saint-Vérand, la Chapelle-de-Guinchay, Romanèche, le hameau du Vivier (commune de Fleury), Saint-Symphorien, Saint-Romain, Lancié, Vinzelles, Fuissé, Loché, Varennes et Chasselas ; François Rubat, avocat en parlement, pour la châtellenie de Vézizet, comprenant Saint-Albain, Saint-Gengoux-de-Scissé, Vézizet, Burgy, Clessé et Quintaine, la Salle, Viré, Bissy-la-Mâconnaise, Péronne, Lugny, Saint-Mauris et Champagne, Blanot, Donzy et Montbellet ; celle de Prissé, comprenant Prissé, Milly, Bussièrès, Pierreclos, Serrières, Tramayes, Germolles, Bourgvilain, Sainte-Cécile, Saint-Point et Clermain ; celle d'Hurigny, comprenant Hurigny, Laizé, Blany et Satonnay ; celle d'Igé, comprenant Igé, Dommange, Merzé et Varanges, Azé et Aynes, Verchizeuil, Nancelle et Verzé ; Jacques Blais, maire de Cluny, pour la châtellenie de Saint-Gengoux-de-Scissé, comprenant Cluny, Bray, Chissey, Lys, Prayes, Chazelle, Bissy-sous-Uxelles, Malay et Cortamblin, Ougy, Cortambert, Savigny, Curtil-sous-Burnand, Vaux-en-Pré, Burnand, Saint-Martin-de-Croix, Saint-Clément-sur-Guye, Cray, Le Rousset et Noireux, Saint-Huruge, Saint-Ythaire, Bonnay, Saint-Hippolyte, Aynard, Confrançon, Genouilly, Burzy et Rains ; Jean-Pierre-Balthazar Girard-Labrely, secrétaire des États, pour la châtellenie de Saint-André-le-Désert, comprenant Curtil-sous-Buffières, Bergesserin, Mazille, Château, Buffières, Donzy-le-Royal, Ciergues, Ameugny, Taizé, Salornay-sur-Guye, Jalogny, La Vineuse, Lournand, Pressy-sous-Dondin, Saint-André-le-Désert, Saint-Martin-de-Salencey, Chevagny-sur Guye, Passy, Saint-Marcelin, Sainte-Catherine-de-l'Abergement, Saily, Massilly, Flagy, Vitry, Saint-Vincent-des-Prés et Massy-sous-la-Vineuse ; pour celle Du Bois-Sainte-Marie, comprenant La Chapelle-sous-Dun, Mussy-sous-Dun, Trambly, Montagny, la Chapelle-du-Mont-de-France, Brandon, la Clayette, Varennes-sous-Dun et Saint-Pierre-le-Vieux ; celle de Châteauneuf, comprenant Châteauneuf, Chauffailles, Coublanc, Chassigny, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Martin-de-Lixy, Ligny, Saint-Maurice-lès- Châteauneuf, Tancon, Baudement, Saint-Laurent-en-Brionnais, Vauban, Fleurie-la-Montagne et Azolette ; Gabriel Mongirod, doyen de l'église royale de Saint-Philibert de Tournus, et Gilbert Delaval, maire de Tournus, pour la châtellenie de Tournus, comprenant, outre ladite ville, Dulphey, Boyer, Plottes, le Villars, Farges, Chardonnay et Champvent, Ozenay et Gratay, Grevilly, Vers, Saint-Germain-des-Buis et Jugy, Laives, Saint-Julien, Uchizy, Préty et Lacrost, Romenay. 1776-1776

Portefeuille - 122 pièces, papier.

- C 706 Délibération des États du Mâconnais, portant qu'il sera procédé sans retard à la levée des quarante-neuf hommes, formant le contingent dudit pays, qui sera divisé en cinq départements, savoir, celui de Mâcon, qui fournira dix-neuf hommes ; celui de Tournus, neuf ; celui de Cluny, huit ; celui de Saint-Gengoux, sept ; celui de la Clayette, quatre ; que la ville de Romenay, détachée du département de Tournus, fournira deux hommes. Observations sur les soldats provinciaux levés en 1775 et 1776. Procès-verbaux de tirage faits par les commissaires délégués des États, André-Placide Daugy, maire de Mâcon ; Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire desdits États ; Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; Jean Mioland, élu en l'Élection, et Gilbert Delaval, maire de Tournus ; nombre des garçons qui se sont présentés dans chaque village ; états : de ceux qui sont reconnus impropres au service pour défaut de taille ou infirmités ; de ceux qui sont exempts pour divers motifs prévus par les ordonnances. 1777-1777

Portefeuille - 170 pièces, papier.

- C 707 Délibération des États du Mâconnais, portant qu'il sera fait une levée de cent hommes pour compléter le contingent du pays ; André-Placide Daugy, maire de Mâcon, délégué pour les opérations du tirage dans le département de Mâcon ; Hugues-Marie Foillard, président en l'Élection, pour le département de Cluny ; Claude-Michel Saulnier de Curtieux, élu en l'Élection, pour celui de la Clayette ; Jean-François Rubat, avocat au parlement, pour celui de Saint-Gengoux ; Gilbert Delaval, maire de Tournus, pour celui de Tournus ; Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire des États, pour la ville de Romenay ; observations sur les soldats provinciaux levés en 1775, en 1776 et 1777. États des garçons reconnus propres au service dans chaque commune ; de ceux qui sont dispensés ; des exempts pour infirmités ; de ceux qui n'ont pas la taille (c'était le plus grand nombre) ; rébellion des garçons de La Vineuse, etc. 1778-1778

Portefeuille - 157 pièces, papier.

- C 708 Lettres constatant l'envoi au prince de Montbaret, ministre de la guerre, et au marquis de Ségur, des procès-verbaux de tirage des soldats provinciaux en 1779, 1780, 1781 et 1782. Délibération des États pour la revue des grenadiers royaux et des soldats provinciaux. Ordonnance et instructions des élus généraux des États de Bourgogne, concernant les soldats de la province. Lettres de Jacques Blais, maire de Cluny, et du maréchal de Ségur, au sujet des sieurs Ochier et Dumoulin, qui se prétendaient exempts des tailles, comme soldats provinciaux. Certificats constatant l'admission de soldats dans les troupes provinciales. Noms et surnoms des soldats levés de 1782 à 1786. États par paroisses, des garçons et des hommes veufs depuis deux ans, sans enfants, qui ont la taille et l'âge requis, pour tirer au sort en 1787 ; de ceux qui ont été renvoyés pour exemption, infirmités ou défaut de taille. 1779-1787

Portefeuille - 131 pièces, papier.

- C 709 Procès-verbaux de tirage faits par les commissaires délégués des États, savoir, à Mâcon, par Jean-Baptiste Bonnetain, premier échevin ; dans les villages formant le département de Mâcon, par François Testenoire, élu, et Léonard Chandon, procureur du Roi en l'Élection ; dans le département de la Clayette, par Jean-Baptiste Delamétherie, avocat en parlement, juge-bailli du comté de la Clayette ; dans le département de Cluny, par Jacques Blais, maire de Cluny ; dans le département de Saint-Gengoux, par Gabriel-Philibert Chaillot, maire de Saint-Gengoux ; dans le département de Tournus, par Gaspard-Eugène Delaval, maire de Tournus ; à Romenay, par Joseph Coudery, procureur fiscal en la justice de la baronnie de Romenay. 1787-1787

Portefeuille - 56 pièces, papier.

- C 710 Délibération des États du Mâconnais divisant le pays en 5 départements ou districts pour la répartition du contingent de 60 hommes, savoir, celui de Mâcon, 23 ; celui de Tournus, 12 ; celui de Cluny, 10 ; celui de Saint-Gengoux, 8 ; celui de la Clayette, 2 ; la ville de Romenay, détachée de celui de Tournus, 2. Procès-verbaux de tirage faits par les commissaires délégués. États, des garçons et des hommes veufs depuis deux ans, sans enfants, qui ont l'âge et la taille que prescrivent les ordonnances ; de ceux qui sont renvoyés pour exemption, infirmités ou défaut de taille. Délibération des États du Mâconnais portant qu'il sera distribué dans chaque village un exemplaire imprimé de la lettre par laquelle le comte de Puységur, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, annonce que le roi Louis XVI a décidé qu'il ne serait procédé en 1789 à aucune levée pour le service des troupes provinciales, etc. 1788-1789

Portefeuille - 118 pièces, papier.

- C 711 Salpêtre, armes de guerre, marine.- Arrêt du Conseil d'État, contenant règlement sur la recherche et la fabrication des poudres et du salpêtre ; ordonnance de l'intendant Antoine-Jean Amelot, relative à l'extraction des eaux salpêtrées et au bois que les communautés doivent fournir aux salpêtriers ; correspondance dudit intendant au sujet de la cessation des travaux des salpêtriers par suite de la grêle qui a ravagé le Mâconnais ; indemnité de 300 livres accordée par les États auxdits salpêtriers. Mémoires, sur le fer et le moulage des bombes et des boulets ; sur la fabrique d'armes à feu de Maubeuge ; sur celles de Saint-Étienne et de Tulle ; sur les moyens de rétablir la navigation des galères. Délibération des États de Bourgogne, portant qu'il sera offert au Roi un don gratuit extraordinaire d'un million de livres, pour être employé à la construction et à l'armement d'un vaisseau de premier rang. 1751-1789

Portefeuille - 23 pièces, papier (1 imprimée).

- C 712-745 Ponts et chaussées. 1551-1789
- C 712-738 Routes et ouvrages d'art. 1551-1789

- C 712 Requête de Jean Laurent, procureur des États du Mâconnais, aux élus en l'Élection, pour ordonner la réparation des chemins, « lesquels sont tellement rompus que à la moindre pluye qui soit, il est presque impossible pouvoir eschapper, et mesmes en quelque temps que ce soit, ceulx qui viennent du costé de la fontaine de L'Huritan ne peulvent passer à charrin par-dessus le pont, et s'y sont gasté des boeufz et rompu des poinssons ès vendanges dernières, estant quazy impossible que ung homme à cheval y peult passer sans se meffaire ; et est aussi le chemin tirant de la porte de la Barre à Prissé sy rompu que l'on n'y peult passer, non plus que à celluy allant aux villages de Saint-Clément, Loché, Chaintré, Vinzelles et autres ». Commission des élus pour la visite desdits chemins. Procès-verbal de descente sur le grand chemin de Mâcon à Vinzelles, près du moulin de la Levée et de celui de Thuet, pour empêcher le dégorgeement des eaux dans le chemin, à la réparation duquel contribueront les paroisses de Loché, Vinzelles, Varennes, Chaintré et les particuliers possesseurs de fonds contigus audit chemin. Ordonnances, de Jean Chandon, maître des requêtes, enjoignant aux élus, « en procédant à leurs chevalchées, faire diligente et exacte visitation des ponts, passaiges et chemins, adviser ce qui sera nécessaire pour les réparer et réédifier, quelz fraiz il y conviendra faire, etc. » ; des élus en l'Élection, portant que les habitants de Flacé, Hurigny, Laizé, Blany, Saint-Gengoux-de-Scissé, Champagne, Péronne, Verchizeuil, Saint-Mauris et Satonnay enverront des délégués pour assister à la visite du pont et du chemin de L'Héritan, et contribuer aux frais des réparations ; proclamats pour la délivrance des travaux au rabais, sur la mise à prix de « soixante quatre escuz et ung escuz à boyre ». Requête adressée aux élus par Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, et plusieurs autres habitants de la levée de Saint-Étienne, pour obliger Pierre Tiercet, possesseur d'un petit moulin dont l'écluse longe le grand chemin de Tournus, à baisser ladite écluse, dont « l'eau se répanche audit grand chemin publicq et sur le pavé, de sorte qu'il est impossible y pouvoir passer à pied, de sorte que le plus souvent les paysans sont contrainctz, tant en yvert qu'en esté, se deschausser » ; procès-verbal de descente sur les lieux. Ajournement donné aux habitants de Varennes, Crèches, Saint-Symphorien, Romanèche, la Chapelle-de-Guinchay et Chaintré, « pour eulx veoir condamner aux réparations, entretenement et réfection du pont appelle le pont de La Tour, estant au droit de Varennes » ; délivrance des travaux au prix de 240 livres ; requête des habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, impôt fait « sur le bastil dudit Saint-Gengoul », devis, etc., pour la réparation du pont d'Épinay, sur la Grosne.

1580-1603

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

- C 713 Travaux à la charge des États du Mâconnais.- Réparations aux ponts de Thuet, de Marbé, de Salornay-sur-Guye ; verbal de visite des réparations à faire à la partie du grand chemin comprise entre Montbellel et Tournus, et procédures criminelles contre Luc Burnet de Montbellel, qui avait insulté Claude Boton, seigneur de Salornay, président en l'Élection, commissaire chargé de l'enquête. Rétablissement du pont de Châteauneuf, sur le Somin ; de celui d'Épinay, sur la Grosne, à la limite du Chalonnais, les États de Bourgogne étant tenus de contribuer aux dépenses ; de celui de Saint-Jean-

le-Priche ; de celui de Saint-Léger ; de celui de la prairie de Varennes, dit le pont Curé ; de la planche d'Aynard, sur la Guye. Visite de deux chemins nouvellement construits, tendant l'un de Mâcon à Chevagny-les-Chevrières, et l'autre de Mâcon à Prissé. Acquisition faite par les États du Mâconnais de 5 coupées de terre, au prix total de 150 livres, pour élargir le grand chemin de Mâcon à Cluny, près du bois appartenant au chapitre de Saint-Pierre. Visite du pont de Charbonnières qui tombe en ruines, « pour aviser s'il se trouvera quelque autre endroit où ledit pont soit plus commode et puisse être construit à moins de frais que les réparations de l'ancien pont ; faisant considération que ledit pont est non seulement nécessaire pour l'accez et communication des parroisses voisines, mais qu'il sert encore de passage nécessaire, lorsque la rivière de Saône occupe le grand chemin dans les débordements ». Délibération portant que « l'on s'informerá par toutes voyes possibles si les réparations du pont qui est sur la rivière de Grosne, proche « de la ville de Cluny, sont à la charge des seigneurs abbé et religieux de Cluny, par les frais et soins de qui il a « été réparé et entretenu jusqu'à présent ». Réparation au Pont-aux-Juifs, près de la porte Saint-Antoine de Mâcon, etc. 1604-1665

Portefeuille - 66 pièces, papier.

- C 714 Pavage du grand chemin de Cluny, en dehors de la porte de La Barre de Mâcon ; dégradations causées au grand chemin de Tournus par les débordements de la Saône ; délibération des États, portant que l'on curera le lit de la Valouse, dont les eaux ruinent le chemin tendant de Cluny à Sainte-Cécile ; devis des travaux à exécuter sur le grand chemin aux abords de Tournus ; construction d'une chaussée tendant de Tournus à Lacrost ; arrêt du Conseil, permettant aux États de prélever 8 000 livres sur les crues du sel, pour subvenir aux dépenses ; ordre aux propriétaires de faire arracher les bois qui longent la route entre Farges et le Villars, « parce que le lieu où s'élèvent lesdits bois est dans un fond, où il y a un tour à prendre qui rend le lieu extrêmement favorable aux voleurs, à cause de l'éloignement desdits villages et des facilités que les voleurs trouveroient pour leur retraite, plusieurs personnes y ayant été tuées et volées » ; « attendu que le pont de l'Estang près Cluny, a été reconnu à la charge du seigneur abbé de Cluny, et néanmoins pour prévenir le préjudice que le public pourroit souffrir de l'entière ruine d'icelluy, a été délibéré qu'il sera dressé procès-verbal des ruines dudit pont et réparations qu'il y convient faire, pour ensuite se pourvoir ainsi que de raison » ; devis du pavé à faire depuis la porte Saint-Antoine jusqu'au pont de Marbé ; visite de la partie de la route comprise entre Mâcon et le moulin de La Tour, et du chemin du moulin de Thuet, tendant à Beaujeu ; devis des réparations à faire au chemin de la fontaine de L'Héritan ; rétablissement du pont de Saint-Léger sur le chemin tendant de Mâcon à Fuissé et Davayé, etc. 1665-1685

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

- C 715 Requête des habitants de Crêches, Chaintré, Varennes, la Chapelle-de-Guinchay et Leynes, représentant que « le grand chemin royal tirant de Lyon

à Dijon est dans un si fâcheux état pendant près de neuf mois de l'année, que les chevaux des voituriers et ceux qui portent les bagages des officiers des troupes y restent, en sorte que les muletiers et autres sont réduits à se retirer dans les premiers villages ; parfois les eaux se répandent et occupent ledit chemin, en sorte qu'il faut entrer en quelques endroits plus de deux pieds de profondeur, qui fait que les troupes, surtout l'infanterie s'écarte çà et là dans les villages, et sont contraints d'y loger, ne pouvant passer outre » ; le sieur Rouillier, ingénieur de Bourgogne, est commis pour dresser devis des ouvrages à exécuter sur ledit chemin ; dédommagements payés aux particuliers dont les fonds ont été pris pour faire le chemin neuf de la Tour de Varennes ; ordonnance des États pour la réparation du chemin de Mâcon à Charolles ; proposition du marquis de Champ-Rond, de construire un pont sur la rivière de l'Arconce, au-dessous du village de Cheveniset, dans un endroit « où il y a eu anciennement un pont de pierre dont les fondements sont merveilleux » ; mémoire des réparations à faire aux grands chemins qui tendent de Curtil-sous-Buffières à Mâcon ; état de la partie du chemin de Charolles comprise entre la Maison de Terre et le bois de Saint-Pierre, allant à Champgrenon ; mémoire des sommes imposées sur la Bourgogne pour l'entretien des chemins, de 1701 à 1706, s'élevant à 304 489 livres 11 sous 1 denier, dont le Mâconnais a supporté la onzième partie ; devis des réparations à faire au pont de Clermain, et à celui de Châteauneuf ; procédures et sentence du bailliage condamnant Henri Charpy, habitant de Montbellet, à démolir l'écluse de son moulin, pour l'élargissement de la grande route ; reconnaissance de l'état du grand chemin depuis Chalon jusqu'à la Maison Blanche ; dépenses faites par le sieur Grenelle de Pimont, pour la construction d'un pont sur la Natouse, à Boyer ; plan du chemin et de la fontaine de l'Héritan ; « devis pour construire seize ponts d'écoulement des ruts, depuis Mâcon jusqu'au pont de Bonnerue, qui sépare le Mâconnais du Beaujolois, etc. » 1688-1729

Portefeuille - 58 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 plans.

C 716

Devis des réparations à faire au pont de Thuet, au pont Curé et à ceux de Malay, Châteauneuf, Charbonnières, par ordre des États du Mâconnais ; construction des ponts de Sainte-Cécile et de la Valouse ; mémoires des charrois faits pour les ponts de la grande route de Lyon, dont le sieur Morin, ingénieur de Bourgogne, est adjudicataire ; réparation aux chemins de traverse ; pavage de la chaussée de Saint-Clément ; « devis d'un pont proposé sur la rivière de Grosne au lieu appelé pont de Mâcon, entre Tramayes et le dépôt de La Toule » ; lettre du cardinal de Fleury, relative au mauvais état des routes de poste dans le Mâconnais ; délibération portant que les corvéables de Cluny et des paroisses voisines seront contraints par toutes voies à venir travailler sur les chemins ; gratifications aux directeurs des travaux ; devis, adjudications et reconnaissance de deux aqueducs « au chemin appelé des Allemands, au droit du château de Chainré » ; devis dressé par M. de Perdiguiet, directeur des fortifications de Bourgogne, « pour la chaussée ou levée et les ponts au nombre de vingt-quatre, à faire depuis le pont de la Goute de Saint-Laurent-lès-Mâcon jusqu'au Bon-Arrivoir » ; « exhaussement de la porte joignant le pont-levis de la tour dudit Saint-Laurent au niveau de ladite levée » ; visite du chemin tendant du pont de

Saint-Symphorien aux Thorins, passant par les hameaux des Gimarets et des Fargets ; constructions de deux aqueducs sur le chemin de Mâcon à Flacé, et de deux autres sur celui de Charnay ; requête des États du Mâconnais aux élus généraux de Bourgogne, tendant à obtenir 10 000 livres sur ce qui reste dû à l'ingénieur Morin, pour remédier aux défauts qui se sont trouvés dans les ponts qu'il a été chargé de construire en Mâconnais ; « devis pour construire cinquante-sept toises de pavé sur la place qui est entre la nouvelle porte faite au bout du pont de Mâcon, et la barrière qui sépare la Bresse du Mâconnais, etc. » 1731-1740

Portefeuille - 70 pièces, papier (5 imprimées).

- C 717 État des frais et des déboursés du sieur Dugas, directeur, pour les chemins d'Uchizy et de Farges ; ordres aux habitants de la Chapelle-de-Guinchay, Saint-Symphorien, Romanèche, Lancié et le Vivier, de réparer la levée de Saint-Romain ; à ceux de Saint-Symphorien « de réparer le lit de la rivière de Mauvaise qui inonde leur commune et les fonds voisins, à l'effet de quoy ils élargiront le lit de ladite rivière dans les endroits trop étroits, feront une bonne digue le long des bords du côté du midy, et abbatront les arbres, bois et élévations de terre qui nuisent à son cours ». Pavage du faubourg de La Barre ; reconstruction du pont de Saint-Léger-lès-Mâcon. Délibérations, portant, « que le chemin le plus commode à la paroisse de Clessé pour conduire leurs denrées à la rivière de Saône, sera réparé, élargi et pierré à la diligence des habitants dudit Clessé » ; que l'ancien chemin de Mâcon à Hurigny sera transporté à mi-côte de la montagne dite la Grisière. Lettres de l'ingénieur Thomas Dumorey, relatives à la nouvelle route de Charolles à Mâcon ; rétablissement du pont de Cormatin sur la Grosne ; observations sur la nouvelle route de Charolles à Chalon, « qui traverse sur le Mâconnais en deux endroits différents et forme une enclave d'environ trois lieues d'étendue » ; pavage de la grande rue de Tournus ; le sieur Laborier fils, adjoint du syndic des États du Mâconnais, est chargé de faire tracer la nouvelle route de Tournus à la Loire par Saint-Gengoux et Joncy ; certificats du sieur Lamoulière, ingénieur des ponts et chaussées du Mâconnais, pour les dépenses relatives aux réparations des chemins ; requête d'Edme-Nicolas de Thésut, seigneur de Moroges, Vingelles, Fissey, etc., relative au tracé d'un chemin sur la paroisse de Moroges ; rapport de Claude-Marc-Antoine Varennes de Béost, secrétaire en chef des États de Bourgogne, sur les routes du Mâconnais, les alignements, les ouvrages d'art, etc. ; état général des chemins du Mâconnais, dressé par le sieur Lamoulière, inspecteur desdits chemins ; mémoires sur l'embranchement de la route de Sainte-Cécile à Cluny ; ordonnance des élus généraux de Bourgogne, concernant le travail par corvée sur les chemins ; cantonnement des communautés pour l'entretien de la route de Lyon à Paris et la construction de celles de Tournus à Ratenelle, à Cuisery et à Loisy ; sommations aux habitants corvéables de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus, etc. 1741-1769

Portefeuille - 57 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 plan.

- C 718 Lettres du comte de Saint-Florentin sur l'entretien des routes et la corvée ; ordonnance des élus des États du Mâconnais, pour l'enlèvement de tous les matériaux déposés sur la grande route de Lyon, près de la porte de Bourgneuf de Mâcon ; rapports de Claude-Philibert-Bernard de Lavernette, lieutenant du roi à Mâcon, élu de la noblesse du Mâconnais, et du sieur Labrely, commissaire des chemins, sur l'état des grandes routes du pays ; Claude Ledré est nommé directeur particulier de la route de poste, pour la section comprise entre Mouge et Tournus ; états des ouvrages faits par les manoeuvres corvéables ; requêtes en alignement ; estimation des escarpements faits sur la route de Mâcon à Charolles ; visite du pavé du faubourg de la Barre ; entretien de celui du faubourg de Bourgneuf. Requêtes : des échevins de Tournus, tendant à ce qu'on rende plus facile l'écoulement des eaux de la fontaine de Belné, que l'on a fait passer par la rue des Loups, pour arriver au puits des Sept-Fontaines ; des habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, pour l'ouverture de chemins finérots, allant de cette ville à Chalon par Buxy. Délibération des États de Bourgogne, portant qu'il n'y a pas lieu d'ordonner l'ouverture, demandée par les États du Mâconnais, d'une route de communication de Mâcon à la Loire, passant par Prissé, Tramayes, la Clayette, Saint-Rigaud, et aboutissant au port de Pouilly. Etablissement d'un chemin entre Culles et la Rochette ; pavage du faubourg de la Madeleine, à Saint-Gengoux-le-Royal ; rapports de l'ingénieur Compin ; mémoires des États et lettres patentes ordonnant la réparation et l'élargissement des chemins finérots dans toute l'étendue du Mâconnais ; requête des habitants de Tournus, tendant à faire exhausser de deux pieds « une petite levée vis-à-vis la place de l'hôtel de ville, où passe le petit bac, etc. » 1769-1772

Portefeuille - 119 pièces, papier (2 imprimées).

- C 719 Relevé des sommes qui ont été imposées sur la Bourgogne pour l'entretien des routes ; construction d'une levée en face de Tournus, allant depuis le lit de la Saône jusqu'au lieu dit La Croix de La Rochette ; tracé fait par François Compin, ingénieur des États du Mâconnais, d'un nouveau chemin pour la desserte de la commune de Sennecé, tendant en droite ligne de l'angle méridional de la maison de François Rubat, avocat, à la grande route de Tournus à Mâcon ; lettre du duc de La Vrillière, fixant à 10 sous le droit d'entrée et de sortie des prisons de Mâcon, au lieu de 30 sous exigés des corvéables condamnés à l'emprisonnement. Procès-verbaux de visite, de la route de poste depuis Mâcon jusqu'aux limites de la Bourgogne et du chemin de Tournus à Saint-Gengoux ; de la route de Mâcon à Charolles et de l'embranchement sur Cluny ; du chemin de Charolles à la Clayette, et de la Clayette aux limites du Lyonnais ; de celui de Chauffailles au pont de Belleruche. Requêtes relatives aux chemins ; indemnités aux propriétaires des fonds occupés ; « les habitants taillables et corvéables de la ville de Mâcon sont chargés de l'entretien de douze cent quatre-vingt-treize toises courantes, depuis le pavé du faubourg de La Barre, jusqu'à l'angle du clos de Champgrenon, lequel entretien est estimé 1 360 livres annuellement » ; plan géométrique du dehors de la ville de Cluny près de la porte de Mâcon ; requêtes des habitants de la ville de Saint-Amour-en-Comté, pour l'ouverture d'un chemin tendant de ladite ville à Saint-Trivier, Pont-de-Vaux et Mâcon ;

devis pour la démolition et la reconstruction d'un ponceau sur la nouvelle ligne de Saint-Clément, en face de la Croix-Verte ; construction d'un ponceau sur le fossé de la grande route, à la porte d'entrée des PP. Récollets de Tournus. Procès-verbaux de reconnaissance, du chemin de communication de Lugny à Montbellet ; de celui de Saint-Oyen à la Saône ; de celui de Vézizet à la grande route. Observations sur le projet des routes de communication de la Clayette à Chauffailles, à Châteauneuf et à Charlieu. « Etat général des forces du pays et comté de Mâconnais, tant en manoeuvres qu'en voituriers à boeufs, vaches et chevaux » total, 6 317 manoeuvres, 8 112 boeufs, 3 939 vaches et 125 chevaux, etc. 1773-1774

Portefeuille - 96 pièces, papier ; 1 plan.

- C 720 Mémoires, tendant à la suppression des corvées sur les chemins ; concernant l'administration et la juridiction des États du Mâconnais sur les chemins du pays, au sujet de différends survenus entre lesdits États et ceux de Bourgogne, pour la direction à donner au chemin de Tournus à Sennecey-le-Grand ; réponses des élus généraux de Bourgogne ; ordonnances des élus du Mâconnais relatives aux chemins ; procès-verbaux fixant les tâches des corvéables de Cluny, Saint-Gengoux et Tournus ; devis et détail estimatif des réparations à faire au pont de Mâcon, aux prisons royales et à l'auditoire du bailliage ; enquêtes sur l'utilité d'un chemin de communication tendant de la grande route de Joncy à la Rochette, Culles, Saules et aboutissant au grand chemin de Saint-Gengoux-le-Royal à Buxy ; « état actuel des chemins du Mâconnais par direction, avec des observations générales sur ce qui paroît nécessaire pour le plus grand bien du service » ; les directions étaient au nombre de huit, savoir, celles de Mâcon, Tournus, Saint-Sorlin, Cluny, la Clayette, Coublanc, Saint-Gengoux et Romenay. 1771-1775

Cahier - In-folio, 182 feuillets, papier.

- C 721 Mémoires, devis de travaux, correspondance, etc., au sujet de l'embranchement de Chauffailles au pont de Belleroye, passant par le hameau de la Guillerrière ; procès-verbal du tracé du chemin de Saint-Gengoux par Saint-Boil, à la limite de la Bourgogne ; « estimatif de l'entretien des routes du pays et comté de Mâconnais et de leurs constructions » ; requêtes relatives aux chemins ; décisions des États du Mâconnais ; devis des réparations à faire au pont dit de Mâcon et à celui des Aniers, sur les deux bras de la Grosne, route de Mâcon à la Clayette ; reconstruction et plan du pont de Charbonnières, sur la Mouge, emporté par une inondation. Construction, d'un pont, près du hameau Des Noyerats, sur la nouvelle ligne de la Croix-Sacard à Varennes ; d'un ponceau, au débouché du chemin de Chaintré sur la grande route de poste ; d'un pont, sur le chemin de Chaintré à Leynes, vis-à-vis le pré Boutat. Devis d'un aqueduc en maçonnerie couvert en dalles, « sous une chaussée joignant la grande route près Pontanevoux, à l'embouchure d'un chemin de desserte au soir ». Procès-verbaux de visite des ouvrages faits par ateliers de charité sur la nouvelle ligne de Saint-Clément à Varennes, la route de Mâcon à Charolles, sur la route de poste de Mâcon à Saint-Albain ; levée des plans pour la route projetée de Mâcon à

Charlieu ; reconnaissance du tracé de celle de Chauffailles à la Clayette, etc.
1771-1778

Portefeuille - 96 pièces, papier ; 1 plan.

- C 722 Décisions des États du Mâconnais sur les requêtes adressées par les propriétaires des fonds ou des maisons qui touchent aux chemins ; arrêt du Conseil qui réduit à 42 pieds la largeur des routes principales, et prescrit des règles pour fixer la largeur des routes moins importantes ; approbation du plan d'un chemin finérot de Chânes à Crêches ; délibération touchant l'ouverture de différents chemins ; procès-verbaux de Robert Delaval de L'Ostange, avocat en parlement, bailli, juge civil et criminel, gruyer, voyer et premier magistrat de police de la ville et de l'abbaye de Tournus, et devis des réparations et des reconstructions à faire pour le rallongement du pont établi sur le bief Potet, dans la grande rue de ladite ville ; réparations du pont de Salornay-sur-Guye ; tracé de la route de Salornay-sur Guye à Cluny ; correspondance relative au rétablissement des corvées sur les chemins ; état des travaux faits par corvées ; exposé de « la situation des routes du pays et comté de Mâconnois et des travaux qui restent à faire pour finir les constructions » ; « devis d'un poteau qui doit être placé à la croisée des routes de Cluny et de Charolles, pour servir d'indication aux voyageurs » ; délibération des États du Mâconnais portant résolution de s'opposer aux entreprises des États de Bourgogne dans l'administration de la voirie, et « défenses aux communautés du pays d'entendre ni obéir en aucune manière aux ordres qui pourroient leur être donnés par les élus généraux de Bourgogne, leurs commissaires, ingénieurs et autres préposés » ; arrêt du Conseil, portant que les élus généraux fourniront leurs réponses aux griefs des États du Mâconnais ; marchés passés par lesdits États pour le voiturage des pierres sur la route de Lyon, avec, Joseph Devoluet, maître de la poste aux chevaux à Mâcon, Joseph Bonnet, aubergiste à la Maison-Blanche, Pierre et Étienne Dubief, habitants de Saint-Clément, etc. 1775-1778

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier (2 imprimées).

- C 723 Requête des habitants de Bussières et de Pierreclos, proposant un autre tracé que celui qui a été fait par l'ingénieur François Compin, sur la route de Mâcon à la Clayette, depuis l'ancien chemin de la Cassière jusqu'au hameau de Ruère, paroisse de Pierreclos ; observations de l'ingénieur ; réponses desdits habitants. Procès-verbal concernant rélargissement du chemin finérot de Prissé, appelé chemin des Hironnelles, tendant à la grande route de poste, et de celui qui va de ladite route au hameau de Montagny. Correspondance entre l'évêque de Mâcon, président-né des États, et l'intendant de Lyon, touchant les réclamations de plusieurs paroisses mâconnaises, imposées dans le Beaujolais pour raison de la corvée. Lettres et requêtes des particuliers au sujet des chemins. Etat du cantonnement des communautés pour l'entretien de la route de Mâcon à la croix de Fleurville, et de celle de Mâcon à Charolles jusqu'à Saint-Sorlin ; état des travaux faits sur les routes de la Clayette ; comptes des avances faites par l'ingénieur des chemins. Requête de Jacques-Marie Chossat, seigneur de Montburon, et procès-verbal

de visite du chemin tendant de Sologny au pont de Berzé. Plantation de piquets, garnis de torches de paille, sur les banquettes de la route de poste, dans les endroits recouverts par les eaux de la Saône (inondation du 25 janvier 1778), et établissement de bateaux pour le passage des voyageurs à pied. Brevet du roi Louis XVI, permettant la démolition de la porte de la ville de Tournus, sur la route de Chalon, pour la rectification de la grande route de poste ; ouverture du chemin de Mâcon à Azé et de ceux d'Azé à Cluny, Lugny, Saint-Sorlin et Saint-Gengoux par Chazelle et Cormatin. Mémoire sur l'élargissement et la réparation des chemins de Plottes et d'Ozenay à Tournus. Reconnaissance du pavé de la grande rue de Tournus. Devis estimatif de trois aqueducs sur le chemin finérot de Saint-Albain à Péronne. Emprisonnement des corvéables qui refusent d'obéir aux préposés des chemins, etc. 1777-1778

Portefeuille - 94 pièces, papier ; 3 plans.

- C 724 Requête au sujet des chemins. Elargissement et réparation, du chemin finérot de Chânes à Crêches et au pont d'Arciat ; de celui de Chaintré à la grande route. Cantonnement des communautés pour les corvées des chemins ; procès-verbaux d'alignements ; rapport de François Compin, ingénieur des États du Mâconnais, touchant les travaux qu'il a fait exécuter sur les grandes routes du pays, tant par corvées qu'à prix d'argent ; indemnités aux propriétaires des terrains occupés ; le sol des chemins supprimés est concédé à ceux sur les fonds desquels passent les lignes nouvelles ; réparation et exhaussement des levées de Saint-Albain et de Mouge ; devis de la construction d'un pont sur la rivière de Sornin, route de la Clayette à Chauffailles ; pavage du faubourg de la Clayette. Construction : de deux ponceaux sur le chemin de Mâcon à Fuissé ; de deux ponts sur les fossés de la grande route, pour l'entrée des chemins finérots de Saint-Oyen et de Montbellet ; de trois ponts sur la route de Saint Oyen à Lugny. Réparations au pont de Prissé. Comptes des avances faites par l'ingénieur des chemins ; atelier de charité établi dans le fossé de la ville de Mâcon, du côté de Bourgneuf ; Pierre Préaud, bourgeois de Cluny, est commis « pour diriger en second les ouvrages et travaux de la direction des chemins du département de ladite ville, etc. » 1778-1779

Portefeuille - 83 pièces, papier ; 1 plan.

- C 725 Somme du syndic des États du Mâconnais à Jean-Baptiste Chachuat, procureur fiscal de la justice mage de l'abbaye de Cluny, à l'effet de faire réparer le chemin finérot de Cluny à Azé, dans toute l'étendue de sa juridiction ; procès-verbaux de visite de la grande route de poste de Lyon à Paris, dans toute l'étendue du Mâconnais. Devis, pour la construction d'un aqueduc sur le chemin finérot tendant de la grande route aux carrières de Saint-Martin-de-Senozan ; de deux ponts, l'un sur le fossé de la grande route, pour l'entrée du chemin finérot de Senozan, et l'autre sur un ravin qui traverse le chemin de Vinzelles à Leynes, à la jonction de celui de Fuissé. Reconnaissance du pont des Aniers sur la Grosne ; réparation du pont de Crêches ; opposition à l'établissement d'un moulin sur la Mouge, en aval du

pont construit sur la route de poste ; lettre du marquis de Castellane, demandant que la route de Mâcon à la Loire par Tramayes passe à Château-Thiers et à Matour ; arrêt du Conseil déboutant plusieurs particuliers de leur opposition à l'ouverture de ladite route ; cantonnement des communautés pour les corvées sur les chemins ; comptes des avances de François Compin, ingénieur des États du Mâconnais ; rapport dudit ingénieur sur les travaux qui ont été faits par les corvéables ; construction de trois aqueducs sur la route de Pont-de-Vaux à Bourbon-Lancy ; reconstruction et entretien des ponts de Grosne, de Grisou et de Pimont, sur la route de Tournus à Chalon ; devis de deux aqueducs sur la rivière de Thel, route de la Clayette à Chauffailles ; requêtes diverses, etc. 1771-1781

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 1 plan.

- C 726 Délibération des États du Mâconnais, portant que la grande route sera pavée le long du village de Crêches, dans les parties où cela sera le plus nécessaire. Devis d'un aqueduc de 162 pieds de longueur sur 2 pieds 6 pouces d'ouverture, qui doit être construit à l'entrée de la porte de Saint-Antoine de Mâcon, jusqu'à l'angle du bastion du côté du couchant ; pavage du chemin de Flacé, depuis le pont des Juifs jusqu'à la porte du cimetière de Mâcon, sur une longueur de quarante et une toises. Procès-verbal de visite des chemins de communication de Pontanevoux à Juliéna, par suite d'une requête adressée aux États par les habitants dudit Juliéna et de la Chapelle-de-Guinchay. Convention par laquelle Louis-Girard Viard, avocat en parlement, cède aux États pour neuf ans une vigne et un pré sis à Vinzelles, pour en extraire de la pierre à l'usage de la grande route, moyennant le prix de 150 livres pour chaque coupée de fonds. Détail des réparations à faire sur le chemin d'Igé à Azé. Procès-verbal de visite des dégâts causés par les eaux aux chemins et aux ponts de Vergisson et de Davayé ; requête des habitants de Romanèche, s'opposant au nouveau tracé du chemin de Fleury à la grande route ; marché par lequel Étienne Dubief, demeurant au moulin de la Tour, s'engage à voiturier sur la route de poste, près de Varennes, 32 toises cubes de pierres, moyennant le prix de 32 livres pour chaque toise ; cantonnement des communautés pour l'entretien de la grande route de Paris à Lyon, dans toute la partie mâconnaise ; état des avances faites par l'ingénieur. Devis de diverses constructions aux frais des États de Bourgogne, savoir, d'un pont de pierre sur la Seille, au-dessous de Cuisery ; d'un pont sur la Semence, à l'entrée de Charolles ; de trois ponts sur la route de Tournus à la Maison Blanche ; d'un pont à la tête de l'abreuvoir de Saint-Gengoux. Ouverture d'un chemin allant de la porte de La Barre de Mâcon à celle de Saint-Antoine, et passant près de l'hôpital. Reconnaissance du pont construit par ordre des États du Mâconnais, sur le fossé de la grande route, à l'entrée du chemin de Senozan, etc. 1774-1782

Portefeuille - 73 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 plans.

- C 727 Requêtes relatives aux chemins ; délibérations des États du Mâconnais concernant les travaux à exécuter sur les routes. Nomination, d'Émiland Gauthey, ingénieur en chef de Bourgogne, aux gages de 5 000 livres ; de

Joseph-Pierre Antoine et de Pierre Guillemot, ingénieurs ordinaires, aux gages de 4 000 livres chacun ; tableau des appointements des directeurs des chemins dans le Mâconnais et des gratifications que les États leur ont accordées. Visite des chemins finérots de Vingelles et de Moroges ; arrêt du Conseil qui accorde aux États de Bourgogne la juridiction sur les grandes routes, sur les chemins de communauté à communauté et des communautés aux grandes routes. Rapports de François Compin, ingénieur des États du Mâconnais ; comptes des avances qu'il a faites. Devis de l'entretien des chaussées du faubourg de la Barre et de celui de Bourgneuf. Procès-verbaux, de la délivrance faite par les États de Bourgogne de la construction d'un pont de pierre à trois arches sur l'Arconce, près de Saint-Yan, route de Paray à Marcigny, adjudgée à l'entrepreneur Jean-Baptiste Durefort de Cluny ; des réparations à faire à dix-sept ponts et de la construction d'un autre de Chalon à Seurre, adjudgées à l'entrepreneur Jean Lachaume de Mâcon, etc.

1782-1783

Portefeuille - 81 pièces, papier (5 imprimées).

- C 728 Mémoire sur le chemin finérot de Vergisson à Davayé ; délibération des États du Mâconnais, portant que l'ancien tracé du chemin de Chauffailles à Saint-Rigaud sera suivi et exécuté ; description d'une machine inventée par François Compin, et procès-verbal d'expériences tendante « reconnaître quelle doit être la forme et la largeur des jantes pour les roues des voitures destinées au transport des marchandises, en considérant et conciliant la conservation des grandes routes avec l'avantage du commerce » ; requêtes de Jean Giraud, seigneur de Saint-Trys, baron de Montbellet, s'opposant au détournement des eaux du bief de Fréby qui sert de limite entre la justice de Montbellet et celle d'Uchizy ; note des procès-verbaux dressés par les commis de Mâcon concernant le roulage ; établissement de barrières pour empêcher le passage des voitures aux deux extrémités du cours L'Évêque-Moreau, récemment pratiqué à Mâcon aux frais des États ; requêtes relatives à l'établissement de moulins au-dessous des arches du pont de Mâcon ; instruction portant règlement sur le nombre des chevaux, des mulets ou des boeufs qui seront attachés aux voitures ; procès en matière d'alignement soutenu contre Gabriel Leclerc, notaire royal et procureur fiscal du bourg et du comté de la Clayette, qui est contraint de se conformer aux indications données par les employés des États du Mâconnais, pour la construction de sa maison sise audit bourg, etc.

1782-1783

Portefeuille - 63 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 plans.

- C 729 Délivrances faites par les élus généraux des États de Bourgogne, de la construction d'un pont à trois arches à Bellevesvre, route de Sermesse en Comté ; des réparations à faire au pont de Mervans ; d'un ponceau de trois pieds d'ouverture sur la route de Beaune à Autun, à l'embranchement du chemin de Couches à Nolay ; de 51 toises 2 pieds carrés de mur de soutènement au Chemin-Blanc ; d'un pont près de la Drée ; de vingt-huit colonnes indicatives dans le département d'Autun et de Charolles. Procès-verbaux d'alignements ; rapport de l'ingénieur des États du Mâconnais,

concernant les travaux des chemins par corvées ou à prix d'argent, la construction et les réparations des ponts sur les grandes routes et sur les chemins finérots ; réparations au pont de Pontanevoux ; mémoire contre les prétentions de l'intendant de Lyon, qui veut astreindre à la corvée sur les chemins de sa province les habitants du Mâconnais qui possèdent des fonds dans la partie beaujolaise ; devis d'un pont sur la rivière de Gothard, sur la route de la Clayette à Marcigny ; comptes des avances de l'ingénieur. Mémoires concernant la grande route projetée par les États de Bourgogne, pour aller d'Autun à Lyon par Montcenis ; le premier projet la faisait passer par Blanzay, Saint-Bonnet-de-Joux, Les Bruyères, Montagny, Trades, Beaujeu, etc. ; le maire et les échevins de Charolles proposaient un autre tracé d'Autun à Charolles, de Charolles à la Clayette, et de la Clayette à Beaujeu ; délibération des États de Bourgogne, qui, approuvant la proposition des États du Mâconnais de passer par Montcenis, Salornay-sur-Guye, Cluny et Mâcon, sauf en laissant Mâcon à gauche, d'ouvrir une voie entre Saint-Sorlin et Crêches, ordonnent « qu'on cessera de travailler à toutes les parties de routes ouvertes depuis l'étang Du Plessis jusqu'à la limite de Beaujolais ; que la partie de route ouverte depuis Saint-Romain jusqu'à Saint-Bonnet-de-Joux sera rayée du tableau des grandes routes et placée désormais dans la classe des chemins finérots, et sera entretenue comme tel ; que les piquets des chemins à faire entre Blanzay et Cluny et entre Saint-Sorlin et Crêches, seront plantés au printemps prochain, etc. » 1783-1785

Portefeuille - 55 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 plans.

C 730

Rectification de la montée de Tournus, au sujet de laquelle il y eut contestation entre les États de Bourgogne et ceux du Mâconnais ; mémoires avec plans desquels il résulte que le premier projet, arrêté de concert par les deux administrations, avait été d'abandonner l'ancienne route dont la pente ne pouvait être adoucie qu'avec des frais énormes et qui avait l'inconvénient d'arriver obliquement à la porte de Tournus, tandis que la nouvelle route de Saint-Gengoux se trouvait en face de ladite porte, disposition qui égarait souvent les voyageurs et les voituriers ; qu'un tracé fait par les soins des États du Mâconnais et approuvé par ceux de Bourgogne devait conduire par la plaine de Tournus à Venières ; que de là les États de Bourgogne étaient d'avis qu'il fallait en contournant derrière le château de Venières revenir prendre l'ancienne route et passer sur le pont de Pimont récemment construit ; que les États du Mâconnais pensaient que la dépense d'un nouveau pont sur la Natouse n'était pas une raison suffisante pour nécessiter ce détour difficile et montueux, et proposaient de continuer en ligne droite le tracé projeté jusqu'au pont de Rougepont, limite du Mâconnais, en passant par le hameau de Limone ; que les habitants de Tournus dont les fonds devaient être occupés par le nouveau tracé se pourvurent au Conseil et soutenaient que l'on devait conserver l'ancienne route, faite seulement depuis 50 ans par suite d'une rectification ordonnée par les États du Mâconnais, et proposaient divers moyens d'adoucir la pente, qui parurent inadmissibles ; qu'ils proposèrent un nouveau projet par lequel on suivait l'ancienne route jusqu'au chemin venant de Venières, auquel on donnerait la largeur nécessaire pour aboutir au premier tracé choisi par les États de Bourgogne et tendant à Mipont ; que ces États adoptèrent ce dernier projet ; que ceux du

Mâconnais s'y opposèrent de toutes leurs forces, et après plus de quinze ans de lutttes parvinrent à obtenir qu'on suivît le tracé qu'ils avaient proposé tout d'abord ; qu'il fut convenu seulement que la nouvelle route viendrait aboutir au quai de Tournus, récemment projeté (ce fut toutefois l'autre tracé qui fut définitivement suivi). Rapports de l'ingénieur concernant les travaux exécutés sur les routes et les chemins du Mâconnais. Requête des habitants de Royer pour la réparation de leur chemin finérot tendant à la route de Tournus à Saint-Gengoux. Devis et adjudications tranchées par les États de Bourgogne, d'un pont de deux arches à Blanzly ; de trois ponts et cinq aqueducs entre Blanzly et Saint-Nizier ; de deux aqueducs sur la route de Cuisery à Romenay ; du pavé à faire à l'entrée de Cuisery ; de deux murs d'aires au pont Molinot, route de Cuisery au Velars ; du pont de la Villeneuve ; de l'entretien de 10 500 toises carrées de pavé sur la route de Chagny à Chalon, et de 4 450 toises sur la route de Chalon à Sennecey ; de deux ponts de huit pieds d'ouverture, l'un sous la chaussée de l'étang de Simard, l'autre à la place du pont Charbonneau, route de Chalon à Verdun ; d'un pont à la sortie de Toulon-sur-Arroux et d'un autre sur la levée de Collange, route de Charolles à Joncy, etc. 1771-1786

Portefeuille - 54 pièces, papier (3 imprimées) ; 3 plans.

- C 731 Tableau des directeurs des chemins du Mâconnais ; rapports de l'ingénieur des États, concernant les travaux exécutés sur les chemins et les routes, par corvées et à prix d'argent ; « projet pour l'entretien de la grande route de poste, en payant par toises cubes de pierres et gravier une somme en proportion des distances des matériaux et de l'éloignement des communautés » ; devis de l'élargissement du grand pont de Chalon-sur-Saône, adjudgé par les élus généraux de Bourgogne à Jean-Baptiste Lachaume, entrepreneur de Mâcon ; requêtes relatives au tracé de nouveaux chemins et aux alignements. Poclamats pour l'adjudication par les États du Mâconnais, de quatre ponts et de différents ouvrages de maçonnerie, sur la route de poste entre Fleurville et la Maison-Blanche ; d'un ponceau sur la route de Chalon à Charolles, vis-à-vis Cray ; de trois ponts sur la route du Charollais, de Mâcon à l'embranchement du chemin de Cluny ; du pont à l'entrée de la ville de Cluny et d'un autre dans ladite ville ; de deux ponts sur le chemin du halage de la Saône, vis-à-vis Saint-Oyen ; du pavé du bourg de Romenay. Requêtes des entrepreneurs et visites desdits travaux faites par l'ingénieur et par Gilbert Bruys de Charly, substitut du syndic, commissaire des chemins. Délibération portant défense à « toutes personnes, d'empietter sur les grandes routes et chemins finérots, curer les fossés et les toucher en aucune manière, sans ordre, à peine d'emprisonnement ». Marché pour la fourniture et la plantation « d'un quatrième rang de saules au long des talus de la levée de Mouge, du côté de matin, grande route de Paris ». Réparations au chemin tendant de la route de poste à Lancié, Villiers et Beaujeu. Délibération des États du Mâconnais, concernant la construction « des aqueducs jugés nécessaires pour l'écoulement des eaux sur la route nouvellement ouverte depuis Pierreclos jusqu'à Nogent, limite du Mâconnois et du Brionnois ». Plan, lettres et délibérations des États de Bourgogne, touchant le chemin de communication à établir entre Cuisery et Pont-Seille. Comptes des avances faites par l'ingénieur Compin ; arrêt du Conseil qui

autorise les États du Mâconnais à emprunter 350 000 livres pour construire le pont de Tournus, le Roi accordant en faveur de cette construction une remise annuelle de 15 000 livres, pendant trente ans, sur le péage de Mâcon. Lettres patentes du roi Louis XVI, « qui continuent à MM. les élus généraux des États de Bourgogne, comtés et pays adjacents, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les mêmes pouvoirs et juridiction qui leur ont été ci-devant accordés, sur les grands chemins, ponts, chaussées, digues, levées, pépinières, chemins finérot ; et leur attribuent aussi les mêmes pouvoirs et juridiction sur la navigation des rivières de Saône, de Seille, du Doubs, d'Arroux, d'Yonne, de Seine et de celles y affluentes, ainsi que sur les chemins du hallage, dans toute l'étendue de la province, » etc. 1785-1789

Portefeuille - 78 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 plans.

- C 732 Réparations au chemin finérot de Saint-Gengoux-le-Royal à Germagny, par Bissy-sur-Fley, aboutissant à la grande route de Chalon à Charolles et au canal par Saint-Micaud ; requêtes présentées aux États du Mâconnais par divers particuliers et par les communes, pour réparations de chemins, indemnités, etc. ; ordonnances qui renvoient lesdites requêtes au commissaire des chemins et à l'ingénieur, pour avoir leur avis après visites des lieux ; délibération portant « que l'ingénieur, le sous-ingénieur, les directeurs des chemins ainsi que les autres personnes employées à la surveillance des travaux des routes du Mâconnais porteront à l'avenir un uniforme, avec les différences qui seront spécifiées, lorsque la Chambre aura réglé tout ce qui doit composer ledit uniforme » ; requêtes relatives à l'ouverture de la route de Mâcon à Marcigny ; les États du Mâconnais contribueront pour un tiers au prix d'acquisition d'une maison que les échevins de Cluny veulent faire démolir dans la place du Carruge, pour construire une fontaine sur l'emplacement de ladite maison ; lettre du duc de Polignac, demandant un état général du toisé de toutes les routes de postes de la Bourgogne ; toisé de la grande route de Paris à Lyon, sur l'étendue du Mâconnais ; explications demandées par M. Debonnaire de Forges sur l'emprisonnement d'Antoine Prudhon, garde des bois de la paroisse de Château, qui avait refusé de faire une tâche de corvée, alléguant son privilège d'exemption ; réponse de l'évêque Moreau, portant que les gardes des bois ne jouissent que de l'exemption personnelle, mais que leurs bestiaux sont assujettis aux corvées des chemins ; observations sur la direction à donner au chemin finérot de Saint-Sorlin à Azé ; état des avances faites par l'ingénieur Compin, pour payer les journées des mineurs employés aux escarpements des rochers sur les différentes routes du pays et pour la démolition et le rétablissement d'un pont qui s'est écroulé sur le chemin tendant de la grande route à Beaujeu. Devis et délivrances faites par les États de Bourgogne, du pont de Navilly, sur la Guyotte ; d'un pont sur le contre-fossé de la levée du grand pont de Navilly, où coule la petite Sablonne ; de cinq aqueducs sur la nouvelle route de Navilly à celle de Seurre à Dôle ; des réparations d'un pont près de Frontenard, route de Seurre à Louhans ; d'un pont sous la levée de Cuisery ; du pont de La Sanne et d'un aqueduc, route de Cuisery à Romenay ; de neufs ponts ou aqueducs, route de Chalon à Louhans ; d'un aqueduc dans la forêt d'Avaise ; de huit aqueducs sur la route de Charolles à Mâcon ; de trois aqueducs sur la route de Charolles à la

Clayette ; des réparations du pont dit de Mâcon, près de Saint-Léger-sous-La-Bussière ; de deux ponts sur la route de Chagny à Givry ; d'un pont à Dennevy, etc. 1785-1789

Portefeuille - 112 pièces, papier (2 imprimées).

- C 733 Rapport de l'ingénieur Compin, sur les réparations à faire au chemin tendant de Laizé et Blany à Saint-Jean-le-Priche et sur la nécessité d'en porter la partie comprise entre la Teppe-Cochet et la route, sur un terrain plus élevé et en ligne droite ; consentement donné par le sieur Trécourt, propriétaire d'une vigne sur laquelle passera la nouvelle ligne, et de l'abbé Sigorgne, seigneur de Saint-Jean-le-Priche ; violente opposition de Joseph de Guérin, écuyer ; mémoires, etc. ; décisions des États du Mâconnais, portant que la nouvelle ligne sera exécutée. Arrêt du Conseil confirmant aux États du Mâconnais la juridiction de voirie, et défendant à tous officiers de justice de s'y immiscer. Indemnités accordées par les États du Mâconnais à plusieurs habitants de Romenay, propriétaires des jardins qui ont été pris pour l'élargissement du chemin tendant dudit lieu à Montpont, « attendu qu'il n'y a point de marché d'hortolage au bourg de Romenay ». Devis, d'un pont sur le ruisseau de la Cassière, à l'entrée de la route de Tramayes ; de la réparation des ponts de la levée de Tournus à Lacrost. Comptes des avances faites par l'ingénieur, pour la construction d'un mur de soutènement en pierres sèches, à la levée des Bois, du côté du nord, route de Mâcon à Charolles ; pour les journées des mineurs qui ont été employés à faire les escarpements de rochers sur les différentes routes du pays ; pour la construction de la nouvelle ligne sur la grande route de Paris, près du village de Varennes ; pour la construction et la réparation de divers ponts et aqueducs. Requêtes et mémoires présentés aux États du Mâconnais, concernant le chemin de Cluny à Cormatin ; oppositions signifiées par Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, « aide-maréchal-général des logis des camps et années du Roi, » Henriette-Geneviève-Sophie Verne, sa femme, seigneur et dame de Cormatin, et par les habitants des villages de Taizé, Ameugny, Cormatin, Confrançon, etc., pour empêcher la construction d'une levée projetée entre Taizé et Chazelles et d'un pont sur la Grosne audit Chazelles ; mémoires tendant à prouver que l'ancien pont de Cormatin, une fois réparé, offre la direction la plus courte et la plus commode pour aller de Cluny à Saint-Gengoux. Ordonnances des États du Mâconnais enjoignant à diverses communautés « de faire et parachever les tâches qui leur ont été données ; en conséquence le sieur lieutenant de la maréchaussée de Mâcon sera invité de donner des ordres aux cavaliers des différentes brigades pour contraindre les refusants, » etc. 1785-1789

Portefeuille - 2 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier (2 imprimées).

- C 734 Devis et adjudications tranchées par les États de Bourgogne, de sept aqueducs, sur la route du pont d'Épinay à Cormatin ; d'un pont sur la route du pont d'Épinay à Mancey ; du pavé de Chagny ; du pont de La Tagnière, route d'Autun à Toulon-sur-Aroux ; d'un pont dans le bois de Vêvre, près dudit Toulon ; d'un pont à Saint-Loup-de-la-Salle, sur la Dheune ; d'un aqueduc dans la ville de Cluny ; de deux aqueducs, route de Louhans à Simard ; de

l'élargissement de la levée de Deroux, près de Chalon ; de deux aqueducs, sur la route de Bissey à Saint-Nizier. Procès-verbal dressé par Jacques Rivaud, sous-ingénieur des États du Mâconnais, contenant les observations des habitants ou propriétaires forains de Plottes et de Chardonnay, sur l'ouverture et les réparations du chemin tendant de Cluny à Tournus, par Azé et Lugny. « Démarches pour obtenir un règlement par lequel les propriétaires de voitures, chariots et guimbardes, seroient tenus de ne les monter que sur des roues à larges jantes » ; pavage aux frais des États du Mâconnais des rues où passe la grande route dans la ville de Cluny. Devis établis par ordre desdits États, des réparations à faire au pavé du faubourg de la Madeleine, à Saint-Gengoux-le-Royal, et aux ponts ou aqueducs sur la route de Saint-Gengoux à Joncy ; d'un pont sur le ruisseau de Noireux, route de Cluny à Autun ; d'un ponceau près de Crêches ; d'un pont sur le ruisseau de Cambray, route de Joncy à Charolles ; plan du pont fait sur le ruisseau de la Cassière, route de Mâcon à la Clayette. Arrêt du Conseil d'État qui attribue aux intendants des provinces la connaissance de toutes les affaires contentieuses, « pour raison d'alignements, périls imminents, réfaction et adjudication de pavés dans les villes ». Adjudication de la fourniture des matériaux pour l'entretien de la grande route de poste depuis Saint-Albain jusqu'à Tournus. Procès-verbal d'enquête pour l'élargissement du chemin finérot tendant de l'église de Berzé-le-Châtel à la grande route, par le hameau des Bois ; devis général et entretien des routes du Mâconnais ; détails des excavations à faire dans les rochers. Compte des avances faites par l'ingénieur, pour les deux lignes nouvelles à construire sur la grande route de Paris, l'une à Saint-Jean-le-Priche et l'autre à Crêches, etc. 1788-1789

Portefeuille - 63 pièces, papier (10 imprimées) ; 1 plan.

- C 735 Délivrance faite par les États de Bourgogne, de divers travaux sur la route de Nolay à Autun ; du pont de la Rouelle, route de Couches à Montcenis ; du pavage de plusieurs rues dans la ville de Chalon-sur-Saône. Requêtes présentées aux États du Mâconnais ; « devis explicatif du tableau des réparations à faire sur les grandes routes du comté de Mâconnois, pour les mettre à l'entretien ». Gratification, de 300 livres accordées à Benoît Rivat, directeur des chemins royaux au département de la Clayette ; de 800 livres à l'ingénieur Compin et de 700 livres au sieur Rivaud, sous-ingénieur. Décisions relatives au pont qu'on se propose de construire sur la Saône, à Tournus. Délibérations des États du Mâconnais, portant création d'un comité pour la surveillance et la direction des travaux sur les routes ; décidant qu'il ne sera donné aucune suite aux contraintes décernées par le commissaire des chemins contre les corvéables délinquants ; ordonnant les réparations du pont construit sur le ruisseau qui traverse le chemin de Mâcon à Sancé, près de Marbé. « Devis pour l'approvisionnement en pierres ou en gravier sur les grandes routes du Mâconnois » ; pavage de la rue des Halles, dans le bourg de la Clayette. Devis et adjudications tranchées par les États du Mâconnais, de onze aqueducs sur les routes de la Clayette à Chauffailles et à Marcigny ; de l'entretien d'une partie de la route de Belleville à la Loire dans la paroisse de Coublanc. Construction d'un pont provisionnel sur la Grosne, à la levée de Cormatin, pour remplacer celui d'Ameugny, qui a été emporté par les eaux.

Etat des sommes avancées par le sieur Bruys de Charly, commissaire des chemins ; rapports de l'ingénieur, etc. 1789-1789

Portefeuille - 66 pièces, papier (3 imprimées).

- C 736 Ordonnances rendues par la Chambre des États du Mâconnais sur les requêtes présentées au sujet des chemins ; alignement donné à Benoît Meunier, entrepreneur de Mâcon, pour une maison sise près du Pont-aux-Juifs, sur la grande route de poste ; indemnités accordées aux propriétaires des fonds sur lesquels passe la nouvelle ligue de Pontanevoux à la Maison Blanche ; ouverture et exploitation de carrières pour l'entretien des routes ; concession des chemins abandonnés, aux propriétaires des terrains occupés par les nouvelles lignes ; réparations : du chemin finérot servant à la communication de Jalogny et de Château avec la route de Cluny ; de celui de Dracé-les-Ollières à Crêches ; de ceux de Vingelles, de Fisse, de Charbonnières, etc. ; règlement « concernant la correspondance qui doit être entretenue entre le commissaire et les directeurs des chemins » ; ouverture d'un chemin finérot de Saint-Amour au chemin de Chânes par les hameaux des Capitans, La Ville, Arbuissonnat, le Plâtre-Durand, le bois du chapitre de Saint-Vincent et le hameau des Préauds ; plantation d'arbres « sur la route de Paris au long du jardin du doyenné de Tournus » ; établissements d'ateliers de charité ; élargissement de l'ancien chemin tendant de Davayé à Vergisson ; réparation du chemin de Montagny, hameau de Prissé, sur la requête de Claudine Margot, veuve Debrye, Valentin Machoud, demeurant à Mâcon, et Étienne Mulsan, receveur des gabelles au grenier à sel de Thizy, etc. 1777-1789

Registre - in-folio, 60 feuillets, papier.

- C 737 Suppression de la corvée et entretien des routes à prix d'argent.- Mémoires, sur la constitution particulière des États du Mâconnais, volontairement unis à ceux de Bourgogne pour les finances et les impositions royales ; sur les attributions respectives des deux administrations, notamment en ce qui concerne la voirie ; portant « que les États du Mâconnais ont toujours désiré de supprimer la corvée, cette dernière marque de l'ancienne servitude féodale, si on peut ainsi parler ; ils ont toujours regardé les corvées comme l'imposition la plus onéreuse pour le peuple, la plus nuisible à l'agriculture, la plus affligeante et même humiliante pour des hommes libres, la moins sûre et la moins active pour la construction, réparation et entretien des routes ; persuadés qu'ils ne peuvent pas différer plus longtemps de s'occuper des moyens de supprimer les corvées sur les chemins royaux (car ils estiment impossible de procurer cet avantage pour les chemins finérots), ils osent supplier monseigneur le contrôleur général de trouver bon qu'ils prennent la liberté de mettre sous ses yeux le devis estimatif de l'entretien de leurs routes à prix d'argent, et encore l'état pareillement estimatif de ce qu'il en pourra coûter pour construire à neuf une lieue de chemin » ; proposant enfin la suppression du droit du sou pour livre dans le Mâconnais, pour qu'ils puissent subvenir à ces nouvelles dépenses ; lettre de Turgot, proposant de remplacer les corvées par des ateliers de charité dont la dépense sera prélevée « sur

les deniers qui seront dans la suite perçus et destinés au remplacement des corvées » ; correspondance avec le contrôleur général de Calonne, relative à « la prestation ou contribution en argent représentative de la corvée » ; arrêt du Conseil d'État et déclaration du roi Louis XVI, qui ordonnent l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent ; lettre du contrôleur général de Villedeuil, annonçant « que le Roi a bien voulu suspendre tous arrangements relatifs à la corvée, jusqu'à l'assemblée des États de Bourgogne » ; avis des trois ordres desdits États ; « tableau de comparaison du prix des chemins de la Généralité de Lyon avec ceux des États de Bourgogne » ; délibérations ; « projet pour l'entretien des chemins et leurs constructions à prix d'argent » ; rapport de l'ingénieur des États du Mâconnais, etc. 1775-1789

Portefeuille - 32 pièces, papier (3 imprimées).

- C 738 Établissement de manoeuvres stationnaires sur la grande route de poste, dans toute l'étendue du Mâconnais.- Premier essai du travail journalier de deux hommes depuis le faubourg de Bourgneuf jusqu'au village de Varennes, sur une longueur d'environ 2 000 toises ; procès-verbal de visite constatant « que ladite route tant ancienne que nouvelle étoit bien roulante, sans trous ni ornières sensibles ; que les nouvelles lignes n'avoient éprouvé aucun écartement, puisque les pierres de bordure étoient dans leur première assiette, et que le bombé de l'empierrement n'avoit souffert qu'un léger affaissement ; qu'à mesure que les ornières se formoient, on avoit soin de les garnir en pierres cassées, etc. » ; délibération portant « qu'il sera établi douze manoeuvres stationnaires destinés à entretenir la grande route de poste pendant toute l'année et qu'il sera accordé à chacun la somme de 216 livres de gages ». Règlement en 28 articles divisant la partie de la grande route comprise dans le Mâconnais en six stations, savoir, 1^{er} celle de Pontanevoux, depuis la limite de Beaujolais jusqu'au pont de Crêches ; 2^e celle de Varennes, depuis ledit pont jusqu'au pavé de Bourgneuf ; 3^e celle du faubourg Saint-Antoine, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'au grand pont, vis-à-vis Saint-Martin ; 4^e celle de Mouge, depuis ledit pont jusqu'au cinquante-huitième pont, ou 352 toises au delà de la poste de Saint-Albain ; 5^e celle de Saint-Oyen, depuis ledit cinquante-huitième pont jusqu'au quatre-vingt-unième, dans la plaine des Boulets ; 6^e celle de Tournus, depuis ledit pont de la plaine des Boulets jusqu'à celui de Rougepont. Les manoeuvres seront tenus « d'offrir sur-le-champ et sans rétribution quelconque » tous les secours possibles aux voyageurs auxquels il sera arrivé quelque accident ; de veiller à la police de la grande route et de donner avis à la maréchaussée de tout ce qui peut être contraire à la sûreté et à la tranquillité des voyageurs ; ils seront habillés aux frais des États ; arrêt du Conseil d'État et lettres patentes qui autorisent ledit établissement ; extraits du registre d'ordre tenu par le commissaire des chemins, concernant les manoeuvres stationnaires ; procès-verbaux de visite de leurs travaux ; rapports de l'ingénieur des États ; observations et mémoires ; nombre desdits manoeuvres porté à dix-huit, trois pour chaque station ; gratifications, etc. 1778-1789

Portefeuille - 38 pièces, papier (1 imprimée).

- C 739-745 Cours d'eau, canaux, carrières et mines. 1611-1789
- C 739-741 Pont de Mâcon sur la Saône. 1611-1789

C 739 Arrêt du Conseil qui, sur la requête des échevins de Mâcon, ordonne une imposition de 12 000 livres en deux années, « tant sur le bailliage et eslection dudit Mascon, que sur les habitants de la Basse-Bresse, scitués trois lieues à la ronde du pont de Mascon, pour estre ladicté somme employée aux réparaifions plus nécessaires tant dudit pont que murailles et tours de ladicté ville » ; devis des travaux à exécuter ; opposition du syndic de Bresse ; procès-verbal de visite des réparations à faire audit pont, dressé par les officiers du baillage, dans lequel il est remarqué que lesdites réparations sont à la charge des États du Mâconnais pour les cinq sixièmes, et à celle de la Basse-Bresse pour l'autre sixième ; marché passé par les échevins avec Michel Perrod, marchand de Marcilly en Bourgogne, pour la fourniture de 9 lames de fer « propres pour garnir les pointes du pont de ceste ville, selon le modèle et portion d'une vieille lame, lesquelles seront de 9 piedz d'hauteur » ; payé par les États audit marchand 1 104 livres 3 sous 4 deniers, pour « unze guyses destinées pour la réparation du pont » pesant en tout 12 620 livres, à raison de 21 deniers la livre ; procès-verbal de visite dudit pont fait par Bernard de Berbisey, seigneur de Vantoux, trésorier général de France en Bourgogne ; estimation des réparations jugées nécessaires portée à 30 200 livres ; devis ; « visite faite des ruines du pont de la ville de Mascon, par maistre Philippe Cailler, dict Maugras, entrepreneur de la ville de Lyon » ; « devis des ruynes recognues aus trois espérons et naissance des voutes et arcades » ; exploit d'assignation contre Pierre Guérin, secrétaire des États du Mâconnais, par devant l'intendant de Bourgogne, à la requête du comte d'Armagnac, engagé du péage de Mâcon, que lesdits États voulaient contraindre de contribuer aux réparations du pont ; arrêt du Conseil qui ordonne « que ledit sieur d'Armagnac sera tenu de contribuer aux réparations dudit pont à proportion de l'avantage qu'il en reçoit, comme aussy, que les habitants de la Basse-Bresse à 3 lieues aux environs dudit pont y contribueront pour une sixième portion » ; pavé du pont aux frais des États ; visite et réparations « de la couverture de la porte joignant le pont-levis de la tour près de Saint-Laurent » ; devis des démolitions et des nouvelles constructions à faire au bout du pont de Mâcon, du côté de Bresse ; arrêt du Conseil et lettres patentes de Louis XV, permettant aux États du Mâconnais d'emprunter 118 000 livres, pour subvenir à différentes dépenses et notamment à celles qui seront nécessaires pour les réparations du pont de Mâcon, etc. 1611-1772

Portefeuille - 8 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (3 imprimées).

C 740 Procès-verbal de la visite faite par Pierre-Albert Chesnard de Layé, chanoine, élu du clergé, Émilien Noly, président en l'Élection, Antoine Cadot, élu en l'Élection, et Jean-Baptiste Laborier, syndic des États du

Mâconnais ; devis des réparations dressé par le sieur Aubry, ingénieur de Bresse ; ordonnance des États qui l'approuve ; soumission de Jean Mailly, entrepreneur, pour la réparation de la deuxième arche du côté de Saint-Laurent ; lettre du sieur Vincent, syndic de Bresse, au sujet de la contribution demandée à cette province ; payé 300 livres à Antoine Bergé, tailleur de pierre à Saint-Martin-de-Senozan, « pour l'abandon qu'il a fait, au profit des États, d'une belle carrière qu'il avoit découverte dans les communes dudit Saint-Martin » ; ordre à Antoine Rolland, entrepreneur des réparations du pont, d'avoir un bateau avec un marinier, en cas de chute des maçons, l'un d'eux s'étant noyé avant qu'on ait pu lui porter secours ; états des dépenses ; arrêt du Conseil qui ordonne « que la maison située sur un des arrière-becs du pont de Mâcon, appelée la Garde de l'Évêque, sera incessamment démolie, se réservant Sa Majesté de pourvoir à l'indemnité de l'évêché de Mâcon, ainsi et de la manière qu'elle le jugera convenable » ; requêtes en indemnité adressées aux États par Jeanne-Louise Couturier, veuve d'Antoine Rolland ; détails des travaux exécutés ; transaction passée entre les États du Mâconnais et les syndics généraux de la Bresse et des Dombes, « pour les changements et constructions à faire, pour procurer au pont du côté de Saint-Laurent une sortie plus commode, donner à la plate-forme un plus grand développement et faire des ouvrages accessoires jugés nécessaires pour l'avantage du commerce » ; opposition signifiée par « haute et puissante dame, madame Paul-Louise-Jean-Baptiste-Élisabeth-Geneviève de Remigny, dame de Métiércellin, baronne de Biozaz-en-Auvergne, relicte d'haut et puissant seigneur, messire Claude-Marie de Feillens, marquis de Bâgé, comte de Montiernoz, colonel d'infanterie, etc. » prétendant que les limites de son marquisat de Bâgé, du côté de Mâcon, s'étendent jusqu'à la quatrième arcade du pont sur la rivière de Saône » ; convention par laquelle « les administrateurs de Bresse et Dombes et du Mâconnois, dans le cas où la dame de Feillens, qui pourroit dans la suite se restreindre à demander des indemnités, parviendroit contre toute apparence à avoir quelque succès, sont convenus que le payement de ces indemnités sera fait par moitié ». Délibérations des États du Mâconnais, portant vérification des comptes de l'ingénieur Compin, relatifs aux réparations du pont ; accordant à Jeanne-Louise Couturier, la continuation de la pension viagère de 400 livres faite à son mari, « en reconnaissance des soins et des peines qu'il s'étoit donnés à la suite des réparations du pont » ; que, vu les oppositions de la dame de Feillens, « jusqu'à nouvel ordre, on suspendroit l'exécution du plan arrêté entre les deux provinces de Mâconnois et de Bresse, etc. »

1769-1789

Portefeuille - 78 pièces, papier.

C 741

« Registre coté et paraphé par nous Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire des États particuliers du pays et comté de Mâconnois, commissaire des chemins de ladite province, pour servir au sieur Jean Mercier, demeurant à Mâcon, à enregistrer, jour par jour, tant les journées des appareilleurs, tailleurs de pierre, maçons,

manoeuvres, charpentiers, mariniers, que tous autres ouvriers employés au rallongement des sixième et septième arche en amont du pont de Mâcon par le sieur Antoine Rolland ; en distinguant leur qualité, le nombre de leurs journées par semaine, et ce que chacun d'eux gagne par jour, le tout écrit article par article, en toutes lettres et non en chiffres, sans laisser de blanc, ni faire de ratures, surcharges et interlignes ; et encore à la charge par ledit sieur Mercier de porter journallement le présent registre sur l'atelier, afin de remplir exactement les devoirs de la place de contrôleur des réparations du pont de Mâcon qui lui est confiée ; enregistrera pareillement jour par jour les matériaux en bois, fer et autres qui seront achetés, avec le prix dont ledit sieur Rolland sera convenu avec les vendeurs, du consentement de l'ingénieur. » 1779-1780

Registre - In-folio, 72 feuillets, papier.

- C 742 Quais de Mâcon.- Devis de la construction d'un quai depuis le bastion Saint-Jean jusqu'au bastion de Crèvecoeur, dont l'adjudication sera délivrée au rabais par les échevins, sur la mise à prix de 120 livres par toise ; requêtes des échevins tendant à obtenir que les États du Mâconnais contribuent pour un tiers aux dépenses nécessitées par les travaux du quai ; mémoire et requête dans le même sens aux élus généraux de Bourgogne ; délibération des États du Mâconnais accordant à la ville de Mâcon une gratification annuelle de 3 000 livres pendant huit ans, pour l'aider à continuer la construction du quai ; plaintes des habitants de la paroisse de Saint-Étienne et du hameau des Perrières, se prétendant surchargés dans la distribution des tâches des corvéables ; ordonnances de l'intendant de Bourgogne, obligeant le sieur Lemoine, commissionnaire en vin, à rebâtir sa maison sise dans la rue Franche et aboutissant sur le quai, conformément aux alignements donnés par les échevins ; procédures en matière d'alignement ; pavage du quai fait aux frais des États, à condition que la ville sera chargée de l'entretien ; devis ; mémoire relatif : aux travaux du quai qui peuvent se faire par corvée ; aux dépenses d'entretien du pavé ; à l'éclairage dudit quai, pour lequel il faudra 12 reverbères à trois ou quatre becs, qui coûteront 720 livres par an ; alignement pour les maisons de M. de La Balmondière et des demoiselles Duclos, etc. 1658-1789

Portefeuille - 70 pièces, papier (1 imprimée).

- C 743 Chemin du halage de la Saône.- Délibération des États du Mâconnais « sur ce que M.M. des coches et diligences se sont plaints différentes fois que les chemins servants pour le trait des voitures le long de la rivière de Saône, sont si étroits en certains endroits que le public en souffre un tort considérable, qu'eux-mêmes risquent tous les jours de voir périr leurs postillons et chevaux de leurs voitures, ce qui est déjà arrivé ». Reconstruction du pont du Pilon, « situé le long de la rivière de Saône au droit de Sennecé, comme étant très-nécessaire pour le tirage des coches, des diligences et autres bateaux » ; de deux petits ponts près de la prairie du Breuil ; devis pour la construction d'un pont de bois à l'embouchure de la Roye de Saint-Pierre, ruisseau descendant

du hameau de Levigny et joignant ses eaux à celles de la fontaine de L'Héritan. Procès-verbal sur un accident arrivé au coche en abordant à Mâcon. Visite et reconnaissance de cinq ponts construits pour le tirage des bateaux, depuis la ville de Mâcon jusqu'au ruisseau de Mouge ; états des dépenses faites « pour le chemin du tirage sur la rivière de Saône ». Lettre de Turgot annonçant qu'il a été rendu au Conseil du Roi un arrêt conforme aux conclusions d'une requête des échevins de Mâcon, « tendant à faire déclarer nulle une ordonnance rendue par les officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts de cette ville, en vertu de laquelle ils ont fait planter sur le port quatre bornes, dont deux seroient destinées à déterminer la largeur d'un abreuvoir et les deux autres à fixer l'endroit des débarquements » ; devis des réparations à faire au chemin de halage, depuis Mâcon jusqu'au bief des Levées, limite de la Bourgogne, sur une longueur de 7 lieues et un tiers ; ordonnance des États, signifiant aux carriers et aux entrepreneurs de ne former aucun dépôt sur les bords de la Saône ; lettres patentes du roi Louis XVI, qui attribuent aux élus généraux de Bourgogne, dans les travaux qu'ils sont chargés de faire exécuter pour le rétablissement de la navigation de la Saône, les mêmes pouvoirs et la juridiction qu'ils exercent sur les chemins de la province ; lettres de M. Rigoley d'Ogny, intendant des ports, sur le mauvais état du chemin de halage entre Lyon et Mâcon ; on lui répond que le Mâconnais ne s'étend dans cette direction que jusqu'au bief Gaillard, distant de Mâcon de 7 628 toises ; lettres patentes qui accordent aux États du Mâconnais une remise de 10 000 livres par an, pendant vingt ans, à prendre sur le prix du bail du péage, pour les aider à améliorer la navigation de la Saône ; arrêt du Conseil qui leur permet d'emprunter 200 000 livres pour exécuter les travaux nécessaires ; lettres du ministre de Calonne et de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; devis estimatifs et adjudications de travaux par les États du Mâconnais ; requêtes du fermier des coches, pour que le chapitre de Saint-Vincent soit tenu de faire reconstruire le pont à l'embouchure de la Mouge, au sujet duquel pont avait été mis un droit de péage, dit péage de la Salle, que ledit chapitre continue à faire percevoir, bien qu'il n'y ait qu'un bac d'établi, etc. Travaux adjugés par les élus généraux de Bourgogne, savoir une tranchée de 210 toises de longueur, pour former un nouveau lit à la Saône, « auprès du retour d'Épervans » ; le changement d'une partie des levées de la Saône, sur le territoire de Bey ; construction d'un pont à portière de deux arches sur le ruisseau de Crissey, sous le chemin de halage de la Saône, et de deux autres ponts à portière près du nouveau pont des Chavannes. 1735-1789

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier (1 imprimée).

- C 744 Cours d'eau.- Requête des habitants de Romanèche aux États du Mâconnais, « aux fins qu'il leur soit permis, pour prévenir les inondations de leur prairie, de réunir les trois ruisseaux ou biefs en un seul, en faisant tomber le ruisseau de Reclaine dans celui appelé Foillard, et ce dernier dans celui du bief Bonnerue qui se jette dans la Saône, et de faire le tout à leurs frais, avec une petite élévation de terrain vulgairement appelée berme ou balme, entre ledit bief et la prairie » ; visite des lieux par Joseph Rubat, voyer des États ; consentement donné par le cardinal André-Hercule de Fleury, abbé de Tournus, seigneur de Saint-Romain ; délibération qui accorde la permission

demandée. Arrêt du Conseil qui permet à Louis de Foudras, comte de Château-Thiers, « de rendre la rivière de Grosne avec les ruisseaux qui y affluent, flottables pendant 25 années, depuis deux lieues au-dessus du lieu de La Bussière, jusqu'à son embouchure dans la rivière de Saône, et de prendre pour faire flotter ses bois les eaux qui sont dans les montagnes et ailleurs, en dédommageant les propriétaires ». Délibérations des États du Mâconnais, portant, « qu'on fera un nouveau lit à la rivière de Grosne, dans les endroits qui l'exigent, au long du chemin de Cluny à Chazelles, Cormatin, Pont d'Épinay, etc. » ; qu'on sollicitera un arrêt du Conseil qui déclare flottables les rivières de Grosne, de Guye et de Gande. Lettre du ministre de Calonne. Visites du cours de la Grosne par Edme-François Debie, maître particulier des Eaux et Forêts à Mâcon ; par André-Placide Daugy, syndic, Gilbert Bruys de Charly, commissaire des chemins, et François Compin, ingénieur des États. Lettre de Dom Talmeuf, procureur de l'abbaye de Cluny, envoyant « le devis estimatif des réparations qu'exigeront les moulins qui sont sur la Grosne, pour la rendre apte à laisser passer librement les bois que l'on voudroit y faire flotter » ; requêtes et mémoires d'Étienne Durut, marchand de bois à Mâcon, à « l'effet d'obtenir la permission de faire flotter à bûches perdues sur la Grosne et la Guye, en payant les indemnités fixées par les ordonnances pour le chômage des moulins » ; certificat du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, constatant l'importance du flottage des petits cours d'eau, etc. 1667-1789

Portefeuille - 35 pièces, papier.

C 745

Canal du Centre, carrières et mines.- « Arrest du Conseil d'Estât du Roy, portant permission aux esleus de la province de Bourgogne, d'employer les six cens mil livres destinées pour la construction du canal et communication des deux mers, partie à l'establissement des manefactures, et le reste au remboursement des offices de controlleurs généraux et particuliers de ladite province ». Mémoire tendant à obtenir la suppression des octrois de la Saône, et contenant que « la Bourgogne, dont le sol montueux semble élever un obstacle insurmontable à la navigation intérieure du royaume, d'une mer à l'autre, est néanmoins la route que la nature elle-même a tracée pour cette navigation, puisque ce n'est qu'à travers cette province que l'on peut diriger facilement et utilement des canaux, pour unir les rivières qui de part et d'autre portent leurs eaux dans les deux mers ». Déclaration des États de Bourgogne portant, qu'ils prennent seuls à leur charge, sur 24 lieues de longueur, le canal du Charollais qui joindra la Saône à la Loire ; qu'ils ne demandent aucune imposition nouvelle, mais seulement l'autorisation de contracter un emprunt pour mettre cette entreprise à exécution ; « qu'ils en mettront le commerce en possession, moyennant une simple contribution, beaucoup plus faible que les frais de transport par terre ». Copie de la lettre écrite à ce sujet par M. d'Ormesson ; devis pour la construction d'une écluse et d'un pont qui doit être placé près de la porte de Maizel à Chalon ; soumissions des entrepreneurs Claude Niepce, Jacques Galland, Firmin Chevreux et Bénigne Maire ; rapports de François Pourcher, inspecteur des travaux du canal de Charollais ; devis faits par Émiland-Marie Gauthey, ingénieur en chef des États de Bourgogne, pour la construction de diverses écluses, maisons d'éclusiers, ponts et aqueducs, etc. Carrières et mines, lettres du comte de

Saint-Florentin au sujet de l'éboulement de terre arrivé dans la paroisse de Solutré, des suites fâcheuses qu'il a eues et de la carrière de marbre dont il a occasionné la découverte ; requêtes de Jean-Baptiste Tranchant, professeur au collège de Beaujeu, demandant un privilège pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre, qu'il a découverte à la Chapelle-sous-Dun, et envoyant des échantillons de spath fusible et de kaolin. 1667-1787

Portefeuille - 27 pièces, papier (1 imprimée).

C 746

Instruction publique dans le Mâconnais.- Lettres patentes concernant l'Université de Dijon ; requête des administrateurs du bureau du collège de Mâcon, représentant aux élus des États du Mâconnais que les revenus dudit collège ne suffisent pas pour payer les 4 000 livres accordées par an aux Dominicains qui desservent ledit collège depuis l'expulsion des Jésuites ; lettre du comte de Saint-Florentin à l'évêque, président-né des États du Mâconnais, annonçant l'expédition de nouvelles lettres patentes pour le collège de Mâcon. Copie desdites lettres patentes, portant « que le collège de Mâcon sera à l'avenir desservi par des maîtres séculiers ecclésiastiques ou laïcs, et la congrégation des Dominicains en demeurera bien et valablement déchargée, de son consentement » ; que le trésorier des États payera annuellement 2 000 livres au receveur dudit collège, pour supplément de dotation ; que « ledit collège sera composé d'un professeur de rhétorique, faisant fonctions de principal, et de cinq régents pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes ; l'enseignement y sera gratuit et conforme, aux usages et méthode de l'Université de Paris » ; « qu'il pourra être établi un principal en titre et une chaire de philosophie, lorsque les revenus du collège pourront y suffire » ; que le principal et le professeur de philosophie recevront 1 200 livres par an, le professeur de rhétorique 900 livres, le régent de seconde 800 livres ; celui de troisième 700 livres et ceux de quatrième, cinquième et sixième 600 livres par an ; qu'après 20 années de service, chaque professeur ou régent pourra recevoir de l'administration du collège une pension au maximum de 300 livres. Propositions pour l'établissement d'un pensionnat dans ledit collège. Mémoire tendant à prouver l'utilité d'un collège à Tournus ; requêtes adressés aux États du Mâconnais par Antoine Lombard, prêtre, supérieur dudit collège de Tournus. Arrêt du Conseil qui ordonne que le privilège accordé par Sa Majesté pour l'impression de l'Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, par le sieur Baluze, « sera rapporté pour estre annullé, et qu'il sera fait recherche exacte de tous les exemplaires dudit ouvrage, qui seront déchirés et mis au pilon ». Lettres concernant Jean-Baptiste Chambard et le sieur Baillet, entretenus aux frais des États du Mâconnais à l'école de dessin fondée à Dijon ; dépenses pour l'école gratuite de dessin établie à Mâcon. Placet du sieur de Frézard, fils, gentilhomme verrier, offrant un exemplaire du Tableau historique de la Bourgogne, etc. 1723-1789

Portefeuille - 25 pièces, papier (2 imprimées).

C 747-765

Justice.

1478-1789

C 747

Auditoire et prisons royales.- Mémoire portant qu'il sera présenté requête au roi pour que les États du Mâconnais soient déchargés des lods et servis dus au prévôt de l'église Saint-Pierre, sur une maison qu'ils viennent d'acheter à Mâcon et où ils ont

ménagé un auditoire, une geôle et des prisons, ceux qui se trouvaient auparavant dans l'ancien château ayant été détruits lors de la construction de la citadelle ; « et attendu que pour l'achat et construction dudit auditoire, prisons et geôle, la somme de deux mil escuz n'est bastante, attendu les crottons (cachots), bans, salle des Etats, auditoire tant du bailliage que de l'Élection ; salle pour les dayturiers (plaideurs), court, puys, fenestrages et escallier qu'il a faillu dresser tout à neuf, plaise à Sa Majesté faire don et octroy ausdiz supplians des amendes qui s'ajugeront tant au bailliage que par le prévôt des mareschaulx dudit lieu, pour le temps et terme de dix ans ». Procès-verbal de la visite des prisons et du palais faite par les élus des États, pour constater les réparations qui sont les plus urgentes. Requête de Jean Pelletier, prêtre, pour avoir payement de la pension annuelle de 12 livres 10 sous due à la chapelle fondée dans la prison sous le vocable de Saint-Louis. Mémoire desdits États, tendant à être déchargés de l'entretien de l'auditoire et des prisons. Visite de la prison et du Palais de justice faite par Philibert Pourcher Des Musseaux, premier président au bureau des finances et Chambre du domaine à Dijon ; d'où il résulte qu'il y avait en tout huit cachots ; que la chambre de la question était au deuxième étage ; que la salle de l'auditoire avait 42 pieds de longueur sur 24 pieds 4 pouces de large, etc. ; réparations diverses ; procès-verbal de l'ingénieur des États, constatant « les dégradations faites par les prisonniers qui se sont évadés desdites prisons par la voûte des latrines qu'ils ont percée ». Etat des ornements nécessaires à l'aumônier de la chapelle du palais. « Eboulement du puits qui est dans la cour, à l'usage des prisonniers ». Convention par laquelle l'abbé Poncet, acquéreur des bâtiments contigus à l'auditoire royal, permet aux États d'ouvrir sur sa cour quatre fenêtres pour éclairer l'escalier et les archives du bailliage. Comptes des avances faites par François Compin, ingénieur des États, pour l'entretien de l'auditoire et des prisons, etc. Délibération des États portant que les fourches patibulaires du bailliage, qui se trouvent sur les fossés de la route de poste, seront transportées à 250 toises de ladite route ; « devis de la démolition et reconstruction des fourches patibulaires qui sont sur la grande route de Mâcon à Lyon, près de Crêches, et de Mâcon à Tournus, vis-à-vis Les Perrières ».

1581-1789

Portefeuille - 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

- C 748 Officiers de justice.- Arrêt du Conseil confirmant à Jean Chandon, premier président en la Cour des aides de Paris, l'adjudication de la moitié de la châtellenie de Vérizet, pour laquelle il a payé 2 100 écus aux commissaires chargés de la vente du domaine royal, et déboutant de son appel l'évêque de Mâcon, propriétaire de l'autre moitié de ladite châtellenie. Taxes mises sur les huissiers et les sergents qui voudront être maintenus en leurs charges, savoir, 12 livres pour chaque huissier audientier et chaque sergent du bailliage, de la prévôté et de l'Élection de Mâcon ; 9 livres pour chaque huissier ou sergent du grenier à sel et de la gruerie. Délivrance faite par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, de l'amodiation pour deux ans, 1er du revenu de la seigneurie et prévôté de Saint-André-le-Désert, au prix de 21 livres par an ; 2e des amendes du bailliage et de la maréchaussée, au prix de 60 livres par an ; 3e des amendes de Saint-Gengoux, au prix de 60 livres. Projet de procuration à passer par le syndic des États de Bourgogne, pour poursuivre la suppression des offices nouvellement créés de conseillers au bailliage, à la prévôté, à la châtellenie et en l'Élection du Mâconnais ; affiche pour la vente desdits offices au plus offrant et dernier enchérisseur ; Louis Hugand et Antoine Grillet, acquéreurs

de deux offices de conseiller au bailliage, moyennant le prix de 8 000 livres chacun « aux gaiges de cent livres, droicts espices, fruicts, profficts, revenus et esmolmens tels et semblables que ceux dont jouissent les autres conseillers » ; procédures à ce sujet ; suppression des deux offices, à condition que le syndic des États du Mâconnais en remboursera le prix aux acquéreurs ; arrêt du Conseil portant que les officiers de justice « seront tenus de payer les taxes qui ont été sur eux faites, pour jouyr des augmentations de gages attribuez à leurs offices ». Arrêt du Conseil qui « sans avoir égard à l'intervention ny à l'opposition de maistre Alexandre de La Porte, syndic des États du païs et comté de Masconnois, ordonne que les notaires dudit Masconnois seront contraints par toutes voyes deues et raisonnables au payement des droicts deubs et attribuez à maistre Vincent Barollet, propriétaire de l'office de controlleur des actes et expéditions de notaires et tabellions » ; placet dudit Barollet, adressé à Colbert, pour obtenir remboursement de 3 300 livres, prix de son office, « ensemble de ses frais, despends, dommages et intérêts, suivant la liquidation qui en sera faite au Conseil ». Lettre des États du Mâconnais au chancelier de Maupeou, pour le remercier de ce qu'il a rétabli le présidial de Mâcon, qui avait été supprimé. Compte rendu devant les États du Mâconnais par Jean-Baptiste Demiége, contrôleur et receveur des 4 deniers pour livre du prix des ventes des biens meubles, dans le ressort du bailliage de Mâcon, attribués aux offices de jurés-priseurs, acquis par les États ; recette, pendant les 9 derniers mois de 1788, 643 livres 4 sous ; remises faites aux contrôleurs des actes, etc. 1598-1789

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier (4 imprimées).

C 749

Greffe du bailliage.- Arrêt de la Cour des aides rendu entre Claude Dormy, greffier en chef de l'Élection, et Hugues Dauphin, greffier en chef du bailliage, par lequel il est ordonné, par provision, que le greffier du bailliage expédiera et délivrera les commissions décernées par le bailli, pour faire le département du don gratuit sur les paroisses du Beaujolais et de l'Autunois, qui sont comprises dans le ressort du bailliage de Mâcon, et ce, sans tenir compte de la transaction faite entre les États du Mâconnais et les officiers de l'Élection. Suppression de la charge de clerk du greffe, acquise par les États du Mâconnais, moyennant la somme de 1 100 écus 54 sols, payée à Abel Guérin, greffier en chef du bailliage ; plaintes excitées par les abus « qui se commettent en l'exercice dudit greffe ». Arrêt du Conseil qui supprime l'office de receveur des consignations du bailliage. Délibération des États du Mâconnais relative au remboursement de 1 800 livres qu'on proposera à Claude Rigaud, « acquéreur des deux solz pour livre des espices au bailliage, prévosté et eslection de cedit pays » pour la suppression de ce nouveau droit. « Règlement que le roy Louis XIII veut et entend estre observé à l'advenir par toutes les juridictions royales de son royaume, pour le fait des greffes des présentations, tant pour les causes sommaires non sujettes à présentation que celles sujettes audit droit ». Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, gouverneur de Chalon, acquéreur, au prix de 4 880 livres, « des greffes des présentations et doublement d'iceux de bailliage, prévosté, eslection, grenier à sel et autres juridictions royales de Mascon, avec attribution de 5 sols pour présentation de chacune partie plaidante » ; opposition de Louis Laurent, syndic des États du Mâconnais, etc. 1561-1638

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier (2 imprimées).

- C 750 Greffe des notifications.- Procuracy passée par Barthélémy Moreau, syndic des États de Bourgogne, à Antoine Barjot, procureur au bailliage de Mâcon, « pour former opposition à l'exécution des lettres de déclaration du roy portant établissement dans le comté de Masconnoys, des offices de greffier des notifications et enregistremens des contractz subjectz à retraict lignagier et féodal, lodz et ventes et autres droicts seigneuriaux, comme aussy de tous testamens, sentences et autres actes portant aliénation ou mutation d'immeubles, partages et eschanges » ; procédures à ce sujet ; requêtes de Guillaume Provin, « commis par Sa Majesté à l'exercice des offices des greffes des notifications en l'estendue du Parlement de Paris » ; arrêt du Conseil qui ordonne l'établissement dudit greffe à Mâcon ; rejet du pourvoi formé par Pierre Chesnard, syndic des États du Mâconnais ; arrêts du Parlement de Paris : accordant à Claude Genoud, seigneur de Toulougeon et de Guibeville, qui avait acquis au prix de 25 000 livres les offices de greffiers des notifications au bailliage et siège présidial de Mâconnais, la jouissance des droits attribués à ces offices, avec permission d'assigner tous ceux qui le troubleront dans la perception desdits droits ; portant règlement et tarif pour les droits des notifications ; propositions de traité entre Claude Genoud et les États du Mâconnais ; cession faite auxdits États, moyennant une pension annuelle de 120 livres, par noble Nicolas Morand, avocat en Parlement, demeurant à Lyon, « des droits dont il est propriétaire pour une octave de tous les greffes des notifications du bailliage de Masconnois » ; les sept autres huitièmes desdits greffes furent cédés aux États par Claude Genoud, moyennant une rente annuelle de 800 livres ; les États du Mâconnais refusent de continuer le paiement de ces rentes, attendu que les droits de notifications ont été supprimés dans tout le royaume ; transaction avec les héritiers de Claude Genoud, qui consentent « à l'extinction de ladite rente » moyennant la somme de 7;000 livres ; et avec ceux de Nicolas Morand, qui se contentent de 600 livres une fois payées. 1640-1703

Portefeuille - 8 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier (11 imprimées).

- C 751 Chancellerie du bailliage.- Délibération des États du Mâconnais, pour l'achat « des anciens sceaux et doublement d'iceux pour les contractz et esmoluments de justice qui reviennent à grande charge au païs » ; contrat d'acquisition faite au prix de 3 960 livres par Hugues Foillard, député du Tiers-État, Pierre Demeaux, avocat et conseiller des États du Mâconnais, et Louis Laurent, procureur-syndic, « tant des petits sceaux anciens et doublement d'iceux de l'eslection et grenier à sel de la ville de Mascon, que aux contractz, obligations et autres actes passés par-devant notaires et tabellions, et aux sentences, commissions et autres actes de justice du greffe civil et criminel du bailliage du Masconnois » ; arrêt du Conseil et lettres d'assiette pour imposer les 3 960 livres sur tout le pays ; acquisition faite par lesdits États moyennant la somme de 7 100 livres, payées à Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, « du droict des petitz sceaux de l'eslection de Masconnois, avec attribution de 4 deniers pour livre, y compris le denier pour livre attribué au maistre clerc dudit greffe de ladicte eslection, à prendre sur tous et chacung les deniers des tailles, taillons, crues, etc., et généralement les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires qui se lèveront et imposeront en chacune paroisse de ladicte eslection, avec le droict de deux sols pour chacung sceaux des roolles qui seront sellez » ; vente faite par les commissaires royaux, au marquis d'Uxelles, au prix de 6 433 livres 18 sols 6 deniers, « de l'office de garde des sceaux, doublement et nouvelle attribution d'iceux aux contractz, obligations et autres expéditions du

bailliage de Mascon, avec le scel aux exploictz des saisyes mobiliaries, commandemens de payemens et exécutions des sommes exceddans cinquante livres » ; pourvoi des États du Mâconnais, propriétaires des sceaux vendus, avec offre de rembourser le marquis d'Uxelles ; requêtes dudit marquis, pour être mis en possession des sceaux du bailliage ; opposition du syndic des États. Arrêt du bailliage renvoyant les parties au Conseil d'État, sentence dudit Conseil portant « que ledit sieur marquis d'Uxelles sera mis et estably en possession de la nouvelle augmentation des sceaux aux contractz et sentences du bailliage de Mascon, et pour le regard du doublement des sceaux cy-devant acquis par les Estatz, ledit sieur d'Uxelles remboursera, s'il en veut jouyr, ledit syndic et pais de Masconnoys de la finance qu'ilz justifieront estre entrée aux coffres de Sa Majesté » ; requêtes du syndic ; procédures ; dits et contredits ; vente faite par le marquis d'Uxelles aux États du Mâconnais de l'attribution et augmentation des sceaux aux contrats, moyennant le remboursement de 3 860 livres ; remontrances des États de Bourgogne au sujet de l'établissement « des nouveaux droicts ès chancelleries des présidiaux, qui consistent en quinze sols pour le sceau d'un jugement au dessous de cinquante livres, et de 3 livres pour le scel des jugemens qui contiennent adjudication de plus de 50 livres » ; décharge de la taxe de 1 000 livres mise sur les États du Mâconnais, pour raison de l'office de garde du petit scel des actes des notaires ; arrêt du Conseil qui confirme lesdits États dans la possession de cet office, etc. 1605-1679

Portefeuille - 10 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 1 sceau.

C 752-765 Procès soutenus par les Etats du Mâconnais, contre le Beaujolais et la Bresse au sujet des impositions, contre les fraudeurs, sur le commerce des vins, intervention dans un procès soutenu par la ville de Cluny. 1478-1789

C 752 Délibération portant « que pour rebouter et obvier à certain nouveaul treu et nouvelle charge nagueres et de nouvel mise sur toutes denrées passant à Verdun sur la Saonne, ou grant préjudice de la chose publique de ce pays de Masconnois, le procureur du Roy et aussy le procureur des Estatz dudit pays se joindroient avec ceulx de Chalonnnois, lesqueulx desjà s'estoient opposez et avoient, comme l'en dit, appelé dudit treu et nouveaul impostz » ; procuration (en blanc) passée par lesdits États, pour la poursuite « de grans affaires et procès à démesler, tant du fait du sel des gabelles que envers les seigneurs des comptes, esleuz pour le Roy, que Guillaume Létisse, lesquelx ont subsitez plusieurs nouvelletez et entreprises contrevenans aux privilegeiges, libertez, franchises et usances du pays et des Estatz » ; procédures contre les élus en l'Élection, au sujet du département du don gratuit ; lettre missive du roi Henri II, relative à l'accusation de péculat portée contre « aulcungs particuliers du pays de Masconnois, soubz le filtre des Estatz dudit pays » ; assemblées des États dans lesquelles « est résolu de ne prendre le fait en main pour les accusés de péculat, et d'obtenir du Roy lettres de confirmation des Estatz de ce pays de Masconnois » ; lettres patentes qui renvoient au grand Conseil les accusés, savoir, Nicolas de Lyon, prévôt royal, François Touillon, élu, et Jean Coppe, marchand de Mâcon, qui avaient récusé Jean Béguat et Nicolas Legrand, commissaires délégués pour l'instruction de cette affaire ; procédures relatives aux gages des officiers du présidial établi à Lyon, auxquels gages le pays de Mâconnais fut contraint de contribuer ;

emprisonnement à Lyon de plusieurs particuliers pour paiement des cotes imposées sur ledit pays ; refus des États de contribuer au remboursement de la finance due à Louis Bussillet, pourvu de l'office de garde des sceaux en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, attendu qu'ils n'ont point sollicité la suppression dudit office, etc. 1491-1570

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 1 sceau.

- C 753 Requête du syndic, tendant à obtenir que les États du Mâconnais ne soient pas tenus de contribuer aux sommes levées en Bourgogne, pour la suppression du droit appelé pancarte, attendu que le Mâconnais restant sujet aux aides continue à payer le sol pour livre de toutes marchandises, ce qui n'est autre chose que ledit droit de pancarte ; que le Mâconnais ne supporte que la onzième partie des impôts de la Bourgogne ; qu'il soit exempt de toute cotisation pour les gages des officiers du Parlement de Dijon, puisqu'il ressortit à celui de Paris. Ecritures et contredits du syndic de Bourgogne. Procédures ; assignations, etc. Causes et moyens d'opposition à la vente et à l'hérédité des offices de police, courtiers, greffiers du déprix, jaugeurs, etc. ; appel de la sentence des commissaires généraux chargés de ladite vente. Requêtes du syndic des États ; de Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, adjudicataire des offices « de greffiers des desprix des vins des villes, bourgs et paroisses dépendant de l'Élection du Masconnois » ; de Pierre Martin, bourgeois de Paris, adjudicataire des offices des courtiers des vins qui se vendront en gros dans toute l'étendue dudit pays. Sentence de l'Élection, « qui ordonne que les parties se pourveoiront ainsy qu'elles verront bon estre ». Opposition à l'établissement des droits de signature et de vérification des rôles, acquis par dame Claude Phélypeaux, veuve de Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles ; offres faites par le syndic de rembourser à ladite dame le prix de son acquisition ; procédures ; suppression desdits droits, moyennant le remboursement de 7 000 livres fait par les États à la marquise d'Uxelles, et de 7 938 livres aux receveurs Salomon Chesnard et François Paiseaud, qui en étaient également adjudicataires ; répartition desdites sommes sur toutes les paroisses du Mâconnais, etc. 1598-1635

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

- C 754 Compulsoire obtenu par Hugues Foillard, avocat au bailliage et député du Tiers-État, contre les officiers de l'Élection « qui se sont faitz et attribuez plusieurs grandes taxations qu'ils qualifient droict d'assistance, qu'ils lèvent et imposent de leur auctorité sur le peuple ». Procédures poursuivies à la requête du syndic des États du Mâconnais contre le syndic des États de Bourgogne, tendant à obtenir que les frais des étapes fournies aux gens de guerre par le Mâconnais soient répartis dans les impositions générales de la province ; que le Mâconnais ne supporte en aucun cas plus de la onzième partie des charges de la Bourgogne, suivant le traité de 1618 ; qu'il ne soit pas tenu de contribuer aux dépenses particulières de la Bourgogne, dont il ne retire aucun avantage. Requêtes des habitants de Prény et Lacrost, qui se prétendent exempts, d'après leurs privilèges, de toutes impositions et de tous subsides, moyennant la redevance annuelle de trente setiers d'avoine, dont

ils justifient le paiement par quittances du fermier de Cuisery ; copie desdits privilèges et des lettres de confirmation accordées par plusieurs rois de France ; opposition du syndic des États du Mâconnais, qui établit que lesdits habitants ne sont exempts que de l'octroi ordinaire de 50 000 livres payé par la Bourgogne, et non de l'octroi extraordinaire accordé tous les trois ans au Roi, ni des tailles négociables, ni des sommes ajoutées au département du taillon, pour dépenses particulières au Mâconnais, etc. 1478-1662

Portefeuille - 10 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

- C 755 Correspondance relative aux affaires poursuivies à Paris par les États du Mâconnais.- Lettres du sieur Delacroix, agent en cour, de Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent et de Hugues Foillard, député du Tiers-État, relatives à la suppression de divers offices, et notamment de celui de receveur des consignations ; de Benoît Foillard, procureur à Paris, de l'avocat Boton, de Nicolas Chandon et de Hugues Foillard, concernant les aides du Mâconnais, la traite foraine et domaniale, le greffe des présentations, celui des notifications, la démolition du château de Lourdon, enfin le procès criminel intenté par Guillaume Marescot, maître des requêtes ; dudit Foillard, des élus généraux de Bourgogne, de l'avocat Mathoud, touchant les droits d'aides, la création et la suppression de plusieurs offices d'élus, les différends avec le marquis d'Uxelles, la nomination des commissaires des tailles, la revente des greffes des présentations et des affirmations, les surcharges du Mâconnais dans les impositions, les procès contre les habitants de la Bresse, etc. 1607-1622

Portefeuille - 60 pièces, papier.

- C 756 Lettres de Benoît Foillard, agent des affaires du Mâconnais à Paris, concernant les aides, la création et la suppression de divers offices, les droits sur les cabaretiers, le procès soutenu contre le Beaujolais, au sujet des tailles, les receveurs alternatifs et triennaux, les commissaires à faire les rôles des tailles, le paiement des étapes, le commerce des vins et des tonneaux, etc. Opposition de Pierre Chesnard, syndic des États du Mâconnais, et de Philibert Machoud, syndic des procureurs du bailliage de Mâcon, aux entreprises de Claude Merlet, « commis à la charge de commissaire-receveur des deniers des saisies réelles en iceluy bailliage, lequel a déclaré qu'il entend jouir dudict office tant pour les saisies des fruitz pendans par racine que pour les saisies par décret ». Sentence du bailliage, qui, considérant que les fruits pendans par racine sont considérés dans le pays comme choses mobilières ; que les saisies n'en sont faites que pour des sommes peu importantes ; « que s'il falloit passer par l'intention dudict commissaire-receveur, les débiteurs ne recevroient aucune descharge de la vente de leurs fruitz, ny les créanciers ne recevroient jamais rien de leurs debtes, au contraire, il faudroit donner de l'argent audict commissaire-receveur, parce que de cent saisies l'une des fruitz pendans, il ne se rencontreroit pas que le prix des ventes desdicts fruitz fust suffisant pour sastisfaire aux attributions dudict commissaire-receveur ; faict deffences audict commissaire-receveur et à ses commis de s'entremettre ausdictes

saisies de fruitz, et à tous sergens de les y establir pour commissaires, à peyne de mil livres, despens, dommages et interest. » 1623-1629

Portefeuille - 83 pièces, papier.

- C 757 Procès Tupinier.- Intervention du syndic des États du Mâconnais dans le procès soutenu par la ville de Cluny, contre François Nicot, tuteur des enfants de Jacques Tuppinier, président au grenier à sel dudit Cluny, lequel tuteur prétendait à l'exemption des impositions royales pour les biens possédés par lesdits mineurs. Pièces fournies à l'appui dudit procès, savoir comptes rendus à des mineurs, dans lesquels sont allouées les cotisations aux tailles, dans le ressort du bailliage de Mâcon, de la châtellenie royale de Prissé, de la justice royale de Saint-Gengoux et de la justice mage de Cluny ; rôles des répartitions d'impôts dans les paroisses de Mazille, Tournus et Cluny, dans lesquels sont compris les enfants mineurs ; baux à fermes de biens mineurs, à la charge par le fermier de payer les tailles, etc. Requêtes, procédures, dits, contredits à ce sujet ; arrêt de la Cour des aides portant décharge de toutes cotes au profit des mineurs ; appel du syndic des États au grand Conseil ; acte de notoriété des élus de Bresse, attestant que dans leur pays les mineurs sont imposés aux tailles. Requêtes du syndic tendant à prouver que de tout temps dans le Mâconnais les biens des mineurs ont été cotisés aux impositions ; que le pays n'est pas sujet à la grande taille, mais aux impôts consentis sous forme d'octrois par les États de la province de Bourgogne ; que ces impôts ne sont pas seulement personnels, mais proportionnés aux biens de chaque particulier ; que si les mineurs en étaient déchargés « il se trouveroit qu'un pauvre rustique qui n'a pour tout bien que le salaire journalier qu'il tire du travail de ses bras, paieroit la taille et que le mineur qui possederait beaucoup de fonds, qui lui pourroient produire beaucoup au delà des choses nécessaires, demeureroit exempt de cette charge ». Le sieur Mangot d'Orgères, maître des requêtes et intendant de justice au pays de Mâconnais, est chargé d'informer sur l'usage du pays. Mariage d'Espérance Du Rousset, mère desdits mineurs Tuppinier, avec le sieur Rey, médecin de Cluny, qui consent à payer les cotes de ses pupilles ; après la mort dudit sieur Rey, François Nicot reprend la poursuite du procès et demande pour juge Gabriel Du Sauzey, seigneur de La Vennerie, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais ; assignations, plaidoiries, etc. (manque la fin de cette affaire). 1634-1651

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier (1 imprimée).

- C 758-760 Procès soutenus contre le Beaujolais, au sujet des impositions. 1536-1646

- C 758 Arrêt des conseillers généraux de la Cour des aides, déboutant de leur appel, avec dépens, les habitants du Beaujolais, à qui il avait été enjoint, par sentence de l'Élection de Lyon, de n'imposer aucun habitant du Mâconnais pour les biens qu'il pourrait posséder dans les paroisses de Cenves, Juliéna, Chéna et Dracé-le-Pannoux, « et néantmoingt n'entendent iceux généraux et conseillers que les meytériés, fermiers ou grangiers des héritaiges appartenans aux

habitans dudit pays de Masconnoys, ne soyent imposez en ayant esgard au prouffict que leur provient pour raison desdits héritaiges » ; sentences confirmant ledit arrêt, pour les biens possédés par les Mâconnais dans les paroisses de Villié, Lancié, Ouroux, etc. ; arrêt du Conseil d'État ordonnant « que les habitans du Beaujollois qui se sont retirez et se retireront cy après ès pays de Masconnois, Authunois, Charrollois et autres pays de la Généralité de Bourgogne, pour s'exempter de la taille, demeureront cottisez ès rolles des lieux de leurs premiers domicilies, jusqu'à ce qu'ilz ayent donné leurs héritages dudit premier domicile à fermiers qui payeront la taille en leur lieu ; » - commission des élus du Beaujolais, ordonnant aux habitans des paroisses de leurs ressorts de comprendre dans leurs rôles les habitans du Mâconnais qui y posséderont des biens ; « mémoires pour le syndic du païs et comté de Masconnois prenant le fait et cause pour les particuliers habitans dudit païs, imposez et compris ès rolles des tailles du Beaujollois, contre les consulz et habitans de Belleville, Taponas, Saint-Symphorien et autres paroisses dudit Beaujollois, qui ont fait lesdictes impositions » ; production de pièces ; consultations ; requêtes ; sommations aux habitans de Cenves, qui avaient compris dans leurs rôles François Paiseaud, receveur du roi ; Benoît Barjot et Claude Desbrosses sont imposés dans la paroisse des Estoux ; arrêt de la Cour des aides qui « reçoit le syndic des États de Masconnois appelant des commissions des esleux de Beaujollois et permet faire inthimer sur ledict appel qui bon lui semblera ». Contraintes décernées par les collecteurs de Germolles en Beaujolais contre Claude et Michel Raclet, contre Angèle Charreton, veuve d'Antoine Berthet, seigneur de Gorze ; par ceux de Cenves contre Sara Tissier, Laurent Delafont et plusieurs laboureurs de Serrières ; par ceux de Saint-Mamert contre Thomas Bulyon, seigneur de Tramayes ; par ceux de Dracé-le-Pannoux, contre plusieurs habitans de Romanèche ; par ceux de Corcelles, contre Vincent Delafont, marchand de Tramayes ; par ceux de Juliéna, de Chénas, de Saint-Anloine d'Ouroux, etc., contre divers particuliers du Mâconnais ; procédures ; assignations ; arrêt interlocutoire de la Cour des aides, etc. 1536-1625

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

- C 759 Exploit contre les échevins de Villefranche, pour ceux de Mâcon, appelant de plusieurs sentences rendues par Maximilien Grangier, seigneur de Soucarrière, surintendant en la justice et police de la ville de Lyon, pays et ressorts du Lyonnais, Forez et Beaujolais ; « inventaire servant d'avertissement des pièces que mettent et produisent par-devers le Roy et nos seigneurs de son Conseil, le syndic des Estats du païs et comté de Masconnois et François Narbaud, eschevin de la ville de Mascon, deffendeurs, contre les habitans du païs de Beaujollois, demandeurs » ; arrêt du Conseil par lequel les habitans du Beaujolais « sont déboutez de l'évocation par eulx demandée, et condamnez aux despens » ; exécutoires desdits dépens réglés à 661 livres 19 sols, payables comptant au syndic des États du Mâconnais, et à 518 livres 15 sols aux particuliers indûment

cotisés ; requête dudit syndic, adressée à la Cour des aides, sur ce que les mâconnais sont de nouveau compris dans les rôles des paroisses du Beaujolais, « comme si les tailles y estoient réelles et non personnelles, et à cottes si excessives que quand ilz y seroient véritablement contribuables (ce que non) elles ne se pourroient soustenir » ; assignations à chaque paroisse ; procédures ; consultations ; arrêts du Conseil et lettres patentes qui ordonnent « que la somme de unze cent-quatre-vingts livres quatorze sols, contenue ausdicts exécutoires de despens, sera imposée et levée sur tous les habitans de Belleville et des paroisses de Taponnas, de Dracé-le-Pennoux, de Lancié, de Corcelles, de Villié, de Quincié, de Lantignié, de Flurie, de Chénas, de Julliénas, de Jullie, de Saint-Anthoine-d'Ouroux, de Saint-Mamert, de Saint-Jacques-Des-Arrestz ou Saint-Jacone-de-Germolles, de Cenves et Des Estoux, contribuables aux tailles, et encores la somme de unze cens quatre vingtz-unze livres deux sols sur lesdictes particulières paroisses, pour le remboursement des sommes qu'ilz ont fait payer ausdictz particuliers habitans de Masconnois, et qu'à ces fins les lettres d'assiette nécessaires seront expédiées à la manière accoustumée pour estre lesdictes sommes employées à l'effect cy-dessus et sans retardation des deniers de Sa Majesté, etc. » 1625-1627

Portefeuille - 13 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

C 760

Appel interjeté par les habitans du Beaujolais ; demande en cassation de l'arrêt qui les condamne ; plaidé des parties ; requêtes du syndic des États du Mâconnais ; dits et contredits ; arrêt du Conseil qui ordonne « que les habitans du païs de Masconnois qui possèdent des fonds et héritages dans le païs de Beaujollois, demereront imposez au roolles des tailles dudit païs de Beaujollois, comm'aussy les habitans du païs de Beaujollois qui possèdent des biens dans le pays de Masconnois, seront imposez aux roolles des tailles dudit païs de Masconnois, à raison desdicts biens, sinon qu'ils les ayent baillez à fermiers qui payent la taille en leur lieu à raison du proffict qu'ils y peuvent faire ; que lesdicts habitans de Beaujollois demeureront déchargez des sommes portées par les précédents arrests, sans préjudice toutes fois des despens de forclusion, amodérez à cent livres et sans despens de l'instance d'entre toutes les parties » ; consultation portant « qu'encores que ledit arrest soit contre les formes et maximes estabiles et pratiquées dans tout le ressort de la Cour des aides de Paris, mesme dans lesdits pays de Masconnois et Beaujollois, où les tailles ont tousjours esté personnelles et domiciliaries, qu'il n'y a toutefois lieu de se pourveoir ; qu'il seroit à propos, soubz le nom de quelques particuliers habitans dudit Masconnois, et non dudit syndic, de former opposition en la dicte Cour des aides à la vérification et enregistrement tant dudit arrest que lettres qui pourroient estre expédiées en conséquence d'iceluy » ; arrêt de la Cour des aides portant règlement entre les parties pour la contribution des tailles ; délibération des États du Mâconnais, décidant qu'on se pourvoira contre les habitans du Beaujolais qui contreviennent audit règlement,

en imposant des particuliers qui sont domiciliés dans le Mâconnais depuis plus de douze ans ; moyens et causes d'appel du syndic desdits États ; requêtes des particuliers imposés, adressées aux trésoriers généraux de France, en la Généralité de Lyon ; mémoires ; arrêt du Conseil d'État qui ordonne « que tous les habitans des paroisses limitrophes de la province de Bourgogne, deppendantes des Élections de la Généralité de Lyon, payeront la taille pour les biens qu'ils ont et possèdent dans lesdictes Élections, et seront contrainz aux payemens de leurs cotes, nonobstant toutes translations de domiciles », etc.

1627-1646

Portefeuille - 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (1 imprimée).

C 761-763 Procès soutenus contre la Bresse, au sujet des impositions. 1581-1762

C 761 Enquête servant à prouver que de tout temps les habitans du Mâconnais n'ont pas été imposés pour les biens qu'ils possédaient en Bresse, ni les bressans pour leurs biens sis en Mâconnais ; édit de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, sur la taille ordinaire de la commutation du sel et gabelle du vin ; ordonnance de Claude Le Compasseur, seigneur de LaMothe d'Huy et Bellevesvre, premier président au bureau des finances établi à Dijon, portant que les habitans de Mâcon, possédant des héritages en Bresse, « ne seront compris en façon que ce soyt « pour rayson desdicts héritages, aux tailles et impositions qui se jectront par les villes et villages, pour la fourniture des boys, chandelles, foing, paille ny aultre chose de ceste nature » ; sentences du bailliage de Bresse, portant que « mal, tortionnairement et abusivement les syndicqs, manans et habitant de Pont-de-Veyle ont fait procéder contre Nicolas Deciergues, bourgeois de Mascon, par constraintes et exécutions, pour le payement des deniers levés pour les fortifications, tailles personnelles et composition de la réduction de ladicte ville du Pont-de-Veille » ; copie des privilèges accordés par Henri IV, aux habitans de Bugey et de Valromey, et à la noblesse de Bresse ; « règlement fait par les commissaires ordonnez par le Roy, pour les répartemens, assiettes et levées des deniers des tailles et impositions de Sa Majesté ès pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, joints et unis à la Généralité de Bourgogne » ; arrêt du parlement de Dijon, qui « renvoye Pierre de Rymon, lieutenant particulier au bailliage de Mascon, des cottes et impositions pour lesquelles il a esté contrainct et exécuté, à cause des fonds qu'il possedde dans le mandement de Biziat en Bresse, « et condampne les procureurs syndicqs dudit Biziat à la restitution des sommes payées par icelluy de Rymon, avec dommage, intérestz et despens » ; requête de Daniel Laurent, chanoine de Saint-Vincent, Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières, et plusieurs autres habitans de Mâcon, contre ceux des paroisses de Boisse, Saint-Sulpice, Saint-Didier, Dommartin, Replonges, Crottet, Grièges et autres de la Bresse, qui les ont compris dans les rôles de plusieurs impositions « excessivement, à cause des héritages qu'ils possèdent esdiz lieux, quoy que lesdictes levées soient pures personnelles, comme pour affaires négocialles et

concernant le seul et particulier intérêt des habitants et actuellement résidans esdiz lieux » ; arrêt, interlocutoire du parlement de Dijon ; exploits d'assignation ; procédures ; productions de pièces ; arrêt du parlement de Dijon qui condamne les habitants desdites paroisses « à rendre et restituer chacun en droict soy, ausdictz demandeurs les sommes par eulx touchées, en suyte des contraintes faictes sur iceulx ou leurs fermiers, etc. ».

1581-1633

Portefeuille - 5 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier (1 imprimés).

C 762

Requête civile présentée par le syndic de Bresse, prenant fait et cause pour les syndics et les habitants des paroisses ; lettres patentes qui révoquent, cassent et annulent l'arrêt du parlement de Dijon, rendu en faveur des habitants du Mâconnais ; écritures de « dupliques » pour Daniel Laurent, Claude Descrivieux et consorts ; répliques du syndic de Bresse ; inventaires de production, requêtes ; délibérations des États du Mâconnais portant « qu'au premier impost et département qui se fera sur les contribuables du pays et comté de Masconnois, sera mandé, par les commissions qui seront envoyées par les paroisses du ressort dudit comté, aux asséeurs de n'y imposer les habitans du pays de Bresse qui ont des biens dans le pays de Masconnois, pour les sommes négotiales dudit Masconnois, ains seulement pour les tailles ordinaires, ainsy qu'il a esté toujours entendu et accoustumé par le passé » ; cédule d'interpellation ; appointment ; enquête faite au couvent de Notre-Dame de Brou, près de la ville de Bourg, du consentement des parties (tous les témoins, habitants de la Bresse, s'accordent à déclarer qu'ils contribuent aux tailles ordinaires et extraordinaires pour les biens qu'ils possèdent dans le Mâconnais, le Beaujolais, le Lyonnais et le Dauphiné) ; écritures de reproches pour Daniel Laurent et consorts ; arrêt du parlement de Dijon, qui « forclot lesdiz Laurent et consors de faire preuve de leurs faicts, sauf s'ils y satisfont dans un mois » ; nouvelles écritures ; arrêt dudit parlement, « qui sans s'arrester ausdictes lettres de requête civile, a ordonné et ordonne que ledit arrest du dixième mars mil six cens trente trois tiendra, despens de la présente instance compensés » ; requête des syndics des paroisses de Bresse, tendant à ce qu'il leur soit permis à l'avenir de comprendre les propriétaires forains dans les rôles des impositions pour la subsistance des gens de guerre ; factum pour les habitants du Mâconnais, possesseurs de fonds en Bresse, au sujet d'une imposition extraordinaire faite sur eux par les officiers de l'Élection dudit pays ; arrêt du parlement de Dijon qui les décharge de ladite imposition « et fait inhibition et défenses ausdictz officiers d'imposer cy après iceulx demandeurs en aucunes tailles extraordinaires qui se feront au dict pays, à peyne de tous dépens et intérestz en leurs propres et privez noms, etc. »

1633-1639

Portefeuille - 4 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

- C 763 Requête présentée au Roi par les syndics des pays de Bresse, Bugey et Gex, tendant à obtenir, « attendu qu'il est très-juste que ceux qui possèdent les biens payent aussy les charges qui se lèvent pour la nécessité de l'Estat, ainsy qu'il se pratique aux autres provinces de ce royaume, que non obstant et sans avoir esgard à l'arrest du Parlement de Dijon, les habitans du Masconnois et autres provinces voisines contribueront à toutes les charges extraordinaires qui se lèvent esdictz pays ; pour les biens qu'ils y ont et pourront acquérir cy-après » ; arrêt interlocutoire du Conseil d'État ; délibération des États du Mâconnais, portant que le syndic desdits États interviendra en l'instance et en fera les poursuites aux frais du pays ; ordonnance de M. Mangot d'Orgères, intendant de Bourgogne, pour contraindre tous propriétaires forains au payement de leur cotes dans les impositions de la Bresse ; procédures ; arrêt du Conseil d'État qui ordonne « que les Masconnois et autres forains et non domiciliés, possédans biens au pays de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, comme aussi ceux de Bresse et autres subjects, pour les biens qu'ils ont audit Masconnois et autres lieux circonvoisins, seront imposés à toutes tailles ordinaires et extraordinaires, tant pour les estapes, subsistances, passages des gens de guerre, fortifications et autres qui seront faictes par l'ordre du Roy et pour l'utilité publique, à proportion des fonds qu'ils auront esdites provinces, sans qu'ils puissent estre surchargés pour raison de ce , et au regard des tailles négotiales et municipales, imposées pour l'utilité particulière de villes, bourgs et villages, y contribueront seulement les habitans desdites villes et bourgs, sans despens entre lesdites parties ». Lettres d'assiette de l'imposition de 66 964 livres 8 sous 4 deniers, obtenues par les habitants de Bresse « pour gratifier et recognoistre en partie les soings qui ont esté pris pour le soulagement dudit pays, » savoir, 20 000 livres au prince de Condé ; 3 000 au duc d'Enghien ; 10 000 livres au seigneur de La Mothe, lieutenant général audit pays ; au baron de Choin, bailli, 6 000 livres, etc. Requête adressée au roi par Gratian Bernard, doyen de l'église de Mâcon, tendant à être déchargé de sa cote dans le rôle de Grièges pour les biens qu'il y possède ; jugement de Florent d'Argouges, intendant de Bourgogne, portant que les Mâconnais, possesseurs de fonds en Bresse, seront contribuables aux frais des quartiers d'hiver, sans néanmoins être assujettis aux logements effectifs des gens de guerre dans ladite Bresse ; lettre de l'intendant Joly de Fleury, annonçant qu'il a donné ses ordres pour que les Mâconnais sujets à la taille, qui possèdent des biens en Bresse, n'y soient pas imposés à la capitation ; observations sur la requête présentée au roi par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, en réponse à celle des syndics du Tiers États de Bresse, au sujet des subrogations de fonds, pour l'exemption de la taille, etc. 1639-1762

Portefeuille - 43 pièces, papier (2 imprimées).

- C 764 Procès-verbaux au sujet des fraudes commises au préjudice des États du Mâconnais ; emprisonnements des délinquants ; sentences de l'Élection. Sommes payées par accommodement, savoir, 91 livres, par Étienne

Mélinand, de Romanèche, pour saisie de 40 livres de sel, qu'il introduisait en Mâconnais ; 30 livres, par Jean-Baptiste Chamonard, cabaretier à Pontanevoux ; 24 livres, par Antoine Chavet, cabaretier à Saint-Martin-de-Senozan, etc., pour vin caché dans leurs caves ; 42 livres par Jean Jaquelin, vigneron à Tournus, pour vente sans déclaration ; 100 livres, par Jean Ducrot, d'Oyé, pour saisie de 9 livres de sel de Beaujolais, qu'il introduisait dans le Brionnais ; 36 livres, par Benoit Revillon, d'Igé, pour saisie de 5 livres et demie de sel de Beaujolais trouvé en son domicile ; 120 livres, par le sieur Salé, marchand de vin à Villié en Beaujolais, pour avoir déclaré au péage de Mâcon, comme vin Mâconnais, 19 pièces de vin beaujolais qu'il envoyait à Paris ; 8 livres, par Claude Lepont, de Tancon, pour saisie en son domicile d'une feuille de gabelle, prise en son nom au grenier de Charlieu ; 100 livres, par Claude Frachet, marchand de vin à Mâcon, pour enlèvement d'un bateau chargé sans déclaration ; 144 livres, par François Montmessin, cabaretier à Tramayes, pour entrepôt non déclaré. Sentences de la Chambre des gabelles de Lyon, condamnant Jean Ducroux, de Fressy, paroisse d'Oyé, François Cortet, bourgeois demeurant à Civry, paroisse de Saint-Julien, et Claude Montmessin, habitant de Prizy, à la confiscation du sel saisi chez eux, chacun à 100 livres d'amendes envers les États du Mâconnais et à tous dépens, etc.

1773-1773

Portefeuille - 6 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

C 765

Procédures poursuivies par Charles Perret, régisseur des droits appartenant aux États du Mâconnais.- Emprisonnement des délinquants. Sommes payées par accommodements, savoir 192 livres par Guillaume Vaucher, marchand commissionnaire demeurant à Lyon, pour avoir fait déclarer comme vins du Mâconnais, dans le but de se soustraire aux droits du péage de Mâcon, 33 pièces de vin beaujolais, qu'il faisait conduire à Paris ; 100 livres, par Pierre Bernard, cabaretier au faubourg de la Barre, sur la paroisse de Charnay, pour vin caché ; 72 livres par Joseph Arpinaux, cabaretier à Tournus, pour fraude ; 50 livres, par Michel Roux et Pierre Boisset, voituriers de Cluny, pour avoir cherché à passer des marchandises sans acquitter les droits de péage à Mâcon ; 60 livres, par François Dubief, pontonnier de Fleurville, pour marchandises débarquées sans déclaration. Sentences de l'Élection, enjoignant à divers cabaretier « de souffrir l'exercice de la sonde » ; condamnant Jean-Baptiste Charvatin, tourneur, demeurant à Tournus, à 100 livres d'amende et aux dépens, pour avoir vendu du vin en détail sans déclaration, et prononçant la confiscation des marchandises saisies chez lui ; décrétant prise de corps contre divers délinquants. Etat des frais faits à l'occasion d'une rébellion arrivée entre Trambly et Tramayes, contre le capitaine général et trois employés de la régie, qui avaient saisi une charrette attelée de deux boeufs et chargée de six minots de sel. Frais de nourriture des prisonniers à la charge des États. Procédures poursuivies devant la Cour du bailliage et en l'Élection, contre Nicolas Baroche, voiturier par terre, demeurant à Dijon, et Firmin Brioux, aussi voiturier, demeurant à Amiens, après saisies faites sur eux à Chalon, pour fausses déclarations au bureau du péage de Mâcon. Suppression des brigades des crues, etc.

1774-1789

Portefeuille - 25 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier (1 imprimée).

C 766

Maréchaussée.- Mémoire sur la nécessité d'augmenter le nombre des brigades de maréchaussée dans le comté de Mâconnais. Lettres du comte de Saint-Florentin, annonçant qu'il a renvoyé le dossier de cette affaire au duc de Choiseul. Requêtes des cavaliers de la maréchaussée du Mâconnais, tendant à jouir de l'augmentation de solde portée dans une ordonnance du roi et revenant en tout à 1 296 livres 16 sous 6 deniers, qui devront être distribués, savoir, au prévôt, 325 livres 9 sous 10 deniers ; au lieutenant, 130 livres ; au brigadier, 98 livres ; au sous-brigadier, 90 livres, et à chacun des huit cavaliers, 81 livres 13 sous 4 deniers. Délibération des états, contenant que démarches seront faites pour procurer l'exécution de ladite ordonnance ; requêtes desdits cavaliers tendant à obtenir des gratifications pour courses extraordinaires ; nouvelles brigades établies à Tournus et à la Clayette ; enregistrement des commissions des cavaliers de maréchaussée surnuméraires à la résidence de Mâcon ; frais de casernement à la charge des États du Mâconnais, etc. 1770-1789

Portefeuille - 30 pièces, papier.

C 767

Culte catholique.- Requêtes adressées aux États du Mâconnais par les habitants de la Clayette et de Varennes-sous-Dun, demandant des secours pour faire le clocher de l'église de Varennes qui est tombé en ruine ; par ceux de Senozan, à qui on accorde 600 livres, pour la reconstruction de leur église ; par le curé de Sainte-Cécile, pour la refonte d'une cloche ; par le curé de Saint-Point, pour les réparations de son presbytère ; par Étienne, comte de Drée, seigneur de Verpré, etc., pour le rétablissement de la maison curiale de Saint-Martin-de-Lixy ; des habitants de Romenay, demandant « la permission d'imposer pendant deux années sur eux et les propriétaires des biens qui sont sur la paroisse, quoique étrangers, la somme de 2 200 livres, pour « la construction de la maison qui doit servir au second vicaire et celle de 300 livres, pour les réparations à faire dans l'église » ; de Pierre-Claude Châtelain d'Essertine, curé de Chaintré, à qui l'on accorde 65 livres pendant trois ans pour les réparations de sa cure, laquelle somme sera comprise dans les rôles de ladite paroisse et ordonnances de Louis-Henri de Bourbon et de l'intendant de La Briffe, qui annulent cette concession et contraignent le collecteur de la paroisse de Chaintré à restituer ladite somme aux imposés. Mémoires « sur la nécessité d'augmenter le nombre des églises paroissiales dans la ville de Mâcon, de venir au secours de l'hôtel-dieu et d'employer à ces deux objets les biens des maisons religieuses d'hommes établies dans cette ville ». Requêtes des PP. Cordeliers, Capucins de Mâcon et Récollets de Cluny, pour obtenir des aumônes. Suppression de l'abbaye de Tournus. Mémoires et observations de la Chambre d'administration des États. Arrêt du Conseil qui attribue au doyen du chapitre de l'église royale dudit Tournus, à l'exclusion de tous les autres membres du chapitre, le droit de représenter le clergé auxdits États en qualité d'élu. Lettres patentes de Louis XVI, sur décrets de l'Assemblée nationale, relatives à la déclaration que les bénéficiers et les couvents doivent faire de leurs biens ; à la conservation des biens ecclésiastiques, des archives et des bibliothèques, provenant des monastères et des chapitres, etc. 1600-1789

Portefeuille - 57 pièces, papier (2 imprimées).

- C 768 Établissements de bienfaisance.- Requête des administrateurs de l'hôtel-dieu de Cluny, remontrant que les revenus nets de cette maison ne s'élèvent qu'à 4 500 livres, que « cette somme d'ailleurs devant fournir aux frais des procès inséparables d'une administration quelconque, ne présente pas une ressource bien considérable à secourir journellement dix-huit pauvres malades et à la nourriture de sept soeurs hospitalières et de trois domestiques nécessaires à servir les premiers » ; les États du Mâconnais leur accordent une gratification de 300 livres. Requête, des recteurs et administrateurs de l'hôtel-dieu de Mâcon, tendant à obtenir des secours pour la construction du nouvel édifice et pour leur venir en aide dans les maladies épidémiques ou les disettes ; des administrateurs de l'hôpital général de la Charité de Mâcon, au sujet de l'établissement d'une fabrique de cotonnade dans ladite maison. « Moyens indiqués par M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux, pour l'assainissement des salles, la police intérieure, etc. ». Suppliques, de Joachim Busseret, chirurgien-major de l'hôtel-dieu et de l'hôpital général de la Charité de Mâcon, pour augmentation de sa pension qui n'est que de 300 livres, attendu qu'il est « obligé de tenir deux garçons chez lui pour l'aider dans les fonctions de son état » ; des administrateurs de la Charité de Tournus, remontrant, pour obtenir quelque secours, « que cette maison conduite par cinq soeurs dites de la Charité est de la plus grande utilité à la ville de Tournus, outre les soulagements qu'elle donne aux artisans malheureux, le pain et les bouillons qu'elle fournit aux vieillards, elle élève encore vingt-cinq orphelins et elle les occupe à la filature du coton » ; demandant aux États une gratification, « pour subvenir aux frais de la profession de demoiselle Pierrette Guyonet, hospitalière postulante ». Lettre de M. de Sartine, ministre de la marine, touchant les aumônes destinées au rachat des captifs dans les pays de Barbarie. Ateliers de charité établis pour subvenir aux besoins des pauvres nécessiteux ; délibération des États de Bourgogne, votant une somme annuelle de 50 000 livres, pour l'extinction de la mendicité, etc. 1770-1789

Portefeuille - 32 pièces, papier.

- C 769-772 Archives des Etats, mémoires historiques sur le Mâconnais et les Etats. 1625-1777

- C 769 Notices historique sur la ville de Mâcon, sur le Mâconnais et ses anciens comtes.- « Recueil de titres et enseignemens, étant aux archives de la Chambre des Comptes de Dijon, concernant le Mâconnois, ressort et terres enclavées en icelui, ledit inventaire fait par M. de Peincedé, garde des livres de ladite Chambre des Comptes » contenant, savoir, analyses ou extraits de chartes de l'empereur Henri VI ; d'Othon, duc de Méranie et comte palatin de Bourgogne ; d'Étienne et Jean, comtes de Bourgogne, et de plusieurs rois de France. Reconnaissances de fiefs, procédures, transactions, etc., concernant le Mâconnais en général, la châtellenie de Semur-en-Brionnais, l'abbaye de la Bénisson-Dieu, le prieuré de Marcigny, les impositions, les appels au parlement de Paris, le ressort du bailliage de Mâcon, les officiers royaux, les greniers à sel, les différends entre la Bourgogne et le Mâconnais, le dénombrement des feux, etc. 1777-1777

Portefeuille - 4 pièces, papier.

- C 770 Visite, vérification et inventaire des papiers trouvés en la possession de maître Jacques Guérin, secrétaire des États du Mâconnais, par Claude Botton, seigneur de

Salornay, président, et Philibert Bernard, contrôleur en l'Élection de Mâcon, « lequel Guérin nous auroit fait exhibition d'un grand aulmoire estant en une chambre haulte, en sa dite maison, dans lequel aulmoire aurions treuvé quantité de papiers en confusion ; et auroit esté apporté ledict aulmoire de la maison commune de la ville de Mascon en celle dudict Guérin et achepté cy-devant par les sieurs des Estats, ainsy que a certifié ledict Guérin, pour y mettre et retirer tous les papiers qui concernent les affaires dudict païs ; nous disant de plus ledict Guérin que tous les papiers qu'il nous exhibe sont tous ceulx qu'il a, tant de feu maistre François Duperron, son ayeul, de maistre Abel Guérin, son père, que de luy, et que, s'il ne se treuve de plus anciens retroactes, documens et enseignemens des dictz Estatz, c'est par le malheur des guerres civiles, et que quand la ville de Mascon fust prise par ceulx de la religion prétendue, en l'année soixante-deux, tous les papiers desdictz Estatz, qui estoient dans ung coffre en l'église des pères Prescheurs de ceste dicte ville, au couvent desquelz se fesoient ordinairement les assemblées desdictz Estatz, fust brisé et rompu, et les papiers y inclus enlevez ou adhirez et perdus » : total des articles inventoriés et consistant principalement en pièces de procédures, 137. Inventaire fait par François Viard, syndic des États, des papiers gardés par Pierre Guérin, fils et successeur de Jacques Guérin, « lequel nous ayant fait ouverture d'un buffet ou garde-papiers estant dans sa chambre haute, dans lequel nous aurions treuvé plusieurs papiers en désordre et confusion. » Ce dernier travail, qui paraît incomplet, offre les divisions suivantes, caisse des États, élection, aides, domaine, impôts, réparations, crue du sel, procédures diverses. 1625-1686

Cahiers - In-folio, 160 feuillets, papier.

- C 771 Inventaire des archives des États du Mâconnais, rédigé par Claude Bernard, ancien lieutenant particulier au présidial.- « La négligence que l'on eut dans les précédens inventaires, de former une liasse particulière de chaque matière, a laissé les pièces qui les concernoient dans une si grande confusion, qu'il ne falloit pas moins qu'un travail de plusieurs jours et souvent sans succès, pour trouver dans ce mélange confus la pièce dont on avait besoin. C'est pour éviter ce deffaut et en même temps pour faciliter une découverte prompte des titres que l'on sera obligé de chercher, que l'on a séparé les matières les unes des autres ; on les a divisées par liasses (au nombre de 39) ; on a mis sur le dossier de chaque pièce la substance de ce qu'elle contient et enfin celles de chaque liasse sont numérotées par première et dernière, en conservant leur chronologie autant qu'il a été possible. » 1744-1744

Registre - In-folio, 314 feuillets, papier.

- C 772 Manuscrit de Claude Bernard, ancien lieutenant particulier au présidial de Mâcon, intitulé Mémoires historiques sur les États particuliers du Mâconnois, ensemble le dépouillé des registres de sa chambre distribué par ordre de matières, y jointe la tenue des États généraux à chaque triennalité. « J'ai divisé cet ouvrage en deux parties ; on verra dans la première l'antiquité de ces États, la constitution, la forme, les cérémonies observées dans les assemblées générales convoquées de l'autorité du balli, les membres qui en composent la Chambre, leurs privilèges et leur pouvoir ; la seconde contiendra leurs fonctions dans les affaires qui y sont traitées et décidées, distribuées par ordre de matières, pour en éviter la confusion qui se

trouve dans les registres de cette Chambre, où toutes matières sont mêlées. »

1745-1745

Registre - In-folio, 165 feuillets, papier.

Juridiction de l'élection, aides et gabelles du Mâconnais. (1539-1789)

C 773-804 **Lettres patentes, audiences, réceptions, lettres de provision, sentences, procès-verbaux de visites.** **1577-1789**

C 773 Lettres patentes et commissions des trésoriers généraux de France en la Généralité de Bourgogne, pour les impositions du Mâconnais, l'amodiation des fermes, « les règlements et taxes des hosteliers et cabaratiens », etc. ; édit et déclaration portant rétablissement de l'ancienne juridiction des élus et création d'un président en chaque Élection du royaume, avec règlement des attributions desdits officiers ; caution fournie par Guillaume Pavallier, bourgeois de Mâcon, fermier général des aides en Mâconnais (1579) ; édit du roi Henri III « sur les remontrances faictes par les Estaz de Bourgogne ». Lettres de provisions obtenues par les élus Étienne Duperron, Henri Barthelot, Mathurin Bullion, Jean Dauphin, Pierre Pelleterat, etc. ; par Claude Dormy, greffier ; par Geoffroy Noblet, puis Jean Noblet, puis Salomon Chesnard, receveurs ; par Pierre Tamisier, puis Antoine de Pise, puis Pierre Botton, présidents ; par Nicolas Dauphin, procureur du Roi ; par Aimé de Rymon, puis Benoît Buchet, avocats du Roi ; par Zacharie Pelez, lieutenant. Exemption des tailles et autres impositions royales, accordée aux élus, aux receveurs et aux contrôleurs des aides, aux procureurs et aux greffiers des Élections. Permission obtenue par les échevins de Tournus, d'imposer sur les habitants de cette ville la somme de 300 écus qu'ils ont avancée de leurs propres deniers, « à l'occasion de la contagion et peste qui a eu cours en ladite ville, l'espace d'environ huit mois, tant pour le payement des gaiges de six mois d'ung barbier et chirurgien et huit maugoguets, norriture et entretenement de plus de cinq cents pauvres affligés de ladite contagion, estans dans environ cent cabanes construites aux champs, hors ladite ville, et eucores d'autres estans en l'hospital dudict Tournus et es esglises circonvoisines Saint-Laurens, Lambres et Saint-Martin, que sépultures aussy des personnes decedées de ladite contagion et peste, jusques à sept et huit cens ». Arrêt des Grands Jours tenus à Clermont, autorisant les habitants de Charnay, qui ont perdu un procès à eux intenté, au sujet des dîmes, par le chapitre Saint-Pierre de Mâcon, à répartir entre eux, par un rôle d'imposition, la somme de 500 écus d'or sol, qu'ils ont été condamnés à payer audit chapitre pour tous dommages et intérêts, et celle de 343 livres 10 deniers, à laquelle ont été taxés les dépens de l'instance (1582). Création et suppression d'offices. Les dépenses faites pour défendre la ville de Mâcon « contre les conspirations et entreprises dressées sur ladite ville, pour s'en saisir et emparer, et la distraire de l'obéissance du Roy, » seront réparties sur toutes les paroisses du Mâconnais, ainsi que la somme de 4 000 écus accordée par le Roi au comte de Cruzille, en remboursement de pareille somme qu'il avait payée pour la charge de capitaine de la citadelle de Mâcon, ladite citadelle ayant été démolie (1585) ; impositions extraordinaires supportées par le pays, pendant les troubles de la Ligue. Taxe obtenue par Antoine Mercier, député du Tiers-État du Mâconnais aux États généraux tenus à Paris, en 1593, et réglée à raison de cinq écus par jour, depuis celui de son départ jusqu'à celui de son retour chez lui ; Eustache Degoux, archidiacre en l'église Saint-Vincent, député du clergé, reçoit une

allocation de six écus par jour. Lettres du maréchal de Biron relatives aux dépenses imposées à la province, pour l'entretien de son armée. Autorisation accordée par le roi Henri IV au seigneur de Nagu-Varenne, gouverneur du Mâconnais, pour faire répartir sur le pays la somme de 9 900 écus, qu'il prétend avoir dépensée de ses deniers, pendant les troubles de la Ligue. Création de l'office de jaugeur et grumeur de vin, etc. 1577-1604

Registre - In-folio, 590 feuillets, papier.

C 774

Sous-baux des aides de Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel, pour 105 livres par an ; de Saint-Maurice-des-Champs et la Rochette, « en ce qui despend de ladicté Eslection seulement » pour 42 livres ; de Bourgueuil, Maumont, Thézut et la Chapelle-de-Bragny « en ce qui despend de ladicté Eslection, » pour 9 livres 9 sols ; « de l'escofferie, cordonnerie, escorce et bestes chevallines de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal » pour 52 livres 10 sols ; de la mercerie et draperie dudit Saint-Gengoux, pour 42 livres ; « de la bapterie, ferronnerie, bois ouvré ou non ouvré de la ville de Mascon » pour 420 livres ; de Salornay-sur-Guye pour 147 livres ; « de la mercerie, ferronnerie et bapterie de Cluny » pour 99 livres 15 sols ; de Bissy et Fley pour 168 livres ; de Saint-Boil pour 21 livres ; de Saint-Martin-du-Tartre, Maizeray, Cullès, Vaux-en-Pré, Genouilly, Germagny, Cersot, Montsarin et Poluzot, pour 225 livres 15 sols ; de Chazelle, Malay, Prayès, Bissy-sous-Uxelles, Bergesserin, Château, Mazille, Curtil, Buffières, Ciergue, Donzy-le-Royal, Lournand, Cotte, Varanges et la Chapelle-du-Mont-de-France, pour 273 livres ; « du gros et huitiesme de la ville de Tournus, escofferie et escorce, la pescherie, bois ouvré et non ouvré, drapperie et mercerie, la pelleterie, chenesve, lin et cordes de ladicté ville » pour 2 730 livres ; de l'escofferie, escorce, pots et tuppins de terre, poillallerie et sauvagines, aulx, oignons et fruitz, chenesve, lin et cordes et la canebasserie de Cluny, » pour 25 livres 4 sols ; de Vérizet, Montbellet, Plottes, Uchizy, Chardonnay, Péronne, Ozenay, Gratay, Saint-Jean-le-Priche et Viré, pour 1 638 livres ; de Cray et Saint-Huruge, pour 21 livres ; « de la boucherie, bois ouvré et non ouvré, leyne et parchemin, foing, paille et verre, pierre ouvrée et non ouvrée, les bestes chevallines et Thuilles de la ville de Cluny » pour 525 livres ; de Massilly et Flagy, pour 31 livres 10 sols ; de Burzy et Joncy, pour 42 livres ; de Tramayès, pour 147 livres ; de Pruzilly, pour 84 livres ; de Saint-Ythaire, pour 78 livres 15 sols ; « de la boucherie, escorcherie, foing, paille et verre et pescherie de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal » pour 157 livres 10 sols ; de Santilly, pour 25 livres 4 sols ; « de l'avoire de poids, harans et poissons salés de la ville de Mascon » pour 525 livres ; « de la fromagerie, foing, paille et verre, pierre ouvrée et non ouvrée, layne et parchemin, noix, huilles, aulx, oignons, fruitz et volailles dudict Mascon » pour 105 livres ; de Verzé, Saint-Point, Bourgvilain et Sainte-Cécile pour 252 livres ; « de la chevalline de Mascon » pour 37 livres 16 sols ; de Saint-Albain, pour 105 livres ; de la Salle pour 44 livres 2 sols ; de Chaintré, Vinzelles et Loché, pour 315 livres ; de Bonnay pour 16 livres 16 sols ; de Fleurie pour 84 livres ; du huitième du vin à Cluny et à Saint-Gengoux, pour 1 890 livres ; de Brandon et Montagny, pour 52 livres 10 sols ; de Chassigny-sous-Dun et la Chapelle, pour 52 livres 10 sols. Lettres de provisions obtenues, par Baptiste Mathoud, Claude Lachard, Jean Chaumont, Vincent Dussollier, Claude Merlet, procureurs postulants en l'Élection de Mâcon ; par les élus Pierre Desbois, François Pelleterat, Jean-Baptiste Verjus, Jean Grenelle ; par Jacques Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection ; par Claude Mathoud, puis Philibert Bullion, présidents ; par Jean Grandjean, puis Emmanuel Bernard, avocats

du Roi ; par Moïse de Rymon, lieutenant ; par Pierre Préaud, receveur ; par Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger, commissaire des guerres ; par Hugues Bertet, « dict de Gorze, chef de paneterie, « bouche de la Royne » ; par François Chambre, président au grenier à sel de Mâcon et chambre de la Clayette ; par Antoine Ray, président au grenier à sel de Cluny. Jacques Filloux, habitant de Tournus, ayant abattu, trois ans de suite, l'oiseau ou papegai du jeu de l'arbalète, est exempt, sa vie durant, de toutes charges publiques, « tailles, subsides et impostz tant ordinaires qu'extraordinaires, guetz et gardes ». Arrêt du conseil d'État portant défense « à tous courtiers, chargeurs et déchargeurs de vins et autres marchandises, leurs fermiers ou commis, de s'entremettre audict courtage pour autres que pour ceux qu'ils seront employés ». Lettres patentes établissant à Chasselas un marché hebdomadaire, qui se tiendra tous les lundis, et quatre foires qui se tiendront le 3 février, le lundi de Quasimodo, le 16 août et le 4 décembre ; confirmation des foires de la ville de Cluny. Arrêt du conseil privé du Roi, donnant pouvoir aux officiers des Élections « d'ouïr, clore et arrester tous les comptes des communautés, contre les seigneurs et juges ordinaires de ce royaume ». Ordre pour la levée d'une compagnie de pionniers. Commission portant établissement de la cour des aides à Paris. Bail à ferme des aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, passé par Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, et messire Jacques Le Veneur, comte de Carrouge, à Jacques Offlard, secrétaire de la Chambre du Roi, moyennant le prix annuel de 20 000 livres. Antoine Collot acquiert l'office de messenger ordinaire de Mâcon à Paris, au prix de 275 livres. Edit de Louis XIII assujétissant au paiement des tailles tous ceux qui ont usurpé des titres de noblesse et se prétendent privilégiés. Créations et suppressions d'offices. Taxes mises sur les draps et autres étoffes de laine. Procédures au sujet de la répartition des impôts, etc. 1622-1639

Registre - In-folio, 542 feuillets, papier.

C 775

Réception de Louis Tavernier, commis greffier, et de Salomon Chesnard, commis receveur au grenier à sel de Cluny ; contre-mesurage des sels déposés audit grenier ; « escandillage » des mesures qui servent à la distribution et à la vente du sel ; impositions extraordinaires mises sur le sel ; sentences rendues par les élus et autres officiers de l'Élection, sur affaires relatives aux impôts, aux réclamations pour surtaxe, aux plaintes portées contre les commis des aides ; requête des habitants du hameau de Montagny, paroisse de Prissé, contre les échevins de Chevagny-les-Chevrières, qui, ayant reçu des soldats à loger, en envoyèrent une partie audit Montagny, « où ils firent de grands et excessifz « ravages, rompirent plusieurs portes et bruslèrent plusieurs meubles et fourrages », etc. 1635-1645

Registre - In-folio, 820 feuillets, papier.

C 776

Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection ; instruction de procédures entre les collecteurs des tailles et les habitants des paroisses, entre les fermiers des aides et les marchands, commerçants ou cabaretiers, entre le receveur du Roi et lesdits collecteurs ou fermiers ; appointements sur requêtes en radiation ou modération de cotes ; acte par lequel les officiers de l'Élection, à la demande de Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle de Manziat, et de Louise et Philiberte de Franc, ses soeurs, certifient que François de Franc, seigneur d'Essertaux, Hector de

Franc, seigneur de Loize, et Jean de Franc, seigneur d'Anglure, « ne sont compris ny cottisés ez roolles des tailles des parroisses dans lesquelles ilz font leur résidence, ny deans les autres parroisses de ladicte Élection, au dedans desquelles ilz ont et possèdent des biens », etc. 1642-1645

Registre - In-folio, 796 feuillets, papier.

- C 777 Arrêts du conseil d'État, « pour l'imposition de six deniers pour livre attribués aux conservateurs des gabelles et controlleurs, plus de huit sols par minot, au lieu des dix livres par paroisse » ; le prix du minot de sel est fixé à 28 livres 6 sols 6 deniers, pour le grenier à sel de Mâcon, et à 28 livres 13 sols 6 deniers, pour la chambre de la Clayette ; « la pinte de sel se doit vendre vingt solz » ; procès-verbaux de déchargements de sel ; réception de François Chambre, président audit grenier, et de Jean Savary, avocat du Roi au même siège ; jugements rendus par les officiers de l'Élection, sur affaires relatives aux impositions, aux droits d'aides, etc. 1643-1649

Registre - In-folio, 736 feuillets, papier.

- C 778 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection ; procédures au sujet de la répartition des rôles et la perception des impôts ; jugements rendus par défaut ; plaintes excitées par les commis des aides ; sentences ordonnant la radiation des cotes de ceux qui ont obtenu des charges, auxquelles est attaché le privilège d'exemption, etc. 1642-1651

Registre - In-folio, 854 feuillets, papier.

- C 779 Lettres de provisions obtenues, par les élus François Bauderon, Brice Bauderon, frères, Claude Corneloup et autres ; par Antoine de Labletonnière, lieutenant en l'Élection ; par Claude Béchet, premier huissier audiencier ; par Étienne Mathoud, premier président ; par Alexandre Deschizelles, notaire royal à Trivy ; par Benoît Pornay, maître des postes de Mâcon. Edit du roi Louis XIII, révoquant l'hérédité attribuée aux hôteliers, cabaretiers, taverniers et marchands de vin en gros, « ceux qui voudront, à l'advenir, tenir hostellerie, cabaret et taverne, ou vendre du vin en gros, seront tenus payer, par chacun an, sçavoir, ez villes, six livres ; ceux des bourgs et villages sur les grandz chemins, cent solz, et ceux de tous les autres villages et hameaux de nostre royaume, quatre livres ». Bail des aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, passé au prix annuel de 16 000 livres. Créations d'offices nouveaux. Permission accordée aux habitants de Romenay, de s'imposer extraordinairement pour la somme de 900 livres, qu'ils emploieront à la reconstruction de leur maison presbytérale, « tombée par terre par l'impétuosité des vents ». Lettres d'anoblissement obtenues par Philibert Boton, seigneur de Salornay. Ordonnance portant que « l'ancienne jauge sera suivie et gardée dans toute l'étendue du ressort de cette Élection, sçavoir, de trente quartes le poinçon ou tonneau, à raison de huit potz la quarte ». Jugements rendus sur affaires relatives aux impositions, aux droits d'aides, etc. 1637-1654

Registre - In-folio, 692 feuillets, papier.

- C 780 Règlements sur procédures entre les collecteurs des tailles et les habitants des paroisses, entre les commis des aides et les marchands ou débitants soumis aux droits ; requête d'un marchand colporteur, dont les marchandises ont été saisies, bien qu'il se prétendît exempt desdits droits ; main-levée lui est accordée, moyennant 10 sols payés auxdits commis, etc. 1649-1656

Registre - In-folio, 645 feuillets, papier.

- C 781 Sentences, ordonnant main-levée ou vente d'objets saisis sur des particuliers qui restaient débiteurs de tout ou partie de leurs cotes des tailles, ou qui étaient poursuivis par les commis des aides ; accordant ou refusant la radiation des rôles des tailles, demandée par les acquéreurs ou possesseurs de charges honorifiques, par les particuliers qui allaient résider d'une paroisse dans une autre, par ceux qui avaient aliéné leurs fonds, cessé leur commerce, etc. Permission accordée aux habitants de Berzé-la-Ville, « de faire le régalement sur le général de ladite paroisse », des dépenses faites pour la fourniture de vivres et de fourrage à trois compagnies du régiment d'Uxelles infanterie, qui ont séjourné dans ladite paroisse pendant dix jours. Requête d'Antoine de Beugre, écuyer, seigneur de la Chapelle-de-Bragny, établissant que la noblesse de sa famille remonte à son bisaïeul Pierre de Beugre, seigneur de la Barre, anobli par Charles-Quint, et que lui-même a toujours été reconnu noble et a toujours vécu noblement ; à la suite, ordonnance qui « le maintient et garde en la jouissance des exemptions attribuées à ceux de sa profession, » etc. 1651-1658

Registre - In-folio, 682 feuillets, papier.

- C 782 Sentences rendues en matière d'impositions ; « permis aux commis à l'exercice des aides, en cas de refus opposé par les particuliers, de faire faire ouverture de leurs caves, celliers et autres lieux, par les serruriers, mareschaux et autres personnes de la profession, treuvez sur les lieux, et à deffaut d'iceux, de le faire eux-mêmes en présence de deux voisins, ou deurement appelez pour y assister, avec le moins de dommage que faire se pourra, » etc. 1658-1663

Registre - In-folio, 778 feuillets, papier.

- C 783 Jugements par épices, compulsoires, appointements et autres actes relatifs aux impositions ; défense aux commis établis à l'exercice des aides, d'exiger aucun droit sur les menues denrées que les gens de la campagne apportent à la ville, d'une valeur inférieure à 20 sols, ni sur les blés, à quelque prix qu'ils soient vendus, « ny d'arrester aux portes des villes les denrées et marchandises », etc. 1664-1668

Registre - In-folio, 919 feuillets, papier.

- C 784 Procès-verbaux de visites faites dans les paroisses, pour constater les pertes qu'ont occasionnées les gelées survenues aux mois d'avril et mai de l'an 1659, ainsi que la sécheresse qui a duré tout le printemps et tout l'été de la même année. Arrêts du conseil d'État, concernant les impôts extraordinaires mis sur le sel. Réception, de Louis Delatroche, commis à la recette, et de Claude Dauphin, substitut du procureur du Roi au grenier à sel de Mâcon ; de Pierre Sarrien, mesureur à la Clayette. Le prix

du sel est porté à 32 livres 8 sols 7 deniers le minot et à 22 sols 5 deniers la pinte.
Audiences tenues par les officiers de l'Élection, etc. 1659-1669

Registre - In-folio, 954 feuillets, papier.

- C 785 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection ; jugements par défaut ; règlements sur affaires concernant les impositions et les droits d'aides ; appointements sur requêtes en modération de cotes, etc. 1664-1669

Registre - In-folio, 710 feuillets, papier.

- C 786 Lettres de provisions obtenues, par Vincent Janin, « hérault d'armes au filtre de Picardie » ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemine, conseiller du Roi « en ses conseils d'Etat et privé » ; par les élus Claude Galopin, François Dumont, Salomon Chanorrier, Jean Jay, Louis Droyn, Jacques Galopin, Antoine Comte, Archambaud de Boyer, Jacques Grenelle, Claude Aymard ; par Philibert Dondin, receveur des aides ; par Martin Humbert, premier huissier audiencier ; par Claude Charton, commis à la poste de Tournus ; par Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; par Nicolas Larme, receveur du domaine ; par Philibert Debrye, secrétaire ordinaire de la Reine ; par Bernard de Gomeret, écuyer, seigneur de Préjelan, garde du corps du Roi ; par Jean Desbrosses, trésorier de France à Lyon. Arrêt de la Cour des Aides, ordonnant l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par Thomas Bridet, seigneur des Miards et Burnanceau ; déclaration du Roi contre les usurpateurs de titres de noblesse ; édit révoquant les lettres d'anoblissement qui ont été accordées depuis l'an 1634. Actes de commande de bétail. Récédos signifiés par les habitants qui changent de domicile et vont s'établir d'une paroisse dans une autre. Règlements en matière d'impositions. Sentences rendues par les officiers de l'Élection, etc. 1652-1673

Registre - In-folio, 615 feuillets, papier.

- C 787 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection ; appointements sur requêtes en radiation ou en modération de cotes ; jugements par défaut obtenus par les collecteurs des impôts ou par les commis des aides ; plaintes excitées par les prétentions exagérées desdits commis ; permissions accordées aux habitants de diverses paroisses, de s'imposer extraordinairement les sommes nécessaires pour dépenses communales, réparations d'édifices, frais de procédures, etc. ; requête de François Dumont, écuyer, seigneur de Collonge, tendant à obtenir l'enregistrement de ses lettres de provisions pour la charge de garde du corps du duc d'Orléans, etc. 1672-1675

Registre - In-folio, 852 feuillets, papier.

- C 788 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection. Requête de Claude Perraud, docteur en médecine, représentant que les exigences et la nature de ses occupations ne lui permettent pas de remplir la charge de collecteur des impôts, à laquelle il a été nommé par les habitants de Mâcon ; ordonnance qui l'en décharge et enjoint auxdits habitants de nommer un autre collecteur à sa place. Sentence qui ordonne aux habitants de la Chapelle-de-Guinchay, de biffer de leurs rôles des

tailles le nom de François Laborier, écuyer, conseiller au parlement de Dombes. Claude de Rymon, écuyer, lieutenant particulier au Bailliage, et Charles de Rymon, écuyer, seigneur de la Moussière, obtiennent confirmation des lettres d'anoblissement accordées à Aimé de Rymon, leur aïeul, à la condition toutefois qu'ils payeront, « par forme d'indemnité, » la somme de 400 livres aux échevins de la ville de Mâcon. Exemptions et privilèges reconnus à Jean Noly, « sommier de chapelle de Mademoiselle, souveraine de Dombes, fille aisnée de feu monseigneur duc d'Orléans », etc. 1670-1678

Registre - In-folio, 844 feuillets, papier.

C 789 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection. Appointements sur requêtes en radiation ou modération de cotes. Jugements portant, que Claude de La Roche, seigneur de Poncié, sera rayé des rôles de la paroisse de Tramayes, « tant et si longuement qu'il sera pourvu de sa charge de secrétaire du Roy au parlement de Metz » ; que les lettres de provisions accordées par le duc d'Orléans à Aimé Guyonnet, pour la charge de « valet de limier pour le cerf dans sa vénerie, seront registrées pour jouyr par ledit Aimé Guyonnet du bénéfice d'icelles », etc.

1674-1683

Registre - In-folio, 908 feuillets, papier.

C 790 « Jugements d'audiences et sentences par épices ».- Accordant ou refusant modération ou radiation de cotes ; défendant au curé d'Azé « de se rendre adjudicataire des fruits qui se vendront en justice, à peine d'estre déchu de son privilège et d'estre imposé aux roolles des tailles » ; enjoignant « à tous fermiers des ports, mariniers, bapteliers et marchands qui ont des plates ou bapteaues sur la rivière de Saosne, de les tenir pendant la nuit enchainés, avec inhibitions et deffences de passer sur iceux, de jour, aucuns vins et marchandises subjectes aux droicts d'aydes, qu'en vertu de billets de congé en bonne forme » ; prescrivant aux tonneliers de se conformer à l'échantillon déposé à l'hôtel de ville de Mâcon, « qui sera pour la longueur du tonneau estant rogné de deux pieds sept poulces, pour le jable d'un pouce neuf lignes d'hauteur, pour le diamètre du fond un pied neuf poulces et demy hors du jable, pour le diamètre du bouge dedans oeuvre un pied onze poulces et demy ». Ordonnant l'enregistrement des lettres de provisions obtenues par Archambaud Monnier, seigneur de Boisfranc et Lessard, garde du corps du duc d'Orléans, frère unique du Roi ; par Claude Buchet, écuyer, seigneur de Royer, et par Abel Albert, seigneur de Montceau, conseillers secrétaires du Roi ; par François Bernard, seigneur de Châtenay, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi ; par Hugues Roger, prévôt des maréchaux en Mâconnais ; par Jacques Duvernay, écuyer, garde du corps du duc d'Orléans. On accorde l'exemption des tailles et du logement des gens de guerre aux pères « de douze enfants légitimes tous vivants, non prestres ny religieux », etc. 1680-1683

Registre - In-folio, 1 058 feuillets, papier.

C 791 Jugements d'audiences et sentences par épices.- Régulant les différends relatifs aux impositions et à l'exercice des droits d'aides ; permettant aux habitants de Châteauneuf « d'imposer sur eux, à la manière accoutumée, par un roolle séparé ou

par incorporation dans le premier rouble qu'ils feront en vertu des commissions qui leur ont été envoyées », la somme de 202 livres, montant du devis des réparations à faire à leur maison presbytérale ; accordant ou refusant modération ou radiation de cotes, etc. 1684-1688

Registre - In-folio, 934 feuillets, papier.

- C 792 Audiences tenues par le président et les élus en l'Élection ; jugements par défaut contre ceux qui n'ont pas acquitté leurs impositions ou ceux qui ont cherché à se soustraire par fraude aux droits d'aides et de gabelles ; appointements sur requêtes en modération de cotes ; procédures poursuivies par le fermier des aides ; arrêts concernant le commerce et la vente du sel ; procès-verbaux de déchargement et de mesurage dans le grenier de Mâcon, etc. 1680-1693

Registre - In-folio, 942 feuillets, papier.

- C 793 Jugements d'audiences et sentences par épices.- Prononçant sur les affaires relatives aux impositions et aux droits d'aides ; enjoignant aux habitants de Pruzilly et du hameau des Deschamps, « de fournir aux commis du fermier des aides des retraittes et endroits commodes, si aucuns sont, sur la réquisition desdits commis, au moindre dommage et incommodité desdits habitans que faire se pourra, pour veiller aux fraudes, et ce, moyennant salaire et loyers compétens » ; autorisant les paroisses à s'imposer extraordinairement pour subvenir aux dépenses ou aux dettes communales, entretien de bâtiments, constructions neuves, frais de procédures, équipement des soldats provinciaux, etc. 1680-1694

Registre - In-folio, 1 076 feuillets, papier.

- C 794 Jugements d'audiences et sentences par épices.- Régulant les différends entre les contribuables et les collecteurs des impôts, entre les marchands, les hôteliers, les cabaretiers, etc., et les commis à l'exercice des aides, entre des particuliers et les habitants en corps des paroisses, au sujet de la répartition des impôts ; confirmant ou annulant les nominations de répartiteurs faites dans chaque paroisse ; accordant ou refusant modération de cotes, etc. 1695-1699

Registre - In-folio, 1 128 feuillets, papier.

- C 795 Actes de recedo, signifiés par des particuliers. Lettres de provisions obtenues, par Louis Roger, maître de la poste de Tournus ; par les élus Georges Dessaignes, François Barjot, Girard Perrier, Jean Machoud, Charles Vuiron, François Dauphin, Jacques de La Porte, Jacques Bordet, Jean-Baptiste Conte, Émilien Tuppiner, Jean-Baptiste Dubois, François Perrier ; par Jacques Reyrolle, président ; par Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; par Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots, porte-manteau de la grande écurie du Roi ; par François Tondu, chevaucheur ordinaire des écuries royales, courrier du cabinet du Roi à la suite de l'ambassadeur de Venise ; par Claude Janin, conseiller au parlement de Dombes ; par Claude Grenelle, écuyer, seigneur de Pimont, Claude Soldat, François Lamyn, écuyer, seigneur du Rompay, Jacques Poncet, gardes du corps du duc d'Orléans ; par Claude Chesnard, seigneur de Montrouge, gentilhomme de la grande vénerie du

Roi ; par Pierre Barjaud, greffier de l'écritoire ; par Louis Robert, tiers référendaire, taxateur et calculateur des dépens en ladite Élection ; par Pierre Siraudin, contrôleur des gens de guerre ; par Louis Rolland et Claude Pollet, arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres ; par François Rubat, substitut du procureur du Roi au siège des traites foraines de Mâcon ; par Philibert de La Balmondière, greffier en l'Élection de Bresse, nommé président audit siège des traites foraines, puis par Jean Guy, son successeur ; par Étienne Morin, procureur de la ville de Cluny ; par François de La Balmondière, lieutenant criminel en l'Élection du Mâconnais ; par Claude Moisson, conseiller secrétaire du Roi au parlement de Paris ; par Abraham Janel, puis Abel Dumont, maires perpétuels de Saint-Laurent-lès-Mâcon ; par Claude Chappotin, commissaire aux revues des gens de guerre ; par Émilien Dumont, enquêteur, commissaire examinateur en ladite élection ; par Pierre Chesnard de Salornay, colonel des bourgeois et habitants de Mâcon ; par Benoit Chanorrier, conseiller du Roi, receveur de l'entrepôt des tabacs établi dans ladite ville ; par Joachim Lhuillier, greffier des gabelles du Mâconnais ; par Philibert Robert, substitut du procureur du Roi en ladite Élection ; par Étienne Faraud, receveur au grenier à sel de Cluny ; par Benoît Farget, garçon de limier dans la grande louverie de France ; par Philibert Machoud, seigneur de Montfalcon, sous-lieutenant de la compagnie des garde-chasse et archers de la grande vénerie pour les plaisirs du Roi ; par Jean-Baptiste Rubat, conseiller, garde-scel audit siège des traites foraines ; par Thomas Berruyer, huissier de cabinet du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; par Joseph Parisot, directeur des postes de Mâcon, nommé contrôleur des tailles en ladite Élection ; par Jacques de La Porte, seigneur de Marnay, conseiller et secrétaire du Roi, audencier de la chancellerie près le parlement de Bourgogne ; par Abel de Labletonnière, secrétaire du Roi au parlement de Paris. Edits du Roi pour la création des offices de jaugeurs et courtiers de boissons et liqueurs. Lettres d'anoblissement obtenues, par Sébastien Guillermin, seigneur de Nuzières, sous-brigadier en la compagnie des gendarmes du Roi ; par Jean Bernard, seigneur des Écuyers ; par Philibert Bernard, seigneur de la Vernette ; par ledit Philibert de La Balmondière ; par Antoine Paiseaud, seigneur de la Douze. Bail des aides du Mâconnais, au prix annuel de 36 000 livres. Nomination d'un greffier des rôles pour chaque paroisse en particulier. « Relief de dérogeance » pour Daniel Galopin, écuyer. Déclarations du roi, pour la recherche des faux nobles ; portant règlement des droits qui seront levés sur l'eau-de-vie ; créant ou supprimant divers offices ; réglant la perception des droits d'aides, etc. 1673-1703

Registre - In-folio, 525 feuillets, papier.

C 796

Sentences par épices.- A accordant ou refusant radiation ou modération de cotes ; autorisant les habitants de diverses paroisses à s'imposer extraordinairement pour dépenses communales, et notamment pour rembourser les avances faites par les collecteurs des années précédentes. Défendant, aux habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, de comprendre dans leurs rôles des tailles Gabriel Palin, receveur du grenier à sel de ladite ville ; à ceux de Boyer, d'imposer Pierre Gordonnat, « l'un des porteurs en cuisine commun dans la maison de Monseigneur d'Orléans » ; à ceux de Mâcon, d'imposer Jean-Baptiste Macet, écuyer, « tant et si longuement qu'il ne fera acte dérogeant, » ainsi que tous officiers de justice et autres dont les charges emportent exemptions et privilèges ; à ceux de Cluny, d'imposer André Duvernay, maître chirurgien, « tant et si longuement qu'il sera bourgeois et habitant de Paris ».

Permettant au commis à l'exercice des droits sur les cuirs, de visiter les boutiques des marchands assujettis auxdits droits, « de se faire accompagner d'un ou de plusieurs huissiers, et de saisir et arrêter les marchandises qui se trouveront en fraude, avec deffense à toutes personnes de les insulter ou maltraiter ». Ordonnant l'enregistrement, des lettres de noblesse obtenues par Laurent Moyrod, écuyer ; des « lettres d'honneur » accordées à Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, ancien lieutenant criminel au Bailliage ; des lettres de provisions obtenues, par Pierre Dubois, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Saint-Gengoux, par Pierre Desvignes, conseiller du Roi, maire perpétuel de Mâcon, par Pierre Vallier, seigneur d'École, conseiller honoraire audit Bailliage, par Mathieu Dumont, l'un des capitaines de la milice bourgeoise de Mâcon, par Gilbert Clerc, conseiller du Roi, assesseur en la mairie de Tournus, par Antoine Desir, secrétaire de l'hôtel commun de Saint-Gengoux, par Claude Dechal, écuyer, seigneur de Bouillon, garde du corps du duc d'Orléans, par Richard Burdin, médecin royal de la ville de Tournus, par Louis Brandy, maître chirurgien, juré royal des rapports de ladite ville, par Claude Soldat, changeur pour le Roi à Mâcon, par Claude Pennet, secrétaire-greffier de l'hôtel commun de Cluny, par Antoine Tondu, major de la milice bourgeoise de Mâcon, etc.
1700-1704

Registre - In folio, 942 feuillets, papier.

C 797

Sentences par épices.- Régulant les différends entre les collecteurs d'impôts et les particuliers ; accordant ou refusant modération de cotes ; permettant aux habitants de diverses paroisses de s'imposer extraordinairement, pour subvenir aux dépenses communales. Défendant : aux collecteurs de Tournus et de Plottes, de comprendre dans leurs rôles de tailles Élie Claret, subdélégué de l'intendant de Bourgogne ; à ceux de Mâcon, d'imposer Bruno Colin de Serre, écuyer, fils de Jean-Baptiste Colin, conseiller et secrétaire du Roi au parlement de Besançon, puis Salomon Galopin de Fleurville, garde du corps du Roi, puis les officiers de la maréchaussée ; à ceux de Cluny, d'imposer Eustache Chanorrier, avocat en Parlement et maire commis de ladite ville ; à ceux de Tramayes, d'imposer Louis de La Font, seigneur de la Role, maître des requêtes au parlement de Dombes ; à ceux de Sercy et Saint-Clément-sur-Guye, d'imposer Henri Derains, receveur au grenier à sel de Saint-Gengoux ; à ceux de Fleury-la-Montagne, d'imposer Claude Tillard, lieutenant en la mairie de Charlieu, etc.
1705-1711

Registre - In folio, 906 feuillets, papier.

C 798

Jugements d'audiences sur affaires relatives aux impositions et aux droits d'aides. Lettres de provisions obtenues, par Antoine Lhuillier, visiteur général des gabelles du Lyonnais au département de Mâconnais ; par Claude Poucet, greffier au grenier à sel de Mâcon. Déclaration du roi « portant que les condamnations pécuniaires prononcées contre les femmes qui font le faux-saunage, seront exécutées contre les maris ». Baux passés à des regrattiers ou vendeurs de sel à petites mesures ; le minot de sel se vend, dès l'an 1689, 40 livres 13 sols 11 deniers ; les autres mesures employées dans le grenier à sel de Mâcon et par les regrattiers sont le demi-minot et le quart de minot, la pinte « reconnue pour la 33^e partie du minot », la demi-pinte autrement dite pot ou litron, le demi-pot ou chopine, la demi-chopine ou

quart de litron, le demi-quart de litron et la mesurette. Edits du Roi portant création ou suppression d'offices, etc. 1688-1717

Registre - In-folio, 784 feuillets, papier.

C 799

Sentences par épices.- Condamnant les répartiteurs ou collecteurs qui ont diminué indûment leurs propres cotes, à rembourser aux paroisses le double de la somme qu'ils auraient dû payer. Ordonnant l'enregistrement « des lettres de vétéran en l'office de prévôt des maréchaux de Mâconnois », accordées à Hugues Roger, écuyer ; des lettres de provisions obtenues, par Antoine Pâtissier, greffier en la maréchaussée, dont le nom sera biffé des rôles des tailles à Mâcon et à Romanèche, par Étienne Chesnard, écuyer, seigneur de Salornay, conseiller et secrétaire du Roi, par Étienne Dauphin, « prévôt en la connétablie à la suite du maréchal de Matignon », par François Barjot, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, par Gérard Perrier, secrétaire du Roi près la Chambre des comptes de Dôle. Accordant ou refusant modération de cotes. Permettant aux paroisses d'ajouter à leurs rôles d'impositions les sommes avancées par les collecteurs des années précédentes ; ordonnant que, dans chaque paroisse, « il sera fait une eschelle divisée en deux classes, des habitants les plus riches et des médiocres, pour venir successivement à la charge et fonction d'impositeurs collecteurs ». « Donnant acte aux propriétaires de la marque des cuirs, de la déclaration par eux faite, qu'ils ont établi leur bureau en la maison du sieur Carra, l'un d'eux, scituée en la rue du Change de la ville de Mâcon, au-devant de laquelle est affiché le tarif des droits ; en conséquence, enjoint à tous marchands, tanneurs, corroyeurs, chamoiseurs, cordonniers, selliers et autres vendans et travaillans des cuirs, soient habitans de ladite ville ou forains, de porter ou faire porter audit bureau leurs cuirs et peaux, pour y estre veues, visitées, contrôlées et marquées, et les droits deus payés », etc. 1712-1719

Registre - In-folio, 1 094 feuillets, papier.

C 800

Jugements d'audiences prononçant sur les affaires relatives aux impositions et aux droits d'aides ; les employés des gabelles ayant dressé un procès-verbal contre un particulier, nommé Jean Guérin, « qu'ils constituèrent prisonnier, pour l'avoir trouvé saisy de dix livres de faux tabacq de différentes espèces, qu'il vendoit en fraude en cette ville, nous avons déclaré ledit tabac acquis et confisqué au profit de maistre Charles Michaud, adjudicataire général de la vente exclusive des tabacs dans le royaume, et condamné ledit Jean Guérin en l'amende de mil livres, au profit dudit maistre Michaud, et aux dépens », etc. 1700-1720

Registre - In-folio, 628 feuillets, papier.

C 801

Sentences par épices.- Ordonnant l'enregistrement des lettres patentes pour rétablissement de l'hôpital de Charlieu ; des lettres de provisions obtenues par Louis Chesnard, seigneur des Nuguets, conseiller et secrétaire du Roi près la Chambre des comptes de Dôle ; accordant modération de cote à Antoine Tondu, major de la milice bourgeoise de Mâcon, « en considération de ses soins et des bons offices qu'il rend journellement à la garde des portes de cette ville, pour se garantir, s'il est possible, du mal contagieux par la communication des personnes qui pourroient en

être infectez » ; déchargeant de leurs cotes François Desvignes, capitaine des grenadiers au régiment de Flandres, et Claude Desvignes, ancien capitaine au régiment royal infanterie ; enjoignant aux collecteurs de Romenay, de comprendre dans leurs rôles Antoine Auger, acquéreur du fief de Cornon, « puisque ledit Auger n'a aucun privilège connu, et qu'il est par conséquent taillable » ; condamnant Pierre Poindard, habitant de Chaintré, à cinq ans de galère, et Marie Martin, sa femme, à la peine du fouet et à cinq ans de bannissement, pour avoir été trouvés en possession de 12 livres 12 onces de tabac de contrebande ; réquisitoire d'Étienne Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâcon, contre les « asséeurs-collecteurs » de ladite ville, qui, dans leurs rôles, ont porté au nombre des privilégiés des particuliers qui n'y avaient aucun droit, etc. 1720-1736

Registre - In-folio, 935 feuillets, papier.

C 802

Jugements d'audiences.- Commuant en cinq ans de bannissement la condamnation à cinq ans de galère, encourue par un particulier sur lequel on a saisi 3 livres 10 onces de tabac de contrebande, attendu qu'il a été reconnu « plus que septuagénaire et très-décrépit ». Ordonnant la radiation des cotes : d'Antoine Prost, lieutenant en la connétablie de France ; de Claude Soldat, « chauffe-cire en la chancellerie prez la Cour des comptes, aides, domaine et finances du comté de Bourgogne, établie à Dôle ». Déclarant deux particuliers « suffisamment atteints et convaincus d'avoir été trouvés saisis de la quantité de 129 livres de tabacs en fraude, chargés dans deux sacs, sur deux chevaux ; pour réparation de quoy, nous les avons condamnés à servir le Roy par force sur ses galères, pendant le temps de trois années, et en cinq cents livres d'amende chacun, lesdites 129 livres de tabac acquises et confisquées, ensemble les deux chevaux et harnais, au profit de l'adjudicataire général de la vente exclusive des tabacs dans le royaume, et condamnés en outre aux dépens ». Adjugant des dommages-intérêts, dans divers procès, à Jean-Baptiste Niepce, fermier général des aides du Mâconnais, etc. 1721-1736

Registre - In-folio, 492 feuillets, papier.

C 803

Jugements rendus par les élus en l'Élection. Réception de commis aux aides. Clauses et conditions du bail pour la vente des tabacs. Arrêts du Conseil du roi, « pour la prise de possession de la régie des fermes des gabelles, aides, domaines, entrées et sorties du royaume, sous le nom de Charles Isambert » ; « portant que les draperies étrangères et les autres espèces de marchandises prohibées, qui auront été saisies et confisquées, seront vendues publiquement, à la charge, par ceux qui s'en rendront adjudicataires, de les transit porter hors le royaume » ; « pour la prise de possession des fermes générales unies, sous le nom d'Aymard Lambert, puis de la Compagnie des Indes, sous le nom d'Armand Pillavoine » ; « ordonnant qu'en cas de contestation entre le fermier et les marchands, sur la qualité des sucres bruts et terrés, il en sera pris des échantillons, pour sur iceux estre procédé à la vérification par des experts » ; portant suppression de la Cour des Aides et attribution de sa compétence aux Conseils supérieurs. Edit du roi Louis XVI, qui supprime les corvées « et ordonne la confection des grandes routes à prix d'argent » ; déclaration « qui rétablit, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins ». Le prix du sel est fixé à 57 livres 18 sols 6

deniers le minot contenant 64 litrons. Commissions des employés de la brigade ambulante, « établie pour la maintenue des droits de crues sur le sel, » etc.

1709-1779

Cahiers - In folio, 416 feuillets, papier.

- C 804 Créations et suppressions d'offices ; arrêts du conseil d'État, déclarations, lettres patentes, ordonnant « qu'aucun taillable du duché de Bourgogne ne sera reçu, de se plaindre en surtaux, pendant l'année 1765 et les deux suivantes, si sa cote de taille n'est augmentée d'un douzième » ; accordant des encouragements à ceux qui défrichent des landes et des terres incultes ; réglant la régie et la perception des droits sur les cuirs ; concernant les privilégiés, qui jouissent de l'exemption des tailles ; portant règlement pour l'assiette et la répartition de la taille. Brevet de maître de poste à la Maison-Blanche, accordé à Jean Gourd. Conflits d'attributions entre les officiers de l'Élection et le lieutenant criminel au bailliage. Plan de régie des droits d'aides, crues et péages, appartenant aux États du Mâconnais. Lettres de provisions pour l'office de conseiller, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Lyon, accordées à Jean-Pierre Delglat, seigneur du marquisat de la Tour-du-Bost. Contrôle des ventes faites aux greniers à sel de Saint-Gengoux et de Tournus. Réception de revendeurs de sel à petites mesures, etc. 1765-1789

Cahiers - In-folio, 402 feuillets, papier.

- C 805-837 Procédures, enquêtes, procès-verbaux, visites des paroisses, minutes, édits royaux, personnel, lettres de provision, rôles de taille. 1539-1785**

- C 805 Minutes.- Acte d'association entre les fermiers des droits de péage qui se perçoivent sur la Saône et sur le pont de Mâcon ; ordre d'Olivier de Lenoncourt, chevalier, seigneur de la Marche-en-Bresse et d'Is-sur-Tille, bailli de Langres, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, « à tous les maistres des portz, péages, passages et foraines, » de laisser passer 500 émines de blé, que Guillaume Du Bellay, chevalier, seigneur de Langey, Glatigny et du Pont-de-Mery, gouverneur de Turin, fait tirer du Lyonnais et de la Bourgogne, avec la permission du roi François 1er, pour ravitaillement de ladite ville de Turin ; état fourni par les élus en l'Élection, « des frais et taxations ordinaires que l'on a accoustumé imposer, chacun an, avec la cotte et somme du Roy » ; en tête de cet état figure la somme de 200 livres, « au recepveur, pour faire la recepte des quatre quartiers de chacune année, et pour porter chacun quartier de Mascon à Dijon, distant de trois journées, à ses péril et fortune » ; protestation des élus des trois États du Mâconnais, au sujet de l'arrivée de commissaires royaux, envoyés pour faire l'examen et le contrôle des rôles des tailles ; quittance de la somme de 428 livres 5 sols 4 deniers, formant la part qui revient à Philippe de Chevrier, écuyer, seigneur de Saint-Mauris, sur la recette du Roi au péage de Mâcon et comptes en recette dudit péage ; répartition des impôts sur les villes et les villages du Mâconnais ; le 5 mai 1586, refus signifié par Jean Noblet, commis du receveur du Roi, de se charger de la levée d'une imposition extraordinaire, alléguant « qu'il luy est impossible ce faire, attendu la contagion de peste qui est universelle en tout ce pays de Masconnoys, tant aux villes que villaiges, par le moyen de laquelle, joint l'extrême nécessité et pauvreté qui est notoire esditz villaiges, il ne pourroit aucunement faire ladicte recepte, veu mesmes que des précédents impostz il n'en a receu la quarte partie et lui en est dheu de

reste plus de quatre mil escuz, qu'il a esté contrainct payer et avancer ; nous luy avons de rechef enjoinct se charger de ladicte recepte, à peyne, où il ne le feroit, d'estre responsable de ladicte levée et de tous despens, dommages et interestz ; quoy voyant ledict Noblet, il nous a dict qu'il se chargeoit de ladicte recepte comme contrainct, par protestation de ne tenir compte que de ce qu'il recepvra » ; « estat de ceux du Beaujolloys qui possèdent des biens, fonds et héritages au pays et Eslection de Masconnoys, mesmes au village et dixmerie de Romanesches » ; convocation du ban et de l'arrière-ban (28 mai 1594) ; « estat de la despense faicte et fornée par les eschevins de la ville de Mascon, pour l'armée de monseigneur d'Ornano, appellée en ce pays pour assiéger la ville de Tornuz, détenue et occupée par les ennemys de Sa Majesté (9 novembre 1594) » ; lettre missive du roi Henri IV « à monsieur Lubert, intendant de justice en Savoie, » lui enjoignant de prêter aide et appui au duc de Lesdiguières, envoyé pour reprendre les châteaux de Chambéry et de Montmeillan ; lettres de provisions obtenues par Gaspard Dupré, « gouverneur et vallet des pages de la grande escurye du Roy » ; sentences en matières d'impositions, d'aides, de gabelles, etc. 1539-1635

Liasse - 111 pièces, papier.

- C 806 Procédures, enquêtes, sentences des élus en l'Élection, sur affaires relatives aux impositions et aux droits d'aides ; commissions envoyées par les Élus généraux de Bourgogne, pour la quote-part du Mâconnais dans les impositions de la province ; procès-verbaux de visites faites chez les tonneliers de la ville et des environs, et notamment chez Philibert Chalandon, à Saint-Symphorien-d'Ancelles, chez Antoine Delacharrière, à Saint-Amour, et chez Denis Denuelle, à la Tour de Romanèche, lesquels sont condamnés chacun à 20 livres d'amende et aux dépens des procédures, « pour la contravention par eux commise au fait de la jauge », etc. 1633-1656

Liasse - 70 pièces, papier.

- C 807 Lettres de provisions obtenues, par Abel Poncet, greffier du grenier à sel de Mâcon ; par Marcel Ducharme, écuyer, seigneur de la Forêt, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Baux à ferme pour la perception des droits d'aides dans chacune des paroisses composant le ressort de l'Élection du Mâconnais. Actes et pièces de comptabilité concernant le péage de Mâcon. Procédures et jugements rendus par les élus en ladite Élection. Procès-verbaux et poursuites dirigées par les commis aux aides, contre les marchands de la ville et des villages voisins ; plaintes et informations au sujet des violences extraordinaires reprochées auxdits commis ; rôles d'impositions, etc. 1651-1668

Liasse - 95 pièces, papier.

- C 808 Procès-verbal de saisie de deux pièces de vin blanc muscat de Frontignan, qu'un cabaretier de Mâcon avait fait descendre dans sa cave, sans acquitter les droits ; procédures poursuivies à la requête du fermier des aides ; réceptions de commis ; jugements rendus par les élus en l'Élection, sur affaires relatives aux impôts ; plaintes desdits commis, pour rébellions, coups et blessures et de particuliers accusant lesdits commis de violences et de malversations : informations à charge et

à décharge ; édits et déclarations du Roi, concernant l'administration des gabelles et portant règlement « des pasturages et du nombre des bestiaux que les fermiers et laboureurs, vigneron et autres particuliers habitants des bourgs et villages, peuvent avoir chacun en son particulier, suivant et à proportion des biens, terres et héritages qu'ils possèdent », etc. 1660-1669

Liasse - 101 pièces, papier.

- C 809 Plaintes et informations contre les commis aux aides ; rôles des tailles pour les paroisses comprises dans le ressort de l'Élection ; tarif des droits qui se perçoivent au péage de Mâcon ; condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui usent du sel de salignon ; bail passé, au prix annuel de 500 livres, par messire Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, baron de Chamouset, Brullioles et autres places, gouverneur de Mâcon, « du droit des chaisnes du pont de Saosne de cette ville, qui appartient audict seigneur marquis, à cause de sadicte charge de gouverneur, qui est cinq sols pour chacun bapteau chargé de marchandises, tant en montant que descendant ladicte rivière, passant sous ledict pont », etc. 1664-1675

Liasse - 119 pièces, papier.

- C 810 Procès-verbaux dressés contre ceux qui ne peuvent justifier qu'ils ont pris aux greniers, ou chez les regrattiers, la quantité de sel jugée nécessaire pour l'usage de leur famille ; requête adressée aux officiers de l'Élection par François Guyot, fermier général des aides en Mâconnais, « disant qu'il vous a donné plusieurs plaintes concernans les insultes, mauvais traitemens et autres entreprises faictes tant contre ses receveurs et commis de la ville de Saint-Gengoux, que aux fenestres et portes du bureau, sur lesquelz luy ayant esté permis d'informer, il auroit, pour y parvenir, fait publier et fulminer un monitoire auquel plusieurs personnes se sont desclarez, et néanmoins le suppliant n'a pu obliger les sieurs présidens et concurez de l'église dudict Saint-Gengoux, de luy donner ou envoyer par devers vostre greffe les noms desdicts desclarans, ce qui a baillé lieu à de nouvelles entreprises et insultes à ces mesmes particuliers, qui ont encore affiché des placards remplis de moqueries et de dérisions contre lesdicts commis, lesquels se voyant maltraités de toutes manières ont esté contrains d'abandonner ledict bureau, attendu mesme que les sieurs officiers dudict Saint-Gengoux ont négligé l'exécution de vos ordonnances, intervenues sur les règlemens et arrestz pour la conservation et sauvegarde desdicts commis » ; procédures au sujet des violences reprochées aux commis des aides, ou des mauvais traitemens qu'ils auraient eux-mêmes essuyés dans divers villages, dont les habitants s'étaient attroupés contre eux ; condamnations à l'amende de 100 livres et aux dépens, prononcées contre ceux qui usent de faux sel ; rôles des tailles, etc. 1676-1679

Liasse - 137 pièces, papier.

- C 811 Procédures et sentences condamnant, Jean Chovet, curé de Saint-Point, à 30 livres d'amende et aux dépens liquidés à 20 livres, pour avoir partagé avec son fermier le sel que celui-ci avait acheté au grenier de Mâcon, avec défense audit fermier « et à tous autres, de quelque état et condition qu'ils puissent estre, de prester désormais

ny donner en paiement du sel à aucuns voisins ou amis, à peine d'estre réputés coupables du crime de faux-saunage, et comme tels leur estre leur procès fait et parfait » ; à 100 livres d'amende, 100 livres de dommages-intérêts et à tous dépens, un laboureur de Saint-Jean-le-Priche et sa femme, « suffisamment atteints et convaincus d'avoir donné un soufflet à l'un des gardes des gabelles et de l'avoir menacé de mauvais traitemens, en faisant la fonction de sa charge ; à faute de payer, lesdicts accusés tiendront prison jusqu'à l'actuel paiement ». Requêtes et informations au sujet de rébellions et d'attroupements avec voies de fait, constatés par les procès-verbaux des commis aux aides et des gardes du sel ; plaintes excitées par les violences desdits gardes et commis. Jugements rendus par les élus en l'Élection, sur affaires relatives aux impôts, etc. 1680-1682

Liasse - 187 pièces, papier.

- C 812 Procédures au sujet de la répartition des impôts ; procès-verbaux dressés, pour diverses contraventions, par les gardes du sel ou les commis aux aides ; informations ; enquête tendant à prouver les vexations de toutes sortes et les concussions reprochées auxdits commis, sur la plainte formée par François Viard, syndic des États du Mâconnais ; sentence des élus en l'Élection, déclarant François-Clément de Boussière, fermier et directeur des aides audit pays, convaincu « d'avoir exigé et fait exiger indument plusieurs droits au delà des ordonnances et des réglemens, d'avoir par plusieurs manières vexé les peuples, d'avoir fait fabriquer et signer à ses commis et huissiers des verbaux auxquels ils n'avoient point assisté, etc. », et le condamnant, par contumace, aux galères à perpétuité, à 2 000 livres d'amende au profit du Roi, 2 000 au profit des pauvres de l'hôpital et de la Charité de Mâcon, à 10 000 livres de dommages et intérêts envers la partie civile et aux dépens du procès. Rôles des tailles, etc. 1683-1684

Liasse - 130 pièces, papier.

- C 813 Procédures relatives à des demandes de radiation ou de modération de cotes ; information au sujet du meurtre perpétré par deux commis des aides, sur la personne de Jean Buland, laboureur à Bussières ; édit du Roi « qui révoque la commutation de la peine des galères en celle du fouet, portée par l'ordonnance des gabelles contre les faux-sauniers qui se prétendroient incapables d'y servir, ordonne que les condamnés ne pourront estre reçus à proposer aucune incapacité, qu'ils seront attachez à la chaîne et conduits à Marseille, pour y estre visitez et servir sur les galères, s'ils sont trouvés capables, sinon ils seront mis dans l'hôpital rétably pour les forçats, et entretenus et nourris aux dépens du fermier » ; procès-verbaux dressés contre ceux qui n'achètent pas la quantité de sel jugée nécessaire pour l'usage de leur famille ; saisies des vins qu'on fait circuler avant d'en avoir acquitté tous les droits ; procès-verbaux pour rébellion, voies de fait et attroupements eontre les employés des gabelles ; plaintes au sujet des violences exercées par lesdits employés, etc. 1685-1687

Liasse - 128 pièces, papier.

- C 814 « Estat des commis, receveurs, brigadiers et gardes employez au département de Masconnois, pour les gabelles et cinq grosses fermes » ; cet état comprend un

contrôleur général, quatre receveurs des greniers à sel, deux brigadiers et 14 gardes ; saisies de vins passés en fraude ; procès-verbaux et informations pour rébellion, coups et blessures, attroupements formés contre les employés des gabelles ou les commis des aides ; plaintes au sujet des violences exercées par lesdits employés ou commis ; procédures relatives à la répartition des impôts ; tarif pour la distribution du sel par regrat ; établissement de crues sur le sel au profit des États de Bourgogne et de ceux du Mâconnais ; requête de Jacques de La Porte, syndic des États du Mâconnais, représentant « que la plupart des particuliers qui doivent se fournir de sel au grenier de la Clayette, vont en prendre au grenier de Charlieu et de Beaujeu et chez les regrattiers du bourg d'Escoches, en fraude desdits droits de crues, et demandant qu'il lui soit permis de faire faire, par tels huissiers qu'il advisera, des perquisitions et recherches dans les maisons des habitans, les obliger à représenter les sels et viandes salées, comme aussy leurs feuilles de gabelle, et à en dresser des procès-verbaux », ce qui lui est accordé ; ordonnance portant que le fermier général des gabelles payera 6 livres par mois et par avance, pour fournir aux aliments d'une femme détenue en prison jusqu'au paiement d'une amende de 100 livres, à laquelle elle a été condamnée pour faux-saunage, sinon qu'elle sera élargie, etc. 1688-1689

Liasse - 137 pièces, papier.

C 815

Procédures relatives, aux violences commises par les employés des gabelles ou les commis des aides ; aux accusations de rébellion, injures et voies de fait, portées par lesdits employés ou commis contre les habitants de divers villages. Procès-verbaux desdits employés, contre le regrattier de la Grange-du-Bois, « en Beaujolmois et distante du Mâconnois d'un jet de pierre, sur l'avis à nous donné que divers particuliers dudit Masconnois, principalement des paroisses de Leynes, Chasselas, Solutré, Vergisson, Davayé, Fuissé, Pierreclos, Serrières et autres, s'attrouent, et armés de longs bois, pour se fortifier et commettre le faux-saunage, se transportent à ladite Grange-du-Bois, où ils prennent des sels prohibés et deffendus » ; contre un pontonnier du Port-Brouard à Saint-Albain, lequel avait fait passer la Saône à un homme et une femme, après la nuit close ; contre ceux qu'ils accusent de commettre le faux-saunage. Saisies de lards salés avec du faux sel. Visites de paroisses faites par Louis Boyat, élu, qui constate qu'à Fuissé le nombre des cotisés est de 75, le curé étant le seul exempt, la moitié du sol est en vignes, peu de prés et de terres, le reste est en bois ; qu'à Chasselas, il y a 60 cotisés, dont 10 grangers et 15 vigneron, le curé et le seigneur étant seuls exempts ; qu'à Leynes, il y a 130 cotisés, les trois quarts du sol sont en vignes, le reste en terres ou prés ; qu'à Davayé, il y a 80 cotisés, dont 11 grangers ; qu'à Vinzelles, il y a 100 cotisés, le tiers du sol est en vignes ; qu'à Loché, il y a 70 feux et 90 cotisables, dont 10 grangers ; qu'à Varennes, il y a 55 cotisés, le tiers du sol est en prés, le reste en terres, peu de vignes, presque tous les habitants sont journaliers ; qu'à Saint-Clément, il y a 120 feux, le quart du sol est en vignes ; qu'à Saint-Symphorien, il y a 200 cotisés, la moitié du sol en prés, un sixième en vignes, le reste en terres ; qu'à Romanèche, les trois quarts du sol sont en vignes, le hameau des Thorins formant la dixième partie de la paroisse ; qu'à Lancié, un tiers du sol est en prés, un tiers en vignes et l'autre tiers en terres : qu'à la Chapelle-de-Guinchay, un tiers du sol est en bois, un tiers en vignes, le reste en terres ou prés ; qu'à Pruzilly, il y a 50 feux, le quart du sol est en vignes, peu de prés, les terres ne sontensemencées que tous les trois ou quatre ans ; qu'à Saint-Vérand, presque tout le sol est en vignes ; qu'à Chaintré, il y a 50

feux, la moitié du sol est en terres, peu de prés, le reste en vignes. Recherche faite dans les greffes, pour saisir les papiers marqués de faux timbres. Informations faites à la requête des propriétaires de la marque des cuirs. Edit du Roi portant établissement de droits sur le café, le thé, le chocolat, la vanille et autres denrées. Arrêt du Conseil d'État, décidant que les habitants des 25 paroisses du Brionnais, dépendant de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, seront tenus d'acheter leur sel aux greniers de la Clayette ou de Cluny, et de payer la crue de 9 livres par minot, au profit des États du Mâconnais, etc. 1690-1694

Liasse - 213 pièces, papier.

- C 816 Procédures relatives aux impositions et aux droits d'aides ; procès-verbaux et informations contre les faux-sauniers ; réception de Joachim Joly, receveur des gabelles au grenier à sel de Mâcon et de Jean Vivien, receveur au grenier à sel de Tournus et Saint-Gengoux. Edits du Roi portant création des offices, « de jurez mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de tous les bois à brûler et charbons » ; de contrôleurs de la marque des ouvrages d'or et d'argent ; de distributeurs de papier et de parchemin timbrés. Edit portant anoblissement de « cinq cents personnes qui seront choisies parmi ceux qui se sont le plus distingués par leurs mérites, vertus et bonnes qualités ». Rôles des tailles, etc. 1695-1698

Liasse - 230 pièces, papier.

- C 817 Édits du roi portant règlement, « sur ce qui doit estre observé en la vente de la poudre et plomb » ; « sur la manière de faire le trafic des blés dans le royaume ». Procès-verbaux et informations contre les particuliers accusés de faux-saunage ; sentences qui les condamnent à des amendes variant de 100 à 200 livres ; en cas d'indigence absolue, la condamnation à l'amende est convertie en la peine du fouet ; le sel de salignon acheté dans la Bresse et passé en fraude dans le Mâconnais, est jeté dans la Saône, « comme immonde ». Procédures relatives aux demandes de radiation ou de modération de cotes. Plaintes contre les collecteurs. Rôles des tailles pour les paroisses ressortissant à l'Élection du Mâconnais, etc. 1699-1701

Liasse - 238 pièces, papier.

- C 818 Procédures relatives à la répartition des impôts et au recouvrement des droits d'aides ; procès-verbaux, informations, sentences pour faux-saunage et pour rébellion contre les commis des aides ou les employés des gabelles ; sentence condamnant à 300 livres d'amende et aux dépens du procès le pontonnier du port Jean-Gras, surpris passant la Saône pendant la nuit ; réception de Jacques Perrier, receveur au grenier à sel de Saint-Gengoux, et de plusieurs autres officiers ; « mémoire pour François Montchanin, habitant de la paroisse de Saint-Maurice, proche Châteauneuf, sur les vexations qui lui ont été faites par les gardes des crues du grenier à sel de la Clayette » ; au montant de chaque imposition à répartir sur le Mâconnais, on ajoutait 30 livres pour l'évêque de Mâcon, en sa qualité de président des États, 30 livres pour chacun des élus du clergé, de la noblesse et du Tiers-État, 390 livres pour les officiers de l'Élection au nombre de treize, 18 livres pour l'avocat conseiller des États, 18 livres pour le syndic, 18 livres pour le secrétaire, 74 livres 6 sols pour le greffier de l'Élection, 10 livres pour le concierge et 120 livres « pour la

buvette » ; plainte d'un habitant de Saint-Symphorien-d'Ancelles contre les employés des gabelles qui, sans motif connu, « le lièrent et garrotèrent et lui mirent les bras derrière le dos, disans qu'ils le vouloient conduire dans les prisons de cette ville, et luy dirent qu'il leur donnast de l'argent, s'il vouloit qu'ils le relâchassent, le suppliant, pour avoir sa liberté, craignant que ces sortes de gens qui ne sont que de sacq et de corde, et qui en venoient de commettre l'action, ne l'eussent assassiné en chemin, fut obligé de convenir avec eux à un louis d'or » ; déclaration du Roi qui défend de mettre hors des prisons les faux-sauniers reconnus insolubles, « qu'ils n'ayent subi préalablement la peine du fouet et la marque du G », etc. 1702-1706

Liasse - 143 pièces, papier.

C 819

Sentences portant que le sel de salignon, saisi chez les particuliers, « sera submergé comme immonde, » et condamnant les faux-sauniers à 200 livres d'amende et aux dépens ; réception de Philippe Buynand, receveur au grenier à sel de la Clayette, de Philibert Robert, avocat du Roi aux gabelles, et autres officiers ; plainte du fermier général, remontrant « qu'au mépris des ordonnances et déclarations de Sa Majesté, il se fait un si grand versement de sel de Dombes en cette ville de Mâcon, qu'il a appris que plusieurs particuliers, au nombre de plus de vingt, tous armés de fusils, goyardes et longs bois, profitant de l'absence des employés, conduisirent un bateau remply de sacqs de sel venant de Dombes, et ensuite le déchargèrent près du jardin de la Charité de cette dite ville, et l'y firent entrer par la rue du port Saint-Jean » ; procès-verbal contre les habitants du hameau des Fargets, paroisse de Romanèche, « qui seroient sortis de leurs maisons avec des fourches de fer, goys et bâtons », et avaient délivré avec violence deux faux-sauniers que des gardes emmenaient prisonniers ; ordonnance portant élargissement d'une femme détenue depuis deux ans et pour laquelle le fermier général avait cessé de consigner les aliments ; procès-verbaux contre les regrattiers, dont les mesures ne sont pas conformes aux échantillons, ou qui vendent le sel au-dessus du tarif réglementaire ; plusieurs faux-sauniers, détenus en prison pour n'avoir pu payer l'amende, sont « emmenés par le sieur Loyauté, capitaine au régiment de Tournaine, pour servir Sa Majesté » ; sentence réduisant la cote de Philippe Pelleterat, avocat en Parlement, à la moitié de la somme pour laquelle il a été compris dans les derniers rôles des tailles de la ville de Mâcon, avec défense aux collecteurs « d'excéder ledit pied, tant et si longuement qu'il n'augmentera eu fortune ou industrie » ; la consignation d'aliments pour les faux-sauniers détenus est portée de 4 à 5 sols par jour, « eu égard au prix des denrées » ; état des officiers du grenier à sel de Mâcon, comprenant un visiteur, deux contrôleurs, un procureur du Roi, un greffier et un lieutenant criminel, etc.

1707-1709

Liasse - 220 pièces, papier.

C 820

Procédures pour faux-saunage ; ordonnances portant élargissement des faux-sauniers, pour lesquels le fermier général des gabelles n'a pas consigné d'aliments ; les insolubles sont battus de verges et marqués d'un fer chaud à l'épaule ; les regrattiers convaincus de prévarications sont condamnés à trois ans de galères ; procès-verbaux de perquisitions faites chez des particuliers par les gardes du sel, qui sont préalablement fouillés par un témoin ; saisis de lards salés ; procès-verbaux

contenant saisie de faux tabacs ; plaintes du fermier général contre les mesureurs des greniers à sel ; rébellions faites par les habitants de Gibles et par ceux de Salornay-sur-Guye ; procédures et sentences relatives aux demandes de radiation ou de modération de cotes ; rôles d'impositions, etc. 1709-1712

Liasse - 162 pièces, papier.

- C 821 Dénunciation faite par le curé de Saint-Symphorien-d'Ancelles et plainte du fermier général des gabelles, portant que les gardes de la brigade établie audit Saint-Symphorien « y commettent des désordres épouvantables » ; procédures pour faux-saunage, et notamment poursuites dirigées contre Pierre Mulin, prêtre, curé de Saint-Sorlin, et Jean-Baptiste Clausel, prêtre, curé de Charbonnières ; interrogatoire de Charles-Marie Dormy, abbé de Vinzelles, et de Thérèse Dormy de Vinzelles, sa soeur, accusés de rébellion contre les gardes du sel ; permission accordée audit fermier général, « de faire faire par ses employés des visites dans les maisons bourgeoises, châteaux-forts et maisons religieuses » ; sentence qui condamne à 500 livres d'amende et à neuf ans de galères un particulier « convaincu de faux-saunage pour la seconde fois, attroupe et avec armes » ; violences reprochées aux gardes des gabelles ; établissement d'une trémie au grenier à sel de Mâcon ; procédures relatives aux impositions ; rôles de tailles, etc. 1712-1714

Liasse - 162 pièces, papier.

- C 822 Saisie et vente d'étoffes de fabrique étrangère ; déclaration du Roi « qui fixe des peines contre les commis des fermes qui prévariqueront dans leurs emplois, et contre les marchands et autres qui les auront subornez » ; permission accordée aux habitants de Saint-Albain de répartir entre eux la somme de 70 livres, prix de deux cuves qu'ils sont obligés d'acheter pour leur curé ; instruction d'une procédure criminelle relative à un meurtre commis par des gardes du sel ; mémoires et appointements sur demandes en radiation ou en modération de cotes ; rôles d'impositions, etc. 1715-1717

Liasse - 173 pièces, papier.

- C 823 Rôles des tailles et de la capitation pour diverses paroisses ; procédures relatives aux impositions ; saisie des tabacs de différentes espèces, trouvés entre les mains de particuliers ou exposés en vente, sans être marqués des plombs et du cachet de la ferme ; procès-verbaux contre les particuliers qui cultivent du tabac dans leurs jardins ; arrêts, édits et déclarations concernant les aides et les gabelles ; poursuites dirigées contre les faux-sauniers et contre ceux qui leur donnent retraite ; permission accordée au fermier général de faire faire par ses employés des perquisitions dans les châteaux, dans les maisons bourgeoises, même dans les églises, les couvents et les presbytères ; sentence condamnant à 500 livres d'amende et aux galères à perpétuité, Benoît Durand, habitant de Saint-Amour, convaincu « de plusieurs récidives de faux-saunage, avec attroupe, armes, chevaux et bagages » ; procédures pour rébellion, etc. 1718-1721

Liasse - 151 pièces, papier.

- C 824 Procès-verbaux de saisie de « bâtons de tabac à râper, » de rouleaux de tabac en corde, de tabac en poudre, de tabac ficelé, etc., trouvés sur des particuliers ou exposés en vente, sans être ni marqués ni cachetés ; déclaration du roi portant que « ceux qui seront trouvés saisis ou vendans du tabac en fraude, » seront condamnés à 1 000 livres d'amende, au profit de l'adjudicataire de la ferme, ou, en cas d'insolvabilité, à 5 ans de galères pour les hommes, au fouet et au bannissement pour les femmes et les infirmes ; poursuites dirigées contre les faux-sauniers et contre ceux qui leur donnent retraite ; plaintes contre les employés des gabelles ; arrêt du conseil d'État, « pour la prise de possession par la compagnie des Indes de la vente exclusive du café » ; procédures relatives aux cotes d'impositions ; rôles des tailles et de la capitation, etc. 1722-1723

Liasse - 170 pièces, papier.

- C 825 Procédures concernant les demandes en radiation ou en modération de cotes ; poursuites dirigées contre les faux-sauniers ; ceux qui, au bout d'un mois, n'ont pas acquitté l'amende fixée à 200 livres, sont tirés des prisons et livrés aux mains de l'exécuteur de la haute justice, qui les bat de verges dans les carrefours de la ville, et les marque sur l'épaule d'un fer chaud portant la lettre G ; réquisitoire du procureur du Roi aux gabelles du Lyonnais, contre Charles Cordier, chargé de la régie des fermes du Roi, lequel n'a fait faire aucune visite générale, depuis plusieurs années, « ce qui cause journellement des fraudes et contraventions considérables, même par les grènetiers et regrattiers, contre lesquels il y a des soupçons de débiter le sel à fausses mesures » ; interrogatoire et réponses des PP. Minimes de la Clayette, qui déclarent que leur communauté se compose de cinq ou six religieux, avec un valet, et que le seigneur de la Clayette leur fournit un minot de sel par an, ce qui suffit pour leur consommation ; procédures pour rébellion ; saisies de tabac, etc. 1724-1727

Liasse - 132 pièces, papier.

- C 826 Procédures contre les détenteurs de tabac en fraude ; requête de deux particuliers qui ont été condamnés, pour ce fait, à l'amende de 1 000 livres, demandant à être élargis, parce qu'ils sont dans l'impossibilité de payer cette amende, « et de servir Sa Majesté sur ses galères, attendu leurs indispositions soit dans les bras soit dans les jambes, pour avoir eu les fers aux pieds pendant plus de neuf mois » ; procès-verbal du médecin commis à la visite desdits prisonniers ; ils sont condamnés au fouet et à la flétrissure ; poursuites contre les faux-sauniers ; rébellions ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides ; apposition de scellés et inventaire après le décès de Joseph-François Mabile, receveur au grenier à sel de Mâcon, etc. 1727-1730

Liasse - 204 pièces, papier.

- C 827 Arrêts, édits et déclarations du Roi concernant les droits d'aides et les gabelles ; procès-verbal constatant les dégâts que la pluie et la fonte des neiges ont causés dans le grenier à sel de Mâcon, vers la fin du mois de février 1731 ; plaintes contre les employés des gabelles ; procédures contre les faux-sauniers et contre les détenteurs de tabac de contrebande ; procès-verbaux de visites faites chez les PP.

Jacobins, Minimes, Capucins et Cordeliers de Mâcon, et saisie de quatre carottes de tabac, posant chacune une livre, trouvées chez les PP. Capucins ; poursuites ordonnées par les propriétaires de la marque de cuirs ; demandes en radiation ou en modération de cotes ; rôles des tailles et de la capitation pour diverses paroisses, etc. 1731-1733

Liasse - 161 pièces, papier.

- C 828 Procès-verbaux contre les pontonniers qui font traverser la Saône à des particuliers, après le coucher du soleil, ou qui ne tiennent pas leurs bateaux enchaînés pendant la nuit ; procédures contre les faux-sauniers et contre les détenteurs de tabac de contrebande ; lettres patentes « qui ordonnent la manière et la forme dans lesquelles les commis des fermes du Roy pourront faire les visites dans les abbayes et autres couvents de filles » ; plaintes contre les employés des gabelles ; visites faites chez les marchands de Mâcon, qui ont reçu et débité de la morue, et procès-verbal de submersion du sel qui était contenu dans les barils ; brevet de maître de la poste de Saint-Albain, obtenu par Barthélémy Bolay, etc. 1734-1738

Liasse - 209 pièces, papier.

- C 829 Visites domiciliaires et saisies de tabac de contrebande ; - poursuites dirigées contre les faux-sauniers, qui sont toujours condamnés à 200 livres d'amende, et, en cas de récidives, aux galères ; rébellions contre les employés des gabelles et les commis aux aides ; arrêt du conseil d'État qui, sans tenir compte des raisons alléguées par les échevins de Mâcon, assujettit les habitants de ladite ville à prendre des feuilles de gabelles ; procédures au sujet d'une rixe entre des habitants de Mâcon qui montaient la garde et les employés des gabelles, qui furent maltraités et emprisonnés au poste ; « cette affaire a été abandonnée par le fermier, et a même payé les frais » ; apposition de scellés sur la caisse et les livres de recette de Charles de Grossemond, receveur au grenier à sel de Mâcon, décédé à Pont-de-Veyle, etc. 1739-1747

Liasse - 189 pièces, papier.

- C 830 Poursuites dirigées contre les faux-sauniers ; saisies de sacs de sel, chevaux et charrettes ; condamnations à l'amende converties, pour les insolubles, en la peine du fouet, de la flétrissure et du bannissement ; procédures pour rébellion ; règlement pour la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent qui se fabriquent et se débitent dans le royaume ; cachet et plomb de Jean Girardin, chargé de la vente exclusive du tabac ficelé dans le royaume, et modèle des papiers servant d'enveloppe pour « les andouilles et les demi-andouilles à deux, trois, quatre, cinq, six et huit bouts » ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides contre les marchands et les cabaretiers ; demandes en inscription de faux contre lesdits commis ; déclaration du Roi, portant augmentation du droit établi sur les cartes à jouer, « pour le produit en être appliqué à l'hôtel de l'école royale militaire » ; procès-verbal au sujet de la disparition de Pierre Civet, lieutenant de la brigade établie à Mâcon pour les gabelles, lequel on suppose avoir été assassiné ou avoir succombé aux mauvais traitements qu'il a reçus dans un cabaret de la ville, etc. 1748-1752

Liasse - 215 pièces, papier.

- C 831 Sentences relatives aux demandes en modération ou en radiation de cotes ; plaintes des collecteurs d'impôts, injuriés ou maltraités dans l'exercice de leurs fonctions ; procédures instruites à la requête des commis aux aides ; plaintes et informations contre lesdits commis, accusés de violences et de malversations ; défense aux tonneliers de fabriquer des tonneaux dont la jauge ne sera pas exactement de trente quarts, la quarte étant de huit pots, mesure de Mâcon ; poursuites dirigées contre les faux-sauniers ; lettres patentes qui ordonnent de mélanger avec l'essence de térébenthine l'huile de pavot, dite d'oeillet, pour qu'elle ne puisse servir à l'alimentation, « ayant été de tout temps reconnue d'un usage pernicieux » ; procès-verbaux de destruction des plantes de tabac, cultivées dans les jardins des particuliers ; procédures pour rébellion contre les commis aux aides ou les employés des gabelles ; cachet, plombs et bandes-vignettes, pour la vente du tabac, au nom de Pierre Henriet, adjudicataire des grandes et des petites gabelles de France, etc. 1753-1757

Liasse - 160 pièces, papier.

- C 832 Requête du syndic des États du Mâconnais, pour obliger les tonneliers à se conformer, pour la forme et la longueur des tonneaux et des feuilletes, aux échantillons déposés à l'hôtel de ville de Mâcon ; sentence des élus en l'Élection, condamnant chaque délinquant à 300 livres d'amende, et désignant quatre maîtres tonneliers, qui sont chargés « de faire visite des magasins de tous les tonneliers fabriquant dans cette province, reconnoître la qualité des tonneaux, et s'ils sont de jauge » ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides, les employés des gabelles et ceux des traites foraines ; saisies de tabac de contrebande, de faux sel, de cuirs non marqués, d'étoffes étrangères et prohibées ; procédures contre les faux-sauniers ; poursuites pour rébellion, injures et voies de fait exercées contre lesdits commis, etc. 1758-1761

Liasse - 184 pièces, papier.

- C 833 Ordonnance portant que les adjudications des droits d'octroi auront lieu, dans chaque ville, en présence d'un élu en l'Élection, et qu'à Mâcon même, les commis ou préposés à la recette des octrois devront prêter serment au siège de ladite Élection ; saisie de marchandises de provenance étrangère, dont les détenteurs ne peuvent justifier que les droits d'entrée ont été acquittés dans un bureau des douanes ; procès-verbaux contre ceux qui cherchent à se soustraire au paiement des droits établis pour le don gratuit ; poursuites dirigées contre ceux chez qui l'on a saisi du faux sel ou du tabac de contrebande ; les faux-sauniers en récidive sont condamnés à 6 ans de galères ; procédures relatives à la marque des cuirs ; rébellions contre les commis aux aides, les employés des gabelles, etc. 1762-1765

Liasse - 215 pièces, papier.

- C 834 Procédures relatives à la répartition des impôts ; procès-verbal de dépôt au greffe de l'Élection, de 72 plombs envoyés par le procureur général de la cour des aides, « pour servir de pièces de comparaison, dans le cas où il arriveroit des plombs

argués de faux aux toiles de coton blanches ou toiles peintes, lesquels plomb portent d'un côté pour empreinte, toiles peintes étrangères ou toiles de coton blanches étrangères, et de l'autre côté le nom d'un des douze bureaux ou lesdites toiles étrangères doivent être déclarées et marquées » ; procès-verbaux, informations, interrogatoires et sentences pour faux-saunage, détention de tabac de contrebande, contraventions à la marque des cuirs, etc. 1765-1768

Liasse - 181 pièces, papier.

- C 835 État des commis à la perception des droits établis à Mâcon, pour le paiement du don gratuit, comprenant un directeur, un contrôleur ambulant, un contrôleur à l'entrée du pont, un commis aux faubourgs, un receveur à la boucherie et cinq receveurs aux portes de la ville ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides, contre des particuliers qui vendent du vin sans bouchon ni déclaration, et contre les cabaretiers qui ont dans leurs caves, ou dans des endroits cachés, des pièces de vin autres que celles qu'ils ont déclarées ; procédures pour contraventions à la marque des cuirs, faux-saunage ou détention de tabac de contrebande ; déclarations faites au greffe de l'Élection par ceux qui défrichent des landes ou terres incultes ; procès-verbal constatant qu'un tonneau, fait conformément à l'échantillon, ne contient que 27 quarts et demie, au lieu de 30, etc. 1769-1773

Liasse - 212 pièces, papier.

- C 836 Procédures contre Pierre Malgrat, brigadier dans les fermes du Roi au poste de la Clayette, au sujet des vols dont il est accusé ; empreintes déposées par les maîtres tanneurs de Mâcon, Cluny et Marcigny ; poursuites contre ceux qui ont contrefait la marque légale des cuirs ; lettres patentes révoquant l'édit qui portait suppression du siège de l'Élection de Mâcon et son union à celui du bailliage ; déclaration du Roi ordonnant de faire cesser l'usage « des comptoirs de marchands de vin, revêtus en plomb, ainsi que des vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières, et les balances de même métal qu'emploient les regrattiers de sel et les débitants de tabac » ; vignettes et bandes déposées par Nicolas Salzard, adjudicataire des fermes du Roi, pour la vente du tabac ficelé et du tabac scaferlati ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides, les employés des gabelles, etc. 1774-1780

Liasse - 198 pièces, papier.

- C 837 Tarifs des droits qui se perçoivent sur le sel ; poursuites contre des particuliers accusés de s'être attroupés, pour résister aux employés des gabelles ou aux commis aux aides ; déclarations de défrichement ; lettres patentes portant « que les préposés aux quêtes pour la rédemption des captifs ne jouiront de l'exemption d'aucunes charges publiques » ; procédures relatives aux demandes en radiation ou en modérations de cotes ; procès-verbaux, interrogatoires et sentences contre les faux-sauniers, les détenteurs de tabacs de contrebande, contre ceux qui contreviennent à la marque des cuirs, aux règlements concernant les droits d'aides, etc. 1781-1785

Liasse - 183 pièces, papier.

C 838-839 Déclarations relatives au défrichement des terres incultes, cahiers d'impositions des communautés. 1785-1785

- C 838 Double des cahiers d'impositions.- Pour les communautés d'Ameugny, Aynard, Azé et Azolette, de Bergesserin, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bissy et Fley, Bissy-la-Mâconnaise, Bissy-sous-Uxelles, Blanot et Donzy-le-Pertuis, avec les hameaux qui en dépendent, Bonnay, Baudemont, Bourgvilain, Boyer, Brandon, Bray, Buffières, Burgy, Burnand, Burzy, Bussièrès, Cersot et Montot, Chaintré, Chêne, y compris Dracé-les-Ollières et Crêches, la Chapelle-de-Bragny, la Chapelle-de-Guinchay, la Chapelle-du-Mont-de-France, la Chapelle-sous-Dun, Charbonnières, Chardonnay et Champvent, Charnay, Chasselas, Chassigny-sous-Dun, Château, Chauffailles, Chazelles, Chevagny-les-Chevrières, Chevagny-sur-Guye, Chissey, Ciergue, la Clayette, Clermain, Clessé, Cluny, Collonge (Lournand), Confrançon, Cortambert, Coublanc, Cray, Culles, Curtil-sous-Buffières, Curtil-sous-Burnand, Davayé, Donzy-le-Royal, Dulphey, Farges, Flacé, Flagy, Fleurie et Lancié, Fleury-la-Montagne, Fuissé, Genouilly, Germagny, Germolles, Grevilly, d'Hurigny, d'Igé et Dommange, de Jalogny, Jugy, du hameau de Laives en Mâconnais, de Laizé et Blany, Ligny, Loché, Lournand, Lugny, Lys, Maizeray, Malay, Massilly, Massy, Mazille, Merzé et Varanges, Messey-sur-Grosne, Milly, Montagny, Montbellet et Mussy-sous-Dun.
1785-1785

Liasse - 88 pièces, papier.

- C 839 Doubles des rôles d'impositions.- Pour les communautés de Nancelle, d'Ougy (pour ce qui est du Mâconnais), Ozenay et Gratay, de Passy, Péronne, Pierreclos, Plottes, Prayes, Pressy-sous-Dondin, au ressort du Mâconnais, Préty et Lacrost, Prissé, Pruzilly, Rains (Joncy), Romanèche, Romenay, du Rousset, de Sailly, Saint-Albain, Saint-Amour, Saint-André-le-Désert, Saint-Boil, Sainte-Catherine-de-l'Abergement, Sainte-Cécile, Saint-Clément-lès-Mâcon, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Forgeuil, Saint-Gengoux-de-Scissé, Saint-Gengoux-le-Royal, Saint-Hippolyte, Saint-Hurugesur-Guye, Saint-Jean-le-Priche, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Léger, Saint-Marcelin, Saint-Quentin, Saint-Martin-de-Croix, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-de-Salencey, Saint-Martin-de-Senozan, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Maurice et la Rochette, Saint-Mauris et Champagne, de la parcelle mâconnaise de Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Point, Saint-Romain, Saint-Sorlin, Saint-Symphorien, Saint-Vérand, Saint-Vincent-des-Prés, la Salle, Salomay-sur Guye, Sancé, Santilly, Satonnay, Saules, Savigny-sur-Grosne, Senozan, Sercy, Sermaizey, Serrières, Sologny, Solutré, Taizé, Tancon, Thézut, Tournus, Tramayes, Treuil, d'Uchizy, de Varennes-lès-Mâcon, Varennes-sous-Dun, Vauban, Vaux-en-Pré, Verchizeuil, Vergisson, Vézizet, Vers, Verzé, du Villars, de la Vineuse, Vingelles avec Fissey et Moroges, Vinzelles, Viré, Vitry.
1785-1785

Liasse - 84 pièces, papier.

- C 840 Divers.- Saisies de tabac de contrebande, de faux-sel et de lard salé ; procès-verbaux dressés par les commis aux aides, les employés des gabelles et les employés de la brigade volante, établie pour la conservation des droits de crues qui appartiennent aux États du Mâconnais ; poursuites contre les particuliers accusés de rébellion ; procès relatifs à la marque des cuirs ; vignette pour le tabac scaferlati

et bandes pour le tabac ficelé, au nom de Laurent David, adjudicataire des fermes royales ; procédures contre les orfèvres de Mâcon, chez qui se sont trouvés des ouvrages d'or ou d'argent, non marqués selon les ordonnances, etc. 1786-1789

Index

A

activité artisanale industrielle et commerciale : C 24
affaires étrangères : C 685-711
agents de l'autorité : C 23, C 460, C 463-500, C 520-524
âges et santé : C 525-527
agriculture : C 2, C 537
archives : C 769-772
armée : C 23, C 460
assistance et santé : C 768
autorités : C 26-451, C 452-461
Autun, subdélégation d' (France) : C 26-52

B

Bailliage de Mâcon : C 749, C 750, C 751
Beaujolais (France) : C 538-544, C 752-765
Bourbon-Lancy, subdélégation (France) : C 53-71
Bourgogne (France) : C 538-544
Bresse (France) : C 752-765

C

cadre administratif : C 32-52, C 54-71, C 79-189, C 197-220, C 222-236, C 238-298, C 299-327, C 330-352, C 354-387, C 389-451, C 501-504, C 538-544
cadre d'économie artisanale industrielle et commerciale : C 528, C 529-536
cadre d'économie rurale : C 2, C 455, C 456, C 537
cadre nature : C 744
canal : C 75, C 745
carrière : C 745
Centre, Canal du (France) : C 745
Chalon-sur-Saône, subdélégation (France) : C 72-195
Charollais, comté (France) : C 452-461
Charolles, subdélégation (France) : C 196-220
château : C 454
circulation des personnes (sécurité) : C 766
clergé : C 25
Cluny, subdélégation (France) : C 221-236
Cluny (Saône-et-Loire, France) : C 752-765
commerce : C 2, C 3-4, C 5-6, C 529-536

commerce (cadre d'économie artisanale industrielle et commerciale) : C 528, C 529-536
commune : C 32-52, C 54-71, C 79-189, C 197-220, C 222-236, C 238-298, C 299-327, C 330-352, C 354-387, C 389-451
comptabilité publique : C 680-684
conflit armé : C 685-711
contrôle : C 15
correspondance : C 26, C 501-504
cours d'eau : C 75, C 744
culte : C 767

D

défense du territoire (défense nationale) : C 685-711
défense nationale : C 685-711
démographie : C 525-527, C 527
droit des personnes : C 22, C 25

E

économie : C 2, C 24, C 74, C 75, C 455, C 456, C 528, C 529-536, C 537, C 626, C 745, C 840
économie domestique : C 1
élu : C 463-500, C 520-524
enseignement : C 746
état des feux : C 527
exploitation des ressources naturelles : C 745

F

finances : C 8-9, C 15, C 16-20, C 26-52, C 53-71, C 72-195, C 73, C 190-195, C 196-220, C 221-236, C 237-298, C 299-327, C 328-352, C 353-387, C 388-451, C 457, C 458, C 459, C 545-594, C 595-602, C 603-616, C 617-618, C 619-620, C 621, C 622-625, C 627-677, C 678-679, C 680-684, C 752-765, C 838-839, C 840
finances publiques : C 513-517
foire : C 528

G

grandes structures économiques : C 75, C 745
guerre : C 685-711

H

habitat : C 454
histoire : C 769-772
hôpital : C 768
hygiène : C 1

I

impôt : C 190-195, C 457, C 458, C 459, C 460, C 545-594, C 595-602, C 603-616, C 617-618, C 619-620, C 621, C 622-625, C 627-677, C 678-679, C 752-765, C 838-839

industrie : C 5-6

industrie (cadre d'économie artisanale industrielle et commerciale) : C 528

J

justice : C 21, C 31, C 77, C 78, C 353, C 461, C 747-765, C 747, C 748, C 749, C 750, C 751, C 752-765, C 773-840, C 773-804, C 805-837

L

l'homme - vie de l'individu : C 1, C 525-527

législation : C 26-451

lettres : C 769-772

lettres patentes : C 1-25

livre : C 24

Louhans, subdélégation (France) : C 237-298

M

Mâcon, subdélégation (France) : C 299-327

Mâconnais (Saône-et-Loire, France) : C 462-772, C 513-519, C 538-544, C 769-772, C 773-840, C 773-804, C 805-837, C 838-839, C 840

maladie : C 525-527

messagerie (transports) : C 626

mine (exploitation des ressources naturelles) : C 745

monde du travail : C 7, C 520-524

monnaie : C 16-20, C 840

Montcenis, subdélégation (France) : C 328-352

moulin : C 455, C 456

N

nature et environnement : C 75, C 744

noblesse : C 22

O

ouvrage d'art : C 75, C 712-738, C 739-745, C 739-741

P

paroisse : C 32-52, C 54-71, C 79-189, C 197-220, C 222-236, C 238-298, C 299-327, C 330-352, C 354-387, C 389-451

peau : C 840

pensée - culture - sciences - religions : C 767, C 769-772

personnel : C 10-14, C 72, C 520-524

police : C 1, C 15, C 21, C 840

politique d'équipement : C 74, C 75, C 712-745, C 712-738, C 739-745, C 739-741, C 743

politique économique : C 2, C 3-4, C 5-6, C 529-536

population : C 525-527, C 527

pouvoir public : C 1, C 23, C 32-52, C 54-71, C 74, C 79-189, C 190-195, C 197-220, C 222-236, C 238-298, C 299-327, C 330-352, C 354-387, C 389-451, C 452-461, C 457, C 458, C 461, C 462, C 463-500, C 501-504, C 513-517, C 520-524, C 529-536, C 538-544, C 545-594, C 595-602, C 603-616, C 617-618, C 619-620, C 621, C 622-625, C 627-677, C 678-679, C 712-745, C 739-745, C 747, C 748, C 749, C 750, C 751, C 752-765, C 766, C 769-772, C 773-840, C 773-804, C 805-837, C 838-839, C 840

pouvoir public/finances : C 26-451, C 460

pratique administrative : C 15, C 769-772

prison : C 31, C 76, C 353, C 747

production rurale : C 840

R

rôle de taille : C 805-837

S

Saône (France ; cours d'eau) : C 739-745, C 743

sécurité (les pouvoirs publics) : C 1, C 766, C 840

Semur-en-Brionnais, subdélégation (France) : C 353-387

société : C 7, C 22, C 25, C 520-524, C 525-527, C 527, C 746, C 768

systèmes religieux : C 767

T

tabac : C 840

Tournus, subdélégation (France) : C 388-451

transports : C 74, C 626

V

vie sociale et culturelle : C 746

vin : C 752-765

voie de communication : C 712-738, C 743

voirie : C 74, C 739-745

